



HAL
open science

**Du paysage aux intentions d'aménagement : usage des représentations paysagères pour la planification de l'agriculture dans les territoires périurbains :
Élaboration d'un Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective pour le Plan Local d'Urbanisme de Billom (France) et la Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée d'Attert (Belgique)**

Claire Planchat

► **To cite this version:**

Claire Planchat. Du paysage aux intentions d'aménagement : usage des représentations paysagères pour la planification de l'agriculture dans les territoires périurbains : Élaboration d'un Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective pour le Plan Local d'Urbanisme de Billom (France) et la Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée d'Attert (Belgique). Géographie. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 2011. Français. NNT : 2011CLF20014 . tel-00845389

HAL Id: tel-00845389

<https://theses.hal.science/tel-00845389>

Submitted on 17 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

pour obtenir le grade de docteur délivré par

L'Université Blaise Pascal

Spécialité : Géographie-Aménagement

Claire PLANCHAT

Du paysage aux intentions d'aménagement

**Usage des représentations paysagères pour la
planification de l'agriculture
dans les territoires périurbains**

**Élaboration d'un Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective pour
le Plan Local d'Urbanisme de Billom (France) et
la Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée d'Attert (Belgique)**



Directeurs de thèse : **Sylvie LARDON** et **Yves MICHELIN**

Jury pour la soutenance du 6 Décembre 2011 :

M. Serge ORMAUX

Professeur, Université de Besançon

M. Vincent PIVETEAU

Directeur de l'École nationale du Paysage de Versailles

M. Gérald DOMON

Professeur, Faculté de l'aménagement, université de Montréal

Mme Sylvie LARDON

Professeur, Directrice de recherche INRA, UMR Métafort, AgroParisTech-Engref

M. Yves MICHELIN

Professeur, UMR Métafort, VetAgro Sup

M. Laurent RIEUTORD

Professeur, CERAMAC, université Blaise Pascal

THÈSE

pour obtenir le grade de docteur délivré par

L'Université Blaise Pascal

Spécialité : Géographie-Aménagement

Claire PLANCHAT

Du paysage aux intentions d'aménagement

**Usage des représentations paysagères pour la
planification de l'agriculture
dans les territoires périurbains**

**Élaboration d'un Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective pour
le Plan Local d'Urbanisme de Billom (France) et
la Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée d'Attert (Belgique)**

Directeurs de thèse : **Sylvie LARDON et Yves MICHELIN**

Jury pour la soutenance du 6 Décembre 2011 :

M. Serge ORMAUX	Professeur, Université de Besançon
M. Vincent PIVETEAU	Directeur de l'École nationale du Paysage de Versailles
M. Gérald DOMON	Professeur, Faculté de l'aménagement, université de Montréal
Mme Sylvie LARDON	Professeur, Directrice de recherche INRA, UMR Métafort, AgroParisTech-Engref
M. Yves MICHELIN	Professeur, UMR Métafort, VetAgro Sup
M. Laurent RIEUTORD	Professeur, CERAMAC, université Blaise Pascal

Remerciements

Articuler le monde de la recherche au monde de l'action est un parcours délicat que j'essaie de construire depuis une dizaine d'année et ce grâce au soutien immense de nombreux collègues, partenaires de longue date, et bien sûr, amis et proches. Cette thèse n'en est pas l'aboutissement, mais bien une ouverture vers d'autres parcours, parcours professionnels avec de formidables rencontres et l'objectif dans les années proches de créer une entreprise, parcours de vie, avec de dures épreuves mais toujours plus d'espoir.

Ces lignes ne suffiront certainement pas à formaliser toute ma gratitude envers toutes les personnes qui m'ont tellement soutenue. Cependant, je dédie mes remerciements :

À mes directeurs de thèse, Sylvie Lardon, Directrice de recherche Inra –AgroParistech, UMR Metafort et Yves Michelin, professeur à VetAgrosup, UMR Metafort, pour leur confiance, leur complicité dans la créativité, leur enthousiasme permanent, leurs points de vue passionnés, qu'ils ont réussi à me transmettre, et leur formidable soutien à toutes les épreuves ;

À Laurent Rieutort, Directeur du Ceramac, Université Blaise Pascal Clermont-Ferrand, et Jean-Paul Diry, Professeur à l'Université de Clermont-Ferrand pour leur appui au bon déroulement de ma thèse ;

Aux membres du jury, à Serge Ormaux, Directeur du laboratoire Théma, Université de Besançon, à Gérald Domon, professeur à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal et Directeur scientifique associé CPEUM et CUPEUM, et Vincent Piveteau, Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles, pour partager leur points de vue pertinents sur les liens entre recherche et action;

À mes chers amis et partenaires, et aux élèves de la Faculté de Gembloux Agro-Bio Tech, à Claude Feltz Professeur d'aménagement du territoire et à Emilie Droeven, Coordinatrice scientifique à la Conférence permanente du Développement territorial, pour leur formidable soutien scientifique et moral, à Madeleine Christians et à son cher regretté époux, le Professeur Charles Christians, merci à tous deux de m'avoir offert leur amitié et ces fructueuses discussions en plus de leur foyer à Attert ;

À la présidence du Conseil Régional d'Auvergne à travers le programme PREVOIR, à la direction de l'ENITA (Vetagrosup), M. G. Gosset et d'Agroparistech, M. P. Eynard, pour m'avoir apporté le confort matériel et financier plus que nécessaire au bon accomplissement de mes travaux ;

Aux nombreux partenaires sans qui les ateliers participatifs n'auraient pas eu lieu :

À la Mairie de Billom, et à Monsieur le Maire Pierre Guillon, aux membres du conseil municipal qui ont gracieusement participés à ma démarche et tout particulièrement à Jacques Charpin, adjoint à l'urbanisme jusqu'en 2008, pour avoir eu tant de courage à partager mon aventure aussi intensément et jusqu'à la fin ;

Aux architectes-urbanistes du cabinet Sycomore, à Jean-Marie Freydefont et surtout à Marie-Anne Olivier qui m'a apporté ses éclairages amicaux mais aussi très précieux sur le monde obscur de l'urbanisme ;

Aux conseillers de la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme, complices des premières années de ma démarche, Michelle Fargeon, Marc Michel, et des dernières, voire des futures années, Nicolas Rougier ;

Aux chargés de mission des parcs naturels, pour m'avoir ouvert les portes de leur territoire d'action et ses acteurs, à Jean-Luc Monteix pour celui du Livradois Forez en France, à Dominique Scheepers et aux membres de la commission du parc pour la Vallée de l'Attert en Belgique ;

À la municipalité d'Attert, à Monsieur le Bourgmestre Joseph Arens et les membres du collège communal, au Président, Marcel Nickers, et aux membres du conseil d'administration de l'ASBL du Pays d'Attert ;

Un immense remerciement à tous les agriculteurs et propriétaires de fonciers agricoles ayant participé en 2006 à la démarche du PLU de Billom et à ceux de la Vallée de l'Attert en 2007 ;

Aux équipes d'AgroParisTech et de Vetagrosup, aux membres de l'UMR Métafort, et plus particulièrement à mes amis chercheurs et praticiens, relecteurs, aventuriers scientifiques et tous terrains, agitateurs de neurones et d'opinions, apporteurs de grands réconforts et d'autres formidables rôles : à Salma Loudiyi, Elisa Marraccini, Laurent Lelli, Patrick Moquay, Catherine Cailles, Christine Partoune, Monique Barruel, Philippe Chambon, Armelle Caron, Kuang Yu Wang, Christine Montoloy, Lydie Ménadier, Emilie Jamet, Alexis Pernet, Pierre Enjelvin, Christian Guy, Yaëlle Berrebi, Valérie Mieville-Ott, ...

Un merci à Béatrice Davi et plus particulièrement à Annabel Barthélémy pour leur soutien sans faille dans les derniers moments passés sur ce rapport ;

Aux chaleureux encouragements de mes amis, Claire, Milène, Louis, Virginia, ... et à la patience de mes proches et de mon adorable famille ;

À toi Richard, et aux souvenirs de Paul et Jeanne, qui chaque jour éclairent un peu plus les horizons des paysages qu'il me reste à traverser.

Résumé

Outre la production, les espaces agricoles sont le support de multiples fonctions (pratiques récréatives, touristiques, écologiques, etc.). Dans les territoires périurbains, cette multifonctionnalité des espaces agricoles est aujourd'hui reconnue par les procédures d'aménagement. Cependant l'élaboration d'orientations de gestion pour préserver l'équilibre entre ces usages ainsi qu'un maintien d'une « qualité paysagère » s'avère difficile pour les porteurs de projets d'aménagement. Dans les documents d'urbanisme, l'espace agricole est souvent considéré selon sa valeur spatiale et foncière en tant qu'espace disponible pour l'urbanisation. Les exploitants et propriétaires fonciers ont-ils les mêmes considérations ?

Nous proposons et analysons un dispositif participatif basé sur l'usage de représentations paysagères pour favoriser le dialogue entre porteurs de projets d'aménagement, agriculteurs et propriétaires. Le dispositif que nous avons conçu vise à aider les acteurs à construire leurs intentions d'aménagement vis-à-vis de l'agriculture. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur le cas de deux communes européennes francophones, soit deux contextes de procédures d'aménagement différents. Il s'agit de la commune de Billom (France) à travers la mise en œuvre de son Plan Local d'Urbanisme (2006-2008) et de la commune d'Attert (Belgique) dans le cadre de la future Charte Paysagère du Parc Naturel Communal (2007-2009).

Nous posons l'hypothèse que la mobilisation des représentations paysagères comme support de dialogue entre élus et agriculteurs, à travers un dispositif méthodologique spécifique, permet de révéler leurs intentions d'aménagement (agricoles et urbanistiques). Ce dispositif vise également à accompagner la maîtrise d'ouvrage dans l'intégration à la procédure de ces intentions d'aménagement.

La complémentarité des applications du dispositif en France et en Belgique nous a permis de construire un Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective (IMVP). Il est composé de cinq modalités d'usage des représentations paysagères : 1. l'expertise, 2. l'identification des intentions d'aménagement de chaque participants au dispositif, 3. la caractérisation du cadre de vie à partir d'ateliers de construction de vision prospective négative, 4. le partage d'une vision prospective positive et opérationnelle des arguments et intentions à intégrer dans la procédure de planification, 5. l'évaluation de l'intégration des intentions des acteurs dans le projet de territoire. Pour formaliser et articuler ces modalités en étapes méthodologiques, nous avons complété la grille de lecture des typologies des interventions paysagères locales de Moquay et al. (2007) en la développant en amont (Charte Paysagère du Parc Naturel Communal d'Attert) et au cœur (PLU de Billom) des procédures.

Nous distinguons deux niveaux d'implication du chercheur. Nous nous plaçons à la fois dans une posture de médiation pour fédérer les acteurs dans la démarche, mais aussi dans une posture d'observation et de décryptage des représentations et des intentions d'aménagement sur les composants paysagers retenus par les acteurs. L'IMVP permet donc de s'inscrire dans un processus d'aide à la décision pour les agriculteurs et les élus dans la définition de la place de l'agriculture dans leur projet de territoire. Il offre aux aménagistes des grilles de lecture pour la construction et l'analyse des intentions d'aménagement des acteurs d'un territoire dans les démarches de concertation. L'IMVP peut également servir de guide méthodologique, répondant ainsi à la demande croissante d'outils de dialogue et de visualisation des enjeux du territoire pour accompagner la planification.

Abstract

From Landscape to Planning Intentions: Using landscape representations and participative processes to planning agriculture in periurban areas

Elaboration of a Methodological Itinerary of Prospective Vision for a Local Urban Planning (Town of Billom in France) and a Landscape Charter (Natural Park of Attert in Belgium)

Agricultural areas are subject to multiple functions in addition to agricultural production such as recreation, tourism, environmental practices, etc. For periurban areas, the multifunctionality of agricultural areas is now recognized in the planning procedures. But it is still difficult for the promoters to find management guidelines to preserve the balance between these uses as well as maintaining a "landscape quality". Periurban agriculture is ultimately considered for its value as a space and an available land in terms of urbanization, but what about the opinion of the farmers and owners of agricultural land? The objective of this thesis is to propose but also to analyze a participatory method based on the use of landscape representations to foster dialogue between stakeholders, officials, farmers and owners. This device is designed to help actors build their planning intentions concerning the agriculture. To develop this method, we selected two European French speaking territories, with two different management contexts: the town of Billom in France by the implementation of its Local Urban Planning (2006-2008), and the future Landscape Charter of the Natural Park of Attert in Belgium (2007-2009). We assume that landscape representations can be mobilized as medium for dialogue, through a specific methodological system and through participatory workshops. This methodological system can also help the actors to reveal their planning intentions concerning both social, but also the technical (agricultural and urban), relations and representations and to incorporate them into the urban or landscape planning.

From the implementation of the methodological system (surveys and workshops) on the both sites in France and Belgium, we built a Methodological Itinerary of Prospective Vision (IMVP) It is composed of five aims of landscape representations uses which relate to: 1. expertise, 2. identification of the participants' intentions, 3. characterization of the "cadre de vie" from workshops using the method of the negative vision of the future, 4. sharing the positive vision of the future and operational arguments and intentions to integrate into the planning process, 5. evaluation of the integration of the actors' intentions into the territorial project. To formalize and articulate these aims, in terms of methodological steps, we have chosen to complete the reading grid of the local landscape interventions categories (Moquay et al., 2007) and to develop it upstream the landscape charter process and in the middle of the urban planning process. The researcher involvement appears at two levels. First is mediation in the aim to bring together stakeholders in the process. The second is the observation and deciphering of the representations and planning intentions on landscape components identified by the actors. The interest of the IMVP is to be included in decision processes. It assists farmers and elected officials by establish agricultural projects in their territories. The IMVP also distinguishes transferable references and tools that urban planning managers can use to analyze actor's intentions and to develop collaborative approaches. The IMVP could become a methodological guide to complement the growing demand for tools of dialogue and visualization of regional issues to support planning.

Sommaire

Introduction générale	1
CHAPITRE I	15
Place de l'agriculture dans les procédures de planification des territoires périurbains	
1. L'agriculture dans les territoires périurbains	17
2. Procédures de planification et projet de territoire, quelle prise en compte de l'agriculture ?	31
3. Concertation et implication des agriculteurs	46
4. Synthèse du chapitre 1	50
CHAPITRE II	52
Les représentations paysagères pour dégager des intentions d'aménagement	
1. Se baser sur les composants du paysage	55
2. Combiner les différents supports graphiques de visualisation des paysages	62
3. Accéder aux intentions d'aménagement	72
4. Synthèse du chapitre 2	81
CHAPITRE III	83
Dispositif méthodologique	
1. La double posture du géographe : médiateur et observateur	85
2. Dispositif méthodologique retenu	92
3. Un itinéraire méthodologique de vision prospective	108
4. Synthèse du chapitre 3	111
CHAPITRE IV	113
Application de l'itinéraire méthodologique au plan local d'urbanisme de la commune de Billom - France	
1. Étape 1 : approche géographique de l'agriculture et des composants paysagers de la commune de Billom	115
2. Etape 2 : points de vue individuels	134
3. Etape 3 : vision prospective négative	149
4. Etape 4 : vision prospective positive	159
5. Intégration des résultats des étapes précédentes dans la procédure finale	166
6. Synthèse du chapitre 4	175
CHAPITRE V	177
Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée d'Attert - Belgique	
1. Étape 1 : singularités du territoire de la vallée de l'Attert	179
2. Etape 2 : recueil des pratiques agricoles et représentations paysagères	189
3. Etape 3 : ateliers participatifs de vision prospective, la vision prospective négative	203
4. Etape 4 : la vision prospective positive : élaboration collective d'une cartographie des sensibilités territoriales	212
5. Synthèse du chapitre 5	219

CHAPITRE VI	221
Discussion des résultats	
1. La posture d'observation : le rôle majeur des composants et représentations paysagères	224
2. La posture de médiateur : l'obtention des informations et des arguments sur l'agriculture par l'implication des agriculteurs et l'usage combiné des représentations	232
3. L'itinéraire méthodologique de vision prospective (IMVP), un outil facilitateur	248
4. Synthèse du chapitre 6	259
CHAPITRE VII	262
Pour un usage dans l'action de l'itinéraire méthodologique de vision prospective	
1. L'injonction de participation	264
2. Penser l'articulation des espaces agricoles et non agricoles	267
3. L'IMVP : une interface entre science (géographie), technique (planification, urbanisme) et société (projet de territoire)	270
Conclusion générale	278
Liste des références bibliographiques	285
Sigles et abréviations	
Glossaire	
Table des illustrations	
Table des matières	
Annexes	

Introduction générale

En 2005, la municipalité de Billom (France – Auvergne) s’engage dans la révision de son plan d’occupation des sols (POS) en plan local d’urbanisme (PLU)¹. Cette commune de 4619 habitants se trouve confrontée à la fois à un développement urbain lié à l’influence de l’agglomération de Clermont-Ferrand et à la présence encore dynamique, mais menacée, d’une céréaliculture de plaine. Face à cette situation, les préoccupations de l’adjoint à l’urbanisme de la mairie de Billom étaient les suivantes : Comment mieux prendre en compte la thématique agricole dans la procédure ? Pour cela, comment concerter les exploitants et propriétaires de foncier agricole de la commune de Billom afin de prendre en considération leurs connaissances et leurs projets individuels de développement dans la procédure ? Comment ces informations permettraient-elles d’accompagner les élus municipaux dans la planification des espaces agricoles et non bâtis ? Ces questions techniques pouvaient être reprises en question de recherche, à savoir : **Comment prendre en compte le point de vue des exploitants et propriétaires de foncier agricole sur la planification de l’agriculture et comment le partager avec celui des élus, en vue d’énoncer collectivement des intentions d’aménagement et de les intégrer dans une procédure d’aménagement ?**

Nous avons monté un partenariat entre l’UMR Métafort, la mairie de Billom, la chambre d’agriculture du Puy-de-Dôme, la communauté de communes du pays de Billom St-Dier, le Parc Naturel Régional Livradois Forez, auquel est rattachée la commune de Billom, et le cabinet d’étude Sycomore en charge du plan Local d’urbanisme (PLU). Ce partenariat a été un véritable support pour la construction et l’application de notre dispositif méthodologique, développé en parallèle du déroulement de la procédure du PLU. Il n’a pas s’agit d’une commande au sens propre du terme, mais une démarche partagée avec l’ensemble des partenaires. L’intérêt des partenaires était de mieux prendre en compte les enjeux agricoles dans ce type de procédure réglementaire qui se focalise habituellement sur les espaces urbanisés au détriment des espaces non urbanisés. Parallèlement, depuis 2006, le pays du grand Clermont, auquel est également rattachée Billom, était en pleine élaboration de son schéma de cohérence territoriale (SCoT), et depuis 2008, le parc était en révision de sa charte. Le projet de développement de la commune de Billom se situait donc dans une position charnière (Lardon, Lelli, et Piveteau 2005), entre le pays du grand Clermont et son influence urbaine, et le Parc Naturel Livradois Forez et son influence rurale, donnant ainsi au territoire de Billom son caractère périurbain.

Le PLU devant être approuvé en amont de ces projets de territoire, les orientations et l’image que la commune voulait construire reposaient sur la prise en compte des différents points de vue d’acteurs et notamment des agriculteurs. Les élus locaux de Billom voyaient dans cette démarche le moyen de mettre en valeur l’image de leur commune, qualifiée de territoire périurbain.

Cette recherche doctorale a donc été développée de manière empirique, à partir du suivi du PLU de la commune de Billom et de la mise en œuvre d’ateliers participatifs pour accompagner son élaboration par les acteurs. En vue d’affiner nos observations et d’améliorer nos outils de concertation issus du dispositif méthodologique construit au travers du PLU, nous avons reproduit certains des étapes et des outils dans un contexte culturel et juridique différent, mais sur un territoire également sous influence périurbaine, à savoir : sur le projet de charte paysagère du parc naturel de la vallée de l’Attert (Belgique - Wallonie).

L’originalité de ce travail est de s’inscrire dans une perspective de recherche-action, défendue par de nombreux auteurs depuis la fin des années 1990, notamment dans les disciplines agronomiques, (Albaladejo et Casabianca 1997; Carberry *et al.* 2002), politiques (Callon, Lascoumes, et Barthe 2001),

¹ Application de la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000, nouvelle formulation des documents de planification urbaine.

psychosociologiques (Giddens 1987; Fischer 1992), urbanistiques (Brand et Gaffikin 2007), mais plus faiblement en géographie, concernant les territoires ruraux et périurbains (Chahine *et al.* 2008). Du côté de l'action, il s'agit de développer des outils pour impliquer les exploitants et propriétaires fonciers agricoles dans la procédure de planification. Du côté de la recherche en aménagement, cette implication nécessite d'analyser l'articulation des outils entre eux et des informations qu'ils permettent de construire et qui sont pertinentes pour les acteurs et leur projet.

1. S'intéresser particulièrement à l'agriculture et aux agriculteurs dans un projet d'aménagement de territoire périurbain

L'aménagement dans son sens premier signifie disposer avec ordre (Monod et Castelbajac 2006). Dans le sens développé par Debarbieux et Fourny (2004), l'aménagement est conçu « *comme une action, issue de pratiques sociales et institutionnelles, visant à transformer un objet ou un système d'objets (géographiques) et les relations qu'ils entretiennent avec son environnement* ». L'aménagement signifie aussi le résultat d'opérations, qui elles mêmes sont nommées en urbanisme par « opérations d'aménagement ». Ces opérations, s'inscrivent dans des politiques dites « d'aménagement du territoire » et dont la mise en œuvre fait l'objet d'une planification, c'est-à-dire, qu'elles sont ensuite traduites en terme de programmes, plans d'action et s'appliquent à tous types d'espaces : agricoles, urbanisés, forestiers, zones humides.... C'est le cas entre autres du PLU.

La loi sur la solidarité et le renouvellement Urbain du 13/12/2000 a institué les PLU en remplacement des plans d'occupation des sols (POS). Un PLU ne doit plus seulement être une procédure planificatrice et normative produisant un zonage réglementaire pour la gestion d'un territoire, il s'agit d'un projet de territoire qui doit assurer, selon l'article L121-1 du code de l'urbanisme, « *l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, la préservation des espaces agricoles et forestiers, la protection des espaces naturels et des paysages* ». Les modalités d'action pour maîtriser cet équilibre apparaissent dans un rapport de présentation associé à un Programme d'Aménagement et de Développement Durable (PADD). Ces orientations d'aménagement sont accompagnées de documents graphiques représentant la délimitation de zones et des règles qui y sont applicables. Pour les territoires périurbains, cet équilibre est difficile. L'espace agricole est souvent considéré pour sa valeur spatiale et foncière en tant qu'espace disponible, ce qui reste « en blanc » sur les cartes (Fleury 2005). Il est également, avec le nombre d'agriculteurs présents sur la commune, le principal critère de diagnostic de l'agriculture dans un PLU.

Nous proposons de prendre le triptyque de l'aménagement intégré des territoires pour l'appliquer à une lecture de l'agriculture dans les procédures de planification. L'expression 'aménagement intégré', est fondée sur un triptyque au fondement de la définition de territoire : acteurs-activités-espaces (Deffontaines et Lardon 1994). Il s'agit d'un système dont les interrelations articulent des systèmes d'activités humaines (production agricole, logement, ...), organisées par des acteurs selon des faits sociaux (des individus aux institutions) et pour rendre intelligible l'espace, dans ses dynamiques à différentes échelles (du local au régional) et dans sa diversité (de l'urbain, du périurbain au rural). Nous définissons le concept d'acteurs à partir de la sociologie : acteurs sociaux, « *agents qui participent à la vie sociale, en société, en interaction avec d'autres participants* » (Couet, Davie, et Le Flanchec 2004). Nous utilisons le triptyque de l'aménagement de l'agriculture, se rapprochant des trois dimensions définissant l'agriculture, selon Jean-Paul Diry (2008) : les structures agraires, les systèmes de productions et les paysages agricoles, que nous renommons et complétons ainsi :

- Structures d'exploitations : cela concerne l'agriculteur, acteur de son patrimoine immobilier et foncier pour le développement de son activité. La propriété, l'exploitation et les modes de faire-valoir constituent une structure, une ossature juridique, sociale et politique en évolution constante

et en étroite relation avec les autres structures territoriales (résidentielles, commerciales, ...). Il est donc intéressant dans cette première entrée de prendre en compte à la fois l'agriculteur (actif ou non) et son exploitation, mais aussi les propriétaires de foncier agricole qui ne sont pas forcément exploitants. Selon Bertille Thareau (2007), l'engagement municipal des agriculteurs est de moins en moins visible notamment au sein des territoires périurbains. Or la présence d'agriculteurs dans les instances politiques locales contribue à informer les autres élus de la préservation des structures d'exploitation comme base du maintien de l'agriculture. En effet, « *L'agriculteur devient un instrument identitaire et technique* » (Thareau 2007). Il sert à la collectivité en exerçant son savoir-faire sur les espaces non urbanisés, la voirie (gestion des écoulements, taille des emprises...). L'exploitant est davantage considéré par sa profession qu'en tant qu'habitant de ce territoire (sous l'appellation de « paysan » qu'il revendique ou non). Certains propriétaires de foncier agricole, pas forcément exploitants, sont également les garants d'une histoire spatiale utile pour justifier des éléments présents ou absents liés aux diverses évolutions des espaces agricoles et donc de mieux comprendre les mutations paysagères.

- Systèmes de production : les productions agricoles extraites des divers usages des lieux (sur sol ou hors sol) s'inscrivent dans les systèmes économiques (marché global et/ou local) et politiques (Politique Agricole Commune). Elles engendrent des modes de productions aux techniques variées et étroitement liées aux systèmes écologiques. Or depuis les années 1980, les logiques économiques dont dépendent les systèmes de production ont fortement déterritorialisé l'agriculture (Pierre 2007). Cela s'est traduit notamment par une spécialisation des systèmes et donc des espaces, mais aussi une sectorisation et une dépendance des subventions européenne entre autres. On observe une dissociation entre les terres primées et non primées qui contribue à certaines aberrations de gestion du foncier. Ces primes accentuent la dépendance extérieure au territoire. Ce constat devient paradoxal avec les politiques de développement local qui instaurent la durabilité en s'appuyant surtout sur les ressources territoriales, dont les productions agricoles. G. Pierre énonce que « *la durabilité suppose la réduction des dépendances, par l'enracinement agricole, la multifonctionnalité, qui créent une valeur ajoutée territorialisée augmentant le revenu par hectare de surface agricole utile (SAU) locale et fixant une pratique agricole 'endogène' : cela peut définir une alternative à la stratégie unique de développement par agrandissement et une meilleure articulation entre développement agricole et rural* ».
- Paysages agricoles : « *étendue offerte à la vue [...] composée d'une multitude d'éléments qu'il convient de sélectionner* », (Diry 2008) soient: l'habitat, le parcellaire, les linaires (haies, chemins, drains...), l'occupation du sol (forêt, pâtures, cultures, ...). S'ils constituent « *l'horizon familier de l'agriculteur* », dans le cadre des territoires périurbains, il s'agit également de l'horizon des voisins non agriculteurs. Les espaces agricoles se trouvent confrontés à des logiques socio-territoriales qui les valorisent par leur qualité esthétiques, patrimoniales et écologiques. Cependant, certains des paysages aux entités monofonctionnelles, dont les performances se rattachent au modèle agro-industriel, sont obligés aujourd'hui de s'adapter à des exigences environnementales (Pierre et Le Caro 2007) et à la demande sociale d'un cadre de vie. Ainsi, l'étude uniquement spatiale de ces paysages ne suffit pas de fait d'une part qu'ils dépendent des systèmes et structures agraires et d'autre part d'attentes sociales et culturelles basées sur l'image de la ruralité.

De nombreux géographes ont proposé une analyse typologique des espaces urbains et ruraux et de leur dynamique en tant que territoires (Dodier 2007; Planchat-Héry 2007; Pinchemel et Pinchemel 1992; Vanier 2003). Différentes appellations et définitions sont proposées : péri-urbains, ou « péri-rural » (Groupe de travail Nouvelles Ruralités 2008; Vanier 2007), voire « rurbains » (Bauer et Roux 1976); (Berque 2008; Firey 1946). La littérature abonde également sur les études concernant les espaces agricoles à l'interface de ces

territoires en périphérie (Chahine *et al.* 2008; Fleury 2005; Martin, Bertrand, et Rousier 2006; Ruiz *et al.* 2008) ; (Vianey, Baconier-Baylet, et Duvernoy 2006). Souvent deux critères définissent l'espace rural : un bâti discontinu car ponctué d'espaces cultivés, en friche ou forestiers, et de faibles densités, quelques centaines d'habitants au kilomètre carré. En opposition, l'espace urbain serait un espace d'habitat concentré, tirant parti de lieux d'activités, de services. Or, bien d'autres critères rentrent en jeu (sociaux, économiques, culturels et politiques). Il s'agit surtout d'un espace en croissance continue dans tous les pays d'Europe, donnant lieu aujourd'hui à différents phénomènes en constante mutation : banlieue, pôle urbain, agglomération, conurbation, ... où les espaces agricoles, quand ils ne disparaissent pas par l'urbanisation², sont prédisposés à d'autres fonctions que celles seules de la production (ceintures vertes, paysages, espaces de loisirs...).

La tendance actuelle de certains territoires en périphérie d'agglomération est de faire le choix d'une autonomisation, interprétée comme une résistance, voire, pour certains acteurs individuels, habitants, un rejet de la ville centre pour conserver un état de « campagne » (Berque 2008). Ces logiques sont en constante mutation du fait de leurs liens étroits aux dynamiques d'un développement territorial, c'est-à-dire, à la capacité des acteurs d'un territoire à valoriser des ressources, en mobilisant un système de gouvernance (Measson, Loudiyi, et Lardon 2009). Selon des choix politiques et collectifs, leur projet de développement se positionnerait en concurrence avec la ville et s'adosserait à la valorisation d'un « cadre de vie » (Rougerie 2000; Planchat 2004). Ce positionnement identitaire, fondé entre autres sur la différenciation des expressions locales et la valorisation d'une appartenance « au rural », « à la campagne » contribue à la construction d'une image du territoire d'une manière générale (Hervieu et Viard 2001) et des périphéries en particulier (Davodeau 2005; Donadieu et Dalla Santa 1998). Finalement, cette position intermédiaire entre le rural et l'urbain peut être subie, mais aussi facteur d'un nouveau dynamisme, d'une polarité rurale offrant un « cadre de vie » et que le projet de planification doit prendre en compte.

Or cette image repose essentiellement sur les espaces agricoles, mais aussi l'image d'une agriculture « territorialisée » dans les territoires périurbains. Il s'agirait donc de renouer des liens, voire d'envisager des évolutions entre l'image, les demandes d'une agriculture locale, intégrée et respectueuse de l'environnement et des paysages et la réalité d'une agriculture encore majoritairement conventionnelle. Ainsi s'interroge-t-on sur le fait que les exploitants et propriétaires de foncier agricole, de par la diversité des systèmes de production, peuvent contribuer à mener des actions futures intégrant mieux l'agriculture et porteuses d'un projet pour le territoire.

Nous intégrons ainsi dans nos travaux les approches théoriques des politologues P. Lascoumes et P. Le Galès (2004) sur les enjeux de la gouvernance et des instruments d'action publique qui en découlent. « *L'action publique est un espace sociopolitique construit autant par des techniques et des instruments (que nous nommons « projet ») que par des finalités, des contenus et des projets d'acteurs (des projet choisis individuellement ou collectivement d'où le terme « d'orientations » qui rappelle également les documents d'objectifs des procédures d'aménagement) »* (Lascoumes et Le Galès 2004). Nous estimons ainsi qu'une procédure d'aménagement, telle un PLU est un instrument d'action publique en ce sens où il « *constitue un dispositif à la fois technique et social qui organise des rapports sociaux spécifiques entre la puissance publique et ses destinataires en fonction des représentations [mentales, sociales, spatiales] et des significations dont il est porteur* » (Lascoumes et Le Galès 2004). Cependant, compte tenu de la demande qui nous avait été faite par les maîtres d'ouvrage de Billom, cet instrument reste difficile à appréhender par les élus, de par sa complexité technique et les enjeux sociaux-économiques et spatiaux qui en découlent. La proposition d'impliquer les agriculteurs et propriétaires de foncier agricole dès les premières étapes

² Au niveau national, le rythme d'artificialisation des sols est passé de 60 000 ha/an sur la période 1992-2003 à 93 000 ha/an sur la période 2006-2009, se traduisant par une perte de surface agricole équivalente à la surface d'un département en 10 ans. (Commission Départementale de Commission Départementale de Consommation des Espaces Agricoles(CDCEA) – Préfecture de Mayenne – Mai 2011 - www.mayenne.pref.gouv.fr/uppdf/actu/234.pdf)

d'élaboration de la procédure n'est pas évidente pour toute maîtrise d'œuvre et d'ouvrage. Aussi cela présente un réel intérêt de réfléchir à :

- Comment construire une démarche de facilitation de la participation d'acteurs rarement impliqués dans l'élaboration des procédures ?
- A quels moments du déroulement de la procédure privilégier des moments de dialogues ?
- Quels outils peuvent-être mobilisés pour à la fois faciliter la participation et générer des informations sur les trois dimensions de l'agriculture ?
- Comment ces informations produites peuvent rendre compte des enjeux techniques, politiques et sociaux et être ensuite traduites dans la procédure officielle de manière à les rendre applicables, c'est-à-dire opérationnelles ?

2. Aborder les procédures à partir des représentations internes et externes et dégager les intentions d'aménagement

Lors de l'élaboration d'un projet d'aménagement ou de planification, les maîtres d'œuvre et d'ouvrage mobilisent différents objets et outils de représentations graphiques de l'espace et des paysages (cartes, plans, photographies) et un discours associé. Pierre Maurel (2001) définit les représentations graphiques en tant que représentations externes en rapport aux représentations internes traduisant une pensée, une image mentale.

La planification contribue à la production d'une vision du territoire, au sens propre « *Ce qui s'offre à la vue, au sens figuré, ce qui s'offre à l'esprit – image, représentation mentale d'une réalité* » (UMR Altif-CNRS 2009). Elle se traduit par un ensemble d'opérations visant à organiser, dans l'espace, les modifications du milieu, les implantations et les activités (Benoît 2006).

Nous inscrivons notre recherche dans le contexte de la géographie des représentations (Bonin 2004; Debarbieux et Fourny 2004; Gamache, Domon, et Jean 2004; Gumuchian 1989), dans le sens où nous considérons que les sociétés aménagent leur environnement en fonction des images qu'elles en ont, et réciproquement, elles se le représentent en fonction des aménagements qu'elles en font (Berque 2000).

Les représentations graphiques observées dans les documents formalisant des procédures d'aménagement (cartes, plans, photographies) visent à illustrer les orientations de ces aménagements souhaités. Cependant, ces représentations sont souvent le produit d'une expertise. Leur usage s'oriente davantage vers un objectif d'information du résultat du dialogue entre maîtres d'œuvre et d'ouvrage (Commission Maison Individuelle de l'Ordre des Architectes 2007) que de consultation, de participation, de mise en dialogue avec l'ensemble des acteurs concernés. Ces nombreuses cartes ne permettent pas une clé de lecture commune des enjeux d'un territoire et encore moins ceux des paysages ruraux et agricoles (Chardonnel, Feyt, et Loubier 2003). Ainsi, dans le cadre de production de cartographies prospectives actuellement utilisées dans les procédures, ces cartes sont un ensemble de représentations dissociées des pratiques (Crosta 2005). Il semble donc intéressant de mobiliser ces représentations classiquement utilisées voire en développer d'autres dans les perspectives suivantes :

- Si les représentations sont considérées comme des produits, il semble intéressant d'établir un rapport avec ceux à qui ces représentations sont adressées (Crosta 2005).
- La réalisation de ces cartographies met directement ou indirectement en présence une multitude d'acteurs avec, pour chacun, des exigences et des intérêts en matière d'usages de l'espace et du territoire qui sont divers et pas toujours en accord.

Construire ces représentations, c'est faciliter une vision prospective partagée. Dans le cadre d'un diagnostic de territoire, la prospective permet d'initier un changement (Lardon et Piveteau 2005). Si la prospective est

construite avec les acteurs, elle devient une démarche interactive, participative, facilitant leur implication dans la construction de la procédure de planification. En effet, elle peut aboutir à une image du territoire selon un futur souhaité, ou non, créant ainsi des orientations d'aménagement à partir d'informations fournies par les acteurs. Nous qualifions ces orientations d'intentions d'aménagement.

3. Dégager les intentions d'aménagement à partir des composants paysagers

Il nous semble pertinent d'analyser comment les acteurs énoncent leurs intentions liées à l'aménagement de l'agriculture, mais aussi comment ils les spatialisent sur leur commune. Le concept d'intention, dans le cadre de la planification, peut se définir par une prise de conscience d'un besoin de mettre en œuvre une action sur le territoire en vue de : aménager, faire évoluer, valoriser des éléments liés à l'agriculture du territoire. En effet, le processus de projet, lié à la procédure, fait appel, d'une part, à l'imaginaire (Voyé 1996) et d'autre part, à des choix d'action, d'aménagement. Le concept d'intention devient alors pertinent du fait que l'action au sens de mise en pratique, mise en mouvement, n'est pas encore réalisée.

Nous supposons que le paysage, par la compréhension de ses composants, sert de guide à la fois à l'énonciation et à la spatialisation des intentions d'aménagement. Selon A. Bailly (1997) le paysage est un « *Milieu idéal (qui n'existe que dans l'imagination, ce à quoi on aspire, la perfection), caractérisé par l'extériorité de ses parties, dans lequel sont banalisées nos perceptions et qui contient toutes les étendues finies.* » L'intention d'aménagement sur des composants paysagers peut être considérée à travers ce lien entre imagination et perception d'étendues finies. En effet, l'intention d'aménagement répond à un besoin d'amélioration liée à une dimension idéale (imagination, valeurs paysagères, écologiques, économiques et sociales) et du fait du contexte de planification, à la dimension spatiale, plus matérielle. C'est pourquoi, il nous semble important de noter que le partage des informations et des arguments, entre les acteurs, concerne également le composant paysager commun sur lequel peut se focaliser leurs regards.

Pour les aménageurs, ou maître d'œuvre (architectes, paysagistes, urbanistes), la majorité des actions proposées sont liées à l'espace (gestion foncière, zones à urbaniser, infrastructures à construire, etc.) Ces actions peuvent aussi bien se réaliser sur des objets ponctuels, linéaires ou surfaciques, mais aussi, et c'est là l'intérêt du paysage, à différentes échelles de perceptions. Les aménageurs appellent d'ailleurs « le grand paysage », les points de vue panoramiques dont les frontières sont celles de la perception visuelle. Les maîtres d'ouvrages, soient les élus, (le nomment plutôt « territoire », ou encore « pays » (Pinchemel et Pinchemel 1992).

Nous souhaitons construire une grille d'analyse des intentions d'aménagement pour non seulement relever les dires d'acteurs sur les informations qu'ils détiennent ou les plans d'action qu'ils élaborent, mais aussi pour observer les différentes échelles de perception des paysages des acteurs à partir desquelles ils spatialisent leurs intentions d'aménagement. En effet, un même paysage peut être lu à différentes échelles de perception (Deffontaines *et al.* 2006). Il peut aussi être interprété différemment, selon les informations et les arguments d'aménagement des acteurs sur les composants qui le construisent (Michelin *et al.* 2002). Cités dans la perspective d'une intention d'aménagement, les composants de ce paysage s'inscrivent à leur tour dans d'autres échelles, du fait que la vision de leurs aménagements futurs fait appel à divers acteurs, à divers territoires.

Par exemple, pour un paysage agricole, les échelles de perception concernent, pour le composant, la parcelle, pour le groupe d'objet l'ensemble de l'exploitation, pour le panorama, l'inscription de cette exploitation dans un grand ensemble de milieux agricoles, éventuellement boisés, etc. Maintenant, si on interroge l'agriculteur à qui appartiennent l'exploitation, ses intentions vont être précises sur ses cultures, l'entretien de sa haie, l'agrandissement de ses bâtiments etc. Pour un aménageur, ses intentions peuvent porter sur des groupes d'objets pour les aménagements fonciers, le maintien des haies, ou certains objets,

pour la valorisation architecturale. Aussi, l'usage des composants paysagers n'est possible qu'à travers des supports permettant leur visualisation, c'est-à-dire constituants les représentations paysagères.

4. Utiliser les représentations paysagères

De nombreux auteurs (Bertrand et Lelli 2009; Caille-Catin 2005; Menezes, Barroso, et Pinto-Correia 2010; Michelin *et al.* 2002) ont mis en avant l'intérêt de mobiliser les représentations graphiques du paysage comme outil pour aborder avec des acteurs locaux leur vision du développement de leur territoire. Le paysage, en tant que sujet et représentation, peut être utilisé afin d'augmenter la capacité des acteurs à maîtriser les processus qui les concernent (Deffontaines, Marcelpoil, et Moquay 2001), c'est-à-dire, comme support de débat, voire de négociation des actions d'aménagement à mettre en œuvre (Joliveau et Michelin 2001; Lelli 2000; Selman 2006).

Mobiliser les représentations paysagères graphiques, mentales et sociales du paysage, consiste à mettre en avant différents degrés de matérialité d'une portion de territoire vue par un observateur, à différentes échelles (de plusieurs hectares à plusieurs kilomètres carrés) et composée d'une certaine quantité d'éléments de nature distincte (bois, cultures, friches, villages, etc. - Baudry, 1985). Nous mobilisons également les représentations paysagères pour mettre en relief la nature systémique du paysage : faire parler les acteurs de leur territoire à travers le paysage permet de faire émerger des informations sur les « transactions » (Baudry et Burel 1985) entre les écosystèmes présents et les pratiques des acteurs sur ces écosystèmes selon des choix techniques, esthétiques, politiques, etc. Telle que l'énonce Christine Partoune (2004) à travers ses travaux de recherche sur l'outil « Hyperpaysage », l'observation paysagère peut être utilisée comme un outil pour aborder les problématiques paysagères et territoriales dans leur complexité. Par l'outil d'Hyperpaysage, elle met en avant l'intérêt d'aborder le paysage comme système mettant en relief des composants visibles et invisibles lié à des informations culturelles, sociales, pensées. Cette approche par le système permet d'infléchir les habitudes d'une pensée linéaire dominante pour arriver, selon C. Partoune (2004) à :

- *« Expliciter le point de vue adopté par l'observateur et mettre en évidence que les sous-systèmes ainsi que les éléments du paysage qu'il va retenir dépendent de son regard, culturellement déterminé, tout comme l'interprétation qu'il va en donner.*
- *Confronter les perceptions et les représentations de plusieurs personnes (multiples acteurs du paysage) ; délimiter le cadre de référence dans lequel elles sont valides ou adaptées et les limites de leur pertinence.*
- *Faire apparaître les relations d'interdépendance entre les éléments (éléments = objets, idées, sentiments, émotions, phénomènes, personnes), selon le principe de causalité spiralaire ; mettre en lumière les potentialités et les contraintes auxquelles les acteurs sont confrontés, leur place dans le système en tant que décideurs, leurs stratégies et leurs liens les uns avec les autres.*
- *Mettre en évidence l'ambivalence des éléments ou des relations, en fonction du vécu, des opinions et des valeurs de chacun ; clarifier les besoins ou intérêts en jeu, en tenant compte de la complexité des êtres humains.*
- *Envisager le paysage sous divers aspects (aspects économiques, sociaux, culturels, environnementaux, historiques, philosophiques, politiques,...), en respectant les principes d'une démarche interdisciplinaire.*
- *Tenir compte de la dynamique du paysage (mouvements, flux, évolution dans le temps, processus de transformation), changer d'échelle, resituer le paysage local dans un contexte régional ou continental. et mettre en évidence les incertitudes qui peuvent conditionner l'avenir des paysages » (en lien avec nos objectifs de vision prospective).*

- Contribuer à énoncer les intentions d'aménagement en apprenant « *à faire des choix de valeurs pour l'avenir des paysages, dans une perspective individuelle et collective ; imaginer comment participer au "système" de manière cohérente par rapport à ces valeurs [...]* » (Partoune 2004).

5. Faciliter l'usage des représentations à partir d'un dispositif méthodologique basé sur l'observation et la médiation

Nous posons l'hypothèse qu'il est pertinent de mettre en œuvre un dispositif méthodologique spécifique pour faire émerger et donner à voir (vision prospective) les intentions d'aménagement qu'ont les acteurs sur la gestion et l'aménagement des évolutions de l'agriculture de leur territoire.

Nous définissons par dispositif particulier une approche méthodologique qui :

- s'adapte aux différentes phases d'élaboration d'une procédure de planification,
- favorise également l'implication des exploitants et propriétaires de foncier agricole à des phases clés d'appui à la décision pour l'avancement de la procédure,
- permet d'articuler les différentes représentations graphiques de l'espace et des paysages que nous nommons également supports de visualisations du territoire.

Notre objectif est de construire un dispositif méthodologique permettant d'impliquer les agriculteurs, et propriétaires de foncier agricole, dans l'élaboration du projet de planification de leur territoire afin de recueillir leurs intentions d'aménagement et de les partager avec la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage en charge de la procédure. La planification aiderait à « *concevoir un futur désiré ainsi que les moyens réels pour y parvenir* » (Couix et Girard 2006). L'énonciation et la spatialisation des intentions d'aménagement à partir des représentations paysagères peut permettre d'apporter une « *intelligence de la situation* » (Couix et Girard 2006), mais aussi une anticipation de l'action par l'appropriation des acteurs du projet de territoire à travers la procédure. Provoquer une mise en contrainte, par exemple par un atelier participatif mobilisant les représentations paysagères, va exposer l'acteur individuel face à groupe et face à des éléments fortement reliés à des affects, à la mémoire collective (Ferréol *et al.* 2002), à la symbolisation de son territoire quotidien (Fischer 1992; Lynch 1959; Tizon 2006). Du dialogue sur la thématique agricole entre acteurs locaux, peuvent émerger des éclairages sur l'agriculture et des suggestions de gestion pertinents que le document final du projet pourra intégrer.

Nous proposons un dispositif basé sur une double posture : la médiation et l'observation.

- La posture de médiation consiste à ce que nous adoptions un rôle de médiateur pour accompagner les acteurs vers le dialogue. Ce rôle se traduit également par une réflexion et une réalisation d'outils supports de médiation qui aident à générer d'une part le dialogue et d'autre part, à produire des informations pour la planification de l'agriculture.
- La posture d'observation consiste à développer un ensemble de grilles de lectures des informations produites par les acteurs, mais aussi de l'usage des supports de médiation.

Dans le cas du PLU de Billom, nous avons souhaité construire un dispositif en parallèle de l'élaboration de la procédure et au fur et à mesure des demandes des acteurs. Notre approche méthodologique peut alors être qualifiée de constructiviste : elle se base sur la création de différentes étapes d'usage de supports de manière à aider les acteurs d'abord à décomposer les paysages qu'ils perçoivent, pour mieux les recomposer avec eux, en tant que projet d'aménagement collectif désiré ou non. C'est par l'articulation des étapes de déconstruction et de reconstruction que nous supposons amener les acteurs à partager des informations pour mieux argumenter leurs intentions d'aménagement. Cette dimension intentionnelle est bien rattachée à la construction du projet de territoire puisque les individus ne peuvent s'extraire des réalités matérielles et idéelles de leur environnement et à partir desquelles ils en tirent avantage (Lajarge

et Roux 2007). L'intentionnalité des acteurs d'aménager leur espace serait une clé de lecture pertinente des processus de construction des activités humaines à mettre en œuvre pour la gestion de l'agriculture, mais aussi de construction des représentations des évolutions du territoire vis-à-vis des espaces agricoles.

Nous visons ainsi à construire un Itinéraire Méthodologique (Lardon 2001), comme dispositif particulier et itératif ayant pour but de recueillir et de reconstruire avec les acteurs leurs représentations paysagères, depuis leur point de vue individuel ou des points de vue partagés. L'itinéraire méthodologique se définit par l'articulation de différentes méthodes et outils de traitement de l'information, mais aussi de « *mobilisation des acteurs d'un territoire autour de la production de représentations spatiales, pour construire progressivement une vision partagée et stratégique du territoire* » (Lardon et al. 2001).

Le projet de PLU de la commune française comme celui de la charte paysagère du Parc Naturel belge nous permettent de mettre en complémentarité deux itinéraires méthodologiques de manière à en formuler un générique. Ce dernier pourrait ainsi servir de guide méthodologique pour faciliter l'implication d'acteurs rarement directement concertés dans les procédures de planification comme nous aurons pu le tester avec les agriculteurs et propriétaires fonciers des deux terrains. De plus, comme le remarquent Bertrand, Lelli 2009 -p.204), l'usage des représentations paysagères peut « *aider les décideurs à construire un projet et non à se réfugier derrière un modèle !* ». L'itinéraire Méthodologique guiderait ses utilisateurs dans l'usage de ces représentations mais aussi dans leur reconstruction, de manière à produire une Vision Prospective, c'est-à-dire, la production d'informations et d'intentions d'aménagement argumentées et spatialisées pour contribuer au projet de territoire, modéliser des scénarios d'évolutions. Nous avons donc choisi de nommer cet ultime itinéraire, Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective (IMVP).

Cette thèse présente donc la construction, l'application, la validation et l'analyse de l'itinéraire méthodologique de vision prospective basé sur l'usage des représentations paysagères dans deux contextes de projet de planification : selon une planification réglementaire : un PLU et une planification contractuelle sectorielle : une charte paysagère. Ces deux procédures ont appliquées à des territoires périurbains qui ont des difficultés à intégrer les évolutions de l'agriculture dans des espaces aux mutations rapides. Les différents usages des représentations pour faciliter le débat doivent s'articuler en fonction du besoin des élus et des aménagistes de prendre en compte les points de vue des agriculteurs pour la construction du projet de planification et de la vision prospective de l'agriculture de leur commune.

6. Prendre en compte les différents points de vue afin d'énoncer des intentions d'aménagement pour la procédure d'aménagement

Pour répondre à cette problématique, nous proposons de développer notre propos en sept chapitres. La figure 1 illustre l'articulation et le déroulement de ces chapitres. Chaque colonne représente un chapitre avec, pour entête, une sous-hypothèse. Le bas de colonne reprend la synthèse du chapitre. Pour un repérage visuel du déroulement de nos propos au cours de la lecture linéaire du rapport, nous avons représenté par un ensemble de petits schémas chacun de nos résultats (grilles de lectures, outils, Itinéraires méthodologique, etc.) qui, selon notre démarche réflexive sur l'approche systémique, devrait être articulés les uns aux autres.

Chapitre I : Perceptions et prise en compte de l'agriculture dans les procédures de planification des territoires périurbains

Ce premier chapitre aborde les difficultés de caractériser l'agriculture des territoires périurbains et par conséquent d'intégrer, dans les procédures de planification, des propositions d'aménagement adaptées. Nous posons ainsi comme première sous-hypothèse, que pour palier à ces difficultés, il est utile d'impliquer les exploitants et propriétaires de foncier agricole dans des démarches participatives, au cœur des étapes

d'élaboration de la procédure pour améliorer l'aménagement et plus particulièrement l'aménagement intégré de l'agriculture pour le projet de planification.

Nous développerons ainsi une lecture de l'agriculture, selon ses trois dimensions (systèmes, structures, paysages) et des perceptions qui lui sont accordées actuellement dans les territoires périurbains, sous l'angle également du triptyque de l'aménagement intégré (activités, acteurs, espaces). Nous compléterons cette analyse à partir des deux types de procédures de planification que nous avons étudiées : le PLU en France, en tant que procédure réglementaire, et la charte paysagère, comme procédure d'orientation en Belgique. Depuis les années 2000, les textes de lois imposent aux maîtres d'ouvrage de mettre en œuvre des dispositifs de concertation (loi de solidarité et de développement durable de 2000 pour les PLU et convention européenne du Paysage de 2000, pour les chartes paysagères). Nous aborderons le fait que ces dispositifs de participation peuvent être un atout majeur pour envisager, d'une part, l'implication des agriculteurs et des propriétaires de foncier agricole en favorisant le dialogue entre aménageurs et élus, et d'autre part, la nécessité de prendre en compte les trois dimensions de l'agriculture en vue de son aménagement intégré.

Chapitre II : Les représentations paysagères pour dégager des intentions d'aménagement

Dans le cadre de cette recherche, le paysage est mobilisé à travers ses représentations matérielles et idéelles (Caille-Catin 2005), comme support d'une lecture partagée des enjeux d'un territoire aux confrontations urbain-rural (Busck *et al.* 2009). En écho au questionnement des porteurs de projet, il semble important de faire émerger les éléments pertinents des enjeux territoriaux présents et futurs à révéler dans un projet d'aménagement et d'en dégager les intentions d'action et de gestion spatiale et paysagère. Ce second chapitre présente donc la seconde sous-hypothèse, à savoir que l'usage des représentations du paysage, de ses composants et de ses évolutions, permet de partager les informations et les intentions d'aménagement des acteurs sur le territoire de projet.

Ce second chapitre présentera le paysage, plus spécifiquement la compréhension des éléments qui le composent et tels qu'ils peuvent être perçus puis représentés. Ainsi partir du paysage, comme le définit la convention européenne du paysage : « *une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains* » (CH.I, art1, a CEP, 2000) peut être utilisé comme support d'analyse des paysages agricoles des territoires périurbains. Ces derniers sont bien issus des facteurs naturels, et des activités agricoles, se réalisant à différentes échelles territoriales.

Nous proposons dans ce chapitre de développer différentes grilles d'analyse des représentations paysagères que nous allons mobiliser, à savoir : comment les représentations «externes», images formalisant la traduction d'une perception du paysage sur des supports graphiques, iconographiques, cartographiques, etc. peuvent servir de supports de visualisation qui donnent à voir, à différentes échelles de perception, des organisations spatiales, des dynamiques et les représentations que les acteurs s'en font ?

Nous expliquerons enfin dans ce chapitre en quoi de la perception et de la mise en dialogue des représentations paysagères, se dégagent diverses informations reposant sur les connaissances individuelles et collectives des acteurs (données agricoles, perceptions, valeurs...).

L'intérêt de l'usage des représentations supports est d'aider les acteurs à dégager leurs raisonnements et aboutir aux intentions d'aménagement, comme une « prise de conscience » des moyens d'anticiper les évolutions du territoire. Nous proposerons de rattacher ces usages des représentations paysagères au contexte des procédures d'aménagement. Pour cela, nous proposons de reprendre la grille des typologies des interventions paysagères, liées à des projets de charte paysagère, réalisée par P. Moquay et al (2007). Cette grille met en évidence les trois archétypes paysagers qui guident les choix d'action et d'aménagements à mettre en œuvre pour la gestion des paysages : le paysage Identité (les acteurs

aménagent le paysage en fonction des composants du paysage qui caractérisent leur territoire), le paysage Décor (en fonction des images et symboles picturaux) et le paysage Territoire (en fonction d'orientations politiques et de stratégie de gestion). Nous souhaitons utiliser et compléter cette grille pour nous aider à mettre en relief l'énonciation des d'intention d'aménagement, en lien aussi bien à une procédure réglementaire que d'orientation, et en vue de l'aménagement intégré de l'agriculture dans les territoires périurbains concernés.

Chapitre III : Dispositif méthodologique

Ce troisième chapitre concerne notre troisième sous- hypothèse à savoir qu'à partir d'un dispositif méthodologique spécifique, nous pouvons construire un Itinéraire Méthodologique qui facilite l'usage, c'est-à-dire l'analyse et la production de représentations paysagères pour énoncer des intentions d'aménagement. Nous présenterons tout d'abord la spécificité de dispositif, c'est-à-dire la prise en compte de la capacité de celui qui le met en œuvre à articuler deux postures : celle du médiateur par l'usage des représentations-soutiens afin d'aider les acteurs à énoncer leur intentions d'aménagement, et celle de l'observateur, utilisant l'ensemble des grilles d'analyse des résultats qui en émergent.

L'application de cette double posture repose sur la prise en compte des enjeux de la participation, et pour la procédure, de la concertation. Différentes recherches constituent un cadre scientifique légitimant cette double posture, il s'agit par exemple de la recherche « intégrative » selon (Tress, Tress, et Fry 2006), ou de la « recherche-action » selon (Albaladejo et Casabianca 1997; Chahine *et al.* 2008), voire la « *recherche-action participative ou partenariat* » développée par le Centre de coopération Internationale en Recherche Agronomique et Développement. L'objectif récurrent de ces recherches est de contribuer à de nouvelles manières de comprendre avec de nouveaux outils pour faire partager les perceptions et les projets, non plus seulement des élus et des praticiens, mais aussi d'autres acteurs des territoires rarement impliqués. Elles proposent de donner un rôle important au chercheur, un rôle de médiateur pour la faisabilité de ces échanges et partages.

Ce chapitre exposera ensuite le dispositif méthodologique retenu. Il vise à appliquer la double posture médiation-observation de manière à formuler un itinéraire méthodologique de vision prospective. Le dispositif se compose de différentes étapes. La constitution de ces étapes méthodologique s'inspire de la grille des typologies des interventions paysagère développée par Moquay *et al.* (2007) que nous complétons. Pour chacune de ces étapes, nous proposerons de développer des outils liés à la mise en œuvre de notre posture de médiateur, et de reprendre l'articulation des grilles d'analyses du chapitre 2 pour appliquer notre rôle d'observateur. Chacune de ces étapes doit être développée à des moments clés de la procédure, de manière d'une part à correspondre aux besoins d'informations adaptées à l'avancement de la procédure et d'autre part aux temps de réflexion des élus qui décideront au final du projet de territoire à mettre en œuvre. Nous considérons que chaque étape nécessite des moyens spécifiques articulant judicieusement la double posture et ses outils d'analyse. Nous emploierons le terme de « modalité » pour désigner ces moyens spécifiques et temporels employés à chaque étape. Ainsi, chaque étape du dispositif pourra être transférée en une modalité particulière dans l'itinéraire méthodologique de vision prospective. Nous retiendrons en tout cinq étapes/modalités.

Chapitres IV et V : Applications du dispositif méthodologique en France et en Belgique

Pour mesurer l'intérêt d'inscrire l'itinéraire méthodologique de vision prospective dans un processus d'aide à la décision (Joliveau, 2001), nous proposons de tester sa complémentarité entre une procédure réglementaire en cours de construction (dans le cas du PLU de la commune de Billom en France) et une procédure sectorielle en réflexion (future charte paysagère du Parc Naturel de la vallée de l'Attert en Belgique).

Cette recherche doctorale s'inscrit donc dans un cadre de partenariat entre l'UMR Métafort et des institutions françaises puis belges (mairie, direction de l'urbanisme, chambre d'agriculture, communautés de communes, Parcs Naturels Régionaux, cabinets et bureaux d'étude). Dans le cas français, la démarche proposée a accompagné la mise en dialogue des enjeux agricoles pour la validation des étapes clés du diagnostic du territoire, jusqu'à l'élaboration du futur zonage des espaces naturels et agricoles. Le cas belge s'inscrit dans la réflexion d'une charte paysagère du Parc Naturel Régional de la commune d'Attert (Wallonie), transfrontalière au Luxembourg, en périphérie de sa capitale. L'objectif fut la mise en place d'un diagnostic partagé sur l'avenir agricole de ce territoire entre agriculteurs, élus communaux et gestionnaires du Parc Naturel porteur du projet.

Le quatrième chapitre détaillera l'ensemble des étapes de l'IMVP mené à Billom. Celui de la vallée de l'Attert sera présenté dans le cinquième chapitre. Le territoire de Billom illustre la construction de la démarche ainsi que son intérêt dans le contexte réglementaire d'un plan local d'urbanisme. La démarche menée sur la commune d'Attert validera une partie des outils applicable à une charte paysagère ainsi que la question plus générique de la prise en compte de l'agriculture dans les territoires périurbains en Europe francophone. Compte tenu de l'ampleur des données et des résultats fournis par les deux terrains, nous exposerons simplement les résultats de chacune des étapes du dispositif et ceci, en vue d'une meilleure lecture de cette complémentarité. Par exemple, la présentation des deux territoires sera déjà considérée comme une partie des résultats de la mise en œuvre de l'étape 1 du dispositif méthodologique.

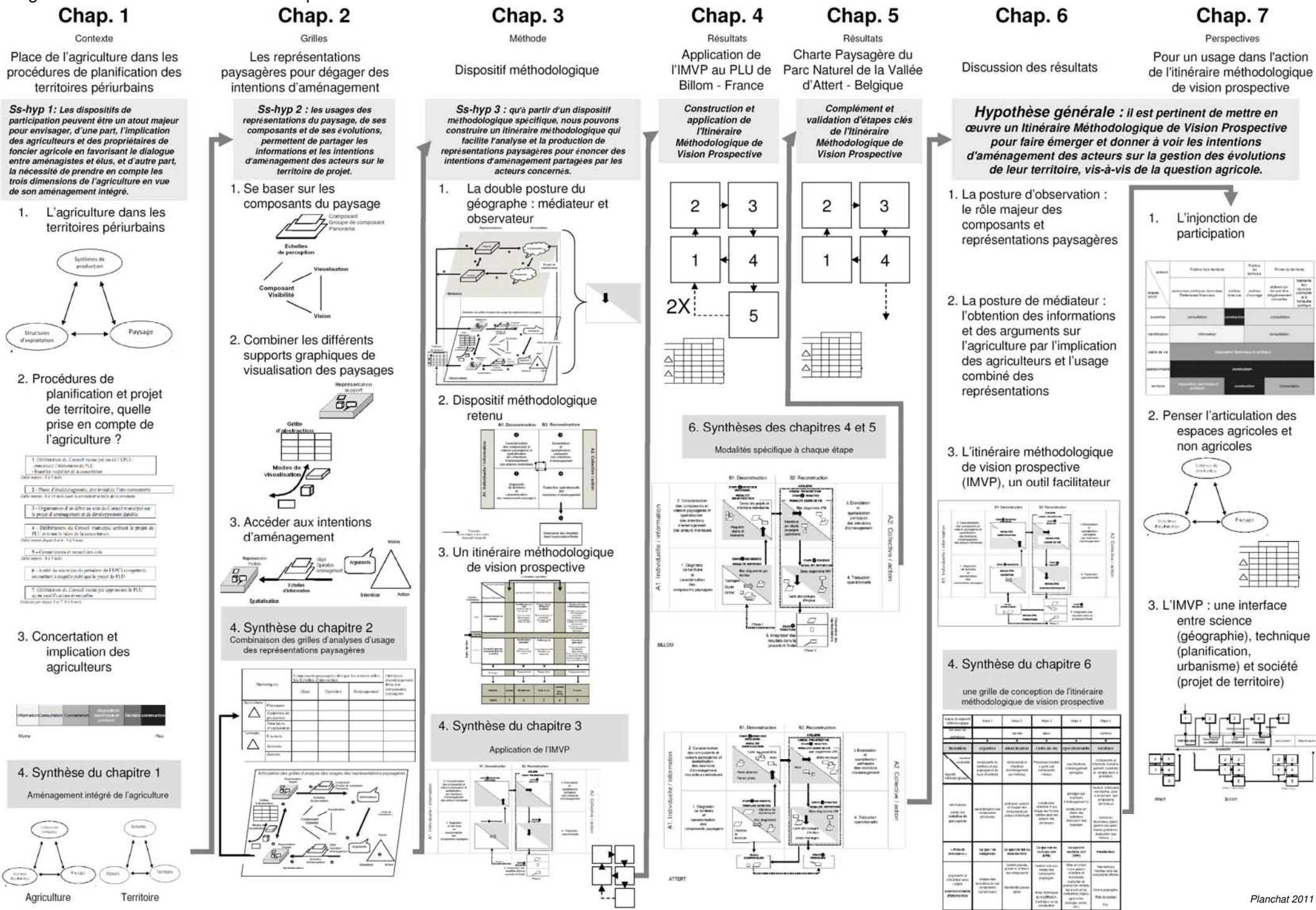
Chapitres VI et VII : Discussion pour un usage dans l'action de l'itinéraire méthodologique de vision prospective

Nous discuterons dans un sixième chapitre de l'ensemble de nos résultats et plus particulièrement de la complémentarité de nos deux terrains. Nous en dégagerons une analyse critique des différentes modalités produites en vue d'une formulation finale de notre d'itinéraire méthodologique de vision prospective. Nous montrerons enfin dans le chapitre 7, en quoi cet IMVP s'inscrit dans la recherche-action au sens proposé par (Bryant *et al.* 1982)p. 7 : « *la structure méthodologique associée à la recherche-action est caractérisée par une approche spiralée. [...] Le cycle débute par l'exploration et l'analyse d'un phénomène social en particulier. Ce même cycle se conclut par une interprétation, une conclusion et une prise de décision.* ».

(Tress, Tress, et Fry 2006) qualifient cette recherche d'intégrative, c'est-à-dire une combinaison des connaissances et des cultures, aussi bien scientifiques (transdisciplinaires) que non-académiques (mais analysées par le chercheur), nécessitant de développer de nouvelles méthodes pour mieux partager ces connaissances et leur permettre de répondre à une question commune. Ils soulignent néanmoins que l'appropriation des acteurs et décideurs de cette connaissance et de ces méthodes est aujourd'hui peu mesuré, mais que le développement de la participation des acteurs, tout en conservant la posture de la recherche permet une meilleur dynamique de cette recherche intégrative. Comment et jusqu'où faut-il envisager un transfert opérationnel des outils de recherche ? Peut-on parler d'objectif d'ingénierie territoriale dans le sens développé par Sylvie (Lardon 2008) et repris par Vincent (Piveteau 2010) : « *L'ingénierie territoriale est l'ensemble des concepts, méthodes, outils et dispositifs mis à disposition des acteurs des territoires pour accompagner la conception, la réalisation et l'évaluation des leurs projet de territoire. C'est aussi l'ensemble des acteurs qui y contribuent* », et par conséquent également le chercheur ?

Si « *gérer un paysage, c'est apprendre à partager le regard que portent des gens différents sur le même espace* » ((Michelin 2000b) p.3), la prise en considération de ce regard partagé dans une démarche de projet opérationnelle s'inscrit dans le challenge relevé par cette recherche et qui sera discuté également dans le septième chapitre. Les frontières entre la recherche et l'ingénierie sont-elles transgressées, ou au contraire complétées ?

Fig. 1 : Articulation des différents chapitres



CHAPITRE I

Place de l'agriculture dans les procédures de planification des territoires périurbains

L'ancienne relation ville/campagne, fondée depuis le début du 20^e siècle sur deux notions distinctes, l'urbain et le rural, s'est totalement modifiée. En effet, l'agriculture se trouve confrontée à de nouvelles dynamiques économiques, sociales et écologiques créant ainsi de nouvelles ruralités (Mora, Heurgon, et Gauvrit 2008). Ainsi, il est de plus en plus difficile de caractériser l'agriculture et ses nouvelles dynamiques et de les intégrer dans des démarches de planification et de projet d'aménagement (Terres en villes 2009). Par exemple, dans le cas des aires urbaines et des périphéries des agglomérations européennes, la forme et la fonction des espaces agricoles deviennent de plus en plus floues. À l'échelle d'une commune, les espaces agricoles se trouvent de plus en plus souvent au contact de ce qui est urbanisé et donc de plus en plus sous l'influence de la ville et des impacts de son extension. Pour qualifier ces espaces plus tout à fait ruraux car sous l'influence de la ville mais pas totalement urbanisés, les géographes et les aménageurs utilisent maintenant les termes de territoire périurbain et de périurbanisation. En raison de cette imbrication entre types d'espaces et modalités d'usages très variés d'un côté, intentions individuelles et attentes collectives contradictoires de l'autre, il est difficile de prendre en compte les évolutions sociales (successions des exploitants, développement d'emplois) et agronomiques (maintien et diversité des cultures et élevages, préservation des écosystèmes, etc.) dans les documents d'aménagement, d'urbanisme ou dans les projets de paysage, en particulier pour les espaces à vocation agricole qui posent de nombreuses interrogations en termes d'articulation plus globale avec l'ensemble du territoire concerné.

Dans ce premier chapitre, nous posons comme première sous-hypothèse qu'il est important de prendre en compte l'agriculture, et le point de vue des agriculteurs dans les documents de planification des territoires périurbains ? Nous déclinons nos réponses en trois parties.

Dans une première partie, nous évoquons la difficulté de caractériser l'agriculture dans les territoires périurbains. Nous souhaitons montrer en quoi, selon la position du regard technique et politique porté sur l'agriculture, nous retrouvons une opposition entre un regard urbain et un regard rural. Le regard urbain analyse les enjeux du développement urbain et des phénomènes de périurbanisation qui en découlent à travers un modèle d'aménagement des espaces « pleins », qui concentrent son intérêt (espaces urbanisés), par rapport aux espaces « vides » (espaces agricoles), qu'il ignore ou qui ne l'intéressent qu'en tant que réserve foncière pour une expansion future. Le regard rural se concentre sur les dynamiques agricoles en cours et considère le développement des espaces ruraux comme concurrentiel de celui des agglomérations. Cela annonce une série de difficultés que peuvent rencontrer les aménageurs et les élus dans la construction des procédures de planification urbaine et paysagiste.

La deuxième partie de ce chapitre présente les procédures de planification que nous avons étudiées, plus précisément le Plan Local d'Urbanisme pour la commune de Billom en France, ou la Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert en Belgique. Pour chacun de ces deux exemples, nous analyserons comment est prise en compte l'agriculture, comment les aménageurs ont envisagé son évolution future et nous regarderons si cette réflexion intègre ou pas celle concernant le développement urbain.

Dans une troisième partie, nous aborderons le fait que chacune de ces procédures dispose aujourd'hui d'un instrument clé et obligatoire : la concertation. Construite à partir de dispositifs de participation des acteurs locaux, nous postulons qu'elle peut être un atout majeur pour envisager l'implication des agriculteurs et des propriétaires fonciers agricoles dans la réflexion concernant l'élaboration d'une vision future qui sous-tend la procédure de planification en favorisant le dialogue entre experts et élus, mais aussi entre experts du « rural » et ceux de « l'urbain ».

1. L'agriculture dans les territoires périurbains

Dans cette partie, nous nous proposons d'analyser la place de l'agriculture dans les territoires périurbains selon trois dimensions :

- les systèmes de production comme une composante des activités du territoire subissant les effets de la réforme de la Politique Agricole Commune prévue pour 2013, à savoir, une agriculture tiraillée entre deux logiques opposées, celle d'un développement économique ouvert sur les marchés mondiaux, de plus en plus important et rentable afin d'assurer une fourniture de denrées agricoles et agro-industrielles à moindre coût, mais entrant en contradiction avec une demande sociale d'ancrer plus fortement la production aux territoires, tout en étant toujours plus respectueux de l'environnement.
- les structures d'exploitations permettant de caractériser les facteurs de production des exploitations agricoles (fermes, bâtiments d'exploitation et d'habitation) et les caractéristiques sociales de leurs occupants, gestionnaires, propriétaires... (exploitants agricoles, actifs et retraités, familles, propriétaires de foncier agricole non exploitants, employés, fermiers, etc.) En lien avec la qualification des acteurs du territoire, nous utilisons les termes génériques d'acteurs agricoles rattachés à leurs outils de production.
- les paysages agricoles que nous considérons comme des portions de territoire caractérisées par une prédominance d'espaces agricoles, telles que perçues par les acteurs qui en sont les gestionnaires (agriculteurs et propriétaires de foncier agricole) et les usagers (habitants, promeneurs, élus) qui s'appuient sur ce qu'ils perçoivent pour qualifier leur territoire de rural.

Dans sa typologie, la loi française relative au développement des territoires ruraux du 24 février 2005 a rattaché les territoires périurbains à la catégorie des territoires ruraux. Le planificateur a regroupé les actions publiques de développement rural selon quatre catégories : agricole, locale, régionale et de développement durable. Cependant, force est de constater que les politiques rurales (et la Politique Agricole Commune le prouve par ses deux piliers) oscillent toujours entre une conception sectorielle, centrée sur les besoins de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, ... au sein d'une économie mondialisée et une orientation plus territoriale, visant l'adaptation de la production aux caractéristiques locales, aux besoins et aux ressources de chaque territoire (Favre *et al.* 2007; Paillotin 2007; Pierre et Le Caro 2007). Il nous semble donc important de mieux définir les territoires périurbains et la place qu'y occupe l'agriculture dans les faits et dans les esprits.

1.1 Les territoires périurbains : entre mythe et réalité

Aujourd'hui, de nombreux auteurs ont défini les secteurs périurbains comme intermédiaires, comme territoires « hybrides » (Firey 1946; Vanden Abeele et Leinfelder), ou encore « *tiers espace* » (Vanier 2003). Il s'agit de territoires créés par débordement de la ville et donc sous son influence. A contrario, même s'ils ne sont plus seulement des territoires hérités du monde rural, ils restent encore peu ou prou sous son influence. Aussi, l'opposition urbain - rural ne permet pas aujourd'hui de caractériser ces territoires qui se trouvent aussi bien périphériques à la ville qu'à la campagne.

Pour définir les territoires devant recevoir les subventions du deuxième pilier de la PAC, le rapport européen concernant les statistiques agricoles souligne la difficulté à qualifier les espaces agricoles de ruraux ou de périurbains. En effet à l'échelle des Etats, le texte précise qu'en 2006-2007 43% des 26 nations sont des territoires à prédominance urbaine, dont la France et la Belgique, contre 19% à prédominance

rurale, dont le Luxembourg. Pour différencier les territoires européens d'une manière plus fine, les tableaux de statistiques EuroStat (Annexe 1 (European Commission 2008) proposent néanmoins qu'une unité administrative soit considérée comme rurale si sa densité est inférieure à 150 habitants au km². Trois types d'espaces ruraux apparaissent selon 3 niveaux de densification :

- les territoires significativement ruraux : plus de 50% de la population vivant dans une communauté rurale,
- les territoires à prédominance rurale ; entre 15 et 50% de la population vivant dans une communauté rurale,
- les territoires à prédominance urbaine ; moins de 15% de la population vivant dans une communauté rurale.

Cette relation binaire entre le rural et l'urbain est même entretenue par les textes de lois en aménagement du territoire³ dont les décrets d'application influencent les procédures de planification telles que les documents d'urbanisme, les chartes de Parc Naturel, les chartes paysagères, etc.

Dans cette partie, nous aborderons trois aspects des territoires périurbains. Le premier est lié à leur caractère standardisé, qui découle de processus de développement identiques quels que soient les lieux où ils s'appliquent. Le second évoque la prise de conscience des aspects négatifs et positifs liés à la périurbanisation qui s'est construite à partir de diverses représentations sociales de ces territoires. Le troisième aspect est une réponse à ces prises de conscience par le développement de nouvelles dynamiques d'aménagement tirant un meilleur parti de l'activité agricole et des paysages présents dans ces espaces, créant de nouvelles polarités rurales (Heurgon 2008).

1.1.1 Un processus de développement générique qui conduit à la standardisation de ces espaces

Walter Firey (1946) décrit les franges urbaines comme des « *espaces marginaux* »⁴. Cette approche par la marginalité est reprise par Jean-Robert Pitte (2003) qui les qualifie d'espaces « *bâtards* », aux limites spatiales et sociales floues et présentant des critères de développement identiques quels que soient les lieux, engendrant une standardisation architecturale, sociale, économique, paysagère... Ce phénomène n'est pas récent. La périurbanisation, à la fois spatiale et sociale, s'est initialement inscrite dans le contexte du développement des grandes agglomérations aux Etats-Unis à partir des années 1920 (« *urban community* » - Wood 1928; Roux 2002). En France, Jean-Robert Pitte (2003), en actualisant les propos de Gérard Bauer et Jean-Michel Roux, souligne que ces territoires seraient apparus à partir des années 1960 suite aux crédits accordés à la construction d'après guerre et se seraient développés dans les années 1970 et 1980 en lien avec le développement de l'automobile. La principale conséquence visible de ce mode de développement standardisé concerne l'habitat individuel avec ces lotissements de pavillons tous identiques. Jean-Robert Pitte fustige les méfaits de ce développement pavillonnaire à l'architecture standardisée et peu pérenne (Annexe 2). Il insiste sur le rôle déterminant des politiques publiques et de leur mise en application, en particulier la mauvaise gestion de la première loi sur la planification urbaine (Loi d'orientation Foncière de 1967⁵) ainsi que le rapport Chalandon de 1971 qui rend constructible presque tout le territoire Français⁶. Pour cet auteur, ce mitage du territoire est le résultat d'un individualisme exacerbé dont il est l'image (présence marquée des clôtures sur des espaces de plus en plus vastes) et

3 Développement territorial en Wallonie - Schéma de développement de l'espace régional du 21 septembre 1999 - Loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux et Loi du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbains en France.

4 "may be viewed as a marginal area".

5 Bien qu'en 1919 existait déjà la loi « Cornudet » qui prévoyait des « projets d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes » dans les communes de 10 000 habitants (Girardon, 2006).

6 Il faudra en effet attendre la loi du 10/07/1976 relative à la protection de la nature pour que « Les travaux et projets d'aménagement qui sont entrepris par une collectivité publique ou qui nécessitent une autorisation ou une décision d'approbation ainsi que les documents d'urbanisme doivent respecter les préoccupations d'environnement. » (article 2 - Loi n° 76-629).

d'une consommation d'espace irraisonnée. Ce « *fléau des espaces ruraux* » (Pitte 2003) s'observe aujourd'hui dans la majorité des pays Européens développés (Loudiyi, Bryant, et Laurens 2008; Galli *et al.* 2010).

Les territoires urbains sont la majeure partie du temps perçus de manière négative notamment vis-à-vis des espaces agricoles et des paysages ruraux car générateurs de nuisances. C. Bryant *et al.* (1982) parlent du syndrome de la vie stressée du « *rat des villes* » (en opposition au « *rat des champs* ») : moins de vie privée, espace urbain qualifié de pollué, inconvénients pour l'éducation des enfants, impossibilité de mener à bien certaines activités, coût d'acquisition d'une maison. Aussi, bien que très banals dans les faits, les espaces périurbains situés à proximité de la « *ville* », tout en étant à la « *campagne* » (Donadieu et Dalla Santa 1998), restent très attractifs via une image fantasmée de campagne tranquille et à visage humain, avec pour conséquence un regain démographique (Groupe de travail Nouvelles Ruralités 2008).

Déjà au moyen-âge, les notables de la ville de Lyon appréciaient d'avoir une résidence campagnarde comme à Genis-Laval, aujourd'hui commune de la conurbation de l'agglomération Lyonnaise (Verdon 2003). Au 14^e siècle, l'intérêt était de pouvoir aller, en une seule journée, vaquer à des loisirs tels que l'aménagement de « *parcs paysagers* », composés de vignobles, vergers et champs cultivés. Mais à cette époque, aller à la campagne n'était le fait que de l'aristocratie puis de la bourgeoisie urbaine. Aussi, si ce phénomène est ancien, il n'avait pas l'ampleur spatiale et sociale d'aujourd'hui.

Pour reprendre Walter Firey (1946), les espaces périurbains sont sous l'influence d'une zone urbaine, et se situent à la limite du centre ville et de la zone résidentielle et commerciale. Ils comprennent des espaces⁷ 'ruraux ou verts' dédiés à l'agriculture, à la sylviculture ou au pâturage mais qui sont pensés par les autres usagers comme des espaces naturels, des paysages ruraux (Antrop 2003; Firey 1946), des espaces ouverts (Terres en villes 2010), ou des campagnes (Donadieu et Dalla Santa 1998; Baconnier 2005) ; ce qu'ils ne sont pas totalement voire plus du tout.

1.1.2 Des représentations sociales qui oscillent entre attrait et répulsion

Face aux mutations rapides qui ont affectés les espaces périurbains, les acteurs locaux et notamment politiques sont démunis. En quête d'identité, ils restent attachés à l'image d'un développement de la ville basé sur l'idée d'une nette dichotomie entre la ville et la campagne issue de l'héritage de la ville médiévale ceinturée d'espaces agricoles (Antrop 2003). Mais tout le monde ne partage par leur point de vue. Afin d'illustrer la diversité des représentations construites autour de la notion d'espace périurbain, nous avons mené une brève recherche sur Internet à travers différents Blogs⁸ et pages web afin de voir quelles étaient les appropriations et les représentations iconographiques mobilisées autour du concept de « *périurbain* ».

Trois types émergent :

Une qualification négative : Pour les représentations et modes de vie des habitants, le terme apparaît principalement dans des blogs et sites artistiques ou militants. Les principaux éléments retenus sont :

- un manque de repérages sociaux et spatiaux,
- une critique des modes d'habiter, liée principalement à l'habitat individuel et aux déplacements pendulaires,
- la méconnaissance des activités agricoles, mais un besoin de construire un lien au rural.

Une qualification plutôt neutre : les entreprises ont un point de vue plutôt neutre du fait qu'elles ciblent une clientèle stéréotypée de ces territoires, aux attentes à la fois citadines et rurales :

⁷ Si l'on peut se permettre de traduire le concept d' « *area* » par « *espace* ».

⁸ Le blog est intéressant du fait qu'il permet d'obtenir l'opinion d'une personne physique ou morale. Le texte est rédigé uniquement par l'auteur (opinion, récit, description personnelle), il peut être considéré comme outil d'enquête recueillant du discours non directif.

- jeunes couples avec enfants, travaillant en ville mais habitant une maison individuelle avec jardin (attentes citadines en quête de rural) (exemple : publicité pour les jardineries),
- ou personne seule retraitée agricole ne pouvant se déplacer et nécessitant une offre de soins (exemple d'une publicité de la mutuelle sociale agricole).

Une qualification positive : pour certains territoires, la situation périurbaine devient un argument inscrit dans une politique locale d'attractivité du territoire. Cette approche confirme un besoin pour les communes plus 'pauvres' d'être reconnues comme 'riches' (rattachée à la ville). La position intermédiaire permet d'aller chercher les atouts des deux polarités pour envisager un nouveau développement en adéquation aux nouvelles attentes sociales. Ces territoires mettent en avant le développement des NTIC, les associations culturelles et de consommation de produits fermiers, mais également l'accueil de nouvelles populations revitalisant les structures sociales.

Ces différentes représentations de l'espace périurbain, qui découlent d'attentes différentes selon les catégories d'acteurs, montrent à quelles difficultés sont confrontés les porteurs de projet d'aménagement de ces territoires hybrides. Comme le dit Sandrine Baconnier (2005), il s'agit pour ces derniers de « *faire la campagne* », c'est à dire de redéfinir des représentations mais celles-ci ne sont souvent plus reliées à des pratiques. Aussi, « *la campagne se voit réinvestie de valeurs symboliques inédites* » (Poncet et Belot 2008):

- d'opposition à la ville alors que les pratiques en milieu rural sont peu différentes qu'à la ville
- de rapport à une demande sociale d'environnement préservé: la campagne doit répondre au besoin du « vert » synonyme de « nature », alors que l'espace non urbanisé reste géré par des agriculteurs avec un objectif dominant de production ;
- de renforcement du caractère multifonctionnel des espaces agricoles afin de créer des aménités pour accueillir de nouvelles populations (Menezes, Barroso, et Pinto-Correia 2010) alors que le plus souvent l'agriculture des ces espaces reste conventionnelle ;
- de garantir des paysages considérés comme un patrimoine commun procurant du bien être, réjouissant à la vue et lieu de récréation alors que ces derniers sont déstructurés par l'essor des zones bâties ;
- de mise en valeur de l'espace rural comme élément positif de reconnaissance sociale en opposition à la ville : « *Etre fier d'habiter la campagne* » « *bénéficier du calme de l'isolement, de la nature et du bon air* » contre les citadins qui bénéficient « *du bruit, de la pollution, de l'insécurité et de l'entassement* »⁹.

Ce décalage entre attentes, représentations et matérialité de ces espaces témoigne de l'intérêt de développer de nouveaux outils permettant de prendre en compte ces diverses représentations d'une part et d'autre part de redonner une place, certainement multifonctionnelle, à l'agriculture, se positionnant à la « charnière » de deux polarités, et donc de deux dynamiques territoriales urbaine et rurale.

1.2 Des regards institutionnels différents pour un même espace

Face aux évolutions récentes qui découlent de phénomènes de polarisation des espaces urbanisés, plusieurs institutions françaises, en particulier la DIACT (rapport du 15 juillet 2008 de la DIACT, concernant le nouvel espace rural français (Poncet et Belot 2008), proposent de revoir la définition de l'espace rural élaborée par l'INSEE (Annexe 3) En effet, celle-ci détermine les communes situées en zone rurale selon le seul critère d'un nombre d'habitants inférieur à 2000 habitants, les autres communes étant désignées

⁹ Enquête réalisée auprès des 44 étudiants de l'IUT d'Aurillac à partir de la question suivante : « qu'est-ce qui est rural pour vous, qu'est-ce qui est urbain ? Interrogez votre famille vos amis et demandez-leur de citer cinq éléments qui appartiennent à chaque catégorie » obtention de 250 termes se rattachant au vocable urbain ou rural. Juin 2009.

comme « à dominante rurale ». Le développement de ces territoires périphériques a permis un accroissement de la population¹⁰ qui a dynamisé ces territoires ruraux reliés à l'urbain (développement de groupes scolaires, de petits commerces de proximité (café, boulangerie), essor de la demande de produits agricoles de qualité, développement de circuits de vente directe, développement de l'ADSL... Ce développement fondé sur des initiatives endogènes pourrait aboutir à des processus de rénovation rurale (Diry 2008). Ainsi, les évolutions récentes des configurations territoriales (intercommunalité, pays), associées à un phénomène social de retour à la campagne font qu'aujourd'hui la classification des espaces ruraux est beaucoup plus complexe et diversifiée qu'elle ne l'était il y a vingt ans. Le rapport de prospective sur l'évolution des territoires ruraux en France, réalisé par le groupe de travail nouvelles ruralités de l'INRA (2008), précise que « *Le phénomène de périurbanisation va de pair avec une croissance des aires d'influence des pôles urbains qui concentrent les emplois, même si bien souvent les pôles d'emploi s'éloignent du centre strict des villes au profit de pôles secondaires, voire de véritables centralités périphériques. En parallèle, les bourgs ruraux et les petites villes, hors des zones d'influence des grandes agglomérations, connaissent un phénomène de « rurbanisation » qui concerne des campagnes éloignées* » (Mora, Heurgon, et Gauvrit 2008 - Annexe 3).

La Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale retient cinq scénarios volontairement tranchés qui contiennent tous une part de « tendanciel » et une part de rupture et qui tiennent plus ou moins compte des caractères ruraux et urbains de ces espaces charnières :

- SCENARIO 1. Le périurbain digéré par l'urbain : un scénario où l'urbain compact l'emporte, digère le périurbain en le densifiant, et où la périurbanisation s'arrête ;
- SCENARIO 2. Le périurbain libéré par le confort spatial : un scénario inverse où la dispersion généralisée s'impose, grâce aux solutions techniques rendant les faibles densités soutenables ;
- SCENARIO 3. Le périurbain transformé par le conservatoire périrural : un scénario où l'enjeu agri-naturel est central et structure de nouveaux rapports villes-campagnes ;
- SCENARIO 4. Le périurbain saisi par l'interterritorialité : un scénario où c'est l'interterritorialité qui organise l'ancien périurbain, entre les métropoles et entre les territoires ;
- SCENARIO 5. Le périurbain réquisitionné par les villes-régions : un scénario où le périurbain est requis pour son intérêt écologique global, par les villes qui dominent leur région (Vanier et Lajarge 2008).

Ainsi, les institutions dédiées à la recherche et à l'analyse des territoires adoptent un « regard rural » qui met l'accent sur la fragmentation de l'espace agricole souvent confondu avec le territoire rural. Tandis que les institutions dédiées à l'aménagement du territoire ont plutôt un « regard urbain », où l'agriculture est effacée. En effet, l'enjeu n'est plus de lutter contre la périurbanisation (Ascher 2010) mais d'organiser collectivement et d'un point de vue des politiques d'aménagement, les modes d'habiter et de travailler (pour des individus). Ce regard urbain est même soutenu par la législation qui vise une réconciliation des modes de vies urbains avec la nature, mais en oubli les rôles de l'agriculture. Par exemple, la loi ; concernant le Grenelle de l'environnement en France ; soutien la prise de conscience politique d'une demande sociale de Nature et de protection de l'environnement. Celle-ci se traduit par « *un urbanisme plus efficace et plus équitable* » qui doit être pensé et conçu à partir d'une « démocratie écologique » (Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement Durable et de la Mer 2008).

¹⁰ De retrouver dans certains secteurs des niveaux de population équivalents voire supérieurs à ceux de 1954

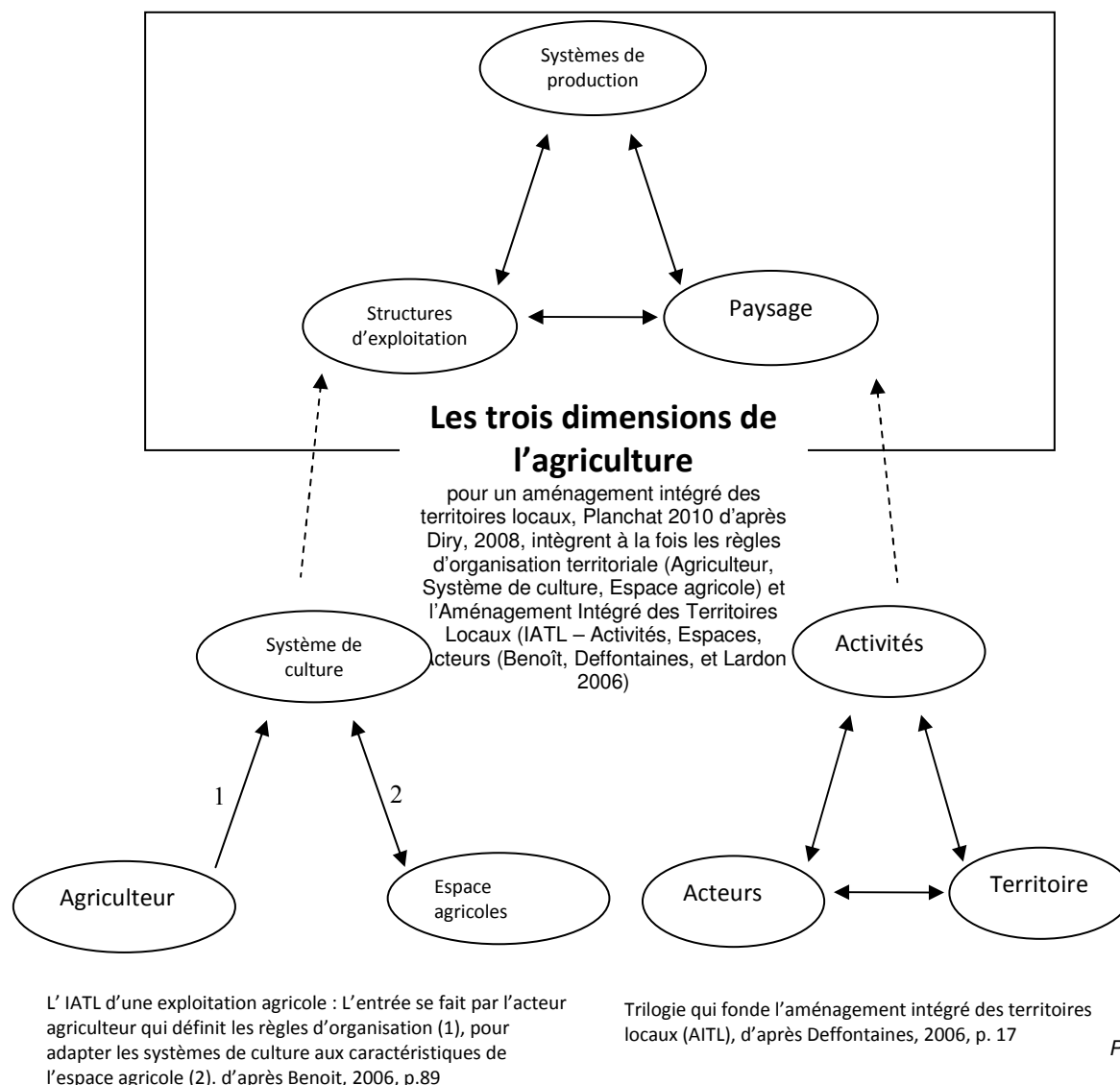
1.3 Trois angles d'attaque pour aborder l'agriculture dans les espaces périurbains

L'activité agricole tire partie des ressources naturelles selon diverses orientations économiques, en lien avec des filières agro-alimentaires, voire d'héritages territoriaux (ex : plaine céréalière de la Brie, vignoble Bordelais, etc.). Selon M. Benoît (2006), l'organisation territoriale des activités agricoles correspond à leur façon d'être agencées sur une portion de territoire. En retour, cette organisation affecte les ressources naturelles et agit aussi sur la qualité des sols, sur les réserves en eau, sur la richesse biologique.... C'est pourquoi nous désignerons par **Systèmes de production**, l'ensemble des productions agricoles issues des divers usages des lieux (sur sol ou hors sols) qui s'inscrivent dans des systèmes économiques (marché global et ou local) et politiques (Politique Agricole Commune). Elles découlent de modes de productions aux techniques variées reliés aux flux biogéochimiques.

Pour assurer cette production, les exploitants agricoles mobilisent divers éléments spatiaux et les mettent en relation : répartition des cultures, spatialisation de certaines pratiques (ex : estives en moyenne montagne), mise en place de clôtures et de points d'eau, etc. A la différence du point de vue de Marc Benoit (2006) qui nomme « espaces d'activités » ces espaces fonctionnels multiples, sur lesquels sont agencés ces éléments en interaction entre eux, nous préférons les qualifier de **Paysages** : « *étendue offerte à la vue [...] composée d'une multitude d'éléments qu'il convient de sélectionner* » (Diry 2008), entre autre, l'habitat, le parcellaire, les linaires (haies, chemins, drains...), l'occupation du sol (forêt, pâtures, cultures,...) car nous considérons que ces espaces sont observés, regardés soit par leurs exploitants, soit par d'autres acteurs. S'ils constituent « *l'horizon familier de l'agriculteur* » (Diry 2008), mais aussi des non agriculteurs, on ne peut se contenter d'une étude de ces paysages dans leur matérialité, car ces éléments dépendent, d'une part, des systèmes agricoles, et d'autre part, des attentes sociales et culturelles basées sur l'image de la ruralité.

L'organisation des activités agricoles dépend d'acteurs et notamment des agriculteurs. Ceux-ci sont les acteurs de leur patrimoine immobilier et foncier afin de développer leur activité. La propriété, l'exploitation et les modes de faire-valoir gérés par ces acteurs constituent une **Structure d'exploitation**, une ossature juridique, sociale et politique en évolution constante et en étroite relation avec les autres structure territoriales (résidentielles, commerciales, ...). Par la notion de Structure, nous prenons en compte à la fois l'agriculteur (actif ou non), sa famille et son exploitation, mais aussi les propriétaires de foncier agricole, qui ne sont pas forcément exploitants.

Nous considérons, comme le montre la figure 2, que ces trois dimensions (Systèmes de production, paysage, structure d'exploitation) intègrent à la fois les règles d'organisation territoriale (Agriculteur, Système de culture, Espace agricole) et l'Aménagement Intégré des Territoires Locaux (IATL – Activités, Espaces, Acteurs - Benoît, Deffontaines, et Lardon 2006). Ce cadre d'analyse va nous aider à analyser l'activité agricole dans le contexte particulièrement complexe et mouvant des territoires périurbains.

Figure 2 : Construction des trois dimensions de l'agriculture

1.3.1 Activités agricoles et systèmes de production : l'enjeu de passer du global au local

L'agriculture est une activité économique dont la principale fonction est de produire des denrées pour l'alimentation. Dans cette partie, nous nous intéresserons à l'évolution de cette activité et des systèmes agricoles sous l'effet de la Politique Agricole Commune. En effet, les activités agricoles des territoires devront répondre à un enjeu global de production en adaptant les façons de produire afin de tirer parti des spécificités locales génératrices de plus-value ou en continuant de le faire selon un système conventionnel en améliorant la compétitivité de leurs produits à l'intérieur d'une économie de plus en plus globalisée et dérégulée. « *Au-delà des seules relations marchandes* », il leur est aussi enjoint de fournir des biens et des services (Pecqueur 2000), à l'intérieur d'une « économie sociale » revendiquée par de nombreuses collectivités publiques (Conseils Généraux, Parc Naturels régionaux, etc.), ou par des associations (AMAP¹¹, ASBL¹² Agricall Wallonie, ...), etc ; donnant lieu à des activités et des systèmes agricole de plus en plus territorialisés.

11 Association pour le maintien d'une agriculture paysanne.

12 association sans but lucratif, en Belgique et Luxembourg (équivalent association Loi 1901 en France), cette association soutient les agriculteurs connaissant une période de crise, qu'elle soit psychologique, sociale ou financière. Subside 376.451,25 € afin de poursuivre sa mission d'accompagnement des agriculteurs en situation précaire.

Comme le faisait remarquer G. Paillotin (2007), dans son discours d'introduction aux 13e Universités d'été de l'Innovation rural en 2007, la PAC n'est pas qu'une politique agricole et si la dimension économique de cette politique est un succès, il reste encore beaucoup à faire pour intégrer les dimensions sociales et éthiques. La prochaine réforme de la PAC de 2013 conserve deux piliers d'aide au développement des activités agricoles. Le premier pilier, axé sur la production, propose que les exploitations agricoles recevant plus de 5000€ de subventions soient « *écritées* », ce qui risque de pénaliser fortement les secteurs d'agriculture moins rentable si des mesures compensatoires ne sont pas prévues. Le deuxième pilier, axé sur le développement rural, sera financé par le surplus du premier pilier. Ce qui là encore, risque d'engendrer de nombreuses inégalités entre les pays européens, mais aussi aux échelons régionaux et territoriaux. En prévision de la nouvelle PAC, la loi sur la modernisation de l'agriculture et de la pêche, de juillet 2010 (le quatrième texte de loi sur l'agriculture, en dix ans) entend à la fois lancer « une politique publique de l'alimentation » et défendre l'amélioration de l'organisation des filières en encourageant les producteurs à se regrouper et développant les interprofessions.

En effet, la nouvelle PAC et sa déclinaison française, est de plus en plus ambivalente en poursuivant des objectifs contradictoires. Comme le soulignent J. Candau et M. Chabert (2003), l'agriculture doit contribuer : « *à la production agricole, à la création de valeurs ajoutée, mais aussi à la protection et à la gestion des ressources naturelles, des paysages et de la diversité biologique, à l'équilibre du territoire et à l'emploi.*¹³ » Cette injonction à une reterritorialisation des productions en lien avec une consommation locale renforce le rôle des territoires périurbains et le développement d'une agriculture multifonctionnelle à proximité des villes (Fleury 2005). De même, Geneviève Pierre (2007) affirme que « *la durabilité suppose la réduction des dépendances, par l'enracinement agricole, la multifonctionnalité, qui créent une valeur ajoutée territorialisée augmentant le revenu par hectare de SAU locale et fixant une pratique agricole « endogène » : cela peut définir une alternative à la stratégie unique de développement par agrandissement et une meilleure articulation entre développement agricole et rural.* » (p.63)

- En effet, selon cette auteure, la spécialisation des espaces et la dépendance des exploitants aux subventions selon les filières conduisent les exploitants soit à s'inscrire dans une démarche concurrentielle soit à chercher des alternatives comme par exemple l'agriculture biologique. Nous avons également repéré ce cas avec les exploitants d'Attert face à la concurrence Luxembourgeoise. Denise Van Dam (2007) souligne à ce propos que l'agriculteur biologique occupe un créneau particulier par la concurrence agricole internationale mais qui se réduit à une simple valeur marchande. Bien que la production reflète les besoins de qualité, de labellisation, de mise en avant des terroirs, l'ancrage territorial face aux enjeux de la PAC n'est pas si évident.
- Pour lutter contre la concurrence, les exploitations ne cessent de s'agrandir, tandis que le nombre d'exploitations ne cesse de diminuer (les agriculteurs représentent moins de 2% de la population globale¹⁴). De ce fait, les sièges d'exploitation se situent de plus en plus en dehors des communes, distendant le lien qui unissait l'agriculteur à son territoire de production alors que ces exploitations sont pourtant garantes de la gestion de plus 60 % des espaces périurbains (Schmitt *et al.* 2002).
- Enfin, on observe une standardisation des bâtiments agricoles encouragée par l'administration et les services techniques (Cividino 2010). En effet, bien que les difficultés d'intégration paysagère des bâtiments agricoles soient de plus en plus importantes, les besoins des agriculteurs en termes de bâtiments de stockage et de stabulation requièrent des surfaces de plus en plus grandes, à moindre coût. Cela aboutit à des fermes identiques quelles que soient les régions aussi bien en France qu'en

13 Issu de la circulaire pour la mise en œuvre en 1999 des Contrat des Territoire d'Exploitation – CTE DEPSE/SDEA n°C99-7030 du 17/11/1999

14 Sources : Eurostat pour la France et la Belgique- <http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/>

Belgique entre autres (Annexe 4). La construction du bâtiment ne fait plus appel à des matériaux locaux, trop onéreux et difficiles à trouver.

- L'implantation n'est plus guidée par les impératifs climatiques mais par des préoccupations fonctionnelles liées aux exigences des matériels et non à celles d'une production locale. On ne parle plus de bâtiments traditionnels mais de bâtiments fonctionnels qui doivent répondre à une réglementation et à des normes d'hygiène de plus en plus strictes qui accentuent cette standardisation du bâti. Ainsi, que l'on soit en plein cœur du Cantal, en Saône-et-Loire ou dans la région du Luxembourg, on peut retrouver dans le paysage les mêmes types de bâtiments d'élevage caractérisés par des volumes semblables, avec des toits à deux pans, de pente faible, couverts d'onduline de fibrociment et dont les murs sont recouverts de bardage bois ou métal (Annexe 4).

Aussi, dans une démarche de planification locale, il est important de prendre en compte les bâtiments agricoles, non seulement pour l'intégration paysagère mais surtout parce qu'ils sont partie intégrante des projets de développement des agriculteurs et qu'ils ne relèvent plus de démarches personnelles, mais sont obligatoirement rattachés à des normes techniques et sanitaires européennes et de quotas de production élevés.

En résumé, nous partageons le point de vue de Geneviève Pierre et Yvon Le Caro (2007) qui insistent sur le fait qu'on ne peut pas repenser la gouvernance agricole en dehors du contexte de la PAC. Cependant, selon ces auteurs, « *faire de l'exigence territoriale une chance du développement à l'agriculture* » nécessite d'observer et d'accompagner les agriculteurs dans cette nouvelle étape des mutations agricoles. Nos travaux s'inscrivent dans cette perspective.

Pour les territoires périurbains, le maintien de systèmes agricoles rentables économiquement mais surtout respectueux de l'environnement et en bon voisinage avec les périphéries urbanisées, représente à la fois une nécessité, afin de garantir un cadre adapté aux attentes des nouveaux habitants et un véritable défi tant cette « (re)territorialisation de l'agriculture » (Faure 2004) est difficile à promouvoir dans le contexte économique global. Cependant, depuis les années 80 et 90, nous constatons la place croissante des analyses consacrées aux conditions de mise en œuvre des politiques publiques à l'échelon local, complétée par la responsabilisation croissante des collectivités locales pour le développement des compétences agricoles (ex : programme en faveur de l'agriculture Biologique au Conseil Régional d'Auvergne¹⁵, service des aménagements fonciers agricoles dans les conseils généraux, développement des PPAENP¹⁶ sur des agglomérations).

Or dans le contexte actuel de la baisse des prix, les agriculteurs choisissent de différer leurs investissements en faveur de l'environnement, contribuant ainsi à l'externalisation des problèmes environnementaux (Paillot 2007), tâche qui retombe sur les collectivités locales alors qu'elles ont très peu de moyens pour agir directement auprès des agriculteurs. D'un autre côté, la disparition de l'agriculture, sur certains territoires périphériques (dans certaines communes il reste moins de cinq exploitants), entraînerait une dégradation de l'environnement faute d'occupation et d'entretien de l'espace. Dans ce contexte, l'intervention des pouvoirs publics s'avère alors nécessaire pour essayer de maintenir un équilibre optimum entre développement des cultures fortement rentables et une agriculture raisonnée, de manière à garder une maîtrise sur l'environnement et les paysages. Bien sûr, les nouvelles mesures agri-environnementales, issues de la succession de réformes agricoles, ont permis aux agriculteurs d'adapter certaines de leurs pratiques et d'offrir une meilleure image de leur rôle dans l'entretien et la mise en valeur du patrimoine

15 <http://www.auvergne.org/synindex/agriculture-biologique.html>

16 Périmètres de Protection des Espaces Agricoles et Naturels Périurbains : Outil d'intervention foncière géré par les Conseils Généraux en lien avec les documents d'urbanisme -pour pérenniser les activités agricoles en zone périurbaine et répondre aux nouvelles attentes des consommateurs : vente directe, AMAP, point de vente collectifs... - durable.http://www.cg33.fr/cg33/upload/docs/application/pdf/2010-03/fiche_03.pdf

local. Cependant, G. Wackerman (1999), rapporte que l'intégration de la notion de Développement Durable à travers des mesures agri-environnementales (réforme de la Politique Agricole Commune de 1992) a abouti à transformer l'agriculteur, en jardinier du paysage, en vue de vocation écologique et éthique. On peut donc à présent s'interroger sur le fait de donner ou redonner un nouveau rôle et des nouveaux outils de productions aux agriculteurs des territoires périurbains.

1.3.2 L'agriculteur, pilote des structures agricoles ?

Depuis 50 ans, la France et une bonne partie de l'Europe sont passées d'une société de paysans à une société d'entrepreneurs agricoles, intégrés dans des filières économiques et tributaires de subventions. Pourtant, dans l'opinion publique, les valeurs attachées au 'paysan' sont encore bien présentes, aussi bien dans les discours que dans les représentations. On peut expliquer cet attachement à un monde paysan révolu, comme une recherche de racines perdues. Cependant, divers auteurs (Dodier 2007; Hervieu et Viard 2001) font la remarque que s'il y a une estime pour la paysannerie traditionnelle dans les discours, on observe néanmoins un rejet du monde agricole moderne dans les actes. L'exploitant, lui-même, au nom d'un savoir-faire en matière de gestion de l'espace, accepte, voire revendique, son rôle de garant de la ruralité, même si ce n'est pas forcément le cas dans ses pratiques.

L'agriculteur part en vacances, a plusieurs voitures, est équipé comme tout le monde, et de plus en plus, sa production est connectée à la demande et au marché global. Il doit conserver sa position économiquement rentable : il est chef d'une exploitation de production agricole, matière première pour l'agroalimentaire qui conserve « *une importance économique et stratégique fondamentale* » (Poncet et Belot 2008). En effet, la France est le premier exportateur de produits agroalimentaires (transformés) – l'excédent des échanges équivaut à 1 milliard d'euros en avril 2008 !

Entre un besoin de rentabilité économique d'un côté et une injonction à répondre à une demande sociale de préserver l'espace rural traditionnel de l'autre côté, l'agriculteur se retrouve dans une double posture difficile à tenir d'autant qu'il doit souvent faire face à diverses difficultés qui peuvent l'empêcher de rester pilote de son exploitation et des ses projets personnels (constructions de bâtiments standardisés, productions pouvant générer des pollutions, difficultés à maintenir de son activité). Cette demande croissante d'ancrer plus localement l'agriculture en tenant compte de l'environnement et des paysages, en privilégiant des productions locales si possible de qualité, nécessiterait que les agriculteurs puissent s'impliquer plus fortement dans les instances de décisions municipales afin que leurs contraintes et besoins soient mieux pris en compte. Or, c'est de moins en moins le cas, avec pour conséquence, le fait qu'en France notamment, les agriculteurs ne sont pas consultés directement, mais seulement par l'intermédiaire de la Chambre d'agriculture, censée connaître les agriculteurs et fournir une expertise externe pour leurs projets agricoles individuels de développement sur la commune, alors que ses techniciens ne connaissent que très partiellement les particularités locales de ces communes.

Dans les territoires périurbains, la situation est particulièrement critique. Les exploitants agricoles sont de moins en moins nombreux et de plus en plus âgés. Entre 1950 et 2000, le nombre d'exploitants a été divisé par 4 : 31% des exploitants étaient âgés de plus de 55ans et moins de 5% avait moins de 30 ans (RGA, 2000). Ces statistiques se retrouvent également dans la majorité des pays de l'Union Européenne, et le phénomène s'est accéléré ces dix dernières années.

A cela s'ajoute une désaffection des jeunes pour ce métier, complétée par une difficulté d'accession pour ceux n'étant pas enfants d'agriculteurs. L'ancienne génération des chefs d'exploitation des années 60 n'encourage pas ses propres enfants à prendre la relève, du fait de la dureté du métier et de la dépendance d'un marché global dérégulé et incertain. Cependant, d'après les enquêtes que nous avons effectuées sur

nos terrains d'études, et que nous développerons dans les chapitres 4 et 5, nombre d'agriculteurs nous confient leur regret de ne pas avoir de successeur ou de repreneurs de l'exploitation.

Certains exploitants sont également les garants d'une histoire locale utile à la construction de valeurs et de références idéologiques partagées entre agriculteurs, anciens habitants et nouveaux venus. En donnant des indications précises sur les facteurs à l'origine des évolutions des espaces agricoles, les agriculteurs peuvent rendre plus compréhensibles les mutations paysagères, un moyen de lutter contre la litanie du « *c'était mieux avant.* »

Cependant pour les acteurs non-agriculteurs, bien souvent l'agriculteur fait partie d'un groupe social indifférencié (« les agriculteurs ») et fait référence à un type d'espace homogène (« le rural ») sans plus de précisions. Or, l'espace rural n'est pas homogène, avec des portions soumises à de fortes pressions, conduites de manière intensive tandis que d'autres ne peuvent être utilisées que par certains systèmes de production parfois absents localement. Il existe différents systèmes de production, différentes structures agricoles, différentes façons de produire, avec des conséquences et des impacts sur l'environnement et les paysages très contrastés. Tous les agriculteurs ne se ressemblent pas. Ils n'ont pas les mêmes histoires, les mêmes préoccupations, les mêmes motivations. Et ces spécificités techniques, économiques et sociales sont ignorées des autres acteurs de la vie locale. Comme le souligne Bertille Thareau (2007), l'engagement municipal des agriculteurs contribue à la gestion du territoire périurbain. Cette contribution consisterait à éclairer les membres du conseil sur les difficultés et besoins des différentes catégories d'agriculteurs et des contraintes liées aux différents systèmes de production, en bref d'informer les autres élus du maintien, voire du recul acceptable, de l'agriculture pour le projet urbain. En effet, « *l'agriculteur élu devient un instrument identitaire et technique* » ; « *Il permet à l'équipe municipale de se retrouver autour d'une référence partagée de la ruralité [...]* » (Van Dam 2007) et sert la collectivité en exerçant son savoir-faire sur les espaces non urbanisés, la voirie (gestion des écoulements, taille des emprises...). Mais Jean Viard et Bertrand Hervieu (2001) considèrent surtout les agriculteurs compétents en matière d'aménagement des espaces de par leur profession. Ces mêmes auteurs estiment que pour certaines communes, les agriculteurs ont encore une place importante dans les conseils municipaux mais globalement, le pourcentage de maires agriculteurs, quels que soient les types de territoires, est passé de 39.5% en 1977 à 18% en 2001 (Poncet et Belot 2008). Dans les territoires périurbains, l'évolution profonde de la structure de la population (diminution du secteur primaire et explosion du secteur tertiaire) a un impact sur la composition des conseils municipaux : « *les employés et les ouvriers sont néanmoins de plus en plus surreprésentés au fur et à mesure qu'on s'éloigne de la ville* » (Dodier 2007). Ce sont alors ces groupes sociaux qui intègrent les fonctions électives, au détriment des agriculteurs qui disparaissent quasiment du paysage électif municipal.

Or, les élus locaux des territoires ruraux et périphériques disposent d'un pouvoir accru, évoluant rapidement du fait des changements territoriaux, ainsi que suite à l'émergence des regroupements intercommunaux (Nouvelle loi de réforme des collectivités locale¹⁷, décembre 2010). Ainsi, ces 'nouveaux' élus (futurs délégués communautaires après application de la réforme en 2013), en quête d'image d'une 'nouvelle' ruralité, forgent leur projet politique en partant d'une méconnaissance de l'agriculture dans sa diversité spatiale, sociale et économique. Face aux enjeux paysagers et agricoles, ils se retrouvent confrontés à un « *discours polyphonique* » (Candau et Moquay 2007) cherchant à trouver un équilibre entre des enjeux spatiaux (développement d'urbanisation de protection des espaces (à l'échelle intercommunale et non plus seulement communale) et des enjeux sociaux (accueil de nouvelles populations).

Faute de savoir identifier objectivement les agents déterminant les évolutions constatées et prévisibles de l'espace agricole (Avitabile 2005), les élus des territoires périurbains se focalisent sur deux principales

17 <http://www.interieur.gouv.fr/sections/reforme-collectivites>.

préoccupations : préserver le caractère rural des paysages (Antrop 2003), et contribuer à maintenir l'activité agricole sans pourtant connaître les difficultés des agriculteurs locaux, leurs projets et leurs perceptions concernant la pérennité des activités agricoles. Il s'agit principalement d'une difficulté d'ordre méthodologique qui les pousse à faire confiance à une expertise externe, et à développer un partenariat avec des agents d'autres échelons territoriaux les aidant à construire leur argumentation (une parc naturel, le département, la région).

Bien sûr, l'aménagement du territoire ne porte pas seulement sur l'aménagement des espaces agricoles, mais doit aller jusqu'à l'identification d'un projet de territoire devant inclure à la fois des enjeux spatiaux et sociaux ainsi que des choix politiques. Une expertise externe, connaissant les orientations des activités agricole et les connaissances techniques et juridiques et qui permet le dialogue entre les activités et le projet d'aménagement, est indispensable aussi bien pour les élus que pour les agriculteurs. C'est un des objectifs qui sous tend notre recherche.

Ce rôle d'expert sur les questions agricoles est souvent revendiqué et joué par les chambres d'agriculture. C'est le cas dans le Puy de Dôme, où la Chambre d'Agriculture sensibilise les élus et les bureaux d'études (avec l'appui des services de l'Etat et autres partenaires) aux différents enjeux (économiques, paysagers...) de l'activité agricole. Son objectif est de peser dans les débats lors de l'élaboration des schémas d'orientation, des zonages et des règlements d'urbanisme afin qu'ils n'aillent pas à l'encontre du maintien ou du développement de cette activité. Mais elle ne dispose que d'un seul conseiller pour tout le département qui ne peut participer à chaque étape de l'élaboration de chaque projet de document d'urbanisme communal. En outre, la Chambre d'Agriculture, bien que représentante de la profession agricole, n'a qu'un pouvoir consultatif et non décisionnel. C'est pourquoi, la prise en considération de l'agriculture passe par la participation des agriculteurs aux réunions d'élaboration des documents d'urbanisme et par l'appui des services de l'Etat et des autres organismes associés. Le but est de concilier l'ensemble des enjeux et que chaque activité trouve sa place sur le territoire. Or comme nous l'avons déjà évoqué, la représentation des agriculteurs au sein des conseils municipaux étant de moins en moins importante, les élus de certaines communes voient les terres agricoles comme de simples espaces disponibles pour l'urbanisation future sans pour autant mesurer l'importance de la présence pérenne d'activités et d'emplois, tout en ignorant la fonction nourricière et de préservation du paysage qu'ont ces activités.

1.3.3 Les paysages agricoles : reflets des tensions qui affectent les espaces agricoles périurbains

Charles Christians (1987) définit le paysage rural comme un système articulant différents éléments et leurs relations fonctionnelles et visuelles (Annexe 5) : éléments biotiques et abiotiques ; éléments des structures et systèmes agro-forestiers ; éléments bâtis, habitat villageois ; éléments liés aux activités (sociales, économiques), et aux actions (aménagement).

Le relief est un élément-clef de la structuration des activités agricoles dans les paysages (mécanisation, herbages et boisements sur des pentes comprises entre 15 et 25%, ...). Pour la mise en œuvre de son système de productions agricoles, l'exploitant tient compte de la structure physique de ses parcelles pour choisir l'implantation de ses cultures et de ses herbages. Il raisonne de façon analogue en ce qui concerne l'influence de l'économie en eau des sols et des drainages qui la modifie (Benoît 2006). L'utilisation, du sol est aussi influencée par le système économique global européen et même mondial. Aussi, l'analyse fine des éléments paysagers des surfaces agricoles et de leurs relations selon des dynamiques en cours est un outil précieux pour la compréhension actuelle et passée des paysages et, aussi, pour l'approche de leur aménagement futur (Christians 1987) ; en particulier pour les territoires périurbains qui disposent encore

de paysages agricoles. En effet, même si entre 1992 et 2000¹⁸, les surfaces occupées par des cultures pérennes comme celles occupées par des prairies ont diminué respectivement de 2,7% et 6,2% et qu'à l'inverse, les sols artificiels non bâtis ont crû de 17,7%, tandis que les sols artificiels bâtis augmentaient de 12,4%, la surface agricole utilisée (SAU) occupe en France près de 30 millions d'hectares, soit 54 % du territoire en 2004 (Institut français de l'environnement 2006), contre 46% en Belgique et 49% au Luxembourg¹⁹. En France, les SAFER annoncent que face à la pression d'urbanisation, plus de 60 000ha par an sont reconvertis en habitat, en voies de circulation, en ZAC, en zones de loisirs, et ce à 50% au détriment des terres arables, soit « *l'équivalent d'un département français tous les 10 ans* »²⁰. L'espace périurbain ne va donc cesser de s'accroître.

Il en va de même en Belgique comme l'ont montré les géographes Flamands de l'Université de Gent. En effet, pour ces auteurs, le futur des espaces agricoles sera justement de devenir périurbain (Vanden Abeele et Leinfelder 2007). car les « *formes pures de ville et de campagne existent seulement comme exceptions* (gentrification et muséification des centres-ville ou mise en réserve, en parcs nationaux et espaces naturels protégés), *car la majorité de nos paysages seraient le chevauchement d'un type périphérique de l'urbain et un type périphérique du rural* » (Vanden Abeele 2007).

Dans tous les cas, le processus de diffusion de l'urbanisation aboutit à un paysage fragmenté formé d'îlots d'espaces ouverts (Terres en villes 2010), de massifs forestiers et de zones bâties (Vanden Abeele 2007 ; Verburg, Rounsevell, et Veldkap 2006). Cette diminution du nombre de parcelles cultivables et l'augmentation de leur prix moyen ainsi que celui des bâtiments et des logements liés aux activités agricoles n'aident pas à l'installation des jeunes agriculteurs. Dans certaines périphéries d'agglomérations françaises, la diminution constante de la population agricole est plutôt bien perçue par les exploitants âgés qui voient là un bon moyen de valoriser leurs terres mais l'abandon de l'activité agricole qui en résulte ne correspond pas aux attentes sociales de maintien du caractère rural de ces espaces. Dans les espaces périurbains, les surfaces agricoles se trouvent donc dans des 'impasses' à la fois économiques, sociales, environnementales et paysagères (Thareau 2007). D'un point de vue social, elles sont survalorisées alors qu'elles disparaissent ou sont conduites bien différemment de ce qu'escomptent les nouveaux habitants. D'un point de vue économique, elles sont de plus en plus difficiles à exploiter en raison de contraintes de voisinage et de plus en plus difficiles à transmettre en raison de la concurrence liée au potentiel d'urbanisation. Aussi, quels que soient les pays européens, face aux impacts négatifs du développement de l'urbanisation que nous venons d'évoquer, la gestion des surfaces agricoles passe avant tout par la maîtrise foncière.

En outre, l'agriculture doit faire face à la nécessité de prendre en compte la diversité des dynamiques et des usages de ces espaces périurbains qui se revitalisent et doit s'adapter à de nouvelles formes d'action publique en faveur de l'environnement²¹, notamment par l'intermédiaire des instruments d'aménagement et de gestion des territoires en particulier les documents d'urbanisme et les chartes locales.

18 à partir de l'exploitation des données du satellite Landsat et des SIG Corine Land Cover.

19 Sources de 2001 : Facultés Universitaires Agricoles de Gembloux (Belgique) EUROSTAT (Luxembourg).

20 <http://www.safer.fr>.

21 Projet de Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (<http://www.senat.fr/leg/pjl09-200.html> Sénat- 13 janvier 2010) cite le concept de « défi environnemental » qui a été décliné dans le plan « Objectif Terres 2020, pour un nouveau modèle agricole français » présenté le 19 février 2009. Ce plan indique cinq orientations, issues du projet de loi Grenelle 2 (oct.2009) : « mieux utiliser une eau qui se raréfie ; contribuer à la restauration du bon état écologique des eaux ; contribuer à la richesse de la biodiversité et des paysages ; protéger les sols agricoles ; mieux maîtriser l'énergie et lutter contre le réchauffement climatique ».

1.4 Pour conclure : agriculture et paysage, des arguments forts pour l'aménagement des territoires périurbains

Si la gestion de l'espace agricole et la prise en compte du paysage sont des arguments fortement revendiqués dans les projets d'aménagement des territoires périphériques (Davodeau 2005 ; Pitte 2003) leur intégration est rarement réalisée de manière précise et localisée. H. Davodeau remarque à ce propos que la reconnaissance du paysage dans les politiques d'aménagement des territoires périurbains consiste à réduire l'écart entre une réalité existante et une réalité désirée. Cette attente de paysage s'exerce avec force dans les espaces périurbains où les paysages ruraux deviennent « *un décor dans une mise en scène de plus en plus réglée* » (Davodeau 2005). Or l'image sur laquelle se construit ce décor, opposant la campagne à la ville, se base plus particulièrement sur des paysages liés aux surfaces agricoles, reflets des structures agricoles économiques et sociales qui se sont succédées (Diry 2008) sans que soient bien intégrées les dynamiques actuelles fortement marquées par l'essor des structures 'urbaines'.

Ces paysages périphériques, pas tout à fait urbains mais plus vraiment ruraux sont disqualifiés par les municipalités qui cherchent à recadrer « leur image territoriale ». Leurs électeurs ont une réelle demande d'environnement, de campagne (qu'ils traduisent par le vocable de nature) ce qui pousse les élus vers une « *écologisation* » (Girardon 2006) de leur politique de développement local (agenda 21, ceintures vertes, trames vertes et bleues...) . Les élus locaux vont alors porter un projet de territoire en l'habillant de slogans marketing (ex : Annexe 6 : PNR du Livradois Forez : « *L'Auvergne du côté du Soleil Levant* »). D'autres territoires mobilisent ainsi les paysages pour renforcer ces démarches marketing, réduisant le paysage à un simple motif (THEMA 2005b) correspondant à une réalité générique (paysage toscan, provençal, lapon, saharien ...) qui est souvent en décalage avec la réalité quand ce n'est pas un simple simulacre voire une contrefaçon (THEMA 2005b). Par exemple, la communauté de communes du Pays de Billom St-Dier utilise le slogan de Toscane Auvergnate alors que la comparaison ne s'appuie que sur des maisons aux toits de tuiles rondes et quelques peupliers pouvant de loin présenter le port de cyprès.

D'autres territoires, qui ne présentent pas forcément des atouts paysagers comparables à d'autres régions du monde (ou plutôt n'ayant pas d'architecte urbaniste qui diffuse ce genre d'idée), utilisent néanmoins le paysage (à travers des iconographies, des concepts, des actions localisées²²) pour concrétiser ce qu'ils appellent l'identité territoriale. H. Davodeau (2003) précise que les paysages agricoles des territoires périurbains sont « *mis en service pour une reconstruction identitaire* ». Les paysages liés aux espaces agricoles seraient les plus à même de fournir des éléments identitaires (le bocage, les champs de tournesol, les vignes, les terrasses...) reconnus par les différentes catégories d'habitants d'un lieu et pouvant servir d'éléments de construction identitaire à retenir dans les documents d'urbanisme et autres procédures de planification territoriale (Davodeau 2003).

22 Aménagement d'une place, d'un mobilier urbain, remembrement, plantations, etc...

2. Procédures de planification et projet de territoire, quelle prise en compte de l'agriculture ?

Nous présentons dans cette partie les procédures de planification à l'origine du développement du projet de territoire et comment l'agriculture est prise en compte selon les trois dimensions évoquées précédemment. En France, depuis la Loi de Solidarité et de renouvellement Urbain (SRU, 2000), la notion de projet urbain est devenue la clé de voûte du vocabulaire des professionnels de l'urbanisme et de l'aménagement mais aussi des élus locaux (Avitabile 2005). La notion de projet est associée à un élargissement des pratiques et de responsabilités des uns et des autres, face à un renouvellement constant des formes d'administration des territoires (décentralisation des administrations depuis 1982 et réformes des collectivités territoriales depuis 2000 – Loi Chevènement et constitution des intercommunalités²³).

Les premières formes de réflexion concernant l'aménagement de l'espace sont nées de préoccupations d'aménagement de l'espace urbain (Girardon 2006). D'ailleurs, le mot 'urbanisme' a été employé pour la première fois par Clerget dans la Revue Romande en 1900 pour désigner l' « *ensemble des arts et des techniques concourant à l'aménagement des espaces urbains* » (UMR Altif-CNRS 2009). Actuellement, en Europe, les documents de planification peuvent soit être liés à des procédures réglementaires et opérationnelles (tels que le Plan Local d'Urbanisme en France), soit proposer un programme d'orientations, non réglementaire, portant sur des enjeux territoriaux et sectoriels (Charte Paysagère en Belgique) (Lebreton 2009). Ces documents constituent aussi des instruments de planification car ils définissent un projet de territoire, c'est-à-dire, un mode d'action publique et de mobilisation sociale (Pinson 2006).

Dans les territoires périurbains et quels que soient les types de procédure, la prise en compte de l'agriculture se traduit le plus souvent par la « peur » de la destruction de l'espace agricole censée conduire à une perte de qualité paysagère (Baconnier 2005). Les composants agricoles du paysage de ces territoires sont surtout considérés depuis un point de vue urbain plutôt que depuis un point de vue rural visant à préserver l'espace agricole comme le demandent les législations agricoles (Ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche 2010) et environnementale (Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement Durable et de la Mer 2008). Les espaces agricoles et les zones naturelles sont alors qualifiés d'espaces non urbanisés ou très faiblement bâtis (bâtiments agricoles, campings, cabanons,...) en opposition aux espaces densément peuplés et urbanisés (hameaux, bourgs, zones résidentielles et d'activités et de commerces) (Planchat-Héry 2008). Faute de connaître des modèles de développement rural ou périurbain bien identifiés, les rédacteurs des projets de planification, et plus spécifiquement ceux d'urbanisme réglementaire se calquent sur des modèles standardisés de développement urbain reproduits à l'infini selon des schémas similaires : entrée de bourg en rond point, zones pavillonnaires, infrastructures routières de contournement des centres anciens...

Pour lutter contre cette banalisation, il nous semble alors pertinent de réussir à instaurer un dialogue autour de l'agriculture et du développement des périphéries, pour ne plus opposer les espaces urbains aux espaces agricoles, ou seulement les accoler, mais pour penser les projets d'aménagement également de manière hybride et en interrelation. Ce dialogue est avant tout celui des acteurs de la planification et des acteurs des espaces agricoles (exploitants et propriétaires de foncier agricole) à mobiliser, pour croiser leurs regards pour la production du projet.

23 En Belgique, les anciens périmètres communaux ont été fusionnés en communes élargies (périmètres intercommunaux français) par la Loi Unique en 1961.

2.1 La planification

La planification, dont l'origine remonte à des courants de pensée anglo-saxons d'après guerre (Cadiou 2005) a pour objectif de faciliter l'intégration de logiques de développement au sein de territoires par le biais de règlements nationaux d'urbanismes et de stratégies d'aménagement des territoires. Localement, ces objectifs se traduisent par des orientations d'aménagement, voire l'édiction de prescriptions d'actions. Dans le cadre des règlements nationaux d'urbanisme, Les orientations doivent être à leur tour traduite à travers des zonages cartographiques coercitifs et réglementaires, soit incitatifs.

Il existe actuellement en Europe deux principaux types de procédures (Lebreton 2009) : réglementaires ou d'orientation, ces dernières portant sur des enjeux territoriaux généraux ou sectoriels. Les procédures réglementaires portent sur des restrictions en termes de propriété et de droit à l'urbanisation. Celles d'orientation ont une vocation prospective. Les acteurs de la planification définissent les stratégies d'actions (d'aménagement, sociales, culturelles, etc.) à mettre en œuvre.

2.1.1 La procédure réglementaire

Depuis les années 1960, les mesures réglementaires concernent essentiellement l'urbanisme, pensé en termes de prévision et de plan. Au sein des espaces agricoles et naturels, il s'agissait principalement de trouver des terrains « *vierges* » pour développer les villes, auxquelles les planificateurs attribuaient des fonctions dominantes et des infrastructures « *structurantes* » et « *centralisés* » (Avitabile 2005). Ces objectifs transcrits sous forme de plans et de représentations cartographiques « *objectivées* », n'avaient toute dimension sensible, occultant particulièrement les espaces vécus, et restituant les enjeux sociaux de manière sectorielle et « *normative* ».

Le lien entre urbanisme et aménagement des territoires a néanmoins commencé à se tisser à partir des années 1970²⁴. D'une part, l'application de la Loi d'Orientation Foncière de 1967 a permis la constitution des nouveaux documents d'urbanisme à différentes échelles de territoire : depuis la commune avec le Plan d'Occupation des Sols (POS) jusqu'à l'agglomération avec le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (SDAU). Il s'agissait alors de constituer des schémas pour penser la ville dans un territoire plus vaste intégrant les espaces subissant son influence. Si les études construisant ce document visaient toujours la maîtrise du développement urbain, la question de la prospective, en termes de développement futur apparaissait. D'autre part, l'émergence de critiques sur ces modalités d'actions type 'tabula rasa', a favorisé la mise en place de la loi de 1976 sur l'étude d'impact sur l'environnement, permettant la mise en œuvre d'études préalables à toute opération d'aménagement et de création de grands équipements, réinterrogeant la prise en compte des espaces agricoles et naturels.

Depuis les années 1980, les lois de décentralisation ont donné un nouvel essor à ces rapports de force entre ville et territoire, ou encore entre projet de ville et projet de territoire. Dans un souci grandissant de pragmatisme des élus, l'urbanisme se préoccupant uniquement du droit des sols s'est opposé petit à petit à un urbanisme de « gestion » qui s'inspire du monde de l'entreprise auxquels les élus se rattachent de plus en plus, confrontés au quotidien à des logiques de concurrence territoriale ; ce qui les amène à développer des logiques de « stratégie urbaine », de partenariats, « d'actions ». L'idée de projet a alors été renforcée, permettant une plus forte main mise des élus sur leurs choix de gestion et d'opérations à conduire sur leur territoire. Cependant, face au manque de connaissances techniques et juridiques des élus concernant l'urbanisme, la place de l'expert devient de plus en plus grande (Avitabile 2005), d'autant que les procédures multiplient les phases d'étude et exigent la rédaction de rapports.

24 Création en 1963 d'un organisme spécifique à l'aménagement des territoires : la DATAR (Délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale), devenue DIACT (Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires de 2005 à 2009) et à nouveau DATAR, mais en tant que Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale.

2.1.2 La procédure d'orientation

Parallèlement, cours des dernières décennies, le volet sectoriel, à travers le projet d'orientations est apparu. Il s'est construit, d'un côté, à partir d'un besoin des élus des 'nouveaux' territoires de reconnaissance d'une localité, de la spatialisation du local, d'une recherche identitaire plus exacerbée. D'un autre côté, il s'est amorcé à partir d'un besoin d'un urbanisme « *qualitatif* » (Avitabile 2005), notamment en réaction à se développement discontinu de la ville, mais basé sur une expertise. Il s'agit par exemple de la reconnaissance sociale, non encore juridique, du concept de paysage comme composante majeure du rapport au cadre de vie. A partir de 1993, la loi paysage favorise la mise en œuvre de Charte Paysagère comme instrument d'orientation pour la gestion des paysages des territoires tels que les pays ou les intercommunalités.

Les instruments d'orientation, propres au domaine de l'environnement, et dont le paysage fait parti, sont issus d'un discours expert, technique évitant ce que Brand et Gaffikin (2007) nomment « *l'hétérogénéité de la connaissance* » : les informations portées par les acteurs du territoire, c'est-à-dire, leurs connaissances, leurs attentes, et leurs projets ne sont pas clairement pris en compte. Seulement une connaissance experte, souvent exogène, construit l'instrument, aboutissant à des informations globales, c'est-à-dire, applicables à n'importe quel territoire. Ce constat est encore plus flagrant sur les territoires à mi-chemin entre la ville et la campagne où la prise en compte des projets des agriculteurs est souvent à reconsidérer.

2.1.3 Les acteurs de la planification

Les acteurs locaux et les partenaires des procédures de planification sont de plus en plus nombreux (Prieur 2001; Avitabile 2005). Néanmoins, selon leurs modalités d'intégration dans la procédure et leur échelle d'intervention (Moquay, Lardon, et Piveteau 2001), nous retenons les catégories d'acteurs suivantes :

- Les acteurs publics ou représentant un collectif, défendant l'intérêt général :
- Les personnes publiques associées (PPA) : ces acteurs constituent souvent les comités de pilotage des procédures. Il s'agit soit d'élus des territoires d'échelons inférieurs ou supérieurs au territoire de projet, soit d'agents et de techniciens d'administrations (ex : Directions départementale des territoires) et d'organismes spécialisées qui détienne une expertise (ex : Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) ;
- Les acteurs maîtres d'œuvre des procédures : il s'agit d'architectes, d'urbanistes, de paysagistes que nous qualifions d'experts, car ils accompagnent les élus, et surtout formalisent et argumentent leurs souhaits à partir d'un regard technique, voire scientifique pour certains projets. Nous les nommons également « Aménagistes », en rapport avec le terme « d'aménageurs » selon la définition de la convention européenne du paysage²⁵ car ils vont porter le projet de territoire, depuis sa formulation jusqu'à sa mise en œuvre et son évaluation. Ces aménagistes peuvent devenir gestionnaires du projet dans le sens où la gestion comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage (et le territoire) afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales (Conseil de l'Europe 2000);
- Les acteurs, maîtres d'ouvrages, commanditaires des démarches : il s'agit essentiellement des élus, représentant le territoire de projet ;

²⁵ « L'aménagement des paysages comprend les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages. » (CEP 2000).

- Les acteurs partenaires financiers : par exemple, en 2003, le Conseil Régional D'auvergne attribuait une aide financière aux territoires qui souhaitaient élaborer une Charte Architecturale et Paysagère (Planchat 2004).
- Les acteurs privés et individuels, défendant des intérêts particuliers :
- Les acteurs qui doivent être obligatoirement consultés (art. L300-226 du code de l'urbanisme pour le cas français) et les articles 5 et 6 de la convention européenne du paysage (société civile) : associations, organismes professionnels, socioculturels, etc. ;
- Les acteurs qui interviennent uniquement en fin de procédure aux réunions publiques et à l'enquête publique, etc.) : il s'agit souvent d'habitants exprimant au commissaire enquêteur leur désaccord vis à vis du projet de règlement.

Il nous a semblé intéressant de repositionner ces acteurs selon leur ancrage au territoire (intra- extra – (Gustavson 2006) dans la figure . A partir de cette position, nous proposons de décrire plus en détail la façon dont deux acteurs particuliers (la chambre d'agriculture et les maîtres d'œuvre habituels) prennent en compte l'agriculture dans leur pratique lors de l'élaboration des procédures décrites dans les paragraphes précédents).

Figure 3 : Catégorie des acteurs de la planification

appartenance au territoire	extra territoire ou autre échelon territorial		du territoire de projet de planification		
	Publics		Privés		
acteurs	personnes publiques associées Partenaires financiers	maîtres d'œuvre	maîtres d'ouvrages	acteurs qui doivent être obligatoirement concertés	habitants aux réunions publiques et à l'enquête publique

Planchat 2011

26 art. L300-2 extraits : « I - Le conseil municipal ou l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les objectifs poursuivis et sur les modalités d'une concertation associant, pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole, avant : a) Toute élaboration ou révision du schéma de cohérence territoriale ou du plan local d'urbanisme ; b) Toute création, à son initiative, d'une zone d'aménagement concerté ; c) Toute opération d'aménagement réalisée par la commune ou pour son compte lorsque, par son importance ou sa nature, cette opération modifie de façon substantielle le cadre de vie ou l'activité économique de la commune [...]A l'issue de cette concertation, le maire en présente le bilan devant le conseil municipal qui en délibère. [...]

2.1.3.1 La chambre d'agriculture : un acteur public particulier

La Chambre d'Agriculture fait partie des Personnes Publiques Associées (art. L. 121-4 du Code de l'Urbanisme - Legifrance 2008) à l'élaboration des documents d'urbanisme. Cela signifie qu'elle doit être consultée au moins durant l'élaboration du projet et si possible en amont. A notre connaissance, les Chambres d'agriculture ne sont pas associées à l'élaboration du cahier des charges des projets d'urbanisme. Ainsi, les modalités de consultation des agriculteurs et de concertation avec le bureau d'étude ne sont pas prises en compte par les maîtres d'ouvrage. La Chambre d'Agriculture peut également être consultée dans le cadre du Porter à Connaissance de l'Etat pour un projet de territoire. Le conseiller de la Chambre propose alors de mettre en place des réunions avec les agriculteurs appelées « relais communal ». Ces réunions se font à la demande des communes mettant en place un document d'urbanisme. Elles ont pour objectif d'informer les agriculteurs sur le droit des sols et leur expliquer les enjeux des documents d'urbanisme et de la règle dite de réciprocité (art. L.111-3 du Code Rural).

La Chambre d'Agriculture est sollicitée à différents titres et lors des diverses étapes de l'élaboration d'un document d'urbanisme : lors de la délibération défendant la nécessité d'élaborer un document (art. L. 123-6 du Code de l'Urbanisme), elle peut aussi être associée aux réunions sur le règlement et le zonage (art. L. 123-8). A ce titre, elle intervient pour aider les porteurs du projet à délimiter le zonage réglementaire en faveur de la préservation de l'agriculture et s'assure que la rédaction du règlement n'empêchera pas le développement d'exploitations agricoles déjà en place.

Une fois un projet d'urbanisme arrêté par le Conseil Municipal, il est transmis pour avis à la Chambre d'Agriculture. Cet avis est consultatif, ce qui signifie qu'il ne sera pas obligatoirement suivi, et il est réputé favorable si aucune réponse n'a été donné dans les trois mois. Le document est alors approuvé et devient applicable sur la commune. La Chambre peut également être associée aux aménagements fonciers ruraux (remembrements).

Nous avons pu constater que la plupart des Chambres d'Agriculture convoquent tous les exploitants agricoles de la commune en amont ou pendant l'élaboration d'une procédure de planification réglementaire. Certaines chambres distribuent à cette occasion des questionnaires auprès de chaque exploitant afin de réaliser une enquête sur les structures et systèmes agricoles. Ce travail final leur permet de développer une analyse des projets de maintien et de développement de l'agriculture sur le territoire. Ce questionnaire constitue un outil important dans la démarche méthodologique que nous développerons dans le chapitre 3. Cette action n'est pas obligatoire mais importante car la Chambre joue ici un rôle inhabituel de médiateur entre le conseil municipal et les exploitants, rôle qui n'est pas évident pour la maîtrise d'œuvre qui doit étudier toutes les thématiques du territoire et donc toutes les catégories d'acteurs socio-économiques.

2.1.3.2 Les « aménagistes – experts » : un rouage essentiel mais souvent problématique

Pour les communes de moins de 5000 habitants, l'aménagement de l'espace reste encore sous l'influence d'un urbanisme interventionniste, souvent déconnecté de toute procédure d'aménagement. Inversement, pour les communes rurales ou périurbaines s'engageant dans un projet de territoire par le biais d'une procédure de planification, l'écart avec les pratiques habituelles est immense car il oblige à raisonner la gestion du territoire non plus au coup par coup (révision de la procédure tous les 6 ans) mais en ayant une véritable réflexion sur le futur (de 10 à 30 ans, voir plus pour la gestion des espaces naturels et forestiers par exemple).

C'est pourquoi, en général, l'urbanisme à l'échelle locale oscille entre des grandes orientations européennes et nationales (à partir des grands textes fondateurs²⁷) portées par un discours technique et savant peu singulier (Cadiou 2005) et des réalités locales dont les particularités ne sont pas prises en compte dans ces schémas trop globaux.

La plupart des projets d'urbanisme sont construits à partir d'une vision réductrice du territoire car il est rare que l'expert urbaniste puisse réaliser une analyse fine de l'ensemble du territoire sur lequel il est commandité. De plus, dans le cadre d'études réalisées sur des territoires périurbains dont les changements s'effectuent en moins d'une décennie, les données (études antérieures, occupation spatiales, démographie,...) sont très rapidement obsolètes réduisant la pertinence de certains diagnostics. A cela s'ajoute le fait que l'étude des espaces agricoles et naturels est peu intégrée dans les documents (Fleury 2005). On peut expliquer ces défauts par le fait que la réalisation de ces études est commanditée au préalable par les élus à partir de cahiers des charges qu'ils rédigent. Or, ces cahiers des charges ne sont pas toujours complets, ils ne demandent pas toujours une maîtrise d'œuvre pluridisciplinaire et apte à développer des démarches de dialogue entre acteurs publics et privés. L'ordre des architectes de France tire également une sonnette d'alarme à ce sujet et déplore le manque de pluridisciplinarité dans les commissions locales d'aménagement (Dauge 2005; Commission Maison Individuelle de l'Ordre des Architectes 2007). Plusieurs auteurs en viennent à accuser les élus des territoires périurbains de ne pas savoir construire leur demande du fait d'un manque d'information concernant les divers outils possibles, d'un manque de moyens et de réponse face à la demande ou le besoin d'accueillir de nouvelles populations.

Enfin, même si « *le projet urbain va de pair avec le débat public, (...) et qu'il apparaît inconcevable sans concertation avec les habitants* » (Avitabile 2005), les élus éprouvent toujours beaucoup de difficultés à élargir les publics, en raison d'un déficit de sensibilisation aux approches participatives et de leur réticence à mieux prendre en compte les membres de la société civile. Il leur est difficile d'admettre que la décision seule ne suffit plus, qu'il faut conduire une réflexion en amont, voire négocier (Loi SRU, code de l'urbanisme art L301 sur l'obligation de concertation) afin d'obtenir un consensus.

Pour intégrer concrètement ces nouvelles préoccupations dans un projet de territoire, il est donc nécessaire de faire appel à plusieurs disciplines qui relèvent de différentes professions. De ce fait, on assiste à un élargissement professionnel de la question de l'urbanisme : architectes, paysagistes, ou géomètres, sociologues, écologues sont maintenant mobilisés selon les financements des communes et l'ampleur du projet (Dauge 2005) ; il s'agit des « *nouveaux métiers de la ville* » liés essentiellement aux champs spécifiques des politiques de la ville qui combinent un savoir expert et une pratique de l'écoute et de la médiation bien souvent négligée dans les formations habituelles.

Grâce à l'implication de plus en plus importante de partenaires plus divers mais aussi grâce à une nouvelle culture de la gestion du territoire, la réalisation de procédures réglementaires et d'orientation est en train de changer. S'il semble encore difficile de traduire opérationnellement les procédures d'orientation pour les faire correspondre à des procédures réglementaires, depuis la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain, Les procédures réglementaires doivent être obligatoirement associées à projet d'orientation. Le Plan Local d'Urbanisme, outil réglementaire de planification à l'échelle communal, en est un exemple.

27 Convention Européenne du Paysage, Florence 2000, Charte d'Athènes 2003 du Conseil Européen des Urbanistes.

2.2 Un exemple de procédure réglementaire : le Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La loi sur la Solidarité et le Renouvellement Urbain du 13 décembre 2000 a institué les Plans Locaux d'urbanisme en remplacement des Plans d'Occupation des Sols. Cette loi insiste sur le fait qu'un PLU ne doit plus seulement être une procédure normative mais également un projet de territoire afin d'assurer *«l'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autres part.»* (Article L121-1, Code de l'urbanisme - Legifrance 2008).

De nombreuses études ont déjà abordé l'analyse critique des formes et des formulations des documents d'urbanisme, soit par une entrée paysagère (Blanc et Glatron 2005 ; Davodeau 2005), soit par une entrée de préservation des espaces agricoles (Fleury 2001; Martin, Bertrand, et Rousier 2006). Il est néanmoins intéressant de retenir les points suivants.

2.2.1 Un projet et règlement pour une maîtrise des équilibres dans l'occupation et l'usage des sols ?

Pour maîtriser les équilibres d'occupation et d'usages des sols, le PLU définit un ensemble de modalités d'action coordonnées dans divers documents. Un PLU doit se composer d'un Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) et d'un règlement de planification spatiale. Ce dernier comporte des documents graphiques représentant la délimitation de zones, des règles qui y sont applicables et des orientations d'aménagement. Le PADD est complété par des documents thématiques obligatoires (l'Évaluation Environnementale) et facultatifs qui ont pour principe d'apporter des éclairages et des objectifs précis sur des thématiques telles que le Logement (Programme Local de l'Habitat), les transports et les déplacements (Plan de Déplacement Urbain), et l'environnement (Agenda 21). Le PADD est complété par des documents thématiques constituant le projet de développement territorial.

Malgré une obligation de cohérence, la planification spatiale et le projet de territoire sont souvent porteurs de contradictions fortes. Si un projet présente une organisation de ses stratégies d'actions harmonieuse, sa mise en œuvre repose également sur la capacité des acteurs locaux à favoriser les initiatives individuelles ou collectives : création d'entreprises, développement de services, etc. On peut donc également définir le développement territorial comme l'organisation et la valorisation en continu d'idées, d'opportunités. Cette logique peut se trouver en contradiction forte avec celle de la planification spatiale qui tend à figer la destination des sols et des espaces dans une vision rationnelle du territoire et de son avenir, via un ensemble de composants et de thématiques du territoire : la diminution des risques naturels, la sécurisation des propriétaires fonciers, des habitants, et plus globalement de la collectivité. Ce sont des objectifs majeurs des démarches de planification spatiale alors que pour les décideurs et les urbanistes, le développement territorial relève davantage d'une faculté de prise de risque, via l'exercice de prospective et d'une capacité d'organisation pour proposer des actions pouvant s'adapter en continu.

2.2.2 Les temps de la procédure

L'élaboration des documents définissant les modalités d'action font l'objet d'un parcours méthodologique et réflexif linéaire où chaque étape d'avancement est concrétisée par la présentation aux décideurs du contenu de ces documents (fig.4). Cette organisation est assez confortable pour les communes, surtout celles dont l'espace est bien séparé entre les usages agricole et résidentiel. Cependant, il y a toujours un risque que les propositions ne soient pas partagées et que leur mise en œuvre pratique se heurte à l'inertie voire à l'hostilité des parties prenantes.

Fig.4 : la procédure de PLU

Les temps de de la procédure

D'après Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer, Bilan des SCOT Et des PLU pour le Projet de Loi de Finances Initiales pour 2006, http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_SCOT_et_PLU.pdf

1 -Délibération du Conseil municipal ou de l'EPCI :
 - prescrivant l'élaboration du PLU
 - fixant les modalités de la concertation

Délai moyen : 3 à 9 mois

2 - Phase d'étude(diagnostic, état initial de l'environnement)

Délai moyen : 6 à 18 mois selon le contexte et la taille de la commune

3 - Organisation d'un débat au sein du Conseil municipal sur le projet d'aménagement et de développement durable

4 - Délibérations du Conseil municipal arrêtant le projet de PLU et tirant le bilan de la concertation.

Délai moyen étapes 3 et 4 : 6 à 9 mois

5 – Consultations et recueil des avis

Délai moyen : 6 à 9 mois

6 - Arrêté du maire (ou du président de l'EPCI compétent) soumettant à enquête publique le projet de PLU

7 -Délibération du Conseil municipal approuvant le PLU après modifications éventuelles

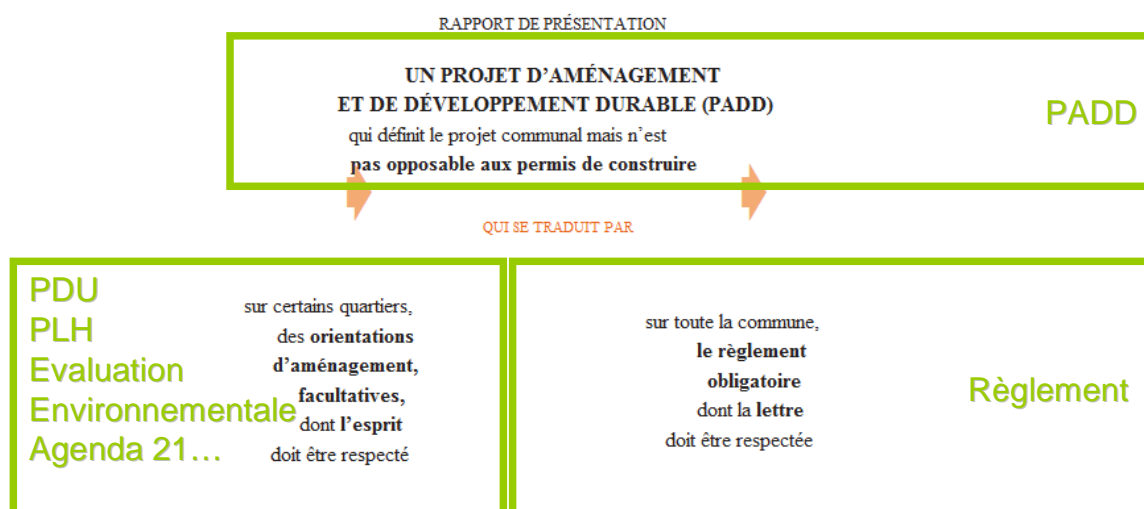
Délai moyen étapes 6 et 7 :6 à 9 mois

Délai moyen d'élaboration d'un PLU : de 27 à 54 mois

Thématiques du rapport de présentation

Le contenu des PLU : La loi Urbanisme et Habitat de 2003 a apporté plusieurs adaptations au contenu des PLU. Pour les POS existants, les trois règles, taille minimale, division parcellaire, changement de destination en zone agricole, pourront s'appliquer par une simple modification du document.

La structure du PLU



Le contenu des PLU

La loi Urbanisme et habitat a apporté plusieurs autres adaptations au contenu des PLU. Pour les POS existants, les trois règles, taille minimale, division parcellaire, changement de destination en zone agricole, pourront s'appliquer par une simple modification du document.

Aussi, pour qu'il y ait validation de ces productions, nous pensons que des réunions de concertation doivent être mises en œuvre. Il s'agit à chaque fois de sortir du schéma classique et linéaire : analyse (diagnostic), proposition de solutions par le corps technique, puis décision politique.

Par la nécessité d'associer une multitude de partenaires et de traiter et synthétiser des données importantes de nature très diverse, les démarches de planification spatiale nécessitent des efforts importants et longs de la part des collectivités qui en ont la responsabilité (au minimum 3 ans). Cette logique conduit à organiser les documents de planification de façon à ce qu'ils "vivent" longtemps (10 ans). Les échelles de temps entre la décision, l'application du projet et sa mise en action, sont donc très différentes.

2.2.3 Une obligation d'un « développement durable » des territoires

Dans le code de l'environnement (Art L110-1), l'environnement se définit par : « les espaces, ressources et milieux naturels, les sites et paysages, la qualité de l'air, les espèces animales et végétales, la diversité et les équilibres biologiques auxquels ils participent, (et qui) font partie du patrimoine commun [...] ». Ainsi les paysages sont un patrimoine pour les politiques publiques.

La prise en considération de l'environnement, dans sa définition juridique et dans les contextes d'actions d'aménagement préservant la nature, découle de nombreuses dimensions et diverses acceptations fusionnées, depuis quelques années, dans le concept de développement durable (Plan de déplacements Urbains, gestion des ressources, Agendas 21 locaux). Parallèlement à ce concept, les politiques d'aménagement ont de plus en plus démultiplié les territoires. En France, toute une série de textes ont contribué à l'édification d'un nouveau cadre institutionnel de l'aménagement « durable » : ainsi la loi relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale du 12 juillet 1999 (loi Chevènement), la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain du 13 décembre 2000 (loi SRU) ou la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999 suivis de la loi relative au développement des territoires ruraux du 23 février 2005. Cet arsenal législatif est complété par la relance de la décentralisation, opérée par la nouvelle équipe au pouvoir depuis mai 2007, par une proposition de réforme des collectivités locales présentée le 5 mars 2009 (rapport Balladur²⁸). C'est donc dans ce cadre que s'opère une nouvelle politique nationale d'un aménagement interrogeant la gouvernance locale dont l'expression du développement durable orchestre des jeux d'acteurs devant s'entendre face à la diversité de leurs territoires. Ce positionnement questionne la gouvernance locale des territoires devant appliquer une cohérence pour l'intérêt général et démultiplie davantage les regards sur un même territoire.

2.2.4 Une planification spatiale caractérisée par un zonage en mosaïque

La démarche de planification spatiale s'inscrit dans un cadre juridique formel et doit organiser, à partir des données cadastrales, la destination des sols. Au niveau réglementaire, ce zonage s'articule autour de quatre catégories (fig.4) : les zones urbaines (U), les zones à urbaniser (AU), les zones naturelles et forestières (N) et les zones agricoles (A). Le choix de ces zones repose sur une vision stratégique et prospective du territoire formalisée dans le PADD.

Ce document, qui constitue le cadre de référence du projet de territoire, permet donc d'assurer la cohérence entre planification et développement territorial.

Cependant, en décomposant l'espace communal en zones bien délimitées et dédiées à une seule fonction, ces zonages réglementaires apparaissent davantage comme un découpage fonctionnel que comme une

28 <http://www.vie-publique.fr/actualite/dossier/rapport-balladur-collectivites-locales/collectivites-locales-controverses-conclusions-du-comite-balladur.html>.

image cohérente et transversale du projet territoire. Le support graphique privilégié pour les représenter est la carte.

Le passage du Plan d'Occupation des Sols au Plan Local d'Urbanisme (loi SRU 2000) a donné la priorité à la préservation des espaces agricoles. Par exemple, le PLU demande de reconsidérer l'espace agricole par une révision de l'ancien POS en transformant les anciennes zones potentiellement urbanisables Nb en zones agricoles strictes repérées sur la carte par la lettre A. Ce changement est primordial dans la prise en compte de la question agricole en donnant une meilleure visibilité aux espaces agricoles et en apportant plus de rigueur dans la gestion de la constructibilité de ces zones. Cela présente aussi des inconvénients majeurs. Par exemple, la construction est uniquement réservée à l'activité agricole, ce qui fait que les enfants d'un exploitant, s'ils ne sont pas agriculteurs, ne peuvent pas construire sur le parcellaire parental. Inversement, pour un exploitant dont une partie de son exploitation est en zone N, aucune construction de bâtiment agricole n'est possible dans cette zone. De plus, après la loi n° 93-24 du 08 janvier 1993 relative à la protection et la mise en valeur des paysages et suite à la loi de Solidarité et de Renouvellement Urbain (2000) et à la Directive Européenne du paysage (Florence, 2000), la prise en compte des paysages est renforcée dans les documents d'urbanisme.

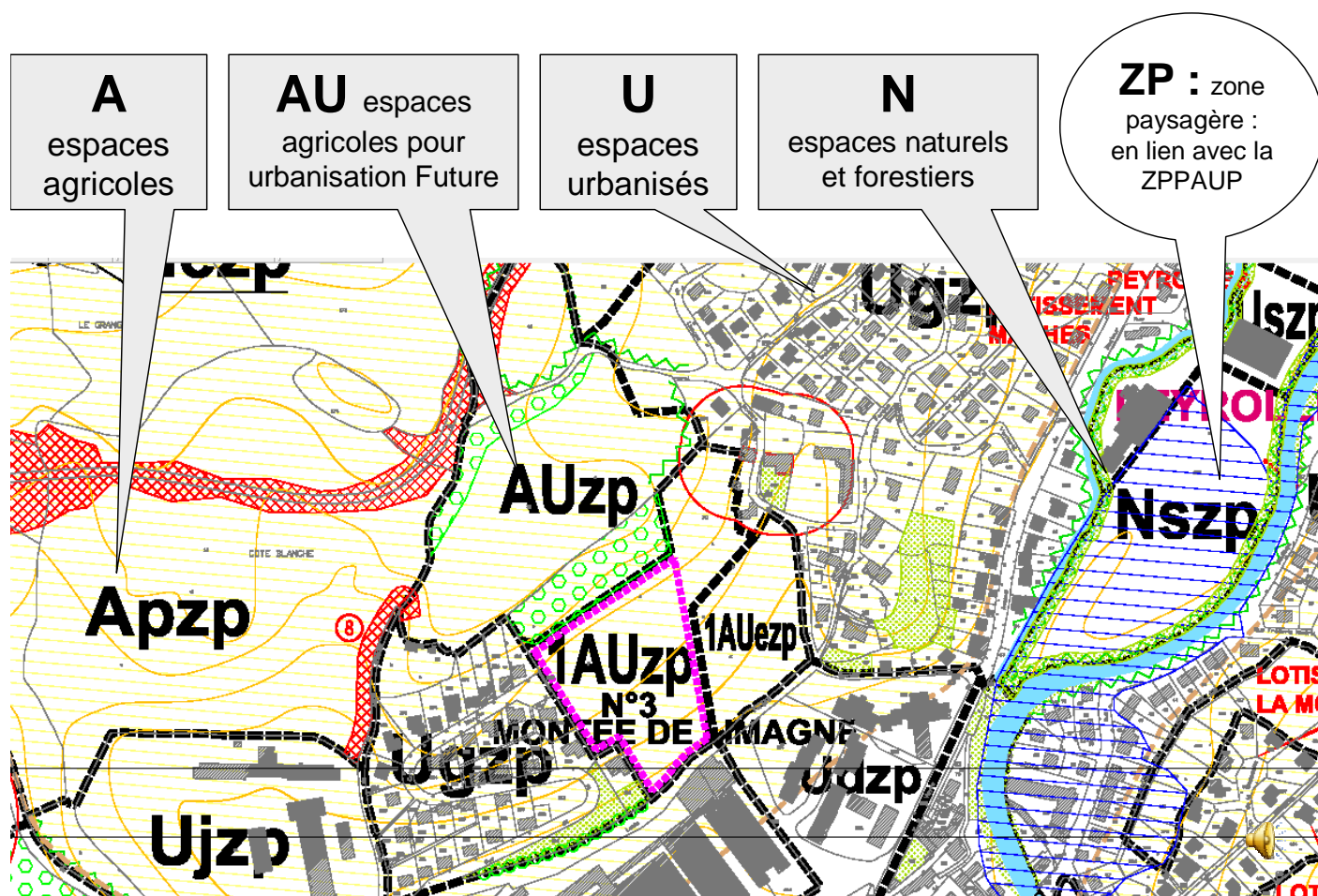
Ainsi, dans le Plan Local d'Urbanisme, la loi paysage impose déjà d'identifier, de localiser les éléments de paysage et de délimiter des quartiers, rues, monuments, sites et secteurs naturels et agricoles à protéger ou à mettre en valeur pour des motifs esthétique, historique ou écologique et de définir le cas échéant les prescriptions pour assurer leur protection. L'article 3 de cette loi modifie l'article L.123-1-7 du Code de l'Urbanisme en introduisant la prise en compte et la préservation de la qualité de ces paysages, et la maîtrise de leur évolution dans la délimitation des zones urbaines mais aussi, et surtout des futures zones à urbaniser. Il existe néanmoins un zonage spécifique qui permet de déterminer la qualité des paysages remarquables des territoires. Ce zonage s'associe à la préservation des espaces naturels est représenté sur la cartographie également par la lettre N (fig.5).

De plus, tous les travaux ayant pour effet de détruire un élément de paysage identifié par un PLU et non soumis à un régime d'autorisation doivent faire l'objet d'une autorisation préalable au titre des installations et travaux divers (Article L.442-2 du Code de l'Urbanisme).

Cependant, pour aborder la question des espaces agricoles sur une commune périurbaine, il est important de considérer les systèmes agricoles dans leur ensemble et non pas seulement par zones règlementaires. En effet, les espaces agricoles font l'objet de multiples pratiques selon différentes échelles, acteurs et fonctions telles que le maintien des secteurs d'enjeux environnementaux et à risques (zones inondables). Ainsi, le caractère multifonctionnel de l'agriculture²⁹ (Benoît 2006) dans des espaces où elle est encore fortement présente n'est pas prise en compte dans les documents de planification.

29 En France, la loi d'orientation agricole de juillet 1999 prend en compte.

Fig.5. cartographie du zonage réglementaire



<http://www.aurillac.fr/accesdirect/urbanisme/plu.htm>

La définition des zonages réglementaires selon le code de l'urbanisme est la suivante :

Zones U : ce sont « les secteurs déjà urbanisés et les secteurs où les équipements publics existants ou en cours de réalisation ont une capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter » (article R.123-5 du code de l'urbanisme).

Zones AU (ex NA au POS) : l'article R.123-6 du code de l'urbanisme les définit comme pouvant « être classées en zone à urbaniser les secteurs à caractère naturel de la commune destinés à être ouverts à l'urbanisation ». On distingue deux types de zones AU :

- ⇒ les secteurs urbanisables immédiatement en raison de la présence « d'assainissement existant à la périphérie immédiate d'une zone AU » et ayant « la capacité suffisante pour desservir les constructions à implanter dans l'ensemble de cette zone » ; cette zone est généralement nommée « 1AU » ;
- ⇒ si cette capacité est insuffisante, l'ouverture à l'urbanisation est subordonnée à une modification ou une révision du PLU ; on nomme généralement cette zone « 2AU ».

Zones A » (ex NC au POS) : il s'agit des « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles » (article R.123-7 du code de l'urbanisme).

Zones N » (ex ND au POS) : ce sont les « secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels » (article R.123-8 du code de l'urbanisme).

Le plan de zonage délimite aussi des secteurs particuliers, comme les espaces boisés classés ou les emplacements réservés (notamment pour la construction future d'équipements publics).

Les zonages peuvent être complétés de lettre, qui au choix des décideurs et de l'urbaniste désigne des éléments de précision sur le type de règlement à appliquer. Ci-joint l'exemple de la cartographie du PLU d'Aurillac dans le Cantal (2007). Les lettre ZP désigne que les divers zonage se superposent la ZPPAUP, soit un enjeu paysager à prendre en compte quelque soit le type de zonage retenu.

2.2.5 Le projet de territoire est calé sur un modèle graphique de la ville idéale

Les différentes cartes qui composent les plans d'urbanisme (PLU POS cartes communales) ne sont qu'une partie de la réalité de l'espace et ces représentations sont réalisées spécifiquement pour « *l'utilisateur auquel on s'adresse* », c'est à dire l'aménageur s'intéressant essentiellement aux espaces bâtis ou à bâtir (Tribillon 2003). On peut alors se poser la question, qu'en est-il du reste de la réalité qui concerne les espaces non bâtis ?

Dans une logique de projet, ces représentations cartographiques doivent être à la fois techniquement efficaces et juridiquement solides mais aussi lisibles par tout un chacun. Or, ces documents ne disent rien de l'espace actuel et futur. Le plan d'urbanisme ne permet pas de comprendre les logiques de développement, d'équipement et d'aménagements élargis à la complexité du territoire communal.

D'abord, les limites communales sont toujours très fortement marquées. Comme pour tout territoire, elles expriment « *un dedans et un dehors* » (Joliveau et Michelin 2001). Ainsi, pour les élus municipaux, il est important et plus facile de réfléchir à l'intérieur d'un espace communal délimité, dont le contour, hérité de l'histoire, n'est pas à discuter. En effet, le rapport du PLU comporte obligatoirement une cartographie du zonage réglementaire définissant, de manière simplifiée, les secteurs soumis à urbanisation et ceux destinés à la préservation des espaces agricoles et naturels. Ce zonage est défini strictement à l'intérieur du périmètre communal.

Aujourd'hui, quelle que soit la taille de la commune, le projet de territoire est calé sur une image d'un modèle de la ville idéale. Il s'appuie sur une planification urbaine fondée sur le zonage et les standards d'équipements (Novarina 2005). Pour les territoires périphériques, ces deux éléments demeurent encore assez importants dans les différents documents d'urbanisme où on observe un développement qui part du centre urbain vers les zones agricoles. Les cartographies et représentations planimétriques « *renvoient à la conception d'un espace lisse, sans aspérité ni rugosité, où comme dans l'espace géométrique, les points n'ont pas de valeurs en eux-mêmes mais se définissent uniquement par leur position par rapport à un point originel (le centre historique ...)* » (Novarina 2005). Or, depuis la loi SRU³⁰, le principal enjeu d'un Plan Local d'Urbanisme est d'être un instrument de concertation et de planification, prenant en compte les différentes échelles de territoire de projet. La spécificité de ce document, en succédant au Plan d'Occupation du Sol, est de pouvoir considérer et intégrer dans ses propositions, les dynamiques et les enjeux que génèrent ces différentes échelles de territoire superposées au projet communal.

Ensuite, les modalités de représentation d'un projet de territoire sont soumises à l'expertise du maître d'œuvre qui fait appel à des normes graphiques, pas forcément partagées par tous, notamment dans le PADD (Chiappero 2003). De ce fait, les projets de planification sont traduits par une cartographie de zonages davantage déterminée par des critères politiques pas forcément exprimés que sur une base technique censée traduire la réalité de manière objective, puisqu'il « *n'existe pas d'aménagement neutre de l'espace* » (Gumuchian 1989). De plus, ces représentations ont davantage un objectif d'information que de consultation, de participation, de mise en dialogue. Ces nombreuses cartes n'offrent pas une clé de lecture commune des enjeux d'un territoire et encore moins ceux concernant les paysages ruraux et agricoles (Chardonnel, Feyt, et Loubier 2003). Certains de ces constats peuvent également être observés dans les procédures d'orientation.

C'est pourquoi, comme l'affirme P. d'Aquino (2002), nous pensons que la cartographie ne suffit plus pour la mise en place d'une planification. Il nous semble indispensable de réfléchir à de « nouveaux apports méthodologiques dans lesquels les supports cartographiques sont croisés avec d'autres outils en

30 Loi du 13/12/2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain.

interaction les uns aux autres », invitant à la participation des acteurs d'un territoire afin de favoriser une forme de « maïeutique géographique », un échange de savoirs techniques et sociaux entre les différents niveaux d'action et de décision territoriales.

2.3 La procédure d'orientation : le cas de la Charte Paysagère

Peu d'outils permettent de prendre en compte le paysage dans les espaces ordinaires au niveau européen (Stenseke et Jones 2011). En France, la loi paysage de 1993 a été à l'origine de la multiplication de projets de paysages (Plans de Paysage, ZPPAUP, Chartes architecturales et paysagères). Elle a aussi joué un rôle indéniable dans la reconnaissance des paysages remarquables (Folléa 2001). De nombreux documents ont été réalisés à toutes les échelles territoriales, dans une « démarche par laquelle le processus de transformation du paysage est inversé. Le paysage n'est plus seulement le produit involontaire d'activités multiples mais devient l'expression d'un intérêt pour la qualité du cadre de vie ». (Follée 2001, p.25).

En Belgique, il n'existe pas de Loi paysage comme en France. La convention Européenne est donc le principal outil de gestion et d'aménagement capable de prendre en compte le paysage, quelles que soient les échelles de territoire considérées.

2.3.1 Dans le contexte de la convention européenne du paysage

La Convention Européenne du Paysage, apporte un début de réponse pour appréhender et alimenter le droit sur les interrelations entre espaces agricoles à urbaniser et paysages. Elle distingue et redéfinit un certain nombre de notions couramment employées mais prêtant à confusion lors de l'élaboration d'un projet de territoire communal. Nous proposons de relever les diverses définitions retenues dans l'article premier de la convention et d'en faire une lecture critique à travers quelques remarques sur les éléments que nous estimons importants de prendre en compte lors de l'élaboration d'une procédure d'orientation.

Tout d'abord, retenons la définition du Paysage : « désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et humains et de leurs interrelations » (Conseil de l'Europe 2000). Cette définition différencie la notion de perception de la notion de représentation spatiale et de représentation sociale. La perception se rapporte à l'action de percevoir c'est à dire : « Prendre connaissance de la présence et des caractéristiques des objets extérieurs par l'organisation des données sensorielles. » (UMR Altif-CNRS 2009)

Cette définition prête déjà à confusion en confondant deux types de représentations, l'une inscrite dans les dynamiques géographiques l'autre dans les dynamiques sociales (Gumuchian 1989). Nous développerons ces approches dans le Chapitre 2. Ce que nous pouvons retenir dès à présent est que lors de la mise en œuvre d'une Charte Paysagère, les maîtres d'œuvres mobilisent davantage les représentations spatiales du paysage qui apparaissent essentiellement sous forme de cartographies de cônes de vue, de zonages, ou simplement d'éléments architecturaux à préserver. Ces éléments, dits « paysagers », ne sont pas pris en compte dans leurs dynamiques d'évolution, en contradiction avec la vocation du projet d'orientation qui se veut prospectif.

Nous retenons ensuite de la CEP, la notion de « Politique du paysage ». En effet, une Charte Paysagère s'inscrit dans une Politique formulée « par les autorités publiques compétentes » qui élaborent « des principes généraux, des stratégies et des orientations permettant l'adoption de mesures particulières en vue de la protection, la gestion et l'aménagement du paysage » (Conseil de l'Europe 2000).

Or, à travers les rencontres d'acteurs que nous avons conduites et par la prise en considération des attentes des commanditaires (Planchat 2004), nous avons constaté que ces politiques s'orientent le plus

souvent vers la « *protection* »³¹, la « *préservation* » des *paysages*³², mais s'articulent rarement avec les procédures réglementaires. Il s'agit là d'un point important pour les espaces agricoles qui sont considérés comme éléments à prendre en compte dans les politiques paysagères. Or, les actions individuelles à destination des agriculteurs, telles que les Mesures Agri-Environnementales (Haies, bandes enherbées, etc.) ne sont pas citées comme actions à intégrer dans les politiques paysagères. En Auvergne, par exemple, les Chartes Architecturales et Paysagères soulignent simplement le fait qu'il faut faire attention aux espaces agricoles et au développement de l'urbanisation (Planchat 2004).

Dans la CEP, un autre article traite de la « *Gestion des paysages* » et des « *actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales* » (Conseil de l'Europe 2000). Un autre article concerne l'« *Aménagement des paysages* » et les actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysages. Ces deux derniers articles posent le principe que la gestion du paysage passe par des actions volontaires et spécifiques. Aussi, nous pouvons nous interroger sur la capacité d'une Charte Paysagère à guider les agriculteurs en termes d'actions aménagement et de gestion des paysages. Par cette dernière question, nous soulignons qu'une Charte Paysagère doit fournir des orientations pour aider les acteurs aussi bien publics que privés, à construire l'image de leur territoire tout en disposant d'une bonne compréhension des paysages et des systèmes agricoles.

2.3.2 Une gestion des paysages agricoles dissociée des zonages d'entités paysagères

Une Charte est retranscrite dans un document comprenant (Gorgeu et Jenkins 1995) : un diagnostic de l'état actuel du territoire et de ses perspectives d'évolution en matière démographique, sociale, économique, culturelle et environnementale sur 10 à 20 ans ; la définition à 10 ans des orientations du territoire avec les moyens de leur mise en œuvre et les modalités de l'évaluation de leurs résultats ; enfin des documents cartographiques, traduction spatiale du diagnostic et du document d'orientation.

Actuellement, les politiques publiques pour la prise en compte du paysage sont généralement traduites par un zonage d'entités paysagères choisies en fonction des volontés locales d'amélioration du cadre de vie (Planchat 2004). Le problème est que le paysage est présenté en tant qu'unité géographique très précise constituée à partir du seul point de vue de l'architecte du bureau d'étude. Il est souvent défini en fonction de la géomorphologie des lieux et de l'occupation du sol mais sans tenir compte des systèmes de production qui l'ont façonné. Or au sein de l'espace agricole, les systèmes de productions occupent souvent plusieurs entités paysagères différentes, par exemple une zone de culture et une zone de prairie. Néanmoins ces deux types de culture et de paysage peuvent être exploités par un unique agriculteur. Ce qui signifie que pour proposer des orientations de gestion de ces zones, il est aussi important d'en connaître les gestionnaires et leurs propres orientations de gestion.

2.3.3 Deux principales orientations de gestion des paysages : le patrimoine et le cadre de vie

La notion de patrimoine (lié aux monuments et sites inscrits) a d'abord été restreinte aux monuments historiques remarquables (loi de 1913) puis par analogie, elle s'est élargie aux sites naturels sublimes ou pittoresques (loi de 1930). La notion de patrimoine liée à « l'environnement naturel » se développe

31 « Protection des paysages » comprend les actions de conservation et de maintien des aspects significatifs ou caractéristiques d'un paysage, justifiées par sa valeur patrimoniale émanant de sa configuration naturelle et de l'intervention humaine.

32 tout d'abord de sites (loi Malraux de 1930 qui n'employé pas le terme de paysage) puis de territoires (loi des Parcs Nationaux 1960 et régionaux 1967, où apparaît la notion de « qualité paysagère »). En matière d'urbanisme, la mise en place des ZPPAU(P) (Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain – 1983 et Paysager 1993 – depuis la loi Paysage).

particulièrement à partir des années 1970, avec une attention particulière dans la Loi de 1976 sur la protection des espaces et des espèces. Il faut attendre la fin du XX^e siècle pour que le paysage ordinaire soit considéré à son tour comme un élément de patrimoine (loi paysage de 1993 puis loi sur le patrimoine rural : loi TOUBON, 1995). A la suite de ces évolutions législatives, les chartes paysagères se concentrent le plus souvent sur deux principales orientations de gestion : la détermination de paysages patrimoniaux identitaires pour des paysages remarquables et la définition d'orientations de gestion des paysages ordinaires en vue de préserver le cadre de vie.

2.3.3.1 Les paysages remarquables comme patrimoine

Les chartes visent à définir des paysages patrimoniaux identitaires en s'appuyant sur des critères de choix et de caractérisation des paysages remarquables correspondant essentiellement à des valeurs esthétiques et scéniques (« longueur de vue », « nature », « forme », et « couleur », « harmonie », « structure », « la rareté » !). Le document doit aussi proposer des périmètres précis. La détermination des périmètres est initialement réalisée par des experts pour ensuite être soumise à validation par les citoyens ordinaires. On retrouve la même difficulté que pour les procédures réglementaires qui conduit les maîtres d'ouvrages à privilégier le point de vue de l'expert qu'ils côtoient au détriment de celui des habitants qu'ils ne savent pas mobiliser et que de nombreux experts considèrent comme peu pertinent.

Dans les territoires sous pression d'urbanisation et d'artificialisation des espaces agricoles, les orientations d'aménagement inscrites dans les Chartes Paysagères visent en priorité à préserver et requalifier le patrimoine naturel, paysager ou culturel, ou bien à conforter les espaces agricoles et forestiers en vue de s'imposer aux enjeux du développement urbain (Girardon 2006). En effet, la prise en compte de la question paysagère apparaît à travers la notion d'environnement et la reconnaissance d'un patrimoine. Claude Martinand (2001), du Conseil Economique et Social Français, montre que la notion de patrimoine se rapporte au caractère non renouvelable des ressources naturelles et aux différentes transformations que l'homme provoque sur les milieux.

2.3.3.2 Le paysage ordinaire pour le cadre de vie

Cependant, pour les législateurs, les préoccupations paysagères ne se limitent pas à la protection de l'environnement. Il existe un « *environnement culturel* » (Prieur 2001) associé au contexte sociologique et architectural qui va bien au delà des paysages remarquables, ce que Laurent Lelli (2000) appelle le « *paysage ordinaire* ». Il s'agit d'une recherche de qualité, souvent appelée « qualité de vie », induisant un aménagement des espaces aussi bien en milieu rural qu'urbain qui relève à la fois du code de l'urbanisme et du code rural.

Cadre de vie et qualité de vie sont étroitement liés, voire souvent utilisés comme synonymes de la notion d'environnement. Le juriste M. Prieur ajoute que « *la formule qualité de vie est devenue une sorte de complément nécessaire à l'environnement. Elle veut exprimer la volonté d'une recherche du qualitatif (niveau de vie) et bien marquer que l'environnement concerne non seulement la nature mais aussi l'homme dans ses rapports sociaux, de travail et de loisirs* » (p.701). Cette notion assez vague joue le rôle de substitut pour parler d'aménagement du temps de travail, des relations sociales, des loisirs, du sport, du tourisme, c'est-à-dire, d'un mode de vie harmonieux dans un environnement, une nature agréable.

Le terme « cadre de vie » est beaucoup moins dynamique et porteur de changement que celui de « qualité de vie », même si dans de nombreux textes de lois, les deux termes recouvrent en réalité la même chose. Il est également intéressant de constater que par le biais de l'étude des paysages du quotidien (Schmitz 2004) et des paysages ordinaires (Lelli 2000), on aborde cette notion de cadre de vie, en créant une association entre le paysage et « *l'espace journalier des habitants* » (Prieur, 2001), l'environnement du voisinage et des lieux de vie.

2.3.4 Le contexte des chartes paysagères pour les parcs naturels Wallons

En réponse au nouveau décret des parcs naturels paru en juillet 2008, mais aussi dans un objectif d'application de la CEP, les parcs Naturels wallons doivent réaliser une charte paysagère d'ici 2012. Le décret préconise de réaliser la charte selon une démarche d'inventaire expert. Les espaces inventoriés devront bénéficier d'orientations d'aménagement paysagers tenant compte des spécificités paysagères identifiées et respectueuses du patrimoine local (Christians et Schmitz 2009). Un risque par rapport à ce type de document est de se retrouver avec des propositions visant uniquement la préservation de certains éléments ruraux du paysage considérés comme « emblématiques ». La charte vise une certaine opérationnalité mais faute de concertation et de prise en compte des priorités des gestionnaires, son degré d'application risque d'être limité d'autant que ce document ne présente pas de caractère obligatoire.

Les élus du parc posent pourtant la question de la protection des espaces agricoles traditionnels contre un mode de production intensif, contre l'étalement urbain et ce afin de ne pas détériorer les paysages et les espaces naturels actuellement répertoriés dans les documents d'urbanisme de 1974 (Plan de Secteur, équivalent du PLU français) et des zones Natura 2000. Cependant, les attentes des agriculteurs ne sont pas identifiées et ne seront certainement pas prises en compte, alors que ces derniers sont les principaux acteurs de la construction des paysages ruraux reconnus par les experts (élus, architectes conseils, agents des parcs). La procédure de planification débouche de ce fait sur un projet qui reste un point de vue expert dont les actions précises, spatialisées et opérationnelles en réponse au questionnement des élus sont absentes (Planchat-Héry 2008).

3. Concertation et implication des agriculteurs

La concertation peut être définie comme un processus de dialogue autour des orientations des projets, dont le but est de parvenir à des propositions acceptées par toutes les parties impliquées (Guihéneuf *et al.* 2006) Elle est devenue obligatoire pendant toute la durée de l'élaboration des projets d'aménagement. Depuis les années 1970 (Arnstein 1969) de nombreux outils ont été élaborés pour faciliter l'implication des acteurs dans des processus participatifs. Cependant, leur mise en œuvre conduit à une complexification des procédures et ralentit la prise de décision, laissant les porteurs de projets relativement démunis (Favre *et al.* 2007), notamment dans les territoires ruraux et périurbains³³.

D'une part, le temps et le coût de la participation sont rarement pris en compte par les maîtres d'ouvrage et n'apparaissent donc pas dans le cahier des charges des procédures de planification. Ces derniers soulignent la lourdeur des démarches et la complexité des enjeux qui risquent d'être soulevés. D'autre part, pour les communes de moins de 5000 habitants, le coût d'une étude de planification intégrant des démarches de participation tout au long de la réalisation est rarement estimé à sa juste valeur³⁴. Par conséquent, les bureaux d'étude mobilisent peu de moyens humains (1 à 2 personnes maximum pour 3 ans de réalisation du projet de territoire). Leurs connaissances en technique d'enquête et d'animation d'ateliers font rarement partie de leur programme de formation initiale. De même, ils connaissent mal l'agriculture.

Or nous pensons que la concertation pourrait aider les acteurs locaux à redéfinir ce qui constitue leur ruralité (Groupe de travail Nouvelles Ruralités 2008)³⁵ : c'est-à-dire « *des dynamiques inscrites au cœur de*

33 Entretiens d'architectes urbanistes, pour la rédaction de l'article Planchat-Héry C., Rougier N., Olivier M.A., Charpin J. 2009. L'agriculture dans un PLU, regards croisés. S. Lardon, D. Vollet, L. Rieutort, C. Deves, J.F. Mamdy (ed), Développement, attractivité et ingénierie des territoires, Revue d'Auvergne 590-591- Clermont-Ferrand : 419-427.

34 Souvent entre 10 000 et 30 000 euros, au lieu de 40 000 à 50 000€ - Bilan des SCOT et des PLU -

Ministère des Transports, de l'Équipement, du Tourisme et de la Mer – Projet de loi de finance initiale pour 2006, www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/bilan_SCOT_et_PLU.pdf

35 Groupe de travail Nouvelles Ruralités. 2008. Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030. In Prospective en France, 82. Paris: INRA.

nouveaux rapports ville-campagne, portant à la fois sur les transformations des espaces, sur leurs usages résidentiels, récréatifs et productifs, sur les vécus et les représentations des acteurs sur leur rapport à la nature, au patrimoine et aux enjeux écologiques, et sur les modes de gouvernance qui s'y déploient. »

Dans ce paragraphe, nous proposons une analyse des degrés de la participation possibles à partir des trois catégories d'acteurs les plus concernés par la prise en compte de l'agriculture dans un projet de territoire, à savoir les aménagistes (les maîtres d'œuvre, les experts) qui réalisent les études et préparent les documents finaux, les maîtres d'ouvrage qui valident la procédure et les agriculteurs et propriétaires fonciers en tant qu'acteurs privés producteurs et utilisateurs et des espaces agricoles.

3.1 Les degrés de la participation

L'article L 300-2 du code de l'urbanisme français impose aujourd'hui à tout projet d'aménagement, depuis l'amont jusqu'à l'aval, une démarche de « concertation » du public. L'article L121-1 du code de l'environnement affine la notion par la question de la participation du public par la mise en œuvre d'un « débat de citoyens ».

Mais cette injonction forte du pouvoir central national et européen d'associer étroitement les citoyens à la prise de décision est mise en œuvre localement selon des niveaux d'implication très différents. Tandis que « se concerter » engage une certaine symétrie, une pro-activité dans la démarche, les élus, à l'échelle communale et davantage à l'échelle intercommunale (du fait d'une pluralité d'acteurs), l'emploient plutôt comme synonyme de consulter, c'est-à-dire, simplement une demande d'avis.

3.1.1 La concertation

La concertation peut être définie comme un processus de dialogue autour des orientations ou des projets, dont le but est de parvenir à des propositions acceptées par toutes les parties impliquées (Guihéneuf *et al.* 2006). Son principe a été initié entre les années 1960 et les années 90 (Nervers 1998) et a pris une dimension réglementaire suite à la Convention d'Aarhus³⁶ en 1998 qui s'est traduite dans l'article L300-2 du code de l'urbanisme Français. En Belgique, la concertation est prévue dans le cadre de la charte paysagère en référence à la Convention Européenne du Paysage.

3.1.2 Les degrés de la concertation

Le degré de concertation se mesure en fonction du niveau d'implication des parties concernées dans le processus de construction du projet et dans la prise de décision. Ces différents degrés traduisent aussi le degré d'appropriation du projet par les acteurs que la figure 6 développe.

Les trois premiers degrés apparaissent dans certaines procédures et concernent différentes catégories d'acteurs. Les degrés 4 et 7 impliquent la co-construction, mais ne concernent généralement que les aménagistes, les élus et institutions techniques et administratives. Une implication plus volontaire et mieux animée des agriculteurs et propriétaires de foncier agricole au niveau des degrés 4 et 5 est donc à privilégier pour une co-construction, sans pour autant remettre en cause la représentativité de l'élu, mais lui faciliter une aide à la décision.

36 La convention d'Aarhus concerne une obligation à l'accès à l'information et à la participation du public à tout processus décisionnel et judiciaire en matière d'environnement.

Figure 6 : Les degrés de la participation. Définitions et remarques

degrés de participation	définition	remarques
1 Sensibilisation	Démarche simple de communication (J.E. Beuret). (message émis à l'attention d'un public qui est censé le comprendre.)	pour ces deux degrés, il y a une scission entre les deux groupes d'acteurs. L'aménagiste donne l'information sans attendre forcément un avis. En face, le groupe des producteurs doit être volontaire pour fournir une réponse. La compréhension et la traduction du message se fait individuellement.
2 l'Information	Elle a pour but de délivrer un message, et éventuellement offrir la possibilité d'une opposition des observateurs.	
3 Consultation	Elle est couramment utilisée depuis les années 2000, du moins en France, pour poser une question d'aménagement et récolter des avis et concerne une question précise à partir d'un programme ou d'un projet.	L'aménagiste peut ne pas tenir compte des avis. Souvent selon un accord tacite des décideurs, la consultation est réduite la seule opinion du groupe d'agriculteurs dominant, censée représenter le point de vue général, engendrant ainsi une discrimination au sein des agriculteurs.
4 dialogue	Ce degré implique une question centrée sur une thématique précise. Le recueil des avis n'est pas obligatoire. Par contre, du dialogue peut émerger des sous-questions co-construites.	il s'agit d'une action collective qui rapproche les différentes parties ; ce qui permet aux acteurs de se connaître et de se reconnaître et aussi explicitement d'échanger leurs points de vues.
5 concertation	Elle permet la construction d'une « vision commune », autour d'un objet commun. Un groupe (se reconnaissant) va se construire pour élaborer une prise de position et envisager la décision.	C'est une démarche volontaire (induite ou autonome) qui engage les acteurs et les amène à s'impliquer dans le projet en posant des questions pour diminuer le risque de mal formuler les propositions.
6 négociation	permet de construire une décision mutuellement acceptée...	...mais qui risque d'aboutir à un marchandage nuisible à la cohérence du projet. S'engager dans cette voie nécessite de consacrer beaucoup de temps à la discussion donc d'argent avec le risque de ne pas aboutir
7 décision collective	le projet est entièrement co-construit	Dans nos démocraties représentatives, ce cas est exclus car ce sont les élus qui décident et signent en dernier le projet.

CPH 2010 d'après (Beuret 2006)

3.2 Grille d'analyse pour mesurer le degré d'implication des agriculteurs dans la participation

Nous proposons dans la grille figure 7 de catégoriser les acteurs connus des projets de territoire par rapport à leur rôle et leurs connaissances que nous observons actuellement, selon qu'ils sont qu'acteur interne ou externe au territoire, mais aussi selon leur degré de participation à la construction du projet.

Figure 7 : Grille d'analyse des acteurs

appartenance au territoire	extra territoire ou autre échelon territorial		du territoire de projet de planification		
	intérêts	Publics		Privés	
degrés de participation à la construction du projet	concertation	négociation (technique et juridique)	décision	consultation	information
acteurs	personnes publiques associées Partenaires financiers	maîtres d'œuvre	maîtres d'ouvrages	acteurs qui doivent être obligatoirement concertés	habitants aux réunions publiques et à l'enquête publique

Planchat 2011

La lecture de ce tableau montre que, selon l'échelle des degrés de la participation, le dialogue entre les acteurs est absent. La concertation sert au passage d'une co-construction à une vision commune entre les acteurs publics et privés, s'appuyant sur une image fournie par les acteurs extra territoire. Par risque que les intérêts privés viennent bouleverser les intérêts publics, les acteurs privés, ayant pour autant une connaissance des enjeux internes et quotidiens du territoire, ne sont que consultés, voire seulement informé du projet.

La mise en œuvre d'une procédure de planification en zone périurbaine semble, pour les maître d'ouvrages et les maîtres d'œuvre, une opération de plus en plus complexe à réaliser et pour les exploitants agricoles, une plus grande contrainte compte tenu des bénéfices et pertes liés aux changements rapides d'occupation spatiale. Ces contraintes sont également liés aux dynamiques territoriales dépendantes des changements de législation en aménagement du territoire (ex/ projet de loi du Grenelle II) et juridictions urbaines (modifications par jurisprudences d'articles du code rural et du code de l'urbanisme). Nous proposons donc de repérer les 'supports' à partir desquels pourrait se construire le dialogue entre les acteurs publics et privés et intra/extra territoire et appuyer notre recherche, à partir des outils de la Chambre d'Agriculture et des connaissances des maitres d'œuvre.

4. Synthèse du chapitre 1

La majorité des acteurs locaux connaît de réelles difficultés à construire une réflexion commune sur la problématique agricole et les intentions des acteurs pour l'intégrer dans leur projet territoire. Ces difficultés sont de différents ordres.

D'abord, la prise en considération des espaces agricoles dans les documents d'urbanisme en zones périphériques se base en partie sur une lecture des espaces vus depuis l'urbain et pour une organisation cohérente de l'urbain³⁷. Dans ce contexte, l'espace agricole est assimilé à l'espace rural et devient porteur d'une qualité paysagère à préserver, tandis que celle de l'espace urbain est à améliorer (Planchat 2004). Dans la majeure partie des chartes, l'espace rural est considéré comme porteur d'un passé qui a été modifié par et pour l'agriculture et comme faisant l'objet de mutations du fait des changements de systèmes de production et sous l'effet de pressions urbaines (pour toutes les périphéries des bourgs).

Or, depuis quelques décennies, l'appréciation de l'espace agricole est paradoxale.

Face au développement de la ville, les acteurs valorisent les espaces agricoles comme support de construction des paysages et d'un cadre de vie « de qualité ». Ce souhait de maintenir le caractère rural est lié à des valeurs personnelles, à l'héritage familial, « au vécu local » (Blanc et Glatron 2005). Cette valeur patrimoniale donnée aux espaces agricoles dans les territoires ruraux se traduit par des préconisations nouvelles axées, par exemple, sur une politique de protection des éléments spatiaux et paysagers qui garantissent la ruralité des lieux, un passé commun, des racines, pouvant traduire une identité territoriale (protection et mise en valeur du petit patrimoine, tel que les lavoirs, fontaines, etc.).

Mais dans le même temps, l'acteur agriculteur est reconnu comme ayant des pratiques « *polluantes* » (des eaux, par les bâtiments, le bruit, les épandages, « *les bouses de vaches sur la place du village* »³⁸,...) conduisant à édicter des règles³⁸ d'urbanisme très contraignantes pour l'installation des fermes.

Comme il a été démontré que la revalorisation, l'aménagement, la protection ou l'embellissement de certains paysages urbains favorisaient le lien social, (Blanc, Glatron, 2005, circulaire du 21 mars « paysages quotidiens, facteurs d'identité social ») nous pouvons affirmer qu'il en va de même avec les paysages agricoles. Mais la situation est différente. L'espace urbain, outre le bâtiment en tant que tel, s'inscrit dans un espace public (rues, places trottoirs) qui est l'objet central de la planification. Alors que l'espace rural appartient en grande majorité à des acteurs privés. Or la réintégration du paysage dans les discussions, considéré comme relevant de l'intérêt général, donne à l'espace rural un nouveau statut, comme par exemple dans les projets où il est souvent considéré comme patrimoine historique commun (Planchat 2004). Aussi, comme les sociologues Bertrand Hervieu et Jean Viard (2001), nous pensons que la question paysagère, plus particulièrement centrée sur les paysages agricoles et « *l'amour que l'on porte aux lieux* » serait un des moteurs des stratégies territoriales. Le paysage et les représentations que les acteurs possèdent de leur territoire puis veulent inscrire dans le projet peuvent alors devenir des outils de médiation pour une construction partagée de ce projet.

37 reprise des propos de M Webber par Mantziaras P. 2005. La ville dispersée: entre phénomène et projet. séminaire "Penser l'espace": Place / non-place urban realms EPFL:16/1/2005 : « il est plus intéressant d'appréhender l'urbanité comme une propriété attachée à la quantité et à la variété de l'apport de chacun dans la vie culturelle d'un monde de spécialistes créatifs, ainsi qu'à la quantité et à la variété des informations reçues. De la sorte, l'urbanité cesse d'être la caractéristique exclusive du citadin. Les populations de la 'suburbie' et de l'exurbie' figurent parmi les plus urbains des hommes et, de plus en plus, les agriculteurs eux-même participent à la vie urbaine de notre monde. »

38 entretiens Pays de l'Attert – CPH 2007.

Ensuite, même si la loi de 1993 et la ratification de la Convention Européenne du Paysage par la France en 2006, ont élargi la reconnaissance du paysage non plus seulement à travers des sites reconnus pour leurs points de vue esthétiques mais aussi dans leur façonnement en lien avec le territoire, le paysage reste perçu par les aménagistes comme un objet statique et les facteurs et interrelations biologiques et humaines qui façonnent ces espaces sont rarement mis en avant.

L'interprétation de la norme paysagère instituée par la charte pose alors la question de sa finalité en termes d'outil opérationnel. Ces difficultés sont de trois ordres :

1. La difficulté de connaître les différents regards des interlocuteurs concernant l'agriculture (un besoin de connaissances agricoles à partager) ;
2. La différenciation des objectifs à atteindre selon des temporalités différenciées (actions à court terme ou moyen et long terme, réalisation irréversible ou non) ;
3. La prise de conscience des enjeux agricoles apparaissent essentiellement au moment de la construction du document, plus particulièrement lors de l'élaboration de la cartographie synthétique du projet territorial. Dans ce dernier cas de figure, les acteurs se retrouvent confrontés à un déficit d'outils et de connaissances pour aborder l'agriculture autrement que par les aspects économiques et les paysages ruraux. De plus, s'ajoute une autre difficulté pour les acteurs qui est la méconnaissance des systèmes agraires et de leurs acteurs (Caille-Catin 2005).

En effet, la gestion de l'environnement agraire ou du cadre de vie agricole (si on peut se permettre ce changement de point de vue, c'est-à-dire à l'inverse du point de vue urbain) est également reliée à une reconnaissance commune des paysages du quotidien, ordinaires. Pour les agriculteurs, il s'agit bien de leurs « common workaday » (Lewis 1982) qui recoupent les diverses valeurs d'une agriculture multifonctionnelle. (Benoît, Deffontaines, et Lardon 2006). La compréhension de lieux et paysages perçus, en reprenant les propos de S.Schimtz (2004), consisterait à :

- « reconnaître que les paysages ordinaires existent ; c'est-à-dire les faire naître »,
- développer une politique spécifique de prise de conscience et d'explication des systèmes producteurs afin d'intégrer des pratiques à des finalités paysagères,
- « faire participer le public afin d'intégrer la partie invisible trop souvent négligée mais qui donne pourtant sens à nos paysages ».

C'est pourquoi il est important d'affiner la prise en considération des projets individuels et collectifs des exploitants (qu'est-ce qui peut-être zoné comme espace agricole ? Qui concerter autour de ces espaces ? Quel type de production et pour quel avenir ? Sur quelle surface?) pour que les périmètres et orientations des zonages A et N soient cohérents avec le maintien de l'activité agricole et soient aussi cohérents avec les objectifs d'une charte.

Ces différents points seront développés dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II

Les représentations paysagères pour dégager des intentions d'aménagement

Ce second chapitre est lié à notre seconde sous-hypothèse, à savoir que l'usage des représentations du paysage, de ses composants et de ses évolutions, permet de partager les informations et les intentions d'aménagement des acteurs sur le territoire de projet. Nous nommons représentations paysagères la combinaison des supports graphiques de visualisation du paysage, leur compréhension et les valeurs et symboles qu'ils leur sont rattachés. Les représentations paysagères s'inscrivent dans l'ensemble de représentations spatiales (Lardon, Maurel, et Piveteau 2001). Nous supposons que la construction de nos représentations paysagères s'effectue pour chacun d'entre nous à partir des composants paysagers que nous percevons selon différentes échelles de perception de l'espace. Nous souhaitons alors parvenir à dégager les composants paysagers qui sont à la base de représentations des acteurs et qui donnent sens à leurs orientations d'aménagement, voire les aident à en construire de nouvelles dans le cadre du projet de territoire. Pour cela, nous suggérons aux acteurs de mobiliser différents supports graphiques de visualisation des paysages, de les déconstruire, dans construire de nouveaux selon différentes combinaisons.

Ce chapitre a pour objectif de présenter les définitions, les façons d'utiliser des représentations paysagères et les grilles d'analyse des résultats qui en sont issus, afin de dégager les intentions d'aménagement des acteurs d'un territoire dans le cadre d'un projet de planification urbaine. L'utilisation des représentations paysagères comme support pour dialoguer, construire une médiation n'est plus à démontrer, mais leur usage pour accompagner la construction d'un projet d'aménagement afin d'aider les aménagistes à intégrer l'agriculture demeure encore expérimental (Herbin, Ambroise, et Toublanc 2009).

Dans la première partie de ce chapitre, nous abordons le paysage sous l'angle de la prise en compte des éléments qui le composent tels qu'ils peuvent être perçus puis représentés. Le paysage est à la fois la réalité visible que constitue le milieu (au sens écosystémique), mais aussi l'invisible que nous imaginons. Ainsi, il n'y a pas un paysage unique mais un paysage pour chaque regard. Il existe donc une « polysémie d'espaces vécus » (Bailly et Ferras 1997; Deffontaines 2006). Le paysage n'est pas seulement un milieu visible aménagé par l'homme (Bailly et Ferras 1997). Il n'est pas seulement offert à la vue. Il peut aussi être rigoureusement et volontairement lu dans un but d'aménagement ou perçu dans une dimension esthétique. Faire parler les acteurs sur les éléments qui composent les paysages de leur territoire, c'est replacer leur points de vue et leurs attentes dans leur milieu de vie.

La seconde partie est consacrée aux grilles d'analyse des représentations paysagères que nous allons mobiliser et à leur combinaison. Pour cela, nous retenons deux acceptions de la notion de représentation (Maurel 2001) : la représentation « interne » qui traduit une pensée, commune ou individuelle et la représentation « externe », image formalisant la traduction d'une perception du paysage sur des supports graphiques, iconographiques, cartographiques, etc. Les représentations externes du paysage sont des « objets intermédiaires » (Lardon 2003) qui donnent à voir, à différentes échelles de perception, des organisations spatiales, des dynamiques et les représentations que les acteurs s'en font.

Dans un contexte de construction d'un projet de territoire, de la perception et de la mise en dialogue des représentations paysagères, se dégagent diverses informations reposant sur les connaissances individuelles et collectives des acteurs (données agricoles, perceptions, valeurs, représentations spatiales...). L'intérêt des outils géographiques, tels que les représentations paysagères, est de dégager les raisonnements des acteurs qui s'appuient sur des croyances, des désirs, des motivations, en référence à des vécus (Debarbieux et Lardon 2003).

Nous choisissons de nommer 'intentions d'aménagement' la formalisation de ces désirs, de ces motivations d'aménagement, comme moyens de faire face aux évolutions du territoire, et cela à partir de leurs connaissances et de leur vision du futur, en tant qu'acteur exerçant (agriculteurs) ou définissant (élus) des activités sur un espace donné.

Après avoir présenté les principaux intérêts de dégager les intentions d'aménagement, nous proposerons de définir les grilles d'analyse de ces intentions. La mise en relief, voire la construction des intentions, du fait du projet, peuvent être également visualisées à partir de représentations externes, soit des supports de visualisation. Cette troisième partie empruntera certaines définitions à d'autres disciplines relevant des sciences sociales pour mieux illustrer l'intérêt d'aborder la notion d'intention d'aménagement.

1. Se baser sur les composants du paysage

La Convention Européenne du Paysage définit le paysage comme «une *partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations* »;(CH.I, art1, a (Conseil de l'Europe 2000). C'est pourquoi si le paysage se fonde sur un réel géographique dont l'existence peut être indépendante de l'observateur, il ne prend sens qu'à travers le regard porté par cet observateur (Michelin 2000b). Les composants spatiaux saisis par ce regard font l'objet de représentations où les facteurs culturels et sociaux jouent un grand rôle dans leur appréciation et leur interprétation. Ainsi le paysage serait «un espace social» (Pinchemel et Pinchemel 1992) créé par les sociétés qui reflète leur organisation sociale. Mais cette dualité prête à confusion, et ce d'autant plus que souvent les aménagistes confondent « environnement » et « paysage ». Cette confusion est liée à l'influence anglo-saxonne qui considère l'environnement dans le sens écologique de «cadre de vie» (Pinchemel et Pinchemel 1992), en termes «de relations d'interdépendance complexes existant entre l'homme, les sociétés et les composantes physiques, chimiques, biotiques d'une nature anthropisée» (Veyret 1999)³⁹. On peut remarquer à ce sujet, qu'en anglais on différencie les termes de 'landscape' (espace visible, aménagé, paysage) de 'scenery' (décor, cadre de vie). Dans le vocabulaire français, la confusion et la polysémie du terme 'paysage' amènent à utiliser le terme 'cadre de vie ' pour les paysages aménagés, fonctionnels, opérationnels (en terme d'objectif de qualité des aménagements⁴⁰) et le 'paysage' au sens large pour désigner un décor, une ambiance, qui relève plus de l'imaginaire. Ainsi, on pourra reconnaître différents types de représentations paysagères, certaines liées à la notion de cadre de vie, et d'autres à celles d'images reconnues par les sociétés⁴¹ (en particulier au travers des œuvres d'art ; ce qu'Alain Roger (1997) nomme « artialisation » .

Pour lutter contre ce flou sémantique, J.P. Deffontaines (2006), associe la matérialité au « *paysage – produit* » et la pensée au «*paysage sensible*». Cependant il conçoit le paysage comme «*objet de connaissance, de communication et de représentation. Le paysage est comme «un livre ouvert où il faut lire et rendre intelligible les signes inscrits dans le territoire par l'activité agricole et les imbrications entre activités*» - p.69. Nous proposons de partir de ces signes, que nous nommons composants du paysage, pour aider les acteurs à parler de leur territoire.

1.1 Le paysage : du système aux composants

Nous souhaitons aborder à travers les paragraphes suivants, ce qui compose une «*partie de territoire*», par l'analyse systémique des composants qui la caractérisent et par l'analyse de la perception de ces composants par les acteurs. Utiliser ces composants paysagers permet d'accéder à ce qui donne sens à cette partie de territoire, car pour reprendre Gamache, «*le paysage annonce le territoire* » (Gamache, Doman, et Jean 2004).

1.1.1 Le système paysage

Le laboratoire Théma de Besançon propose une définition systémique du paysage qui s'appuie sur les travaux de Thierry Brossard et Jean Claude Wieber (Brossard et Wieber 1984), complétés par l'équipe du Laboratoire THEMA (THEMA 2005a). Ces chercheurs ont conceptualisé le paysage sous la forme d'un poly-

39 En droit français de l'environnement, le terme recouvre la nature, c'est-à-dire les espèces végétales et animales, les « équilibres » biologiques et les ressources naturelles (eau, sol, air, minerais, énergies fossiles) ainsi que les et les (loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature, loi du 19 juillet 1976 concernant les installations classées pour la protection de l'environnement, première loi à utiliser ce terme dans son titre) – <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article468>.

40 «Objectif de qualité paysagère» désigne la formulation par les autorités publiques compétentes, pour un paysage donné, des aspirations des populations en ce qui concerne les caractéristiques paysagères de leur cadre de vie »-Convention Européenne du Paysage CH.I, art1-c, CEP, 2000

41 « le paysage n'existe vraiment que lorsqu'il est considéré comme tel, au terme d'une démarche le plus souvent artialisante [théorie d'A. Roger], par ceux qui le perçoivent, le vivent et l'utilisent. » Laboratoire Théma , -HyperGéo 2005 : http://www.hypergeo.eu/article.php3?id_article=290.

système (Caille-Catin 2005), dont chaque système représente une 'boîte' en interaction (fig 8). Ils distinguent quatre systèmes :

- un système "Production du paysage" : il est composé de trois sous-systèmes : La boîte abiotique (géomorphologie, climatologie, hydrologie), La boîte anthropique (techniques et activités mises au point par les sociétés humaines au cours de l'histoire), La boîte biotique (dynamiques biologiques, dont l'existence est d'abord due à l'initiative des hommes),
- un système "Paysage visible" : portion d'espace, objets (ou composants) et leurs d'images relevées sur des clichés ou sur le terrain,
- un système "Perception des paysages" : ce système est plus complexe à définir et ne serait a priori plus du ressort de la géographie (Théma 2005). Néanmoins dans le contexte de la géographie des représentations, il en est la clé de voûte. Il se rattache aux mécanismes de construction des représentations, de l'individu, du collectif et de la société. Nous développerons dans le paragraphe p. l'approche par la sémiotique que nous mobilisons pour aborder ce système,
- un système "Utilisations des paysages" : les utilisations du paysage sont multiples. Le laboratoire Théma distingue le paysage-produit consommé en tant que ressource patrimoniale, le paysage – pictural comme résultant d'un processus d'artialisation (Roger 1997), le paysage – objet de recherche qui s'est beaucoup développé depuis les années 1990, en lien avec l'usage du paysage pour l'aménagement des territoires à travers les documents tels que les chartes paysagères.

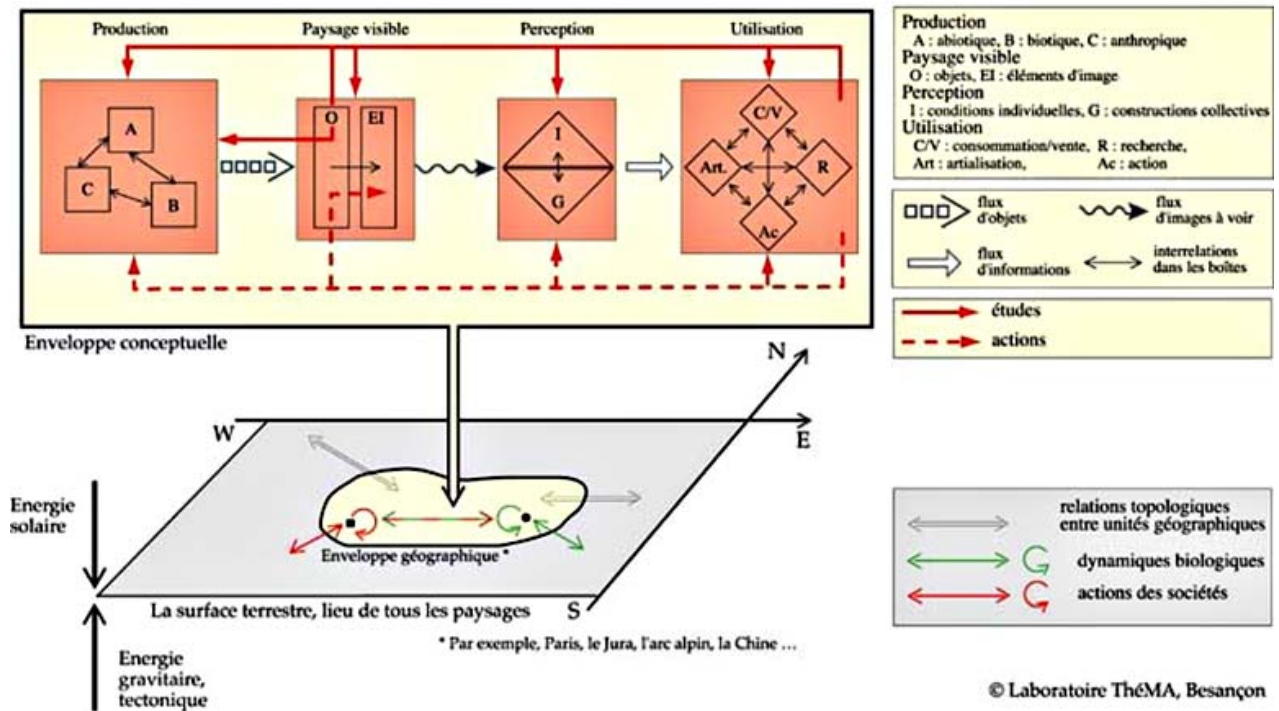
Comme nous le montre le schéma de la figure 8, chacun de ces systèmes est dépendant des autres, mais aussi des dynamiques sociales et écologiques des lieux et des milieux (dynamiques biologiques et actions des sociétés sur une surface terrestre qui se rapportent aux dynamiques territoriales).

Le projet de territoire ne doit donc pas seulement appréhender les actions des sociétés mais aussi pouvoir articuler ces actions avec les représentations spatiales et sociales qu'en ont ses membres. Rappelons qu'un projet de territoire, dans un contexte de politique d'aménagement francophone, comporte toujours un dossier d'orientations (Lebreton 2009) et une illustration cartographique montrant l'ancrage territorial des futurs aménagements et des actions à mettre en œuvre. Les projets de territoire à vocation réglementaire possèdent également un dossier précisant les règles locales ou juridiques à appliquer pour réaliser légalement les actions, comme c'est le cas pour les documents d'urbanisme qui instruisent les règles de constructibilité (coefficient de surface, zonage d'occupation, volumétrie autorisées, etc.). Or comme le disait déjà Georges Bertrand en 1978 (Lelli 2000) au congrès «Phytosociologie du paysage», «*ce sont les projets qui font naître le paysage à partir d'un espace, et tous ces projets s'organisent en un système paysager qui se comporte comme le révélateur des stratégies sociales*». Ainsi l'inscription du projet dans son territoire doit bien intégrer l'ensemble des processus et dynamiques qui fondent ce territoire depuis le diagnostic jusqu'aux orientations et leur traduction en représentations spatiales et paysagères.

Pour ce faire, nous pensons qu'il est possible de nous appuyer sur ces représentations spatiales en se servant du paysage comme moyen de relier ce qu'escomptent les gens dans leur tête avec ce qu'ils font sur le terrain dans leurs pratiques.

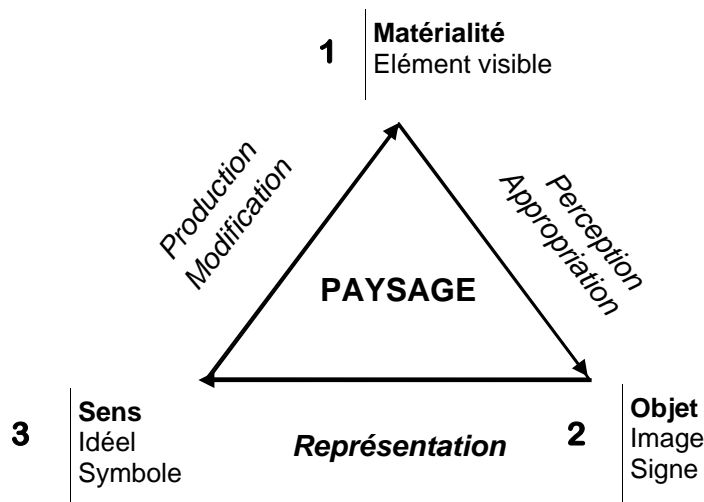
Si ces approches systémiques sont complexes et difficiles à retraduire dans un contexte opérationnel tel qu'un projet d'aménagement, elles constituent néanmoins, pour notre recherche, un cadre pour construire nos grilles d'analyses de l'usage des représentations paysagères.

Fig.8 : Le système paysage



Sources : d'après Brossard T. et Wieber JC., 1984 et laboratoire ThéMA, 2005

Fig.9 : les représentations paysagères à travers un triptyque cognitif



L'usage du paysage et de ses représentations est un moyen de relier ce qui construit le matériel, objectif avec l'idéal, le subjectif. En nous appuyant sur la sémiologie nous proposons d'aborder le paysage à travers un triptyque cognitif: l'«espace réel», matériel composé d'éléments visibles est perçu, voire approprié par un observateur. Ces éléments sont porteur de signes qui peuvent être perçus et interprétés comme des objets. La compréhension de cet objet s'appuie sur un ensemble de sens qui forment des représentations et renvoient à des dimensions symboliques de la réalité perçue. Ces représentations participent en retour à la production d'actions sur cette réalité saisie par le regard qui peuvent conduire à la modification de ces matérialités.

Sources : Pierce, 1978 ; Planchat-Héry, 2008

1.1.2 Pour dégager les composants : le paysage à travers un triptyque cognitif

Selon la théorie du système paysage du laboratoire Théma (2005a), l'espace réalité ne pourra jamais être perçu que par le biais des représentations spatiales. Ce qui nous conduit à admettre l'idée qu'il n'y a pas de réalité objective – a priori –, mais que la réalité est une construction sociale, tout comme le projet de territoire (Audi 1986; Deuffic 2005). L'usage du paysage et de ses représentations devient alors un moyen de relier ce qui construit le matériel, objectif avec l'idéal, le subjectif ; ce qu'Augustin Berque (2000) nomme « médiance ». En nous appuyant sur les sciences de l'éducation, de la communication et de la sémiologie (MacEachren 1991), nous proposons d'aborder le paysage à travers un triptyque cognitif (fig.9)

1 – l'«espace réel», matériel,

2 – qui est porteur de signes qui peuvent être perçus et interprétés comme des objets et,

3 – qui est alors compris. Cette compréhension s'appuie sur un ensemble de signifiants qui forment des représentations et renvoient à des dimensions symboliques de la réalité perçue. Ces représentations participent en retour à la production d'actions sur cette réalité saisie par le regard qui peuvent conduire à la modification de ces matérialités.

1.1.3 «Le paysage annonce le territoire»

Comme le souligne la Convention Européenne de Florence, il existe une relation étroite entre paysage et territoire qui peut s'analyser selon deux volets :

- **une relation idéologique, le paysage est une dimension spécifique et autonome des rapports des sociétés à leur environnement (Di Méo 1998),**
- **une relation géographique où «le paysage annonce le territoire» (Gamache, Domon, et Jean 2004), et donne à voir le résultat des processus d'aménagement des territoires. Les évolutions paysagères montrent que la construction du territoire est toujours en cours.**

Dans sa relation idéologique, la prise en compte du paysage aboutit à diverses valeurs : quatre pour les géographes Philippe et Geneviève Pinchemel (1992), ou huit pour les anthropologues Y. Droz et V. Meiville-Ott (2005). De ces auteurs, nous retenons les valeurs suivantes qui sont rattachées à des dimensions matérielles ou idéelles liées à l'observation ou au projet de territoire.

- productive (agricole et sylvicole surtout)
- sacrée (tout ce qui est en lien avec la Nature, mythique et symbolique)
- esthétique (en référence à la beauté des couleurs et des formes)
- biologique (rattachée à un discours écologique)
- marchande (ressource naturelle permettant de donner une valeur économique à un projet touristique, à un produit de terroir, à un territoire etc.)
- identitaire et patrimoniale (si P. et G. Pinchemel et les spécialistes en linguistique anglo-saxonne distinguent ces deux valeurs, Y. Droz et V. Meiville-Ott considèrent qu'elles sont indissociables du fait qu'elles contribuent au même processus)
- loisir (contemplation dans un contexte d'activités de pleine nature)
- habitat (on retrouve les concepts d'environnement et de cadre de vie)

C'est à partir de certaines de ces valeurs que des orientations du projet d'aménagement peuvent se fonder. Nous l'avons déjà dit dans le chapitre précédent, les acteurs porteurs du projet de territoire mobilisent un ensemble d'objets et de valeurs paysagères attachées à l'agriculture (identité, ruralité, aménités). Le

territoire et les documents où est inscrit le projet d'aménagement résultent donc d'une construction sociale faisant apparaître le rapport entre l'espace, ses habitants et leurs activités (Benoît, Deffontaines, et Lardon 2006). Le fait que les acteurs s'approprient cet espace est aussi un élément de correspondance entre le territoire et le paysage. Selon R. Brunet (1990), cette appropriation se lit dans les deux sens. Toute société s'appuie sur du territoire et produit du territoire. En fait, elle entretient des relations avec plusieurs territoires, parfois nombreux : pour habiter, pour travailler, pour ses loisirs et même pour rêver ; autant d'espaces vécus et d'espaces subis. Aussi, en demandant à différents acteurs comment ils voient leurs paysages, on peut à la fois obtenir des informations sur les perceptions de leurs espaces vécus, mais aussi comprendre les différentes échelles de perception, qui pour eux, font sens en terme de valeurs à accorder et d'opérations d'aménagement à mettre en œuvre sur les objets paysagers. Ainsi les composants paysagers « portent » ces valeurs et illustrent les fonctions et ressources du territoire : comme par exemple, les sentiers agricoles pour la randonnée, les jardins publics pour se détendre, etc.

En décrivant les éléments composant le paysage (composants paysagers), et les dynamiques qui peuvent les affecter, on peut aussi caractériser les processus à l'origine de ces changements ainsi que les motivations qui sous-tendent les actions qui les affectent. Nous avons pour cela élaboré une grille d'analyse qui est présentée dans le paragraphe suivant.

1.2 Grilles d'analyses des composants paysagers

L'objet, que nous nommons composant paysager, peut donc se définir comme un élément spatial. Dans sa dimension matérielle, il possède des caractéristiques (structure, texture, valeur) et des fonctions. Il appartient à une classe d'objets. Par exemple, le sapin et le hêtre sont deux objets de la classe 'arbre' appartenant au système forestier hêtraie-sapinière. Cette façon d'appréhender la réalité est habituelle en écologie du Paysage. Dans le domaine des sciences sociales, les composants paysagers sont souvent pris en considération dans une dimension idéale. Alors, la façon la plus directe de faire connaître un objet à autrui, c'est de lui présenter l'objet lui-même (Martinet 1973), de sorte qu'il puisse le percevoir par la vue (pour le paysage). On peut lui présenter une « image », c'est-à-dire un autre objet qui ressemble au premier autant que faire se peut et touche les sens (Cornuéjols 2001). Cette image peut devenir une représentation directe (artistique ou pas) de cet objet. Elle facilite la discussion et peut aider les gens à nommer, à expliciter le sens qu'ils donnent à cet objet, et dans quelles catégories ils les rangent. Dans cette approche, on retrouve le concept de Médiante d'A. Berque. Il permet de traduire cette relation : la terre doit être saisie « dans sa pleine réalité, simultanément factuelle et sensible, physique et phénoménale » (Tomas 1994).

1.2.1 Caractérisation des composants dans leur dimension matérielle

Pour la dimension matérielle, nous prenons en compte les composants paysagers comme le propose Y. Michelin (2000b), c'est-à-dire, « [...] il est possible de rechercher la structure élémentaire d'organisation la plus petite possible capable d'expliquer une partie significative des phénomènes observés puis d'assembler ces différents éléments en unités aux fonctions différentes » (tome 2, p.143).

Nous retenons ainsi trois critères pour caractériser la dimension matérielle des composants paysagers :

- pour nommer et classer par famille d'objets, mais aussi pour définir des échelles de perception de chaque composant, nous utilisons et complétons la typologie de l'Observatoire Photographique des Territoires du Massif Central (Enjelvin, Guy, et Observatoire Photographique des Territoires du Massif Central 2000). En effet, cette typologie permet de classer les composants par thématiques (1, ...n), par catégories (11, ..., nn) et par types (111, ..., nnn). (voir méthodologie Annexe 7) ;

- en lien avec les lieux, avec les territoires périurbains, où les paysages agricoles sont fortement présents, la grille des espaces agricoles Charles Christians (Christians) nous permet d'avoir une approche géographique systémique des composants (voir Annexe 5) ;
- en lien avec la source de la représentation qui a été produite (document politique, de marketing, récit, terrain, etc.) ; les outils de l'analyse iconographique et l'usage de la DAO⁴² et des Systèmes d'Information Géographique (Chapitre 3, Annexe 9).

1.2.2 Echelles de perception des composants

L'observation des paysages est étroitement liée à la perception des éléments qui les composent, mais aussi aux éléments sur lesquels se focalise le regard et l'échelle à laquelle ils sont perçus. Nous prenons en compte trois échelles de perception qui correspondent à une distance plus ou moins grande entre l'observateur et l'espace perçu : le composant paysager, un groupe de composants dont l'assemblage peut aussi être perçu comme un paysage, un ensemble de composants formant un panorama (fig. 10).

La première échelle porte sur les éléments individuels (maison, champ, arbre ...) ou un groupement homogène d'éléments (une haie, un ensemble de bâtiments agricoles, ...).

La deuxième échelle concerne des groupes de composants hétérogènes. Elle réunit les objets spatiaux et paysagers composant une organisation particulière et perçue en tant qu'unité : un ensemble de parcelles cultivées, un hameau, un quartier, etc.

La dernière échelle, porte sur une observation paysagère panoramique (Pinchemel et Pinchemel 1992). Il s'agit essentiellement d'un cône de vue porté sur un ensemble de structures spatiales, organisées au regard de l'observateur «*où les plans lointains prédominent, où les ensembles ne permettent pas une perception précise de cette 'simultanéité de présences' caractéristiques d'un paysage*» (Bernard Lassus cité par Pinchemel et Pinchemel, 1992).

Selon la position de l'observateur, mais aussi selon ce qui attire son attention ou selon ce qui intéresse les gestionnaires du territoire, on peut identifier les objets et les combiner différemment. Par exemple plusieurs arbres en limite de parcelle peuvent être identifiés comme un élément de bocage, comme un alignement d'arbres ou comme un corridor écologique ayant une certaine largeur. Dégager des éléments pour le projet permet de comprendre les emboitements d'échelles et donc les interactions des éléments entre eux. Les éléments du paysage servent d'intermédiaire pour comprendre les éléments du territoire et pour les articuler avec le projet à différentes échelles de perception et aux multiples dimensions du système territorial (fig. 10).

1.2.3 La dimension idéale et symbolique

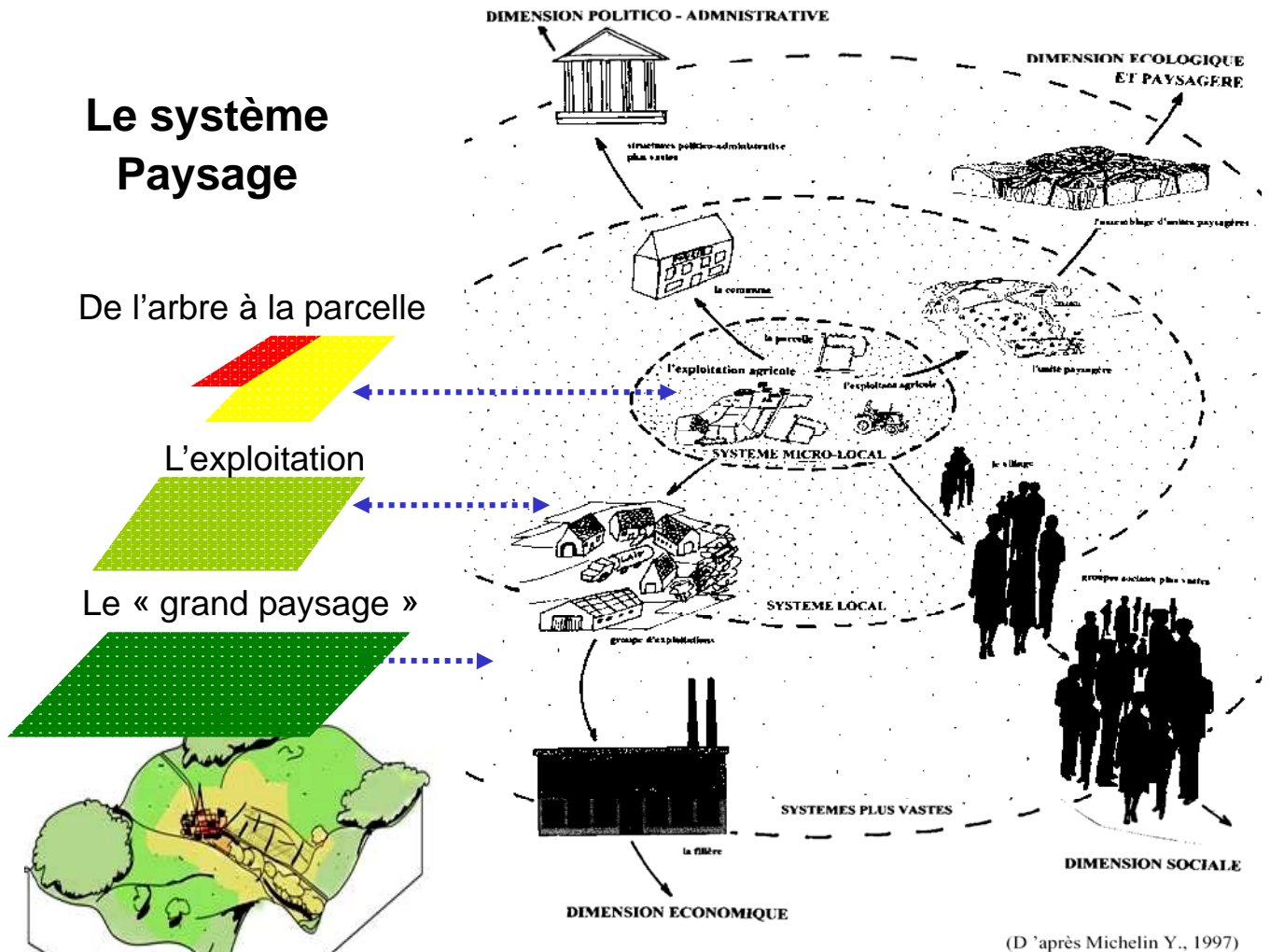
«*Le paysage selon les regards, devient une image porteuse de symboles et de significations pas toujours connus, que l'on doit décoder.*» (Michelin 1995, p. 18). Un de nos objectifs de recherche consiste à trouver les moyens de décoder ce qui fait paysage dans les territoires, et quelle perception les acteurs locaux en ont. Nous estimons alors que ces «codes» peuvent être transcrits à travers des objets et récits produits par les acteurs pour leur projet de territoire. Par exemple, dans la communauté de communes du Pays de Billom St-Dier (Auvergne, France), nous avons observé sur les divers supports touristiques des images représentant une gousse d'ail. Elle symbolise l'ail rose d'Auvergne produit sur ce territoire. L'objet ail ne donne pas à voir des paysages, mais donne à penser à ce territoire comme ayant un caractère rural avec encore des produits de terroir, des savoir-faire locaux.

⁴² Ensemble des logiciels vecteurs et graphiques pour du Dessin Assisté par Ordinateur.

Fig.10 : Emboîtement d'échelles de perception

Le système Territoire

Emboîtement d'échelles et multiples dimensions d'un système territorial



Emboîtement des échelles de perception

Composant élément

Groupement de composants

Panorama

Source : d'après Michelin Y., 1997 et CPH 2006 d'après Cabanel, 1999

Les iconographies et figures illustrant les documents relatifs aux projets deviennent donc des supports rassemblant ces codes. Parmi ces illustrations, nous souhaitons prendre en compte plus particulièrement les photographies d'acteurs que l'on trouve dans les rapports de présentation et dans les diagnostics des projets. En effet, les objets présents sur les clichés ont une valeur symbolique : ils évoquent un sens étendu qui peut faire fonction de symbole territorial, dans le sens qu'ils ont parfois pour objectif de mettre en évidence les caractères originaux du territoire.

Des objets peuvent être présentés pour illustrer des composants paysagers. Dans cette relation entre le composant et l'idée qu'ils représentent, il existe une dualité sujet-objet. Jusque dans les années 1970, les approches fonctionnalistes de l'aménagement des paysages ont conduit les aménageurs à ne penser les objets que d'un point de vue utilitaire, sans se préoccuper de leur insertion dans le paysage, comme par exemple, lors de la création d'un rond-point ou d'une zone commerciale à l'entrée d'une ville. Depuis les années 1990, et encore plus de nos jours, le besoin de renouer avec l'environnement est devenu de plus en plus fort, générant de la part du public une demande de relier l'objet à son sujet, selon une approche écosystémique et non plus seulement esthétique ou fonctionnelle.

Pour aborder les dimensions idéale et symbolique des composants paysagers, nous proposons de combiner trois entrées (caractériser l'objet, le qualifier par un nom, l'associer à un symbole). Certains auteurs ont mobilisé les figures de rhétorique (l'allégorie, la métonymie, la synecdoque) pour traduire les processus de représentation de ces objets (Bigando 2006; Pitte 2003; Tomas 1994), et mettre en valeur l'approche symbolique des composants paysagers.

Dans sa thèse, Eva Bigando (2006) définit la synecdoque paysagère comme une figure de style dérivée de la linguistique, prenant une partie pour un tout. Elle l'emploie pour désigner les éléments constituant les représentations idéelles et matérielles des paysages viticoles bordelais. Elle propose d'articuler la représentation de certains éléments du paysage qui ne sont pas forcément liées à la vigne mais qui, pour les acteurs, se réfèrent au paysage de vignoble. Elle cite par exemple un élément de topographie pour la «Côte» d'or du vignoble Bourguignon, l'objet château pour les paysages des crus bordelais.

Dans la même direction, en étudiant le lien produit paysage via les étiquettes du fromage de St-Nectaire, Lydie Ménadier (Michelin *et al.* 2007) montre que ces images représentent des éléments qui ne sont pas forcément des composants des paysages de la zone de St-Nectaire (Auvergne, France). Les étiquettes offrent parfois une mise en scène d'objets servant à la fabrication du fromage (le bidon de lait). Ces objets sont présentés selon différents degrés d'abstraction. On ne retrouve plus ici un lien direct avec les éléments consistant le paysage et son image, mais des éléments qui sont issus d'activités inscrites dans un territoire et qui, par conséquent, donnent sens au territoire pour les acteurs qui les ont sélectionnés.

La lecture des diverses dimensions des composants paysagers peut s'effectuer à travers la combinaison de différents supports de visualisation dégagant diverses valeurs définitions et approches symboliques. Nous nommons représentations paysagères cette combinaison.

2. Combiner les différents supports graphiques de visualisation des paysages

Dans cette partie nous aborderons les différentes façons de représenter et combiner les supports graphiques de visualisation des paysages, selon différentes grilles d'analyses. Dans nos travaux, nous souhaitons connaître d'une part comment les acteurs perçoivent et se représentent les composants paysagers présents et à venir. D'autre part, nous souhaitons mettre en avant la définition et l'expression des attentes des acteurs en fonction des processus d'évolution qu'ils ont observés, à partir de supports graphiques. Ces derniers doivent les aider à expliciter la façon dont ils perçoivent l'organisation des

composants paysagers et à préciser leurs opinions sur l'évolution de ces composants. Nous retenons pour cela des grilles d'analyses que nous détaillerons dans les paragraphes suivants.

2.1 La triade Visibilité, Visualisation et Vision pour analyser les représentations supports et produites

Considérer le paysage comme une organisation du visible (Berdoulay et Phipps 1985) signifie que pour se représenter le paysage il est nécessaire d'avoir devant soit quelque chose qui s'offre à la vue (visualisation, une représentation de l'espace), une faculté de le voir (visibilité), et une faculté de l'interpréter (une vision, un sens, une définition, une image qui s'offre à l'esprit). Nous proposons de mobiliser le concept Visibilité/Visualisation/Vision sous forme de triade (fig. 11).

Nous considérons ainsi la visualisation comme le processus qui rend visibles les composants spatiaux perçus. La perception ne se rapporte pas seulement à la vue. Elle peut être aidée par les autres sens (THEMA 2005a). Les supports de visualisation concernent donc l'ensemble des représentations externes (Maurel) à partir desquels sont donnés à voir les composants (cartographie, photographies, schéma).

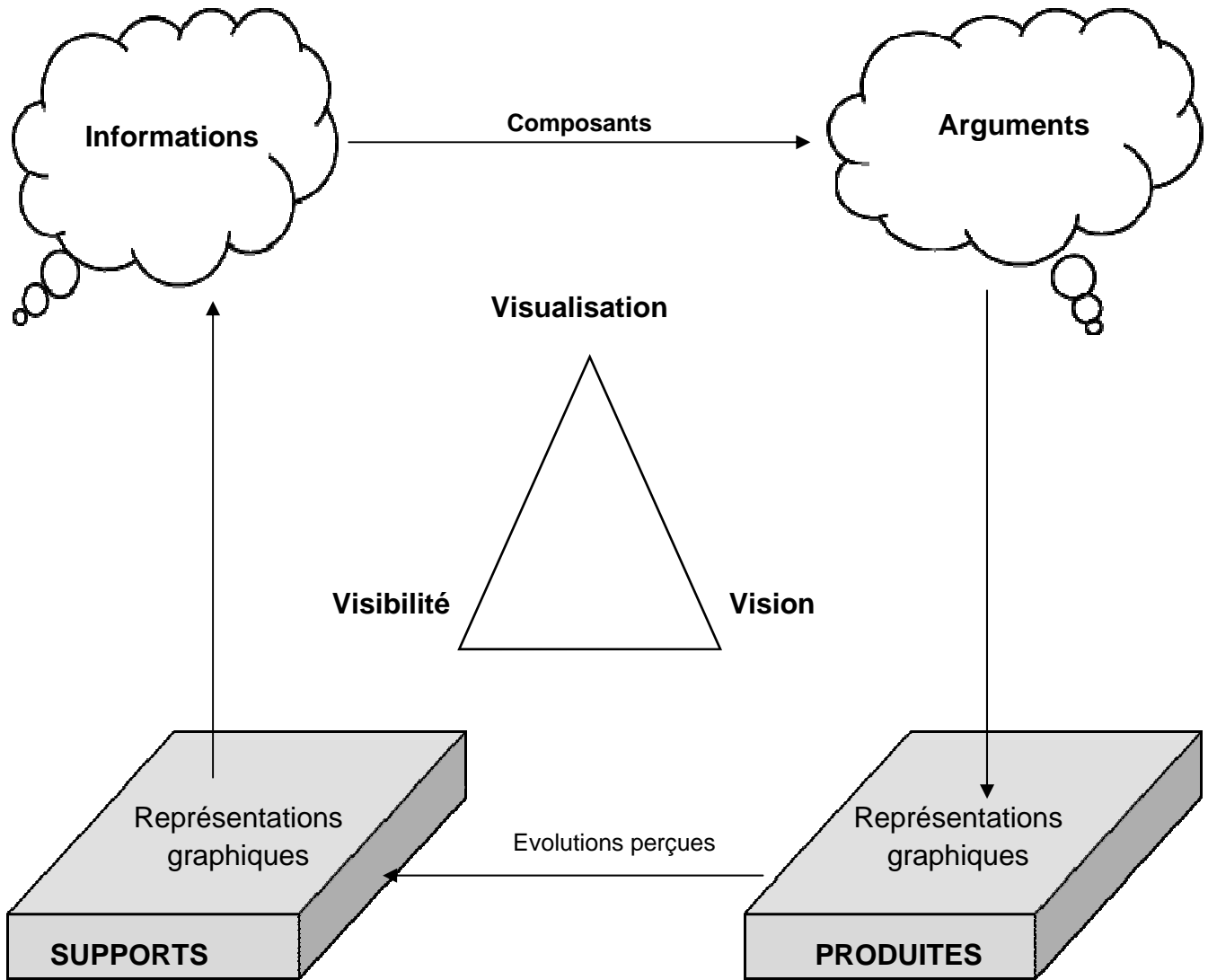
La visibilité des composants paysagers dépend de l'échelle à laquelle ils sont perçus. Cela implique que les supports de visualisation, selon le choix des composants à représenter, doivent aussi tenir compte de ces différentes échelles de perception.

Enfin, la vision des acteurs de leur territoire, que nous décryptons en faisant appel à la sémiologie nous permet de comprendre ce qui s'offre à leur vue (signal), ce qu'ils voient (le signe) et le sens et la symbolique qu'ils en donnent.

Nous nous sommes inspirée des travaux de D. Mendibil (2008) et son concept de «référentiel» qui s'inscrit dans une triade «visibilité, visualisation, vision» :

- les caractères que les acteurs attachent à des objets spatiaux se basent sur une première relation entre les composants paysagers que l'on peut voir (visibilité), et leur représentation (visualisation). Il s'agit d'un premier référentiel illustrant «le monde». Les acteurs qui produisent les représentations graphiques, (par exemple cartographie des entités paysagères des chartes), s'appuient sur « *des points de vue choisis qui sont le plus souvent des images figuratives, dessinées, des cartes ou autres codages graphiques*» (Mendibil 2008) et nous les qualifierons de supports de visualisation des composants ou encore représentations supports (fig. 11).
- les représentations des évolutions des composants et de leur assemblage s'inscrivent dans un deuxième référentiel qui traduit le cheminement intellectuel qui amène l'observateur à relier différents composants paysagers avec les lieux où ils se situent, à différentes échelles et selon différents modes de visualisation (selon un point de vue dedans l'espace ou au-dessus, aérienne). Les choix de faire figurer ces articulations sur les supports relèvent de l'interprétation par les acteurs des informations qu'ils souhaitent illustrer graphiquement et expliciter. Cela traduit ainsi leur façon de voir que nous qualifions de représentations produites, sous jacentes à la construction et à la spatialisation des choix et arguments d'aménagement.

Fig.11 : des représentation supports aux représentations produites



Définition Visualisation

« Action de rendre visible un phénomène qui ne l'est pas. » CNRTL 2008. Se rapproche des représentations spatiales externes selon Maurel (2001).

Lien au paysage

« Le paysage selon les regards, devient une image porteuse de symboles et de significations pas toujours connus, que l'on doit décoder ». (Michelin, 1995)

Définition Visibilité

Possibilité pour un objet d'être perçu par le sens de la vue CNRTL 2008.

Lien au paysage

« Le paysage est la partie visible de l'espace terrestre. Dans un sens restreint, il peut désigner les seules composantes physiques de l'espace terrestre. Au contraire, au sens large, il peut intégrer des relations invisibles, notamment celles liant la perception des individus à l'espace terrestre » (Bailly, 2001)

Définition Vision

Au sens propre « ce qui s'offre à la vue ». Au sens figuré, « ce qui s'offre à l'esprit, image, représentation mentale d'une réalité » CNRTL 2008. Se rapproche des représentations spatiales internes selon Maurel (2001).

Lien au paysage

« Ce que l'on voit » (Wieber, 1985) en aménagement, il s'agit de représentations, d'images rattachées à un système, à des acteurs ayant une spécificité de perception, d'un espace, d'une thématique : la vision sectorielles, la vision technocratique, etc.

2.2 Grilles d'analyse des représentations supports combinées aux représentations produits

Ainsi, nous nous proposons d'analyser les représentations paysagères imagées selon trois grilles :

- le mode de visualisation (vue de dessus : synoptique ou vue oblique du dedans : tangentiel)
- le degré d'abstraction de l'image : du réalisme au figuratif selon la grille de D. Mendenbil (2008) par rapport aux représentations spatiales, et celle d'Y. Michelin (2006) par rapport aux représentations paysagères.
- les différents supports de visualisation qui permettent les changements d'échelle de perception.
- Parmi les différents supports de visualisation, nous analyserons plus particulièrement le bloc diagramme paysager. En effet, il s'agit d'un support que nous qualifions d'intermédiaire selon ces trois grilles d'analyse. C'est un mode de visualisation qui se situe entre une vue de dedans et une vue de dessus. Son degré d'abstraction est intermédiaire, suffisamment réaliste pour que l'on puisse le relier à des lieux connus mais suffisamment simplifié pour mettre en avant les éléments du paysage considérés comme importants. Il permet de changer d'échelle facilement en présentant à la fois des détails au premier plan, en rendant plus compréhensible leur assemblage à une échelle moyenne et en traduisant la logique globale d'organisation du territoire qu'il représente.

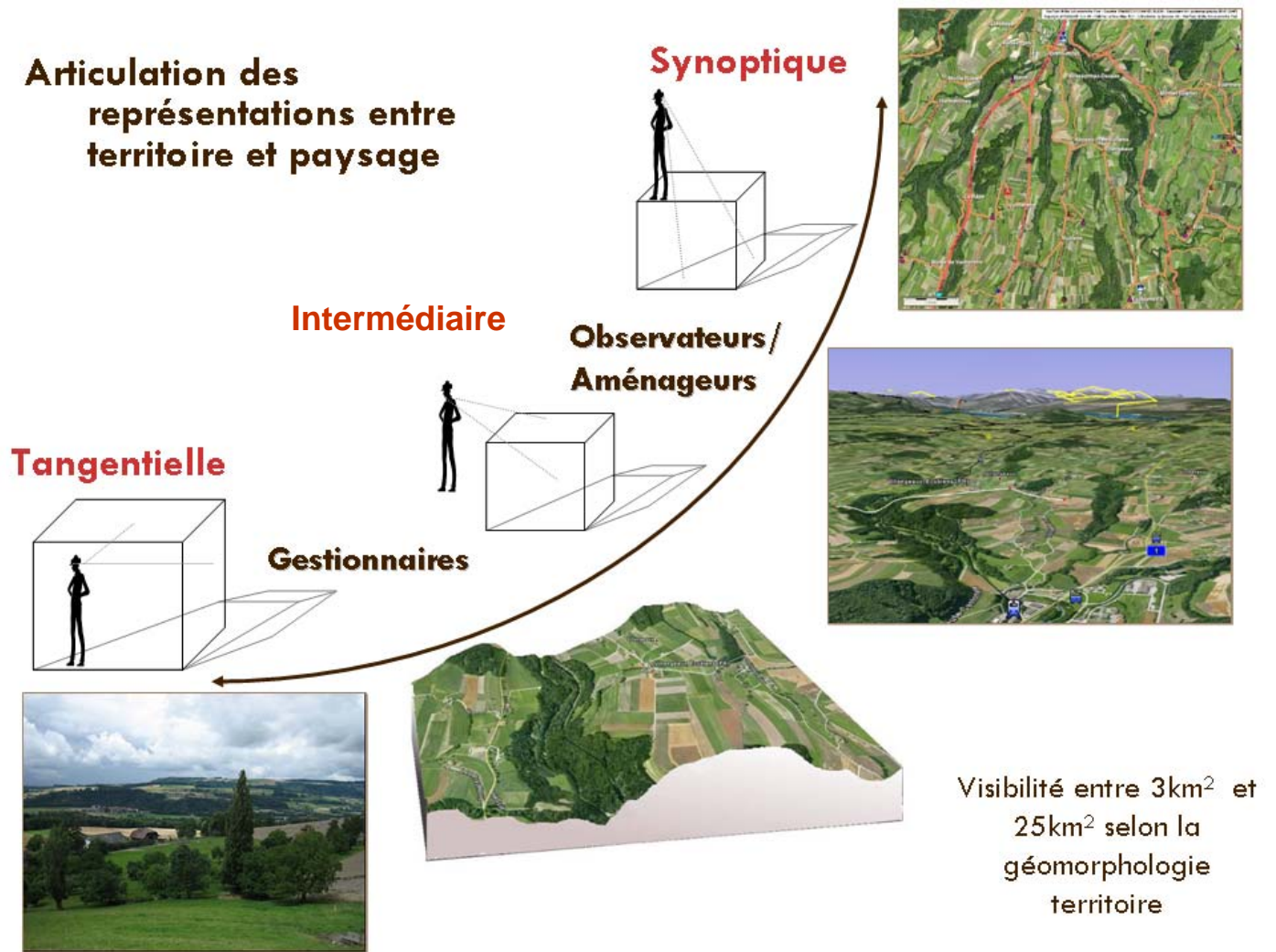
2.2.1 Modes de visualisation

A l'origine, le paysage était représenté à la tangente du regard humain (photo, croquis, film, ...) de la part d'observateurs se situant dans le paysage, et le contemplant. Il s'agit d'une vision tangentielle selon les différents points d'observation (fig. 12). Ce mode de représentation a la préférence des gestionnaires, des élus et des commanditaires du projet, car il traduit bien ce qu'ils connaissent de leur territoire ; connaissance qu'ils ont construit en se référant à leur usage du territoire au quotidien, lorsqu'ils le traversent ou lorsqu'ils le contemplant à partir de différents points de vue.

Cependant, avec l'essor des injonctions de prendre en compte le paysage dans les projets d'aménagement, on observe depuis quelques décennies une tendance à représenter le paysage vu de dessus (Thema, 2005), dans une représentation planimétrique (carte, plan, chorème,...) appelée vision synoptique. Le terme Synoptique signifie «*donner par sa disposition une vue générale (des parties) d'un ensemble que l'on peut ainsi embrasser d'un seul coup d'œil*», (UMR Altif-CNRS 2009). Du fait de leur besoin de disposer d'une connaissance globale du territoire d'une part et d'autre part, de la nécessité de représenter le projet d'aménagement pour l'ensemble du territoire, les experts et aménagistes préfèrent l'usage de la représentation synoptique.

Un point de vue intermédiaire existe et peut être représenté par exemple par un bloc diagramme (Michelin 2000a). Cette position intermédiaire «*sert de lien entre deux ou plusieurs entités*» (UMR Altif-CNRS), ou encore en référence à la médiane d'A. Berque (2000), entre le subjectif et l'objectif (sous réserve qu'on puisse considérer le synoptique comme une approche objective et le tangentiel davantage subjectif). Dans une démarche de concertation, ce point de vue est intéressant car il permet une rupture du mode de représentation de l'espace classiquement utilisé dans les projets de territoire : la cartographie ou la photographie. Au-delà de cette position intermédiaire d'observation, c'est une vocation de médiation que ce type de représentation peut offrir aux acteurs d'un territoire.

Fig.12 : Points de vue synoptiques, Intermédiaires, tangentiels : des façons de voir le paysage qui dépendent du type d'observateur



Les divers points de vue tangentiels

- 1) panoramique
- 2) Vue réduite face à une direction
- 3) Directement face à une autre entité, la mer
- 4) Au milieu d'une pente
- 5) Sur un terrain plat
- 6) Sur un terrain vallonné, mais pas sur le

Source : Planchat-Héry, 2006, d'après Théma 2005

2.2.2 Degrés d'abstraction des représentations

Depuis une décennie, différentes études ont porté sur les représentations spatiales et plus spécifiquement sur les représentations paysagères graphiques pour une meilleure compréhension et interprétation de la réalité. Cependant, ces recherches, portées par les disciplines de la modélisation et celles de la visualisation spatiales, mutualisent rarement leurs méthodes et leurs résultats (Dragicevic 2008).

D. Mendibil (fig.13) propose de classer les supports graphiques paysagers en quatre catégories (dessins, croquis, bloc diagrammes et schémas) selon le type d'information géographique qu'ils véhiculent (le réalisme, la composition, la figuration et la modélisation) et selon le degré d'abstraction visuelle. Pour une même portion d'espace, si l'on combine différents supports, il est possible de passer de la simple description de composants paysagers concrètement visualisés à une mise en composition, ou recombinaison, de ces mêmes composants selon certaines valeurs et symboles qui leur sont rattachés et qui au final peuvent être représentés sous forme de modèles ou de schémas.

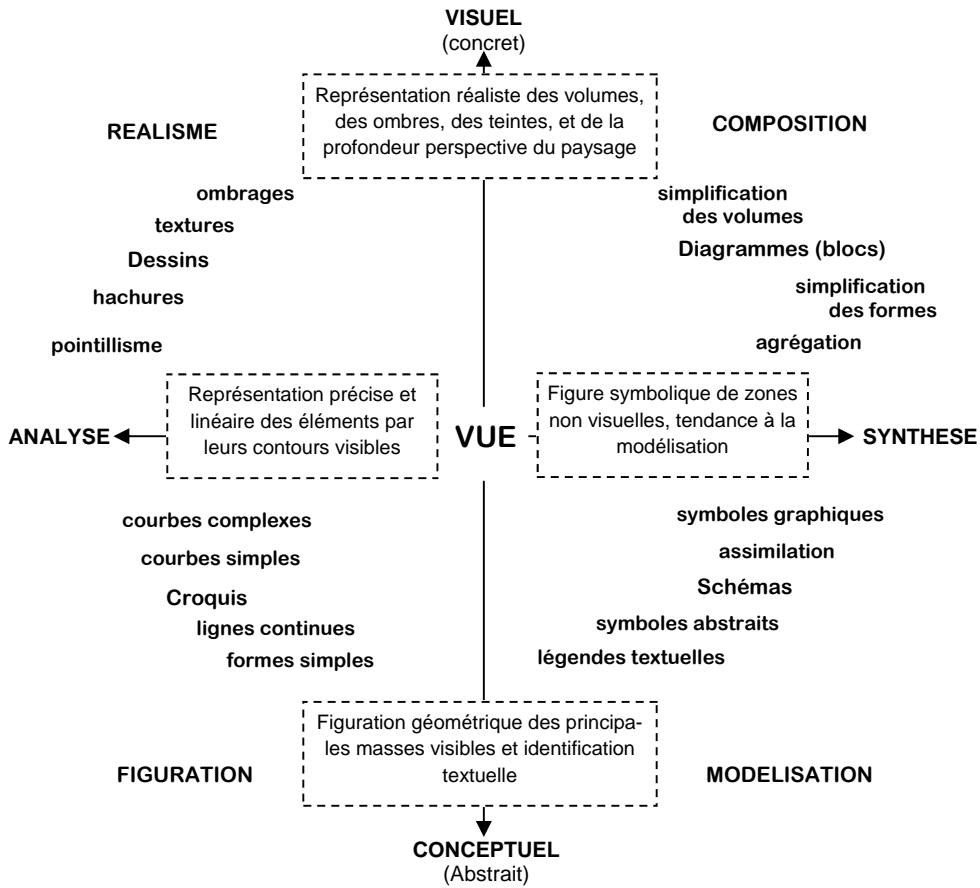
Y. Michelin (fig. 14) complète la classification de D. Mendibil en présentant différemment les catégories d'information (réalisme, symbolisme et abstrait) et en mettant en avant trois types de supports en relation les uns avec les autres (les mots, les discours, les images et les actions ou interventions sur le paysage). Ainsi, les représentations imagées peuvent servir de supports intermédiaires pour visualiser spatialement les mots, mais aussi illustrer et/ou localiser les actions. Ces images associées à des discours donnent sens aux actions, inversement, combinées aux actions, elles peuvent devenir représentation support de visualisation.

La question du degré de réalisme des représentations paysagères imagées mérite d'être discutée. En effet, si l'observation spatiale est facilitée aujourd'hui grâce aux divers outils de cartographie, photographies satellites et aériennes, les outils de visualisation du paysage qui prennent en compte à la fois les représentations spatiales et les représentations mentales des acteurs décideurs d'un territoire, font encore l'objet de controverses, sous prétexte de manipulation. Les outils de modélisation virtuelle sont de plus en plus présents dans notre quotidien (notamment avec le développement des usages d'Internet). Cela interroge encore sur l'importance du rapport des individus à leur environnement proche et bien réel, à prendre conscience de leurs perceptions des paysages qui les entourent, à pratiquer l'espace pour pouvoir transmettre les pratiques et actions à mettre en œuvre sur cet environnement. Par exemple l'usage des GPS dans les automobiles, n'oblige pas un rapport d'observation d'une cartographie et de repérage des lieux.

Dans les domaines de l'aménagement du territoire et de la conception de projets, concernant le paysage et l'urbanisme, les visualisations 3D-numériques sont de plus en plus mobilisées (Lange 2001). Cependant, la validation des simulations des paysages virtuels, présents et communiquant auprès de groupes d'experts, d'élus et de citoyens locaux a été jusqu'ici développée que par quelques chercheurs, à l'inverse des architectes et des paysagistes, professionnels.

Ainsi la combinaison des représentations paysagères évite ce que l'on constate classiquement dans l'élaboration des projets : le passage direct à une carte de synthèse, relativement abstraite, et parfois à une visualisation d'une opération d'aménagement sous forme de maquette 3D, assez réaliste. Aussi, l'usage combiné des représentations paysagères en plusieurs étapes, entre ce que l'on voit, ce que l'on comprend et ce que l'on souhaite, mais aussi entre réalisme et abstraction, permet aussi bien d'obtenir des informations sur le territoire, que sur les modalités de perception des acteurs à différentes échelles, selon divers modes de visualisation même si au final, le projet de territoire doit être traduit en carte.

Fig.13 : Grille de Mendibil (2001)



Source : Extrait de « Dessinez-moi ce paysage », L'information géographique, n°2-p. 186, SEDES, Mendibil D. 2001

Fig.14 : Grilles des niveaux d'abstraction des représentations paysagères (Michelin, 2006)

3 niveaux d'abstraction

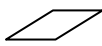


	Réaliste	Symbolique	Abstrait
mots	 Ex: discussion	 Ex.: novel	 Oh là! Rochers muets! Grottes! Forêts obscures! Vous que le temps épargne... Ex. : Poetry
images	 Ex. : Photographs	 Landscape model	 Ex. : Chorems
actions	 Ex. Landscape	 Ex. :garden	 Ex: landart

Sources : Y. Michelin , 2006

2.2.3 Différents supports de visualisation pour montrer des informations

La figure 15 synthétise les différentes catégories de représentations paysagères que nous souhaitons combiner pour dialoguer avec les acteurs sur le projet d'aménagement, dans le cadre de démarches participatives. Il s'agit à la fois des supports que nous réaliserons et des productions des acteurs que nous analyserons. En nous référant à la terminologie de Pierre Maurel (2001), nous différencions les catégories de représentations selon qu'elles sont internes (symboliques) ou externes (graphiques) ainsi que selon leur modes de perception (synoptique, tangentielle).

Figure 15 : catégorie des représentations paysagères

Catégories de représentations			usages / lecture	
			<i>Démarche de médiation représentations supports</i>	<i>Démarche d'observation Projet de territoire représentations produites</i>
Externes		Synoptique	Cartographies (éléments ponctuels, linéaires ou surfaciques, zonages)	Cartographies finales / projet de planification
		Intermédiaire-Tangentielle	composants à partir de Bloc diagramme et maquette (composants retenus / critères et Pratiques)	composants issus des photographies dans les documents
Internes		Symbolique	Discours entretien et en atelier (analyse des intentions)	Procédure /orientation intention d'aménagement

Planchat 2011

De Martonne⁴³, dans les années 1950, aura incontestablement démontré l'aptitude du géographe à représenter les espaces en trois dimensions en privilégiant pour cela la visualisation des formes de relief en volume, croisant les analyses topographiques : horizontale (la coupe), verticale (la carte) et oblique (le bloc diagramme), bien avant les modèles numériques de terrain, ou les images en 3D. En aménagement et en géographie sociale, le géographe s'intéresse aussi au discours des acteurs concernant les processus évolutifs et les orientations d'aménagement. Ils s'appuient pour cela sur des représentations spatiales (Caille-Catin 2005), analysent l'iconographie des projets et des documents de prospective de territoire (Debarbieux et Lardon 2003) et, utilisent le jeu pour construire ces représentations avec les acteurs (D'Aquino 2003; Lardon et Piveteau 2005). En nous centrant sur les paysages agricoles, nous avons besoin de combiner ces différentes façons de représenter le paysage et de le relier au territoire. Aussi, plutôt que d'opposer les représentations 3D mobilisant des outils traditionnels des géographes physiciens, des architectes et des paysagistes et la 2D, plus particulièrement la cartographie à partir de laquelle sont construits les projets de territoire, d'urbanisme et de planification réglementaire pour l'aménagement du territoire, nous pensons que l'utilisation d'une visualisation intermédiaire est utile car elle permet de combiner ces deux points de vue. Dans cet objectif, nous proposons d'utiliser le bloc diagramme paysager comme visualisation d'une portion d'espace pertinente et intelligible issue d'un processus de modélisation (Michelin 2000a).

43 selon Baudelle Guy, Ozouf-Marignier Marie-Vic, Robic Marie-Claire (dir.), 2001. Géographes en pratiques (1870-1945). Le terrain, le livre, la Cité, Presses universitaires de Rennes. 289-311.

2.2.4 Exemple de représentation support : le bloc diagramme paysager

Comme nous l'avons déjà évoqué, Le bloc diagramme paysager est d'autant plus intéressant qu'il est une visualisation intermédiaire d'un territoire présenté entre une vue de dessus (synoptique) et une vue de dedans (tangentielle) qui offre un effet de perspective pertinent se rapprochant de la perception visuelle des individus (THEMA 2005b).

L'élaboration d'un bloc-diagramme participe à la modélisation d'une portion de territoire (Chamussy 2004) car il montre de manière imagée un «*Système physique ou logique représentant les structures essentielles d'une réalité et capable à son niveau d'en expliquer ou d'en reproduire dynamiquement le fonctionnement*» (Birou 1969). Le bloc diagramme paysager permet donc d'aborder le paysage en tant qu'objet et en tant que sujet (Weinstoerffer et Girardin). Il permet également d'être support pour analyser des processus objectifs de fonctionnement de la matérialité spatiale et des processus subjectifs de représentation sociale et mentale de cette matérialité.

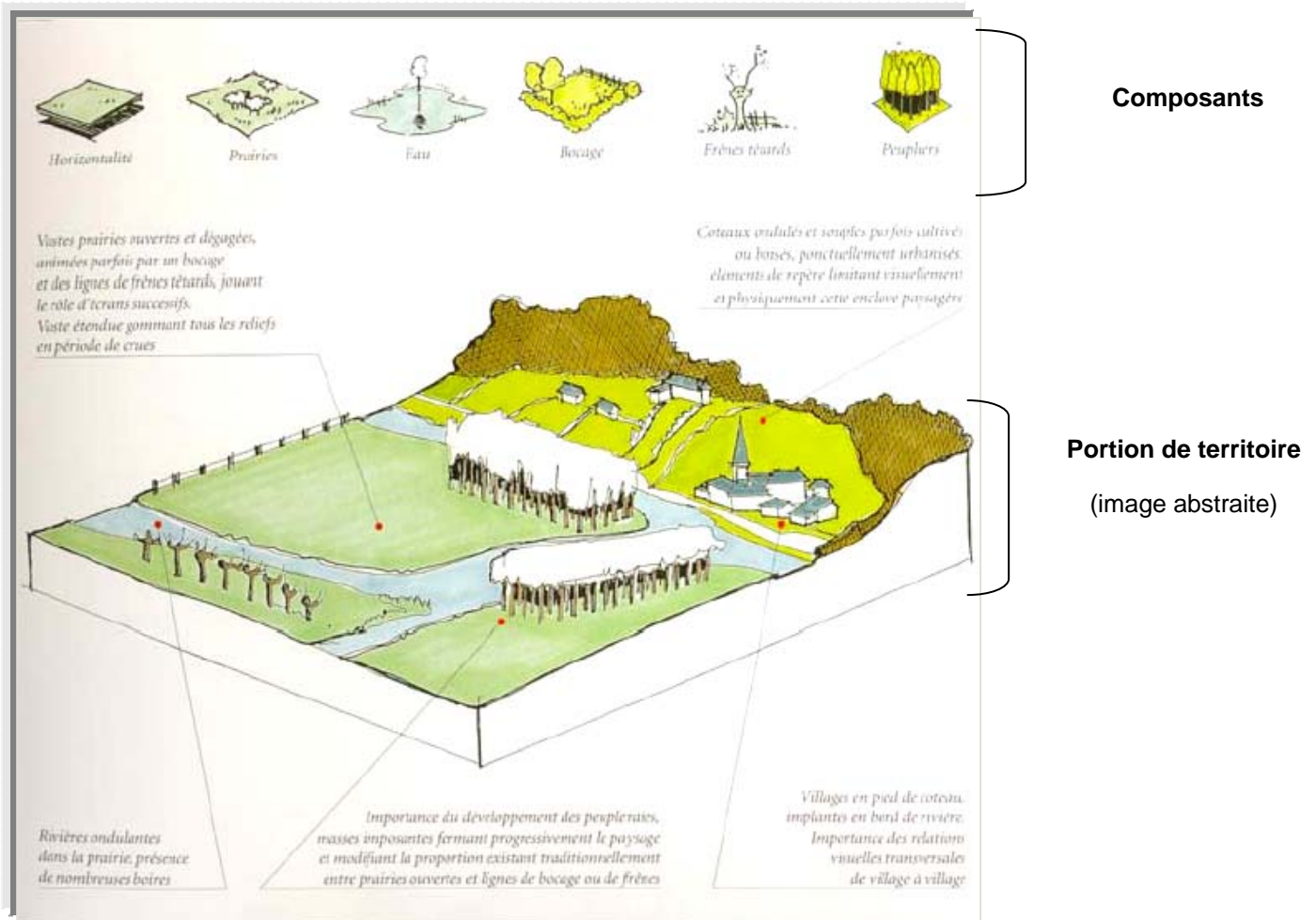
Dans notre démarche, le modèle paysager que représente le bloc-diagramme (fig. 16) traduit nos choix en ce qui concerne les composants pertinents à faire figurer pour les soumettre au débat. Par la synthèse des objets représentant les formes du relief, les structures d'organisation et l'occupation du sol, le modèle vise à fournir un cadre de compréhension de l'organisation fonctionnelle des groupes de composants paysagers que l'on va soumettre à discussion.

L'assemblage des composants figurant sur les blocs-diagramme, selon les emboîtements d'échelles d'observation de l'espace (du composant au panorama), permet également d'être en meilleure adéquation avec les échelles d'aménagement du territoire utilisées pour l'élaboration des cartographies des projets de territoire. Une lecture par le composant paysager facilite ainsi l'acceptation, voire l'appropriation, des orientations d'aménagement paysagers par différents types d'acteurs territoriaux.

Dans notre recherche, l'usage des blocs-diagramme dans les ateliers participatifs, assure le lien entre ce que le chercheur voit et comprend et ce que les acteurs perçoivent et connaissent d'un territoire. Les blocs-diagramme incitent à la découverte de composants paysagers à partir de ceux sélectionnés dans la mesure où ces derniers sont rattachés à des structures et des processus. D'ailleurs, plus la représentation graphique est épurée, à l'inverse des représentations graphiques réalistes, plus la compréhension des systèmes est rendue efficace à condition que les informations conceptuelles essentielles soient représentées. Au même titre que l'ajout de graphiques dans un texte facilite la compréhension et la mémorisation des informations, l'utilisation de représentations graphiques dans une discussion favorise le débat, c'est-à-dire l'externalisation des connaissances, rendues accessibles à une communauté qui peut alors les considérer et les revoir (Betrancourt, Bauer-Morisson, et Tversky 2000).

On peut aussi utiliser le bloc-diagramme dans des démarches prospectives et pour construire un scénario possible. Le fait de se représenter un modèle d'un futur possible avec les acteurs doit permettre de trouver un équilibre entre leurs demandes et leurs attentes de voir évoluer leur territoire. Pour mesurer ces demandes et ces attentes, que nous nommons intentions d'aménagement, nous mettons en place des dispositifs de recueil des pratiques individuelles d'usage de l'espace (activités agricoles et forestières, pratique de propriété et de gestion foncière, projet individuels de construction, d'extension,...) et des pratiques collectives (projet d'aménagement de bourg, de construction de nouvelles infrastructures, de mise en place d'espaces protégés tels que Natura 2000, ...).

Fig.11 : Le bloc diagramme paysages : pour modéliser les composants paysagers d'une portion de territoire



3. Accéder aux intentions d'aménagement

«Toute action publique s'élabore sur la base de représentation de son composant et des mécanismes propres à le modifier» (Moquay et al. 2007) p.195. Avant d'agir, les acteurs construisent d'abord ce qu'ils veulent faire sous forme d'intentions. Nous proposons, dans cette partie, de mobiliser la notion d'intention d'aménagement. A la différence de l'action, l'intention correspond aux orientations et aux croyances que les agents ou acteurs instrumentalisent ensuite. Selon E. Pacherie (2003), «les intentions sont séparées temporellement de l'action». Elles n'aboutissent pas à un phénomène direct, mais indirectement elles participent à donner un sens, une valeur et une inscription dans la durée, que les acteurs intègrent comme un projet (personnel ou collectif) à réaliser. Cet auteur distingue deux types d'intentions (Pacherie, Green, et Bayne 2006):

- Les intentions distales (individuelles), l'individu va se représenter à la fois son plan d'action et la finalité de son action qui va être réalisé uniquement par lui.
- Les intentions partagées (collectives), les agents participants se représentent leur finalité mais n'ont pas besoin de présenter le plan d'action global. Ils présentent des sous-plans permettant d'imbriquer voire de faire réaliser ces sous actions par d'autres.

3.1 Intérêts d'énoncer les intentions d'aménagement des acteurs

On part du principe que l'énonciation d'une intention ne peut s'effectuer qu'à partir du moment où il y a un objectif de projet. Le dictionnaire du Petit Larousse définit d'ailleurs le projet comme «ce que l'on a l'intention de faire». De manière générale, un projet est l'expression d'une intelligence, et d'une mise en avant de compétences personnelles : la curiosité intellectuelle, la compréhension, la créativité, l'aptitude de penser par soi-même, le goût d'apprendre et de faire, la confiance en soi et aux autres, le sens des responsabilités, la capacité de jugement et bien d'autres. Le projet est tout autant une nécessité personnelle que sociale, car il permet de renforcer la maîtrise de son devenir (Poteaux 2001). Passer par l'énonciation du projet signifie dire ce que l'on veut (Pinson 2006). Réaliser le projet consiste à s'affranchir des contraintes. En nous appuyant sur ce constat, nous avons identifié plusieurs intérêts, pour les acteurs d'un projet, à énoncer et à partager leurs intentions d'aménagement.

Les travaux de psychologie sociale et cognitive insistent beaucoup sur le rôle fondamental qui est accordé au langage et aux facultés cognitives pour analyser les 'conduites humaines'. Sans nous étendre dans cette direction qui n'est pas au cœur de notre problématique, il nous semble néanmoins important de reprendre quelques éléments de ces approches pour aborder l'énonciation des intentions. En effet, «La compétence des acteurs humains est sans cesse limitée, d'une part, par l'inconscient et, de l'autre, par les conditions non reconnues et les conséquences non intentionnelles de l'action»(Giddens 1987). Les dispositifs de participation deviennent un appui pour les acteurs afin de prendre conscience de leurs intentions d'aménagement. A partir des postulats qu'énonce A. Giddens (1987) dans la théorie de la structuration, nous avons identifié quatre raisons de nous intéresser aux intentions d'aménagement et que reprennent les paragraphes suivants.

3.1.1 Remettre en cause l'expertise dominante

Une première raison est que «Tous les êtres humains sont des agents compétents. Tous les acteurs sociaux ont une connaissance remarquable des conditions et conséquences de ce qu'ils font dans leur vie de tous les jours» (Giddens 1987). Cette approche nous semble primordiale et justifie la remise en cause de l'expertise dominante sur la politique (Callon, Lascoumes, et Barthe 2001) et par conséquent dans la construction d'un projet de territoire. Selon Marie José Fortin (2007), mobiliser les représentations paysagères pour énoncer

les intentions d'aménagement consiste à « miser sur la duplicité du paysage ». Cette auteure considère qu'il est intéressant de mobiliser de manière complémentaire les façons de faire des experts scientifiques qui abordent le paysage en tant que faits objectifs de l'environnement, formels et visuels, et celle des non-experts avec leur expérience subjective et sensible des lieux, perçus sous un angle esthétique et idéal. Cette dualité devient réellement pertinente lorsqu'elle est « mise en interaction dans l'action ». L'expertise est remise en cause si « l'évaluation du territoire, à travers le cadre du paysage, permet à un acteur de qualifier et de donner du sens à une situation donnée » (Fortin 2007). Le paysage est un thème propice à la mobilisation et à la participation : « il constitue un cadre d'interprétation et de prospection mettant en tension des dynamiques d'enjeux liés aux territoires, ainsi que des temporalités (ce qui était, ce qui est et ce qui est souhaitable) » (Fortin 2007). Néanmoins, pour remettre en cause cette expertise dominante, il faut palier les difficultés de constituer des dispositifs de débat, malgré les prescriptions de la Convention Européenne du Paysage, ou d'autres textes juridiques, principalement du fait d'un manque de reconnaissance de l'intérêt général et transversal de cette acceptation de l'usage du paysage et de ses représentations comme 'outil' pour recueillir le point de vue des 'non-experts'.

3.1.2 Partir du cadre de vie quotidien pour comprendre ce qui motive le projet

« L'étude de la vie de tous les jours fait partie intégrante de l'analyse de la reproduction des pratiques institutionnalisées. La vie quotidienne est liée au caractère répétitif du temps réversible. » (Giddens 1987). On voit donc ici l'intérêt d'aborder les représentations de l'espace du quotidien qui constitue pour l'acteur local l'espace de ses projets d'aménagement dans lesquels il se reconnaît et s'identifie. On prend aussi le paysage ordinaire (Lelli 2000; Schmitz 2004) comme support de cet espace de projet.

G. Rougerie (2000) souligne que le cadre de vie correspond aux « *rapports que l'homme noue et a noué avec son milieu de vie. Des rapports qui, pour une part, reposent sur l'usage des éléments de ce milieu aux fins de se nourrir, d'habiter, de cohabiter... mais c'est surtout avec le vécu affectif et culturel que la notion de cadre de vie échappe aux stricts déterminismes de la vie matérielle et lui donne toute sa dimension humaine* ». Nous considérons que l'énonciation des intentions d'aménagement dépend étroitement de l'évolution souhaitée de ces rapports.

3.1.3 Relier les projets individuels des acteurs au projet collectif à travers la prospective

Si élaborer un projet d'aménagement d'un territoire consiste à transformer les contraintes en atouts, il devient donc intéressant de faire émerger d'abord les contraintes du territoire, en disant 'ce qu'on ne veut pas' en termes de devenir des composants paysagers et de conséquences sociales que l'aménagement engendre. Ensuite, les obstacles 'étant tombés', l'explication de ce qu'on souhaite semble facilitée. L'acteur, en tant qu'individu, prend ainsi en compte les responsabilités auxquelles il s'engage pour mettre en œuvre son projet personnel ou collectif. Ces représentations paysagères sont ensuite transformées et réinterprétées dans des documents (écrits des documents de planification, discours lors d'entretiens, de réunions, cartographies, photographies...). On analyse alors les intentions d'aménagement, c'est-à-dire qu'est ce qu'on a voulu faire, qu'est ce qu'on fait ou qu'est ce qu'on fera en termes de gestion de l'espace et des paysages, de planification d'actions, de « *démarche de projet* » (Pinson 2005).

Nous souhaitons guider les acteurs dans l'énonciation de leurs intentions d'aménagement, par l'analyse et la spatialisation des évolutions en cours et à venir, subies et non voulues sur leur territoire, qui découlent des activités agricoles ou qui résultent de processus écologiques. A partir de démarches individuelles et collectives, nous les accompagnons dans la spatialisation des enjeux paysagers et agricoles du territoire. La mise en relief de ces processus présents et à venir se rapproche de la prospective territoriale telle que développée par Vincent Piveteau (2010) « *L'enjeu de la prospective territoriale n'est pas seulement d'être,*

mais est aussi de faire du construit social : on fait de la prospective avec l'intention de former un collectif, pour souder des acteurs, pour faire de la médiation ; pour se mettre en situation de co-responsabilité (demain) alors qu'aujourd'hui on est seulement en interaction ; pour coordonner des anticipations (et fabriquer un certain ordre, une certaine stabilité, une certaine pacification – alors que l'incertitude est désordre et insécurité) ; la prospective résulte d'une intention d'action de l'acteur ou des acteurs». Selon cet auteur, faire de la prospective⁴⁴, c'est afficher une posture constructiviste : la prospective est un regard, d'un ou plusieurs acteurs. Il ne préexiste pas à sa construction mais s'initie, se partage, il prend forme et produit des formes.

3.1.4 Faciliter l'appropriation du projet de territoire

Selon A. Giddens (1987), en sciences sociales, le pouvoir fait partie des concepts de base qui gravitent autour des relations entre l'action et le structurel. Le pouvoir est la capacité d'accomplir des choses, en tant que tel, il est directement engagé dans l'action humaine. Ainsi, permettre à des acteurs rarement impliqués dans l'élaboration de projet d'aménagement d'être présents et de faire part de leurs intentions leur donne du pouvoir car cela leur permet d'affirmer une volonté politique, d'une part et d'autre part de donner sens au projet à travers la construction de finalités communes par le biais de l'appropriation des connaissances des autres acteurs. La problématique de l'appropriation, en géographie sociale est rarement abordée, voire absente des dictionnaires de géographie Fabrice Ripoll et Vincent Veschambre (2005). Elle est pourtant présente, de façon plus ou moins significative, dans la plupart des objets classiques de la géographie que nous abordons : le rapport entre le paysage, l'environnement, l'agriculture et les autres activités économiques, l'urbanisation, l'aménagement, etc. Selon ces auteurs, l'approche juridique de la propriété est bien sûr insuffisante pour décrire les liens matériels et idéels qui construisent cette appropriation des lieux. Il existe des degrés ou formes d'appropriation inséparables des perceptions, des représentations et des intentions (Ripoll et Veschambre 2005). Selon certains psychosociologues, l'appropriation serait plus forte pour celui qui perçoit l'espace dans une distance intime (l'habitat), plutôt que considéré à une distance publique (le paysage) sauf si le paysage est pensé comme un moyen de s'identifier avec le territoire. S'approprier un espace veut dire «acquérir des connaissances théoriques et pratiques, des savoirs et des savoirs-faire qui permettent de s'y mouvoir sans s'y perdre, mais aussi d'en user de façon pertinente et stratégique» (Ripoll et Veschambre 2005). Ainsi le projet de territoire (l'expression collective de 'ce qu'on veut') va permettre d'aborder une représentation collective du territoire dans le futur, via la construction collective de la figure du projet (Debarbieux et Lardon 2003). Dans nos cas d'étude, le projet de territoire vise à anticiper les aménagements futurs et les intentions d'actions à mettre en œuvre sur l'espace.

3.2 Comment passer des informations aux arguments pour obtenir les intentions

Dans le cadre d'un projet de territoire, considéré ici comme une action publique au sens de P. Moquay *et al.* (2007), à partir de la définition d'E. Pacherie (triptyque vision-intention- action, fig.12), nous considérons les intentions d'aménagement comme étant à l'articulation entre la vision du territoire par les acteurs de la procédure et entre les actions d'aménagement, ou interventions sur l'espace, d'où sont issus les mécanismes de modification des paysages.

Du fait que le projet de territoire doit répondre à un intérêt général, Il nous semble pertinent de permettre aux acteurs d'énoncer leurs intentions d'aménagement à intégrer dans le projet. C'est à partir de la façon dont ils perçoivent et se représentent des composants paysagers qu'ils peuvent dégager les mécanismes d'évolution de ces composants, en amont de la décision puis de l'action. La spatialisation des intentions via

44 p. 86 : « La prospective n'est pas non plus une discipline scientifique. Michel Godet parle à son sujet d'indiscipline intellectuelle (renvoyant à l'idée de créativité, d'idée neuve, de recherche des signaux faibles –de ce à quoi personne ne prête attention) (Godet 1992 cité par Piveteau 2010) »

les représentations paysagères donne ainsi à voir l'impact des actions souhaitées, ce qui peut aider dans les choix de mise en avant de ces actions dans le futur projet d'aménagement. En partageant ces informations sur la façon dont les acteurs se représentent les composants paysagers, que, il nous est possible de les localiser à différentes échelles de perception, d'estimer la faisabilité et la gestion des différentes actions évoquées, etc.) tout en intégrant leurs arguments dans des plans ou sous-plans d'actions pour la gestion de ces composants dans le projet final.

Nous pouvons donc considérer que les intentions d'aménagement traduisent les finalités que les acteurs entendent donner aux opérations d'aménagement, individuelles et collectives, qu'ils souhaitent mettre en action, et cela à partir des informations dont ils disposent sur le territoire de projet.

La mise en œuvre de démarches participatives contribue à faciliter ce partage d'informations et d'arguments et donc à construire un dialogue autour de l'élaboration du projet d'aménagement et des intentions d'aménagement des acteurs.

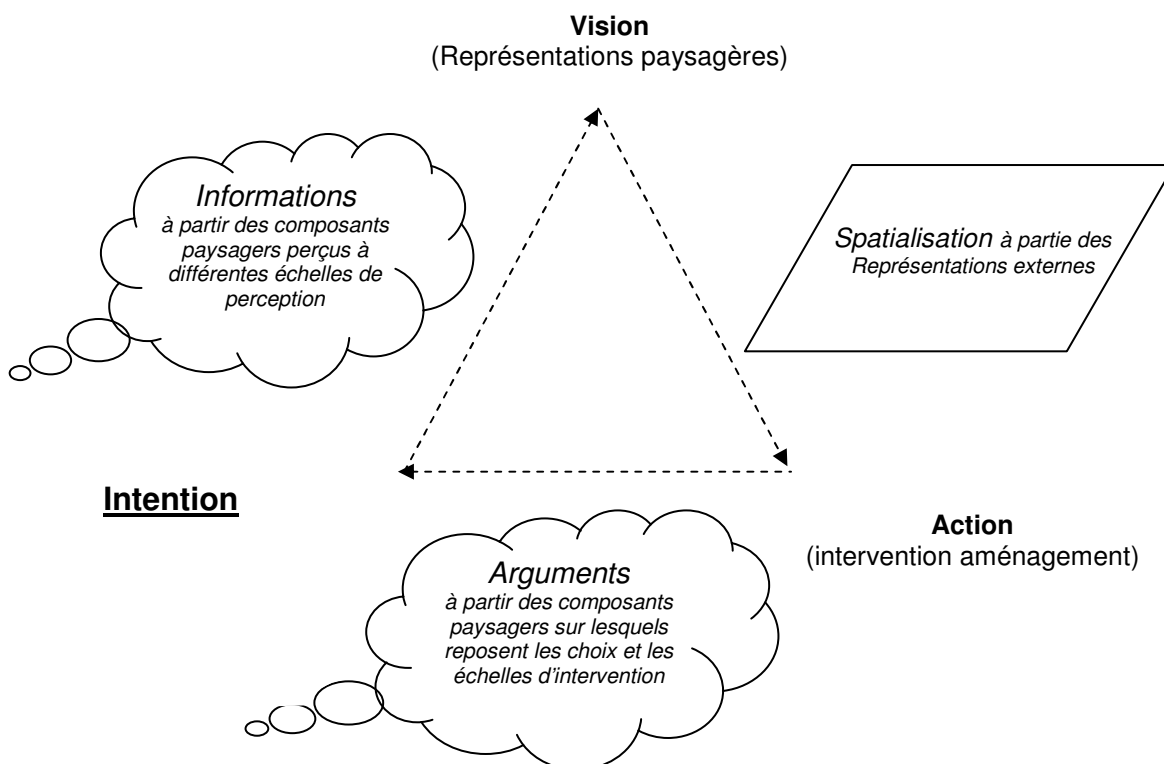
3.3 Analyse des intentions d'aménagement

Nous nous proposons d'étudier la façon dont les intentions d'aménagement sont énoncées sur la base de trois entrées fig. 12 :

- la spatialisation des intentions à partir des composants paysagers. En effet, nous analysons comment les acteurs parviennent à repérer les composants paysagers qui sont en lien avec leurs activités (actuelles, mais aussi souhaitées) pour dégager des informations pertinentes à leurs yeux, c'est-à-dire qu'ils souhaitent transmettre pour le projet d'aménagement.
- la typologie des interventions paysagères Moquay *et al.* (2007). Cette classification s'appuie sur la façon dont le paysage est considéré lors des opérations d'aménagement, soit de manière fragmentaire, en ne s'intéressant qu'à certains composants paysagers, soit en traitant le paysage dans son ensemble. Cette grille d'analyse doit nous permettre d'analyser la manière dont les acteurs s'approprient des informations et comment ils les transforment en arguments pour justifier des aménagements à mettre en œuvre.
- le lien entre les différentes échelles de perception des composants paysagers et les différentes échelles spatiales sur lesquelles reposent les projets d'aménagement afin de mieux cerner à quelle échelle le projet d'aménagement peut devenir pertinent selon la perception des acteurs.

3.3.1 La spatialisation des intentions à partir des composants paysagers

Les acteurs construisent leurs intentions d'aménagement en fonction de leurs activités qui diffèrent dans le temps et selon les portions d'espace concernés, offrant ainsi une grande diversité de contextes d'action (Giddens 1987). En outre, selon les cultures, selon les pratiques des lieux et les temporalités vécues par chacun, les perceptions et les objets de reconnaissance du paysage vont être différents. Ainsi se reconnaître est un processus essentiellement individuel même si les savoirs collectifs et culturels y contribuent (on ne voit que ce que l'on sait). *S'orienter «consiste à situer les lieux dans un espace de référence plus large et plus abstrait»* (Claval 2003 – p.114). Cela suppose que l'acteur soit capable de faire référence à un système de repérage, structuré par la société (Lynch 1992).

fig. 17 : analyse de l'énonciation des intentions d'aménagement

Sources : d'après E. Pacherie, 2003, adaptation au projet Planchat-Héry, 2008

A. Moles (1998) différencie des échelles d'espaces et par conséquent de lieux : les individus reconnaissent des *micro-espaces individuels* (dont les objets matériels – table, pièce, font partie) mais aussi des *macro-espaces géographiques* (dont les objets du geste (ce que l'homme peut manipuler ou transformer et les macro-objets dans lesquels il peut entrer ou qu'il ne peut embrasser d'un seul regard). L'échelle du projet d'aménagement est celle des macro-espaces. Nous partons du postulat qu'un décideur, pour pouvoir élaborer un projet, doit être en position de connaître les portions et limites des espaces qui constituent le territoire. Les intentions d'aménagement sont analysables à partir du moment où les acteurs peuvent «*s'orienter et se reconnaître*» (Claval 2003), et sont capables de «*mémoriser des images concrètes, des repères visuels et surtout (parfois des odeurs et des bruits) qui permettent de savoir si l'on est déjà passé à tel ou tel endroit*». Les outils tels que les cartes mentales (Cauvin 2001), les zonages à dire d'acteur (Caron 2001) montrent que les acteurs parviennent à reproduire des éléments structurant les lieux qu'ils ont pu mémoriser.

Néanmoins nous savons bien qu'un habitant n'a pas forcément l'occasion d'aller visiter tous les recoins du territoire où il habite. Ses intentions d'aménagement peuvent alors porter sur :

- Les lieux les plus traversés («*ici*») : nous prenons en compte l'expérience des acteurs par le biais de leurs pratiques quotidiennes du territoire,
- Les lieux inconnus, où on n'ose pas aller («*l'ailleurs*») : nous cherchons à approfondir ces représentations négatives qui en retour aident à mieux cerner celles qui sont valorisées.

En recueillant les objectifs et les moyens de déplacement des acteurs (à pied, en voiture, en tracteur) à travers ces lieux, nous pouvons d'une part, mieux comprendre les processus d'identification à ces lieux (un

agriculteur peut dire «je traverse ma parcelle», un habitant «mon quartier» , etc.), et d'autre part, amener nos interlocuteur à formuler des arguments intéressants qui peuvent déboucher sur des intentions d'aménagement (par exemple : «*je traverse la parcelle de mon voisin pour accéder à la mienne car il n'y a pas de sentier*», ici l'intention d'aménager des sentiers peut être envisagée, ou «*j'aime habiter dans ce quartier car il conserve une ambiance de village*», l'intention d'aménagement est de maintenir cette ambiance). La traversée, le repérage des lieux est donc un moyen intéressant à partir desquels vont reposer les arguments et intentions d'aménagement.

3.3.2 Typologie des interventions paysagères et archétypes paysagers

Nous avons différencié les notions d'intention d'aménagement de celle d'intervention paysagère du fait que l'intention d'aménagement n'est pas forcément rattachée au paysage, tout du moins sur des éléments visibles et qu'elle n'est pas action, mais l'anticipe. Néanmoins, nous nous sommes inspirés de la typologie des interventions paysagères locales constituée par P. Moquay et al.2007 pour parvenir à catégoriser les intentions d'aménagement. Cette typologie (fig. 18) met en avant divers points importants pour comprendre l'articulation entre perception du paysage, modèles de pensées articulant perception et intervention d'aménagement.

Selon ces auteurs, ces types d'interventions sont construits en fonction des façons de considérer les paysages (comme des représentations, comme des éléments visibles ou comme des processus matériels) appelés ici leviers d'intervention. Ils sont mis en œuvre à partir de différentes actions et seulement à partir de deux échelles de perceptions : celle des éléments paysagers ou celle de l'ensemble du paysage (appelé ici supports d'intervention). Nous constatons que l'échelle intermédiaire de perception des groupements de composants n'est pas abordée.

A partir de ces types d'intervention sur les paysages nous avons déduit des archétypes paysagers. Selon le dictionnaire (UMR Altif-CNRS 2010), un archétype correspond à « *une idée générale servant de point de départ au classement d'objets perçus* ». Il s'agit donc bien d'une « *construction psychologique d'une image, d'une existence intellectuelle* » pouvant constituer un élément original, un modèle. Moquay et al. (2007, p. 207) proposent de définir ces archétypes par les « *conceptions sous-jacentes aux interventions publiques à visée paysagères* ». Dans notre analyse, il s'agit de modalités *sous-jacentes aux intentions d'interventions publiques à visée agricole* (selon les trois dimensions que nous avons exposées dans le chapitre 1). Les trois archétypes de paysage reconnus par ces auteurs et guidant les interventions sur les paysages sont les suivants : le paysage Identité, le paysage Décor et le paysage Territoire. (Fig. 18).

3.3.3 Echelles d'intervention

Dans un contexte d'intervention, d'aménagement de l'espace, J. Cabanel (1999, fig. 19) considère que la faculté des acteurs à percevoir de manière visuelle et sensible le paysage favorise le dialogue. Cet auteur discerne alors deux modes d'interventions à deux échelles différentes :

1. celle du paysage d'aménagement, à grande échelle, correspond aux modalités d'intervention des aménagistes et des paysagistes sur les espaces constitués par une région, un département, une ou plusieurs communes ou certaines unités géographiques comme des vallées, des plateaux, des massifs montagneux, tels qu'ils sont perçus par un promeneur ou un automobiliste.
2. celle du paysage d'opération, à l'échelle de groupe d'éléments (jardins, friches, sites, etc.), correspond à la fois à « *la perception immédiate de l'environnement familier* », mais aussi à « *l'idée que l'on s'en fait en fonction d'espaces auxquels s'attache une valeur particulière, positive ou négative* » (Cabanel 1999 - p. 962).

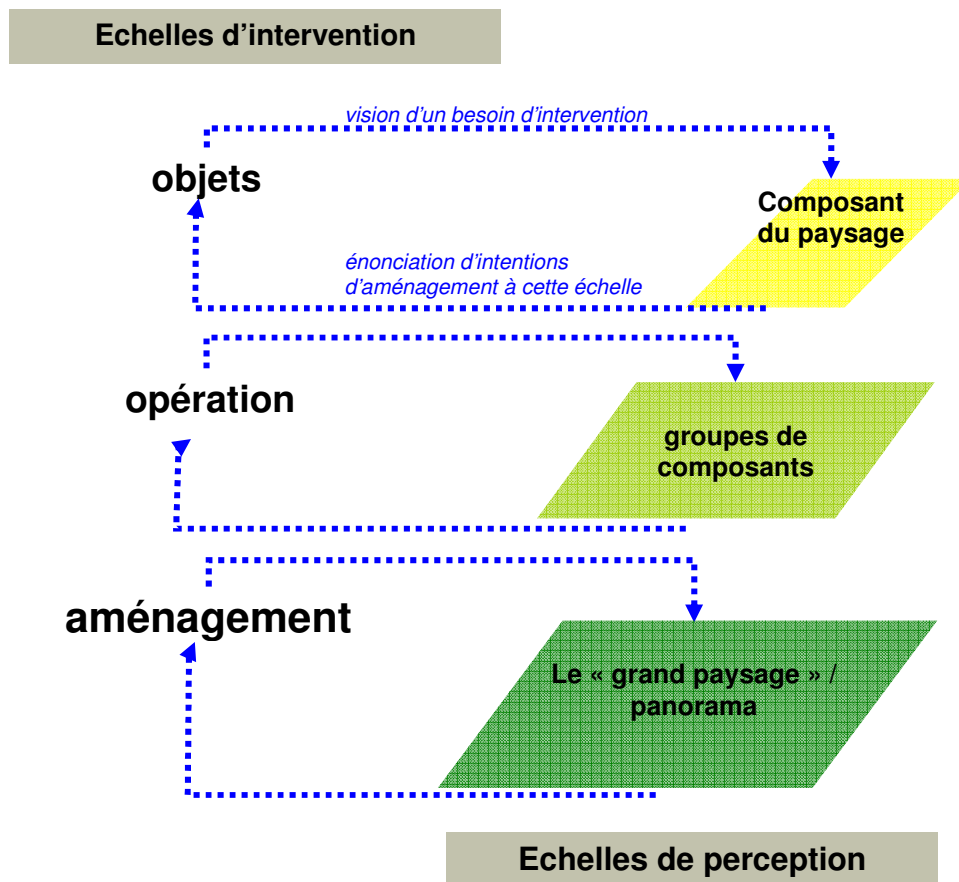
Fig.18 : typologie des interventions paysagères

Dans chaque case figure en gras le type d'intervention paysagère considéré (avec éventuellement, entre parenthèses, des éléments d'illustration) puis, en italique, les modalités d'intervention (et notamment les instruments d'action publique) susceptibles d'être mobilisés.

Leviers d'intervention		Les représentations	Les formes visibles	Les processus matériels
		Supports d'intervention		
Certains éléments du paysage	<p>Sensibilisation par objet (l'arbre, la haie, le bâti agricole...)</p> <p><i>Communication Actions auprès des scolaires Visites de sites</i></p>	<p>Gestion directe d'éléments paysagers</p> <p><i>Actes techniques de modification, d'entretien ou de construction</i></p>	<p>Gestion indirecte d'éléments paysagers</p> <p><i>Incitations financières ciblées (taxation, exonération, subvention...) Gestion des externalités (négatives ou positives) de production Contrats de rivière et charte forestière de territoire</i></p>	
	<p>Sensibilisation paysagère</p> <p><i>Mêmes outils d'intervention que ci-dessus</i></p>	<p>Artefact global</p> <p><i>Construction ex nihilo Procédure de classement</i></p>	<p>Interventions génériques</p> <p><i>Chartes paysagères Planification réglementaire Droits de propriété Droits d'usage et d'accès Dispositions particulières de la loi montagne (1985) et de la loi littoral (1986)</i></p>	
L'ensemble paysager (le paysage dans son ensemble)				
	↓	↓	↓	
Archétype	Paysage identité	Paysage décor	Paysage de territoire	

L'archétype du paysage identité insiste sur la dimension symbolique du paysage à travers les processus identitaires et la façon dont les acteurs se représentent le paysage. **L'archétype du paysage Décor** traduit le fait que dans leur logique d'action, les acteurs utilisent des images scéniques issues d'autres territoires. Enfin, **l'archétype du paysage de territoire** s'appuie sur la conception selon laquelle il faut agir sur les processus sociodémographiques et économiques qui sont à l'origine d'un paysage donné.

Figure 19 : Passages des échelles de perception aux échelles d'intervention



Nous considérons que la faculté des acteurs à se repérer, se reconnaître dans l'espace dépend de l'échelle de perception du paysage qui s'offre au regard : le composants, le groupe de composant et le panorama, associés à des valeurs. Ils peuvent alors associer des intentions d'aménagement pour chacune de ces échelles, formalisant ainsi le passage aux échelles d'intervention

Planchat 2011

A partir de ces deux façons de concevoir le paysage, J. Cabanel distingue deux méthodes d'intervention. L'une par l'aménagement, dans laquelle les acteurs concernés, architectes, paysagistes, urbanistes, détectent des éléments positifs ou négatifs, en vue d'une planification, qui se traduit par l'édiction d'actions tels que par exemple la détection de points noirs paysagers. L'intention à cette échelle est d'aboutir à une amélioration du paysage perçu visuellement. L'autre, par l'opération, concerne d'avantage la (re)création d'espaces, principalement par des architectes et des paysagistes : jardins, places publiques, verdissement des friches industrielles, mais aussi mise en œuvre de périmètres de protection et de leur entretien (Sites Classés, réserves naturelles, etc.).

Si nous nous plaçons du point de vue des acteurs, habitants un territoire, et non pas comme expert en aménagement, par exemple en tant qu'architecte, urbaniste ou paysagiste, les deux approches proposées par Cabanel n'abordent pas les trois points suivants que nous considérons importants :

- la traduction opérationnelle de l'approche d'aménagement : son application concrète, traduite en termes d'action, d'interventions définies sur les composants rattachés à l'échelle des lieux, et non pas seulement à l'échelle d'un grand territoire, comme par exemple un Atlas Paysager départemental (Caille-Catin 2005).
- inversement l'inscription de l'approche d'opération dans un projet d'aménagement : faire qu'elle n'est pas postiche dans le projet global et qu'elle s'articule avec les objectifs de gestion et d'aménagement d'un territoire (commune, vallée, parc, département).
- la perception de l'objet (ou macro-objet selon Moles – 1968) comme composant de base : il semble exclu ou noyé dans ces deux approches, alors qu'il aide les acteurs à se reconnaître dans l'espace, mais aussi à construire pour eux « l'ici » et « l'ailleurs ».

En relation avec les échelles de perception du paysage, nous considérons donc important qu'un projet d'aménagement prenne en compte trois échelles d'intervention. Ces dernières intègrent les approches de J. Cabanel mais aussi l'approche par l'objet paysager. Afin de palier ces trois limites, nous proposons de décliner les intentions d'aménagement des acteurs à chacune de ces échelles d'intervention, soit :

- A l'échelle globale concernant des espaces vastes : c'est à cette échelle que se pensent les actions ayant un objectif « d'aménagement » (Cabanel 1999). Dans les projets de planification, on parle souvent de « grand paysage ».
- La deuxième échelle est une échelle intermédiaire faisant référence aux opérations de requalification des espaces publics, depuis la place du village au jardin. Elle réunit les objets spatiaux et paysagers composant une organisation particulière et reconnue en tant qu'unité. La propriété foncière est clairement établie. A cette échelle, les intentions portent sur un souhait de mise en « opération » (Cabanel 1999).
- La dernière échelle correspond à l'objet paysager (Michelin. 2005). Nous postulons qu'à partir du moment où un composant paysager est cité, il devient objet paysager. En effet, selon Bernard Debarbieux (2004), la construction collective des objets spatiaux correspond « *à la façon dont un collectif humain élabore un système d'objets susceptibles de guider les pratiques et les transformations de l'espace dans lequel ils prennent place. Ces objets sont géographiques parce qu'ils sont le fruit que celui qui objective (mise en objet) établit avec l'espace terrestre qu'il appréhende par ses actes et par sa pensée* ». La description de ces éléments permet de situer sur le territoire la position de l'acteur qui les a cités. Il est alors possible d'établir un rapport entre ses stratégies individuelles et les stratégies collectives vis-à-vis de cet objet.

4. Synthèse du chapitre 2

Le projet est toujours une anticipation de l'action, qui découle des intentions d'aménagement des acteurs, elles même résultant des connaissances, des compétences et des pratiques que les différents acteurs peuvent mobiliser. Ces intentions d'aménagement sont le reflet de la capacité des acteurs à prendre de la distance par rapport à des préoccupations momentanées (Boutinet 1990), de leur aptitude à fixer un cap et à élaborer « *le plan de route opérationnel qui l'y fera parvenir* » (Pinson 2006). Mais ces intentions ne sont pas toujours conscientes. Elles ne peuvent être énoncées qu'à partir du moment où les acteurs comprennent les processus territoriaux en cours afin qu'ils puissent mesurer en quoi et comment leur plan peut engendrer des changements.

Il nous faut donc comprendre comment un acteur perçoit les processus évolutifs, comment il les identifie, comment il les caractérise et comment il les comprend. Les processus territoriaux s'inscrivent dans une relation triangulaire acteurs-activités-espace : l'espace est le support des activités produites par des acteurs (Benoît, Deffontaines, et Lardon 2006). En fournissant aux acteurs des supports de visualisation des paysages de leur territoire, les aidant à reconnaître des lieux, nous pensons qu'ils pourront dialoguer de manière plus libre et plus précise, d'une part sur leurs expériences des lieux (informations à transmettre) et d'autre part sur leurs intentions d'aménagement vis-à-vis des objets qui composent ces lieux et les valeurs qui en dépendent (arguments).

Mais l'analyse des réponses issues des discussions s'appuyant sur ces supports paysagers n'est pas évidente. C'est pourquoi pour faciliter la lecture des résultats, nous proposons le tableau (fig. 20). Ce dernier permet de positionner les intentions d'aménagements en fonction des composants paysagers cités par les acteurs en se servant d'une combinaison de représentations paysagères, et en fonction des pratiques, interventions actuelles ou qu'ils souhaitent ou non réaliser. Le classement que nous proposons, s'effectue selon la thématique à laquelle sont rattachés les composants cités et sur lesquels portent des intentions d'aménagement, soit spécifiquement liés à l'agriculture et à ses trois dimensions, soit à d'autres éléments du ou des territoires concernés. Du fait de l'usage combiné des représentations paysagères (usage alterné des représentations supports et des représentations produites), les acteurs prennent conscience des différentes échelles de perception. En lien avec le projet d'aménagement, ils peuvent ainsi rattacher les composants paysagers sélectionnés à des échelles d'intervention spécifiques. Cela facilite la spatialisation de l'intervention à prévoir mais aussi, la traduction opérationnelle, c'est-à-dire, l'explication de ce que chacun souhaite, sa faisabilité juridique et l'étude de ses impacts.

Comme nous comptons utiliser plusieurs grilles d'analyse, nous avons figuré dans la fig. 21 la façon dont nous les combinons.

Nous proposons de construire un dispositif méthodologique spécifique, articulant participation des acteurs du territoire et observation de l'usage des représentations paysagère pour l'énonciation des intentions d'aménagement.

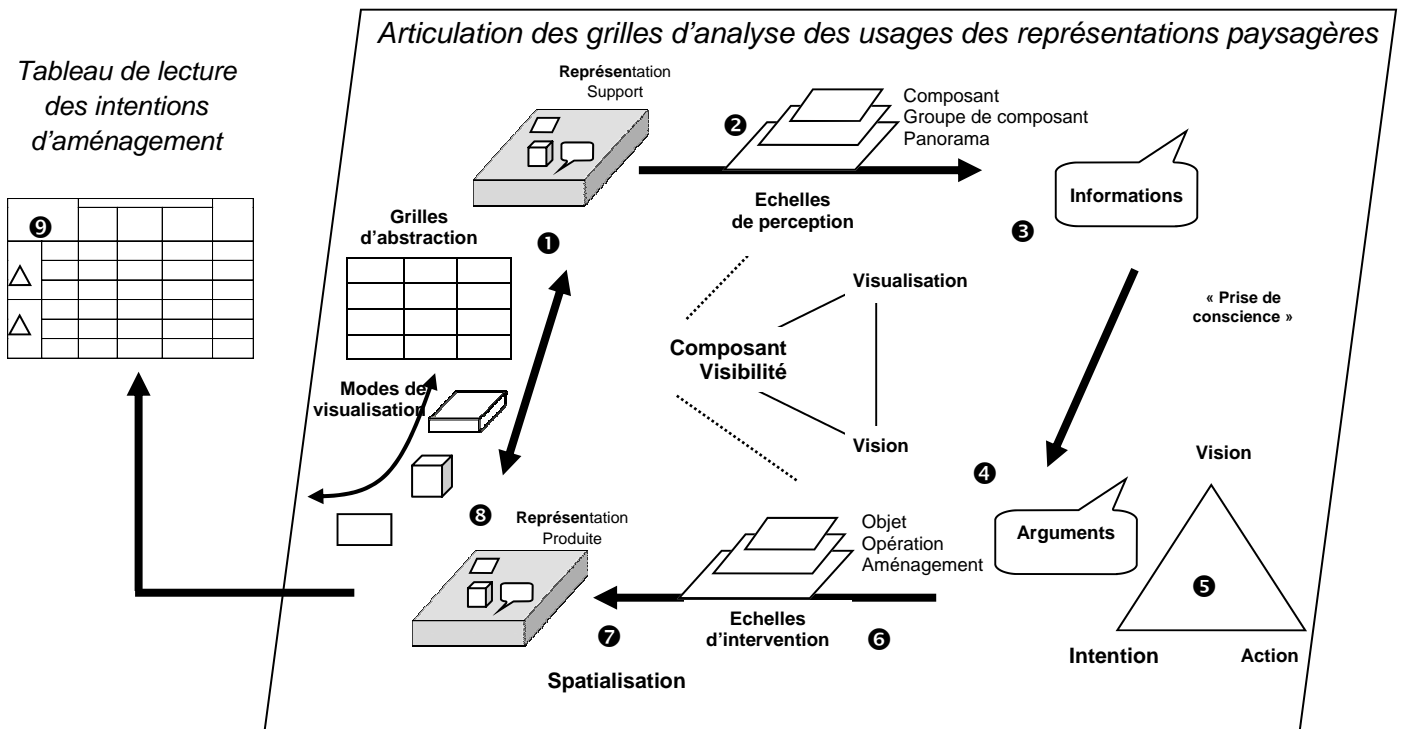
Dans le chapitre 3, nous allons maintenant présenter le dispositif méthodologique que nous avons retenu et les intérêts de son application dans un contexte de mise en œuvre de démarches participatives associées à l'élaboration d'un projet d'aménagement.

Fig.20 : tableau de lecture des intentions de l'aménagement intégré de l'agriculture à partir des composants paysagers

Thématiques		Composants paysagers cités par les acteurs selon les Echelles d'intervention			Intentions d'aménagement liées aux composants paysagers
		Objet	Opération	Aménagement	
Agriculture △	Paysages				
	Systèmes de production				
	Structures d'exploitation				
Territoire △	Espaces				
	Activités				
	Acteurs				

Source : CPH 2004, d'après Cabanel, 1999

Fig.21 : Schéma de synthèse de l'articulation des grilles d'analyse des usages des représentations paysagères



Les différentes grilles mobilisées peuvent s'articuler de la manière suivante : à partir des représentations supports réalisées selon divers degrés d'abstraction ①, les acteurs repèrent des composants paysagers visibles à différentes échelles de perception ②. Cette visualisation permet de dégager des informations ③ à partir desquelles ils vont pouvoir construire une vision ④ des aménagements qu'ils souhaitent et formaliser leurs arguments. Ils énoncent ainsi leurs intentions d'aménagement ⑤ qui s'appliquent à différentes échelles d'intervention ⑥. Ils sont amenés à spatialiser ⑦ ces intentions afin de produire de nouvelles représentations, n'employant pas les mêmes modes de visualisation ③ que les représentations supports, mais en s'aidant de ces dernières pour bien repérer les bonnes échelles d'intervention. À partir des représentations produites et des arguments associés, nous pouvons lire composants paysagers ⑨ pour lesquels les acteurs ont énoncé leurs intentions d'aménagement vis-à-vis de l'agriculture.

Source : Planchat-Héry, 2011

CHAPITRE III

Dispositif méthodologique

Ce chapitre concerne notre troisième sous-hypothèse à savoir qu'à partir d'un dispositif méthodologique spécifique, nous pouvons construire un itinéraire méthodologique qui facilite l'analyse et la production de représentations paysagères pour énoncer des intentions d'aménagement partagées par les acteurs concernés. Le dispositif est spécifique du fait qu'il articule deux postures, celle du médiateur par l'usage des représentations-soutiens paysagers afin d'aider les acteurs à énoncer leur Intentions d'Aménagement, et celle de l'observateur de ces usages et des résultats qui en émergent. Mobiliser les représentations paysagères pour la construction de documents de planification territoriale repose sur trois enjeux en interrelation :

- articuler les connaissances des différents acteurs formels et informels du projet de territoire, en lien avec l'agriculture dans ses trois dimensions,
- définir les composants paysagers, singuliers ou génériques pour les acteurs, mais au travers desquels ils peuvent caractériser des paysages, permettre leur gestion (au sens de la convention européenne du paysage⁴⁵ (Conseil de l'Europe 2000),
- appréhender les évolutions territoriales dans un objectif de planification, de vision prospective.

En regard de ces enjeux, le dispositif méthodologique retenu s'articule autour de deux objectifs et quatre sous-objectifs relatifs aux intentions d'aménagement.

Objectif 1 : produire des informations sur l'agriculture :

- définir des caractéristiques des objets spatiaux agricoles, perçus ou pensés, du point de vue des acteurs du territoire de projet, et de notre propre point de vue de géographe,
- à partir des pratiques des acteurs locaux menées sur les espaces agricoles, recueillir les sensibilités agricoles et territoriales. Nous entendons par sensibilité l'aptitude des acteurs à percevoir, mesurer un phénomène, les variations d'un phénomène, de changements, d'évolutions des paysages.

Objectif 2 : articuler ces informations avec le projet de territoire, soit avec l'action :

- aider les acteurs à spatialiser les processus visibles présents et à venir, liés aux activités agricoles et au développement du territoire ;
- analyser comment les acteurs intègrent dans leur procédure de planification l'agriculture et son développement souhaité (en fonction des processus de mutations territoriales en cours et à gérer, c'est-à-dire en fonction des acteurs, des espaces et des activités).

Après avoir introduit dans une première partie l'intérêt de notre double posture de médiateur et d'observateur, nous présenterons en seconde partie les différentes étapes du dispositif méthodologique retenu. Ce dispositif a été construit au fur et à mesure de l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Billom et en partenariat avec la chambre d'agriculture et le cabinet d'urbanisme (chapitre 4).

La charte paysagère du parc d'Attart (chapitre 5) a permis la validation du dispositif et particulièrement des outils participatifs. Inscrit en parallèle de l'élaboration d'un projet de territoire, ce dispositif fait appel à la dimension prospective, c'est-à-dire qu'il utilise les représentations paysagères à la fois comme support pour énoncer les informations des acteurs, mais aussi pour les aider à construire leur vision future de leur territoire à travers leurs intentions d'aménager certains composants paysagers plutôt que d'autres. Nous concluons ce chapitre par la présentation de l'itinéraire méthodologique développé sur les terrains d'étude.

⁴⁵ « Gestion des paysages » comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.

1. La double posture du géographe : médiateur et observateur

Notre posture en tant que médiateur répond à l'objectif d'articulation avec l'action. Ainsi, à Billom, au cœur du déroulement du PLU, nous étions partenaire des maîtres d'ouvrage et d'œuvre dans l'élaboration du projet sur l'agriculture. Nous avons participé à la production de représentations paysagères utilisées comme supports graphiques de débat lors d'ateliers participatifs que nous coordonnions en lien avec le déroulement de la procédure sur le terrain.

Notre posture en tant qu'observateur était inhérente à notre travail de recherche qui avait pour finalité d'apporter des connaissances nouvelles en analysant comment les acteurs utilisaient ces représentations paysagères pour transmettre et partager leurs informations sur l'agriculture en faveur de leur projet de territoire.

1.1 Partir des représentations paysagères pour combiner médiation et observation

Le dispositif méthodologique que nous proposons combine des phases d'observation et des phases de médiation en s'appuyant sur des démarches participatives. Nous avons utilisé les représentations paysagères selon quatre applications, les deux premières par rapport à l'observation, les deux autres en fonction de la posture du médiateur.

1.1.1 Application de la posture d'observateur

Nous avons observé comment s'effectuaient les processus de construction et d'appropriation des représentations par les acteurs pour l'action, c'est-à-dire de leur projet de territoire. Ces processus sont analysés, selon un regard extérieur, à partir des différentes grilles d'analyse et de lecture élaborées au chapitre 2. Ils concernent :

- Les composants paysagers retenus par les acteurs dans l'énonciation de leurs intentions d'aménagement et en fonction de leurs projets collectifs et individuels ;
- Les composants retenus par les maîtres d'œuvre et les élus dans leur projet issus de leur propre point de vue, des démarches participatives réalisées sur leur territoire, mais aussi d'injonctions venant d'autres territoires plus vastes (communauté de communes, Parc Naturel Régional, pays).

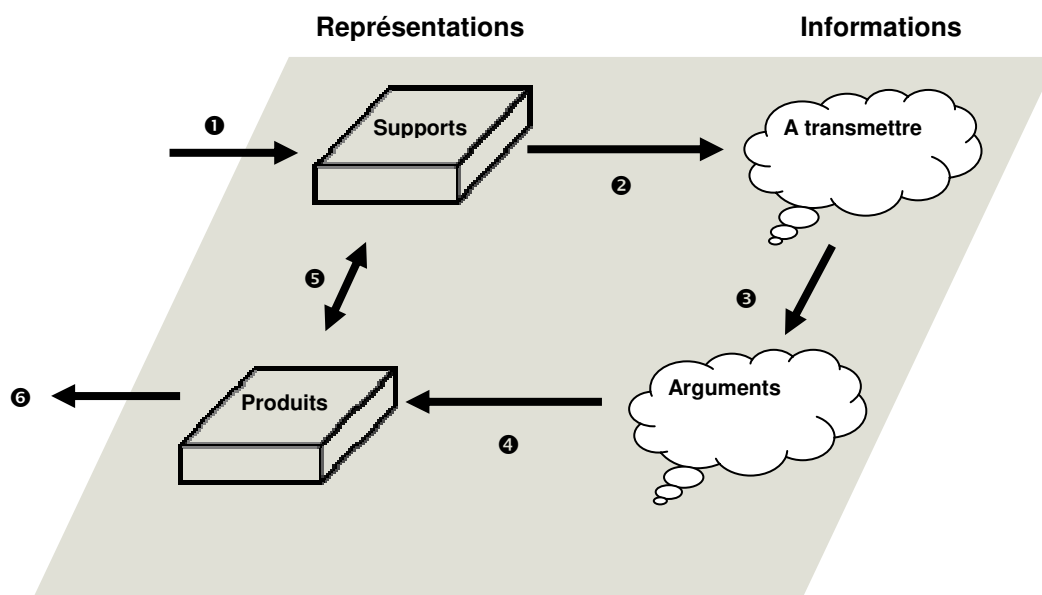
1.1.2 Application de la posture de médiateur

Nous avons été directement impliqués dans les procédures en tant que médiateur et pour cela, nous avons construit des supports de médiation (fig. 22) pour fédérer :

- Les acteurs rarement impliqués ou même consultés via des démarches de participation, individuelles (enquêtes, entretien) ou collectives (réunion, ateliers),
- Le maître d'œuvre et les décideurs à collaborer pour l'élaboration de supports d'aide à la planification lors de la procédure.

L'intérêt de la médiation est de construire des processus interactifs et itératifs pour que l'usage de ces représentations s'articulent entre elles, voire s'alimentent les unes les autres et produisent de nouveaux supports de visualisation pouvant être soumis à la discussion (soit par le chercheur, soit par les acteurs eux-mêmes ou le maître d'œuvre, pour élaborer ces documents de concertation).

Fig.22 : Schéma de la posture de médiateur



La posture de médiation consiste à aider les acteurs à utiliser les représentations paysagères support ❶ pour transmettre des informations ❷. Nous aidons les acteurs à dire leurs arguments ❸ pour l'aménagement des évolutions souhaitées ou non des composants paysagers. Ils sont ensuite amenés à spatialiser ces arguments. Nous mettons ainsi à disposition des représentations supports que les acteurs peuvent modifier ❹ ou ils peuvent en construire de nouvelles ❺ (usages combinés). Nous étudions par la suite ❻ ces représentations produites à partir des grilles d'analyse des usages des représentations paysagères traduisant notre posture d'observateur.

Planchat 2011

Ainsi couplées à un projet de territoire, les représentations–supports peuvent améliorer la lisibilité, et l'appropriation, et surtout la réutilisation des informations, par des personnes autres que les aménagistes. Comme le présente la figure 22, un support (dialogue, graphique, paysage) est vecteur (au sens de porter, transmettre) de diverses informations (des faits, des idées, des émotions, des graphiques, etc.). On construit un support pour qu'il réponde à un usage réfléchi à l'avance : il permet d'obtenir différents résultats, en termes de connaissance, de dialogue, de prescription, etc. Par analogie, la création de dessin industriel aboutie à la matérialisation de choix effectués par ceux qui ont participé à son élaboration : « *La représentation dessinée industrielle est de ce fait une représentation, diplomatique ou politique, des intentions et des habitudes de ses auteurs* » (Lavoisy et Vinck 2000). Le dessin industriel représente alors doublement : le passé de son émergence, à partir de représentations antérieures (ex : autres dessins techniques, autres disciplines, etc.), et le futur d'un objet qui n'existe que représenté (une vision nouvelle qui formalise l'intention).

Dans le cadre des démarches participatives que nous animons, ces représentations paysagères amènent les agriculteurs et les décideurs :

- à énoncer les processus techniques et sociaux en cours sur les espaces agricoles et,
- par ce biais, en décomposant les représentations du territoire, à repenser collectivement l'agriculture dans un contexte opérationnel et transversal,
- pour dégager les intentions d'aménagement sur ces espaces de manière partagée et cohérente par rapport au territoire, appréhendé ici comme lieu confrontation des enjeux urbains et ruraux.

1.2 Mettre en œuvre les deux postures dans une démarche participative

L'implication des exploitants et propriétaires de foncier agricole dans la décision nécessite de mettre en œuvre une méthodologie pour concilier des enjeux individuels et collectifs et faciliter la transmission et le partage de points de vue différents. Cela présente divers intérêts, mais aussi des limites. Nous avons porté une attention particulière aux points suivants.

1.2.1 Concilier les enjeux individuels et collectifs

Un des atouts de la participation est de parvenir à défendre « *l'intérêt collectif contre les égoïsmes individuels* » (Novarina 2005). Cependant, la participation peut jouer comme un leurre de la décision. Ainsi, certains élus mettent en œuvre seulement des actions d'information sur les projets d'aménagement déjà décidés. On observe peu de cas de co-gestion d'un PLU.

Pourtant, en milieu urbain, il existe des dispositifs de participation à une échelle adaptée : un quartier, une place,... (Rangeon 1999). Peut-on imaginer la même chose à l'échelle d'une exploitation ou d'un ensemble de parcelles agricoles qui souvent, en termes de surface d'occupation du sol, occupent une surface bien plus large que celle d'un quartier ? Ainsi, quel degré, quel niveau d'individualité est-il alors pertinent de prendre en compte dans le projet ?

Pour répondre à ces questions et en nous inspirant des propositions d'A. Avitabile (2005), nous avons veillé à ce que nos outils participatifs :

- aient une portée opérationnelle concrète en termes d'objectifs tangibles, réalistes pour être réalisables et surtout donner sens à l'intérêt général,
- s'inscrivent dans une unité de lieu et de temps :
- de lieu car la commune est délimitée, ce qui pose problème, notamment pour la gestion paysagère et aussi pour l'agriculture.
- de temps : dans un contexte de prospective, il s'agit d'agir dans un « horizon temporel » relativement appréhendable : entre 5 à 20 ans pour des actions d'aménagement, mais au-delà de 30 ans pour des processus naturels par exemple.
- Le caractère global et transversal de la démarche que nous avons adoptée, s'opposant aux approches sectorielles, reste encore difficile à appréhender par les décideurs. Ils justifient leurs réticences par le déficit d'acteurs présents pour gérer les dimensions transversales du projet de territoire (telles que l'agriculture, l'environnement...), car les participants habituellement conviés à discuter d'un PLU ou d'une charte paysagère sont soit des représentants de corps constitués (représentants syndicaux ou des corps consulaires), soit des membres d'organismes techniques ou d'administrations (agriculture, équipement, habitat, architecture...), bien que les récentes réformes des institutions publiques en France réduisent cette sectorisation⁴⁶.

L'introduction d'un débat public dans la procédure, avec ses avantages et ses inconvénients, permettrait néanmoins une adhésion d'un éventail plus large de partenaires, une meilleure acceptabilité du projet par les participants et une reconnaissance de l' élu par la transparence de ses intentions d'aménagement.

46 Décret n° 2008-1234 du 27 novembre 2008 relatif à la fusion des directions départementales de l'équipement et des directions départementales de l'agriculture et de la forêt dans certains départements

1.2.2 Faciliter la transmission et le partage de points de vue différents

L'objectif de la participation ne serait pas en soit de permettre à tous de participer à la décision, mais de permettre à un certain nombre d'acteurs, concernés et volontaires, d'éclairer en amont la décision des élus sur un sujet particulier (telle que l'agriculture), car le mandat qui a été confié à ces derniers et la responsabilité qui leur a été accordée sont trop généraux pour qu'ils puissent être compétents dans tous les domaines. Dans un contexte participatif, chaque participant apporte des éclairages en acquérant les connaissances transmises et en partageant les siennes.


Nous avons traduit cette préoccupation en donnant la possibilité aux agriculteurs de transmettre leurs connaissances sur les trois dimensions de l'agriculture (voir chapitre 1). En utilisant les représentations paysagères externes que nous avons produites. Pour ce faire, nous nous sommes inspirés des forums hybrides de P. Lascoumes et P. Le Galès (2004) qui sont un exemple complet des conditions nécessaires à la bonne transmission et au partage des connaissances. En effet, ces assemblées proposent :

- un lieu de confrontation qui permet de court-circuiter la relation experts et non-experts et de faire en sorte que chacun puisse partager ses connaissances spécifiques (diagnostics, interprétation des mécanismes en cours, actions et solutions possibles) ;
- de mettre « *au même niveau social* » les différents groupes et pouvoirs présents. Car, selon M. Callon, P. Lascoumes et Y. Barthe (2001) les mécanismes d'apprentissage et d'acquisition sont liés à la perception que les groupes ont les uns des autres, et dans un contexte de participation, les positions identitaires sont changeantes et évolutives. Cette mise à niveau fait émerger une action collective nouvelle dans le sens où, d'une part, elle va vers le partage de « projets » (individuels ou collectifs) et d'autre part, elle permettrait de dépasser « *le jeu de rôle stérile qui tend à prévaloir entre le citoyen ordinaire et ses représentants légitimes* » (Lascoumes et Le Galès 2004).

1.2.3 Articulation des deux postures pour mettre en avant les modalités d'usages des représentations paysagères

La figure 23 schématise de ce que nous appelons « modalités », c'est-à-dire les moyens d'articuler les postures de médiation et d'observation en vue d'un usage spécifique des représentations paysagères. En effet, nous considérons que selon les différentes étapes d'élaboration de la procédure, il est nécessaire d'adopter des usages adaptés aux besoins d'informations que les acteurs du territoire peuvent transmettre mais aussi partager. Nous supposons ainsi nécessaires de développer des modalités spécifiques à chaque étape, à chaque besoin.

La double posture constitue un moyen d'aider les acteurs à construire de nouvelles représentations paysagères et fournir des grilles d'analyse donnant à voir les composants paysagers pour lesquels ils peuvent énoncer leurs intentions d'aménagement. La spatialisation des composants et les arguments obtenus lors du déroulement d'une étape nous permettent de produire de nouvelles représentations supports utilisées à l'étape suivante et ainsi de collecter de nouvelles représentations, de nouvelles informations et de nouvelles intentions d'aménagement. Ces informations sont pertinentes soit pour chacun des acteurs, soit pour les partager en vue d'acquérir des éléments nourrissant le projet de planification. La légende de la figure 23 constitue la représentation schématique des modalités.

Dans les chapitres 4 et 5 nous utiliserons le tableau pour l'observation des résultats (fig. 23 ) synthétisant les intentions d'aménagement spatialisées pour illustrer les conclusions et synthèses de chaque étape méthodologique.

Ce tableau rend compte de la façon dont émergent les composants paysagers et les différents éléments du contexte au fur et à mesure de la mise en œuvre des étapes méthodologiques et au final de leur intégration directe ou indirecte (« prise de conscience » de ces éléments par les acteurs) dans le projet de territoire.

1.2.3.1 Posture d'observation : des grilles spécifiques pour l'analyse de l'usage des représentations

En tant qu'observateur, nous cherchons à analyser les représentations spatiales et paysagères produites en nous intéressant principalement aux modes et échelles de visualisation en nous servant des trois grilles dont les principes ont été exposés dans le chapitre 2.

La première concerne les échelles de perception des paysages (les composants, les groupements de composants et les panoramas - fig.23 observateur ②). La seconde s'intéresse aux échelles d'intervention (fig.23 observateur ③). La troisième grille est au cœur de la posture d'observateur. Elle reprend la définition des représentations paysagères et notamment le rôle important de l'objet paysager (fig.23 observateur ① ③ ④). De nombreux travaux, basés sur l'étude des paysages et le lien avec l'aménagement, considèrent les objets paysagers comme clés de lecture dans la construction des valeurs et projets paysagers (Bonin 2004; Lassus 1999; Joliveau et Michelin 2001; Lelli, Béringuier, et Michelin 2007).

Du fait du contexte de la procédure d'aménagement, nous partons des échelles de perception des composants spatiaux pour inviter les acteurs à faire des propositions de gestion, des pratiques d'aménagement sur les composants du paysage qu'ils perçoivent et en dégager ainsi les échelles d'intervention.

Pour permettre aux acteurs de faire émerger le plus précisément possible leurs intentions, de les localiser et de leur donner sens à l'échelle qu'ils perçoivent le mieux, c'est-à-dire, l'échelle du regard humain, nous estimons nécessaire de combiner plusieurs types de supports et de représentations spatiales, vu de dessus, vu de dedans (THEMA 2005b) ou vision intermédiaire, entre la vue synoptique et la vue tangentielle (fig.23 observateur ⑧). Par exemple, nous proposons d'employer le bloc diagramme paysager comme vision intermédiaire pour faciliter la lecture des composants paysagers et faire appel à des cartes comme vision synoptique pour analyser et spatialiser les intentions d'aménagement sur des ensembles de composants.

C'est pourquoi, par la posture de médiation, nous nous penchons sur la façon dont les acteurs utilisent et combinent différents supports graphiques et outils d'enquêtes.

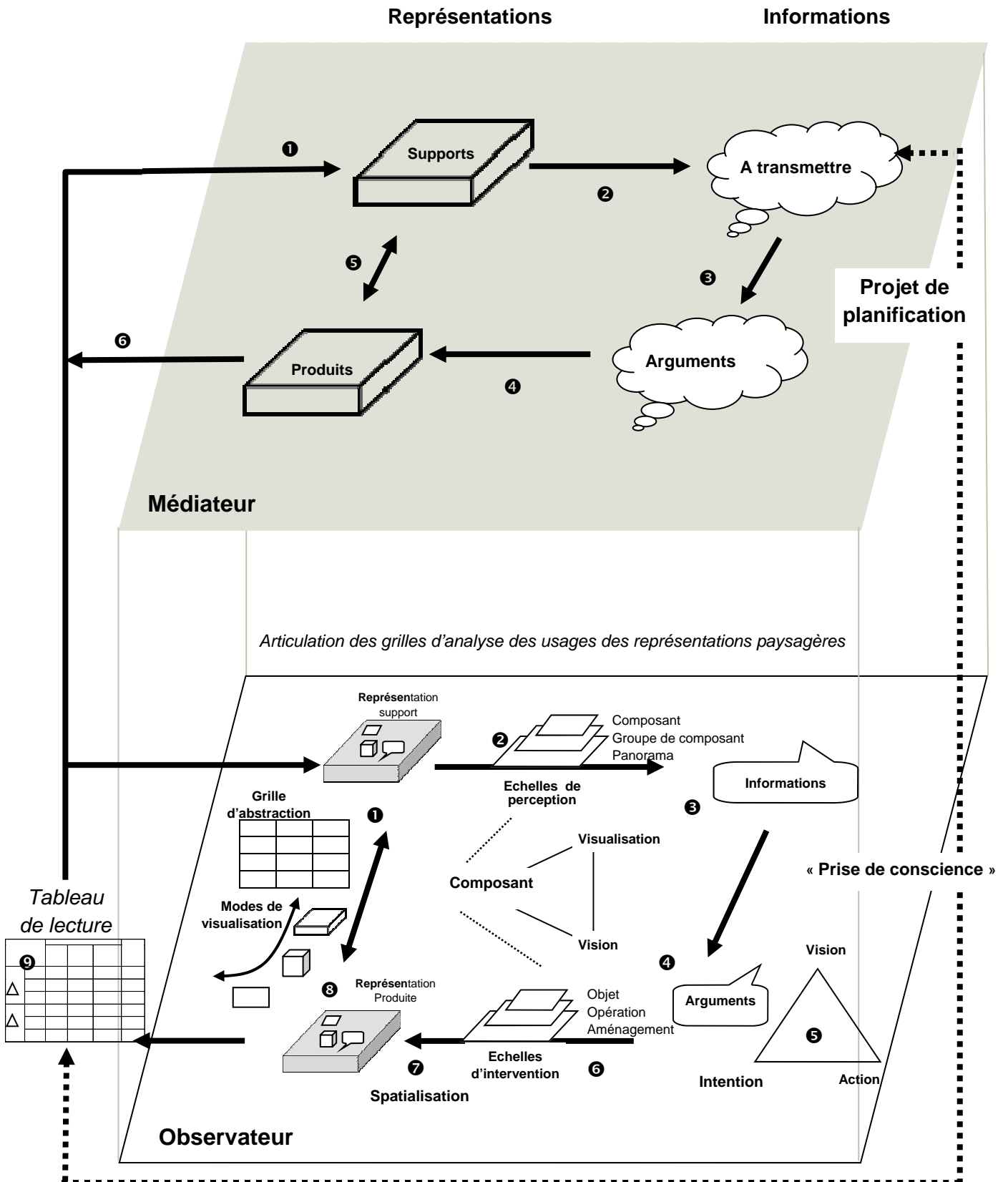
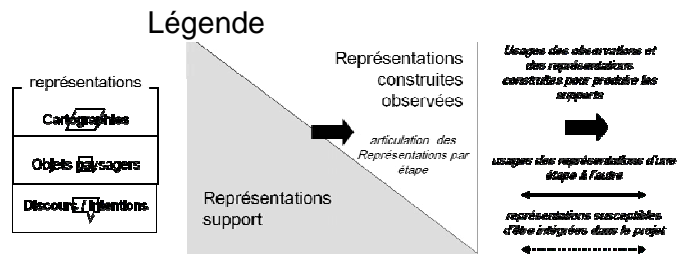
1.2.3.2 Posture de médiation : productions de représentations paysagères et énonciation des intentions d'aménagement

En tant que médiateur, nous proposons aux acteurs de produire de nouvelles informations à partir de leurs connaissances des lieux, de leurs pratiques et des arguments qu'ils exposent en se référant à des images d'un projet de développement qu'ils ont ou qu'ils espèrent (fig.23 médiateur ① ② ③). Pour localiser ces arguments, nous utilisons en tant que support, des représentations paysagères graphiques telles que des blocs diagrammes paysagers, une maquette en 3D, des cartographies...(fig.23 médiateur ④) Ces représentations donnent à voir les composants spatiaux constituant le territoire sous différentes formes, structures, volumes, mais aussi angles de vues, perspectives et combinaisons. En d'autres termes, les représentations, notamment des composants paysagers et de leurs agencements à prévoir pour la procédure (structures, dynamiques de la question agricole,...) aident les acteurs à exprimer ce qu'ils veulent voir pour leur territoire.

L'énonciation des intentions d'aménagement des acteurs repose donc sur l'usage des représentations graphiques supports combinées à la construction de nouvelles représentations (fig.23 médiateur⑤), permettant aux acteurs, en enquête individuelles, de transmettre des informations, et en atelier participatif, de les partager, d'en acquérir de nouvelles (fig.23 médiateur⑥). Les lignes directrices du rapport sur l'application de la convention européenne du paysage (CM/Rec 3 2008), nomme « *prise de conscience* » cette acquisition d'informations partagées entre les acteurs d'un territoire. L'analyse plus approfondie de cette « prises de conscience » nécessiterait d'être développée par d'autres disciplines en sciences humaines (sciences politiques, cognitives, psychosociologiques, etc.).

Ainsi, la prise en compte de la double posture et le développement de démarches participatives nous amène au dispositif méthodologique suivant.

Fig.23: articulation des deux postures, schéma des modalités



Source : Planchat-Héry, 2011

2. Dispositif méthodologique retenu

La spécificité du dispositif méthodologique retenu consiste à organiser les modalités selon deux angles d'approches (fig.24) :

- A : un premier angle pour articuler des étapes de participation individuelle (fig.24-A1, pour que chaque acteur puisse transmettre ses informations) et collective (fig.24-A2, pour que les acteurs partagent leurs intentions d'aménagement, soit construisent un lien avec l'action).
- B : un second angle pour utiliser les représentations paysagères de manière à déconstruire l'information (fig.24-B1), c'est-à-dire décomposer les éléments à la base des processus observés sur le territoire ; et de manière à reconstruire l'information (fig.24-B2), c'est-à-dire recombinaison ces éléments afin d'argumenter les intentions d'aménagement.

Le dispositif méthodologique comporte ainsi cinq étapes :

- ❶ la déconstruction de l'information des acteurs à partir d'un diagnostic du territoire ;
- ❷ la caractérisation des composants paysagers qui le constituent, et des valeurs paysagères associées et de la spatialisation des Intentions d'aménagement des acteurs individuels ;
- ❸ le partage de nouvelles connaissances lors d'ateliers participatifs. Ces ateliers guident les acteurs à énoncer et spatialiser leurs intentions d'aménagement ;
- ❹ leurs intentions d'aménagement peuvent être réintégrées dans le projet officiel, c'est-à-dire, traduites opérationnellement ;
- ❺ l'ensemble aboutit à la réalisation du document final du projet de territoire, préparant l'action.

Nous supposons que ce dispositif peut être appliqué à nouveau à différentes étapes de la procédure, lui donnant un caractère intégratif : les représentations produites peuvent devenir les représentations supports de son nouveau déroulement (Annexe 8).

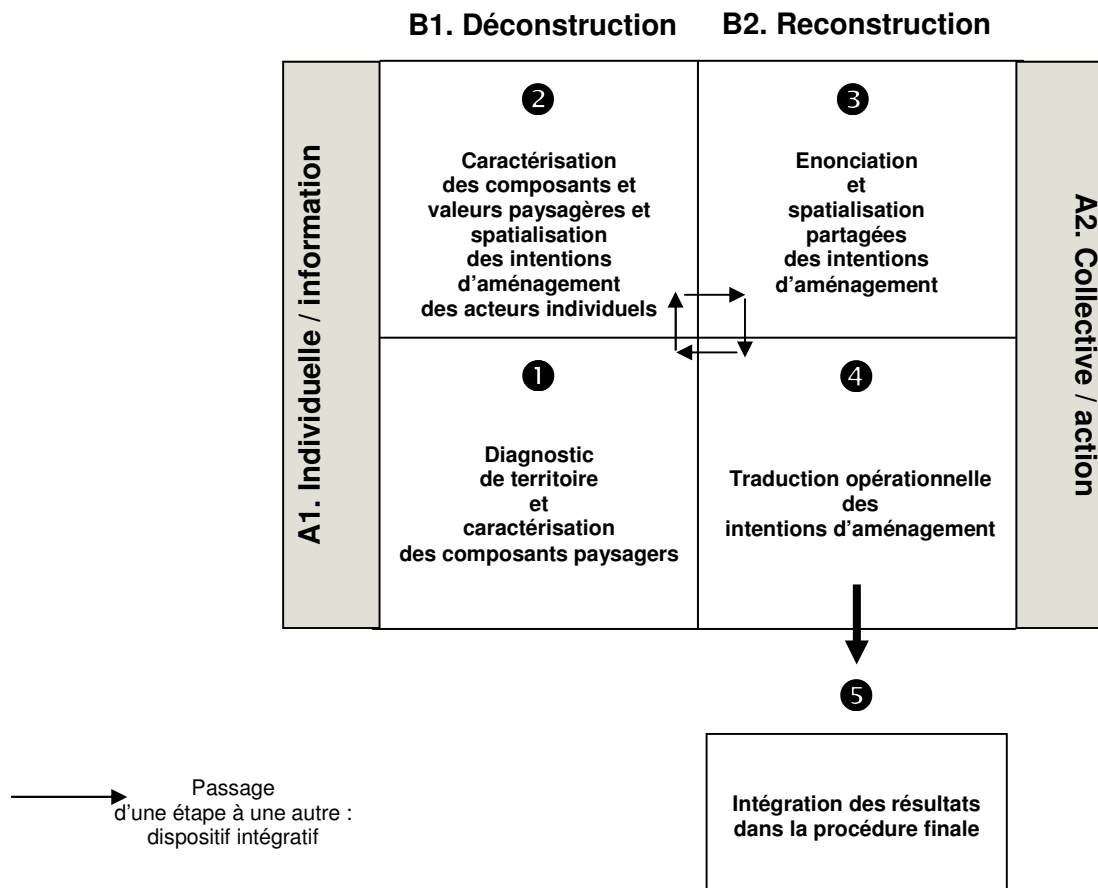
2.1 Etapes de déconstruction liée à la production d'informations

Le processus de déconstruction a pour principe de dégager d'une information existante les éléments qui la composent ce qui conduit à la production d'informations par la mise en avant de ces composants.

Nous proposons deux étapes méthodologiques de déconstruction :

- Etape 1 : un diagnostic de territoire et une caractérisation des composants paysagers à partir de nos observations de terrain mais aussi des documents iconographiques des projets de territoires déjà existants ;
- Etape 2 : par l'intermédiaire d'entretiens individuels, une mise en avant du point de vue individuel des exploitants agricoles et des élus du conseil municipal à partir de la façon dont ils désignent et localisent des éléments paysagers caractérisant l'agriculture et des projets d'aménagement la concernant ainsi que par la prise en compte des valeurs paysagères qu'ils leur attribuent.

fig.24 : organisation du dispositif méthodologique



2.1.1 Etape 1. Diagnostic du territoire et caractérisation des composants paysagers

Pour cette première étape, nous proposons de réaliser un bref diagnostic du territoire concerné par le projet d'aménagement. Nous estimons important d'intégrer dès le début de la mise en œuvre du dispositif méthodologique une analyse géographique des potentialités et des enjeux du territoire (Lardon, Lelli, et Piveteau 2005). Il ne s'agit pas de réaliser un diagnostic au même titre que ceux figurant dans les documents d'urbanisme, mais de connaître les dynamiques en cours, notamment agricoles, pouvant influencer les évolutions possibles des composants paysagers. Il s'agit également, pour notre part, de nous imprégner des lieux, en termes de repérages spatiaux et d'échantillonnage d'acteurs à rencontrer.

Nous ajoutons à ce diagnostic une caractérisation des composants paysagers, c'est-à-dire, une extraction des éléments qui, selon notre point de vue et celui des acteurs, composent un paysage qui peut être amené à évoluer sous l'effet des interventions d'aménagement. On cherche à extraire des objets paysagers, à qualifier leurs formes, leurs usages et leurs fonctions, et à les faire correspondre à des valeurs et des composants singuliers ou non au territoire. Dans cette première étape, pour effectuer ce repérage, nous sommes inspirée de la méthode de Landscape Character Assessment (Countryside Agency 2002). Elle combine deux analyses des composants paysagers. L'une porte sur les aspects visuels du paysage, l'autre sur les aspects issus d'une « subjectivité » de l'acteur lorsqu'il visualise tel élément plutôt qu'un autre (Jensen 2005). Cette caractérisation nous permet d'établir une typologie des paysages agricoles : les composants, extraits et rattachés à un type de paysage, nous aident à construire des représentations supports pour aider les acteurs à énoncer et spatialiser leurs intentions d'aménagement dans les étapes suivantes.

2.1.1.1 Approche géographique du territoire

Nous construisons ce diagnostic géographique à partir de différentes analyses cartographiques :

- documents cartographiques type 1/100 000e et 1/25 000e IGN pour faciliter une première localisation des principaux axes, réseaux et pôle urbain, pour connaître l'environnement immédiat et périphérique de notre territoire d'étude,
- cartes thématiques liées aux éléments structurants la physionomie du territoire : courbes hypsométriques et MNT en 3D, occupations du sol (végétation, bâti), hydrographie, géologie, pédologie...,
- cartes thématiques et historiques des territoires (PNR, Communautés de communes, cantons, ...) et des sites (Natura 2000, ZNIEFF, ZAC, petites régions agricoles,...) afin d'intégrer les relations, les enjeux et les conflits de gestion et d'aménagement selon différentes orientations,
- analyse des données statistiques de l'INSEE et du Recensement Général Agricole et création de représentations cartographiques, afin d'aborder les questions de dynamique territoriale en terme d'habitat, de densité, d'activités économiques dominantes, d'aire urbaine ... et de simuler les diverses influences de l'agglomération et des pôles urbains sur les données socio-économiques locales.

Ces diverses analyses donnent lieu à une première synthèse représentée par une série de chorèmes : de structure et de dynamique (Piveteau et Lardon 2002 - voir chapitre 4 fig.32, p.117). Le chorème de structure nous permet de construire une première représentation de notre territoire d'étude. Le chorème de dynamique nous oriente sur des configurations et des facteurs d'évolution du territoire pouvant impacter les composants du paysage.

2.1.1.2 Typologie des paysages

Les outils que nous avons mobilisés s'inspirent du petit guide de l'observation du paysage (Deffontaines *et al.* 2006), des outils des agronomes et des paysagistes et de notre expérience personnelle et professionnelle du terrain⁴⁷. Nous avons parcouru le territoire avec cartes topographiques, carnet de croquis et appareil photo pour déterminer les principales ruptures et continuités paysagères. Nous avons observé les paysages depuis différents points de vue, observations complétée par un 'balayage' de prises de vues photographiques, selon un transect nord-sud et est-ouest, ce qui nous a permis de retenir de façon systématique un ensemble d'éléments paysagers vus à différentes échelles.

A l'échelle panoramique, la caractérisation des éléments observés comprend :

- La composition physique (topographie, hydrographie, géomorphologie) : afin d'analyser les éléments et les perceptions « vue de dedans », comprendre les formes du relief, déterminantes ou non de l'organisation des activités du territoire.
- Les différents types d'espaces non bâti, c'est-à-dire, éléments surfaciques, linéaires ou ponctuels reflétant essentiellement des espaces végétalisés (agricoles, herbacées et forestiers), les eaux de surfaces et les milieux en friches. Nous avons porté notre attention sur la proportion visible de ces éléments afin d'identifier le caractère plus ou moins « naturel », « agricole », « forestier » du paysage.
- L'observation de la composition des espaces bâtis correspondant à l'agencement des éléments construits, essentiellement de forme ponctuelle et individuelle ou agglomérée, et d'autre part aux éléments aménagés qui peuvent être de type linéaire (réseaux viaires), surfacique (espaces publiques) ou ponctuel (mobilier urbain).

Nous avons recensé et caractérisé plus précisément ces éléments à partir de croquis de terrain et de photographies, que nous avons utilisés comme base pour la construction de profils paysagers et blocs diagrammes. La synthèse de l'organisation spatiale et structurelle des éléments entre eux nous a permis de produire des chorèmes des éléments structurants des différents types de paysages.

2.1.1.3 Caractérisation des composants illustrant la place de l'agriculture dans les projets de territoires plus vastes

Pour la commune de Billom, nous avons ajouté cette sous-étape méthodologique. En effet, le PLU est un document qui doit être compatible avec les documents d'aménagement des territoires plus vastes auxquels est rattachée la commune (pour Billom, la charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez et le SCoT du pays du grand Clermont, La charte paysagère et le contrat local de développement de la communauté de communes du pays de Billom St-Dier). Selon le code de l'urbanisme (art. L 301), les acteurs de ces autres territoires (agents de développement, chargés de mission, présidents, etc..) font partie des acteurs conseillés pour le montage des comités de concertation et de pilotage d'un PLU. Il nous paraissait donc important de connaître les représentations de l'agriculture intégrées dans les politiques d'aménagement de ces territoires.

Pour cela, nous avons analysé les composants paysagers, figurant sur un ensemble de photographies présentant les structures paysagères, choisies par les acteurs du territoire, dans le sens du « *paysage utilitaire* », développé par G. Sautter (1985). Nous avons opéré une lecture critique des documents portant sur les projets de territoire du Parc Naturel Régional du Livradois Forez et du pays du grand Clermont, afin de mieux cerner comment les représentations des paysages montrées dans ces documents illustraient, les

47 DEA de Géographie - (Planchat 2004).

politiques de gestion en faveur de ces paysages et les propositions d'opérations d'aménagement qui en découlaient.

Nous avons échantillonné un ensemble de photographies issues du site internet de la communauté de communes et de la charte locale paysagère et architecturale qui se rattache en partie au diagnostic de contrat local de développement,...); ces photographies illustrant les stratégies d'action des communes (Annexe 9).

Notre méthode a la particularité d'analyser à la fois des photographies issues d'une politique de gestion des paysages et du territoire (la charte paysagère et le contrat local de développement) et celles liées uniquement à une présentation du territoire (sur le site internet). Cette double analyse permet de mesurer si ces représentations photographiques montrent bien les mêmes paysages du territoire. Nous avons limité notre échantillon aux représentations choisies par chaque commune. L'analyse de l'image que nous avons menée repose sur une méthodologie précise qui est détaillée dans l'Annexe 9.

Nous avons extrait des objets depuis la photographie, en identifiant des objets isolés ou un groupement d'objets selon leur position sur les différents plans de la photographie (Enjelvin, Guy, et Observatoire Photographique des Territoires du Massif Central 2000 - Annexe 9). Nous avons réalisé cette extraction de manière automatisée grâce à une reconnaissance des pixels à partir d'un logiciel de dessin assisté par ordinateur.⁴⁸ Il s'agit de constituer une sélection, non exhaustive, mais justifiée plus par une certaine matérialité des textures que par la subjectivité de l'observateur. Sur les 26 photos dont le cône de vue est précisément localisable, nous avons pu obtenir 138 objets localisés selon 3 plans.

Pour caractériser ces éléments extraits des images, nous avons utilisé la classification proposée par l'OPTMC (Annexe 7). Nous avons ainsi obtenu un inventaire des objets classés par thématiques, par catégories et par types. Cet inventaire constitue la base permettant de nommer les composants paysagers identifiés dans les étapes suivantes.

2.1.1.4 Référentiel des composants

A partir des résultats de ces trois sous-étapes, nous avons constitué un inventaire de composants paysagers en nous servant du tableau de lecture des résultats (fig. 20, chapitre 2)

L'intérêt de cartographier les objets par plan permet de hiérarchiser certains objets selon l'importance de leur présence à différentes échelles de perception. Un autre intérêt de la cartographie est de voir la dominance spatiale de certains objets perçus par les acteurs.

Cet inventaire nous a servi de deux manières différentes. Pour comparer les différentes sources d'information (documents, enquêtes, ateliers participatifs) et disposer d'une base de données numérique (tables Excel® et Access®) plus facilement accessible via un système d'information géographique (SIG) et pour réaliser les blocs diagrammes paysagers comme supports de débats.

Nous considérons que nos observations de terrain constituent une vision technique, 'objectivée', comparée à celle des acteurs vivant dans le territoire qui effectuent des choix stratégiques, voire affectifs. Ainsi, il ne s'agit pas de savoir quelle analyse est la meilleure ou la plus juste, mais de confronter ces deux visions pour comprendre, mettre en relief des écarts de connaissance et de représentations de l'agriculture. Ces deux visions se complètent et nous guident dans la construction de représentations supports de médiation à partir des questions suivantes :

48 Utilisation de l'outil tracé automatique du logiciel adobe Illustrator®. Nous obtenons ainsi une sélection automatique des objets classés à partir de leur structure (linéaire, ponctuelle ou surfacique), leur texture, leur positionnement, leur dimension dans les différents plans.

- « Qu'est-ce qu'on l'on voit ? » Les catégories d'objets extraites sont cartographiées par commune du territoire. Nous comparons ainsi le choix des objets des paysages perçus par rapport à leur importance observée dans les paysages (chorèmes).
- « Qu'est-ce que l'on comprend ? » A partir d'un bloc diagramme paysager nous créons une première représentation des structures du territoire, mais aussi des objets paysagers porteurs de valeurs reconnues collectivement par les acteurs pour se repérer. Cette représentation est complétée par une maquette en carton, construite à partir de la photo aérienne BD ORTHO IGN de 2004. Ces deux supports nous ont servi à interroger les acteurs individuellement dans l'étape suivante.

2.1.2 Etape 2. Mettre en avant le point de vue individuel des acteurs

Deux entrées sont privilégiées dans cette étape. La première concerne les informations sur les pratiques des acteurs, et plus particulièrement des agriculteurs et propriétaires de terrain agricole dans leur quotidien et dans leur projet économique et foncier. La deuxième cible davantage les représentations internes et les intentions d'aménagement des élus vis-à-vis de l'espace, des paysages et de leur territoire d'action au quotidien (Tizon 2006). L'objectif de cette étape est donc de faire émerger des points de vue individuels d'acteurs concernés par l'agriculture et les décisions finales du projet. Nous avons préféré interroger les acteurs individuellement pour mieux dégager les éléments du paysage qui ont une importance et une signification. De plus, en accordant du temps et de l'importance à leurs discours à un niveau individuel, il était ensuite plus facile de les impliquer dans la procédure. Ils pouvaient ainsi anticiper l'aménagement en fonction de leur projet individuel afin de mieux l'intégrer dans le collectif.

2.1.2.1 Des premières rencontres aux enquêtes : échantillonnage des enquêtés

Pour présenter notre démarche aux acteurs participants, nous avons organisé des réunions préparatoires. Dans le cadre du PLU de Billom, la chambre d'agriculture nous a accompagnés. Le PNR de la vallée de l'Attert a été notre partenaire dans le cadre de la charte paysagère. Pour ces deux cas d'études, nous avons effectué un échantillonnage des acteurs participants.

2.1.2.1.1 Echantillon des acteurs pour le PLU de Billom

Les enquêtes d'acteurs ont été réalisées en deux phases, en parallèle avec l'élaboration de la procédure de PLU. En 2006, la mairie de Billom a accepté d'organiser, en amont de la rédaction du diagnostic et du programme d'aménagement et de développement durable (PADD) du PLU, une première démarche participative. Elle a consisté à réunir les 21 agriculteurs et propriétaires fonciers de la commune, ainsi que les membres du conseil municipal (fig. 25 – Annexe 10).

Cette réunion avait divers objectifs :

- permettre à la mairie d'informer les exploitants du projet de conversion du POS en PLU,
- mobiliser la chambre d'agriculture pour expliquer les changements et les conséquences des nouveaux zonages réglementaires sur l'activité agricole,
- présenter le projet d'enquête et d'ateliers participatifs qui seraient menés avec notre partenariat,
- distribuer les questionnaires de la chambre d'agriculture aux exploitants et propriétaires de terrain agricole (Annexe 11), Pour nous, il s'agissait également de recueillir des premières informations collectives et individuelles sur les exploitants et les élus : prendre connaissance des acteurs (relevé parcellaire sur la maquette en carton (fig.25), observer des dialogues autour des panneaux d'exposition), évaluer les relations avec la municipalité (conflits, négociations, degré de dialogue possible), mesurer leurs attentes du projet.

Fig.25: Réunion d'information des agriculteurs de Billom avec la Chambre d'Agriculture 63



Repérage du parcellaire agricole par les exploitants



Présentations des enjeux de la planification vis-à-vis de l'agriculture par le conseil de la Chambre



Discussion des enjeux environnementaux avec le chargé de Mission PNR

Sources : Planchat-Héry, 2006

Fig.26 : Différents usages de la maquette en carton

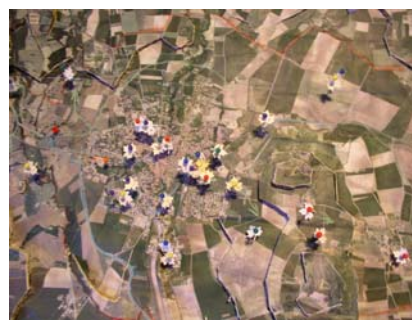
Enquête des élus:

- Tracé d'itinéraire
- Repérage des composants paysagers à partir de punaises de couleur (une couleur différente par valeur, et un numéro pour avoir l'ordre des priorités).



Atelier de Vision prospective

positive: usage des punaises collectivement



Sources : Planchat-Héry, 2007

Cette réunion a permis de construire une première relation de confiance avec les acteurs. Ainsi, 16/21 questionnaires ont été rendus. Leur dépouillement a permis de réaliser une base de données Access[®] ainsi que des analyses statistiques et cartographiques (Annexe 12). Les données Access[®] étant privatives, sont aujourd'hui à la disposition de la chambre d'agriculture.

Les analyses nous ont permis de construire des supports de visualisation pour la conduite d'un atelier participatif (posters des panneaux d'exposition, compléments pour la création des blocs diagrammes paysagers, cartographies de synthèse). Suite à l'intérêt porté à cette action participative par certains élus de Billom, en 2007, une deuxième démarche a été commandée pour l'ensemble des 27 élus du conseil municipal et pour répondre à deux objectifs :

- mieux impliquer les membres du conseil municipal dans la décision du zonage du PLU. En effet, l'adjoint délégué à l'urbanisme de l'époque déplorait de devoir se retrouver souvent avec seulement deux ou trois de ces collègues aux réunions d'avancement du PLU sur les thématiques sociales et économiques, et pratiquement plus personne sur les thématiques agricoles et environnementales.
- définir plus spécifiquement, en intégrant le point de vue des agriculteurs issus de la première phase de participation, les enjeux de l'agriculture sur le territoire et les zonages qui doivent en découler.

Malgré un démarchage de l'adjoint à l'urbanisme pour entamer ce second atelier participatif, seulement 8 conseillers sur 27 ont volontairement contribué à notre enquête individuelle. 11 se sont mobilisés dans l'atelier participatif réalisé avec l'urbaniste (Annexe 10).

Pour cette deuxième démarche, nous avons constitué une grille d'entretien semi-directif accompagnée de la maquette en carton. La retranscription et la reproduction par SIG des « dires d'acteurs » a permis d'appliquer notre grille d'analyse des échelles d'intervention portées sur le territoire communal élargi.

2.1.2.1.2 Echantillon des acteurs pour la charte paysagère de la vallée de l'Attert

Les listes du Parc Naturel comprenaient 32 agriculteurs (retraités et actifs). Cette phase d'enquête s'est déroulée sur la période du 28/11/2007 au 06/12/2007. Le Parc Naturel a été notre principal partenaire pour diffuser nos enquêtes et prendre les contacts auprès des exploitants. Il accompagne de nombreux projets agricoles (MAE, aides aux produits du terroir, soutien à la biométhanisation, etc). La commune laisse à l'ASBL et au Parc ce rôle d'interlocuteur auprès des agriculteurs ce qui, pour certains projets fonciers, nécessite une concertation entre ces différents acteurs publics et privés. Trois semaines avant notre venue, les questionnaires (amélioration des questionnaires mobilisés pour Billom) ont été distribués (Annexe 13). Ces questionnaires étaient complétés d'une image de la commune sur orthophotoplan (Conférence Permanente du Développement Territorial 2004) en remplacement de la maquette en carton comme pour le PLU de Billom (Annexe 13). 19 enquêtés par téléphone et 15 visités à domicile ont bien voulu s'intégrer dans notre démarche et nous répondre sur leurs pratiques et représentations sur le paysage (description du paysage vu depuis l'exploitation, approche par mots clés et appréhensions cognitives du concept de paysage). Nous avons également réalisé des entretiens non directifs de 3 des agents de l'association gestionnaire du pays d'Attert et du Parc Naturel de la vallée de l'Attert.

2.1.2.2 Composants paysagers et informations sur l'agriculture du point de vue des exploitants et propriétaires

L. Dobremez et J. P. Bousset (1995) considèrent que « *la difficulté majeure pour comprendre le fonctionnement de l'exploitation agricole est de mettre en évidence le projet de l'agriculteur (et de sa famille) et d'analyser sa cohérence avec les choix stratégiques, qu'il s'agit d'identifier* ». Dans le cadre du PLU, il semblait difficile de réaliser une étude fine et complète du projet de chaque exploitant et de sa

famille. Ce qui paraissait le plus important à prendre en compte, et la chambre d'agriculture partageait cette opinion, c'était « l'avenir » de l'exploitation en particulier sa pérennité.

Néanmoins la caractérisation des choix et des règles de décision de l'exploitant relèvent de nébuleuses qui ne sont pas évidentes à éclaircir. C'est pourquoi, nous avons préféré interroger l'exploitant à travers ses pratiques, pour en dégager un « *projet implicite* » (Deffontaines et Petit, 1985⁴⁹ cité par Dobremez et Bousset, 1995, p. 22)

La chambre d'agriculture du Puy de Dôme réalise, quand les mairies le souhaitent pour leur PLU, un diagnostic agricole basé sur des réunions et une enquête par questionnaire auprès de tous les exploitants de la commune. Ce dispositif a été le point de départ de notre deuxième étape.

Le questionnaire de la chambre d'agriculture du Puy-de-Dôme avait pour objectif de positionner géographiquement le siège et les bâtiments d'exploitations pour établir des périmètres de protection autour de ceux-ci, de faire le point sur le type de production, le mode de faire valoir, le type de contrats engagés, l'avenir de l'exploitation (développement, reprise...). Les projets de constructions nécessaires à l'activité agricole (stabulation, silo, hangar...), mais aussi de tout autre projet lié à cette activité (gîte, centre équestre, camping à la ferme...), afin de mettre en place un zonage adapté à ces projets pouvaient être identifiés (Planchat-Héry *et al.* 2009). Il comprenait des questions associées aux thématiques suivantes (Annexe 11) :

- « l'exploitant » : description des coordonnées et de la date d'installation de l'exploitant, statut de l'exploitation (individuelle ou en société), existence d'une double activité ;
- « l'exploitation » : cette thématique reprend diverses parties qui concernent à la fois les bâtiments, le parcellaire, les productions, les choix stratégiques et mesures réglementaires (surfaces contractualisées), les conflits (« contraintes environnementales ») ;
- « l'avenir » : cette dernière partie a pour objectif d'aborder la question du projet de l'exploitant en termes de cessation ou de transmission de l'activité, mais aussi par rapport à ses productions et ses biens fonciers. Cette dernière question était importante afin d'aller vers une visualisation du devenir de l'exploitation et d'en apprécier l'impact par rapport au voisinage. Enfin, il était demandé à l'enquêté de représenter sur une copie de plan cadastral l'implantation des bâtiments et du parcellaire. Nous avons ainsi obtenu diverses représentations spatiales des exploitations réalisées par les agriculteurs eux-mêmes à plusieurs échelles (depuis la parcelle à celle de la commune).

Pour le territoire de la vallée de l'Attert, nous avons repris et amélioré les questionnaires développés dans la démarche du PLU (Annexe 13) en ajoutant de questions plus spatialisées s'appuyant sur le support de photo aérienne. A la différence de la démarche de Billom, nous avons également effectué des entretiens semi directifs auprès de chaque exploitant et propriétaire de foncier agricole, obtenant en plus de leurs intentions d'aménagement, leurs valeurs paysagères.

Les réponses à ce questionnaire ont également alimenté une base de données Access® que nous avons constituée (Annexe 14). Notre intérêt était d'aller au maximum à la spatialisation des enjeux. C'est pourquoi en réunion, nous avons demandé aux propriétaires de foncier agricole (exploitants ou non) de surligner leurs parcelles sur la maquette en carton à Billom et sur une photo aérienne pour le cas d'Attert). Grâce au questionnaire, nous avons pu compléter ces informations et obtenir diverses informations statistiques et spatialisées.

49 Deffontaines, J.-P. et Petit, M. (1985). "Comment étudier les exploitations agricoles d'une région ? Présentation d'un ensemble méthodologique " In INRA Département de Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement (ed.), Etudes et Recherches, (p. 47): Unité SAD Versailles, Dijon, Mirecourt.

2.1.2.3 Composants paysagers du point de vue des élus

Cette sous-étape a concerné uniquement les élus de Billom. Notre objectif était de recueillir les intentions d'aménagement des décideurs sur les espaces agricoles. Pour cela nous avons construit une grille d'entretien semi-directif mobilisant les représentations paysagères des élus pour mieux parler des intentions d'aménagement. Pour mettre en avant ces représentations nous avons testé la maquette en carton. Nous souhaitions parvenir à dégager les composants paysagers à partir desquels reposent les connaissances et les intentions d'aménagement des décideurs pour mieux cerner, par la suite en atelier, leur faculté d'argumenter les choix d'action à partir de ces mêmes composants, ou du fait du contexte collectifs, en proposer d'autres.

Notre grille d'entretien intégrait des questions concernant la position sociale de l'acteur (parcours de vie, parcours politique) mais aussi la perception, les images qu'il a du territoire de Billom (Annexe 15). Les entretiens se sont déroulé autour de 3 principaux groupes de questions : les caractéristiques de l'enquêté, son portrait du paysage et son portrait du territoire (fig. 27).

Nous avons volontairement réalisé ces entretiens au domicile de la personne afin d'observer le paysage vu depuis son domicile. Nous avons pu ainsi mieux appréhender leur «*intelligibilité des objets paysagers*» qui constituent leur territoire (Deffontaines 2006). Il nous paraissait important de recueillir les éléments paysagers et les valeurs associées, ainsi que leurs projets personnels en tant qu'habitant et mesurer également le lien qui existait entre leurs pratiques de l'espace et leurs représentations de leur paysage du quotidien (au sens territoire du quotidien développé par Di Meo et Tizon (2006). En effet, il nous semblait intéressant d'analyser ces intentions d'aménagement individuelles, de recenser les différents lieux, sur le territoire ou hors territoire, qui sont porteurs de diverses valeurs, uniques au regard de l'individu, mais peut-être collectives, du fait d'une récurrence entre les entretiens. Pour cela nous leurs avons proposé de dessiner sur la maquette en carton des itinéraires selon leurs différentes pratiques de déplacement (travail, loisirs, courses,...) (fig. 28). Nous avons analysé les différentes informations qu'ils nous ont transmises à partir des photographies, des dessins d'acteurs sur la maquette et des enregistrements de l'entretien.

A partir des parcours des lieux, nous avons demandé aux élus de repérer les composants paysagers pour lesquels ils pouvaient formuler diverses intentions d'aménagement. Nous guidions leur sélection en leur proposant de positionner sur la maquette des punaises de différente couleur, chaque couleur correspondant à une valeur ou à un argument d'aménagement (Annexe 15 - fig.28).

Pour analyser les réponses, nous avons d'abord utilisé la grille des échelles de perception pour observer les composants sélectionnés par les acteurs à partir des parcours (par exemple, pour le composant, un banc, pour le groupe de composant, la place centrale, le quartier, pour le panorama, la zone commerciale). Dans un second temps, nous avons localisé les intentions d'aménagement à partir des échelles d'intervention (par exemple, pour l'objet enlever les bancs pour faire des places de parking, l'opération consiste donc à transformer la place en lieu de stationnement, et pour l'aménagement, prévoir une zone mixant les activités entre l'habitat et les commerces).

L'ensemble de ces éléments issus de ces approches a fait également l'objet de cartes de synthèse des itinéraires ainsi que des objets sélectionnés.

Figure 27 : grille d'entretien des élus

bloc de question	items	outil / support	objectif / résultat obtenus
Caractéristiques de l'échantillon	Rôle de l'élu au niveau du conseil municipal	Questionnaire semi-directif	Les postures personnelles et professionnelles qui influencent l'acteur dans son discours et ses représentations
Portrait paysage	désigner sur une échelle allant de 1 à 5 des adjectifs antinomiques permettant de qualifier le territoire de Billom	l'échelle d'Osgood ⁵⁰ (Rouay-Hendrickx 1991) pour les adjectifs antinomiques suivants : Urbain-Rural, Naturel-Humanisé, Soigné-Désordonné, Fragile-Solide, Stable-Transformé	comment les acteurs se positionner en termes d'attachement aux lieux toujours afin de discerner les processus et les arguments sur les intentions d'aménagement.
	réaliser avec eux la photographie de leur portrait et celle du paysage vue depuis leur domicile ou dessiner le paysage caractéristique de leur « façon de voir le territoire »	se faire prendre en photo dans un paysage familier	donner sens à ses choix et connaissances des lieux et des représentations de l'agriculture
Portrait de territoire	Itinéraires familiaux	« itinéraires familiaux » (Ramadier et Bronner, 2006 : tracer ses déplacements sur la maquette. Pour chaque objectif de déplacement, l'acteur utilisait une craie de couleur différente.	L'ensemble des déplacements donne lieu à une carte de synthèse
	et objets paysagers :	positionner sur la maquette des punaises de couleur numérotées, les objets paysagers ou un secteur localisé à partir des itinéraires ou simplement en termes d'observation des lieux.	Pour aider l'enquêté à citer et positionner ces éléments en fonction de valeurs prédéfinies

50 Méthode utilisée par Rouay-Hendrickx Pascale. La perception de la friche : étude méthodologique. In: Revue de géographie de Lyon. Vol. 66 n°1, 1991. Connaissance de la friche. pp. 27-37.

Figure 28 : légendes des tracés d'itinéraires pour énoncer les composants paysagers

couleur	Pratiques	itinéraires		Composants paysagers
		descriptif	Intentions	
vert	<i>se balader</i>	considérer où et comment l'acteur va faire l'expérience de la promenade : aller chercher un « ailleurs » ou fidéliser des lieux auxquels on s'attache » (p.57- la théorie de Moles –1998), braver des interdits (sur d'autre propriétés)	Les éléments qui ressortent de l'affectif et du vécu local	la question posée aux acteurs ici est la suivante : « repérer les endroits ou les objets du paysage que vous aimeriez faire visiter à des amis, où vous aimez vous ressourcer ». il peut s'agir ici d'éléments familiers qui ressortent de l'intime, qui peuvent être isolés, peu connus ou l'inverse.
rouge	<i>faire ses achats</i>	voir l'emprise spatiales des logiques des activités de services (Claval 2003- p. 173), à partir d'objets spatiaux et sociaux qui organise les « lieux de rencontre social » (Moles, Rohmer, et Schwach) qui peuvent devenir espaces public (le quartier, la place centrale, la zone commerciale).	Les éléments symboliques	la question posée aux acteurs est « repérer les éléments qui pour vous pourraient constituer la carte postale du territoire, que vous estimez symboliques ».
bleu	<i>aller travailler, réaliser sa mission d'élu</i>	on vise ici, les espaces où l'élu exerce ses activités professionnelles et responsabilités électives	Les secteurs et éléments qu'on souhaite voir aménager	affiner les intentionnalités et guide l'acteur vers sa responsabilité en mobilisant le terme aménager qui signifie pour lui de penser à un agencement possible, à une reconfiguration, une nouvelle gestion des éléments pour l'intérêt général
jaune	<i>connaître les endroits où se rencontrent des problèmes de circulation, d'accès (chemin, route...)</i>	faire émerger des difficultés liées au caractère périurbain telles que les mouvements pendulaires.	Les secteurs et éléments « qu'on ne veut pas montrer »	il s'agit ici de valeurs esthétiques négatives. Par la négative, la question du pourquoi permet de commencer à aborder les intentions d'aménagement. Par peur de devoir trop en dire, souvent, les enquêtes ont eu le besoin de traduire cette approche par ce qui est « moche ». Conserver simplement la valeur esthétique permet de les rassurer, de ne pas à avoir à donner leur avis.
violet	<i>connaître les endroits où on souhaiterait aller mais on n'ose pas</i>	ce point se base sur l'analyse de certains secteurs où les interrelations socio-spatiales présentent quelques conflits avec les représentations de l'acteur.	Les secteur et éléments qu'on veut voir disparaître	cette approche permet de continuer dans la perspective de faire émerger les intentionnalités d'aménagement et de palier aux valeurs seulement esthétiques. « Disparaître » donne sens à une action, mais permet aussi de conserver un anonymat par exemple du propriétaire de l'objet. L'enquête s'autorise alors de dénoncer certaines actions sur certains objets du paysage sans se préoccuper de qui le gère
marron	<i>d'autres activités,</i>	loisirs, culturels, sportifs		

2.2 Etapes de reconstruction, liées à l'action

Les étapes précédentes ont principalement montré des phases de déconstruction et de compréhension du territoire et de l'agriculture rattachée (ou non) à ce territoire, selon le point de vue des agriculteurs, des propriétaires et des élus locaux. Ces phases étaient principalement individuelles. Les trois étapes suivantes visent plus particulièrement à présenter des processus de reconstruction, plus axées sur des actions collectives, où les acteurs sont amenés à proposer et reconstituer une vision partagée de leur territoire. Elles se réalisent aux cours d'ateliers participatifs, durant la construction progressive du document final du PLU et en amont de la charte paysagère.

A l'étape 3, les informations et arguments transmis aux étapes individuelles permettent de mieux aider les acteurs à s'impliquer dans le collectif, à partager, à expliciter, par des outils de médiation et de vision prospective ce que représentent les blocs diagrammes et les cartographies réalisés précédemment. L'intérêt de la prospective tient au fait qu'elle se situe sur un entre deux, entre un pôle froid de l'analyse, de la modélisation, et un pôle chaud de la confrontation des représentations, de la mise en discussion des modèles (Piveteau 2010).

A l'étape 4, l'usage de représentations spatiales et paysagères permet aux décideurs de partager avec les exploitants agricoles les projets individuels et les intentions d'aménagement du territoire en lien avec l'agriculture. En partant du postulat que les projets individuels et collectifs (Boutinet 1990) permettent de construire l'instrument qui reflète un temps présent (diagnostic), et un futur décennal (prospective) (Giddens 1987; Piveteau 2010).

A l'étape 5, nous analysons plus particulièrement l'intégration des résultats des étapes précédentes dans les documents officiels du PLU. Cette dernière étape n'a pas pu être réalisée pour la charte paysagère d'Attart car le décret d'application des chartes paysagères de Parc Naturel n'était pas encore adopté.

2.2.1 Etape 3 et 4. Ateliers participatifs de vision prospective pour énoncer les orientations collectives sur l'agriculture pour le projet de territoire

Nous souhaitons amener les acteurs agricoles et les décideurs du projet d'aménagement au débat à travers le prisme du paysage et plus spécifiquement, à partir des notions d'espace perçu, vécu et de la construction d'une image d'un « cadre de vie » souhaité où les valeurs collectives seraient ou non partagées. Pour cela nous avons développé une méthode dite de vision prospective négative (VPN) et positive (VPP).

Il s'agit de percevoir et de se représenter, individuellement, puis de concevoir et de représenter collectivement les mutations et les formes possibles d'organisation socio-économiques-spatiales d'une société sur un territoire dans un avenir relativement éloigné, et de définir des choix et des objectifs à long terme pour les prévisions à court ou moyen terme. C'est aussi une technique de construction et de représentation (graphique et mentale) collective d'un projet de territoire souhaité à partir des éléments que « l'on souhaite voir » (VPP). Les acteurs développent, selon le type de support et de représentations spatialisée du projet (ex PADD ou PLU) des zonages, des objets, divers éléments (si c'est un document de planification : travail sur le zonage agricole, urbanisable et l'enjeu du naturel) qu'ils souhaitent garder, mettre en valeur, aménager ou sur lesquels porte un conflit à résoudre.

Nous souhaitons montrer que construire ensemble le scénario de ce qu'on « ne veut pas voir » (VPN) permet de mieux élaborer le scénario de « ce qu'on veut » (VPP), et surtout de spatialiser et de partager l'explicitation des contraintes de certains aménagements par rapports à d'autres. Ainsi, la prise en compte de ces contraintes, améliore la prise en compte des différents points de vue des acteurs et par conséquent

enrichit les arguments pour proposer de nouveaux aménagements et établir des zonages réglementaires à envisager dans la procédure finale.

La répartition des participants des ateliers participatifs est indiquée pour Billom dans l'Annexe 10 et pour Attert dans l'Annexe 16.

Les familles d'acteurs qui sont entrées en jeu dans l'élaboration du PLU de Billom se limitaient essentiellement aux élus et aux techniciens territoriaux. La profession agricole comme les habitants n'étant sollicités que lors de l'enquête publique.

2.2.1.1 Atelier de Vision Prospective Négative

La « vision prospective négative » a pour principe une déconstruction collective des perceptions du territoire, à partir de la question de « ce qu'on ne veut pas voir ». Elle permet aux acteurs de produire les « scénarios du pire » et par ce processus d'argumenter et d'anticiper les évolutions à venir, liées à des actions individuelles et/ou collectives. L'intérêt de l'approche par la négative est le caractère indirect de cette vision qui se définit par rapport à son contraire. Elle permet de plus facilement énoncer les éléments qui ne sont pas fondés sur l'observation immédiate du territoire, mais sur la connaissance et les intentions que l'on en a à partir des paysages perçus et vécus par les acteurs locaux. En effet, nous partons du constat empirique, qu'il est plus facile de dire ce qu'on ne souhaite pas que ce qu'on veut. Cette approche vise aussi à palier ce que M. Antrop (2003) nomme l'incertitude en aménagement. Il s'agit en effet, de prendre conscience que certains changements paysagers induisent des processus volontaires (opération d'aménagement, rénovation, etc.) et non volontaires (évolution écologiques, économiques, sociale) que le projet d'aménagement ne peut pas forcément maîtriser.

Pour faciliter l'animation et le déroulement de l'atelier, nous avons distribué aux Animateurs aidants, aux organisateurs ainsi qu'aux secrétaires et observateurs de la démarche des tableaux guides (Annexe 17).

Mise en œuvre

Pour matérialiser « l'outil » paysage sur la phase VPN, nous avons repris le bloc diagramme paysager réalisé dans la première étape de déconstruction. En tant qu'animateur, nous aidions les acteurs à dessiner sur le bloc les éléments qu'ils ne souhaitaient pas voir apparaître ou disparaître d'ici 15 à 20 ans. En positionnant sur le bloc diagramme les objets qu'on ne veut pas voir, tout un argumentaire doit être fourni. Il pouvait être illustré à partir de panneaux thématiques que nous avons mis au préalable à disposition des acteurs (Annexe 18). En réunissant après débat tous les éléments fournis par chacun des participants, nous avons pu offrir un modèle de territoire que personne ne souhaitait. Celui-ci s'apparente à un scénario « du pire » présentant des éléments visibles, mais aussi des processus en cours, voire des projets municipaux en réflexion.

Sur un plan pratique, les supports de visualisation notamment le bloc diagramme, visualisable sous power point® étaient projetés par vidéoprojecteur sur un paper board. Les participants se répartissaient autour d'une table à proximité des supports qu'ils devaient compléter : le paper board (Annexe 19) et la carte simplifiée de la commune au 1 : 200 000^e. Un secrétaire assistait l'animateur dans l'observation et l'enregistrement du débat et la gestion du temps et des outils.

Déroulement

Lors de la projection, nous avons décomposé le paysage présenté sur le bloc diagramme (BD) en différentes combinaisons d'objets paysagers (Annexe 19). Cela permet de catégoriser certains objets par rapport à d'autres et de guider les acteurs à mieux analyser des combinaisons d'objets auxquels ils n'auraient pas pensé. Le but de ces consignes de construction était de permettre aux acteurs de dessiner eux-mêmes sur le paper-board. S'il n'y parvenait pas, l'animateur guidait les acteurs. Le même code couleur a été utilisé

pour aider les acteurs à se repérer ou du moins parler des mêmes éléments à positionner dans le bloc diagramme VPN et à l'étape suivante dans la carte VPP.

Après deux heures environ de débat et de discussion, nous avons obtenu un modèle de paysage de ce « qu'on ne veut pas voir », traduisant les représentations idéelles se rapprochant d'une perception de l'espace vécu mais aussi des processus de gestion possible pour l'amélioration de cette vision négative.

Lors des ateliers de 2006 avec les agriculteurs, nous sommes partis des blocs diagramme directement issus de l'étape 1. En 2007 avec les élus, nous avons repris le bloc diagramme de l'atelier 2006 complété par l'état d'avancement du PLU ainsi que par les résultats des enquêtes individuelles des élus. L'objectif était d'affiner les arguments et les propositions de gestion qui permettraient le zonage réglementaire final du PLU en faveur des espaces agricoles, naturels et des paysages par le bureau d'étude et le chargé de mission à l'urbanisme.

2.2.1.2 Atelier de vision prospective positive

Il s'agit d'animer la conversion du négatif (VPN) en positif (VPP) qui doit amener les acteurs à définir des enjeux de territoire qui leur permettront ensuite de hiérarchiser leurs intentions mais aussi à les localiser plus précisément.

Mise en œuvre

Nous avons proposé aux acteurs d'utiliser une cartographie simplifiée de la commune représentant uniquement les éléments bâtis, les courbes de niveau et les limites administratives de la commune et des communes voisines.

Nous l'avions disposé sur la table de l'atelier depuis le début de la réunion afin de pouvoir l'utiliser en combinaison avec le bloc diagramme paysager. Cette représentation support vise à devenir représentation produite. Pour cela, nous utilisons la « vision prospective positive » (VPP), c'est-à-dire, la reconstruction d'une vision partagée des connaissances et des enjeux territoriaux sur les espaces agricoles et naturels. Cette vision, construite à partir des connaissances, des pratiques et des projets individuels et collectifs dégagés dans la phase VPN, peut mettre en avant des nouvelles manières de voir et donc de gérer l'agriculture et de l'inscrire dans la procédure d'urbanisme à partir de la représentation produite par les acteurs eux-mêmes.

Déroulement

L'approche prospective « qu'on souhaite », s'inspire des méthodes des cartes à dire d'acteurs (Caron 2001, 2005; Benoît 2006). A la suite du débat autour du bloc diagramme, les acteurs dessinent, à partir de la cartographie simplifiée, les projets de zonage consensuels et les zones de désaccords. Notre apport est de mobiliser cette méthode non pas dans la construction des représentations des acteurs de leur territoire (Caron 2001) et de leurs activités (Benoît 2006), ou d'itinéraires (Ramadier et Bronner 2006), mais dans une perspective de zonage du PLU.

Les acteurs dessinent sur la cartographie les prototypes de zonage consensuels et leurs zones de désaccords en attribuant à chaque unité la catégorie du zonage réglementaire prévu dans un PLU (A, U, N, AU). Ils peuvent à la fois utiliser les arguments évoqués pour chaque élément issu du bloc diagramme, le résultat des enquêtes individuelles, mais aussi des panneaux d'exposition (Annexe 18) comme objet décrivant un espace et des pratiques. Ils peuvent également ajouter des éléments appartenant ou non au territoire. Il s'agit pour les participants de répondre aux attentes de la procédure et de réussir à considérer chaque élément du zonage comme la portion d'un système territorialisé et dont un règlement peut entraîner ou entraver son développement. La carte qu'ils produisent peut être considérée comme une production collective d'un prototype de projet de planification.

Par cette démarche, les intentions d'aménagement sont énoncées en tant que propositions d'améliorations à mettre en œuvre et qui émergent autour de choix de localisation et d'arguments des types de zonage (A ou N).

2.2.2 Etape 5. Intégration des représentations sur l'agriculture dans la procédure finale

Dans cette dernière étape nous avons observé quels éléments (composants et informations transmises et partagées) avaient été réintroduits dans le document final de la procédure et lesquels ne l'avaient pas été. Cette analyse nous a permis de dégager les arguments politiques sur lesquels reposent les choix d'aménagement du territoire retenus et concernant les processus socio-économiques (commerces, industrie, mouvements pendulaires, urbanisations), écologiques et symboliques (« conserver le caractère rural des hameaux »). Nous avons appuyé notre analyse du document officiel en nous basant sur trois principaux supports (cartographie, objets iconographiques et éléments de discours).

Pour décrypter les représentations produites et analyser leur adaptation (appropriation) et leur intégration dans le rapport final du PLU retenu par les architectes et les élus, nous avons analysé dans ce document ce qui concernait les intentions d'aménagement individuelles et collectives et les échelles d'observation des composants qui leurs sont rattachées. En effet, les composants du paysage permettent de faire émerger les choix des types de zonage des espaces agricole, tiraillés entre logiques de périurbanisation, de préservation paysagère et de production agricole. Cette analyse nous a permis de noter quels composants avaient été directement intégrés, quelle part de l'information produite durant les ateliers avait été réappropriée et traduite sous un autre type de représentations graphique ou de discours. Au final, nous avons cherché à apprécier quelles connaissances et intentions d'aménagement concernant l'agriculture et plus globalement le territoire résultaient de notre démarche (en enquête et en atelier).

Nous avons également souhaité observer comment avaient été utilisées les représentations issues des projets de territoire, c'est-à-dire, celles à l'échelle de la communauté de communes (charte architecturales et paysagère), du PNR (charte) et du pays du Grand Clermont (SCoT).

En effet, en étudiant quelles représentations le bureau d'étude (Maître d'œuvre) avaient incorporées dans le PLU : via les cartographies, iconographies et éléments de texte, nous avons pu mieux caractériser le propre point de vue (expert, technique) de ce maître d'œuvre et voir s'il reprenait les éléments issus de notre démarche et des autres projets de territoire.

3. Un itinéraire méthodologique de vision prospective

Chacune des étapes de notre dispositif méthodologique suit des modalités spécifiques, c'est-à-dire, des conditions particulières (supports, construction et combinaison de représentations paysagères, grilles d'analyses) pour fournir des informations et des représentations sur l'agriculture du territoire concerné par le projet.

Par l'application de notre dispositif méthodologique sur deux terrains, nous avons construit un itinéraire méthodologique. Rappelons que l'itinéraire Méthodologique permet l'articulation de différentes méthodes et outils de traitement de l'information, mais aussi de « *mobilisation des acteurs d'un territoire autour de la production de représentations spatiales, pour construire progressivement une vision partagée et stratégique du territoire* » (Lardon 2001).

Notre dispositif méthodologique, particulièrement aux étapes 3 et 4, met en avant des outils de Vision (produites par des outils de partage et de construction d'images spatiales et sociales) Prospective (pour contribuer au projet de territoire, modéliser des scénarios d'évolutions) selon différentes étapes successives et reproductibles (phase 1 et 2 d'application au PLU de Billom). Nous le nommons itinéraire méthodologique de vision prospective (IMVP).

Selon chaque modalité, nous mobilisons et combinons différentes représentations paysagères que nous utilisons comme supports de visualisation et qui sont produites par les acteurs. Il a donc été nécessaire de réfléchir à une articulation spécifique des représentations entre elles et selon les conditions et objectifs méthodologiques de chaque modalité que permet l'itinéraire méthodologique de vision prospective. L'intérêt de notre itinéraire méthodologique de vision prospective (IMVP) est qu'à partir de différentes étapes sont recueillies et reconstruites avec les acteurs, leurs représentations et d'intentions d'aménagement. À partir de supports de visualisation, nous proposons aux acteurs de produire cette vision future de leur territoire dont les facteurs de mise en œuvre reposent sur leurs intentions d'aménagement.

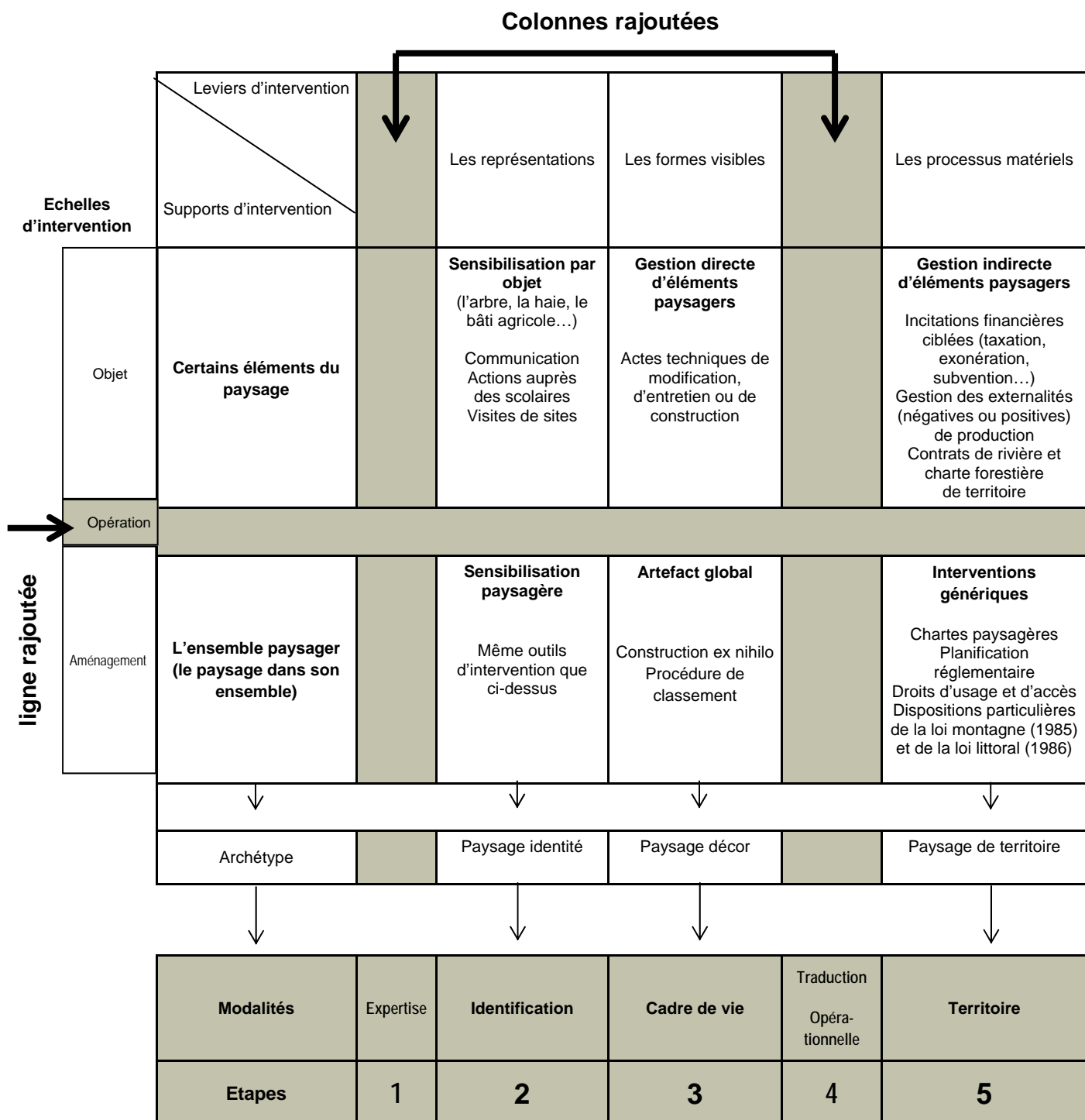
Pour intituler chacune des modalités de cet IMPV, nous nous sommes inspirés de la typologie des interventions paysagères locales constituée par P. Moquay *et al.* (2007) et des archétypes paysagers qu'ils proposent. Nous différencions le terme d'intention d'aménagement de celui d'intervention paysagère du fait que l'intention d'aménagement n'est pas forcément rattachée au paysage, c'est-à-dire, pas forcément sur des éléments visibles et qu'elle n'est pas action, mais anticipe le souhait de mettre en action, d'intervenir. Dans le cadre de notre itinéraire méthodologique, nous proposons 5 modalités (2 supplémentaires par rapports aux 3 archétypes concernés) (fig.29) :

- Etape 1, modalités liées à l'expertise : l'objectif est de connaître le territoire, les différentes échelles de composants et de représentations du paysage venant de différentes sources. Le principe des modalités d'expertise est de produire des représentations, un diagnostic de la situation des lieux qui se veut objectif, qui, en fait, mobilise principalement les connaissances de celui qui réalise les analyses. Les résultats sont les formes visibles et les processus matériels cités dans les documents illustrant les projets d'aménagement, observées sur le terrain et énoncés par les acteurs. Cette modalité n'était pas utilisée dans la proposition de Moquay *et al.*(2007), dans la mesure où ils ne s'intéressaient pas aux interactions entre chercheurs et acteurs (ce que nous développerons dans le chapitre 7).
- Etape 2, modalités liées à l'identification : l'objectif est de voir comment les acteurs identifient leurs activités et leurs rôles via la décomposition de leurs représentations du territoire et de leurs intentions d'aménagement individuelles.

Fig.29 : Construction de l'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective

Complément de la typologie de Moquay et al. 2007

Dans chaque case figure en gras le type d'intervention paysagère considéré (avec éventuellement entre parenthèses, des éléments d'illustration) puis, en italique, les modalités d'intervention (et notamment les instruments d'action publique) susceptibles d'être mobilisés.



Nous obtenons une lecture de l'agriculture selon des points de vue individuels descriptifs mais aussi projectifs qui permettent de décomposer les processus techniques et sociaux en cours sur les espaces agricoles et définir un début d'intentions d'aménagement à différentes échelles de perception. Nous retenons le terme d'« identification » plutôt que celui d'« identité » proposé par P. Moquay *et al.* (2007). Il nous semble moins polysémique, mais rejoint néanmoins leur point de vue (p.208) : « Cette fonction identitaire peut reposer sur des éléments isolés, présentés comme emblématiques ou sur le paysage dans son ensemble, incarnant la communauté locale car donnant à voir son organisation, ses activités et une partie de sa mémoire ».

- Etape 3, modalités de prise en compte du Cadre de vie : cette troisième étape se rapproche de l'archétype paysager du « décor » développé par Moquay *et al.* (2007). Nous proposons plutôt d'employer la notion de cadre de vie. En effet, l'archétype « décor » définit plus une image des paysages à avoir que les processus de constructions sous-jacents à cette image, comme peut les définir le cadre de vie. Cette dernière notion peut aussi être définie comme un système étroitement lié à l'homme et à son milieu que la vision prospective négative et les objets dessinés sur le bloc diagramme paysager, permettent de mettre en avant.
- Etape 4, modalités de traduction opérationnelle : l'élaboration des cartes de Vision Prospective Positive permet de dégager des perspectives, intentions d'aménagement sur les espaces agricoles de manière partagée par les acteurs concernés. De la même façon, cette modalité n'était pas utilisée dans la proposition de Moquay *et al.*, dans la mesure où ils ne s'intéressaient pas à la construction de l'action (ce que nous développerons dans le chapitre 7).
- Etape 5, modalités de construction du territoire : elles rejoignent l'archétype du territoire de P. Moquay *et al.* Elles sont illustrées par les propositions d'actions du document final du PLU. Nous évaluerons à travers ces modalités comment est perçu et pris en compte l'agriculture, comment le projet de territoire intègre finalement les connaissances et les intentions d'aménagement des acteurs.

4. Synthèse du chapitre 3

L'articulation entre représentations internes et externes des paysages au cours des différentes étapes permet d'énoncer la construction d'intentions d'aménagement à visée agricoles en vue d'un projet d'urbanisme prenant en compte l'agriculture pour le PLU, et d'une gestion des paysages futurs adaptée aux orientations de la future charte paysagère. Il ne s'agit plus de penser les composants du territoire pour formaliser les paysages désirés (au sens d'image du territoire), mais de penser d'abord les paysages qu'on ne désire pas pour formaliser les composants du territoire à prendre en compte et partager la compréhension de l'évolution de ces composants selon les trois dimensions de l'agriculture. En d'autres termes, la thématique paysagère n'apparaît que comme un prétexte ou un accessoire utilisé pour légitimer des interventions dont les objectifs réels sont autres (Moquay *et al.* 2007).

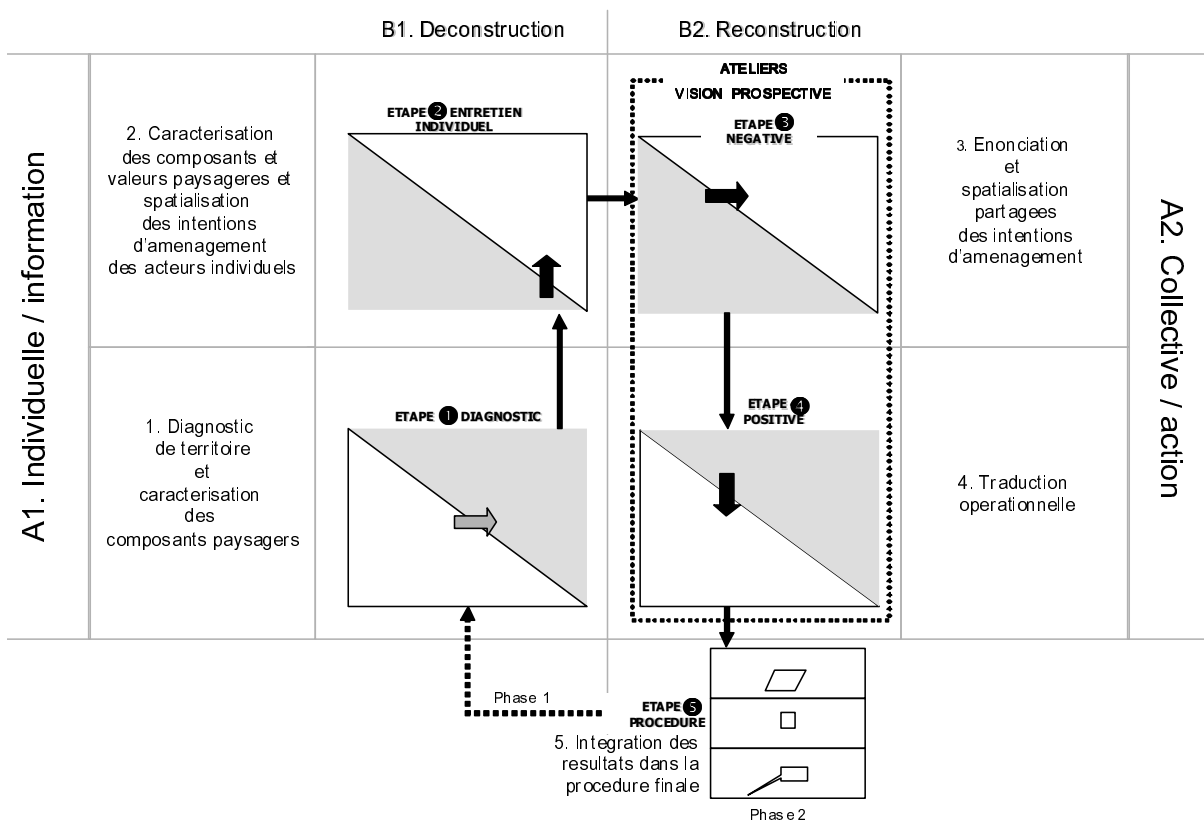
Notre itinéraire méthodologique a la particularité d'utiliser les représentations paysagères pour faciliter la transmission et le partage d'informations entre acteurs et leur permettre d'énoncer leurs intentions d'aménagement, de manière argumentée et spatialisée, à différentes échelles spatiales.

Cet IMVP s'inscrit dans un objectif d'opérationnalité de la recherche, c'est-à-dire, dans un premier temps dans un objectif d'accompagnement des élus et des agriculteurs sur les actions à mettre œuvre sur la thématique agricole au cœur de la procédure réglementaire, et dans un second temps, d'en faire un support d'aide à la concertation des agriculteurs à l'usage des maîtres d'œuvres et d'ouvrage d'un projet de territoire. Il positionne ainsi la double posture observateur-médiateur que devra également gérer l'urbaniste dans sa profession.

L'itinéraire méthodologique de vision prospective a été construit progressivement sur la procédure de PLU de Billom Saint-Dier (voir chapitre 4). Son application menée sur le parc naturel communal de la vallée de l'Attert (voir chapitre 5) apporte des éclairages complémentaires. Ils portent sur la pertinence et la reproductibilité du dispositif méthodologique dans un contexte culturel et institutionnel différent et selon des procédures différentes. La validation des modalités permettant de formaliser un itinéraire méthodologique de vision prospective commun aux deux types de procédures sera discutée dans le chapitre 6. Pour faciliter la lecture des résultats des chapitres 4 et 5, nous schématisons en figure 29. Les différentes étapes du dispositif méthodologique préfigurant l'itinéraire méthodologique de vision prospective retenu après application sur les deux terrains.

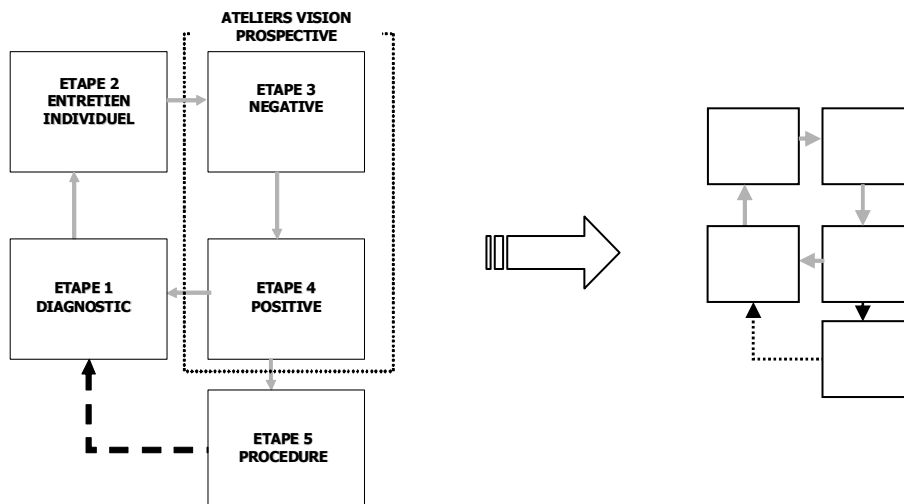
Fig. 30 : Schématisation de l'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective

1. Mise en relation de la double posture (observation - triangle blanc ; médiation- triangle gris) avec le dispositif méthodologique



Planchat, 2009

2. représentation schématique de l'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective



CHAPITRE IV
Application
de l'itinéraire Méthodologique
au Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Billom,
France

Le chapitre IV présente les différents résultats que nous avons obtenus en appliquant le dispositif méthodologique à la mise en œuvre du plan local d'urbanisme de la commune de Billom.

Cette première mise en œuvre nous a permis de formaliser l'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective adapté à l'élaboration d'une procédure réglementaire. Il apporte alors des éclairages par rapport :

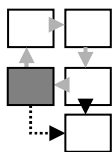
1. aux démarches traditionnelles de planification sur :

- . la place de la participation (rôle de médiation),**
- . les informations produites (par catégories d'acteurs).**

2. aux étapes de construction des procédures sur :

- . la traduction opérationnelle des intentions d'aménagement des acteurs non experts (selon les procédures réglementaires) dans le document final de planification,**
- . le rôle de notre dispositif méthodologique comme complément aux étapes classiques d'élaboration d'une procédure.**

Pour faciliter la lecture de ce chapitre, nous avons structuré les parties selon les cinq grandes étapes de ce dispositif, telles que présentées dans la synthèse du chapitre 3 (figurine à chaque entête de partie). La présentation du terrain est faite dans la première étape du dispositif, dédiée au diagnostic de territoire. Une dernière partie présentera les perspectives de validation et de développement du dispositif méthodologique.



1. Étape 1 : approche géographique de l'agriculture et des composants paysagers de la commune de Billom

Cette première étape méthodologique avait pour objectif de fournir des informations concernant :

- le cadre géographique et le contexte socio-économique du territoire de Billom ;
- les composants du territoire de Billom afin de formaliser une typologie des paysages, à partir de nos observations sur l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays de Billom St-Dier ;
- la caractérisation des composants paysagers illustrant la place de l'agriculture dans les projets de territoires plus vastes, tels que la charte architecturale et paysagère du Pays de Billom St-Dier, la charte du Parc Naturel du Livradois Forez et le schéma de cohérence territoriale du Pays du Grand Clermont.

1.1 Un cadre géographique et un contexte socio-économique sous influence de l'agglomération clermontoise

La commune de Billom, d'une superficie de 1696 hectares, se situe à 19 km à l'est de Clermont-Ferrand (Fig.31), dans la plaine de Limagne. En 2007, elle comptait 4575 habitants. Elle présente un caractère périurbain affirmé (solde migratoire positif d'environ 2% entre 1999 et 2007, plus de 40% de la population active travaillant sur l'agglomération, environ 635 nouvelles constructions entre 1975 et 2003 dont 85% de type individuel⁵¹, augmentation de plus d'un quart de la surface du bourg central⁵² entre 1999 et 2004). Malgré cela, elle est le principal pôle de vie (au sens du Pays du Grand Clermont) de la communauté de communes de Billom St-Dier à laquelle elle appartient.

En outre, elle garde encore un caractère très rural avec 66% de sa surface occupée par des espaces agricoles et quelques bois. D'un point de vue géomorphologique, la commune de Billom s'étend sur les terres noires de la plaine de Limagne. Elle est ponctuée de divers necks volcaniques (Annexe 20). L'essentiel de l'espace agricole est dédié aux grandes cultures mais on peut encore observer quelques parcelles de vigne sur les versants de ces necks, ainsi que quelques boisements de résineux.

Tout en gardant son statut de pôle urbain hérité du Moyen-âge, Billom s'est développé de manière importante à partir des années 1970. La commune se situe aujourd'hui à l'interface de dynamiques rurales et urbaines puissantes, liées à l'influence de Clermont-Ferrand (pop. de Clermont Communauté en 2004 de 280530 hab⁵³) que l'on observe de manière plus ou moins marquée sur tout le territoire de la communauté de communes.

Bien que le territoire de Billom St-Dier soit un espace à dominante rurale, il est caractérisé par une dynamique urbaine sur ses franges NO et une dynamique rurale marquée par la déprise agricole et démographique en direction du SE, tandis que son centre présente les caractères d'une zone de transition entre Limagne et Bas Livradois (Annexe 21).

51 Sources Direction Régional de l'Équipement.

52 Analyse diachronique des photos aériennes 1999 et 2004 – IGN BD Ortho.

53 INSEE 2004

Fig. 31. Localisation du territoire de Billom

La Communauté de Communes du Pays de Billom St-Dier est créée en 2001 (16 communes issues de Syndicat Intercommunal de développement de Saint-Dier – Billom). Le territoire est situé à l'Est de l'agglomération de Clermont-Ferrand, principal pôle urbain du département mais aussi, porte occidentale du Parc Naturel Régional du Livradois Forez.

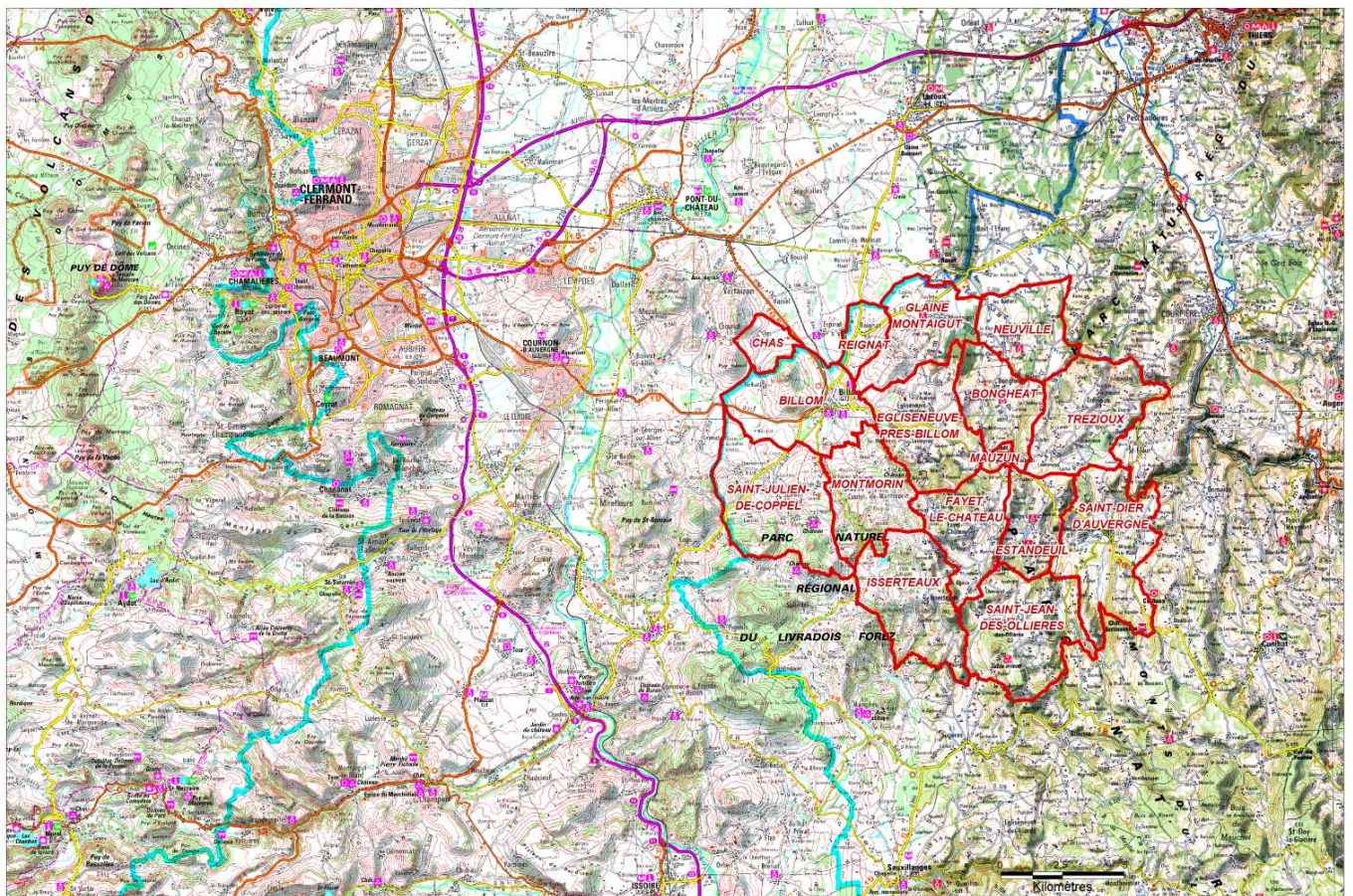
Localisation nationale et régionale



Relief du territoire de la communauté de communes du Pays de Billom St-Dier



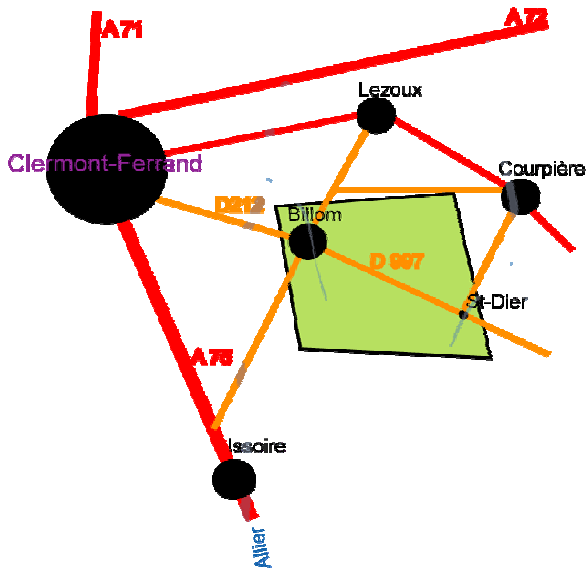
Territoire de la communauté de communes du Pays de Billom St-Dier vis-à-vis de l'agglomération de Clermont-Ferrand



(c) Planchat - CERAMAC
sources : IGN Scan 100- Paris - Territoire du Pays de Billom St-Dier

Fig.32 : Organisation de l'espace et dynamiques territoriales du Pays de

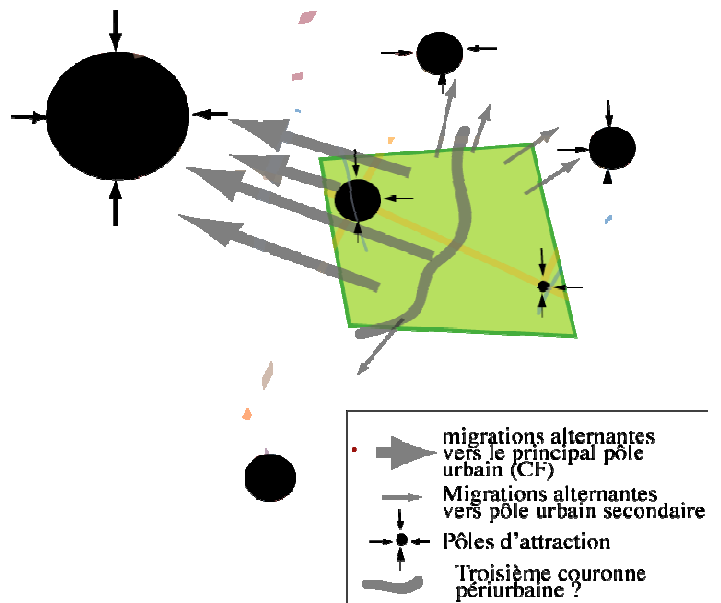
Structures du territoire



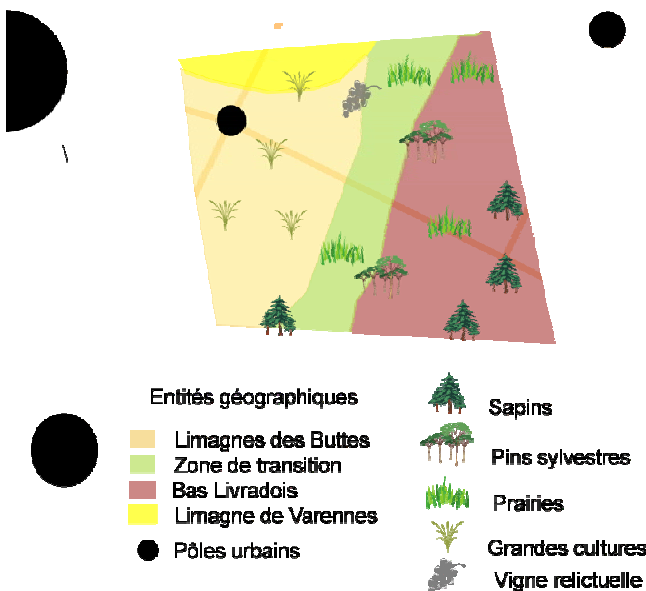
Il est ceinturé par un réseau autoroutier, sur un axe nord-sud, l'A75 en direction de Montpellier et l'A71 en direction de Paris, sur un axe Ouest-Est, l'A72 en direction de Lyon. La route départementale D997 est le principal axe routier qui relie l'aire urbaine de l'agglomération à Billom jusqu'à St-Dier d'Auvergne.

Il permet de desservir le territoire en moins de 30 minutes ayant pour conséquence le développement d'une dynamique urbaine sur les franges NO jusque sur les contreforts du Bas Livradois. Au-delà, en direction de St-Dier, le territoire est davantage marqué par une dynamique rurale mais supportant une déprise agricole et démographique. Le territoire accueille principalement une population travaillant à l'extérieur (-60% des actifs). Les secteurs d'emploi sont polarisés sur Clermont-Ferrand à l'ouest, Lezoux et Courpière au nord et dans une moindre mesure, sur Issoire et Ambert pour ses franges méridionales.

Attractions urbaines et migrations alternantes



Différenciation de l'espace



On peut globalement distinguer trois zones caractérisées par des dynamiques socio-économiques différenciées : un secteur correspondant à une portion sud de la Grande Limagne qui se situe essentiellement sur la commune de Chas ; un secteur correspondant à la Limagne des Buttes qui est une entité de plaines vallonnées et ponctuée de necks volcaniques qui s'étend depuis Billom vers St-Julien-de-Coppel et vers Mauzun à l'est (Pastre, 2005). Ces secteurs de Limagne sont caractérisés par une agriculture productive principalement axée sur la céréali-culture, sous pression d'urbanisation. Le secteur sud-est, allant d'Isserteaux à St-Dier d'Auvergne, caractérisant les premiers plateaux du Bas-Livradois, est plutôt orienté vers l'élevage bovin et avicole, mais où l'emprise spatiale de la forêt est sensible. Ici, la pression urbaine est peu importante. Élevages et autoconsommation fourragère sont assez présents sur les franges Nord-ouest du plateau de Trézioux surplombant la plaine de la Dore. Un secteur central, entre Neuville et Montmorin traduit une zone de transition à la fois pour le front d'urbanisation, le dialogue polyculture-élevage et vignobles résiduels, mais aussi entre plaine et premiers reliefs du socle granitique du Livradois.

Les densités de population atteignent 270 h/km² et diminuent à 70 h/km² à partir de Montmorin et Egliseneuve-près-Billom pour atteindre moins de 25 h/km² vers l'Est en direction de St-Dier.

La figure 32 synthétise les principales caractéristiques du territoire de Billom. Le solde migratoire est excédentaire sur l'ensemble du territoire depuis 1990. Il est le résultat d'un processus de périurbanisation qui date des années 70. En 2006, 26% de la population du territoire est constituée de nouveaux arrivants. Le territoire attire autant des actifs (25 % de la population est âgée entre 45 et 59 ans) qu'une population de retraités. Les actifs travaillent principalement à l'extérieur (60% des actifs, dont 76% des habitants de la frange ouest) avec une forte domination du secteur tertiaire (75% des actifs). La pression urbaine se manifeste aussi par la diminution du nombre de résidences secondaires (moins 72 logements entre 1999 et 2006) et par la progression continue des constructions neuves sur la frange ouest du territoire (Chas, Billom, Egliseneuve, Montmorin, St-Julien, fig. 31).

La réhabilitation du bâti ancien ou sa reconversion, la construction d'habitats individuels, de centres commerciaux, l'aménagement de quartiers résidentiels et d'espaces publics ont entraîné l'apparition, la disparition ou la reconversion de composants paysagers qui se surimposent aux éléments paysagers hérités du passé agricole et rural et témoignent de l'importance des changements survenus depuis trente ans.

Le paysage actuel est marqué par deux époques. Entre 1950 et 1975, la déprise agricole liée à l'immigration vers la ville de Clermont-Ferrand pour le travail à l'usine (suite à l'essor de l'entreprise Michelin et qui s'observe également pour le versant ouest du département) se traduit par l'abandon du bâti des villages et la diminution de l'utilisation des surfaces agricoles (prairies permanentes en friche sur Fayet-le-Château et plateaux de St-Dier). Inversement, le secteur de la Limagne des buttes reste très investi par l'agriculture, grâce au développement de l'irrigation et de la culture de maïs semence. Depuis les années 1980, les programmes successifs de remembrement parcellaire ont favorisé le développement d'une agriculture intensive, et ont conduit à une simplification des mosaïques culturelles et bocagères ; phénomène que l'on observe particulièrement sur la commune de Billom.

1.2 L'agriculture à Billom et sa prise en compte dans les projets de territoire plus vastes

La commune de Billom s'inscrit dans différents projets de territoire : la charte architecturale et paysagère de la communauté de communes, le plan vert du futur schéma de cohérence territoriale⁵⁴ du Pays du Grand Clermont et la charte ainsi que le schéma paysager du Parc Naturel Régional du Livradois Forez. Notre analyse de l'agriculture s'appuie sur chacun des documents accompagnant ces projets de territoires. Nous avons conduit celle-ci selon deux entrées d'un point de vue socio-économique, et à partir des représentations paysagères concernant les espaces agricoles que ces diverses collectivités considèrent comme porteurs de qualités paysagères. Dans cette partie, nous avons mis l'accent sur les principales caractéristiques agricoles de la commune de Billom. L'enquête auprès des exploitants et propriétaires de foncier agricole de Billom et ses environs nous permettra à l'étape 2 d'obtenir une connaissance plus approfondie de cette agriculture.

1.2.1 L'agriculture de la commune de Billom

La municipalité de Billom dispose d'un nombre d'exploitants non négligeable mais en forte diminution (21 en 2000 contre 69 en 1979⁵⁵). Cette diminution qui concerne principalement les exploitations de moins de 50 hectares, s'est traduite par une augmentation de la SAU moyenne par exploitation et par la création de groupements agricoles de plus de 150 hectares dont les sièges sont répartis sur les communes limitrophes

54 SCOT du Grand Clermont

55 Recensement Général de l'Agriculture 2000.

de Billom. Les remembrements réalisés entre 1975 et 1999 ont accentué la partition de l'espace communal entre zones d'urbanisation et zones consacrées aux grandes cultures (Annexe 22). La domination des grandes productions céréalières, notamment du blé, laisse une faible place aux autres productions⁵⁶ : céréales (73 % des diverses productions), betterave à sucre (9 %), colza (4 %) et surfaces pâturées (5 %). La vigne en forte diminution, résiste sur certaines pentes des buttes volcaniques appelées Turlurons, mais la production est essentiellement destinée à un usage privé. L'élevage est peu présent. En 2006, on comptait deux troupeaux de bovins laitiers et un d'ovins. A côté de l'agriculture conventionnelle tournée vers les marchés globaux, il existe aussi une agriculture plus diversifiée, tournée vers la vente directe qui s'appuie sur la présence d'associations locales (site remarquable du Goût pour l'Ail rose d'Auvergne, AMAP⁵⁷...).

1.2.2 L'agriculture telle que décrite dans la Charte Paysagère du Pays de Billom St-Dier

L'élaboration de la charte locale, initiée en 2000 et finalisée trois ans plus tard, a été le support de légitimation du projet de la nouvelle communauté de communes créée en 1999 (Coutarel *et al.* 2003). Ce document a aussi été l'occasion pour ce territoire d'exprimer plus explicitement des projets de valorisation et de préservation des patrimoines naturels et architecturaux, en se référant à sa situation en périphérie d'agglomération et en mettant en avant le caractère diversifié et riche de ses paysages. Sa spécificité tient au fait qu'elle a aussi servi de volet diagnostic au Contrat Local de Développement⁵⁸ (CLD), établi entre le département et la communauté de communes, sur un programme d'actions à moyen terme pour le développement et l'aménagement du territoire. Le couplage de la charte avec le contrat local de développement montre l'ancrage du projet de territoire autour de la question paysagère selon quatre objectifs prioritaires : la gestion des espaces, le maintien du tissu économique, la valorisation du territoire et de ses richesses patrimoniales et culturelles ainsi que la qualification de l'accueil d'une nouvelle population. Un axe transversal concerne le renforcement de l'image du territoire en s'appuyant sur ses éléments patrimoniaux et culturels fortement identitaires, sur sa qualité de vie conjuguant ruralité, proximité des équipements et services ainsi que sur la présence d'un tissu artisanal et commercial diversifié et dynamique.

Les photographies, illustrant les objectifs du projet local de développement et de la charte traduisent la façon dont les élus se représentent le paysage de leur communauté de communes. Il nous a semblé utile d'analyser ces représentations afin de mieux comprendre la place qu'occupait l'agriculture et d'apprécier si ces représentations étaient fidèles à la matérialité des paysages de ce territoire. Pour ce faire, à partir d'un corpus de 68 photos localisables, nous avons extrait 138 composants paysagers selon trois plans visuels. L'Annexe 9 présente le détail des résultats statistiques et cartographiques obtenu grâce à l'analyse des composants paysagers issus des photographies.

Nous retenons néanmoins que les premiers plans sont, de manière dominante, composés de végétation agraire (cultures, prairies, bocages). Les seconds plans sont essentiellement liés aux éléments du bâti à valeur patrimoniale. Le dernier plan concerne un relief forestier lointain. Le calcul des fréquences d'apparition des composants par plan (surface et diversité des composants d'une même thématique, sur un même plan- fig. 33) montre une prédominance des thématiques végétales (48 %), suivies par le bâti (22%) et les réseaux (16%). Les catégories caractérisant la végétation agraire (21 %), le bâti patrimonial (13%), les végétations urbaines et spontanées (12 % et 9%) sont les plus fréquentes. Quatre catégories de

56 Sources : Etudes des rapports et analyses Chambre d'Agriculture et SAFER sur Billom en 2006.

57 Association pour le maintien d'une agriculture paysanne, Les paniers de la petite Toscane ; créée en mai 2009, compte actuellement 57 familles d'adhérents consommateurs, 11 producteurs et un partenariat avec une épicerie associative, l'Orange bleue à Billom. Quatre producteurs ont le label BIO (maraîcher, producteur de porc, boulanger et pâtisier) et un est en conversion (producteur d'agneau) - <http://www.reseau-amap.org/amap-63.htm>.

58 www.stdb-auvergne.com/IMG/pdf/billom_saint-dier_infos_1.pdf

composants ressortent : les systèmes de production (prairies essentiellement), les arbres et les étangs utilisés pour illustrer les espaces « naturels », les clochers, châteaux et façades à colombages et enfin les silhouettes des bourgs du piémont.

A partir de cette analyse, nous avons déduit quatre types de paysages apparaissant dans la charte et les plaquettes de présentations de la communauté de communes.

1.2.2.1 Type 1 : la permanence historique

Les prises de vue sont souvent orientées de manière à éviter les paysages de parcelles remembrées.

Il s'agit d'un paysage bocager, constitué de nombreuses petites parcelles, sans aucune trace visible de remembrement, tel qu'il était dans les années 50. En deuxième plan, sont mis en scène des éléments architecturaux considérés comme ayant une valeur patrimoniale (châteaux et églises principalement). Cependant, l'objectif n'est pas d'insister sur des bâtiments précis sur lesquels il conviendrait d'agir, mais de mettre en avant une spécificité rurale traditionnelle du territoire, un caractère générique de paysage de carte postale, reconnu par tous et auquel adhèreraient aisément les habitants.

1.2.2.2 Type 2 : « le petit village dans son écrin de verdure »

Pour ce deuxième type, l'importance de l'élément végétal sert d'écrin à une silhouette villageoise, située en deuxième plan. Le troisième plan est composé d'éléments relatifs au relief et plus rarement à des composants naturels remarquables (ex. Sommet des Turlurons à Billom). Quant au premier plan, il combine des éléments végétaux et minéraux (clôtures, haies, murets, une végétation « urbaine » (pelouses, parcs, bordures engazonnées, plantations,...).





Cet assemblage de plans traduit un attachement à l'existence de petites communautés villageoises qui renvoie l'image d'une campagne idéalisée, inscrite dans un imaginaire social prégnant. Les références à la silhouette des bourgs se rattache à « *l'identité sociale du territoire* », qu'il s'agit, pour les acteurs locaux, de préserver contre les poussées de l'urbanisation.

1.2.2.3 Type 3 : l'évocation de l'agriculture via la référence à la nature (la prédominance du vert)

Le quatrième type est représenté principalement par des photographies panoramiques composées de trois plans successifs. Au premier plan, figurent des espaces de verdure inscrits dans une mosaïque paysagère de type agricole, plus spécifiquement prairial, offrant un aspect entretenu et maîtrisé, ouvert et clair. On note aussi la présence de forêts figurant souvent au troisième plan, dans un horizon lointain qui accentue l'impression de verdure et de volume.

Dans la charte Paysagère de Billom St-Dier, l'agriculture est considérée comme principale ressource du territoire, mais c'est aussi un élément explicatif de l'importance des références liées à la nature cultivée. Le paysage se confond ici avec l'image de nature, mais d'une nature « cultivée ». La mise en évidence de cette nature anthropisée au caractère entretenu et jardiné du territoire traduit la dimension esthétique sous-jacente aux représentations des paysages agricoles.

Fig. 33: Types de photographies représentant l'agriculture à l'échelle de la Communauté de Communes du Pays de Billom St-Dier

	% d'occupation des objets par plan			Exemple d'image extraite de la charte paysagère et du site internet
	plan 1	plan 2	plan 3	
type 1 La permanence historique	végétation agraire 21,7%	patrimoine bâti 21,7%	végétation agraire 29%	
type 2 « le petit village dans son écrin de verdure »	Végétation spontanée 15,2 %	Urbanisation dense 10%	Éléments de relief 19,4%	
type 3 la prédominance du vert	Végétation agraire 21,7%	Végétation agraire 8,3%	Forêt 19,4%	
Type 4 les objets symboles	Végétation agraire 92			

Les critères de sélection des composants correspondent à la Grille de l'OPTMC.

1.2.2.4 Type 4 : les composants symboles

Ce dernier type présente un objet sur un plan unique. Ce ne sont pas de véritables paysages, mais un moyen détourné de les évoquer à travers la valeur patrimoniale et générique (un champ de blé) ou à la spécificité de ses produits (la gousse d'ail rose d'Auvergne).

Le symbole utilisé ici s'accommode d'un changement d'échelle grâce à sa décontextualisation qui parle aussi bien aux locaux qu'à l'ensemble de la société. Le « chapelet d'ail » est le symbole territorial d'une production rare (moins de 10 ha). Il renvoie à la qualité du territoire dans son ensemble en usant d'une référence idéale : le territoire est imaginé à travers son produit. La présence de cette photo s'explique par le fait que Billom se fixe pour horizon de figurer comme « terroir de l'ail d'Auvergne », avec un projet de labellisation pour cette production.

Ces quatre types de paysages, assez éloignés de ceux que l'on peut rencontrer in situ, montrent qu'il existe un écart entre les composants paysagers illustrant les orientations d'aménagement inscrites dans les documents et les secteurs où il serait utile de mettre en œuvre des opérations particulières du fait des dynamiques observées (fig. 32). Les illustrations qui figurent dans les documents de projets ne sont pas là pour montrer où et sur quoi il faudrait agir, mais seulement, pour traduire en images symboliques les propos qui figurent dans le texte. De ce fait, ces documents sont de peu d'utilité lorsque l'on veut décliner à l'échelle communale et de manière opérationnelle ces bonnes intentions, ou les articuler avec les actions issues des projets des autres échelons territoriaux.

1.2.3 L'agriculture de Billom telle que présentée à d'autres échelons territoriaux

Le Parc Naturel Régional du Livradois Forez et le Pays du Grand Clermont sont les deux autres territoires dont relève la commune de Billom.

1.2.3.1 Le Parc Naturel Régional du Livradois Forez

Le PNR du Livradois accorde une importance particulière à la dimension paysagère de l'agriculture. Le paysage est considéré comme un axe prioritaire et transversal de la politique de développement du PNR depuis sa création en 1982. C'est pourquoi, les propositions de gestion de l'agriculture s'appuient sur une entrée paysagère et font référence au Schéma Paysager (Cabinet Miramand, Bienvenu, et Misse 2008), élaboré en amont de la charte (Parc Naturel Régional du Livradois Forez 2009). Ce schéma paysager n'a pas eu pour objectif de renseigner sur des actions précises à mettre en œuvre sur et pour les espaces agricoles, mais de définir ce qui est et fait paysage pour les acteurs enquêtés. Une liste des sites et des secteurs « existants », « à construire », « à reconnaître », « à aménager », « à faire découvrir » est issue de ces dires d'acteurs et devient proposition d'action. Le schéma reconnaît également des producteurs de paysage : « des aménageurs, des agriculteurs, des décideurs », ce qui n'est pas le cas de la récente charte du Parc (Annexe 23). Dans la charte comme dans le schéma paysager, le paysage est cité seulement à travers des valeurs positives et des actions de protection ou de valorisation. La politique de résorption des Points Noirs Paysagers, qui était présente dans la précédente charte (Parc Naturel Régional du Livradois Forez 2008), n'apparaît plus dans la nouvelle. La gestion des paysages ne concerne plus l'échelle des composants paysagers mais l'échelle des sites et des panoramas.

Concernant le territoire de Billom, deux actions traitent de la protection de certains points de vue depuis les axes routiers et la lutte contre l'étalement urbain, notamment pour son centre bourg. Une troisième action porte sur la protection des espaces naturels agricoles composant les paysages, reconnus comme étant de qualité par les rédacteurs de la charte. Ces derniers proposent trois niveaux de qualité : tout d'abord les Sites remarquables et écologiques « à doter d'outils garantissant le maintien des structures paysagères et n'ayant pas vocation à accueillir d'aménagements et d'infrastructures à fort impact

paysager », ensuite les hauts lieux qui sont des espaces vastes, emblématiques du Parc (intitulés également les « monuments paysagers »), puis les « Espaces d'intérêt paysager devant faire l'objet de démarches de valorisation patrimoniale et touristique ».

Les représentations paysagères définissant le Pays de Billom St-Dier et basées sur des ambiances bucoliques, pastorales, et forestières, peuvent être également observées dans les documents des projets de territoire du Pays du Grand Clermont. Pour le secteur de Billom St-Dier, le cabinet d'étude paysagère a identifié deux entités paysagères : le Billomois (entité n°4 – Annexe 23) et le Bas Livradois (entité n°7). Il a classé les buttes volcaniques et de la plaine céréalière comme des zones d'intérêt écologique nécessitant un plan de gestion. Pour ces espaces, les valeurs esthétiques, écologiques et productives sont perçues en premier. Les acteurs, gestionnaires et usagers de ces espaces, ne sont pas cités dans le diagnostic annexé à la charte.

1.2.3.2 Le pays du Grand Clermont

Le Pays du Grand Clermont, contractualisé depuis 2004, s'est engagé dans l'élaboration de son SCoT pour l'horizon 2010. A la lecture du document en projet (Agence d'Urbanisme et de Développement de Clermont Métropole 2007), la mise en œuvre de documents d'urbanisme pour l'ensemble du territoire apparaît comme une des principales orientations. Cette orientation réglementaire vise la mise à disposition d'outils d'aménagement pour la gestion des espaces et la préservation d'un cadre de vie, qualifié d'« agréable ». Cette valorisation concerne spécifiquement le territoire du Pays de Billom St-Dier, lequel est désigné par son caractère rural menacé par le développement de la périurbanisation. Les auteurs insistent sur le caractère « *regrettable* » et « *mal intégré* », d'une urbanisation non contrôlée.

Le projet de SCoT propose un développement basé sur les polarités urbaines⁵⁹. Au final l'agriculture est représentée comme ce qui « *reste en blanc* » (Fleury 2005), et sans projets stratégiques spécifiques (Annexe 24). Cependant, dans le projet de SCoT, les necks volcaniques des Turlurons et la Vallée du Madet demeurent des composants paysagers reconnus. La valorisation et la protection des paysages, des zones naturelles et du patrimoine bâti est une action principalement citée. La question de l'agriculture extensive, bien présente sur le territoire de Billom, est quant à elle évacuée, puisqu'elle ne traduit pas la demande politique du Pays du Grand Clermont (Loudiyi *et al.* 2007)⁶⁰. En effet, le diagnostic met l'accent sur un seul type d'agriculture, les grandes cultures intensives de la plaine de Limagne. « *L'agriculture du Grand Clermont joue un rôle important dans l'économie locale, tant d'un point de vue de la création d'activités agricole et industrielle que d'emplois générés. Les terres à haut potentiel agronomique (terres noires de Limagne) sont associées à un large potentiel de recherche comme l'INRA[...] Dans le périmètre du SCoT, on recense : plus de 1.600 emplois en production agricole dans plus de 1.000 exploitations ;[...] L'agriculture assure, par ailleurs, sur le Grand Clermont, une gestion de l'espace (64 000 ha cultivés en 2000, soit 62 % du territoire) et une structuration du territoire qui participent très largement au cadre de vie des habitants (coupures vertes).* » (Agence d'Urbanisme et de Développement de Clermont Métropole 2007).

La mise en application des orientations de la charte du PNR comme du SCoT « *déclinées in extenso par les intercommunalités locales* » p. 145), puis par la municipalité, quelles que soient les thématiques n'est pas évidente. Pour la thématique agricole, le Pays de Billom illustre tout particulièrement ce problème d'articulation entre échelle locale et celle de l'agglomération, ou encore celle du PNR Livradois-Forez. Faute de disposer dans ces documents de données suffisamment précises, il nous est apparu indispensable de compléter cette analyse par des observations de terrain et plus particulièrement des paysages afin de

59 « Espace concentrant les activités culturelles, économiques et résidentielles. Ce terme est utilisé lorsque le territoire urbain possède une organisation multipolaire » (sources : glossaire du SCOT de Lyon 2030 - <http://www.scot-agglolyon.fr/glossaires01.php#p>)

60 Contribution aux réunions d'élaboration du Scot sur la question agricole. (Loudiyi, 2007 #27).

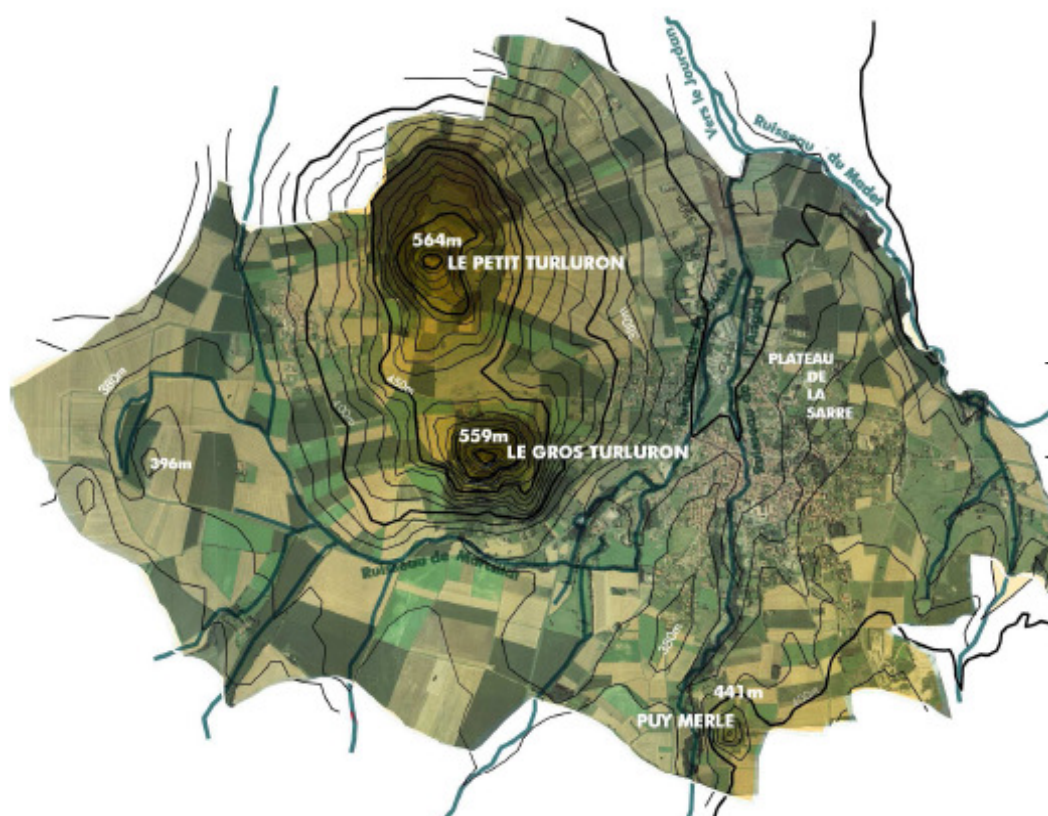
mieux cerner la place de l'agriculture sur le territoire billomois, c'est-à-dire de Billom et de ses environs, eux-mêmes rattachés à la Communauté de Communes de Billom St-Dier.

1.3 Typologie des paysages billomois

Les influences actuelles et héritées ainsi que les dynamiques de développement à l'échelle de la communauté de communes nous permettent de constituer une typologie des paysages. Pour simplifier la lecture de ces paysages nous proposons une analyse par type de paysage des figures.34 à 38 : les paysages vus « depuis » la commune de Billom (fig34 à 37) et, la figure. 38 pour les alentours.

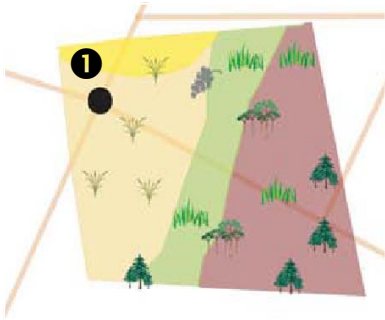
Fig.34 : Vues depuis Billom

Les necks caractéristiques des Turlurons constituent une « frontière paysagère » entre le centre bourg et le hameau principal de Tinlhat.



Sources : Groupe SYCOMORE. 2007. Plan Local d'Urbanisme de la commune de Billom, Rapport de présentation, Mairie de Billom

Fig.35 : Type a - l'avancée du front de l'agglomération clermontoise et le hameau de Tinlhat



1 vue depuis Chas sur le Gros Turluron et le hameau de Tinlhat. MontMorin et Fayet le Château en 3e plan.

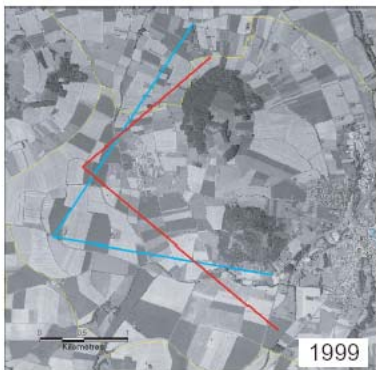
Ce secteur appartient à la plaine céréalière de la Limagne. Le paysage est constitué de vastes parcelles remembrées et cultivées de manière intensive (céréales, oléagineux), ponctué de quelques peupleraies, de vergers et vignobles.

Malgré la pression d'urbanisation qui touche la commune, le hameau de Tinlhat, a été préservé de l'urbanisation, sans doute en raison du dynamisme des exploitations agricoles. Depuis les années 1990, moins d'une dizaine de maisons individuelles ont été construites.

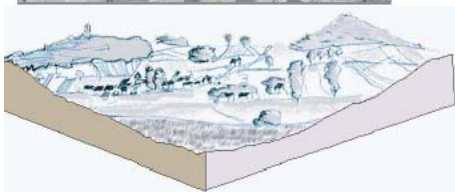
Vue Ouest-Est de la Commune - Tinlhat



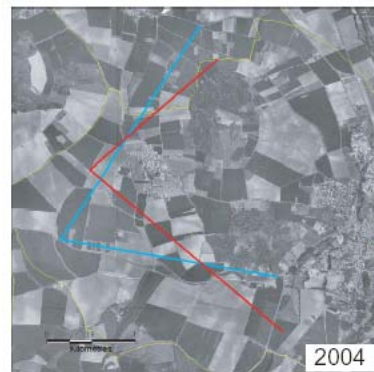
1996 - Remembrement



1999



2006 - cp



2004

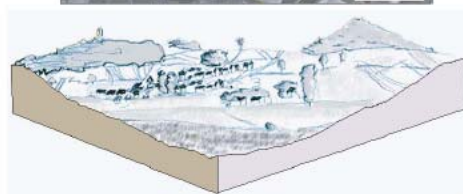
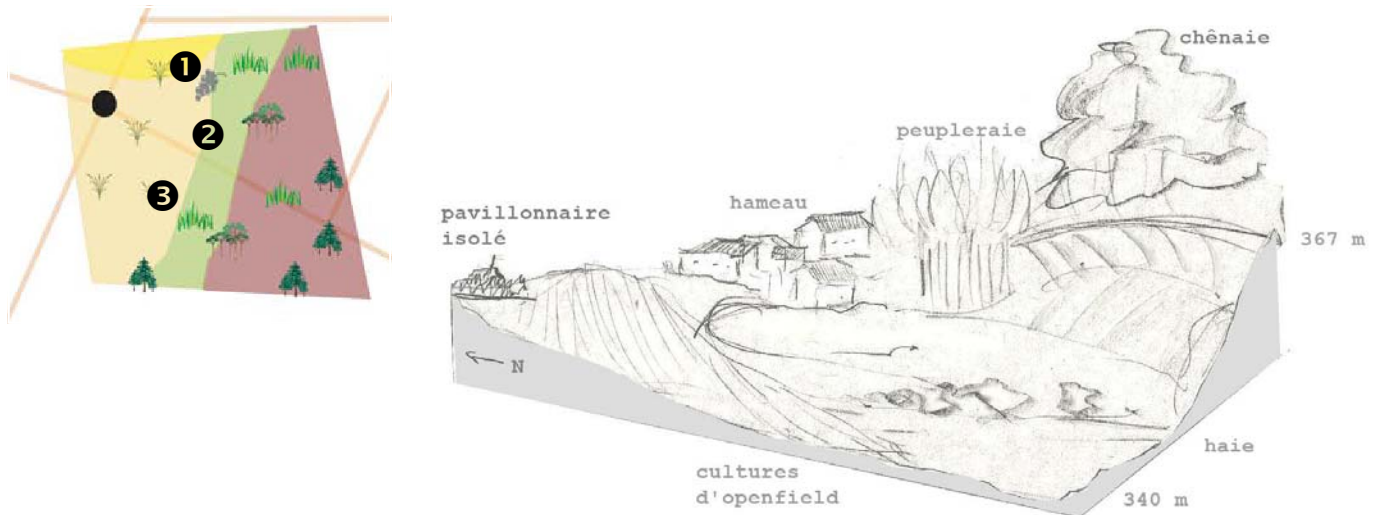


Fig.36: type b - périphéries du centre bourg de Billom



Alors que sa périphérie s'agrandit, le centre bourg de Billom ne connaît pas de profondes modifications.



① vue depuis les limites communales nord

Sa partie Nord est soumise à différentes pressions sur le foncier agricole.



② vue depuis Eglise Neuve sur le centre boug de Billom et la Chaîne des Puys en 3e plan

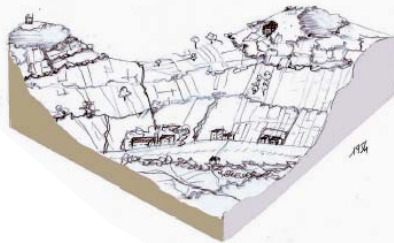
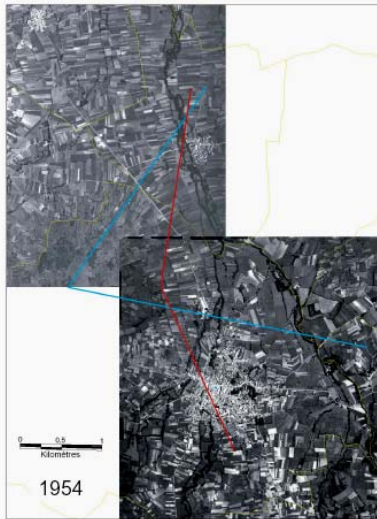
Sa partie Est est actuellement occupée par des cultures et pâtures inondables. Les formations arborées de ce secteur, notamment les ripisylves de l'Angaud, du Marcillat, du nord du Madet et du cœur de ville en ont beaucoup diminués.



③ Secteur sud de Billom à proximité du Puy Merle

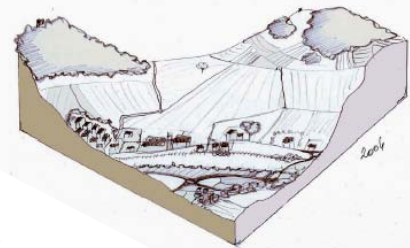
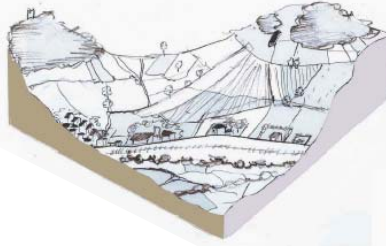
Sa partie sud-est présente encore une mosaïque paysagère, alternant prairies, cultures, vergers et vignoble.

Fig. 37. type c : Les Turlurons du Nord au Sud



Vue Nord Est- de la Commune :
site des Varennes, ancienne tuilerie
1996 - Remembrement- Billom

1997 - OPTMC Guy



Les necks volcaniques des Turlurons se situent au centre du territoire communal. A l'Est, les pentes sont à la fois cultivées et « grignotées » par l'urbanisation. Le remembrement et l'évolution des techniques agricoles ont considérablement modifié le parcellaire qui était relativement morcelé jusque dans les années 1970 (fig. 12). Ceci a accru les risques d'érosion et d'écoulement de boues qui sont fréquentes et menaçantes pour les quartiers

résidentiels et petits immeubles présents. Il reste cependant quelques milieux non cultivés, petits massifs boisés mais pas gérés, biotopes originaux classés comme zone Natura 2000). Le sommet de la butte est occupé par une chapelle (Chapelle de la Salette,

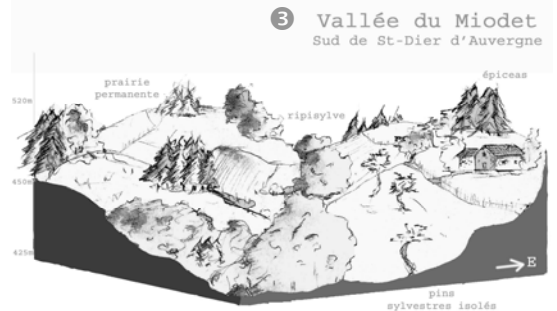
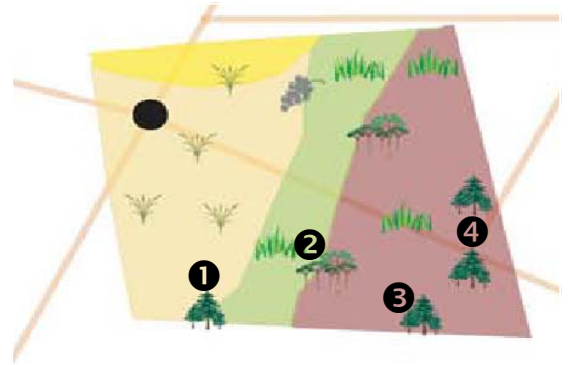
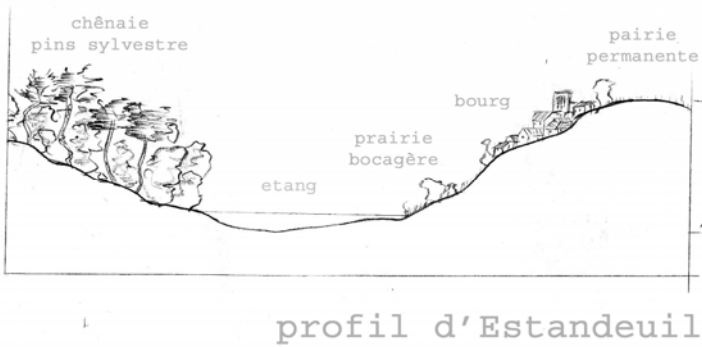
ancien couvent) . On y trouve aussi quelques bâtiments agricoles qui ne sont plus entretenus.



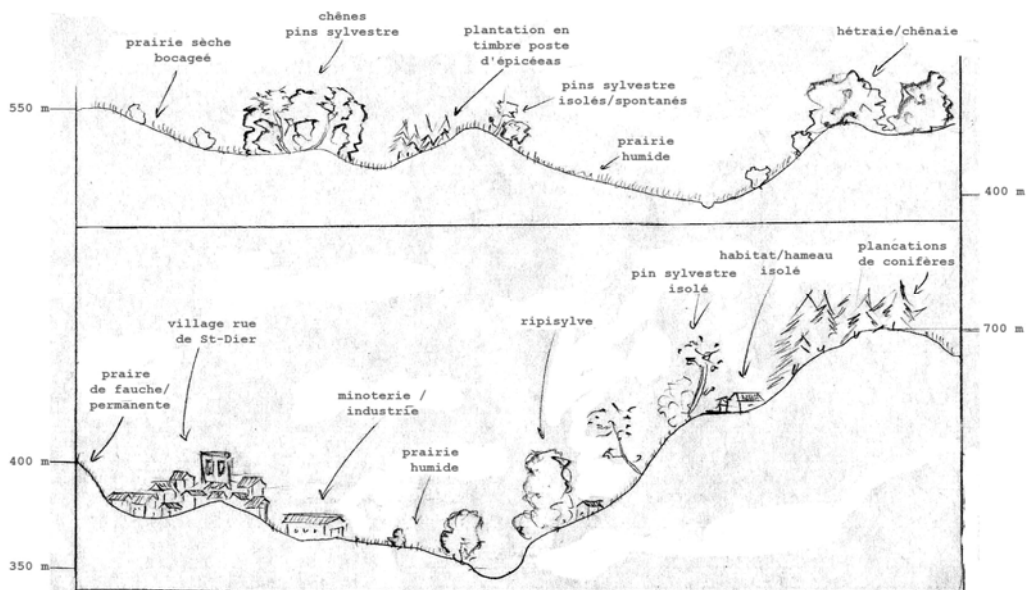
Vue depuis Billom - les Turlurons - 2008

Fig. 38 : Paysages aux alentours de Billom, un axe Est Ouest

Schéma des principales typologies des orientations techniques agricoles et forestières



versant ouest dit "bassin de St-Dier"



versant est fossé d'effondrement de la pénéplaine

Planchat 2007

1.4 Synthèse des composants paysagers observés sur le terrain et extraits des documents

Cette partie présente la synthèse des composants paysagers que nous avons observés et ceux qui sont extraits des documents présentant les projets de territoire concernant Billom. En croisant ces deux approches, nous avons construit des représentations hybrides, qui nous ont servi de supports de visualisation lors des étapes d'enquêtes et d'ateliers de vision prospective. Ces supports nous ont servi de base, à partir desquels les acteurs que nous avons rencontrés ont énoncé leurs intentions d'aménagement en faveur de l'agriculture, c'est-à-dire, les actions qui pourraient modifier les structures de production, les systèmes d'exploitations et les paysagères ou infléchir, voire réorienter leurs dynamiques.

1.4.1 Confrontations entre les objets paysagers observés et ceux mis en avant dans les différents documents d'urbanisme

Pour montrer les points de convergence et les écarts entre ce qui est perceptible et ce qui est montré, nous avons repris le tableau d'analyse des résultats présenté dans la synthèse du chapitre 2. Nous présenterons dans un premier paragraphe les composants issus de notre analyse géographique et socio-économique, complétée de notre typologie paysagère. Dans un second paragraphe nous développerons le tableau d'analyse des composants extraits de la charte architecturale et paysagère du pays de Billom St-Dier, puis, dans un troisième celui des autres échelons territoriaux.

1.4.1.1 Composants observés sur le terrain

Nous avons étudié les composants paysagers selon trois échelles de perception (composants élémentaires, groupe de composants et panoramas).

Le tableau 1, (fig. 39) recense les composants paysagers que nous avons retenus lors de la constitution des différents blocs diagrammes que nous avons réalisés sur le terrain et ceux que nous avons considérés comme nécessaires à la typologie des paysages agricoles du pays de Billom St-Dier et de la commune de Billom. Nous avons complété ces informations par des chorèmes de synthèse à l'échelle du Pays (fig.32) et des trois secteurs de Billom afin de préciser les structures et les dynamiques paysagères en cours (fig. 35 à 38) ; ce qui nous a permis de définir des enjeux territoriaux pouvant être intégrés dans le PLU de Billom.

A cette étape, de par notre posture d'observateur, nous n'énoncerons pas d'intentions d'aménagement qui relèvent des acteurs locaux.

1.4.1.2 Eléments paysagers et paysages du Pays de Billom St-Dier

Il est apparu important pour les maîtres d'ouvrage et d'œuvre de la procédure de mettre en avant une image de la ruralité dans ses valeurs sociales et paysagères plutôt que dans sa matérialité. Aussi, les composants que nous avons extraits à l'échelle de la communauté de communes représentent à la fois les perceptions de ces acteurs sur l'agriculture, mais aussi, du fait de leur rattachement à des orientations, leurs intentions d'aménagement. C'est pourquoi le tableau 2 (fig.39) reprend une analyse des composants par échelles d'intervention (objet, opération, aménagement), plutôt que de perception.

Les représentations liées au paysage, saisies à travers les composants paysagers mobilisés dans le projet de territoire traduisent une ambiguïté entre deux approches symboliques : l'une environnementale (la couleur verte), et l'autre patrimoniale (l'architecture traditionnelle et la silhouette villageoise). L'imaginaire lié à ces approches reste encore empreint du caractère rural de ce territoire alors que celui-ci est situé en périphérie d'agglomération.

Fig. 39 : Synthèse des composants paysagers issus d'une analyse experte -étape 1, Billom

Tableau 1 : composants observés

thématiques		Composants aux échelles de perception			Enjeux territoriaux	
		composants	groupement de composants	panorama	structures	dynamiques
agriculture	Paysages agraires	sentiers	parcellaire	ripisylves, massifs forestiers	paysage diversifié (grandes cultures, bocages, petites cultures de pentes)	diminution de la ripisylve, cerclage des petits massifs forestiers
	Systèmes	parcelles de vigne, vergers, moutons	grandes cultures	secteur openfield secteur prairial et bocager pour élevage		
	Structures	fermes isolées			21 exploitants sur Billom en 2006	diminution du nombre d'actifs agricoles
territoire	Espaces	réseau routier	silhouettes urbaines (bourg, hameau, habitat isolé)	plaine, buttes volcaniques	Axe Est-ouest (entre plaine et Moyenne Montagne) caractère périurbain et zone de transition avec la moyenne montagne	gradient urbain-rural développement de nouvelles constructions
	Activités	aérodrome, édifices patrimoniaux (religieux, châteaux)	lotissement, zones d'activités			
	Acteurs		habitat résidentiel		mouvements pendulaires vers Clermont-Fd	développement du résidentiel

Tableau 2 : composants du Pays de Billom St-Dier

thématiques		Composants aux échelles d'intervention			Enjeux territoriaux
		Objet	Opération	Aménagement	
agriculture	Paysages agraires	Sentiers, haies, étangs	village	ripisylves, massifs forestiers	régulation de l'étalement urbain, de production des aménités territoriales et de préservation d'une identité locale basée une demande de « nature »
	Systèmes	ail	Prairies	secteur prairial et bocager pour élevage	
	Structures	silo			absent
territoire	Espaces	parcs, jardin,		hameaux	mise en avant du patrimoine à des fins d'attractivité touristique et en réponse du label « pays d'art et d'histoire »
	Activités	bâti médiéval, édifices religieux et féodaux			
	Acteurs				

Tableau 3 : composants issus du Parc Naturel Régional du Livradois Forez et du Pays du Grand Clermont

thématiques		Composants aux échelles d'intervention			Enjeux territoriaux	
		Objet	Opération	Aménagement	structures	dynamiques
agri-culture	Paysages agraires		points de vue depuis les axes routiers lieux non bâtis : Turlurons	Vallée du Madet Buttes Volcaniques Terres noires de Limagne « monuments paysagers »,	terres « à haut potentiel économique » sites remarquables	« Espaces d'intérêt paysager devant faire l'objet de démarches de valorisation patrimoniale et touristique »
	Systèmes		Plaine de Billom	Grandes cultures céréalières	zone d'intérêt écologique	à valoriser écologiquement et économiquement
	Structures				nombreuses exploitations	nombreux emplois dans l'agriculture et agro-alimentaire
territoire	Espaces			espaces naturels, agricoles		à protéger, à valoriser
	Activités					
	Acteurs		nouvelles habitations individuelles		l'étalement urbain périurbanisation	Développement Multipolaire

Planchat 2009

Le projet du territoire de Billom Saint-Dier montre bien qu'à partir d'un projet de paysage, leurs promoteurs cherchent à réduire l'écart entre une réalité existante (développement du résidentiel, perte d'une économie locale, forte présence d'une agriculture intensive) et une réalité désirée (agriculture de proximité, le hameau, au bâti traditionnel dans son écrin de verdure). Cette réalité désirée s'inscrit dans des modèles de représentations génériques du caractère rural dont le paysage (et non l'agriculture dans toutes ses dimensions) devient support.

1.4.1.3 Composants paysagers mis en avant par le Parc et du Pays du Grand Clermont

Pour le Parc Naturel Régional du Livradois et le Pays du Grand Clermont, les paysages agricoles (et non l'agriculture dans ses trois dimensions) assurent une fonction de régulation de l'étalement urbain et de production des aménités territoriales (tableau 3, fig.39).

Ainsi les représentations paysagères du Parc et du Pays contribuent à produire deux types de visions du territoire du Pays de Billom St-Dier. Le premier insiste sur la prise en compte des paysages à travers des valeurs hédonistes, esthétiques et les argumente par un besoin de préservation écologique, environnementale. Le second exprime plutôt une volonté de les protéger contre l'avancée du front d'urbanisation tout en maintenant des systèmes agricoles productifs. Ces deux options peuvent paraître complémentaires si elles sont analysées conjointement. Or, les représentations des documents rattachés à la commune de Billom St-Dier, se rapprochent davantage des orientations du Parc, compte tenu de son antériorité par rapport au Pays du Grand Clermont. Les orientations du Parc, privilégiant la valorisation et la préservation des paysages agricoles, présentent néanmoins des écarts entre les représentations et les actions concrètes à mettre en œuvre. Quant au Pays du Grand Clermont, en visant la qualité productive de certains systèmes de production agricoles, tels que les grandes cultures visibles sur le secteur Est de Billom, il risque de supprimer de son projet de SCoT la diversité des espaces, des productions et des activités agricoles.

Nous avons choisi de reprendre l'ensemble de ces composants paysagers comme éléments de structure pour la réalisation de nos représentations supports que nous avons ensuite utilisées lors de l'application de notre posture de médiateur dans les ateliers participatifs.

1.4.2 Construction des supports de visualisation : le bloc diagramme paysager, la maquette en carton

Pour passer aux étapes suivantes de notre dispositif méthodologique, nous avons construit des représentations supports de modélisation paysagère (Planchat, Lelli, et Michelin 2008) caractéristiques de la commune de Billom Saint-Dier.

Nous avons proposé deux supports différents. Le premier est une maquette en carton (fig.40). Pour sa création, nous avons choisi de montrer le relief pour mettre en avant la plaine, les buttes volcaniques et la zone de piémont. Par souci de simplification et de réalisation, nous avons empilé des couches successives de carton simulant un Modèle Numérique de Terrain au pas de 50 m avec un drapage en papier d'une photo aérienne (BD Ortho IGN – 2004).

Les blocs diagrammes paysagers constituent le second type de support. Pour une meilleure visibilité des composants paysagers, nous avons dessiné deux blocs en scindant la commune de Billom en deux secteurs (fig. 40) : un secteur Ouest orienté vers le pays du grand Clermont et un secteur Est orienté vers la zone plus montagneuse du PNR Livradois-Forez. Nous avons redessiné les composants structurant le paysage de type surfacique (parcellaire agricole, et surfaces bâties, etc.), et linéaires (principaux axes routiers, chemins d'exploitation agricole, ripisylves pour marquer les cours d'eau, etc.).

Fig.40 : Construction des représentations supports

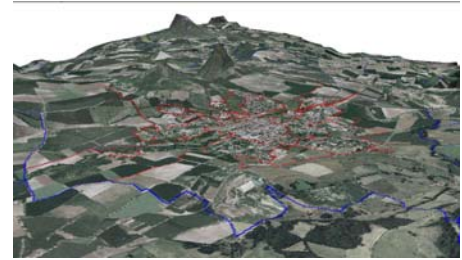
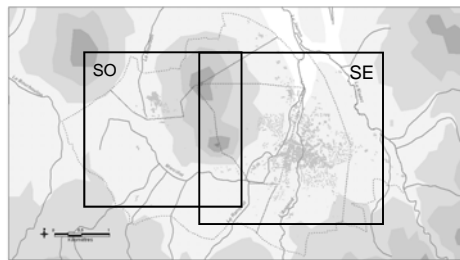
1. Maquette



Maquette en carton et papier vernis (écriture à la craie effaçable), échelle 1/400e, plaquage BD Ortho 2004, relief BD Alti 50 pour élévation en carton par courbes hypsométriques au 1/10e - Support polystyrène et carton - Épingles de couleur avec étiquette numérotée pour permettre aux acteurs de localiser les objets paysagers ou spatialiser leurs arguments.

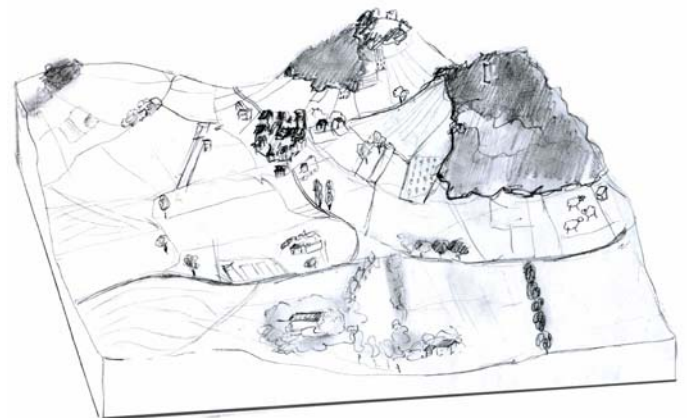
Blocs diagrammes paysagers

1. Disposition des Bloc Diagrammes



3. dessins par calques des composants surfaciques, ponctuels et linéaires

2. Modélisation 3D par SIG des objets extraits et à reproduire



Relief

Bâti et silhouettes urbaines



Systèmes agraires (culture, verger, vigne, élevage ovin)

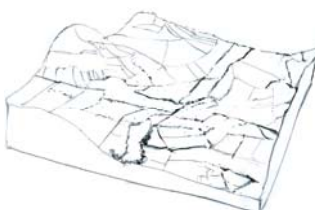
Éléments boisés et voirie

4. ajout de tous les calques pour Modèle final SO : Secteur Ouest Tinhath



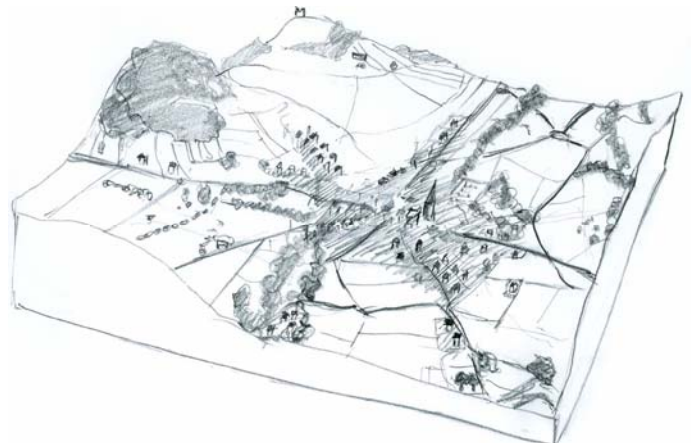
Relief

Bâti et silhouettes urbaines



Systèmes agraires (culture, verger, vigne, élevage ovin)

Éléments boisés et voirie



5. idem pour Modèle final SE : Secteur Est Billom centre

Planchat 2006

Les composants ponctuels reprennent à la fois certains éléments caractéristiques des exploitations agricoles ou des systèmes de production observés (troupeau, verger, vignobles..., certains bâtiments agricoles isolés). Certains édifices et monuments cités dans la charte ont également été intégrés (ex : chapelle au sommet des Turlurons).

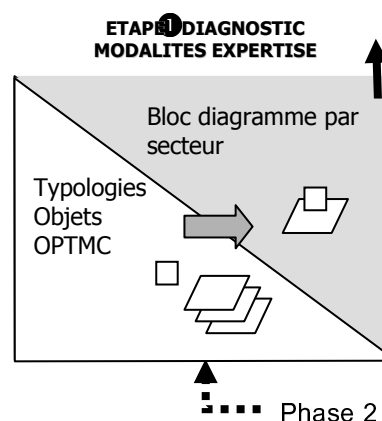
1.5 Modalités liées à l'expertise

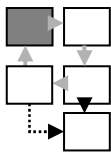
Nous avons produit les résultats de cette première étape du dispositif méthodologique en adoptant une posture d'observateur et en vue de construire progressivement une posture de médiateur (mise à disposition d'information et de représentations support pour faciliter le dialogue avec les acteurs). Ces résultats s'apparentent à une expertise (fig.41) dans le sens où les informations concernant le territoire ont été obtenues par différentes méthodes nécessitant au préalable des notions et des compétences géographiques pour l'analyse des territoires, au même titre que celles dont disposent les maîtres d'œuvres qui réalisent les diagnostics des projets de territoires étudiés. Ces résultats apportent des informations sur les lieux, les structures spatiales et paysagères qui les composent ainsi que sur leurs dynamiques ou évolutions possibles.

La particularité de notre dispositif, et par conséquent de nos résultats, est d'avoir complété les méthodes traditionnellement utilisées pour les diagnostics (approche géographique et socio-économique) par une méthode singulière qui est d'analyser quels composants paysagers étaient montrés dans les études antérieures à partir des photographies intégrées dans les documents de planification. L'entrée par la photographie nous a permis d'aborder les différentes échelles de perception des paysages et des composants agricoles. Par ce biais, nous avons pris en compte les différentes échelles de projets de territoire concernant la commune de Billom pour mieux appréhender ses enjeux agricoles et territoriaux. Car nous considérons que l'évolution des éléments structurant un territoire ne dépend pas seulement de l'échelle locale mais aussi des autres échelles. Nous avons également trouvé un intérêt à étudier des projets de territoire en cours de réalisation, plutôt que des projets réalisés. Cela nous a permis de mettre en évidence certaines incohérences de ces projets vis-à-vis d'un même objet paysager (par exemple pour la plaine céréalière, la préservation écologique, pour le PNR et le développement intensif pour le Pays du Grand Clermont). Ces orientations peuvent avoir des conséquences locales si le PLU de Billom, également en construction, prend parti pour une orientation ou une autre, comme par exemple dans la gestion des espaces agricoles concernés, telle que la plaine céréalière.

Dans les étapes suivantes du dispositif méthodologique, nous avons utilisé ces composants paysagers extraits et modélisés sur les représentations supports de visualisation, afin d'aider les acteurs de la commune de Billom à partager leurs informations et intentions d'aménagement en faveur de l'agriculture, voire de les prendre en compte dans le document final du Plan Local d'Urbanisme.

Fig. 41 : modalités d'expertise - Billom





2. Etape 2 : points de vue individuels

Cette étape 2 a pour objectif de fournir des informations concernant l'agriculture de la commune de Billom (systèmes de production, structures d'exploitation et paysages agricoles, mais aussi, de manière plus transversale) selon deux points de vue : celui des exploitants et propriétaires de foncier agricole (phase 1 - en 2006), et celui des élus du conseil municipal (phase 2 en 2007). C'est pourquoi nous nous sommes plus particulièrement intéressés aux composants paysagers ayant une signification pour les acteurs enquêtés. Nous avons mobilisé les composants du paysage comme « référentiel social » (Lascoumes et Le Galès 2007), c'est à dire comme un support, un médium les aidant à expliciter leur point de vue vis à vis de leur territoire, à le légitimer, mais également à fournir, notamment pour les élus, leurs intentions d'aménagement.

2.1 Composants paysagers et informations sur l'agriculture du point de vue des exploitants et propriétaires (phase 1)

A partir des différentes thématiques du questionnaire proposé par la Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme (16 retours sur 21 questionnaires -Annexe 11), et de l'usage de la maquette (Annexe 10) nous avons obtenu diverses informations concernant l'agriculture dans ses trois dimensions. Ces informations permettent d'affiner celles issues du Recensement Général Agricole et d'en présenter dans cette partie un descriptif plus approfondi ainsi que les attentes des acteurs sur la situation agricole de la commune de Billom.

2.1.1 Systèmes de production agricole

En 2006, la production de céréales domine (73% des diverses productions, notamment du blé), suivie de la betterave à sucre, du colza et des surfaces pâturées (Annexe 25). A partir de 2000, la jachère progresse. C'est le résultat de la nouvelle PAC mise en place en 1999.

La production d'ail est faible, 2 % sur l'ensemble des productions végétales, en cumulant les productions de Billom même et des communes voisines. Mais ce taux est relativement conséquent par rapport à une production régionale. La vigne en forte diminution, résiste sur certaines pentes des buttes volcaniques environnantes et bien sûr les Turlurons.

La part laissée à la production animale n'est pas à négliger car cette production joue un rôle important dans la gestion du secteur des buttes volcaniques et d'entretien des espaces ouverts de la périphérie du centre bourg. Un quart des agriculteurs enquêtés sont concernés. Les cheptels bovins sont un peu plus conséquents que le cheptel ovin (Annexe 25). Il apparaît là aussi une diversité importante sur la seule commune de Billom, créant un potentiel local pour une agriculture de proximité que certains exploitants souhaiteraient développer.

2.1.2 Structures d'exploitation

Le dépouillement des questionnaires de la chambre d'agriculture apporte une deuxième série d'informations : sur les données sociodémographiques de la population agricole, sur les projets d'avenir de chaque siège d'exploitation et de leurs bâtiments. A partir de ces informations plusieurs constats apparaissent.

2.1.2.1 Une diminution de la population agricole, accentuée par un blocage vis-à-vis des nouvelles installations

En 2000, on comptait 21 exploitants contre 20 en 2006. Sur les 16 enquêtés, 8 se sont installés entre 1980 et 2001 et c'est à partir de cette période que se sont constituées les 7 sociétés enquêtées de type GAEC et EARL. Depuis 1999, les agriculteurs privilégient une installation de type EARL ou sociétaire au détriment de l'installation individuelle (Annexe 26). Ceci peut en partie s'expliquer par le fait que les petits exploitants proches de la retraite préfèrent laisser leurs terres aux exploitants présents ayant déjà une activité importante, plutôt qu'à des nouveaux. En outre, certains propriétaires qui ont mis en fermage leur terrain auprès de producteurs en activités désirent soit vendre leurs terres pour les rendre constructibles soit transmettre à d'autres exploitants actifs sur le territoire. Enfin, même si en 1999, le remembrement communal a favorisé le regroupement des parcelles, néanmoins, pour la majorité des exploitants enquêtés, (63%), certaines de leurs parcelles restent encore dispersées sur la commune (Annexe 27) ; ce qui leur pose problème car les exploitants souhaitent limiter les déplacements et cultiver des parcelles plus grandes. Aussi, compte tenu des contraintes qui pèsent sur l'agriculture, si rien n'est fait pour faciliter l'installation de nouveaux exploitants, la diminution du nombre d'exploitants risque de s'accroître davantage dans les prochaines années. C'est pourquoi, nous avons cherché à connaître le projet de succession des personnes interrogées.

2.1.2.2 Des successions qui dépendent des différentes orientations

Pour 70 % des enquêtés, la succession de l'activité agricole est assurée soit par un des enfants, soit par un tiers (récupération par un GAEC - Annexe 27). Cependant, ces réponses ne nous permettent pas de faire la différence entre ce que souhaiterait ou envisagerait l'enquêté, et ce qu'il en est concrètement. Si 70 % des acteurs estiment leur succession assurée, ils ont en revanche une vision moins claire du devenir du siège. On observe alors 4 types de devenir.

La continuité de l'activité

Il est très important pour le PLU d'identifier les exploitations dont l'activité perdure. Une première raison est de maintenir un tissu économique sur le territoire. La seconde va dans le sens d'une maîtrise de l'urbanisation et du maintien de milieux ouverts. Ainsi, les zonages Agricoles et Naturels du futur PLU doivent être particulièrement pertinents et adaptés pour ces exploitants qui ont une forte attente en matière de foncier.

On distingue sur Billom :

- des exploitants encore « jeunes » (ayant moins de 50 ans) qui souhaitent continuer à s'agrandir tant au niveau de leurs terres que de leurs bâtiments. Ils sont très peu nombreux sur la commune (6 %), un peu plus présents sur les communes voisines ;
- des exploitants, (de plus de 50 ans), qui prévoient de prendre leur retraite à 60 ans, mais dont la succession par un membre de la famille ou un tiers est déjà assurée (6 %) ;
- des exploitants, (de plus de 60 ans), qui expriment clairement leur volonté de continuer (19 %). Il s'agit pour eux d'avoir une petite activité complémentaire à leur retraite. Certains d'entre eux tiennent même à conserver quelques bêtes (bovins, ovins) pour l'amour du métier.

L'arrêt

Il s'agit soit d'exploitants qui déclarent clairement une cessation d'activité et qui n'ont pas de succession (6 %). Les choix et les stratégies ne sont pas clairement exprimées, faute de question précise dans le questionnaire soit d'exploitants (6 %) qui ne déclarent pas clairement une cessation de l'activité mais qui

proposent la revente et/ou la mise en fermage (location) de leurs terrains, sans pour autant maintenir un usage agricole. La majeure partie du temps, la vente conduit à l'urbanisation.

L'innovation

Les enquêtes ont également mis en évidence des exploitants que nous qualifions d'« innovants » (13 %) car ils souhaitent se diversifier vers une activité de vente de proximité ou encore d'agrotourisme ; ainsi que des propriétaires de foncier agricole qui veulent conserver leurs parcelles pour développer des activités équestres voire pour l'un d'entre eux une piste d'aviation privée.

L'inconnu

Cela concerne principalement les propriétaires de foncier agricole et les jeunes exploitants (30-45 ans). 25% de ces derniers considèrent qu'imaginer le devenir de leur exploitation à 20 ans est difficile. Pourtant, la majeure partie d'entre eux souhaite une extension de leurs SAU. Pour les propriétaires non exploitants, il semble que la question telle que formulée dans le questionnaire, ne les ait pas concernés.

Prendre en compte au cas par cas chaque projet d'exploitants nous a permis de mettre en avant les différents types de structures d'exploitation présents sur Billom, et de réfléchir au renforcement de certaines aides pour les plus fragiles, voire un appui, par exemple pour la gestion des bâtiments d'exploitation. Cela devient un atout pour l'aménagement du territoire de Billom en termes de maintien de l'activité agricole.

2.1.2.3 Bâtiments d'exploitations et nouvelles propositions

L'évolution des exploitations implique de prendre également en considération l'évolution du bâti car celui-ci joue un rôle majeur pour l'estimation par l'urbaniste du développement des zones à urbaniser.

Les propriétaires agricoles ont rarement souhaité détailler l'ensemble des bâtiments qu'ils possédaient sauf à des fins particulières de changement de vocation, de projets de vente, de projets de modification et d'agrandissement (Annexe 28).

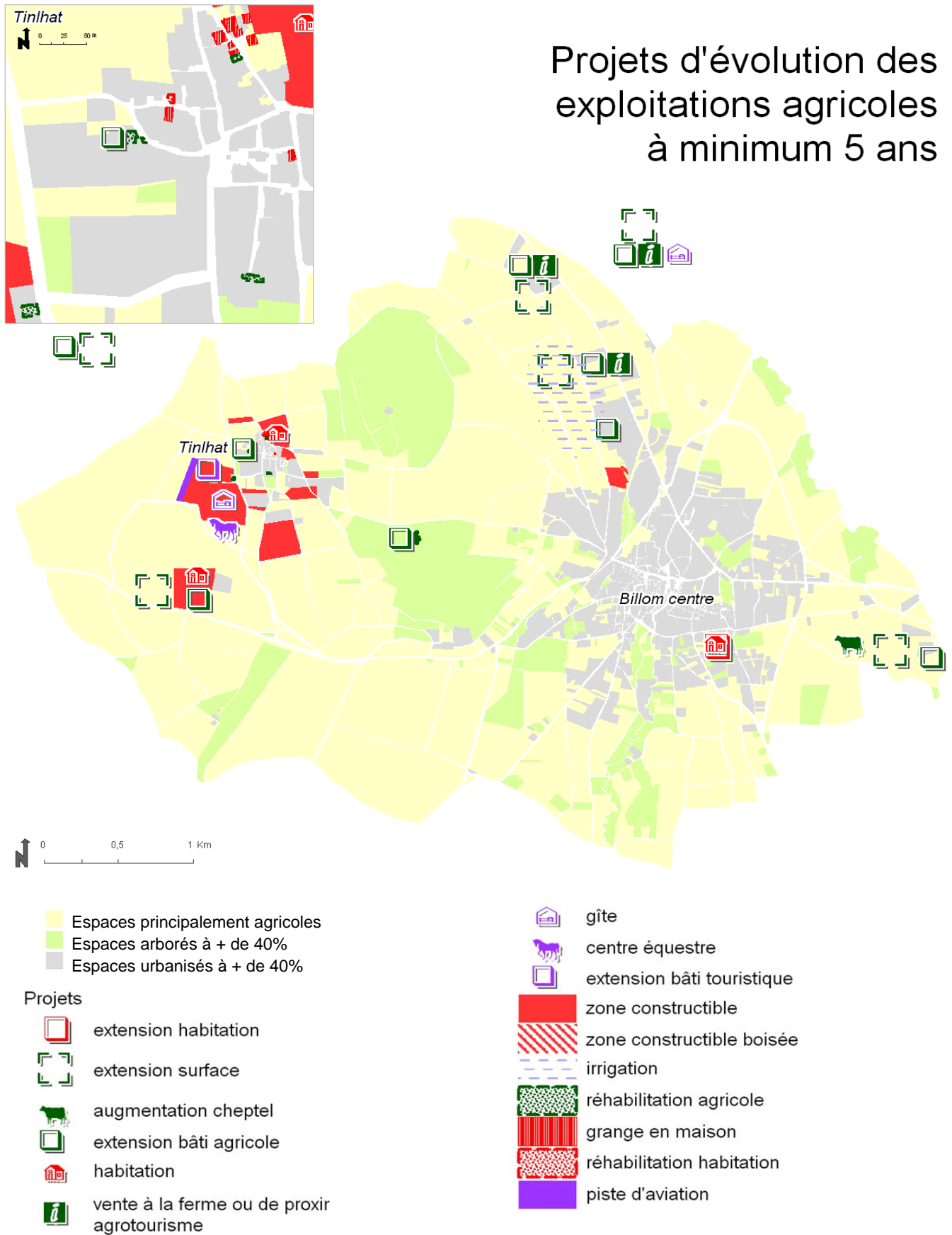
Cependant, il semble important de noter que parmi les bâtiments déclarés, au moins 44 % sont en mauvais état (toiture, façade, charpente...), et seulement 42 % ont une capacité suffisante pour leur utilisation principale.

Au cœur des hameaux, de nombreuses granges ne sont plus utilisables, notamment pour les céréaliers dont les matériels sont beaucoup trop encombrants. Dans le cadre d'un PLU, cette connaissance est utile afin d'intégrer le projet des exploitants concernant les nouvelles constructions, les extensions et les requalifications nécessaires au fonctionnement de leur système.

La majeure partie des exploitants habite à proximité de leur exploitation. Toutefois certains bâtiments sont dispersés entre les parcelles, les hameaux voire sur plusieurs communes, augmentant ainsi certains problèmes de déplacement, de stockage et de voisinage.

Néanmoins, aucun bâtiment déclaré n'est soumis à une réglementation environnementale, bien que la préservation de l'environnement soit prise en compte par au moins trois des exploitants enquêtés (amélioration du stockage et des aires de remplissage des produits phytosanitaires, agrandissement des fosses à lisier voire contractualisation à l'époque à un Contrat d'Agriculture Durable).

Fig. 42 : Localisation des projets des exploitants et propriétaires de foncier agricole



©C. Planchat - ENITAC- 06/2006
sources: Cadastre DRE 2006 - enquête
Chambre d'Agriculture 63 05/2006

Enquête CA 63, mai 2006UMR METAFORT Planchat 07/2006

Fig.43 : Synthèse des composants paysagers issus des enquêtes agricoles—étape 2, Billom

Secteurs de Billom concernés (typologie étape 1)	Thématiques	Composants paysagers cités dans les questionnaires et réunion selon les échelles d'intervention			Dynamiques agricoles citées
		Objet	Opération	Aménagement	
Le secteur ouest de Tinchat	Paysages agraires	ripisylves du Marcillat et du Bourbon, pentes ouest des Turlurons		hameau groupé	transfert des parcelles de cultures : reprise ou zone constructible projets d'extension de surface constructible en périphérie de hameau de Tinchat, voire sur la Prade
	Systèmes	Drains Piste d'aviation		agriculture céréalière	projets de développement d'activités de loisir autour de la piste d'aviation projets restreints de réaménagement des systèmes de drainage et d'irrigation bénéficie de la dynamique agricole des communes voisines : influences très fortes des productions végétales de la Plaine de la Limagne.
	Structures	nombreuses granges inutilisables au cœur du hameau	domaines agricoles dispersés		secteur exploitants plus âgés, dynamique car grandes cultures, mais peu de projets d'innovation Age moyen des exploitants : 63 ans, principalement des retraités. Faible part de « jeunes » (moyenne d'âge 40ans) mais principaux héritiers des bâtiments anciens ne convenant pas à leur volonté d'agrandissement. changement de vocation de certaines fermes du hameau, entretien du patrimoine bâti agricole et historique ancien et isolé réaménagement, faible extension du bâti agricole existant
Le secteur central des Turlurons	Paysages agraires	écoulement de boues ripisylves de l'Angaud,	espaces boisés et protégés (NATURA 2000)	buttes volcaniques bas de pentes urbanisées	considérée comme zone de transition entre culture et centre bourg. Gestion foncière : maintien des grandes parcelles de cultures pour les surfaces à proximité de la zone industrielle- fermage et reprise des parcelles d'agriculteurs retraités
	Systèmes	ruissellement.	vignoble, verger, ail, prairie, céréales	agriculture de pente	le secteur nord et la partie centrale plus cultivés par divers exploitants et propriétaires projets d'extension de surface agricole projets de diversification, de vente de proximité et d'agrotourisme difficulté de maintien des parcelles irriguées face à l'étalement urbain, pourtant, projet d'extension de ces parcelles. bénéficie de la dynamique agricole des communes voisines.
	Structures	bâtiments agricole en mauvais état			Le secteur au sud , du fait de Natura 2000, n'a qu'un seul exploitant Age moyen des exploitants sur secteur nord 53 ans - secteur « jeune », assez dynamique, à dominante cultures, projets d'innovation (retraité pour l'exploitant au sud, mais succession réalisée) Projets d'extension du bâti
Le secteur Est dominé par le Centre Bourg	Paysages agraires	parcelles agricoles enclavées, plus morcelées cours d'eau (ripisylves de l'Angaud et du Madet),	boisement, ville (lotissements)	urbanisation dominante Puy Merle	entretien du patrimoine bâti agricole intégré à la ville Gestion foncière : maintien des cultures pour les surfaces à proximité des habitations -
	Systèmes		polycultures,	Zones inondables	secteur « jeune », à dominante élevage mais peu productif. maintien, voire extension de la pâture pour l'élevage bovins, et domestique (équidés, poulaillers) adaptation de bâtiments agricoles pour l'élevage
	Structures	bâtiments en périphérie de Ville Cabanons vigneron			Age moyen des exploitants 50 ans sièges et exploitations répartis sur les communes voisines fermage et reprise des parcelles d'agriculteurs retraités

2.1.3 Composants issus de l'enquête auprès des agriculteurs

L'enquête a permis de prendre en compte et surtout de spatialiser les projets individuels de développement des exploitants afin de mieux les intégrer au PLU. La carte (fig.42) donne à voir des secteurs agricoles aux dynamiques d'évolution et de production contrastées, ce qui nous interroge sur le maintien de l'activité agricole et de la diversité des producteurs sur certains secteurs de la commune.

En croisant les informations issues des enquêtes avec la typologie des paysages de Billom que nous avons constituée dans la phase 1, nous avons identifié (fig.43) les composants paysagers informant sur les pratiques agricoles et attentes vis-à-vis du projet de PLU que les exploitants et propriétaires de foncier agricole ont cité soit dans les questionnaires, soit en réunion. Du fait du lien au monde agricole et des informations issues essentiellement des enquêtes agricoles, les composants paysagers concernent surtout la thématique agricole. Alors que pour la phase 2 d'enquête auprès des élus, la thématique agricole est citée mais articulée avec la thématique plus large du territoire.

2.2 Le point de vue des élus (phase 2)

Les enquêtes auprès des élus se sont déroulées sur une deuxième phase d'application du dispositif méthodologique en 2007. Elles visaient d'une part à produire des informations permettant de mieux caractériser ces acteurs (âge, parcours politique, rôle au sein du conseil, etc.) d'autre part à préciser leurs informations et les représentations qu'ils se faisaient des lieux et de l'agriculture.

Les personnes que nous avons enquêtées ont entre 52 et 68 ans, 4 sur 8 ont moins de 60 ans et sont encore actives. Malgré une fourchette d'âge relativement resserrée, on note une certaine diversité d'origine (natif ou non de Billom et ses environs), des mandats, des thématiques motivants une participation électorale. Un seul est natif de la commune. Les autres se sont installés sur le territoire plus ou moins récemment (entre 10 et 20 ans). Enfin, aucun d'entre eux est agriculteur, mais 3 sur 8 sont issus d'une famille d'agriculteurs ou disposent de foncier agricole.

Ces informations ont surtout permis de mettre en confiance les acteurs pour continuer le déroulement de l'entretien sur l'agriculture à partir de leurs représentations paysagères.

2.2.1 Perceptions paysagères

Les prises de vue que nous avons réalisées avec les acteurs depuis leur domicile, montrent (fig.44) que les acteurs perçoivent le paysage à différentes échelles (du panoramique à l'objet). Sans pour autant pouvoir valider ces corrélations, nous constatons que les élus qui ont choisi de prendre des photographies panoramiques (minimum 3 plans) depuis leur fenêtre, occupent des fonctions électorales sur les thématiques environnementales et intercommunales (gestion de l'eau et des réseaux). Les élus qui s'occupent des thématiques urbanistiques et de gestion globale de la commune, ont plutôt choisi des photographies de proximité (1 à 2 plans maximum).

Généralement, les enquêtés n'ont pas identifié d'éléments spécifiques en lien avec les activités agricoles. Ils ont présenté les espaces agricoles comme un ensemble inscrit dans le territoire, voire caractérisant le territoire de Billom. C'est particulièrement le cas pour l'acteur 1 dont l'habitation est isolée du bourg au milieu de terrains agricoles.

Au lieu de montrer les terrains environnant son habitation, il a préféré nous présenter une vue générale datant des années 1975-1980.

Fig. 44 : Echelles de perception paysagère des élus de Billom

Ces prises de vue sont le résultat des « Portrait paysage » proposés au cours des entretiens des élus. Il s'agissait de réaliser avec eux la photographie de leur portrait et celle du paysage vue depuis leur domicile. Pour cela, ils devaient accepter ou non de se faire prendre en photo dans un paysage familier et nous guider pour prendre en photo leur paysage préféré qui les entoure pour donner sens à leurs intentions d'aménagement et aux informations et représentations sur l'agriculture.

Parmi les photographies produites, les trois échelles de perceptions apparaissent. Elles émergent pour diverses raisons : soit selon l'emplacement du domicile en périphérie ou au cœur de bourg, selon les pratiques de l'enquêtés (ex: n'observe pas le paysage vu depuis son domicile, ou centralise le paysage sur sa maison), selon son rôle dans le conseil municipal (voir photo acteur 1 qui préfère nous montrer une photo ancienne, et prise d'un clocher).

1. Échelle panoramique



Photo acteur 1 - thématique - gestion de l'intercommunalité encadré par l'enquêté - date environ des années 1975-1980



Photo acteur 2 - thématique - gestion des VRD- choix du point de vue sur les versants des Turlurons et les terrains constructibles



Photo acteur 3 - thématique - gestion de l'eau - point de vue sur le bourg centre et l'arrière plan (non visible au moment de la photo) sur Egliseneuve et St-Julien

2. Échelle des groupements d'éléments



Photo acteur 4 - thématique - gestion globale de la commune- point de vue du jardin choisi par l'enquêté car arrière plan sur les Turlurons



Photo acteur 5 - thématique - urbanisme- jardin de l'enquêté choisi par défaut car son paysage est en Aubrac (Aveyron)



Photo acteur 6 - thématique - gestion globale de la commune- sa maison ancienne qui était son ancienne boucherie

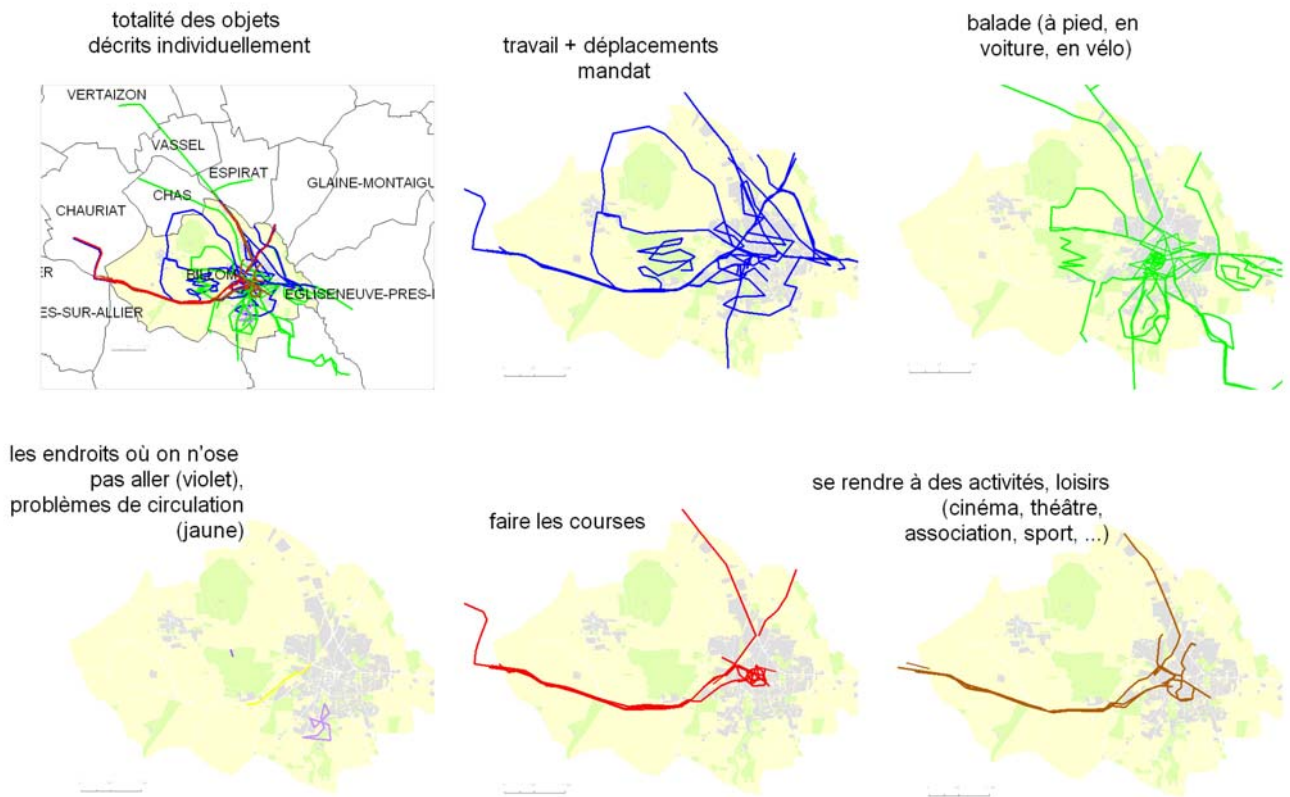


Photo acteur 7 - thématique - gestion de l'urbanisation - point de vue depuis la fenêtre de chez l'enquêté choisie par défaut selon l'enquêté qui préfère la vue sur les Turlurons

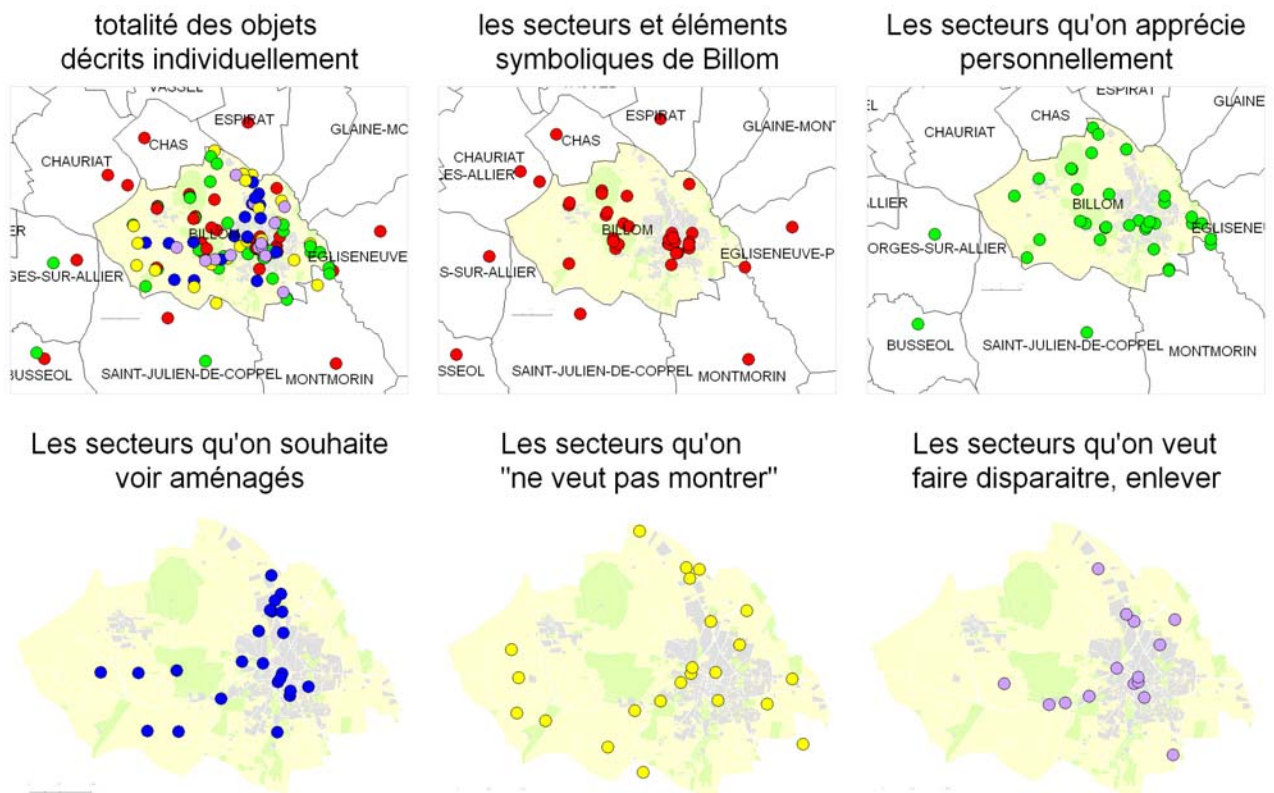
Sources: enquête auprès des élus du conseil municipal de Billom, prises de vues réalisées avec eux depuis leur domicile - Mars 2007
Pour des raisons de respect de l'anonymat, nous ne présenterons pas les portraits associés aux paysages

Fig.45 : Se repérer pour énoncer les intentions d'aménagement

1. synthèse des itinéraires familiaiers



2. synthèse des composants paysagers permettant d'énoncer les intentions d'aménagement



Sources: enquête auprès des élus du conseil municipal de Billom - Mars 2007

2.2.2 Représentations du territoire

Nous nous sommes inspiré les échelles d'attitudes d'Osgood (Rouay-Hendrickx 1991) afin d'approfondir les représentations des élus du territoire communal (Annexe 29). Nous avons demandé aux élus de désigner sur une échelle allant de 1 à 5 des adjectifs antinomiques (urbain-rural, naturel-humanisé, soigné-désordonné, fragile-solide, stable-transformé) permettant de qualifier le territoire de Billom. Cette méthode nous a aidés à mieux comprendre comment les acteurs se positionnaient en termes d'attachement aux lieux, toujours dans un objectif de discerner les processus et les arguments sur les intentions d'aménagement.

Bien que l'échantillon des enquêtés ne reflète pas la totalité des opinions des élus du conseil municipal, nous avons constaté qu'individuellement, les acteurs qualifiaient leur territoire selon trois catégories de représentations.

2.2.2.1 Un territoire plutôt urbain

A travers le couple urbain/rural de l'échelle d'Osgood (Annexe 29), les acteurs ont montré qu'ils ont considéraient leur territoire comme hybride et sous influence urbaine. L'espace agricole appartient aux représentations symboliques, vu comme espace de nature. Comme ce territoire est plutôt perçu comme urbain, le caractère rural devient une attente et un symbole de la Nature. Les discours associés aux photographies expriment une volonté de préserver le caractère « rural » de la commune pour éviter le caractère urbain qui est cité ici. Ainsi, pour leur PLU, les élus viseraient un projet d'aménagement permettant le maintien d'une activité agricole comme moyen de préserver des espaces au caractère naturel (ex : prairies bocagées dans la partie sud Est du territoire) et de conserver un « cadre de vie » agréable pour les résidents de la commune.

2.2.2.2 Une image pour l'accueil de nouveaux habitants

Par le couple humanisé/naturel de l'échelle d'Osgood, nous souhaitons amener nos interlocuteurs à préciser leur rapport à la nature, en lien avec les représentations symboliques de la nature, du « vert », traduisant une conception un peu rousseauiste de la Nature, en opposition à la culture, ce que nous avons déjà identifié en analysant les images utilisées dans la Charte Architecturale et Paysagère. Or, cette opposition entre naturel et humanisé leur a plutôt permis d'évoquer les rapports sociaux propres à un territoire périurbain et leur souhait d'aller vers une meilleure gestion de l'accueil des nouveaux résidents afin d'éviter un certain « entre-soi ». Par exemple, l'enquêté n°4 illustre sa réponse par les propos suivants : *« Humanisé ?..... relations sociales ? humaines ? on ne va pas mettre 5 ça serait prétentieux ; les nouveaux habitants on les connaît moins, c'est une chose qui manque pour faire l'accueil des nouveaux habitants. Donc on connaît pas mal de monde lié aussi au milieu associatif »*.

2.2.2.3 Un manque de maîtrise des évolutions et des changements sur le territoire

Par le couple soigné / dérangé, les enquêtés ont estimé que les changements paysagers n'étaient pas ou mal gérés, tant d'un point de vue individuel que collectif. Cela se traduit par le fait qu'au travers du paysage, le territoire semble soigné, mais que l'organisation de sa gestion est peu visible, mal connue voire mal maîtrisée. On peut donc se demander si les élus intègrent bien l'approche retenue dans le rapport d'orientation de la Charte Architecturale et paysagère du Pays de Billom St-Dier qui préconise (Coutarel et al. 2003) dans la plupart des actions « d'entretien » la mise en œuvre « d'un réel soin esthétique » pour lequel « *L'intervention publique serait à ce niveau déterminante [...]* » (p ; 13).

Le couple fragile/solide complète cette impression. Les acteurs ont repéré des éléments de structure (spatiales, politiques, économiques) sur lesquels ils peuvent s'appuyer pour leur projet de territoire. Par

exemple, le patrimoine médiéval du centre bourg a été considéré comme fragile car, malgré la ZPPAUP⁶¹, il continue de tomber en ruine. Les espaces naturels ont aussi été considérés comme fragiles car les acteurs ne connaissaient pas précisément leur localisation ni l'état de leur gestion.

Par le couple stables/transformés, les acteurs ont évoqué plutôt des évolutions progressives du territoire que des ruptures ou des changements brutaux. Certains ont par exemple cité la demande croissante de stationnement en centre ville car de plus en plus d'habitants effectuent des déplacements domicile-travail vers Clermont-Ferrand.

En résumé, ces trois couples nous informent sur les éléments perçus comme non stables, c'est-à-dire, qui peuvent être transformés, modifiés, nouvellement agencés, sous l'effet des actions qu'ils peuvent mener en tant qu'élus.

2.2.3 Pratiques et représentations des itinéraires familiaux

Avec la maquette en carton et le tracé d'itinéraires familiaux, les élus ont surtout insisté sur les composants du paysage qu'il leur semblait nécessaire de valoriser ou de requalifier en raison de leur forte valeur affective, symbolique ou par nécessité. Aussi, différents types de résultats découlent de l'analyse cartographique de ces tracés d'itinéraire que nous avons synthétisés (fig.45) : une hiérarchisation des réseaux routiers en fonction des usages et des liaisons entre territoire, la méconnaissance, voire la répulsion de certains lieux par rapport à d'autres, comme par exemple les marges du territoire communal.

Les marges Nord-Ouest et Sud-Est de la commune de Billom sont peu explorées. Pour les élus, il s'agit essentiellement d'espaces agricoles méconnus ou ne présentant pas un intérêt spécifique pour leurs activités. Ces secteurs sont également en lien avec les surfaces exploitées par les agriculteurs des communes voisines. Dans la première phase d'enquête, nous avons déjà mis en évidence le manque d'information concernant la gestion de ces parcelles.

Seulement deux acteurs ont bien voulu répondre à la question des lieux « vers lesquels on n'ose pas aller ». Un premier tracé correspond au chemin menant vers une exploitation qui est présente au sommet du Gros Turluron et pour laquelle les relations de voisinage sont tendues. Le second a tracé un itinéraire dans le quartier résidentiel au Sud du territoire allant jusqu'à la rivière Angaud (fig.45). Il considère l'accès à la rivière impossible du fait d'une ripisylve dense. Cette vision de répulsion ou d'attraction vis-à-vis de certains lieux s'appuie sur des a priori et des vécus personnels qui peuvent peser sur les intentions d'aménagement qu'expriment ces acteurs pour la gestion de ces mêmes lieux.

Cette méthode nous a également renseignés sur les modes et les objectifs de déplacement et par conséquent sur l'attractivité de certains lieux par rapport à d'autres. Par exemple, les actifs se déplacent essentiellement sur Clermont du fait de leur travail mais aussi de leurs loisirs (cinéma, théâtre, etc.). Les déplacements vers les espaces agricoles n'apparaissent pas clairement. Ce support nous a ainsi permis d'accéder à une connaissance du territoire issue de l'expérience vécue de l'intérieur et non pas reconstruite de manière intellectuelle (A.W. Siegel, 2006⁶²).

A partir de ces entretiens, nous avons pu identifier quatre niveaux d'exploration du territoire.

En premier, le petit chemin de balade, et plus particulièrement l'accès aux Turlurons est privilégié. En deuxième, le centre bourg de Billom est cité par rapport aux lieux commerciaux et les rapports sociaux qu'il organise (place du marché, quartier historique, centre des loisirs et des activités sportives et associatives). Le troisième concerne l'agglomération de Clermont-Ferrand pour les services et commodités que Billom ne peut pas offrir (emplois, lycées et universités, commerces plus spécialisés, autres types de consommations

61 ZPPAUP: Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbanistique et Paysager

62 in (Ramadier et Bronner 2006)

sportives et culturelles : cinéma, concerts populaires, théâtres et évènements nationaux). Le dernier échelon vise, surtout pour un enquêté, des lieux hors région traduisant un besoin d'évasion (balade, activités sportives, culture).

Ce dernier échelon montre que les lieux intimes ne sont pas forcément ceux du territoire du quotidien mais aussi ceux qui permettent de construire d'autres références ou un retour aux sources pour des acteurs n'étant pas natifs des lieux. Par opposition à ces lieux visités, nous constatons que principalement les franges Sud et Nord-Est du territoire ne sont pas explorées. Il s'agit de secteurs essentiellement dédiés aux cultures céréalières, localisées sur des bas de pente des buttes volcaniques environnantes (Busséol, Puy Saint Benoît sur Chas).

Les trajets concernant les achats alimentaires (rouges) et les activités de loisir (marron et bleus) montrent concrètement que les acteurs de Billom se tournent préférentiellement vers l'agglomération de Clermont-Ferrand. Les problèmes de circulation (jaune) concernent particulièrement l'entrée sud du centre bourg beaucoup plus sollicitée que l'entrée nord (un rond point créé à partir de 1999 a facilité le désengorgement de ce secteur). Seuls les trajets pour la promenade s'effectuent en direction de l'ouest (plutôt rural) de la communauté de communes ; ce qui confirme la position charnière du territoire et la position particulière de Billom, comme carrefour routier et passage obligé pour accéder plus rapidement aux côté Est du territoire de Billom St-Dier, point qui est pris en considération par ces acteurs en terme de choix et d'intentions d'aménagement pour le PLU.

2.2.4 Intentions d'aménagement des élus à partir des composants paysagers

Les élus se sont appuyés sur les composants paysagers pour exprimer leurs choix d'aménagement qui peuvent traduire leur volonté de les conserver en l'état sur le territoire, ou traduire le fait qu'ils acceptent de les voir évoluer. Ainsi, la carte des composants cités par les élus (fig.45), rend compte de leurs intentions de modifier ou non les lieux.

Nous avons constaté que les élus abordaient ces différents composants paysagers selon différentes échelles de perception : celle des panoramas (en dehors des limites communales pour les valeurs positives rouges et vertes sur la carte), celle de secteurs plus limités composée de groupes de composants paysagers et celle ponctuelle de composants particuliers.

2.2.4.1 Les échelles de perception donnent à voir les échelles d'intentions d'aménagement

Pour aborder les intentions d'aménagement, l'échelle de l'objet lui-même est la plus sollicitée. Elle s'applique principalement aux intentions de mise en valeur des éléments identitaires et familiaux : un résidu de parcelle de vigne à maintenir pour une production familiale, une grange en centre bourg pouvant devenir habitat, ...

Dans leur discours, les élus expriment surtout leurs intentions de revaloriser un ensemble de composants paysagers composant une unité et correspondant à l'échelle d'opération : une entrée de bourg, un ensemble de parcelles remembrées ... Nous avons nommée « échelle d'aménagement » les composants cités portant essentiellement sur des panoramas hors territoire et symboliques tels que la vue sur les buttes et le piémont aux alentours (fig.45). Cette échelle est plus mobilisée pour évoquer des valeurs positives que négatives.

Nous dégageons de l'ensemble de ces résultats deux enjeux d'aménagement : la maîtrise des permanences et la gestion des changements.

2.2.4.2 Maîtriser les permanences

À partir des valeurs positives, identitaires et familiales, les acteurs ont reconnu, en priorité⁶³, les composants suivants qui caractérisent le territoire et qui sont stables dans le temps :

- les éléments patrimoniaux (plus particulièrement les édifices religieux : clochers, chapelle des Turlurons). Ils sont identifiés comme éléments témoins de l'activité passée. Ils sont cités en second lieu par rapport aux composants agricoles.
- le relief présent aussi bien au dedans qu'en dehors du territoire (ex : la Chaîne des Puys vue depuis les buttes volcaniques qui permet d'inscrire la commune de Billom dans les références liées à la Région Auvergne).
- les silhouettes villageoises et plus spécifiquement celle du hameau de Tinlhat à l'entrée Est de la commune.
- les composants familiaux qui touchent à la pratique intime du territoire (ex : le petit sentier agricole de la promenade du dimanche).
- les éléments de végétation agricole et plus particulièrement les espaces ouverts liés à la céréaliculture.

Ces composants jouent un double rôle. D'abord, ils sont considérés par les élus comme des marqueurs qui les aident à identifier leur paysage et leur territoire et donc comme patrimoine à préserver. Ensuite, ils servent de support pour exprimer concrètement leurs intentions d'aménagement.

2.2.4.3 Gérer les changements

Les acteurs ont exprimé leurs souhaits de voir leurs paysages et leur territoire évoluer dans trois directions qui se traduisent par trois grands types d'intention d'aménagement :

- **aménager pour accompagner les évolutions de la commune** : il s'agit de changer ou de réaménager des éléments pour les rendre plus fonctionnels en réponse à des changements rapides du territoire (par exemple, le carrefour qui ne répond plus aux déplacements pendulaires vers Clermont-Ferrand : préempter des parcelles agricoles pour cet aménagement).
L'acteur n°1 nous explique : « *je regarde la perspective de la rue principale, les voitures qui sont garées partout, surtout le matin de bonne heure* ».
- **aménager pour masquer ce qu'on ne veut pas voir** : les élus ont exprimé le souhait de camoufler par des opérations paysagères certains éléments dont ils conçoivent l'intérêt du point de vue économique mais qu'ils décrient sur un plan esthétique (ex : les zones pavillonnaires, les zones commerciales à construire sur le foncier agricole). Le discours de l'acteur n°6 illustre ce propos : « *je regrette qu'il y ait un terrain qui a été vendu et qui sert de dépôt, vous voyez là en face de S. ... oui, mais ça fait partie du commerce Billomois aussi [...] c'est un entrepreneur qui loue des appareils pour les autoroutes des trucs comme ça, mais là c'est à ciel ouvert alors j'aimerais bien que ce soit un petit peu plus caché, il y a même pas de hangar, il y a rien alors...* ».
- **aménager pour « voir disparaître »** : il ne s'agit plus de cacher mais de changer de place ou d'enlever certains éléments. Ces intentions sont justifiées parce qu'au dire des élus « *c'est moche* » (une décharge, une ruine isolée dans un champ). L'acteur n°5 développe davantage son point de vue en mobilisant le projet de PLU pour limiter le développement de certains éléments qu'il ne sera pas possible d'enlever : « *Bon je n'ai pas envie de voir un réel changement, je n'ai pas envie qu'on masque ce paysage hein ! je ne voudrais pas qu'on masque toute cette partie juste au-dessus de Bursat, c'est très agricole, il faut limiter ! [...] pour le nouveau lotissement de Bursat ! vous avez vu ce que ça va être ? les mêmes maisons qu'à Cournon ? bravo pour l'identité billomoise !* ».

63 Par analyse des éléments cités de manière hiérarchique et de manière récurrente par différents acteurs

2.3 Synthèse des composants paysagers issus des enquêtes avec les élus

Concernant l'agriculture, le point de vue des membres du conseil municipal se présente davantage comme une juxtaposition de représentations individuelles que comme un point de vue unique. Les élus reconnaissent et localisent les activités agricoles de la manière suivante (fig.46) : sur le secteur Nord-Ouest, des activités performantes économiquement (« riche ») du fait des productions céréalières, et sur le secteur Sud-Est, une agriculture qui est celle de la « campagne », plus intime, mais aussi plus « pauvre ». Au-delà des limites communales, les élus nomment les environs « l'après » qu'ils apprécient (« plus bocageux ») du fait de la présence d'une polyculture élevage. Il s'agit de la zone de transition que nous avons analysée à l'étape 1 (voir Annexe 21).

A partir du tableau (fig. 46), nous constatons que chaque échelle d'intentions traduit un rapport aux espaces agricoles différent.

A l'échelle de l'objet, sont plutôt cités des souhaits de changement. Quand on monte en généralité, c'est-à-dire vers le « grand paysage » (l'échelle d'aménagement), l'accent est mis sur les permanences du paysage. En outre, on note une tendance des élus à percevoir qu'au-delà des limites de la commune, c'est « plus joli ».

Les élus évoquent les espaces agricoles environnants ainsi que les buttes volcaniques périphériques à l'échelle d'aménagement. Au même titre que la charte paysagère du pays de Billom St-Dier, ils les considèrent comme « l'écrin de verdure » dans lesquels reposent le centre bourg et le hameau de Tinlhat. A l'échelle de l'opération, sont abordés principalement la thématique des sentiers agricoles et celle de la gestion des transitions entre la ville et l'espace agricole via les entrées du bourg. A l'échelle de l'objet, l'arbre et la haie sont particulièrement mentionnés. Pour certains élus, ces composants manquent dans les espaces agricoles.

Parfois, le projet d'aménagement le plus percutant pour les espaces agricoles serait de rajouter des éléments paysagers que le PLU devrait intégrer (comme une replantation de noyers le long des chemins agricoles). A noter que cette idée nécessiterait la validation des agriculteurs, ce qui n'est pas acquis en regard des résultats obtenus aux ateliers participatifs des étapes 3 et 4.

2.4 Modalités liées à l'identification des acteurs et de leurs intentions d'aménagement individuelles

Dans le contexte de l'élaboration du PLU de Billom et en amont des phases participatives, cette approche par les pratiques et les représentations individuelles, concernant l'agriculture, nous a permis d'obtenir un ensemble de référentiels sociaux (Lascoumes et Le Galès 2004) que nous avons ensuite mobilisés dans les phases collectives d'atelier participatif.

A partir de l'écart observé entre les représentations individuelles à cette étape 2 et celles retenues au final dans les documents du PLU (étape 5), nous avons alors pu analyser à la fois les informations de chaque acteur, puis celles qu'ils partageaient durant les ateliers, ainsi que leur appropriation du projet collectif.

En effet, si les orientations à mener en faveur de l'agriculture issues du PLU ne correspondaient pas aux interventions préconisées individuellement par les acteurs, la faisabilité du projet, et l'opérationnalité des scénarii proposés dans le document seraient fortement remis en cause.

Fig. 46 : Synthèse des composants des composants paysagers issus des enquêtes des élus — étape 2, Billom

secteurs	Thématique agriculture	Composants paysagers cités sur la maquette selon les échelles d'intervention			représentations des élus sur	
		Objet	Opération	Aménagement	les permanences	les changements
Le secteur Ouest plaine et hameau de Tinlhat	Paysages agraires	Haies, arbres Sentiers agricoles	Réseaux hydriques		Paysage entretenu Activité économique	Openfield inesthétique Culture intensive provoquant la pollution des cours d'eaux
	Systèmes		Champs de maïs	monoculture		Extension de la céréaliculture aux dépendes des productions maraîchères (ail)
	Structures	silos			Besoin de la Chambre d'Agriculture pour communiquer avec les exploitants	
Le secteur Est dominé par le Centre Bourg	Paysages agraires	Sentier de rando sur les buttes	Gestion foncière	Turlurons	Rapport aux usagers (lieu de balade)	Conflit sur les usages et la location des terrains à proximité des lotissements Représentations d'un manque d'agriculteurs
	Systèmes	Ail (au nord – produit symbole, vente directe)	Prairies (au sud)		Représentation d'un bocage	
	Structures	Bâtiment en ruine en périphérie nord du bourg			Rapport producteur consommateur pour l'ail	

Sources: enquête auprès des élus du conseil municipal de Billom - Mars 2007

Les résultats de l'étape 2 présentent divers intérêts :

Nous avons pu identifier des composants paysagers ne pouvant être traités qu'individuellement pour des raisons de propriété privée notamment, mais qui peuvent servir de support pour construire une orientation générale dans le règlement du PLU (par exemple le maintien des vergers, noyers, vignobles, cabanons du 19e, dans les jardins).

Nous avons aussi dégagé des valeurs paysagères divergentes pour un même composant, ce qui permet de réfléchir sur les impacts sociaux, affectifs mais aussi techniques, que pourrait avoir la modification de ce composant.

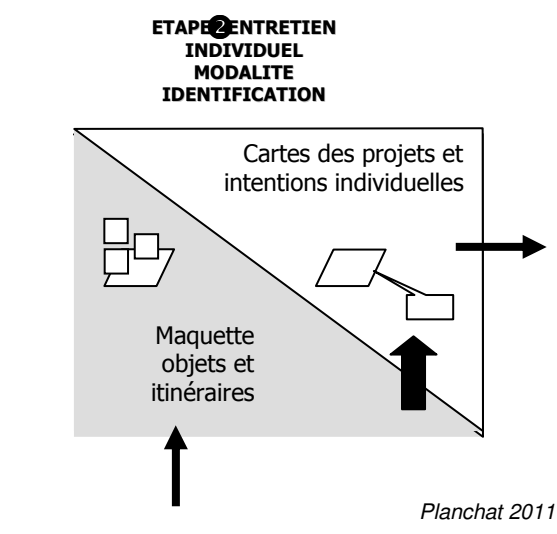
« Le paysage inspire la permanence, la continuité historique entre les éléments naturels et les hommes dans l'espoir d'atteindre une certaine « harmonie. Mais s'il s'accorde avec cette permanence, il n'est pas pour autant détaché des réalités sociales » p. 95, (Gamache, Domon, et Jean 2004). Aussi, les mutations brutales et visibles du paysage ainsi que l'évolution de la population résidente ont engendré une perte de cohésion du territoire.

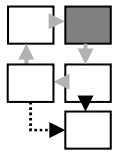
Ainsi, pour les agriculteurs, nous avons mis en avant les composants à partir desquels ils ont des pratiques mais aussi leur projet de développement. Pour les élus, il s'agit des composants qui définissent leurs représentations du territoire et leur rôle à jouer sur ces éléments en tant qu'acteur public.

C'est pourquoi les outils et résultats développés dans cette étape portent sur des processus d'identification, à la fois des composants mais aussi des intentions des acteurs vis-à-vis de ces composants (fig.47).

Les intentions d'aménagement sont citées par chaque acteur en fonction de son vécu mais aussi de ses projets personnels. C'est pourquoi, nous obtenons de multiples composants paysagers plutôt qu'un point de vue unique. Prendre en compte séparément ces représentations et ces intentions ne présente pas d'intérêt pour le projet de planification. C'est pourquoi, nous proposons à l'étape suivante de mettre en œuvre des ateliers participatifs d'une part pour partager ces informations et, d'autre part pour les compléter, les discuter, les enrichir afin que les élus leur trouvent une cohésion pour un usage collectif et réapproprié du zonage réglementaire du PLU.

Fig. 47 : modalités d'identification- Billom





3. Etape 3 : vision prospective négative

Les blocs diagrammes obtenus aux deux phases correspondent à la synthèse des éléments co-construits avec les participants lors des ateliers de Vision Prospective mis en œuvre en 2006⁶⁴, et 2007⁶⁵. Ils décrivent pour chaque composant dessinés sur les blocs diagrammes le détail des arguments cités par les acteurs, permettant au final d'obtenir une image du scénario non souhaité du développement de l'agriculture en interaction avec celui du territoire.

Dans une première phase, les composants paysagers ont été dessinés directement sur les blocs diagrammes. Pour éviter la redondance de l'exercice, dans une deuxième phase, nous avons repris les composants paysagers cités par les élus à l'étape 2. Nous leur avons ensuite demandé de les discuter, de les compléter ou de les enlever après commun accord (fig. 48 à 51). En cas de désaccord, nous avons conservé sur le bloc les deux points de vue. Le détail des composants et les éléments obtenus figuraient dans un rapport transmis à tous les participants des ateliers et que nous avons repris dans les fig. 49 (phase 1 – agricole en 2006) et fig. 51 (phase 2 – élus du conseil municipal 2007).

Durant les deux années d'application des ateliers participatifs, l'implication des acteurs à la démarche a fortement fluctué. Bien que présents en phase 1, les élus ne se sont pas impliqués dans le débat technique proposé par les exploitants et propriétaires de foncier agricole. Ils ont présenté quelques unes de leurs intentions et projets d'aménagement pour observer les réactions des participants. Ils ont néanmoins encouragé notre expérience dans un but de consultation des agriculteurs exploitants sur la commune afin d'obtenir une meilleure connaissance de la gestion de ces espaces. A la deuxième phase, proche de l'élaboration finale de la cartographie réglementaire du PLU, la mairie a souhaité resserrer le cercle du cénacle participatif aux conseiller municipaux, n'invitant pas à nouveau les agriculteurs. En phase 2, les élus ont mis en débat cette-fois leur projet politique, et nous avons pu constater que leurs arguments reposaient sur les représentations et les informations techniques qui avaient émergé en phase 1. Nous présenterons dans cette partie la synthèse des composants retenus aux deux phases et nous les analyserons à partir de nos grilles d'analyse de l'agriculture et des échelles d'intentions.

3.1 Composants retenus pour la construction des scénarios « non souhaités »

Nous avons classé chaque composant paysager mobilisé par les acteurs selon les trois entrées de l'agriculture (paysage, systèmes et structures d'exploitation) et le lien plus large au territoire. En effet, lors des deux phases d'ateliers, les acteurs ont principalement proposé des composants qui permettaient d'expliquer leurs appropriations multiples des espaces et d'échanger sur leurs aménagements à réaliser en fonction des domaines de gestion (agricole ou non) et des échelles de décision auxquels ils appartiennent (commune, parc, ou autre). L'énonciation des arguments s'est effectuée sous forme d'engrenages ou d'effet boule de neige, donnant parfois pour un seul composant, plusieurs arguments (ex : fig. 49 : à l'échelle d'opération, le composant « plantation d'arbres » : pour les élus l'embellissement des sentiers, puis pour les agriculteurs la difficulté de passer avec les engins, puis pour le technicien du parc les subventions possibles pour préserver les noyer).

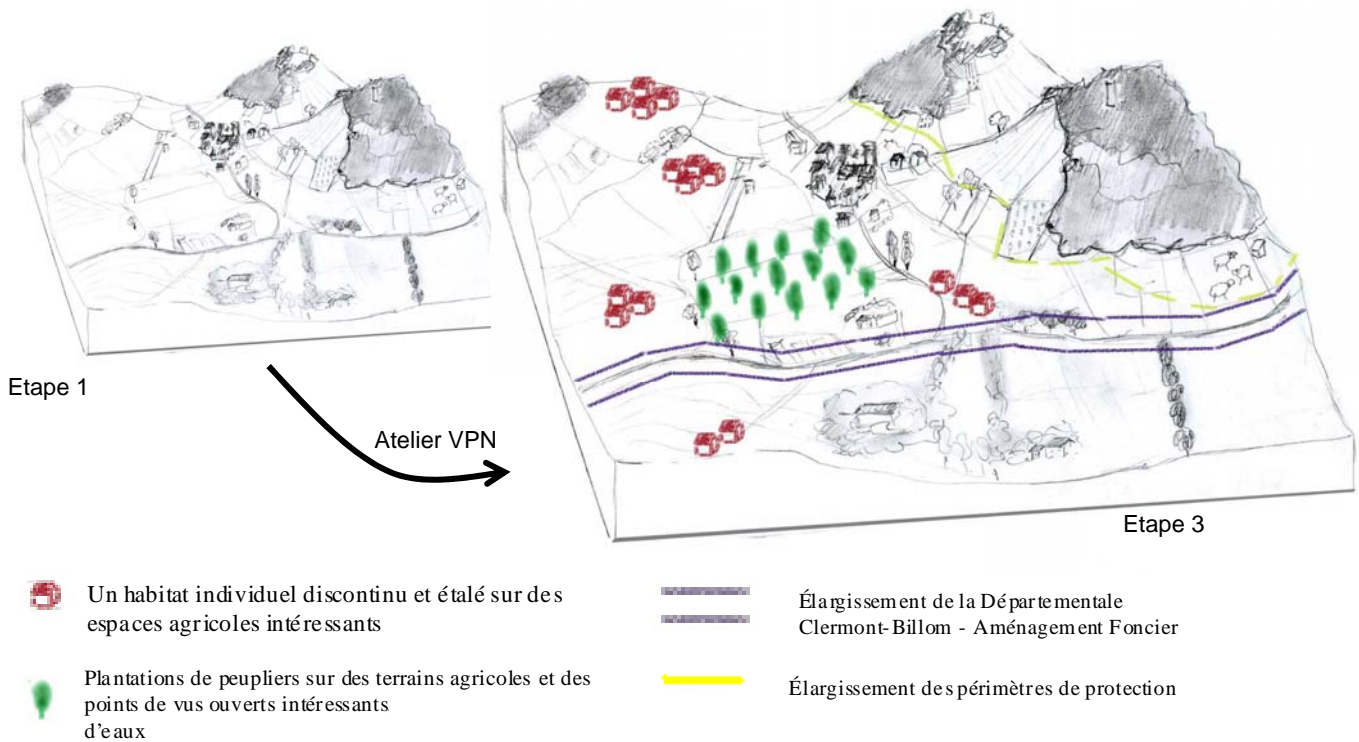
64 Avec les exploitants et propriétaires de foncier agricole ainsi que les élus et autres acteurs impliqués dans la concertation (agent du PNR du Livradois Forez, Chambre d'agriculture, etc.).

65 Uniquement avec le maître d'oeuvre et les élus du conseil municipal.

Fig.48: blocs diagramme paysagers de Vision Prospective Négative -phase 1- 2006

A l'atelier de vision prospective négative (étape 3 reconstruction par VPN), les acteurs sont amenés à dessiner les composants qu'ils ne souhaitent pas voir apparaître ou disparaître d'ici 10 à 15 ans sur les blocs diagrammes paysagers réalisés à l'issue de l'étape 1 du dispositif méthodologique représentant les deux secteurs paysagés sélectionnés (Tinlhat et Billom centre) Par soucis de lisibilité et d'homogénéisation des résultats, nous avons redessiné les composants, selon les formes approximatives et les couleurs sélectionnées par les acteurs.

1. "Ce qu'on ne veut pas voir" sur le secteur de Tinlhat



2. "Ce qu'on ne veut pas voir" sur le secteur de Billom Centre

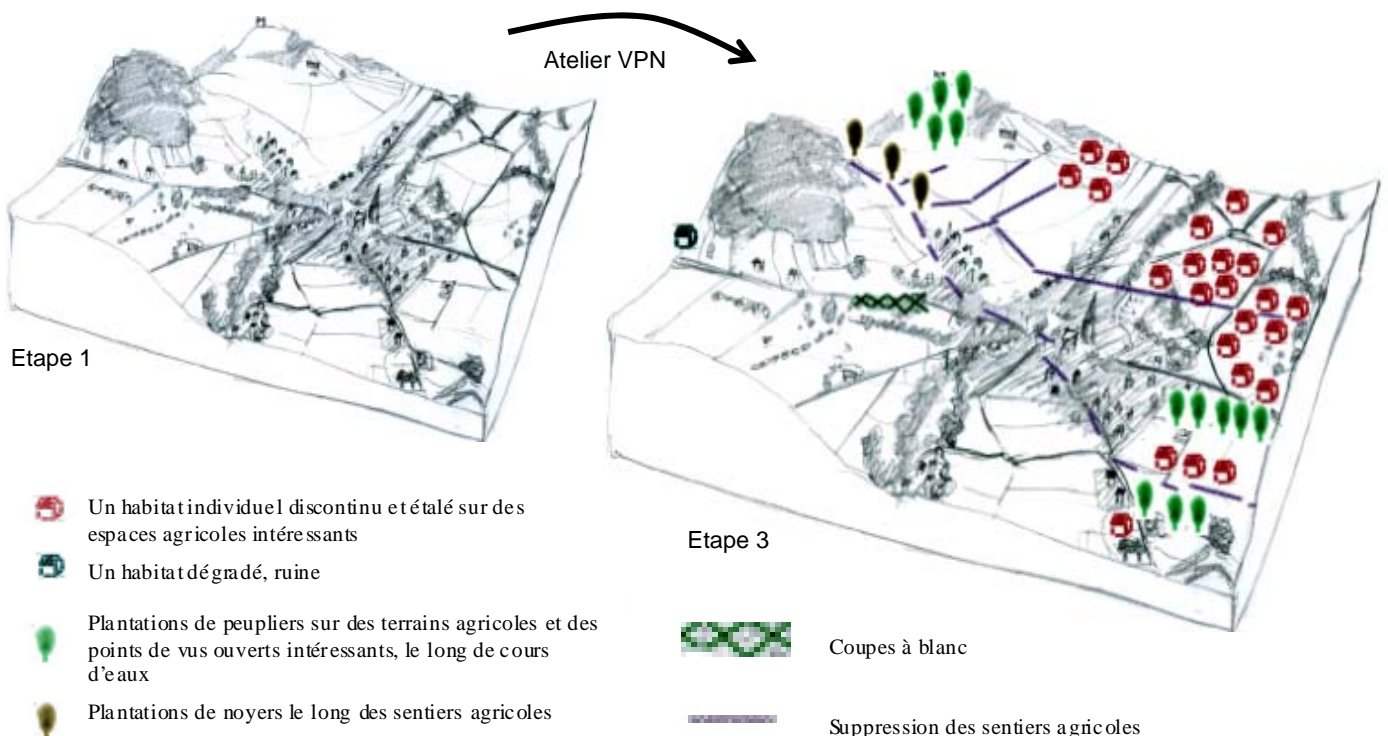


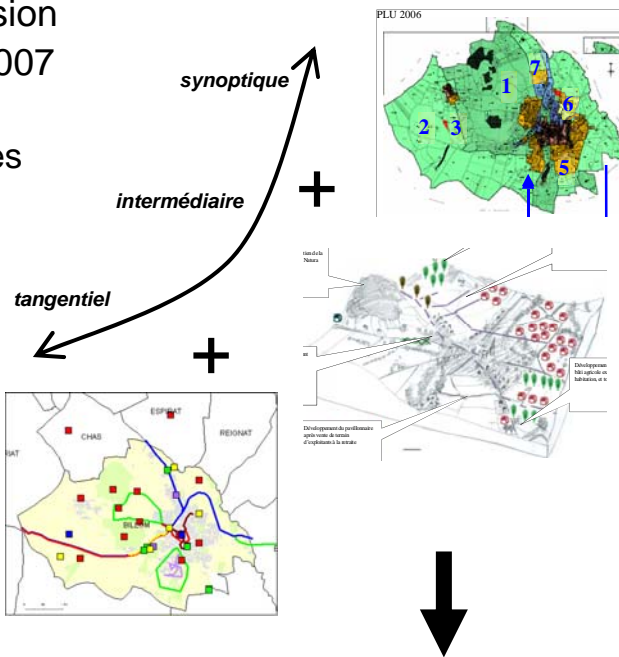
Fig. 49 : Composants issus de la Vision Prospective Négative phase 1

Thématique	Echelle de l'objet			Echelle d'opération			Echelle d'aménagement			
	composant	intentions d'aménagement	arguments	composant	intentions d'aménagement	arguments	composant	intentions d'aménagement	arguments	
agriculture	Paysage	Boisements	Eléments Naturels	réaliser un inventaire pour mieux envisager une gestion	Plantations d'arbres	Infrastructures - Urbanisation	mesurer la sécurité des plantations par rapport à la route, aménagement des entrées de Bourg	Alignements d'arbres	Valeurs esthétiques	garder ouvert les panoramas depuis la plaine sur les buttes volcaniques
		Ripisylve	Valeurs esthétiques	point de vue des élus		Pratiques agricoles	MAE en application et à développer et sans gêner le réseau de drainage		Pratiques agricoles	gérer la plaine Hydromorphe, développer plutôt les drainages que les plantations
			Pratiques agricoles	refusés par les exploitants	Boisements aux sommets	Valeurs esthétiques Pratiques agricoles	esthétisme à prendre en compte dans le classement de boisement			
					Peupliers	Pratiques agricoles	à entretenir			
	systèmes	Alignements de noyers	Enjeux du territoire	développement de sentiers de randonnée de qualité, prévoir des plantations	Zone Natura 2000 du Gros Turlurons	Eléments Naturels	étude à mettre à jour au niveau écologique, et de la gestion agricole	Parcelle Nord des Turlurons	Pratiques agricoles	marge du territoire non géré par les exploitants de Billom - voir avec les communes limitrophes
		Sentiers agricoles	Pratiques agricoles	éviter d'empêcher les engins agricoles de passer		Pratiques agricoles			Bas de Pente des Turlurons	Pratiques agricoles
			Pratiques agricoles	ne pas créer plus de sentiers de randonnée, le remembrement a géré les dessertes correctement			Enjeux du territoire	articuler avec les labels de territoire (Art et Histoire, ZPPAUP, Parc, etc.)		
		Bâtiments agricoles en mauvais état	Valeurs esthétiques	prévoir de démolir ou restaurer, réaliser une estimation de la valeur patrimoniale						
	Structures	Enjeux du territoire	Pratiques agricoles	estimer les besoins des exploitations pour les extensions (relier aux enquêtes)	implantation de nouvelles exploitations sur le secteur Nord	Pratiques agricoles	permettre l'installation tout en validant une qualité architecturale et paysagère	Buttes Volcaniques des Turlurons	Eléments Naturels	prévoir un zonage naturel mais adapté aux besoins et contraintes des agriculteurs (foncier, extension des bâtiments, types de production, ..)
			maîtriser les rapports avec l'agglomération et le développement des flux, prévoir piste cyclable	Etalement Urbain				Ce tableau représente les composants retenus par les participants à chaque échelle d'intervention (l'objet, l'opération et l'aménagement).		
	Territoire	Elargissement de la D212	Pratiques agricoles	éviter la préemption des terres agricoles, faciliter circulation des tracteurs		Rapports Sociaux	trouver une solution pour accueillir de nouveaux habitants			
			Infrastructures - Urbanisation	à restaurer par rapport au label Art et Histoire		Infrastructures - Urbanisation	conserver la silhouette des Bourgs			

Fig.50 : blocs diagramme paysagers de Vision Prospective Négative -phase 2 - 2007

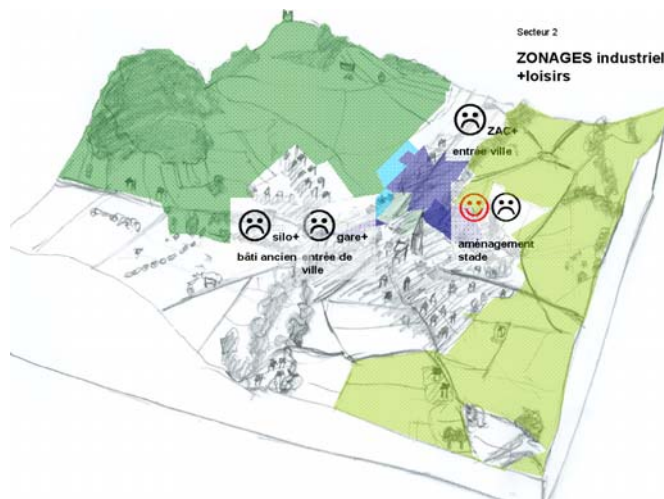
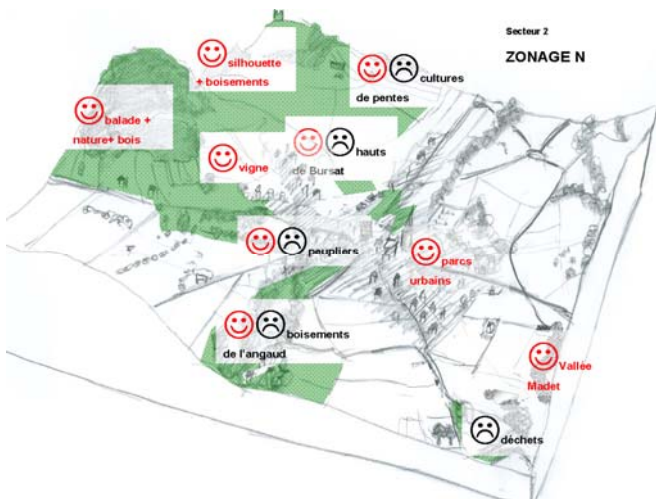
1. usage combiné des représentations produites

Pour l'atelier de vision prospective négative de la phase 2, nous avons construit les représentations support d'atelier à partir des représentations produites par les acteurs (composants élus, composants VPN phase 1 et prototype du PLU à l'étape du PADD fourni par le maître d'œuvre) selon la combinaison de leur mode de visualisation (synoptique tangential).



2. représentations supports

Nous obtenons de nouvelles représentation supports sur lesquels nous signalons les composants par thématique de zonage (A , N, industri,...) dont la qualité est partagée ou non selon les résultats des étapes précédentes.



3. Bloc diagramme de vision prospective négative - Secteur Billom

Comme pour la phase 1, les acteurs sont amené à dessiner sur les blocs diagrammes paysagers, les composants qu'ils ne souhaitent pas voir apparaître ou disparaître d'ici 10 à 15 ans et qui génère une modification du zonage prototype proposé par l'aménagiste.

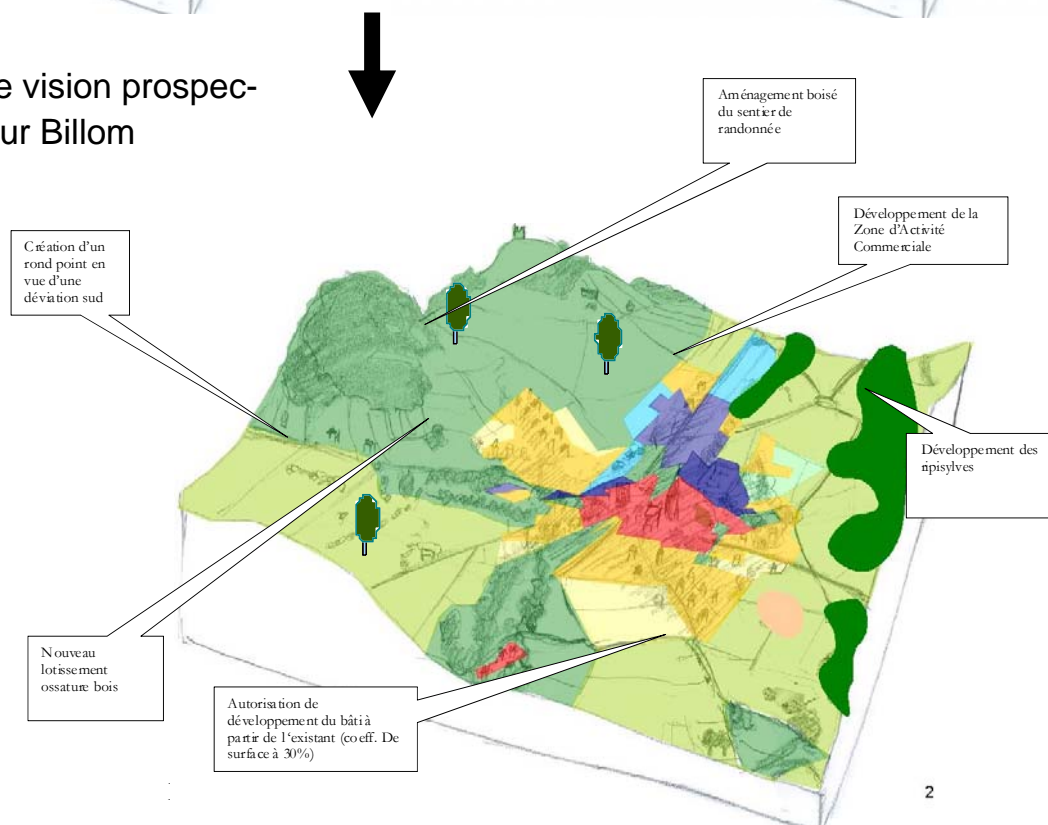


Fig.51: composants issus de la Vision Prospective Négative phase 2

thématiques	Echelle de l'objet			l'échelle d'opération			l'échelle d'aménagement			
	composant	intention d'aménagement	argument	composant	intention d'aménagement	argument	composant	intention d'aménagement	argument	
agriculture	Paysage	Plantation de sur les sentiers des Turlurons	Enjeux du territoire	garder en l'état sans plantation de noyers, pour la promenade et l'activité agricole	plantations diverses d'arbres (haies, alignement, bosquets, ...)	Eléments Naturels	privilégier la pluri-spécificité gestion des ripisylves en général	plaine céréalière	Valeurs esthétiques	éviter de faire d'autres remembrements, mais garder ouvert
		haies	Valeurs esthétiques	prévoir des plantations		Pratiques agricoles	sélection des sentiers agricoles à réarborer	silhouette des bourgs	Infrastructures - Urbanisation	pas d'extension, remplissage des dents creuses
		Bâtiments en ruine	Valeurs esthétiques	proposition de "camouflage" paysager				coupure nette entre frange urbanisée et espaces agricoles	Pratiques agricoles	comment le gérer ? Problème lié au zonage ?
		Rives nord de la rivière Angaud	Eléments Naturels	gestion des pollutions liées à l'agriculture intensive et le manque de berges arborées					Infrastructures - Urbanisation	
	Pratiques agricoles									
	Systèmes	Sentiers agricoles	Pratiques agricoles	trouver un compromis entre la circulation des véhicules à moteurs, les engins agricoles et les accès voitures	pentes des Turlurons	Pratiques agricoles	Eviter les érosions: sens des cultures, plantations haies	plaine céréalière	Pratiques agricoles	mettre en valeur d'autres productions que céréales, les rendre viable
		Nouvelles installations d'exploitations agricoles	Infrastructures - Urbanisation	Règlement de la zone A à adapter	Vignes - Vergers	Pratiques agricoles	à préserver, proposer réglementations particulière en zone N	Vallée du Madet (secteur Sud Est-)	Pratiques agricoles	favoriser l'élevage et son accès aux cours d'eau
						Eléments Naturels	à protéger et à valoriser			
					gestion des franges communales	Pratiques agricoles	quel zonage prévoir pour une cohérence des parcelles agricoles			
				Eléments Naturels						
	Structures	Bâtiments agricoles en ruine	Infrastructures - Urbanisation	autoriser la rénovation en priorité, avant la construction						
		Cabanons anciens vignobles	Valeurs esthétiques	classement en patrimoine vernaculaire						
Fermes actives		Pratiques agricoles	permettre leurs agrandissements en zone Nord-est mais pas Sud-est							
	Infrastructures Urbanisation									
Territoire	nouvelles constructions	Infrastructures - Urbanisation	préconiser un zonage très strictes	Entrées de ville	Infrastructures - Urbanisation	prévoir des opérations complète d'aménagement	Berges de l'ensemble des cours d'eau	Eléments Naturels	faire un plan de gestion des berges	
	Route D212	Infrastructures - Urbanisation	prise en compte de l'augmentation du trafic vers l'agglomération avec le nouveau pont		Eléments Naturels	Réalisation d'un Plan de Prévention des Risques d'Inondation				
		Enjeux du territoire			gérer l'accueil de nouvelles populations; plutôt en qualité qu'en quantité	Pratiques agricoles	Réaménagement de certains bâtiments agricoles (Silo, vieilles fermes, etc.)			
	Pont de Sarsat (entre la commune d'Eglise-neuve et Billom)	Enjeux du territoire			permettre une liaison avec les communes voisines via la rivière et les sentiers agricoles	Zones industrielles	Infrastructures - Urbanisation	maîtriser le mitage dans ce secteur, prévoir sa densification, rénover la Station d'épuration, réaménager les berges de la rivière	Ce tableau représente les composants retenus par les participants à chaque échelle d'intervention (l'objet, l'opération et l'aménagement).	

Ainsi, pour chacune des échelles d'intention nous avons inscrit les arguments mis en avant dans la discussion et illustrés par trois colonnes explicitées dans les parties suivantes.

3.1.1 Blocs diagrammes et tableaux de synthèse

Nous reprenons dans les figures 16 à 19, à partir des blocs diagrammes, la synthèse des dessins des acteurs participants et à partir des tableaux, la liste des composants qu'ils ont cités et argumentés.

Dans la première colonne des tableaux des figures 49 et 51, nous avons catégorisé le lien entre composants du paysage et intentions d'aménagement en cinq thématiques qui concernent les éléments naturels, les enjeux territoriaux, les pratiques agricoles, ce qui concerne les rapports sociaux, l'urbanisation et à la gestion des infrastructures et les valeurs esthétiques. Par le biais de la vision négative, les acteurs peuvent citer ce qu'ils « veulent faire » pour ne « plus voir » ces composants dans le paysage. Nous obtenons ainsi, dans la deuxième colonne, un inventaire des arguments proposés par les participants eux-mêmes et localisés du fait de leur rattachement au composant paysager.

La catégorie « enjeux territoriaux » correspond aux arguments qui sont liés à des situations d'aménagement que la commune de Billom seule ne peut prendre en compte. Ces situations sont reliées aux problématiques des autres échelons territoriaux (le pays du Grand Clermont, le PNR Livradois Forez ou la communauté de communes du Pays de Billom St-Dier). Il s'agit, par exemple, de l'augmentation des mouvements pendulaires générant un trafic plus dense aux horaires de bureaux. Cela ayant pour conséquence l'élargissement des voies ou la création de ronds-points aux entrées du bourg de Billom.

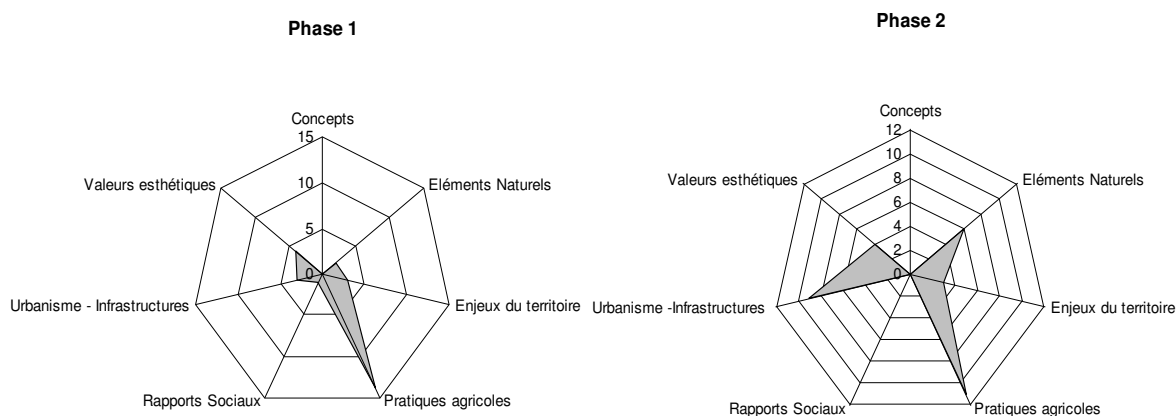
La catégorie « rapports sociaux » est reliée aux arguments qui avaient déjà émergé à l'étape 2 lors de l'entretien des élus. Ils concernent essentiellement les problématiques d'accueil des nouvelles populations.

La phase 1 avec les agriculteurs apparaît plus diversifiée dans l'énonciation des arguments, articulant à la fois des aspects techniques (pratiques agricole, urbanisation, éléments naturels) et des opinions (enjeux du territoire, rapports sociaux, valeurs esthétiques). Tandis qu'en phase 2 avec les élus, les discussions ont plus portées sur des arguments techniques. Ceci peut être lié au fait qu'à cette phase, les blocs diagrammes représentaient déjà un prototype de zonage réglementaire proposé par l'urbaniste à mi parcours de l'élaboration de la procédure. Ainsi, les acteurs de cet atelier auraient été plutôt influencés par une réflexion technique fortement reliée à l'opérationnalité du PLU.

3.1.2 Cinq catégories d'intentions d'aménagement

Les diagrammes de la figure 52 illustrent le nombre de composants cités par catégorie d'intentions d'aménagement⁶⁶ et que nous analysons dans les parties suivantes, selon cinq catégories d'intentions d'aménagement.

⁶⁶ il apparaît sur le diagramme 6 catégories, les « concepts » sont rajouter pour faire une lecture comparée avec les diagrammes produits à Attert.

Fig. 52 : nombre de composants cités par catégorie d'intentions d'aménagement

Synthèse des ateliers de Vision Prospective phase 1 et 2 – Planchat 2008

3.1.3 Les éléments naturels

En phase 1, les agriculteurs ont présenté trois composants comme des éléments naturels. Ils se rapportent chacun à une échelle d'observation. Pour l'échelle de l'objet, les boisements essentiellement localisés sur les sommets des Turlurons sont mis en avant du fait d'un mode de gestion collectif (secteur classé). Il y a eu diverses discussions autour du maintien en l'état du boisement car c'est un objet mal connu et soumis à une procédure de classement. On retiendra des discours, l'accent qui est mis sur l'intérêt de préserver un maximum d'espaces boisés, autour et dans la ville, mais peu ou pas sur les parcelles cultivées.

En revanche, conserver le patrimoine naturel tel qu'il se présente aujourd'hui sur l'ensemble des Turlurons n'a pas fait l'unanimité. Contrairement aux élus et aux techniciens, la majorité des exploitants ont justifié leur point de vue du fait que le Nord (le petit Turluron) est surtout exploité par des agriculteurs de Chas et le Sud (le gros Turluron) est en zone Natura 2000.

Les acteurs ont eu des avis très partagés pour ce qui concerne la zone Natura 2000. Certains la considéraient comme « *sur-protégée*⁶⁷ ». Pour traduire l'absence de consensus sur le dessin du bloc-diagramme, nous avons dessiné les limites de cette zone en pointillés.

En phase 2, les cours d'eau et les ripisylves ont été principalement repérés par les élus comme éléments naturels. Ces éléments paysages ont une position transversale par rapport aux thématiques et aux échelles d'intervention : à l'échelle de l'objet, les intentions d'aménagement portent sur la gestion des inondations, la protection des berges et des pollutions d'origine agricole et industrielle. A l'échelle de l'opération, la gestion des ripisylves s'oriente vers la plantation d'arbres afin de préserver une zone tampon entre les espaces agricoles et le cours d'eau, mais aussi pour « *redonner à voir* » la silhouette des cours d'eau dans le paysage. Cette échelle a permis aux acteurs d'appréhender celle de l'aménagement par une réflexion sur la cohérence des espaces protégés avec les franges communales voisines déjà observées à l'étape 2.

3.1.4 Les enjeux territoriaux

Pour les deux phases, ces enjeux ont porté sur les possibilités d'un développement touristique et une meilleure gestion de la périurbanisation depuis l'agglomération clermontoise. Certains élus ont affirmé que

⁶⁷ Terme retenu par les participants.

la « *qualité de vie* » de Billom a su être préservée, que les habitants ont pu s'intégrer, que Billom n'est pas encore une « *cité dortoir comme à Cournon*⁶⁸ ». En phase 2, certains élus ont proposé de requalifier l'offre de logements en centre ville afin de l'adapter à certains habitants âgés qui ne peuvent plus habiter dans un habitat pavillonnaire éloigné des commerces et des services de soins.

La discussion concernant les sentiers de randonnée a fait émerger des intentions dirigées vers la promotion touristique du territoire dans un cadre intercommunal. Par exemple la présence d'un pont sur la rivière limitrophe entre Billom et Egliseneuve-près-Billom peut faire l'objet d'un dialogue entre les deux communes sur les thèmes de la randonnée et du développement du Pays d'Art et d'Histoire.

3.1.5 Les pratiques agricoles

Nous avons constaté que, quelles que soient les phases d'atelier, les pratiques agricoles apparaissent fortement dans l'argumentaire, ce qui s'explique par le fait que durant la première phase, les agriculteurs étaient majoritaires. Cependant, en phase 2, malgré la présence uniquement d'élus, cette catégorie de préoccupations n'a pas été pour autant abandonnée.

En phase 1, par l'approche par la négative, les agriculteurs n'ont pas cherché à montrer ce qu'ils ne voulaient pas voir mais tout ce qui était une contrainte pour leurs activités. Apparaissent ainsi des arguments liés aux systèmes de production : gestion des parcelles, aménagement des sentiers agricoles et des alignements d'arbres. Les agriculteurs ont souhaité que l'étalement urbain ne devait pas s'effectuer au détriment du « bon foncier agricole ». Ces intentions sont apparues lors de la discussion concernant l'aménagement de la route D212 traversant le territoire (Annexe 30 - traits violets sur le bloc fig.48 secteur de Tinlhat).

Le bloc diagramme que nous avons utilisé comme support de discussion comportait des bâtiments agricoles ; ce qui a permis à l'ensemble des participants d'aborder des éléments concernant les structures d'exploitation et le fonctionnement des exploitations agricoles. La gestion des bâtiments agricoles a été mise en parallèle avec le développement des exploitations et la pérennité de l'activité. Selon l'architecte-urbaniste qui était également présent lors des réunions, cette situation est plutôt rare dans les procédures d'aménagement.

En phase 2, l'agriculture a été abordée à trois échelles. À l'échelle fine des objets, les élus ont mis en avant les rivières, les sentiers et les corps de fermes. A l'échelle de l'opération, ils ont discuté de l'articulation entre valeurs esthétiques et gestion du foncier agricole à partir des plantations d'arbres sur les sentiers (Annexe 30) agricoles et de la mise en valeur des entrées de ville. Ils ont déploré certains modes de production agricole intensifs du fait de pratiques inadaptées aux conditions locales de terrain (sens du labour perpendiculaire aux courbes de niveau provoquant des glissements de terrain, absence de plantation de haies et d'arbres sur les pentes,...). A partir des grandes parcelles en cultures céréalières, les élus ont également mis en avant leur intention de promouvoir une agriculture plus respectueuse de l'environnement, tout en préservant une qualité paysagère de ces milieux ouverts.

Enfin à l'échelle d'aménagement, ils ont exprimé leur intention de mieux prendre en compte la transition entre les espaces urbanisés et les espaces agricoles, de manière à conserver des espaces ouverts entre espaces bâtis et non bâtis.

3.1.6 Urbanisation et infrastructures

En phase 1, certains acteurs ont pris conscience que le développement de la commune était souhaité par certains des agriculteurs à la retraite et des élus. Le patrimoine bâti existant ne répond pas à la demande de

⁶⁸ Commune en deuxième couronne du Grand Clermont ayant subi les principales vagues d'urbanisation des années 1970.

nouvelles populations en quête d'espace et d'habitat individuel. Les exploitants savent que le foncier agricole est déjà soumis à certaines pressions, et selon les projets personnels, peut facilement changer de vocation. Aussi, ils ont mobilisé l'échelle de l'opération « *lots de maisons* » pour illustrer le fait qu'ils ne souhaitaient pas voir se développer des îlots d'habitat disséminés dans le paysage.

Certains exploitants agricoles ont souligné leur intention d'éventuellement étendre leur réseau de drains d'ici 10 ans. Les réseaux de drainage ne suffisent pas à faire évacuer la totalité des eaux superflues. Le nombre trop restreint de plantations de peupliers voire de saules, ne suffit pas à résoudre ce problème⁶⁹. Or la réalisation des canalisations d'évacuation des eaux usées rattachées aux nouveaux logements a été discutée car elle aurait endommagé le réseau de drainage des parcelles agricoles réduisant très fortement son efficacité.

En phase 2, le développement du territoire est un sujet abondamment discuté. Sont de nouveau mis en avant l'intention de réglementer spécifiquement l'accueil des nouvelles habitations en général et le réaménagement de la zone industrielle, plus particulièrement pour une bonne gestion des réseaux routiers et d'une croissance urbaine. Les élus ont insisté sur l'importance de prévoir une gestion de la qualité architecturale des exploitations futures ou à rénover.

3.1.7 Valeurs esthétiques

Pour les valeurs esthétiques, durant les deux phases, deux échelles seulement ont été évoquées : le composant et l'aménagement. Peu de composants paysagers sont cités. En phase 1, les bâtiments en ruine ont été présentés par les agriculteurs comme des éléments du paysage « qu'on ne veut plus voir ». Il existe sur le terrain quelques fermes isolées en ruine. La solution de les démolir a été préférée à celle de les restaurer. Dans le cas des bâtis en mauvais état, l'enquête, auprès des exploitants à l'étape 2, n'a finalement pas permis d'aboutir à la reconnaissance d'un patrimoine architectural à protéger par la collectivité. C'est en phase 2 que le débat a permis d'évoquer la possibilité d'autoriser la rénovation du bâti ancien et la construction de bâtiments neufs en zone agricole. La Chambre d'Agriculture a arbitré les controverses en signalant une autorisation possible, à partir d'un bâti existant et uniquement s'il s'agit d'un exploitant qui veut s'installer durablement. Elle a également rappelé aux exploitants qu'en zone agricole, ils ne pouvaient réaliser de nouvelles constructions non destinées à l'activité agricole même pour les enfants.

Les participants ont souligné qu'il était primordial d'envisager les nouvelles constructions agricoles selon certaines règles paysagères et sanitaires. Les élus avaient une très vague connaissance des nouvelles normes environnementales⁷⁰ et urbanistiques qui préconisent certaines mesures concernant la qualité des matériaux en termes d'intégration paysagère et de gestion énergétique. Néanmoins, à travers l'argument esthétique, le choix de construire de l'habitat individuel sur la zone agricole a été proscrit, de même que certains types d'habitat (chalet en bois, villa provençale, ...).

La gestion des éléments arborés a également été citée comme ayant une dimension esthétique. Elle se caractérise par une intention de mieux gérer les coupes à blanc de la peupleraie et de prévoir des plantations de haies plurispécifiques. En phase 2, le composant arbre a été positionné sur le bloc par les acteurs qui ont proposé de conserver et aménager ou simplement entretenir des chemins autour de chaque Turluron afin de les rendre accessibles à la promenade, tout en préservant leur vocation agricole. La possibilité d'interdire la circulation des véhicules à moteur a été soulevée, mais laissée en suspens du fait que des tracteurs empruntent ces chemins.

69 Le maintien et l'entretien des réseaux connexes demandent une attention particulière au-delà de sa gestion par les exploitants. En effet, le drainage modifie sensiblement l'écoulement de la parcelle jusqu'au réseau hydrographique. Selon certaines études du CEMAGREF (NEDELEC, 2004), il est suspecté de favoriser les crues en aval. Toutefois, l'impact réel sur les crues de l'Angaud des faibles surfaces drainées sur la commune, ne peut être évalué.

70 Haute Qualité Environnementales à l'époque, et qui sont fortement renforcées en terme de règlement d'urbanisme par la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.

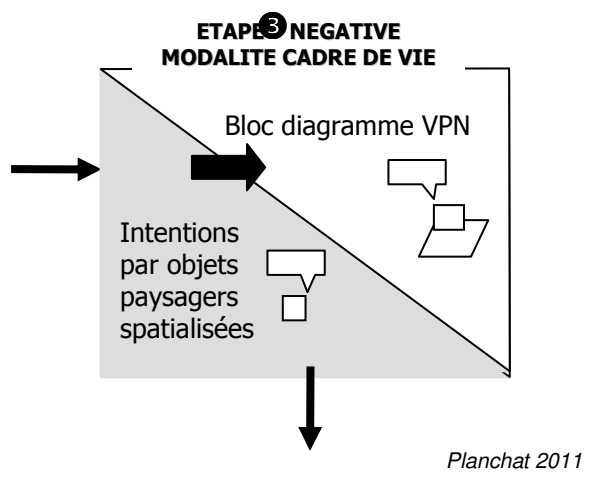
3.2 Modalités pour l'énonciation du cadre de vie

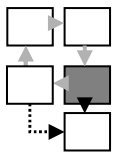
Au cours de cette troisième étape méthodologique, nous avons pu mettre en avant les moyens d'accompagnement des acteurs à énoncer leurs intentions d'aménagement en vue d'une amélioration de leur cadre de vie. Il s'agit de ce que nous nommons les modalités pour l'énonciation du cadre de vie (fig. 53). Notons que le cadre de vie est une notion qui nécessite de mobiliser diverses représentations pour comprendre les processus sous-jacents : entre ce que l'on voit, ce que l'on comprend, ce qui évolue et les rôles de chaque acteur derrière ces évolutions. Cette étape méthodologique témoigne aussi de l'intérêt de combiner les représentations supports et construites entre elles et entre les modes de visualisation tangentielle, intermédiaire et synoptique. En les combinant, durant les deux phases de cette étape, les participants ont pu plus facilement expliquer quelles étaient leurs intentions d'aménagement selon les trois dimensions de l'agriculture et aux diverses échelles d'intervention.

Au cours des deux phases, l'outil bloc diagramme et la cartographie lors des ateliers participatifs ont permis d'obtenir un inventaire non exhaustif des secteurs et éléments paysagers à considérer par les agriculteurs et les décideurs. La mise en dialogue des éléments du paysage et des représentations de dynamiques territoriales a permis de mener une réflexion collective caractérisant cinq catégories d'intentions d'aménagement. Les participants ont pu ensemble construire une image d'un paysage non souhaité en énonçant les processus et les arguments d'évolution sous-jacents. Par cette approche par la négative, complété d'une image du scénario du pire, les acteurs ont pu mieux se rendre compte des actions d'aménagement à envisager pour éviter ces processus cités. Il n'e s'agissait donc pas pour eux de construire un décor souhaité, mais de mesurer les dynamiques agricoles et territoriales en cours qui pouvaient s'opposer à la qualité de leur cadre de vie considéré comme un instrument de travail par les agriculteurs et comme un environnement accueillant par les élus. Ainsi, en abordant la question du PLU par le cadre de vie, les élus entre autres n'ont pas considéré le paysage et les composants agricoles comme des « espaces verts » et esthétiques (diagramme, fig.52). Ils ont pris conscience du rôle des pratiques techniques et agricoles, davantage reliées à l'action, et ces dernières sont devenues prédominantes dans les arguments présentés lors de la construction des blocs diagrammes.

A partir de cette vision prospective négative, il a ensuite été plus facile de mettre en débat les différentes opinions pour aborder la construction de la vision prospective positive qui est l'objet de l'étape suivante.

Fig. 53 : modalités d'énonciation du cadre de vie Billom





4. Etape 4 : vision prospective positive

Cette étape présente les résultats de la mise en œuvre de la démarche de Vision Prospective Positive. Celle-ci s'est déroulée dans les mêmes ateliers, à la suite de la Vision Prospective Négative. A partir des blocs diagrammes que nous avons produits, nous avons demandé aux acteurs de dessiner sur des cartes vierges une proposition de zonage répondant à leurs intentions d'aménagement mise en débat précédemment. En d'autres termes, les acteurs construisaient collectivement un prototype du zonage réglementaire du PLU en fonction des paysages et du développement de leur territoire qu'ils souhaitaient, ce qui correspond à leur vision prospective positive du projet de zonage consensuel et des zones de désaccords à prendre en compte dans le PLU. A chaque phase, les participants traduisaient l'articulation entre une représentation caractérisée de paysagère (bloc diagramme) et une représentation classiquement mobilisée pour définir un projet de territoire (cartographie d'un prototype de zonage).

Comme la précédente, nous avons conduit cette étape en deux phases, d'abord en 2006, (phase 1) avec les exploitants et propriétaires de foncier agricole qui ont mis en perspective leurs projets individuels avec le projet collectif auquel correspond la procédure. En 2007 (phase 2) nous avons animé la deuxième phase auprès des membres du conseil municipal qui ont souhaité affiner le zonage, pour mieux le localiser et soumettre à l'urbaniste pour chaque zone des orientations de maintien de l'agriculture, du développement de l'urbanisation et de la préservation des espaces naturels (voir fig.54 et fig. 55) descriptif détaillé des zonages), mais également positionner des projets municipaux très ponctuels et à la limite de ces zones (création de rond point, développement d'un lotissement, etc.).

4.1 Ce que les agriculteurs et les propriétaires fonciers ont proposé

La figure 54 représente la carte que les agriculteurs et propriétaires fonciers ont produite à partir du bloc diagramme de Vision Prospective Négative. Dans les paragraphes suivants nous décrivons les informations ainsi que les orientations produites par ces acteurs, en fonction de leurs intentions d'aménagement collectivement discutées voire partagées. En effet, sur la carte, nous avons présenté les zones également en conflit, c'est-à-dire, pour lesquelles les acteurs ne sont pas d'accord entre eux. Cet atelier n'avait pas pour objectif d'organiser le consensus des acteurs sur l'agriculture mais de dégager les informations à partager et les points conflictuels que les urbanistes et les élus pourraient rencontrer s'ils n'en tenaient pas compte lors de l'application du PLU.

4.1.1 Eviter l'urbanisation des « bonnes terres »

En se servant de la carte, les acteurs ont retrouvé une posture de propriétaire et exprimé plus facilement leurs intérêts individuels qui ne transparaissaient pas sur le bloc diagramme. Ainsi, les participants ont convenu d'éviter un étalement favorisant le mitage, tout en intégrant les extensions de bourgs. Cette volonté de maîtriser l'urbanisation se retrouve principalement sur quatre secteurs géographiques (fig.20) :

- le secteur Nord du centre bourg de Billom,
- le secteur Sud-Est du centre bourg,
- le hameau de Tinlhat,
- les pentes Est et Ouest des Turlurons.

Fig.54 : Arguments et zonages issus de la Vision Prospective Positive - phase 1

Le sommet des buttes volcaniques des Turlurons : la délimitation exacte de la classification des Turlurons en zone N, a été produite de manière à ne pas gêner les projets agricoles et urbains des bas de pente. Le rôle de l'agriculture et de la zone Natura 2000 pour l'entretien de cet espace sur toute sa surface n'a pas été évoqué (pas de coordination entre agriculteurs, ni avec la commune pour aborder ce sujet). En revanche, le devenir du boisement présent au sommet des Turlurons a été discuté. Certains évoquent des coupes ou des plantations arborées. Depuis le dernier remembrement de 1999, le conflit autour des plantations subsiste. Nous constatons que même en atelier, le composant arbre reste le principal support des représentations des élus sur les éléments naturels. Aussi, lorsque les exploitants ont proposé de réduire au maximum les arbres et les bois, via les zonages qui les préservent, les élus s'y sont opposés.

Le hameau de Tinlhat : agriculteurs et exploitants à la retraite ou proches de ce statut disposent d'une grande proportion de terrains agricoles autour du hameau de Tinlhat (voir carte chap 4 étape 2 p.). Ces acteurs ont proposé de dessiner une couronne d'urbanisation autour du hameau.

Les pentes Est et Ouest des Turlurons : élément de désaccord, le projet de développement de l'urbanisation sur les pentes Est et Ouest des Turlurons n'a pas clairement été affiché par les membres du conseil municipal. D'un côté, les élus ont laissé la parole aux exploitants et propriétaires de foncier agricole. D'e l'autre, ils n'ont pas exposé les choix du conseil municipal de rendre constructible des terrains agricoles sur cette portion cultivée située aussi en limite d'espaces naturels. Ces derniers ont positionné les périmètres réels des zones à construire seulement lors de la deuxième série de réunions, alors qu'un bailleur pour logements sociaux était déjà propriétaire depuis 2004.

Le secteur Nord du centre bourg de Billom : une fois ce périmètre dessiné, certains exploitants sont revenus sur leur décision. Ces derniers ont mobilisé le Bloc diagramme pour rappeler qu'il s'agissait de bonnes terres, récemment dotées de système d'irrigation.

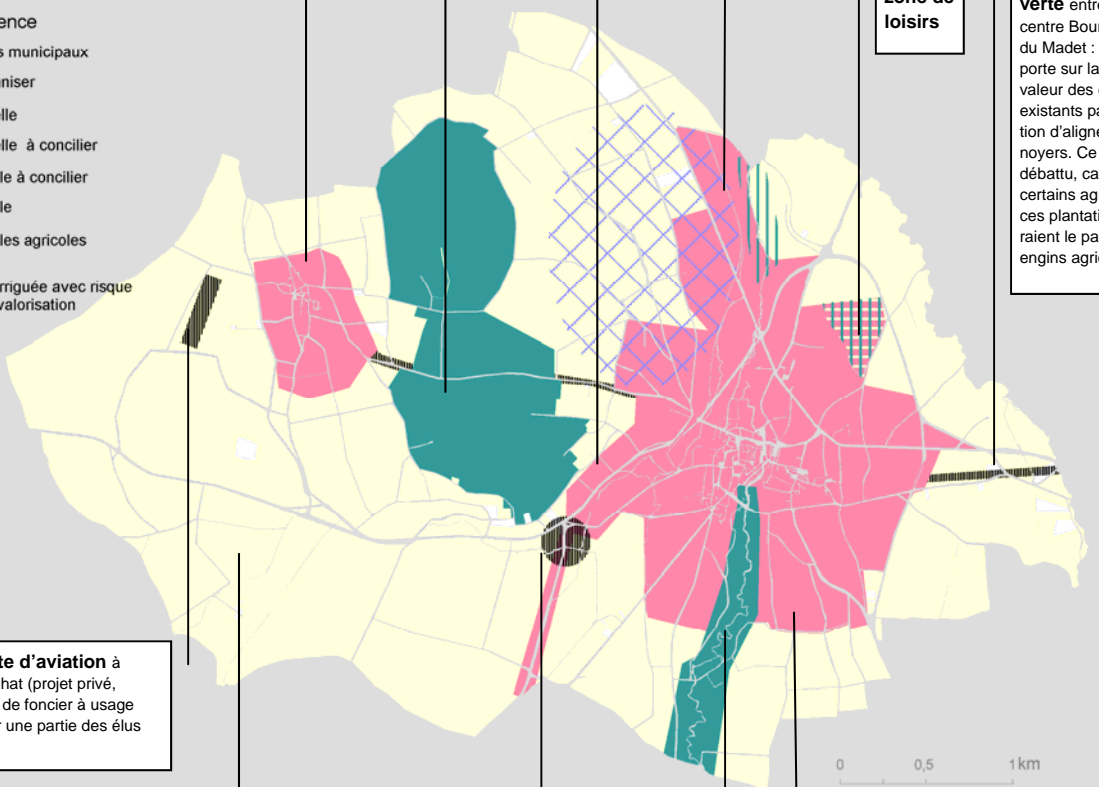
valorisation de la zone de loisirs

La création du sentier de découverte entre Tinlhat, le centre Bourg et la vallée du Madet : ce projet porte sur la mise en valeur des chemins existants par la plantation d'alignements de noyers. Ce choix a été débattu, car pour certains agriculteurs, ces plantations gêneraient le passage des engins agricoles.

Prospective concertée

Zones d'influence

-  projets municipaux
-  à urbaniser
-  naturelle
-  naturelle à concilier
-  agricole à concilier
-  agricole
-  parcelles agricoles bâties
-  zone irriguée avec risque de dévalorisation



Le maintien de la piste d'aviation à l'Ouest du hameau de Tinlhat (projet privé, détenu par un propriétaire de foncier à usage agricole, mais soutenu par une partie des élus municipaux).

Les participants ont considéré **les espaces agricoles** (en jaune) comme une entité composée d'un ensemble d'exploitations agricoles qu'eux seuls maîtrisaient et qui pouvaient être perçues comme bien entretenues (en termes de qualité paysagère) par les non exploitants.

Le projet d'élargissement de la D229 (axe Clermont-Billom) amenant à l'augmentation du trafic et nécessitant la création du rond point entre la D212 et le Sud du bourg centre).

La ripisylve de la rivière Angaud, uniquement sur sa partie Sud : les participants ont principalement retenu la protection des berges de l'Angaud à l'exclusion des autres secteurs et cours d'eau, situés au cœur des zones

Le secteur Sud-Est du centre bourg : trois agriculteurs proches de la retraite et propriétaires bailleurs de foncier agricole disposaient de terrains en bordure de cette zone construite. D'un point de vue personnel, et malgré un désaccord avec les exploitants encore en activité, ils ont imposé l'extension de la zone urbanisable prolongeant la limite Sud du front d'urbanisation sur un axe Est-Ouest. Les exploitants actifs ont bloqué la main de celui qui tenait le crayon jusqu'au sentier agricole qui était principalement utilisé pour accéder aux terrains agricoles présents à la fois sur les communes de Billom, Montmorin et St-Julien de Coppel. Durant la deuxième série d'ateliers, le conseil municipal a repris ces arguments pour justifier ce choix de zonage final en AU du PLU.

4.1.2 Constituer un zonage agricole et des espaces naturels permettant le maximum de liberté pour les exploitants

Durant cet atelier, les exploitants ont amené les élus et les urbanistes à inverser la démarche habituelle de réflexion préparatoire à un PLU. En effet, les acteurs ont pensé le projet de PLU à partir du maintien des espaces agricoles et naturels au cœur ou en périphérie des bourgs plutôt qu'en partant du développement de la ville sur ces espaces non bâtis. Ainsi, pour les zones U et N, des informations plus précises sont apparues.

- Les participants ont considéré les espaces agricoles (zonage en jaune fig. 54) comme une entité composée d'un ensemble d'exploitations agricoles qu'eux seuls maîtrisaient et qui pouvaient être perçues comme bien entretenues (en termes de qualité paysagère) par les non exploitants.
- Les participants ont proposé de considérer toute la commune en zone agricole, en faisant la remarque que tout devrait être fait en faveur de leur activité, même au-delà des limites communales. Ils ont déploré le manque de cohérence dans les zonages entre deux communes ; certains îlots de cultures, en marge du territoire, traversant deux communes.
- Les exploitants ont rencontré quelques difficultés à délimiter les zones N et A. Selon eux, une même parcelle pouvait appartenir aux deux zonages. Leur proposition a été de penser le zonage A en fonction d'une cohésion foncière et le zonage N en fonction de leurs difficultés à cultiver les parcelles et des orientations agronomiques (ex : élevage, vignoble et maraichage plutôt que céréaliculture) et obtenir, selon eux une réelle cohérence paysagère.
- L'évolution du bâti agricole et de son extension ont été mises en avant principalement par rapport aux bâtiments agricoles en-dehors des centres bourgs. L'urbaniste a été sollicité sur le choix de classement qu'il serait préférable d'effectuer en leur faveur. Cette thématique est également réapparue avec les élus lors de l'atelier de VPP. La question de l'installation de nouveaux exploitants et de nouveaux bâtiments agricoles n'a pas été soulevée, alors qu'individuellement certains exploitants en avaient fait la demande.

Les participants ont défini le zonage des espaces naturels par élimination, en considérant ce qui n'était ni agricole, ni urbanisable. Il ne restait alors que les espaces boisés et les cours d'eau. Deux secteurs ont été plus particulièrement repérés :

- le sommet des buttes volcaniques des Turlurons,
- la ripisylve de la rivière Angaud, uniquement sur sa partie Sud.

Malgré un débat sur la présence de différentes productions et différents projets de développement des exploitations, les agriculteurs n'ont pas ressenti le besoin de dessiner un zonage plus fin, plus détaillé mettant en avant la qualité des espaces agricoles, comme cela est réalisé dans les zones urbaines (différentiation entre le bâti ancien, industriel, en zone à risque, résidentiel, etc.).

4.1.3 Articuler projets municipaux et projets d'exploitation agricole

Les quelques élus présents en phase 1 ont souhaité reporter sur la carte de Vision Prospective Positive quelques projets inscrits sur le bloc diagramme de Vision Prospective Négative. Ces éléments ont principalement fait l'objet de débats avec les agriculteurs, c'est pourquoi, lorsque c'était possible, nous les avons représentés en noir sur la carte, à savoir :

- le projet d'élargissement de la D229 (axe Clermont-Billom - Annexe 30),
- la création du sentier de découverte entre Tinlhat, le centre Bourg et la vallée du Madet,
- le maintien de la piste d'aviation à l'Ouest du hameau de Tinlhat,

- la valorisation de la zone de loisirs au Nord-Est de Billom : ce secteur dispose à la fois d'un camping, d'espaces agricoles et de petits bosquets en ripisylve du fait de la proximité de l'Angaud. Les participants, partagés entre leur projet individuel et leur intérêt pour le collectif, ne sont pas parvenus à trancher sur une proposition pertinente en termes d'usage des lieux. En fait, nous avons appris plus tard que ces hésitations, notamment de la part des élus, étaient liées à leur connaissance d'un projet de complexe aquatique de la communauté de communes du Pays de Billom St-Dier, projet également lié à l'obtention des subventions pour la réfection de la piscine municipale⁷¹.

4.2 Le point de vue du Conseil municipal

Les élus ont eu des difficultés à dessiner un zonage permettant à la fois le maintien des espaces agricoles, l'extension de zones à urbaniser, des espaces naturels à préserver. En effet, c'est lors de cet atelier, que l'urbaniste a incité les élus à finaliser au mieux le zonage réglementaire qui serait retenu. Nous développons ci-dessous les principaux objectifs exprimés lors de cet atelier.

4.2.1 Avoir une véritable maîtrise de l'urbanisation

Le premier point concerne la volonté des élus de contrôler l'extension de l'urbanisation à la fois par le zonage, mais aussi par rapport aux valeurs paysagères qui ont été exprimées lors des enquêtes individuelles et au cours de l'atelier avec les exploitants agricoles. Cela se traduit opérationnellement par (fig. 55) :

- un souhait de maîtriser l'urbanisation, particulièrement dans le secteur de Tinlhat ;
- l'urbaniste a suggéré de combler les espaces non bâtis à l'intérieur du bourg : Certains élus ont repris les propos qu'ils avaient évoqués en entretien, à savoir que la « *qualité de vie de Billom a su être préservée* », que « *les habitants ont pu s'intégrer* », que Billom n'est pas encore une « *cité dortoir comme les communes en deuxième couronne de Clermont-Ferrand* », ayant connu une vague d'urbanisation pavillonnaire dans les années 1970. Cet héritage issu de l'ancien POS, n'a pas été expressément repris mais au final, le nouveau PLU va peu modifier le zonage U du hameau.
- des zones constructibles sur le secteur Sud-Est du centre bourg ;
- requalifier les espaces en limite de bourg, par exemple, les entrées de villes, des zones d'activités commerciales.

4.2.2 Articuler les zones agricoles, naturelles avec les projets des structures d'exploitation

Les élus ont intégré dans leur discussion une réflexion concernant le maintien voire le développement des sièges d'exploitations sur l'ensemble du territoire. Il s'agit pour eux de mieux estimer les modalités de zonage à prévoir pour les secteurs où les bâtiments agricoles disséminés qui ne serviraient plus à un usage agricole.

Les enquêtes individuelles les ont confortés dans l'intérêt de conserver surtout la fonction paysagère des cultures sur les pentes des Turlurons. Ils proposèrent donc une extension du zonage N sur les bas de pentes (voir carte fig 55), réduisant ainsi le zonage A qui était proposé en phase 1.

Le zonage N a également été retenu pour renforcer la préservation des ripisylves des principaux cours d'eau de la commune.

⁷¹ Le complexe a été ouvert en 2009.

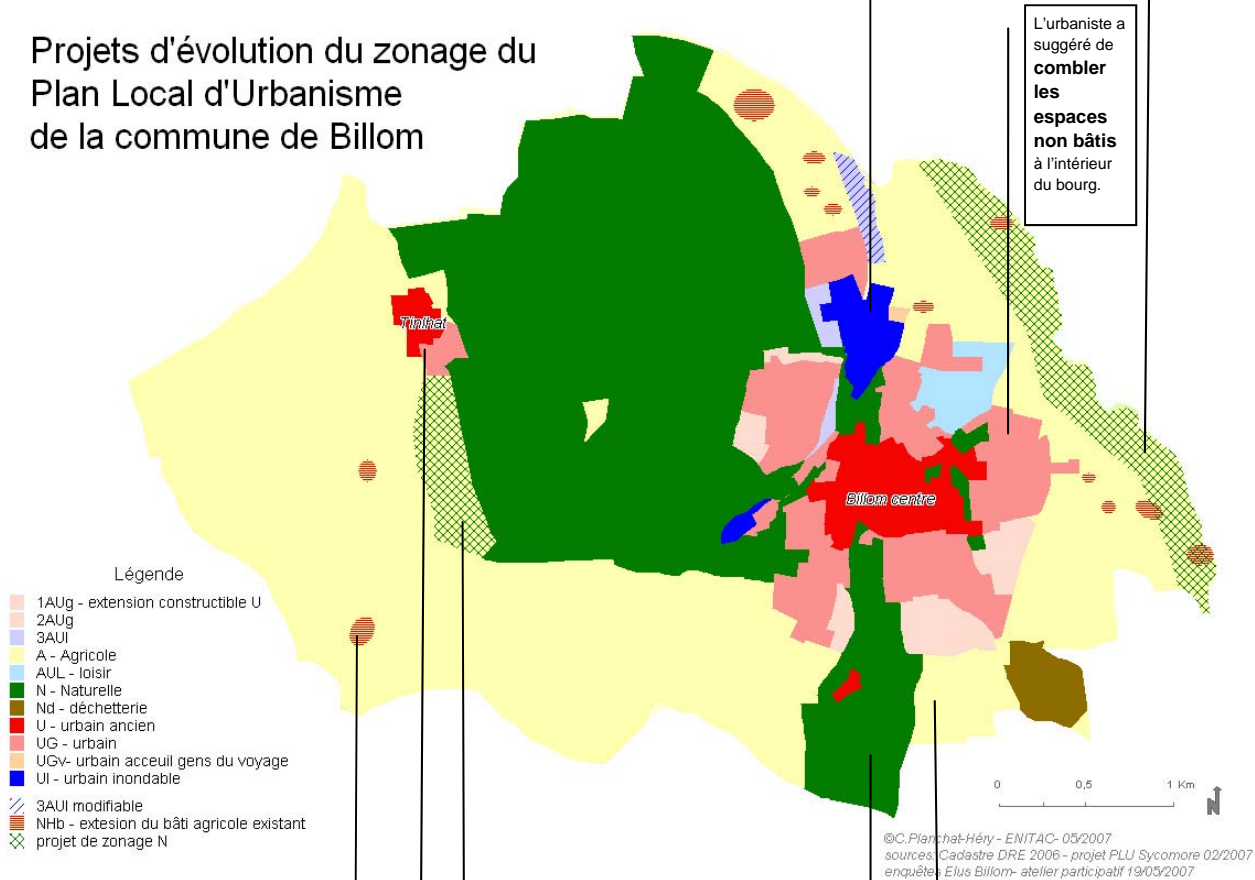
Fig. 55 : Arguments et zonages issus de la Vision Prospective Positive - phase 2

entrées de villes, des zones d'activités commerciales. Les élus ont remarqué que les espaces agricoles présents au milieu de ces espaces présentaient un caractère d'interstice. Selon ces acteurs, il s'agit d'espaces mal définis, difficiles à nommer, dépourvus de valeur économique et aussi de gestionnaire. Les participants ont alors proposé de les intégrer dans différents zonages que l'urbaniste a retenus sous les sigles suivants:

- 3 AUI modifiable, le projet de développement Nord de la ZAC pour l'intégration de nouvelles activités économique,
- UI, la zone urbanisable inondable,
- AUL, la zone de loisirs par la requalification de la zone de camping et de la piscine,
- 3 AUI, les nouveaux aménagements pour le quartier de la gare, du futur rond-point à l'entrée Sud, qui selon les débats de cet atelier, permettraient à moyen terme de réaliser des contournements routier au Sud de Billom, afin que le centre bourg ne soit plus traversé

pour renforcer la préservation des ripisylves des principaux cours d'eau car pour eux, les alignements arborés servent également de « camouflage paysager » vis-à-vis des extensions d'urbanisation possibles sur Eglise-neuve (qui débutait sa première révision de PLU à l'époque). Ils ajoutèrent ainsi un zonage N pour toute la ripisylve de la rivière en périphérie Est du territoire

Projets d'évolution du zonage du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Billom



L'urbaniste a suggéré de **comblé les espaces non bâtis** à l'intérieur du bourg.

secteurs où les **bâtiments agricoles disséminés** ne serviraient plus à un usage agricole

volonté de maîtriser l'urbanisation s'applique particulièrement au secteur de Tinlhat. Les élus ont proposé de préserver la silhouette du hameau de toute extension (zone AU 2)

conserver la fonction paysagère des cultures sur les pentes des Turlurons. Ils proposèrent donc une extension du zonage N sur les bas de pentes réduisant ainsi le zonage A qui était proposé en phase 1.

pour renforcer la **préservation des ripisylves** des principaux

Le secteur Sud-Est du centre bourg : Les élus proposent de développer les zones constructibles sur l'espace agricole du secteur Sud du centre bourg, au titre de « l'intérêt général de la commune » d'accueillir de nouveaux habitants. De plus, les élus qui étaient présents en phase 1 rappellèrent le point de vue de certains exploitants qui savaient que le foncier agricole était déjà soumis à certaines pressions, et qu'ils accepteraient facilement de le rendre constructible.

4.3 Modalités pour une traduction opérationnelle des arguments et intentions partagées

L'étape 4 de vision prospective positive aboutit à ce que nous nommons modalités pour une traduction opérationnelle des arguments et d'intentions d'aménagement partagées (fig. 56). Dans les étapes méthodologiques précédentes elles étaient citées par chaque participant. Nous entendons par le terme « partagé », le fait que chaque acteur transmet et acquiert des informations en explicitant et localisant des interventions possibles pour l'aménagement de la commune. Autour de ces intentions d'aménagement, il n'y a pas forcément consensus, mais elles sont inscrites dans un discours collectif et deviennent ainsi singulières pour les participants.

L'étape 3 de vision prospective négative et l'étape 4 de vision prospective positive sont étroitement liées. En effet, l'outil bloc diagramme de Vision Prospective Négative a permis de traduire les représentations de différents acteurs de leur espace vécu. Le résultat des discussions en atelier ne remet pas en cause les opinions exprimées durant les entretiens individuels concernant l'acceptation ou non du changement. Ces idées ont été mieux développées et mieux localisées sur le bloc. La mise en débat des éléments paysagers et spatiaux de ce « qu'on ne veut pas voir » a favorisé la description et l'analyse des processus d'énonciation de chaque objet (ex : effet boule de neige). Elle a surtout orienté le débat davantage vers des intentions de gestion.

A l'étape 4 de vision prospective positive, la question de « ce qu'on veut voir », combinée à l'usage de la cartographie, a apporté un éclairage plus précis sur les propositions de gestion qui ont émergé lors de l'élaboration des zonages. Il s'agit d'une vision opérationnelle car elle peut être retranscrite et donc directement utilisable par les aménagistes dans un zonage réglementaire officiel. Habituellement, les élus réalisent seuls ce zonage avec le bureau d'étude. En incluant dans la réflexion les agriculteurs et les propriétaires de foncier agricole, on favorise l'expression des zones de désaccords, mais aussi de consensus concernant les espaces agricoles tiraillés entre les logiques de périurbanisation, de préservation paysagère et de production agricole. Durant cette étape, les agriculteurs comme les élus ont pu non seulement exposer leurs intentions d'aménagement en les argumentant mais aussi et surtout en les spatialisant.

Par exemple, la réflexion sur l'aménagement des marges du territoire a amené les participants à remettre en cause l'image du « *petit village dans son écrin de verdure* » comme présenté dans l'étape 1, et à réinterroger l'aménagement par rapport aux communes et territoires voisins. Autre exemple, la délimitation de zones A et N avec les agriculteurs a été l'occasion pour les participants de mieux cerner les limites du zonage : le paysage et l'activité agricole ne peuvent être cohérents s'ils sont gérés à travers un zonage, notamment par rapport à l'intérêt de :

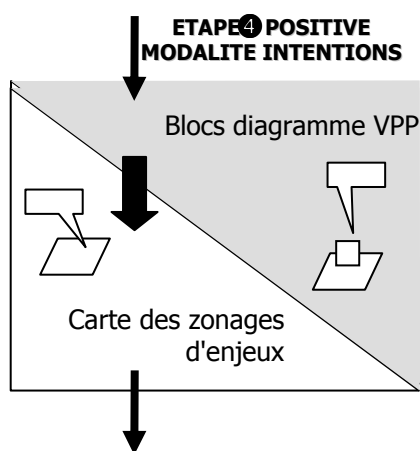
- délimiter une parcelle en A plutôt qu'en N si cette même parcelle présente à la fois des intérêts agronomique et paysager ;
- proposer des formes d'espaces naturels et des formes d'espaces agricoles au même titre que l'on propose des formes urbaines ;
- demander à des acteurs qui vivent le territoire de penser le paysage (qui pour la plupart des acteurs correspond à une vue tangentielle) par des limites cartographiques (en vue de dessus).

C'est pour amener les élus à réfléchir à ces limites que nous avons appliqué notre posture de médiateur en combinant le bloc diagramme avec la carte du zonage en cours d'élaboration afin de les inviter à visualiser et à renforcer la cohérence entre le zonage et leurs projets d'aménagement.

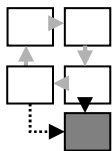
L'extrait d'enquête d'un élu qui a participé à toutes les étapes d'enquêtes et d'atelier illustre l'intérêt de ces étapes participatives :

« Votre atelier nous a bien servi avec les archis car on a pu repérer les endroits d'enjeux d'évolution des agriculteurs ainsi que des parcelles et de leur bâti un peu au cas par cas... C'est intéressant ce que vous avez fait car on va voir l'agriculture qui va rester et l'agriculture qui va disparaître, permettre de ne pas squeezer les gens et voir aussi de ne pas trop bloquer leur évolution dans leur bâti. Et après on va voir avec l'archi comment on va traiter le règlement ». (2008).

Fig. 56 : modalités de traduction opérationnelle Billom



Planchat 2011



5. Intégration des résultats des étapes précédentes dans la procédure finale

De nombreux éléments issus des résultats de notre démarche ont été réintégrés dans le rapport du diagnostic de territoire et de l'Etat Initial de l'Environnement⁷²(Olivier, Freydefont, et Planchat-Héry 2007). Pour le Document d'Orientations Générales et la cartographie réglementaire, l'intégration des divers zonages produits pendant les ateliers de Vision Prospectives (étape 4, phases 1 et 2) est certes partielle, mais surtout progressive. En effet, certaines propositions et limites de zonage évoluent d'un atelier à l'autre et en parallèle de l'élaboration officielle des cartes. On constate au final une prise en compte simplifiée des zonages issus des ateliers dans la cartographie réglementaire. A travers les diverses combinaisons de zonage retenues, les élus avaient pour objectif de répondre à la fois aux intérêts privés et collectifs, à l'échelle communale et des autres territoires. Pour mieux rendre compte de l'intégration et ainsi de l'usage des représentations produites aux étapes précédentes, nous réalisons un tableau de synthèse des composants paysagers extraits à chaque étape du dispositif méthodologique et qui sont retenus au final dans le PLU.

5.1 Intégration directe de certains éléments dans le rapport de présentations

Le rapport de diagnostic du territoire intègre directement plusieurs productions des premières étapes de notre dispositif méthodologique à savoir : certaines cartes et intentions d'aménagement issues des enquêtes auprès des exploitants ; des composants paysagers issus des entretiens des élus pour argumenter l'état initial de l'environnement. Pour le PADD, le Bureau d'étude a également repris des éléments issus des ateliers participatifs.

Les cartes et intentions issues des enquêtes auprès des exploitants

Dans le rapport de diagnostic (2007), l'urbaniste a directement intégré nos analyses et cartographies de synthèse des exploitants enquêtés (pages 27 et 28 -Annexe 31) dans le paragraphe concernant le développement économique et intitulé « *Une agriculture qui reste gestionnaire d'une grande partie du territoire communal* ». L'urbaniste a repris notre analyse de la situation agricole à travers les graphiques et commentaires. Il a aussi incorporé notre description des paysages et des systèmes de production ainsi que nos cartes de localisation des sièges d'exploitation par tranches d'âge des exploitants.

Compte tenu de la faible part d'actifs agricoles dans la commune (1,4%), l'urbaniste n'a pas choisi de présenter l'intérêt économique de la production de céréales qui représente pourtant plus de 500 hectares des 1 696 hectares de la SAU (soit environ 30% du territoire communal en 2000, RGA). Il n'a pas non plus pris en compte la demande locale de productions et de vente directe, alors que la demande était forte (en 2009 une AMAP a été créée). L'architecte urbaniste nous a confié que notre démarche lui avait permis de présenter des composants des paysages agricoles que les acteurs voulaient ou non voir sur le territoire.

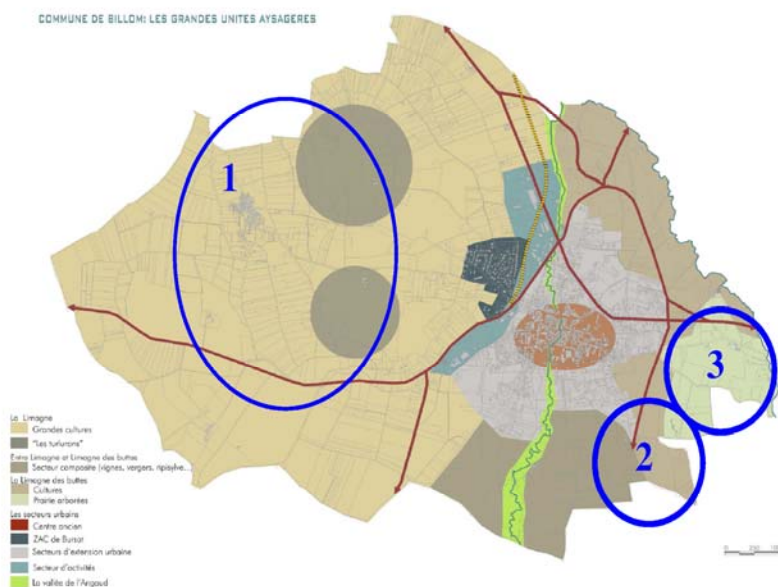
72 L'article R. 123-2 du Code de l'Urbanisme (dans sa rédaction actuelle issue des lois SRU et UH) précise que : « Le rapport de présentation: 1) expose le diagnostic prévu au premier alinéa de l'article L. 123-1 ; 2) analyse l'état initial de l'environnement ;... 3) évalue les incidences des orientations du plan sur l'environnement (...) » Une investigation particulière doit donc être réalisée sur les aspects environnementaux dans le cadre de l'élaboration du PLU. La jurisprudence en la matière précise qu' : « un rapport de présentation qui ne comporte pas l'analyse de l'état initial de l'environnement et des mesures envisagées pour en assurer la protection ne répond pas aux exigences de l'article R. 123-16 du CU ». L'ordonnance du 3 juin 2004 transposant la directive européenne relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes (dont les PLU) sur l'environnement souligne entre autres l'importance d'analyser « l'Etat initial de l'environnement » et de dégager des critères pour évaluer les incidences (sources : www.urbanisme.equipement.gouv.fr).

Fig. 57 : Les composants paysagers pour argumenter l'Etat initial de l'environnement

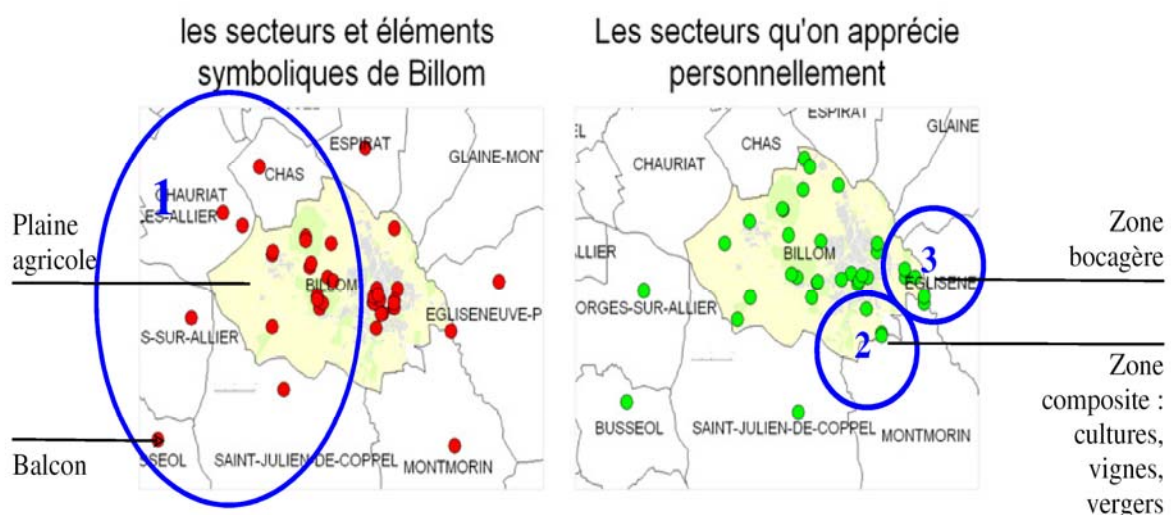
Nous observons dans la carte des entités paysagères issue du rapport Initial de l'Environnement (PLU officiel - Sycomore 2007, p. 49) une intégration directe des composants suivants (cercles bleus) qui proviennent des enquêtes individuelles des élus :

1. composants liés à la plaine céréalière et aux points de vues depuis les Turlurons sur les autres communes, **le rapport de présentation cite** : « à l'Ouest, les grandes cultures marquées par les deux Turlurons qui se présentent à la fois comme une barrière dans le paysage mais aussi comme un exceptionnel balcon » ;
2. certains élus ont positionné leurs terrains de vigne et de verger **qu'ils cultivent pour leurs** loisirs et qu'ils associent à des valeurs positives et familières du fait de la diversité des productions lisibles en ces lieux : « au Sud, un secteur composite conquis progressivement par les grandes cultures sur une base parcellaire caractéristique de l'économie agricole passée ;
3. valeurs familières : les élus ont qualifié les haies et les prairies bocagères de cette zone en tant que lieux « intimes » plutôt que symboliques. Le rapport le retraduit par une entité propre : « au Sud-Est, un secteur de prairies marqué par la présence de haies, de beaux alignements d'arbres et de bosquets ».

1. Carte des entités paysagères : rapport Initial de l'Environnement - Sycomore 2007



2. Objets paysagers issus des enquête individuelles auprès des élus - Etape 2, IMVP 2007

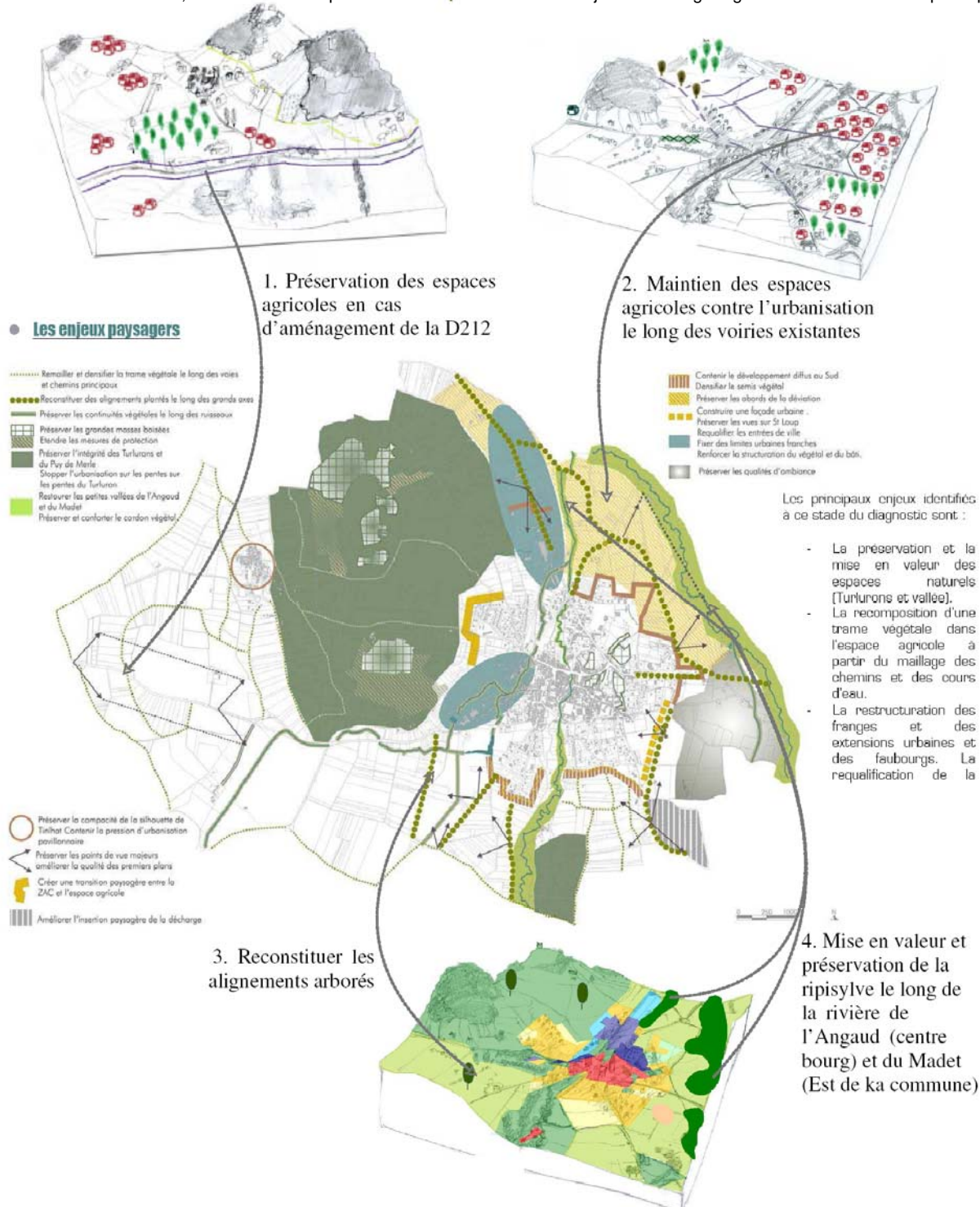


Sources : PLU—Etat initiale de l'environnement 2007— Planchat 2008

Fig. 58 : Les intentions d'aménagement de la Vision Prospective retenues dans le PADD

A la suite des ateliers, l'urbaniste a choisi de prendre en compte les intentions d'aménagement articulées aux dynamiques d'évolutions agricole et environnementale (rapport du PADD p.64) :

- L'aménagement de la D212 et son impact sur les espaces agricoles périphériques** : le bureau d'étude souligne un risque de perte de foncier agricole et propose d'éviter les plantations de peupliers en bord de route.
- Le maintien des espaces agricoles pour lutter contre le développement urbain le long des voiries existantes** (secteur Nord-Est) : la carte représente un zonage jaune qui reprend le tracé de composants « habitat » effectués sur le bloc diagramme VPN réalisés par les acteurs en phase 1.
- La reconstitution de structures arborées sur les espaces agricoles remembrés** : par « la recombinaison d'une trame végétale dans l'espace agricole à partir du maillage des chemins et des cours d'eau », l'urbaniste a proposé une solution au manque de consensus sur la gestion de nouvelles plantations qui demande un travail supplémentaire pour les exploitants.
- La mise en valeur et la préservation des ripisylves des rivières de l'Angaud et du Madet** : Durant l'atelier de Vision Prospective de la phase 2, les participants ont beaucoup insisté sur cette ripisylve. En effet, l'intention des élus de visualiser des alignements arborés était tellement prégnante que la carte des enjeux paysagers, reprend pratiquement les zonages proposés sur le Bloc Diagramme produit en atelier. Le PADD, exprime explicitement l'intention de « restaurer les petites vallées de l'Angaud et du Madet, préserver et conforter le cordon végétal ». Dans la lecture de la carte finale du PLU, nous constatons que cette dernière intention fait l'objet d'un zonage réglementaire et d'actions spécifiques.



Cela lui a permis de confirmer et de compléter les arguments de son diagnostic en renforçant la dimension qualitative : habituellement, l'analyse de l'agriculture restant le plus souvent réduite à une énumération de chiffres issus du RGA communal.

Dans le chapitre concernant l'état initial de l'environnement, l'urbaniste a repris certains points qui se sont dégagés lors de la vision prospective négative, par exemple (fig. 57 et 58) les éléments concernant les entrées de bourgs au Nord et au Sud, les éléments arborés que les deux derniers aménagements de foncier agricole ont fortement réduits.

Des intentions d'aménagement de la Vision Prospective ont été retenues dans le PADD : la figure 58 présente quatre exemples de composants retenus dans la carte des enjeux paysagers (rapport du PADD p.64) issus de la vision prospective.

5.2 Intégration progressive dans les cartographies de zonage réglementaire

La carte finale, issue du rapport de présentation du PLU, propose divers zonages pour les espaces agricoles qui diffèrent par rapport à l'ancien plan d'occupation des sols (POS). Nous proposons une analyse de ces résultats à partir de deux points de vue concernant l'agriculture : une agriculture décrite dans son « état » actuel, et une agriculture susceptible d'évoluer en tirant parti de son caractère multifonctionnel intégré dans le projet de développement communal (agriculture « projets »). Le tableau de la figure 59 synthétise l'intégration de nos résultats et les évolutions qu'apportent le PLU par rapport à l'ancien POS. Il combine ces deux entrées en fonction des trois types de zonages possibles dans un PLU (agricole, urbanisable, naturel).

5.2.1 Le PLU : au final, un soutien aux projets des agriculteurs ?

La surface du zonage agricole a diminué par rapport au POS (fig. 59) d'une quinzaine d'hectares d'espaces agricole qui ont été affectés à des zones à urbaniser en périphérie du bourg existant. En outre, environ 120 hectares de zones A ont été convertis en N, pour privilégier à la fois la production agricole dans un respect de *la préservation environnementale et le développement raisonné des constructions*. Ainsi à l'inverse de ce qui se fait en aménagement, les zonages N et AU ont donc été délimitées en fonction des zones A, même si ce zonage aboutit davantage à contrôler l'étalement urbain qu'il ne favorise le développement de l'activité agricole. En revanche, l'urbaniste, comme les élus, ont pris soin d'affecter les espaces de production agricole en zone agricole A de manière à ne pas nuire aux activités des producteurs actifs, mais aussi de rendre du foncier constructible pour les retraités dont les enfants souhaiteraient s'installer à proximité de l'exploitation.

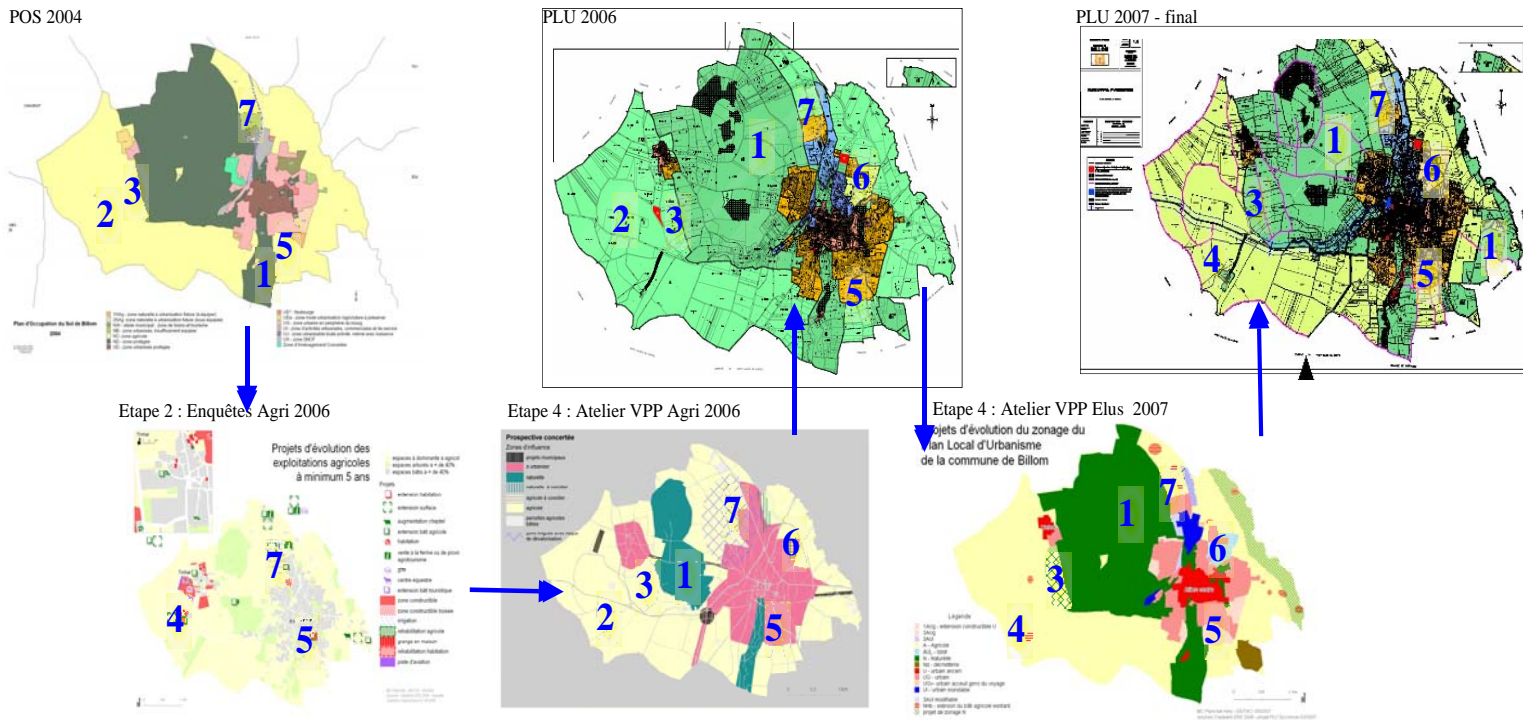
La particularité du zonage à urbaniser (AU) est certes de privilégier l'accueil de nouvelles populations à la recherche d'un habitat de type individuel mais ils ont localisé ces zones à proximité d'une agriculture intensive. Pour conserver les espaces agricoles du secteur Sud du centre bourg (n°5 sur les cartes fig. 59) tout en conciliant qualité paysagère et fonction productive, l'urbanisation au coup par coup a été exclue. Ce qui signifie qu'il ne sera pas autorisé de vendre un terrain appartenant à ce zonage s'il est éloigné de la périphérie du bourg, tant que tous les autres terrains n'auront pas été vendus et construits. L'enquête publique n'a pas révélé de désaccords des exploitants vis à vis de cette décision, ni pour le projet du carrefour giratoire ou celui du chemin de randonnée. Ainsi, l'attente des exploitants de pouvoir conserver des parcelles non mitées, a été prise en compte.

De plus cela leur donne une certaine maîtrise de la gestion des parcelles agricoles de bonne qualité agronomique placées en périphérie de bourg.

Fig. 59 : Intégration progressive dans les cartographies de zonage réglementaire

Les 6 cartes ci-dessous représentent la construction progressive des zonages :

- En au haut: produits par l'urbanistes, à partir de l'ancien POS jusqu'au PLU officiel
- En bas : produits au cours de notre itinéraire méthodologique de vision prospective.



Les numérotations présentes sur chacune de ces cartes correspondes à celle du tableau suivant. Ce dernier reprend une lecture des Intentions d'aménagement en faveur de l'agriculture observées dans la procédure finale du PLU. Nous estimons que ces intentions ont pu être produite grâce à la construction progressive et partagée des zonages au fur et à mesure des étape de notre itinéraire et de la procédure.

Nos retenons au final que ces intentions mettent en avant deux manière de prendre en compte l'agriculture (Etat - Projet).

Type de zonage des espaces agricoles retenus	Intentions d'aménagement en faveur de l'agriculture observées dans la procédure finale du PLU	
	Une agriculture en « l'état »	
	Une agriculture dans les « Projets »	
U	4	Hameaux au bâti agricole abandonné reconverti en résidentiel
	5	Classement en zone d'urbanisation future résidentielle
N	1	Élargissement de la zone pour préservation paysagère et écologique, développement des activités de loisirs
A	2	Élargissement de la zone pour montrer les réalités agricoles du territoire
	3	Diminution de la zone A en faveur de la N pour préservation stricte de la production agricole
	6	Urbanisation raisonnée, volonté de plantations d'arbres sur des terres arables
	7	blocage des projets individuels de vente de terrain urbanisable pour favoriser la production céréalière intensive

Sources : PLU—Etat initiale de l'environnement 2007— Planchat 2008, d'après Deverre 2005

En revanche, les projets particuliers des agriculteurs qui souhaitent se diversifier contribuant ainsi à renforcer le caractère multifonctionnel des espaces agricoles, n'apparaissent pas. Les zones A traduisent à la fois les intentions du groupe des agriculteurs actifs de moins de 50 ans et la volonté de la Chambre d'Agriculture de préserver une agriculture « moderne », céréalière, intensive, en conformité avec les attentes du Pays du Grand Clermont. (Les possibilités de voir des productions biologiques et des réseaux de vente directe émerger sur Billom est une attente sociale finalement oubliée dans le PLU). Le PLU a bien cherché à soutenir les projets des agriculteurs, mais comme ceux-ci relèvent de deux logiques opposées, l'une intensive conventionnelle et l'autre ancrée localement et plus attentive à la qualité de l'environnement, les élus ont eu du mal à trouver une cohérence à leur politique. Au final, cette tension se retrouve dans une certaine mise en concurrence des zones A avec les zones N.

5.2.2 Pour une agriculture en « l'état »

Le zonage en N a été fortement discuté lors des ateliers participatifs du fait d'une part, d'une incompréhension des céréaliers de classer des parcelles en N au nom du paysage et parce qu'elles sont sur des pentes, alors que leurs pratiques culturales sont identiques à celles de la plaine (n°3 fig.59). D'autre part, les architectes et les élus ont argumenté ce zonage par les valeurs d'un passé identitaire, par des fonctions paysagères, environnementales et écologiques de l'espace agricole, sans réellement prendre en considération les types de production agricole qui utilisaient cette zone. Le rapport du PLU cite à ce propos (p.88) : *« ont été intégrés à la zone N dans un souci de préservation des éléments paysagers structurants identifiés dans le cadre du PADD. Il ne s'agit en aucun cas de nier le caractère agricole des ces sites aujourd'hui exploités mais bien de faire en sorte que ces espaces constitutifs de l'identité de Billom soient préservés de toute forme d'urbanisation exception faite des quelques constructions déjà existantes »*. L'affectation des pentes des Turlurons dans la zone N n'empêchera pas les productions intensives céréalières, mais fait valider par tous la valeur identitaire et paysagère de ce massif (n°1 fig. 59).

En effet, la valeur paysagère de cette zone est principalement construite sur les espaces agricoles intensifs et quelques hectares de forêt plantée qui lui offrent ce caractère « naturel » très prisé par des élus opposés à la monoculture. Il a ainsi été retenu de convertir de nombreuses zones A en N, pour privilégier à la fois la production agricole dans un respect de l'environnement et le développement « raisonné » des constructions et de conserver ainsi des systèmes agricoles en l'état (n°1 fig. 59).

Le zonage N permettrait de ne pas se préoccuper de l'agriculture mais d'accepter une extension « modérée » des constructions existantes, au nom de l'environnement et du paysage. L'argument retenu dans le PLU est que *« le zonage A n'étant adapté qu'aux constructions liées à une exploitation agricole, [...] les quelques parcelles bâties indépendantes ont été classées en zone N afin de permettre leur éventuel changement de destination et leur extension modérée »* (p. 88). Tandis que le zonage A interdira toutes constructions autre que du bâti agricole, cette zone N deviendrait-elle un espace « fourre-tout », permettant du coup de concilier toutes les intentions ? Face aux enjeux des espaces périurbains, entre environnement et agriculture, sectorisation et implantation de nouvelles habitations pour l'accueil de nouveaux habitants, le zonage N permet-il une représentation commune qui conduirait les acteurs à mieux accepter le changement ?

Ainsi, les zonages du PLU montrent que dans les faits, la procédure a conduit à simplifier l'agriculture de la manière suivante :

- un espace classé comme « naturel » au nom de l'amélioration du cadre de vie. Mais dont la qualité est reconnue par tous comme issue de l'activité agricole qui lui confère le caractère rural auxquels tout le monde est attaché.

- un espace classé comme « agricole » productif en limite du bassin céréalier de la plaine de la Limagne. A à l'intérieur de cette zone, la préservation écologique de certains milieux (cours d'eau eutrophisés, sols érodés) qui constitue une ligne de force des structures paysagères ne sera pas une priorité.
- un espace classé « urbanisable » pouvant offrir un foncier rapidement disponible et à un coût réduit pour répondre à la demande croissante d'habitat individuel et d'un cadre de vie dans une campagne accessible.

Ces trois types de zones, imposés par le code de l'urbanisme ne permettent pas ainsi de prendre en compte les nuances concernant les espaces agricoles et leurs usages, d'une part par rapport à leur « état » et d'autre part, par rapport à leur « projet » d'évolution. De plus, l'utilisation de zones précisément délimitées pour définir un projet de territoire mériterait d'être débattue : si elle facilite l'aspect réglementaire, sa localisation très précise et limitée à une petite portion de territoire peut être perçue comme une réponse au projet d'un particulier plutôt qu'un projet communal ou d'intérêt général.

5.3 Intégration des recommandations issues des autres échelons de territoire

Que ce soit la communauté de communes, le parc ou le pays, des composants de chacun de ces territoires que nous avons analysés à l'étape 1 apparaissent dans le rapport de présentation du PLU (Freydefont et Olivier 2007). Nous observons donc bien une influence des autres échelons territoriaux dans la construction des représentations et des propositions réglementaires à l'échelle communale.

5.3.1 Prise en compte du point de vue de la communauté de communes

Si le concept de « *Toscane auvergnate* » issue de la charte architecturale et paysagère (Coutarel *et al.* 2003), n'était pas ressorti en enquête et pendant les ateliers, le bureau d'étude l'a néanmoins cité pour intituler le paragraphe p. 30, « *Un territoire au fort potentiel touristique, la « Toscane auvergnate* ». Les arguments retenus portent sur des ressources territoriales de divers ordres en lien avec les perceptions (étape 1 p.) :

- la permanence historique est présente dans le PLU par les composants paysagers du centre médiéval de Billom et le patrimoine vernaculaire présent sur les espaces agricoles (pigeonniers de Limagne, cabanes de vigneron (cité p. 66), les murs anciens...) ;
- l'ail de Billom réapparaît au travers de l'appellation qualité « site remarquable du goût » ;
- les activités touristiques au service du développement territorial se traduisent dans le PLU par l'évocation d'animations touristiques (randonnées, événements culturels) destinées à des acteurs locaux (PNR et périphérie clermontoise). Le rapport cite p. 30 (« *des démarches ont été engagées pour tenter de structurer et de développer l'activité touristique mais le territoire reste encore peu reconnu, son image est à construire* ».) On ne précise pas ici pour qui est destinée la construction de cette image territoriale. Le secteur de Billom accentuerait son caractère résidentiel en ne disposant pas de structures d'accueil (autre que le camping municipal) ni même de restaurants. Ainsi l'ambition de certains agriculteurs, exprimée durant nos enquêtes, de développer l'accueil à la ferme, a tout de même été indiquée dans le PLU par l'idée d'agro-tourisme à développer.

5.3.2 Intégration des points de vue du pays du Grand Clermont et du Parc Naturel Régional du Livradois

Le PLU met en avant les éléments liés aux déplacements en faisant référence aux objectifs du SCoT (2007) (devenir pôle de vie, développer l'accessibilité). Le bureau d'étude reprend les deux échelles de lecture des réseaux viaires : l'échelle d'aménagement à travers l'idée du contournement et les enjeux liés à l'amélioration de l'accès au centre bourg qui se rapproche de l'échelle d'opération (p. 34). Cette partie

évoque aussi les zones de conflit abordées en phase 1 des ateliers avec les agriculteurs : la localisation d'un rond-point à l'entrée du bourg et la valorisation du sentier de randonnée entre le centre bourg de Billom et le hameau de Tinlhat.

Concernant le Parc Naturel Régional, le PLU le considère comme le principal argument pour défendre le caractère rural du territoire. Dès l'introduction du rapport, le cabinet intègre le concept de « porte » du territoire. A travers son titre, il souligne la situation charnière de Billom (p. 5 : « *une ville située à la charnière de deux territoires* »), mais argumente cette situation de charnière, non pas dans sa situation de transition entre la ville et la campagne, mais dans l'opposition des réalités physiques et agro-paysagères des lieux : « *Billom appartient à la Limagne des Buttes aux paysages « doux », soumis à des influences méridionales. Elle est aussi la « porte » du Livradois-Foréz, pays de montagne au relief fractionné où prédominent prairies et boisements* » (Freydefont et Olivier 2007).

Par l'intégration des représentations issues des autres échelons territoriaux, nous constatons ainsi une prise de conscience des élus que la commune de Billom se situe à l'interface de différentes dynamiques agricoles et territoriales. En effet, dans son PLU, la commune de Billom a produit un projet qui représente un compromis entre les préconisations du Parc Naturel Régional du Livradois Forez misant sur le développement d'une agriculture locale de proximité, attentive à l'environnement et aux paysages, ancrée dans son territoire tant sur le plan économique que culturel, et les orientations du pays du Grand Clermont qui promeut une agriculture compétitive, intensive, tournée vers le marché mondial. Le pays se projette dans l'avenir, souhaitant accueillir d'ici 15 ans plus de 50 000 habitants⁷³ et la gestion de l'agriculture repose principalement sur le développement de la Limagne dont fait partie Billom, les autres espaces agricoles étant peu considérés si ce n'est en termes de cadre de vie et d'espaces récréatifs. Le parc met en avant l'état actuel de l'agriculture en limitant l'extension des zones périurbaines tout en privilégiant les valeurs environnementales des systèmes agro-forestiers par diverses mesures : gestion des espaces naturels, soutien des systèmes de production agricole de polycultures et d'élevages ainsi que les circuits courts.

5.4 Synthèse des composants paysagers retenus dans le PLU

Une majorité des composants produits à chaque étape sont cités dans le document final du PLU. Cependant, les intentions d'aménagement diffèrent entre les orientations du PADD et la traduction réglementaire comme le synthétise le tableau de la fig.60.

Nous retenons cinq principaux points :

1. Tout d'abord, le zonage réglementaire ne traduit pas la diversité des échelles d'intention qui apparaissent au niveau du PADD. Pour ce dernier, toutes les échelles d'intentions, depuis l'objet jusqu'à l'aménagement, sont citées. L'objectif d'opérationnalité du règlement fait que l'échelle d'opération est privilégiée. L'échelle d'aménagement disparaît.
2. Le règlement réduit la diversité des composants agricoles et par conséquent gomme la diversité des systèmes de production. Les cultures céréalières sont principalement mises en avant pour justifier le zonage agricole. Tandis que les autres productions (ail, vigne, pâtures) sont intégrées dans le zonage des espaces naturels et de la préservation des paysages.
3. Les notions de paysage, de cadre de vie, sont donc mentionnées plutôt dans les orientations du PADD, mais la traduction opérationnelle pour mettre en œuvre ces orientations n'est pas très lisible dans le règlement, notamment vis-à-vis des paysages agricoles.

⁷³ <http://www.legrandclermont.com/ses-enjeux.html>

Fig.60 : Synthèse des composants paysagers partagés par les acteurs et retenus dans le PLU

procédure du PLU	Agriculture et territoire	Composants observé aux échelles d'intervention			diagnostic	Intentions d'aménagement
		Objet	Opération	Aménagement		
PADD	Paysages	peupliers	parcellaire Turluron	ripisylves, massifs forestiers	paysage diversifié (grandes cultures, bocages, petites cultures de pentes) – Buttes volcanique comme « balcon » - « Toscane auvergnate	régulation de l'étalement urbain, de production des aménités territoriales et de préservation d'une identité locale basée sur une demande de « nature »
	Systèmes	parcelles de vigne, vergers, moutons ail	grandes cultures Prairies	secteur open-field secteur prairial et bocager pour élevage		maintenir une activité économique – sectorisation plaine, buttes
	Structures	fermes isolées	âges des exploitants par secteur			pérennité des acteurs agricoles – valorisation des bâtiments agricoles, agro-tourisme
	Espaces	réseau routier entrée de bourg	silhouettes urbaines (bourg, hameau, habitat isolé)	plaine, buttes volcaniques	Axe Est-ouest (entre plaine et Moyenne Montagne)	développement de nouvelles constructions – aménagements nouveaux à prévoir (rond points, entrée de bourg, déviation, etc.)
	activités	aérodrome, édifices patrimoniaux	lotissement, zones d'activités	zone Inondable	caractère périurbain et zone de transition avec la moyenne montagne	
	acteurs	sentiers,			inventaire des sentiers agricoles	randonnée
règlement	Paysages		parcellaire de la plaine céréalière		agriculture de plaine intensive céréalière – foncier en fermage	zone A de production et d'ouverture paysagère
	Systèmes	berges cultivées	grandes cultures		ripisylve en production céréalière	Zone N : paysage arboré des cours d'eau
					agriculture productive céréalière – foncier en propriété – traversé par des infrastructures	zone A stricte
	Structures	fermes isolées			parcelles en périphérie des exploitations ou parcelle en indivis	Zone N prévoir l'extension / la reconversion
	Espaces	site Natura 2000	silhouettes urbaines (bourg, hameau, habitat isolé)	plaine, buttes volcaniques	agriculture intensive de pente en périphérie proche du bourg et non entretien du site Natura 2000	Zone N – paysage symbolique des Turlurons
	activités		lotissement, zones d'activités		Polyculture – foncier en propriété	Zone AU conciliation pour le développement urbain continu après négociation de la vente de terrain agricole
acteurs						

4. Nous constatons également que l'agriculture est à la fois prise en compte en tant qu'activité et mise en relation avec les orientations liées au développement du territoire. Par exemple, pour le zonage AU (à urbaniser) le foncier agricole n'a pas été le seul argument cité. Il a été également souligné qu'il fallait veiller à un développement en continu de cette zone pour éviter le mitage du parcellaire qui est préjudiciable au maintien des activités de production agricole.
5. Le dernier point concerne la prise en compte dans le projet de planification des différents acteurs du territoire. Dans la majorité des procédures, les acteurs ne sont pas cités, mais leur présence apparaît à travers les composants spatiaux. Bien souvent ces objets se réduisent au bâti.

Comme le règlement n'a pas su intégrer l'échelle d'aménagement, on observe que les opérations d'aménagement se concentrent sur « l'intra muros » et sur ce qui serait amené à modifier les formes du bourg existant. Les acteurs non permanents et en dehors des zones bâties ainsi que ceux se situant hors du territoire communal sont rarement considérés. Notre dispositif aura modestement permis de mettre en avant cet enjeu. Au niveau du PADD, à travers le composant des sentiers de randonnée, les usagers (les touristes) ont été cités. Au niveau du règlement, les fermes isolées ont amené le rédacteur à parler des agriculteurs comme habitants du territoire, ainsi que les exploitants dont le siège est à l'extérieur de la commune mais dont les parcelles sont sur le territoire. La réflexion sur les nouveaux lotissements est liée à l'accueil de nouvelles populations qui devront prendre en compte les activités voisines, telles que l'agriculture.

5.5 Modalités pour la construction du projet de territoire

Cette dernière étape a davantage consisté à évaluer l'intégration des résultats de la participation des acteurs dans la procédure finale. Pour cela, cette étape nécessite de disposer de nombreuses grilles d'observation des différentes représentations mobiliser par le cabinet d'urbanisme pour traduire le point de vue des acteurs dans la procédure.

Aussi, la construction du projet de territoire repose sur une principale modalité (fig.61) : sur la construction progressive des représentations nécessaire à la traduction du projet attendu. La posture de médiation est donc nécessaire dès le début de l'élaboration de la procédure afin d'activer au plus tôt ce processus de construction progressive et de partage des représentations et des intentions d'aménagement.

Cette étape nous aura également montré que cette implication progressive des points des acteurs permet de considérer la planification de l'agriculture, non plus seulement comme une donnée statique (en l'état), mais aussi comme une donnée dynamique, sur laquelle peuvent reposer des projets d'aménagement (croisant activités agricoles et non agricoles).

6. Synthèse du chapitre 4

Grâce au dispositif méthodologique que nous avons appliqué à Billom en parallèle à l'élaboration du PLU, nous avons pu accéder aux points de vue des acteurs et les confronter à une analyse géographique concernant l'agriculture. Le PLU a pu intégrer une partie des opinions et souhaits issus de notre dispositif. Il a aussi tenu compte en partie des projets d'autres territoires et d'autres dynamiques de développement.

Notre dispositif a permis aux acteurs de partager leur point de vue sur les composants qui donnent sens à l'agriculture et à ses perspectives de développement.

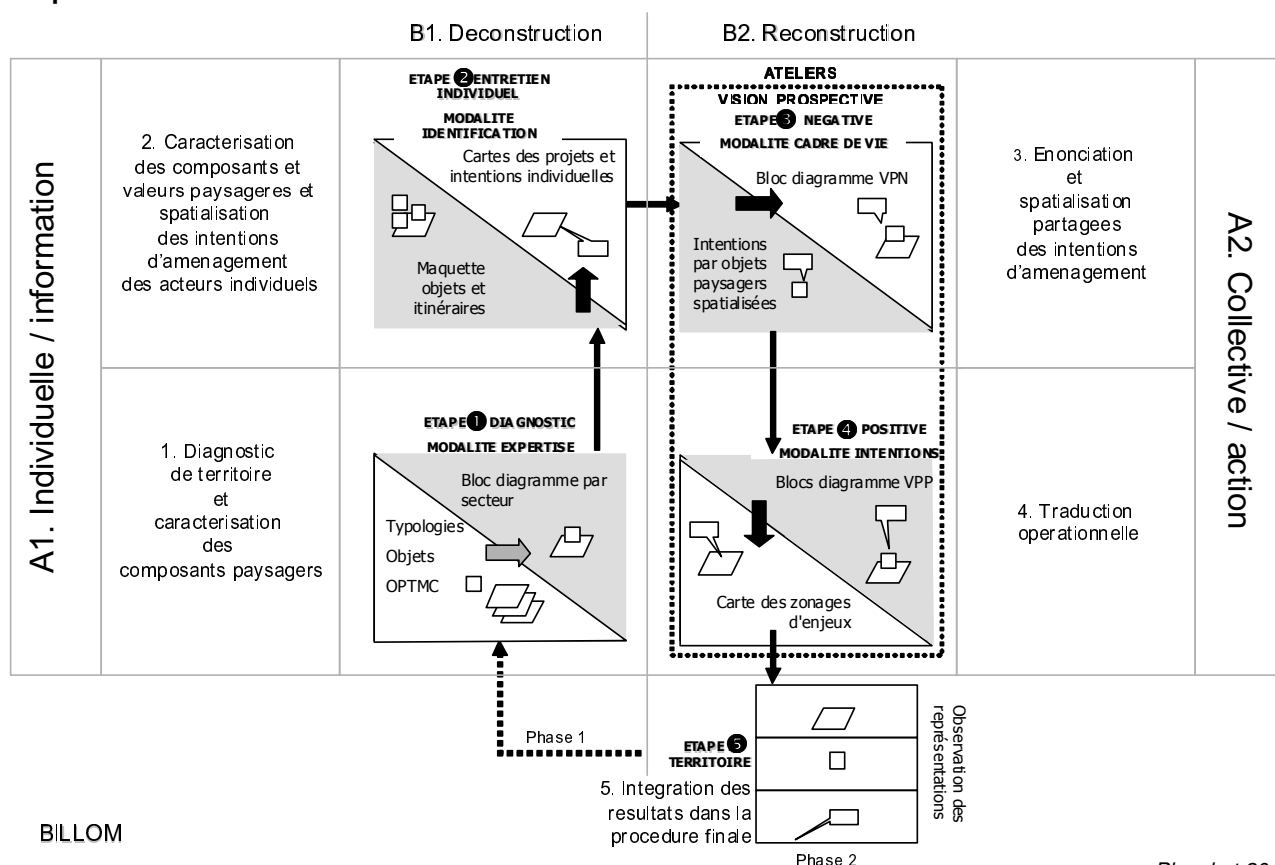
Il a également mis en avant que l'objet, le discours et les représentations graphiques deviennent des composants clés pour la production de représentations paysagères qui les ont aidé à formuler des intentions d'aménagement qui ont ensuite été traduit de manière opérationnelle dans les documents finaux:

- . Les composants agricoles, perçus ou pensés, du point de vue des acteurs du territoire et du projet ont été définis selon leurs différentes échelles de perception, et caractérisés afin d'être estimés nécessaires ou non pour la construction des orientations d'aménagement du PLU.
- . Les intentions d'aménagement dégagées n'ont pas simplement porté sur les paysages ou la fonction économique des systèmes de production, mais à partir de la spatialisation et de l'analyse des évolutions déjà observés ou envisagées, souhaitées ou non. La place, le rôle et la viabilité des composants des structures d'exploitation ont été intégrés.
- . Des modalités spécifiques pour l'accompagnement des acteurs afin de les aider à énoncer leurs intentions d'aménagement, à les argumenter et à les spatialiser, et ce, de manière articulée avec les étapes classiques d'élaboration d'une procédure de PLU (fig. 61).

Notre position de médiateur n'a pas engendré davantage de conflits entre les acteurs. Au contraire, nous avons joué un rôle d'accompagnement et contribué à la réflexion sur les évolutions paysagères du territoire afin de mieux prendre en compte l'agriculture dans le contexte d'une procédure réglementaire.

Nous proposons dans le chapitre suivant, de compléter et de valider notre itinéraire méthodologique de vision prospective en amont de l'élaboration d'une procédure non réglementaire d'orientation, la charte paysagère du Parc Naturel de la vallée de l'Attert.

Figure 61 : Itinéraire méthodologique de Vision Prospective intégré au dispositif méthodologique et adapté au PLU de Billom



CHAPITRE V

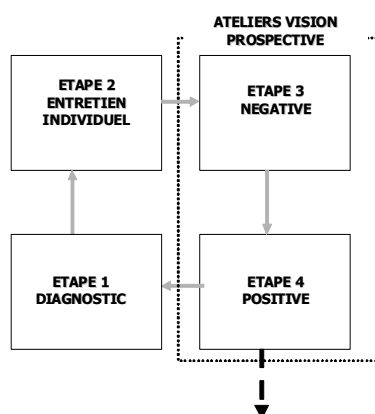
Application de l'IMVP à la Charte Paysagère du parc Naturel de la vallée d'Attert Belgique

Nous avons testé une seconde fois le dispositif méthodologique en participant à la réflexion sur la prochaine charte paysagère du Parc Naturel de la vallée de l'Attert en Belgique (région wallonne). Les étapes d'enquêtes et d'ateliers participatifs ont concerné les agriculteurs, les élus de la commission de gestion et les agents du parc ainsi que les membres du conseil municipal d'Attert. A la différence du PLU de Billom, notre dispositif s'est déroulé en amont de la procédure d'aménagement. Les élus et agents du parc ont souhaité bénéficier de notre démarche selon deux objectifs : tout d'abord avoir une meilleure connaissance de l'agriculture, ensuite découvrir des représentations supports pour accompagner les acteurs du territoire d'Attert très en amont de l'élaboration de la charte paysagère du Parc.

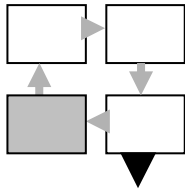
En écho au chapitre 4, nous présentons les résultats obtenus à Attert selon les différentes étapes du dispositif méthodologique, dispositif présenté dans le chapitre 3. Si les objectifs de chaque étape ont été conservés, compte tenu des différences culturelles, du temps de mise en œuvre (environ 35 jours répartis sur 3 mois) et du contexte non réglementaire, les outils ont été adaptés et parfois modifiés. Nous avons conservé les mêmes grilles de lecture des résultats que pour le PLU.

La première étape présente les résultats du diagnostic du territoire de la commune d'Attert. Elle a été réalisée en partenariat avec les étudiants de la faculté d'agronomie de Gembloux. Les étapes 2, 3 et 4 concernent l'énonciation des représentations et intentions d'aménagement appliquées à l'agriculture. Nous nous appuyons sur l'analyse des enquêtes auprès des exploitants puis de l'atelier de vision prospective. Notre étude a été réalisée en amont de la charte paysagère qui est toujours en cours de réalisation. Nous ne disposons donc pas de l'étape 5 (fig.62) et d'éléments permettant de vérifier l'appropriation des représentations produites en ateliers dans la procédure finale. Nous concluons ce chapitre par la validation à la fois du dispositif mais aussi des différentes modalités de construction des représentations que chaque étape méthodologique permet de mettre en avant. En dégageant leurs intentions d'agir pour leur paysage, les acteurs ont mis en perspective un certain développement territorial à prendre en compte dans la charte paysagère. Les agents du Parc de la vallée de l'Attert ont même reconnu que la charte paysagère ne serait plus un document d'orientations pour une gestion des paysages mais un outil d'aménagement pour mieux intégrer les actions individuelles et les représentations des acteurs dans une gestion concertée du territoire.

Fig. 62 : schéma de l'IMVP appliqué à Attert



Planchat 2007



1. Étape 1 : singularités du territoire de la vallée de l'Attert

Cette étape a été réalisée à partir de diverses études géographiques de la commune de la vallée de l'Attert (7095ha) menées par le professeur Charles Christians, de l'université de Liège et en partenariat avec les étudiants de la faculté d'agronomie de Gembloux et du laboratoire d'aménagement du territoire sous la direction du professeur Claude Feltz (Annexe 32). Le Parc Naturel n'a pas d'antécédent de charte paysagère, au même titre qu'il y avait un Plan d'Occupation des Sols avant le plan local d'urbanisme pour la commune de Billom. De plus les limites du Parc Naturel sont également celles de la commune d'Attert. Il n'existe pas de projets de territoire intercommunaux ou d'autres échelons administratifs. Cette étape est donc une synthèse de ces études géographiques et des travaux de diagnostic que nous avons réalisé avec les étudiants de Gembloux lors d'un master class sur le diagnostic de territoire sur la période de 16 au 23 septembre 2007, en collaboration avec les partenaires opérationnels (commune, parc). Il a pour objectif une remise en contexte du territoire et de ses principales singularités ainsi que divers éléments sur lesquels nous avons porté notre attention pour l'adaptation et l'application de notre dispositif. Le regard des étudiants a plus particulièrement porté sur une analyse paysagère combinée à l'étude des évolutions du territoire et des espaces du plan de secteur restant à urbaniser⁷⁴. L'échantillonnage des personnes disposées à participer a été élaboré lors de cette première étape. Nous avons complété la synthèse des composants paysagers et territoriaux analysés par des représentations chorématiques.

1.1 Caractéristiques géographiques et agricoles

La vallée de l'Attert a la particularité d'être une entité administrative associant une commune, regroupant 5 villages (subdivisés en 15 hameaux) et un Parc Naturel (fig. 63). Bien que limité administrativement à l'Est par la frontière du Grand Duché du Luxembourg, il s'agit d'un territoire de coopération avec 5 communes luxembourgeoises (depuis 1998), réparties sur les terrains agricoles relativement fertiles de la Gaume et du Gutland (jusqu'à 300m d'altitude).

1.1.1 Composants physiques

Sa situation géographique est en fait un territoire en amphithéâtre, avec, au Nord-ouest le massif Ardennais qui culmine à plus de 475 m et, au Sud le secteur de cuesta de la Lorraine Belge jusqu'à 440m (Annexe 33). L'entité communale est principalement localisée sur l'amont du bassin versant de la rivière Attert, offrant un complexe géomorphologique assez riche en réseaux hydrographiques de bonne qualité écologique (préservation de batraciens arboricoles, convention de Ramsar, réserves naturelles et forestières, secteurs Natura 2000, Contrat de rivière). Actuellement, la biodiversité présente sur le territoire (mardelles⁷⁵, prairies humides, chênaies et hêtraies à aspérule...) dépend fortement de la qualité des productions agricoles essentiellement basées sur l'élevage (Annexe 34).

⁷⁴ Les données mobilisées concernent : des analyses cartographiques (PPNC, PLI, PDS, carte de Ferraris, MNT, occupation du sol, zonage de protections,...) et statistiques (SIGEC, bibliographie, entretiens non directifs d'acteurs communaux, croquis de terrain, transects photographiques (réalisés avec le soutien du Professeur Christians).

⁷⁵ Dépressions recouverte de dépôts superficiels argileux imperméables formant une zone humide

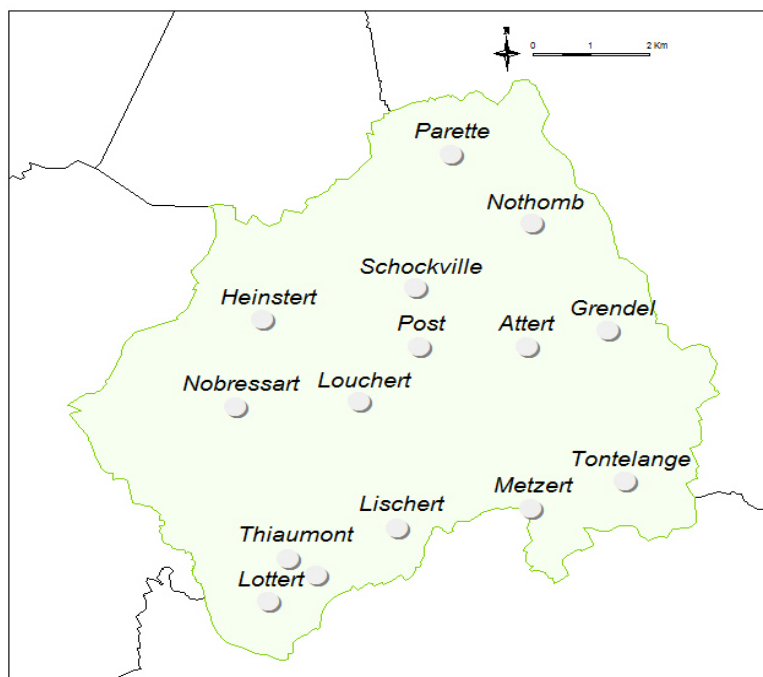
Fig.63 : localisation de la commune d'Attert

Cartes de localisation

D'après, aupaysdelattert.be/pdf/depliantprva.pdf



La commune d'Attert et de ses 15 hameaux



Commune d'Attert, vue sur le village de Parete



Planchat 2007

1.1.2 Paysage, systèmes de production et structures d'exploitation

L'occupation du sol (Annexe 34) se caractérise par cinq principaux types : prairies (2100ha), polyculture élevage et bosquets (800ha), forêts de résineux, forêt mixte (3600ha), cultures (1400ha). Un seul remembrement a eu lieu en 1994, regroupant essentiellement les secteurs de prairies et de cultures.

Les héritages d'une gestion parcellaire en lanière s'observent sur certains secteurs agro-forestiers (Nobressart et Heinstert). L'abandon des plantations de sapins de Noël a conduit au développement de parcelles boisées en petits massifs mais qui ne sont pas gérées en tant que tels (fig 64).

Nous avons également constaté la diminution constante du nombre d'exploitants agricoles. En 2008, 48 agriculteurs (sources DGA : 50 en 2007) sont recensés. 34 ont leur siège d'exploitation sur la commune et seulement 15 ne sont pas retraités. Ces déséquilibres sont aussi liés à des contraintes agronomiques et de concurrence transfrontalière. En effet, les céréaliers des communes voisines et particulièrement luxembourgeoises recherchent de plus en plus de terrains agricoles. Les exploitants à la retraite et propriétaires de foncier agricole d'Attert voient un intérêt croissant à louer à des tarifs élevés leurs terrains, au détriment de la préservation des systèmes de polyculture élevage.

1.2 Gestion du territoire

La commune d'Attert est sous une double influence périurbaine, à la fois de la commune d'Arlon (26 000 hab.) et du Luxembourg dont la capitale (90 000 hab.) est à moins de 40 km. La population, en forte augmentation, atteint un seuil de 4893 habitants en 2007 (3328 hab. en 1992 et 4578 hab. en 2005), soit une densité d'environ 64 habitants au km². A ce propos, le conseil communal d'Attert considère « *que la commune d'Attert est située dans une zone d'intense pression foncière et que le logement est un élément fondamental de développement dans une commune* » (Arens J., Bourgmestre-Président ; séance du Conseil communal du 03 mars 2006).

Les projets de développement et d'aménagement, communs à la commune et au Parc, ne semblent pas relever d'une gestion collective et équilibrée des espaces et de leurs usages. De plus les outils pour le contrôle de ce développement peuvent accentuer cette situation. Le principal outil est le plan de secteur (équivalent du plan local d'urbanisme français) qui a été mis en place en 1975. Il ne peut être révisé (sauf dédommagement des propriétaires en cas de changement d'affectation, notamment pour le passage d'un secteur bâti en agricole, ou en Zone d'Activité Communale). Une réforme nationale pour les PDS est en cours de discussion depuis 2000, mais aucune solution n'a encore été trouvée, compte tenu du contexte politique et gouvernemental de la Belgique, au moment où a été réalisée cette étude.

De manière antagoniste, les objectifs du Parc Naturel sont de construire une image « *d'un territoire rural* » au dire de ses élus. Ce caractère s'appuie non seulement sur une mise en qualité du cadre de vie, mais aussi sur une gestion collective des éléments qui construisent ce cadre de vie⁷⁶. Or, 60% de la population d'Attert appartient à la catégorie des 35-45 ans, dont les revenus (en 2004 entre 27 000€ et 34 000€ par an) excèdent la moyenne nationale (24 250€) du fait de migrations pendulaires vers le Luxembourg où les salaires sont plus intéressants et l'habitat wallon moins cher.

⁷⁶ Discours des élus de la commission du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert lors de la présentation du travail des étudiants de Gembloux le 23/09/2007.

Ceci a pour conséquence une recrudescence de projets d'habitats individuels aux dépens des espaces agricoles et naturels, et ce de manière sectorisée par catégories sociales. Nous observons alors une sectorisation, plutôt qu'une mixité, sociale et spatiale peu maîtrisée. Quelle gestion collective envisager avec ces catégories d'habitants, tout en tenant compte des projets des exploitants agricoles qui souhaitent développer leur activité ?

1.2.1 Cohérence du plan de secteurs entre espaces urbanisés et agricoles

De nombreuses exploitations sont encore situées au cœur des bourgs, posant quelques conflits d'usages et de voisinages (nuisances sonores, odorantes, traces de boues sur la route, etc...). De plus, un étalement en étoile de l'habitat individuel discontinu se développe. Les évolutions démographiques et urbaines très rapides de ce territoire désorganisent le fonctionnement des agrosystèmes.

Sur certains hameaux encore agricoles mais de plus en plus résidentiels, le plan de secteurs n'offre plus un zonage agricole pertinent. Nous constatons par exemple que de l'habitat est construit sur de la zone agricole (fig. 64 ex. zoom sur Thiaumont où l'habitat est également en zone agricole).

Les étudiants de la faculté de Gembloux (Feltz 2007) ont mis en avant les secteurs pouvant être urbanisés (réserves foncières) mais selon un aménagement paysager concerté (Annexe 32). Le plan de secteur arrive aujourd'hui à sa limite d'accueil de nouvelles constructions. Cependant selon les étudiants, une gestion raisonnée et paysagère permettrait d'accueillir environ 1500 logements supplémentaires. Or certaines de ces surfaces sont des parcelles cultivées ou pâturées, souvent à proximité des exploitations et des stabulations (ce qui est important pour les exploitants qui élèvent des veaux).

1.2.2 Espaces protégés, paysages et espaces agricoles

Les données du Parc concernant l'inventaire des exploitants pour la mise en œuvre de Mesures Agro-Environnementales (MAE) a permis de compléter l'analyse des systèmes de production et de les associer à la cartographie du cadastre (Annexe 35). Il apparaît alors que certains secteurs non remembrés offrent une fragmentation paysagère et donc écologique intéressante, mais peu pertinente du point de vue agronomique.

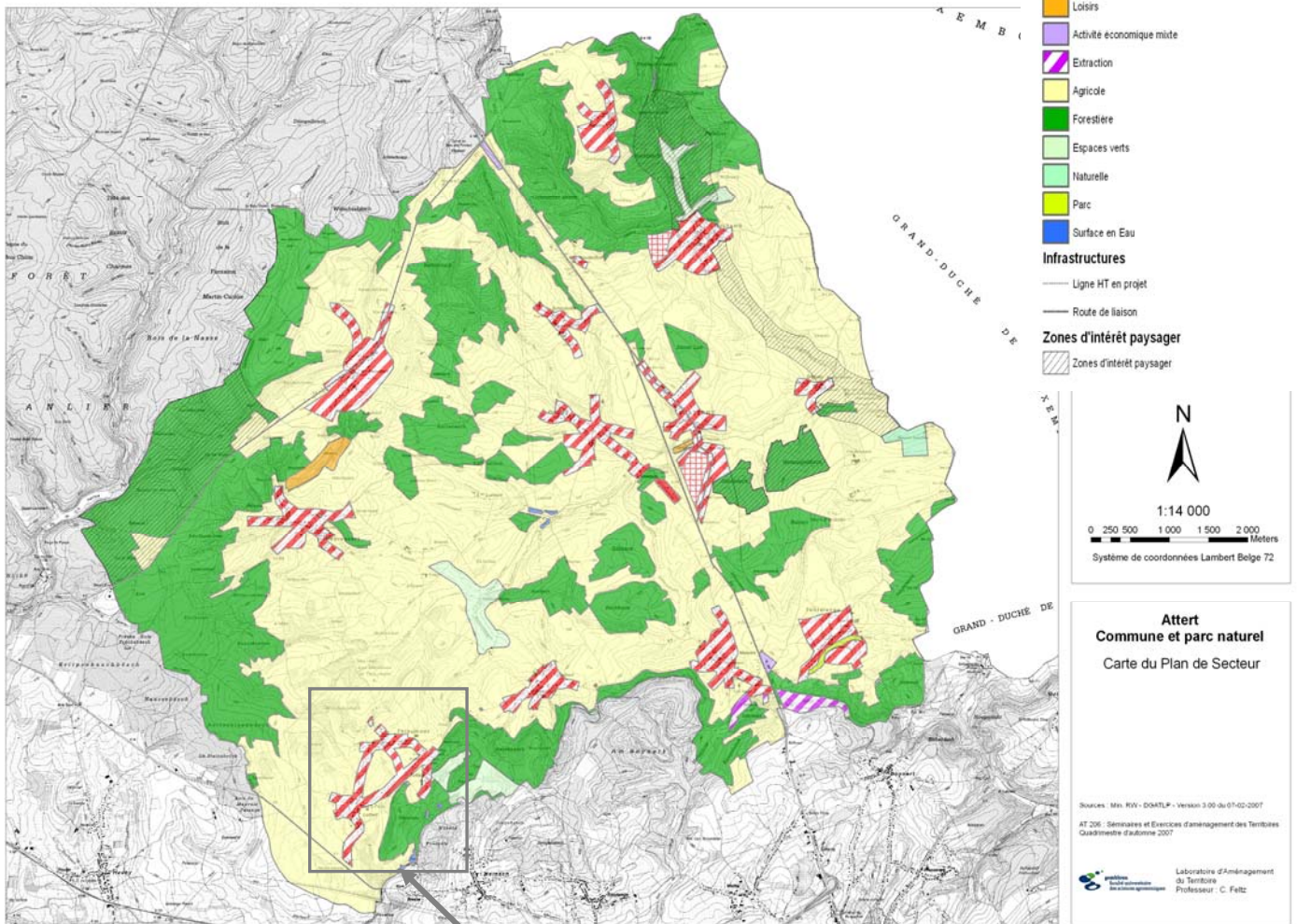
De nombreux périmètres de protection des espaces naturels sont répertoriés sur la commune (SGIB, Corinne, ISIWAL, réserves naturelles privées – Ardennes et Gaume, et Publiques – RNOB...). Il s'agit à la fois d'espaces agricoles, forestiers⁷⁷ et naturels qui s'entrecoupent ou qui appartiennent parfois aux secteurs urbanisés du plan de secteur (fig. 64). Le contrat de rivière est actuellement un des outils de concertation et de collaboration interterritoriale entre le Luxembourg et la Belgique. Ses actions portent sur la gestion du fond de la vallée et de la qualité des eaux.

Pour les espaces d'inventaires, si la gestion foncière a pu être cadrée, la gestion des corridors écologiques et d'autres espaces actuellement exploités par l'agriculture n'est pas prise en compte car les décideurs communaux ne savent pas comment tenir compte de la relation entre agriculture, paysage et biodiversité.

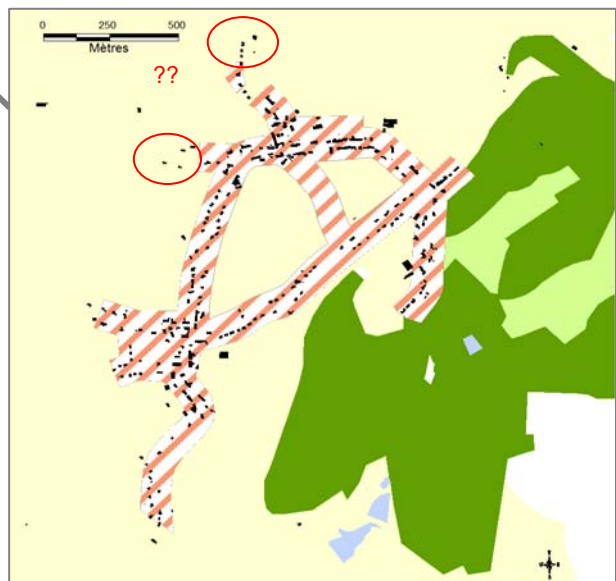
⁷⁷ Remarque : cette étude n'aborde pas précisément les éléments de gestion forestière.

Fig.64 : Les limites obsolètes du plan de secteur

Carte du plan de secteur de la commune d'Attert et du parc naturel de la Vallée de l'Attert



Zoom sur le village de Thiaumont



Développement de nouvelles constructions sur les espaces agricoles, en dehors des zones constructibles définies en 1974

Lecture d'après la carte d'occupation du sol CPDT 2007

Planchat 2007

1.2.3 Une cogestion parc/commune à davantage valoriser pour une lisibilité des actions en faveur de l'agriculture

Le territoire du Parc Naturel a la particularité d'être limité à la commune d'Attert. Il s'agit d'un atout que ne connaissent pas les autres Parcs Naturels wallons dont le périmètre inclut plusieurs communes. Par conséquent leur gestion, à la différence de la Vallée de l'Attert, est moins bien coordonnée avec les communes. Le parc de la vallée de l'Attert travaille également en collaboration avec ses homologues mitoyens et transfrontaliers ce qui peut faciliter une gestion intégrée du paysage dont les limites ne tiennent pas compte des frontières administratives.

Le parc a été créé en 1994 en lien avec l'association communale Asbl (association sans but lucratif - type association loi 1901 en France) en tant que structure financière. Chaque action dépend de financements de courte durée provenant majoritairement de fonds européens (convention PAC, FEOGA, Leader+, ...). Bien que le Parc bénéficie d'un financement de la région Wallonne, la gestion de ce financement revient entièrement à l'Asbl. Il sert également à financer l'unique employé du Parc.

Les Parcs Naturels wallons n'ont pas les mêmes modes de gestion que les Parcs Naturels Régionaux français. Ils en extraient seulement le principe qui est inscrit dans un plan de gestion (équivalent de la charte du parc en France) : la mise en valeur d'un territoire du fait de ses particularités écologiques en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et rural du territoire concerné. Le plan de gestion est l'équivalent des chartes de PNR français. Dans ce document, fixé par décret, sont inscrits l'ensemble des axes et thématiques d'orientations sur lesquels seront par la suite construites les actions.

Le parc développe un dispositif assez important en faveur de l'agriculture. Il combine les diverses aides pour le développement rural de la région et de l'Europe afin de faciliter la mise en œuvre de mesures agri-environnementales. Il propose un soutien à la diversification et à la valorisation des produits locaux de qualité (Gal pour le développement des circuits courts, marchés locaux, restauration) et aux projets agronomiques (bilans énergétiques et minéraux, programme d'alimentation du bétail basé au maximum sur les productions locales, programme de fertilisation, compostages de fumiers, bio-méthanisation, etc.). La forte présence d'exploitants agricoles constitue une ressource importante pour la bonne gouvernance de la future charte paysagère.

Tous ces atouts sont cependant fragiles. La diminution continue du nombre d'exploitants réduit le nombre d'acteurs gestionnaires des espaces agricoles. Cette faiblesse devient un avantage pour le Parc qui peut être en contact avec les agriculteurs plus facilement et ainsi permettre leur intégration dans la prise de décision pour la gestion des paysages. Les membres de l'Asbl ou de la Commune mobilisent l'image du Parc et déclarent effectuer leurs actions « dans la philosophie Parc ». Or, en dehors des aspects financiers, les actions et les orientations propres au Parc sont difficilement détachées de celles de l'Asbl, nuisant par là à la lisibilité de l'institution les mettant en œuvre.

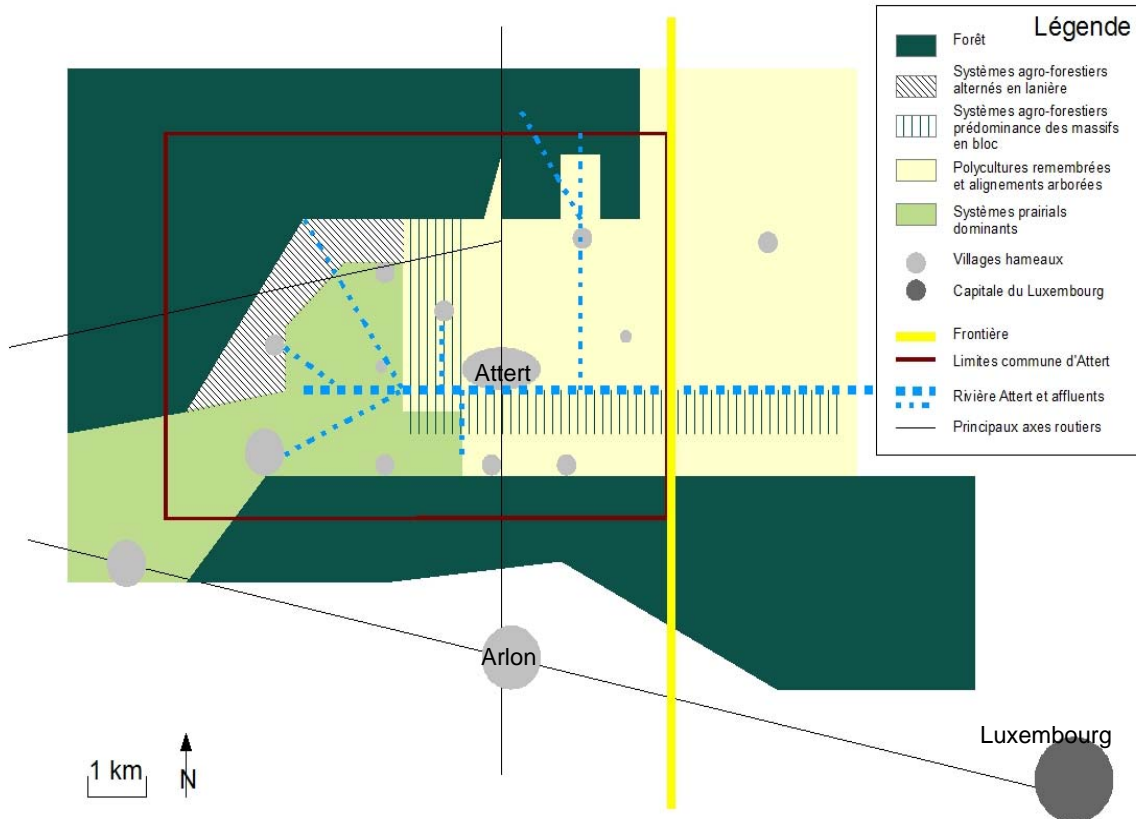
1.3 Caractérisation des composants paysagers

Nous avons réalisé un chorème des structures et des dynamiques du territoire localisant les structures urbaines et agro-forestières et les dynamiques en cours du territoire (fig.65).

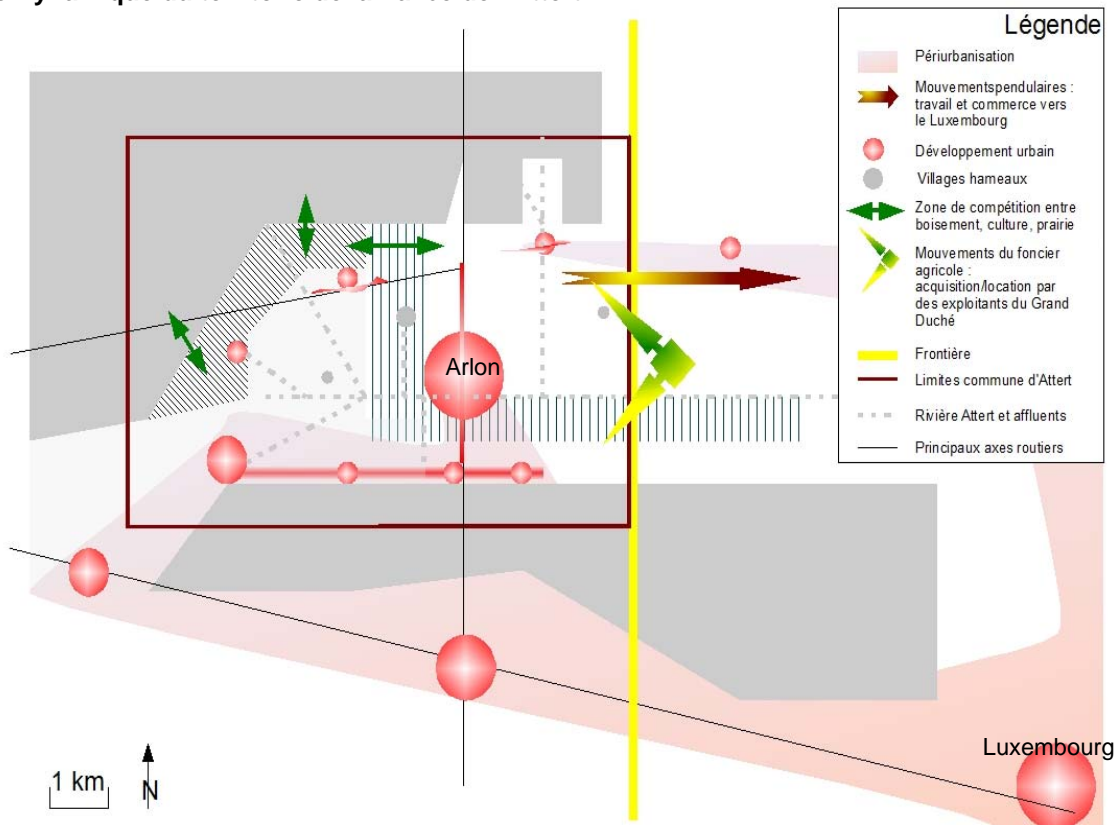
Fig.65 : Structures et dynamiques du territoire d'Attert

Synthèse des données travaillées en Master Class avec les étudiants de la faculté de Gembloux (Feltzt 2007).

Chorème de Structures du territoire de la Vallée de l'Attert



Chorème de Dynamique du territoire de la Vallée de l'Attert



Planchat 2007

Fig.66 : Composants paysagers de la Vallée de l'Attert

Bloc diagramme paysager secteur Post et Attert 1/ 50000°



Composants paysagers de l'étape 1 obtenus à partir des analyse études, terrain et modélisation (Chorèmes, bloc diagramme paysager)

Thématiques		Echelles d'observation des Structures			Vision Expert
		Composants	Groupement de composants	Panorama	dynamiques
Agriculture	Paysages	surfaces en eau	Réseaux hydriques	Cuesta / Ardennes massifs forestiers	
	Systèmes		systèmes agro forestiers polyculture élevage	prairies polycultures à grandes cultures	développement polycultures à grandes cultures
	Structures				Mouvements du foncier agricole : acquisition par des exploitants du Grand Duché
Territoire	Espace	nationale	Gestion foncière	Pôles Urbains	influence périurbaine des pôles
	Activités		hameaux		développement urbains
	Acteurs			Luxembourg	mouvements pendulaires : travail commerces transfrontaliers

Planchat 2007

Pour construire ce chorème et approfondir le lien entre paysage et espaces agricoles, les transects photographiques réalisés directement sur le terrain nous ont permis de constituer un catalogue des éléments et des structures paysagères spécifiques à la commune d'Attert. A partir de ces composants, nous avons ainsi construit un premier prototype de bloc diagramme paysager de la commune (fig. 66).

Lors de la première réunion de présentation de notre démarche au comité de gestion du Parc, le bloc diagramme a servi comme premier support de discussion des éléments importants à prendre en compte sur la commune (soirée du 23/09/2007). Certains objets de discordance en termes d'éléments, non pas remarquables mais remarquables dans le paysage, ont été cités sur les zones de pâture : la ligne haute tension, les plantations de conifères le long des cours d'eau, un parcellaire remembré et cultivé dans le mauvais sens de la pente, peu d'espaces ouverts, des axes routiers bruyants mais peu visibles.

Ces résultats, complétés par des analyses des structures et des dynamiques du territoire, sont résumés dans le tableau fig.66, qui reprend les grilles de lecture des composants intégrant les trois dimensions de l'agriculture et des échelles d'intervention.

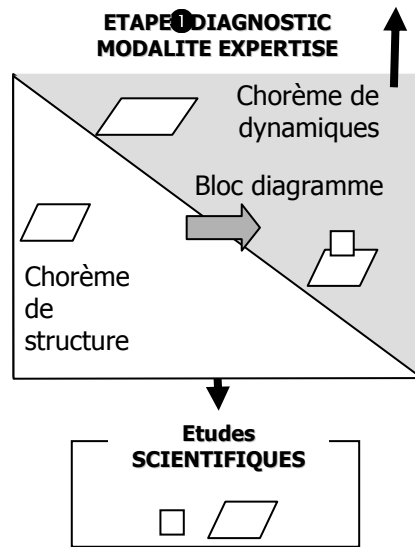
1.4 Validation de l'étape 1 et des modalités d'expertise

Le diagnostic de territoire mené sur la vallée de l'Attert a été réalisé selon une approche experte, c'est-à-dire scientifique et technique. L'intégration des aspects écologiques et géomorphologiques du paysage a été mise en avant de manière plus précise que pour le territoire de Billom (carte précise de l'occupation du sol, et des entités paysagères). En effet, les sous-bassins versants rattachés aux cuestas, ainsi qu'aux systèmes agronomiques, forestiers et aux réserves naturelles, caractérisent la vallée de l'Attert et ses composants paysagers.

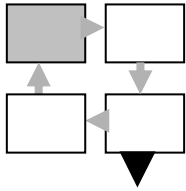
Ainsi, les modalités d'expertise appliquées au territoire d'Attert se caractérisent par une articulation précise des représentations paysagères (fig.67): le chorème de structure (fig.65) nous aide à structurer les blocs diagrammes paysagers qui ont servi aux étapes 3 et 4 de vision prospective et aux réunions de présentation de notre démarche aux élus. L'analyse des dynamiques de territoire, également représentée par chorème (fig.65), permet de soulever les enjeux de gestion : maintien du foncier agricole, gestion écologique des systèmes prairiaux.

Un autre aspect technique concerne la carte des réserves foncières produites par les étudiants de Gembloux (études scientifiques – fig. 67). Il n'y a pas eu d'analyse de documents d'aménagement réalisés par des architectes urbanistes. Par conséquent, si cette carte permet de connaître les secteurs futurs à urbaniser, elle n'illustre pas le point d'experts tels que ceux diffusés par les procédures traditionnelles voir (Chap. 4 étape 1). La réunion du 23/09/2007 aura permis d'aborder quelques points de vue d'acteurs. Mais c'est bien à l'étape 2 que la prise en compte des points de vue des acteurs, notamment sur les aspects agricoles et écologiques, devient pertinente pour comprendre les différents composants qui font paysage et servent à construire les représentations paysagères.

Fig. 67 : Modalités d'expertise – Attert



Planchat 2011



2. Étape 2 : recueil des pratiques agricoles et représentations paysagères

Cette deuxième étape avait pour objectif de recueillir les données agricoles et les représentations paysagères. À la différence de la démarche menée à Billom, seuls les exploitants agricoles ont été enquêtés (questionnaire - Annexe 13, fig.68). Cette étape a permis de localiser les usages et les évolutions des parcelles (propriétés, locations Annexe 36), les types de productions, la gestion et les projets des bâtiments liés à la production et, de compléter les données sociales du RGA sur l'exploitation (statut, historique, parcours professionnel). De leur dépouillement, plusieurs objets paysagers liés à l'activité agricole ou non sont apparus. L'ensemble de ces résultats ont été rassemblés dans une base de données Access® remise au Parc (chapitre 3, Annexe 14). Les données cartographiques, réalisées suite à l'enquête et constituant les tables Access®, ont été adaptées au format du système d'informations géographiques du parc. A la différence des questionnaires de la chambre d'agriculture en France, les entretiens semi-directifs ont permis d'obtenir des informations plus précises sur les trois entrées de l'agriculture (structure, systèmes et paysage), et aussi sur des composants liés aux dynamiques territoriales.

2.1 Systèmes de production

Les productions recensées au cours de nos enquêtes sont diverses. D'un côté, on observe (fig. 68) des systèmes de polyculture-élevage (culture à ensilage, prairies naturelles et fertilisées). D'un autre côté, de nouvelles cultures sont présentes (crucifères, biométhanisation), traduisant une volonté d'innovation de la part de certains agriculteurs. En troisième lieu, les vergers et les forêts correspondent à l'héritage de systèmes traditionnels.

2.1.1 Productions végétales

La surface agricole utile communale concerne 2376 ha dont 38% sont constitués de terres arables et 62 % sont toujours couverts en herbe. 390 ha sont en céréales pour le grain (épeautre, seigle, orge, triticale...), 483 ha en cultures fourragères (betterave, maïs, légumineuses). Enfin, 250 ha sont en prairies temporaires et 68 ha sont destinés aux cultures industrielles (betterave sucrière, colza), ce qui augmente la diversité agricole et contribue au maintien d'une mosaïque paysagère (Annexe 37).

Cette faible part de cultures par rapport aux prairies présente un intérêt écologique, du fait du maintien de pratiques respectueuses des équilibres biologiques. La direction générale de l'Agriculture possède également un outil qui permet de recenser, par exploitant, les types de productions végétales et leur répartition spatiale.

Fig.68 : Enquêtes des exploitants de la Vallée de l'Attert

Sélection par l'enquêté du parcellaire selon ses pratiques, les problèmes et ses projets d'exploitation



Photographie panoramique « vue depuis mon domicile / mon exploitation » et enquête paysagère



Description paysagère des productions végétales: sur la photo, Alternance cultures, prairies boisements – plateau sud de Nothomb



2.1.2 L'élevage comme priorité

L'activité d'élevage domine clairement sur la commune. Elle est orientée vers la production de bovins viande (race Blanc Bleu Belge, Charolaise, et même Salers) et bovins lait (race Pie rouge et noir). La gestion extensive des prairies passe par une diversité des élevages et la mise en œuvre de MAE. Ainsi la présence d'équidés de race protégée, et d'ovins, même en faible proportion, offre une réelle plus-value au territoire pour le parc.

Le tableau d'identification et de hiérarchisation des systèmes d'élevages (Annexe 38) présente la diversité des systèmes d'élevages observés sur Attert ainsi que les opérations techniques agronomiques qui en dépendent.

Les exploitants enquêtés souhaitent conserver une production de qualité à la mesure de leurs moyens financiers et humains. Ils visent ainsi une agriculture extensive. La plupart veulent augmenter leur surface de prairie sans davantage agrandir leur cheptel (Annexe 38).

2.2 Structures d'exploitation

Un premier choix a été d'analyser les différentes statistiques du recensement agricole wallon (SIGEC 2007, DGA portail de la région Wallonne, mai 2007), qui permet à la fois d'acquérir annuellement le nombre d'exploitants par commune ainsi que l'occupation agricole du sol (Annexe 36).

On observe au minimum 2 sièges d'exploitation (actifs et pensionnés confondus) par village. Les concentrations les plus fortes sont sur les villages de Metzert, Lischert et Post. Au cœur des villages, de nombreuses parcelles héritées des fermes blocs datant d'avant l'exode rural de la seconde guerre mondiale sont encore cultivées, louées ou laissées à diverses pressions foncières.

2.2.1 Des structures parcellaires dispersées

L'enquête recense 1267ha pour le parcellaire agricole, mais seulement 741ha concernent le territoire d'Attert (Annexe 39). Pour les enquêtés, la moyenne de leur parcellaire exploité est de 80ha, selon une fourchette de 20 à 230 ha. Pour les 16 exploitants enquêtés, 714ha sont en propriété et 553 ha en fermage (soit à d'autres exploitants, soit à la commune). Individuellement, il s'agit d'exploitations de faible superficie, 50% d'entre elles ont moins de 50ha. L'éclatement du parcellaire est important au point où certains exploitants doivent parcourir plus de 10 km, aller-retour, pour accéder à leurs parcelles.

Notre étude du foncier agricole a volontairement été analysée à travers le discours des acteurs dans la description de leurs pratiques (et non par les statistiques du marché foncier des terres agricoles). Nous avons remarqué que l'acquisition foncière et la disposition du parcellaire ne dépendent plus seulement de la proximité du siège. Ce morcellement est aussi le résultat d'une concurrence entre agriculteurs qui peut conduire à un éclatement du parcellaire, engendrant de fortes contraintes pour l'exploitant (transport des bêtes, des tankers d'eau, etc.). De plus, contraints par les configurations du terrain (topographie, accès à l'eau) et les espaces naturels protégés (périmètres de protections), les exploitants réalisent différents choix de gestion de leurs activités tel que, par exemple, la mise en œuvre de mesures agri-environnementales.

2.2.2 Pérennité fragilisée des structures d'exploitation

Le métier d'agriculteur à temps plein n'est pas une généralité de la population agricole recensée. On observe 34% des exploitants déclarés à temps partiel. Cependant, 66% d'entre eux ont moins de 55 ans ce qui est un atout non négligeable en terme de pérennité de l'activité pour les 30 ans à venir (Annexe 39).

La gestion plus globale du foncier agricole sur le territoire d'Attert est en lien avec la proportion des terrains en propriété (en bleu sur la carte fig. 69), mais surtout les choix d'avenir de chaque exploitant de maintenir les activités de l'exploitation (fig.69).

Si les quelques jeunes agriculteurs présents sont fils d'agriculteur, ils n'héritent pas forcément de l'ensemble du foncier familial (en rayures bleue et rouge sur la carte fig. 69). La question de l'installation de nouveaux exploitants et la mise à disposition de terrains est donc cruciale pour la pérennité de l'activité.

Peu d'agriculteurs ont leur parcellaire concentré autour de leur exploitation (grandes parcelles bleues – fig.69). On constate que pour certains exploitants, le parcellaire est dispersé en petits îlots notamment à l'Ouest de la commune et en périphérie de la nationale 4, disséminés entre les parcelles boisées malgré le remembrement de 1992 (Annexe 39).

Les exploitants les plus développés ont une moyenne d'âge de 50 ans et leurs bâtiments d'exploitation sont, pour la plupart, à l'extérieur des villages. Les plus jeunes travaillent soit encore avec leurs parents soit ont pu racheter une ferme, mais encore dans le bourg, se trouvant confrontés à la pression urbaine, associant en plus une succession mal assurée et une forte part des productions sur des terrains en location (en rouge sur la carte fig.69).

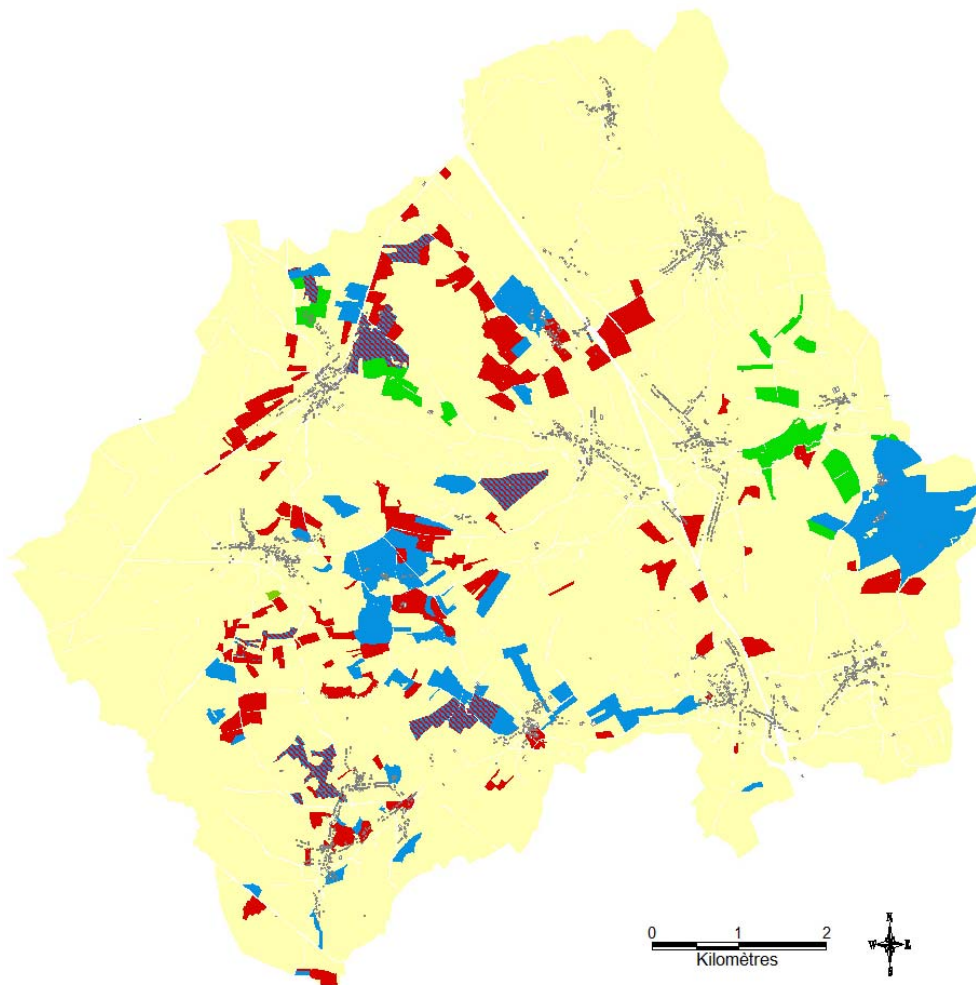
2.2.3 Bâtiments agricoles

Deux types architecturaux de ferme, hérités du 19^e siècle, peuvent être observés. Un premier type, visible au cœur des villages, se caractérise par son alignement à la rue, par la présence d'usoirs (vaste trottoir) et par sa mitoyenneté avec les autres habitats. Le second type concerne des corps de ferme « en carré », soit isolés du village soit associés à d'autres bâtisses agricoles. Or, face à la demande croissante d'augmentation des cheptels, à la mise aux normes des stabulations associée à la gestion des conflits de voisinage, ou simplement en réponse aux évolutions familiales (ferme des parents puis celle des enfants), certains exploitants ont dû construire leur bâtiment en dehors des hameaux (photo fig.69).

Nous avons constaté que 35% des bâtiments recensés peuvent faire l'objet d'un projet : rénovation, reconversion, reconstruction, agrandissement, mise aux normes, notamment pour les étables et dépendances issues d'un bâti ancien (Annexe 40 et fig.69). Certains bâtiments (moulins, granges en centre bourg) ne sont plus utilisés à ce jour, du fait qu'ils ne peuvent plus répondre à des objectifs agricoles. Un seul exploitant a réalisé la reconversion d'une de ses granges située en centre bourg en plusieurs appartements. La plupart des enquêtés ont des difficultés financières à entretenir les bâtiments, et principalement parce qu'ils ont besoin d'augmenter les cheptels pour les plus jeunes exploitants, tandis que le patrimoine ancien et familial hérité ne répond plus aux normes de plus en plus strictes.

Fig.69 : Pérennité fragilisée des structures d'exploitation

fragilité du foncier agricole



Légende

- non renseigné
- location
- propriété
- propriété partielle ou familiale

sources: CPH 2007- enquêtes auprès de 16 exploitants
Commune d'Attert

Evolution des bâtiments d'exploitation

Secteur de Metzger, corps de ferme jointif usoir



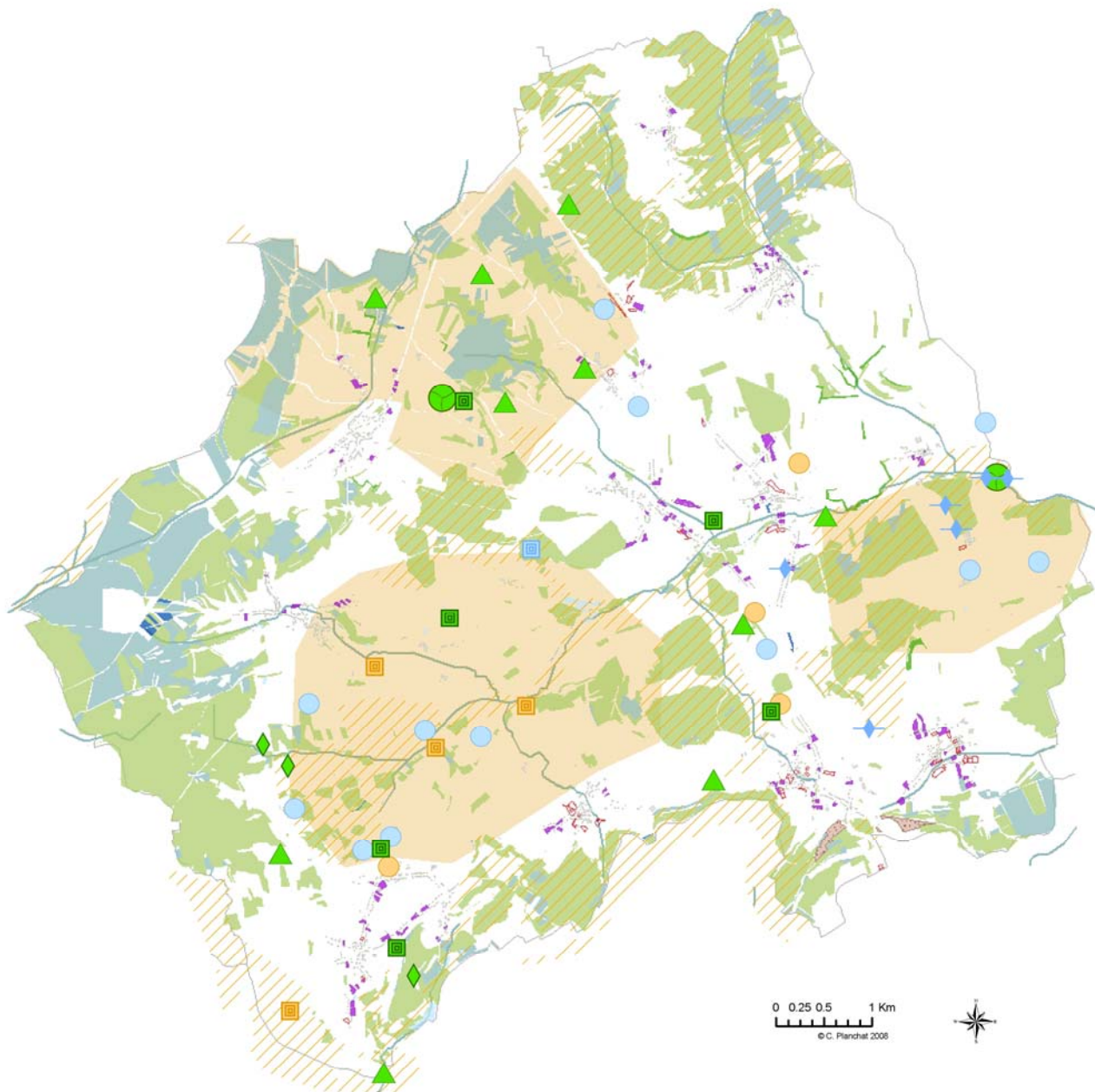
Secteur de Lischert, corps de ferme contemporains en dehors du village



entretiens individuels de 19 exploitants agricoles (période du 28.11.2007 au 06.12.2007) - *Planchat 2007*

Fig.70 : Sensibilités écologiques des pratiques agricoles sur la Vallée de l'Attert

Sources: entretiens individuels de 19 exploitants agricoles
période du 28/11/2007 au 06/12/2007.



Légende des enjeux écologiques pour les agriculteurs

Biodiversité

- MARE
- ZONE HUMIDE
- COHERENCE AGRICOLE ET FORESTIERE
- /// NATURA 2000

Régulation des systèmes écologiques

- MARE
- ZONE HUMIDE
- ◆ PAYSAGE TERRAIN COMMUNAL

Perte agronomique

- ZONE HUMIDE
- ◆ SAPINS
- EROSION
- ▲ CORRIDOR, DEGAT GIBIER

Elements de l'occupation du sol en interaction avec la production agricole

- | | | |
|------------------------|-----------------------------|-------------------------|
| ■ Bandes enherbées | ■ Forêts feuillus et mixtes | ■ Marais intérieurs |
| ■ Friches agricoles | ■ Forêts de conifères | ■ Plans d'eau |
| ■ Vergers hautes tiges | ■ Sapins de Noël | ■ Carrières en activité |

Planchat 2007

2.3 Points de vue des agriculteurs sur les paysages : deux entrées

La thématique paysagère est apparue à travers le discours des exploitants selon deux entrées. La première porte sur les pratiques agricoles liées aux mesures agri-environnementales. La seconde répond à la question posée en fin d'entretien : « *si je vous dis le mot paysage, à quels autres mots celui-ci vous fait-il penser ?* ». 8 exploitants sur 16 ont répondu et/ou ont souhaité prendre une photo depuis leur exploitation (« *ça c'est mon paysage* »). Les réponses ont permis de prendre connaissance des rapports qu'avaient les exploitants avec leur territoire agricole visible, mais aussi celui non visible et de faire émerger leurs représentations paysagères.

2.3.1 Pratiques paysagères par les mesures agri-environnementales

Les trois principales MAE mobilisées en priorité par les exploitants enquêtés concernent (Annexe 41) : 1a : la gestion des haies et bandes herbeuses ; 2 : l'entretien de prairies naturelles ; 1c : la gestion des mares.

Les exploitants ont exposé individuellement leur volonté de concilier pratiques agricoles et gestion environnementale, en lien ou non avec les MAE. Selon eux, les exigences agronomiques de qualité dépendent de l'interrelation des pratiques agricoles avec les milieux naturels. Cette interrelation est alors perçue en termes d'atouts ou de contraintes écologiques.

La carte fig. 70 rassemble les éléments et phénomènes spatiaux cités par les agriculteurs et présente les sensibilités écologiques liées aux pratiques agricoles.

Dans leurs propos, les agriculteurs évoquent :

- Des éléments « atouts » considérés comme pouvant être gérés : pratiques en faveur d'une biodiversité présente (mares, mardelles, alternance champ-forêt), pratiques agricoles pour la régulation des biotopes et attentes paysagères (alternance cultures-prairie, prairies humides, gestion des haies).
- Des éléments « subis » causant des pertes agronomiques : contraintes du terrain (pentes, hydrographie,...), abandon de parcelles avec repousse de sapins, dégâts de gibiers sur les cultures.

De ces perceptions individuelles émergent trois problèmes environnementaux communs. Tout d'abord, des dégâts de gibier sur certains secteurs (parcelles de colza et de prairies) qui résultent d'une surpopulation d'ongulés. Leurs territoires de vie, entre forêts et cultures, correspondent aux lisières servant d'écotones⁷⁸. Les exploitants prennent ce problème de plus en plus en considération. Ils souhaitent que les opérations de maintien de la biodiversité soient couplées avec une meilleure gestion cynégétique (lieu de nourrissages, clôtures électriques, gestion comme en France de quotas et comptage de bracelets de marquage des gibiers).

Ensuite, l'atout paysager via les haies est bien mis en avant dans les discours. Cependant, la gestion des haies est peu suivie, malgré un fort financement par les MAE. Le maintien de haies dépend également de la gestion des anciennes plantations de sapins de Noël en lanières qui ne sont plus entretenues par les propriétaires et posent problème du fait de leur présence au cœur des zones de pâtures et de cultures.

⁷⁸ Zones tampons des corridors biologiques.

Enfin, les agriculteurs ont insisté sur la présence de nombreux secteurs très humides, situés dans certains fonds de vallée aux sols très argileux et imperméables, réduisant les surfaces de pâture. Or, certains de ces fonds de vallées sont concernés par un zonage Natura 2000, mais la contractualisation avec un exploitant n'est pas mentionnée. D'autres zones Natura 2000, qui sont en périphérie de certains villages, réduisent la plus-value des terrains agricoles susceptibles de devenir constructibles sans ce périmètre de protection. La gestion des bandes herbeuses et la plantation le long des berges de certains cours d'eau, pour lutter contre l'érosion et la sauvegarde de batraciens arboricoles, est également considérée comme une contrainte agronomique pour les agriculteurs.

2.3.2 Représentations paysagères des agriculteurs

A la question concernant le mot « paysage », complétée par les prises de vue retenues avec les agriculteurs depuis leur exploitation (Annexe 41, fig. 68), un des exploitants a répondu : *"on est dedans, on ne le voit pas"*. Pour cet exploitant, il ne s'agit pas d'un désintérêt du paysage, mais d'une définition qui se rapporte, selon lui, au point de vue de l'utilisateur, du spectateur qu'il ne s'estime pas être. Il préfère plutôt mettre en avant son rôle de gestionnaire des éléments qu'il utilise et produit dans la dynamique des paysages. En reprenant l'ensemble de mots et composants paysagers cités, nous avons retrouvé les six catégories d'intentions d'aménagement développées dans le chapitre 4 étape 2, phase 2 avec les élus (Pratiques agricoles, rapports sociaux, urbanisation, infrastructures, valeurs esthétiques, concepts, éléments naturels, enjeux économiques et territoriaux). Les composants paysagers ont soit été cités par rapport à des valeurs positives soit négatives et en lien à la gestion du paysage (fig.71).

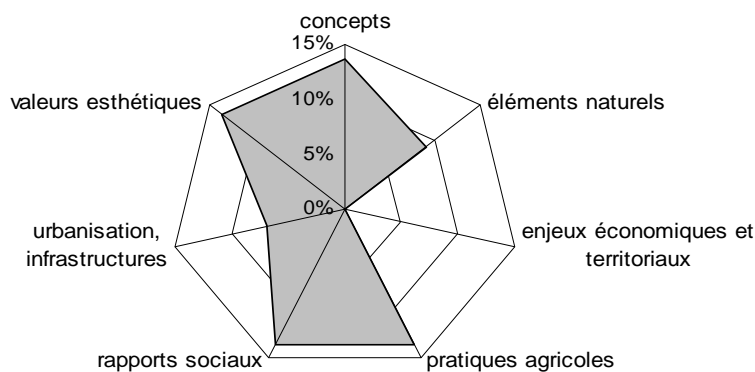
Les principaux termes qui émergent en priorité concernent les pratiques agricoles (fig. 71). Nous retenons ainsi que notre enquête a permis aux agriculteurs de reconnaître un rôle paysager à leurs pratiques techniques aussi bien de manière positive que négative. Quant aux représentations citées, elles oscillent entre une mise en valeur positive et esthétique de ces activités (« *beau* », « *tranquille* »), et une mise en perspective plutôt liée aux impacts du développement urbain (« *urbanisation* », « *impact* », « *cité dortoir* », ...). L'un des agriculteurs témoigne qu'il est possible d'accepter des changements par ces mots : « *le paysage ? Il n'est pas ce que j'ai connu ! et pourtant il faut bien que ça évolue* ».

Il est intéressant de voir que le paysage de la Vallée de l'Attert inspire des rapports à l'espace très intimes (« *devant chez moi* », « *notre vie* »), qui sont également partagés entre les exploitants. Le lien au familier (issu des héritages) montre aussi une peur de l'étranger, qu'il soit nouveau résident, ou « luxembourgeois ». Face à ces perspectives, nous concluons tout d'abord par cette dernière citation : « *pour le paysage, il faut qu'on se réveille !* ».

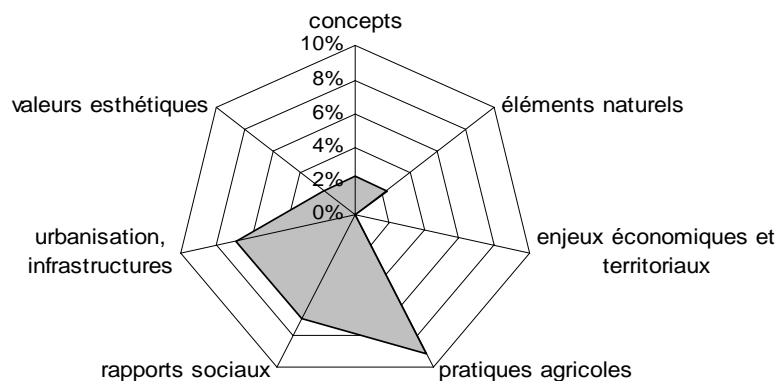
Fig.71 : Valeurs des composants paysagers cités par catégorie d'intentions d'aménagement

Valeurs sur les composants	d'intentions d'aménagement					
	pratiques agricoles	rappports sociaux	concepts	valeurs esthétiques	urbanisation	éléments naturels
Positives : Maintien de ces composants	haie polyculture élevage agriculteurs bocage	devant chez moi notre vie famille avantages assez haut niveau de vie qualité de vie	positif tranquillité idées sympathique idyllique	beau propreté qualité verdoyant verdure	village cité dortoir routes	ruisseaux eau fonds de vallées au pied des Ardennes
Négatives: Changement à faire sur ces composants	clôtures moins en moins agricole remembrements plantation	luxembourgeois impact voisinage	risque	changé	urbanisation impact	fonds de vallées

Valeurs positives



Valeurs négatives



Sources : entretiens individuels de 19 exploitants agricoles (période du 28.11.2007 au 06.12.2007) - Planchat 2007

2.4 Impacts des évolutions territoriales sur les activités agricoles

En interrogeant les exploitants sur les nuisances que leur activité générerait, ces derniers ont davantage insisté sur les enjeux territoriaux (la relation entre les espaces, les activités et les acteurs de ces activités) qu'ils subissaient (fig.72).

Pour 28% des exploitants, la gestion des routes et des sentiers d'exploitation, pour le passage des engins agricoles et des troupeaux, a été signalée. Certains s'interrogent sur l'entretien de certains chemins qui ont été ouverts par la commune pour que les tracteurs évitent de passer par le centre des villages, suite à des plaintes des nouveaux résidents. D'autres s'inquiètent de la prise en compte de la sécurité routière pour les véhicules lents, tels que les tracteurs, aux carrefours et entrées sur les nationales.

Pour 34% des exploitants, une des principales nuisances correspond à une concurrence foncière avec des exploitants luxembourgeois (fig.72). . Pour citer l'un d'entre eux : « *les meilleures parcelles sont cultivées par les exploitants luxembourgeois, compte tenu du prix du foncier en évolution constante on ne peut rien faire* ». En affinant les raisons de ces concurrences foncières, on distingue en priorité la concurrence luxembourgeoise, bien qu'il existe également de la concurrence entre exploitants et la présence de terrains communaux actuellement cultivés mais dont l'usage peut changer (projet de zone d'activité communale). Malgré la réalisation d'un remembrement, 14 % des exploitants enquêtés estiment que leurs surfaces ne sont pas assez grandes et cumulent d'autres contraintes : localisation à proximité de la forêt, ou humidité des fonds de vallées. Certains mettent en avant la question de la prime à l'extension (MAE 3b) qui ne suffit pas à assurer une bonne rentabilité.

De nombreux autres éléments ont été recensés de manière individuelle et spatialisée, obligeant les agriculteurs à s'adapter au développement de l'urbanisation, d'un côté, tout en générant des pertes agronomiques de l'autre. Ces confrontations peuvent entraîner des mutations des systèmes de production avec des impacts paysagers et territoriaux (Tableau fig. 72). Nous avons pu les inventorier avec chaque agriculteur et ainsi localiser l'ensemble des réponses sur la carte figure 73. Nous appelons sensibilités agricoles, les éléments cités par chaque exploitant comme ayant un impact territorial ou paysager en lien avec ses activités.

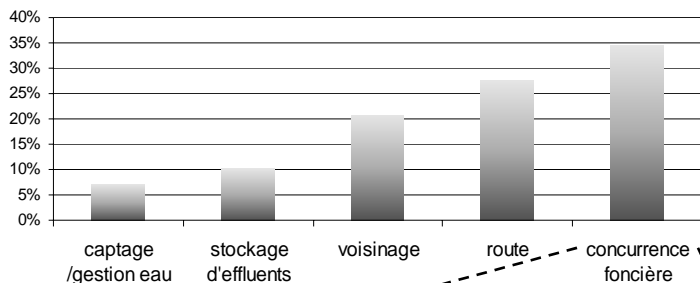
Ces impacts ont contribué à nourrir le débat mis en place lors de l'atelier participatif. La grille d'analyse que nous avons déjà utilisée à Billom nous a aidés à identifier et classer les composants paysagers qui ressortent de pratiques ou de représentations individuelles, mais aussi qui génèrent du débat.

Fig.72 : Confrontation des activités agricoles aux dynamiques territoriales

Principales nuisances pour l'activité agricole

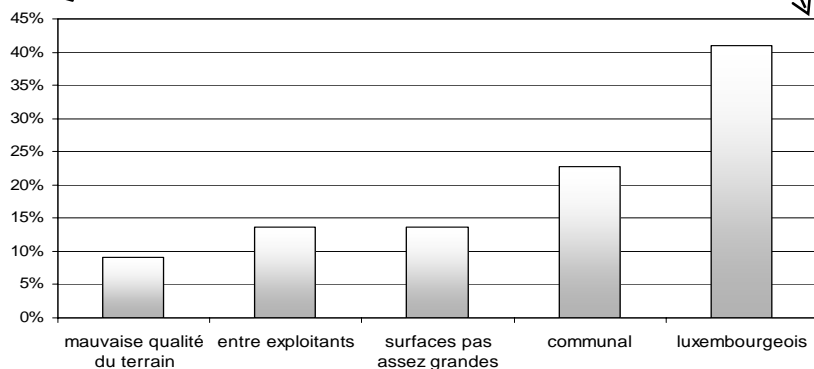
Graphique 1

Taux de réponses



Graphique 2

Cause de la concurrence foncière



Nous avons demandé aux exploitants agricole de citer les éléments qui générer des nuisances et des contraintes sur leurs activités.

5 éléments ont été principalement cités (plus forts taux de réponses - graphique 1) :

- des problème de gestion et de captage d'eau par rapport à des zones humide où la pâture n'est pas possible,
- du fait de la périurbanisation, le stockage des effluents est de plus en plus problématique et gêne le voisinage du fait des odeurs,
- divers bruits (traites, tracteurs, odeurs,...) obligeant d'implanter les nouveaux bâtiments agricoles en-dehors des bourgs,
- la gestion des routes et des sentiers d'exploitation, pour le passage des engins agricoles et des troupeaux, a également été signalée,
- la plus forte contrainte de développement des activités agricoles est liée à la concurrence foncière et ce pour différentes causes (graphique 2).

Confrontation des activités agricoles et impacts paysagers et territoriaux générés

Confrontations	Impacts paysagers	Impacts territoriaux
Gestion de l'urbanisation	<p>Développement de l'urbanisation diffuse et très rapide sans interroger ce qu'en pensent les exploitants.</p> <p>Développement du bâti sur des terrains à Haute Valeur Environnementale</p> <p>Construction d'habitat sur des zones d'érosions, conséquences sur certaines parcelles agricoles</p>	<p>Blocage du plan de secteur ne permettant pas de construction sur des parcelles agricoles</p>
Perte agronomique	<p>Développement des lotissements</p> <p>Extension du bâti dans les zones périphériques et centrales des hameaux de Thiaumont, Lottert et Tattert.</p>	<p>Développement du bâti.</p> <p>Franchissement des axes routiers difficiles</p>

Fig.73 : Sensibilités agricoles liées à l'urbanisation sur la Vallée de l'Attert

Sources: entretiens individuels de 19 exploitants agricoles
période du 28/11/2007 au 06/12/2007.



Légende

parcellaire enquêté

Gestion de l'urbanisation

- EROSION
- DEVELOPPEMENT IMPORTANT
- BÂTI SUR TERRAIN A HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE
- ⊗ PERTE FONCIERE, NON CONSTRUCTIBLE

Perte agronomique

- ⊗ LOTISSEMENT
- BÂTI
- EXTENSION DU BÂTI
- ↔ FRANCHISSEMENT AXES ROUTIERS

exploitants enquêtés - 2007 - Planchat 2007

Fig.74 : composants paysagers issus de l'enquête des agriculteurs - Attent 2007

Thématiques		Echelles d'intervention			dynamiques
		Objet	Opération	Aménagement	
Agriculture	Paysages	lisières parcelles en lanières et résidus de sapin de Noël mares et cous d'eau haies	prairies temporaires, naturelles et humides voisinage des corps de ferme ruisseaux	grands massifs forestiers parcelles remembrées bocage fonds de vallées	gestion extensive des prairies MAE, pratiques en faveur d'une biodiversité bandes enherbées et berges
	Systèmes	plantations de crucifères élevages bovins et équidés	cultures à ensilage, pâtures vergers haute tige		Opérations techniques exigeantes innovation, aides aux produits du terroir, soutien à la bio méthanisation
	Structures	Au cœur des villages, de nombreuses parcelles héritées des fermes blocs clôtures	parcellaire dispersée nouvelles fermes en périphérie des bourgs		pressions et concurrences foncières, manque de regroupement des parcelles l'installation de nouveaux exploitants et la mise à disposition de terrains difficiles investissement dans la rénovation nuisances liés aux voisinages
Territoire	Espace	terrains à Haute Valeur Environnementale	villages		Développement du bâti sur des terrains à Haute Valeur Environnementale
	Activités		axes routiers carrières	développement de l'urbanisation	sensation de cité de dortoir Franchissement des axes routiers difficiles
	Acteurs		lotissements		accueil des nouveaux habitants : Blocage du plan de secteur ne permettant pas de construction sur des parcelles agricoles

2.5 Synthèse de l'étape 2 et validation des modalités d'identification

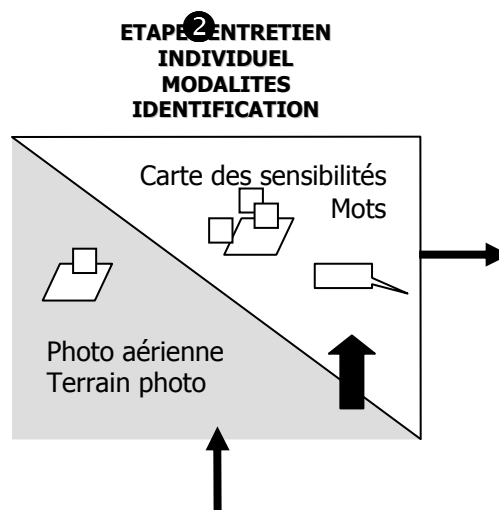
Ces résultats sont résumés dans la fig. 73 et la fig. 74. Celles-ci présentent les dynamiques des territoires cités par les agriculteurs que nous avons analysées de la même façon qu'à Billom, à partir des trois dimensions de l'agriculture et des échelles d'intentions d'aménagement.

L'entretien auprès des agriculteurs nous a permis d'obtenir des informations aussi bien sur des aspects techniques agronomiques que sur des perceptions et représentations mentales du territoire. Pour les composants de l'agriculture, l'échelle de l'objet et de l'opération sont les plus citées. Pour le territoire, les composants liés à l'urbanisation et aux infrastructures sont les plus représentés.

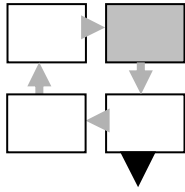
Par rapport à l'étape 2 menée à Billom, les agriculteurs d'Attert ont manifesté leur intérêt de pouvoir aborder aussi bien des données techniques que des concepts (rajout dans les diagrammes de la fig. 71, « *tranquillité, sympathique, idyllique* »). A partir de l'orthophotoplan (Annexe 13), les agriculteurs ont pu décrire leurs diverses opérations sur l'espace, ainsi que les contraintes des autres composants territoriaux vis-à-vis de leurs activités. A partir de leur définition du mot « paysage » et des prises de vue de leur ferme, les enquêtés ont davantage exprimé leur opinion, mais aussi leurs sentiments en termes de rapports sociaux, de vécu et de caractérisation des lieux (« *assez haut niveau de vie, qualité de vie* »). Cela valide l'intérêt de réaliser cette étape 2 via les représentations supports mobilisant les représentations paysagères.

En effet, utilisés auprès de chaque enquêté, ces supports nous ont permis d'obtenir des informations techniques et des perceptions. De plus, faire citer ces composants par les acteurs eux-mêmes les a conduits à clarifier leur localisation sur le territoire, à mesurer leurs attentes vis-à-vis de leurs perceptions et par conséquent à identifier individuellement leur rôle dans la future Charte Paysagère. L'atelier de Vision Prospective Négative de l'étape 3 analysera comment ces points de vue et informations individuelles ont été transmis et partagés.

Fig.75: modalités d'identification - Attert 2007



Planchat 2011



3. Étape 3 : ateliers participatifs de vision prospective, la vision prospective négative

Ces ateliers ont été organisés pour répondre à deux objectifs. Le premier est de faire émerger les représentations internes paysagères collectives et de mettre en débat les perspectives d'évolution de ces représentations face aux dynamiques de territoire en cours. Le second est de tester à nouveau et de valider la démarche de vision prospective développée sur Billom. Comme à Billom, nous avons utilisé deux modes de représentation : le bloc diagramme de vision prospective négative et la carte de propositions, utilisés comme support d'atelier participatif et de débat autour de la gestion des espaces agricoles d'un territoire sous pression périurbaine. Pour avoir des espaces de dialogue plus adaptés, nous avons divisé les participants en deux groupes d'effectifs équilibrés (Est et Ouest). Avec la participation des étudiants de la Faculté de Gembloux, nous avons réalisé deux blocs diagrammes paysagers (fig. 76), un premier sur le secteur Ouest (rouge) et un second sur le secteur Est du territoire (en bleu).

L'atelier participatif s'est déroulée en trois phases (voir chapitre 3 et Annexe 19 pour la description des participants, le déroulement des ateliers et les supports utilisés). La première est la présentation des objectifs avec l'analyse du bloc diagramme pour mieux comprendre ce qu'on ne souhaite pas voir (Etape 3). La deuxième phase (Etape 4) se déroule autour de la carte du territoire sur laquelle on reprend cette fois-ci les éléments que l'on souhaiterait prendre en compte et améliorer (les intentions) sous forme de secteurs thématiques : zones agricoles sensibles, zones agricoles de qualité, secteur d'habitat, zones problèmes. Chaque participant disposait de post-it comme joker ou de cartes de contrariété au cas où le débat ne lui convienne pas, afin qu'il puisse cependant ajouter son idée (une couleur à chaque groupe). La dernière phase a consisté à rassembler l'ensemble des productions et à les présenter à l'ensemble des participants des deux groupes.

3.1 Informations partagées : passer des blocs diagrammes aux mots

Les résultats obtenus à la première phase de l'atelier participatif sont un ensemble d'éléments que les élus communaux, ceux du Parc et les exploitants ont souhaité faire émerger en répondant aux questions « *ce qu'on ne souhaite pas voir apparaître (ce qui est négatif pour le paysage), et ce qu'on ne souhaite pas voir disparaître (ce qui est positif)* » (fig.77). A partir des blocs diagrammes, les acteurs ont écrit sur un support (Annexe 42) un ensemble de mots. Nous avons répertorié dans les tableaux (Annexe s 43) l'ensemble de ces mots en fonction de la grille des échelles d'intervention (aménagement, opération, objet). Du fait de la difficulté du classement de certains mots une colonne concepts a été rajoutée. Les catégories de représentations mesurées également à Billom sont ici présentes et complétées par des valeurs symboliques faisant l'objet de représentations idéelles (fig. 77). Pour la restitution des résultats de cette étape aux participants, nous avons également réalisé des photomontages des composants paysagers qu'ils avaient positionnés sur les blocs, afin d'avoir une vision tangentielle de leurs intentions d'aménagement (Annexe 43).

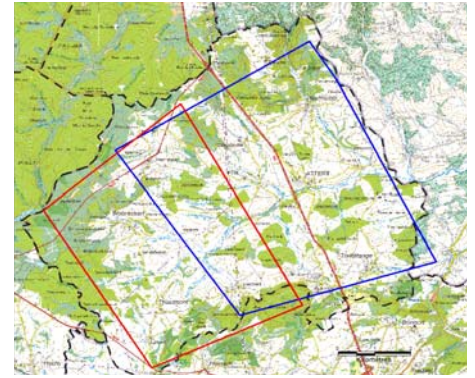
Fig.76 : construction des blocs diagramme paysagers pour les ateliers de vision prospective



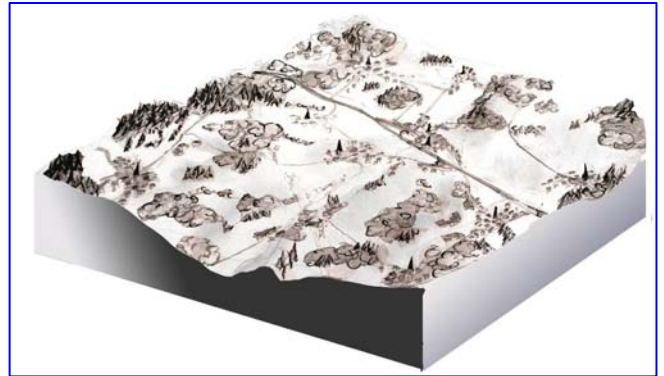
1. reprise des composants paysagers de l'étape 1

2. complément de ces composants avec ceux cités à l'étape 2 par les acteurs - choix d'élargir le bloc diagramme à tout le territoire -

proposition de deux zones.



3. secteur OUEST rouge



4. secteur EST bleu

Planchat 2007

Fig.77: Enonciation des intentions d'aménagement à partir de mots et de la méthode de Vision Prospective Négative

Echelles d'intervention

■ OBJET ■ OPERATION ■ AMENAGEMENT ■ SYMBOLIQUE



Echelles de perception

Idée



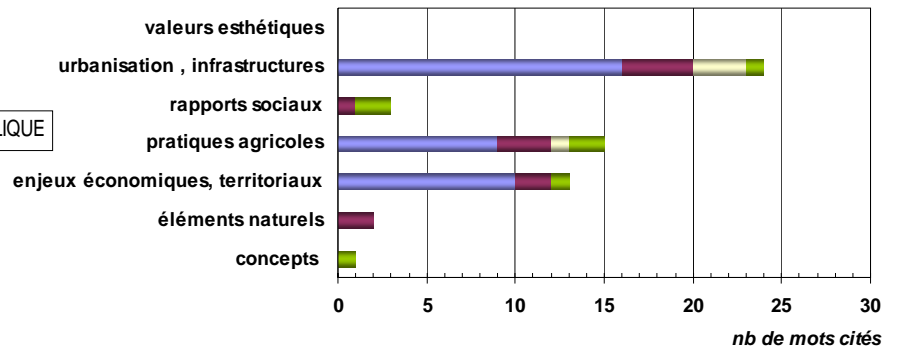
Composant



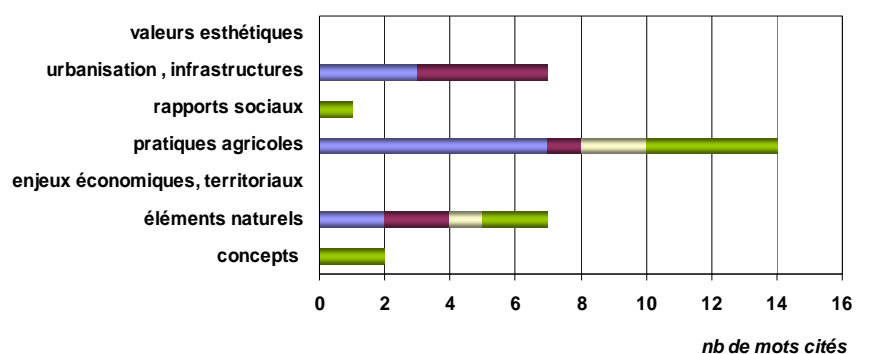
Grp de compo.



"ne pas voir apparaître"



"ne pas voir disparaître"

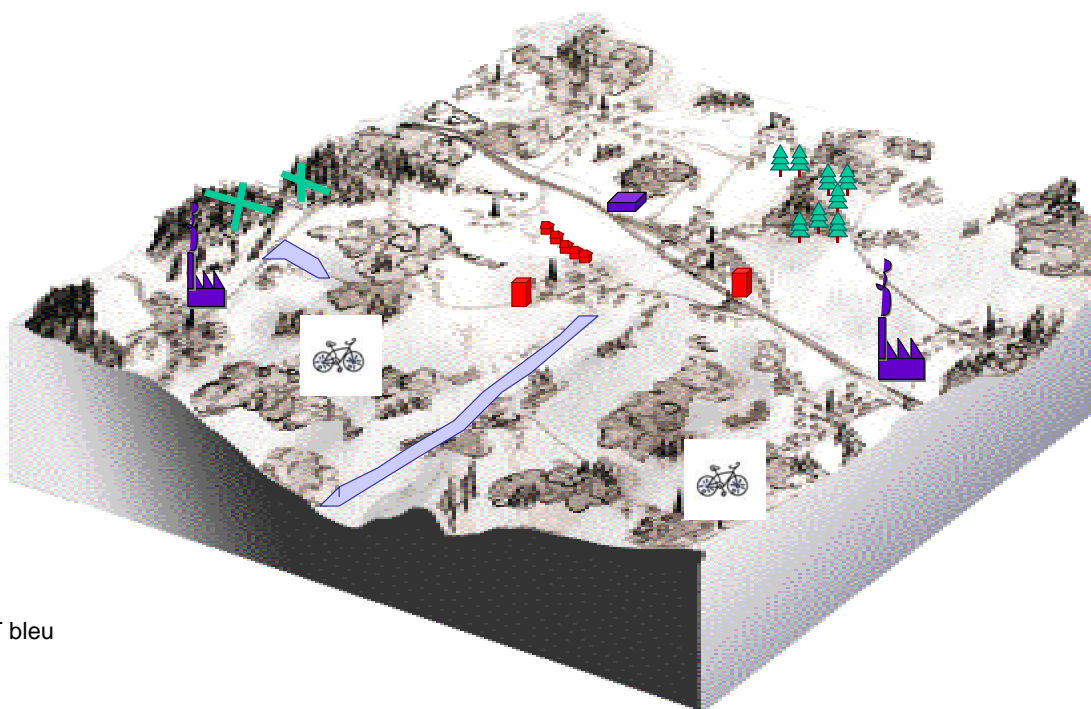
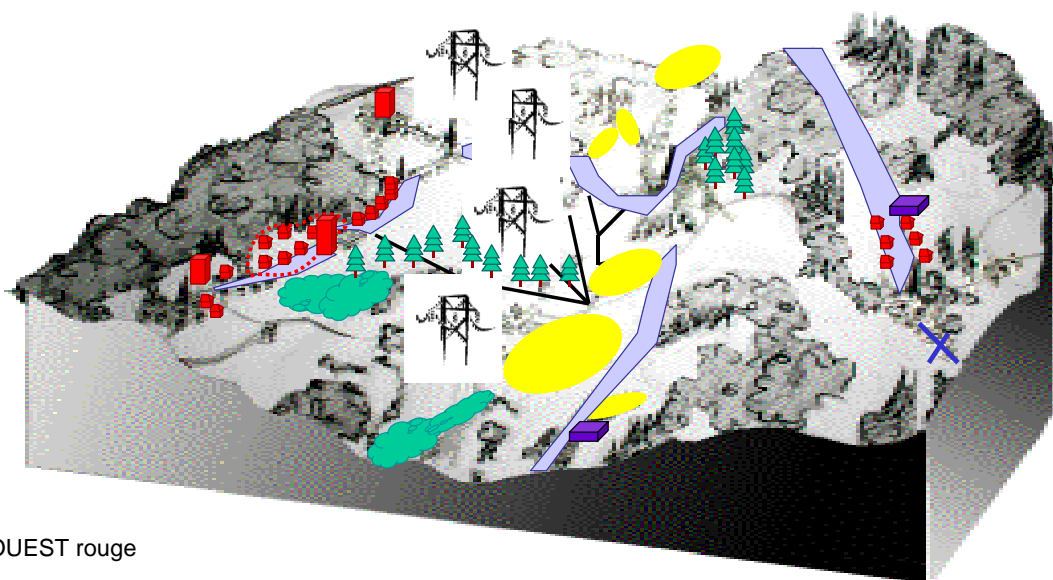


restitution Planchat 2008 issue ateliers de 12/2007

Fig.78 : blocs diagramme paysagers de vision prospective négative - Attert

Légende de ce « qu'on ne veut pas voir » :

- | | | | |
|---|--|---|--|
|  | Un habitat collectif élevé |  | Plantation de résineux sur des terrains agricoles de qualité, des points de vus ouverts intéressants, le long de cours d'eaux, sur des parcelles agricoles en lanières |
|  | Un habitat individuel discontinu et étalé sur des espaces agricoles intéressants |  | Enrichissement |
|  | Locaux industriels et commerciaux spatialement inadaptés |  | Coupes à blanc |
|  | Un élargissement important des infrastructures routières, |  | Aires de stockage de déchets à l'air libre |
|  | Maintien d'une ligne électrique aérienne |  | Implantation industrielle « polluante » |
|  | Disparition de certaines structures arborées dans des endroits spécifiques (lanières, haies) |  | Aménagements de pistes cyclables sur les sentiers agricoles |



3.1.1 L'urbanisation et les rapports sociaux

Concernant les termes faisant référence à l'urbanisation, aux éléments bâtis et aux infrastructures (routes, ligne électrique) nous constatons que :

- L'échelle de l'objet est très présente du fait qu'on cite facilement les éléments visibles à l'échelle du regard humain, ce qu'on a devant soi et qui prend sens pour tout le monde (par exemple, le clocher de l'église).
- Pour les valeurs négatives, les éléments cités sont spécifiques et à l'origine d'intentions d'aménagement : la gestion de la ligne électrique, l'urbanisation le long des nationales (« développement tentaculaire du bâti »), le projet de zone industrielle.

Les éléments retenus comme porteurs de valeurs positives traduisent l'inquiétude des acteurs vis à vis d'une non maîtrise de l'urbanisation en terme de développement et de « qualité » que l'échelle de l'opération justifie : « *habitat intégré, rural, patrimoine bâti* »

Certains objets paysagers font émerger des processus identitaires dont leur gestion nécessite avant tout une connaissance des rapports sociaux (usages, propriétés, choix politiques...). Il s'agit par exemple des usoirs, larges plateformes disposées devant les portes de grange, devenue troittoirs dans les cœurs de village, donc destinées à un usage public, alors qu'il s'agit encore de propriétés privées. Pour les valeurs négatives, seule l'échelle de l'opération est mobilisée pour les nuisances de voisinage (« terrain de sport bruyant »). Les éléments cités traduisent surtout des rapports transfrontaliers tendus avec le Luxembourg liés aux difficultés qu'ont les élus et les habitants à gérer des réserves foncières agricoles : « *location de terrain* », « *on ne veut pas voir apparaître de fermiers luxembourgeois* ». La présence du Parc devient un atout que les acteurs ne veulent pas voir disparaître, particulièrement dans son rôle de médiateur dans la gestion de ces rapports sociaux.

3.1.2 Pratiques agricoles

Du fait de la forte présence d'exploitants dans ces ateliers, la question des pratiques agricoles en lien avec les objets paysagers a été relativement développée. Que ce soient pour des valeurs positives ou négatives, toutes les échelles sont apparues.

A l'échelle de l'objet, les intentions d'aménagement portent sur : l'entretien des chemins, sentiers, celui des haies considéré lourd et difficile, mais pour lequel les valeurs positives prennent leur sens. Ces pratiques peuvent être en adéquation avec les demandes des acteurs non agriculteurs de découvrir le territoire par la balade, l'approche sensible des lieux (« *sentiers ruraux* ») et des éléments caractéristiques (« *sapins de Noël* ») ou non (« *épicéas isolés* », « *les fermes familiales* »). Elles peuvent également être en opposition. L'échelle d'opération l'illustre davantage. Par exemple, si tous les participants sont d'accord pour conserver une place importante aux exploitations agricoles, une lecture à l'échelle d'opération, de leur positionnement au cœur des villages, doit rester en adéquation avec les activités agricoles : « *les aménagements des abords de fermes* », la mise en place d'aménagement routier (ralentisseurs, éléments de sécurité routière manquants sur certains carrefours pour la circulation des tracteurs), manque de cohérence avec la volonté de ne pas voir disparaître les « *troupeaux de vaches qui traversent la route* ».

Par ces pratiques à l'échelle d'aménagement, l'exploitant devient porteur d'une image générique du monde « rural », garant dans un sens d'une certaine nature (« *garder les friches* ») et non pas de

« golf ») et dans un autre sens d'un paysage voulu et entretenu pour rester ouvert sur certains secteurs (« *grandes parcelles* » mais pas de « *monoculture étendue* ») et intime sur d'autres (« *zones humides en terre et prairie* »).

A travers la citation « *les paysages agricoles sont à conserver* », les acteurs considèrent une agriculture à échelle humaine pouvant être gérée par des pratiques visibles dans l'espace. La citation « *On veut garder des cultivateurs* » donne sens à une agriculture extensive, adaptée au territoire (« *pas de biocarburants* »). Cependant, comme nous l'avons cité dans les chapitres précédents, le nombre d'exploitants diminuant, cette activité risque d'être mise en difficulté si elle ne vise qu'à répondre à cette demande de cadre de vie.

3.1.3 Enjeux économiques et territoriaux

Sur la thématique liée aux enjeux économiques et territoriaux, les participants n'ont pas insisté sur le rôle de l'activité agricole comme facteur de développement. Le Bloc diagramme de Vision Prospective (fig. 78) est essentiellement composé des éléments de cette catégorie, absents des valeurs positives.

A l'échelle de l'objet, sont positionnés sur le bloc diagramme de vision prospective négative l'élargissement des réseaux, et le choix d'implanter des activités industrielles et commerciales. Ces composants sont issus de propositions alternatives liées au fait que la majorité des habitants vont effectuer leurs achats sur Arlon ou au Grand Duché. Il est intéressant d'observer que, malgré ce besoin des habitants, la volonté de l'ensemble des acteurs est de s'opposer à une banalisation des activités et des éléments à fort impacts paysagers tels que les zones commerciales.

A l'échelle de l'opération, la question des carrières a également été mise en avant, comme élément qu'on ne souhaite pas abandonner, mais pas pour autant développer afin de limiter les impacts paysagers et la préservation des biotopes.

Les concepts et images révélés à l'échelle de l'aménagement portent essentiellement sur les conséquences du développement résidentiel (« *quartiers dortoirs* »), avec ses conséquence en termes d'aménagement (« *augmentation du trafic routier - à cause des résidentiels* ») et de rapports sociaux (« *manque de responsabilité des riverains* »). Ces derniers sont à reconsidérer par rapport aux questionnements des étudiants de la Faculté de Gembloux sur les phénomènes de ségrégation économique et sociale étudiés par le revenu des ménages sur Attert.

Il semble intéressant que les acteurs aient employé les termes de « quartiers » et de « dortoirs » ainsi que de grands ensembles d'immeubles pour désigner ce qu'ils ne souhaitaient pas voir apparaître. En effet, le concept de quartier est « urbain » et pour les citadins fait référence à l'échelle du village comme lieu privilégié des rapports sociaux (Théorie de A. Moles, 1972), de rencontres. Le concept de « dortoir » est une réappropriation des politiques urbanistes des années 1960 pour qualifier les quartiers d'habitats ouvriers, sens détourné par le discours autour des banlieues et le développement de l'habitat pavillonnaire en dehors de la ville et des secteurs industriels. Or les participants ont également précisé qu'ils souhaitaient conserver le « *caractère rural des villages* ». Ces représentations traduisent chez les habitants des territoires périurbains la volonté de constituer un paysage cadre de vie, de décor d'une campagne idéalisée, non urbanisée et vivante mais où le

service d'entretien de l'espace fourni par les agriculteurs devient une action paysagère aussi importante que la requalification des façades des centres bourgs.

3.1.4 La nature à travers ses composants, concepts et valeurs esthétiques

Dans la catégorie des éléments naturels, nous retiendrons les composants de certains types d'espaces se rattachant au paysage rural et aux valeurs qui s'y rattachent. Les représentations que nous observons vis-à-vis de la nature prédominent dans les valeurs positives et à toutes les échelles de perception.

L'objet « *arbre* » se décline soit dans les termes de « remarquables » soit dans sa composition opérationnelle que va être « *la forêt* ». La symbolique de l'eau se combine également avec la question de la gestion des milieux, par les « *mares* », les « *zones humides en terre et prairie* ». Tandis que pour « *la rivière* », on devine qu'il s'agit de l'Attert par ses « *méandres* » et qui du coup se rattache à une échelle de grand paysage. Les éléments naturels font référence à la fois à des valeurs rousseauistes (« *zones sauvages* ») et à des éléments de gestion (« *zones de hautes valeurs environnementales* » gérées par les exploitants). Les valeurs esthétiques citées lors des entretiens individuels (« *beau, vert, ...* »), ne sont plus citées dans le cadre des représentations collectives, quels que soient l'échelle et le contexte. Passer par des questions négatives a permis aux acteurs de répondre plus facilement en réduisant les conflits concernant l'esthétique du paysage à reconnaître communément.

3.2 Synthèse des composants de l'étape 3 et validation des modalités de prise en compte du cadre de vie

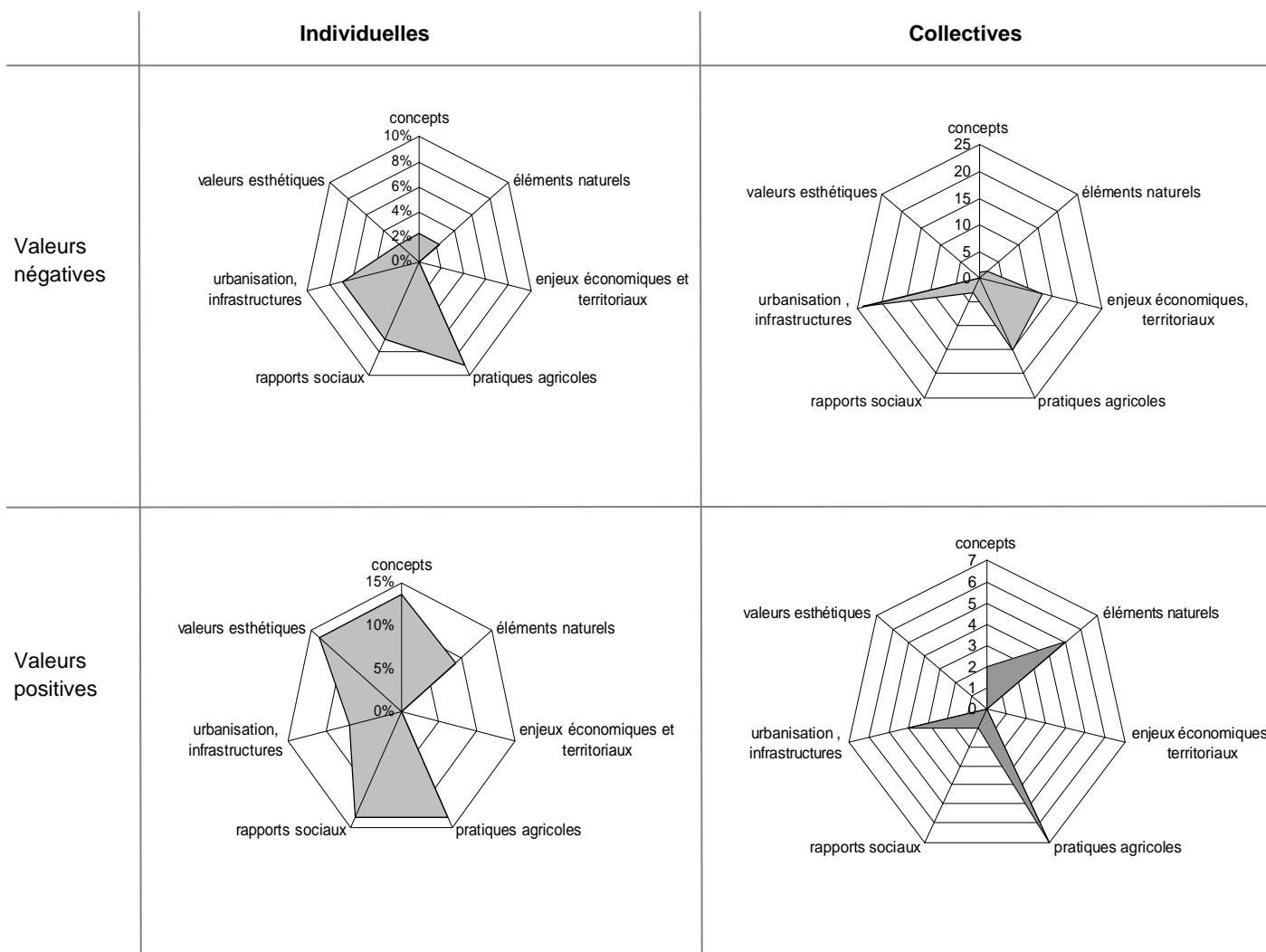
Le tableau fig. 79 synthétise l'ensemble des composants cités à l'étape 3 ainsi que les intentions d'aménagement qui en découlent et que les participants aux ateliers ont collectivement accepté. La vision prospective négative a permis de dégager, à partir des composants, des valeurs paysagères collectives. En les comparant aux valeurs individuelles qui sont apparues lors des enquêtes individuelles de l'étape 2, nous avons pu constater figure 80 que les composants paysagers portant les intentions d'aménagement sont déconnectés des valeurs esthétiques : les diagrammes montrent l'absence de terme en lien avec des valeurs esthétiques. Du fait aussi de la présence conséquente des agriculteurs à l'atelier, les pratiques agricoles sont souvent citées comme éléments importants de la gestion du paysage mais aussi des espaces naturels.

A la différence de la démarche de Billom, utiliser des mots écrits avant de les positionner sur le bloc diagramme a permis de faciliter les débats et de ne conserver que ce qui est collectivement accepté (fig. 81). Les participants ont surtout proposé un certain nombre de termes en référence à des représentations sociales et aux intentions d'aménagement pour une « gestion des paysages » dans le sens de l'article 1 de la Convention Européenne du Paysage « *actions visant [...] à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.* ». Ils ont aussi énoncé plus facilement leur intentions d'aménagement pour améliorer le cadre de vie : les acteurs ont reconnu des éléments spatiaux visibles sur lesquels ils agissent (ex : « la clôture » autour de la parcelle).

Fig.79 : synthèse des composants paysagers issus des ateliers VPN - Attert 2007

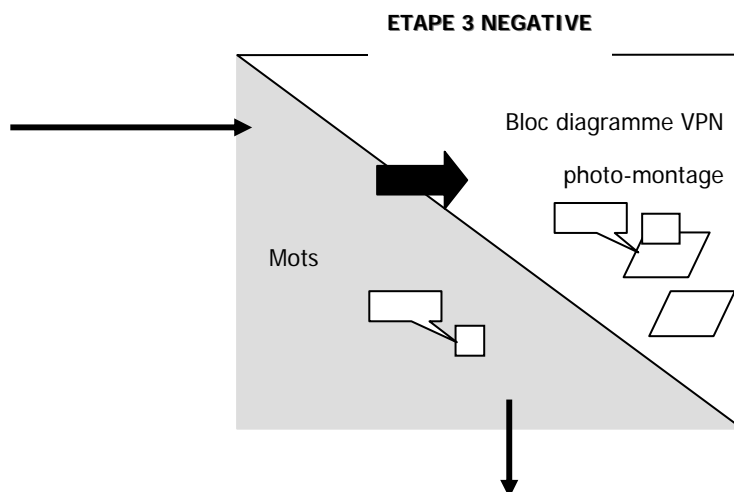
		Intentions d'aménagement sur les composants paysagers selon chaque échelle d'intervention					
Thématiques		objet	intentions	opération	intentions	aménagement	intentions
Agriculture	Paysage	épicéas isolés	pas de timbre poste	aménagement abords de ferme	haies 50 m des carrefours	méandres rivière	des zones sauvages zones humides en terre et prairie agricoles
		sapins de Noël	à conserver	friches agri	à valoriser	Grandes parcelles	paysages agricoles la campagne
		arbres remarquables	à considérer comme patrimoine	prairies	ne pas en faire des terrains de golf		
		mares	intérêt écologiques mais dangereux pour les bovins	extension des sapinières	pas de reforestation		
	Systèmes	ralentisseurs routiers ("casse-vitesse")	sécurité routière et circulation des engins agricoles	élevage	garder les troupeaux de vache qui traversent la route	monoculture étendue	pas de location de terrains "luxo" pas d'agriculture bio carburants
		clôtures ou haies le long des chemins agricoles	pas d'exploitations intensives				
		clôtures en bordure de rivière	préférer les bandes enherbées, trop d'entretien				
		chemins ruraux	valoriser les chemins de traverses entre les parcelles				
	Structures	fermes familiales	à valoriser au cœur des bourgs			le Parc Naturel	conserver les relations de proximité
	Territoire	espaces	ligne à haute tension	moche dans le paysage comme une antenne GSM	aire de stockage des carcasses de voiture	("zones insalubres")	
immeubles				lotissements	quartier dortoirs rapports sociaux	développement tentaculaire du bâti	pas d'habitations en zones d'intérêt paysager
églises			aménagement urbain d'Heinstert caractère rural des villages				
moulin de Nobres-sart							
vieux murs							
activités		autoroute	élargissement de réseaux augmentation du trafic routier (à cause des résidentiels, pas de feux tricolore)				
		Zac(s) près N4	usines polluantes aéroport – aérodromes centre commercial	abandon des carrières	nouvelle carrière		
acteurs				habitat rural	patrimoine bâti manque de responsabilité des riverains		

Fig.80 : Comparaison des représentations paysagères selon les étapes individuelles et collectives



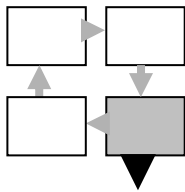
restitution Planchat 2008 issue ateliers de 12/2007

Fig.81 : modalités de prise en compte du cadre de vie



Planchat 2008

Les élus comme les exploitants ont également décrit différents éléments visibles, à différentes échelles spatiales, ou conceptuels. Il s'agit d'éléments que le projet de paysage, c'est-à-dire la charte, peut intégrer en terme d'impact, d'atout ou de contrainte pour le développement d'une activité précise ou d'une filière en prévision des transformations induites, par les évolutions territoriales (ex du débat : « *on veut du rural* »). Le cadre de vie n'est donc pas seulement considéré comme décor, mais aussi comme processus pour lequel les acteurs ont aussi bien des intentions d'aménagement qu'un rôle à jouer pour gérer ensemble des évolutions du territoire qu'ils ont collectivement acceptées.



4. Étape 4 : la vision prospective positive : élaboration collective d'une cartographie des sensibilités territoriales

Les participants ont été invités à définir, en dessinant sur un fond de carte simplifié, trois types de zonages sur les secteurs qu'ils considèrent sensibles en terme de développement et d'évolution, et que la future charte pourra considérer à travers des propositions d'actions mieux localisées. Pour tracer ces zonages, les acteurs ont dû définir :

- les espaces urbanisés ou à urbanisation future,
- des espaces agricoles qu'ils considèrent comme de qualité,
- des espaces non préalablement définis qu'ils considèrent comme sensibles.

Nous avons choisi volontairement de ne pas définir les termes qualité et sensibles pour éviter d'orienter les acteurs sur des actions de protection, de préservation, mais les inviter à mettre en avant différentes pratiques et degrés de sensibilité sur les espaces agricoles.

4.1 Informations partagées et prospective par l'usage combiné des représentations paysagères

La carte (fig. 82) synthétise les zonages à main levée produits par les acteurs des deux groupes (secteur Est en plein de 1 à 21, secteur Ouest en pointillé de 22 à 39). Les productions des deux groupes n'ont pas été réalisées dans les mêmes conditions d'animation : les temps de débat et de dessin étant différents entre notre groupe et celui animé par les étudiants. Pour le groupe Ouest, il manque, par exemple, les zones sensibles.

En reprenant des extraits de discours filmés, nous avons retenu les secteurs et les composants sur lesquels les débats et les arguments ont été les plus importants pour les trois types de zonages demandés.

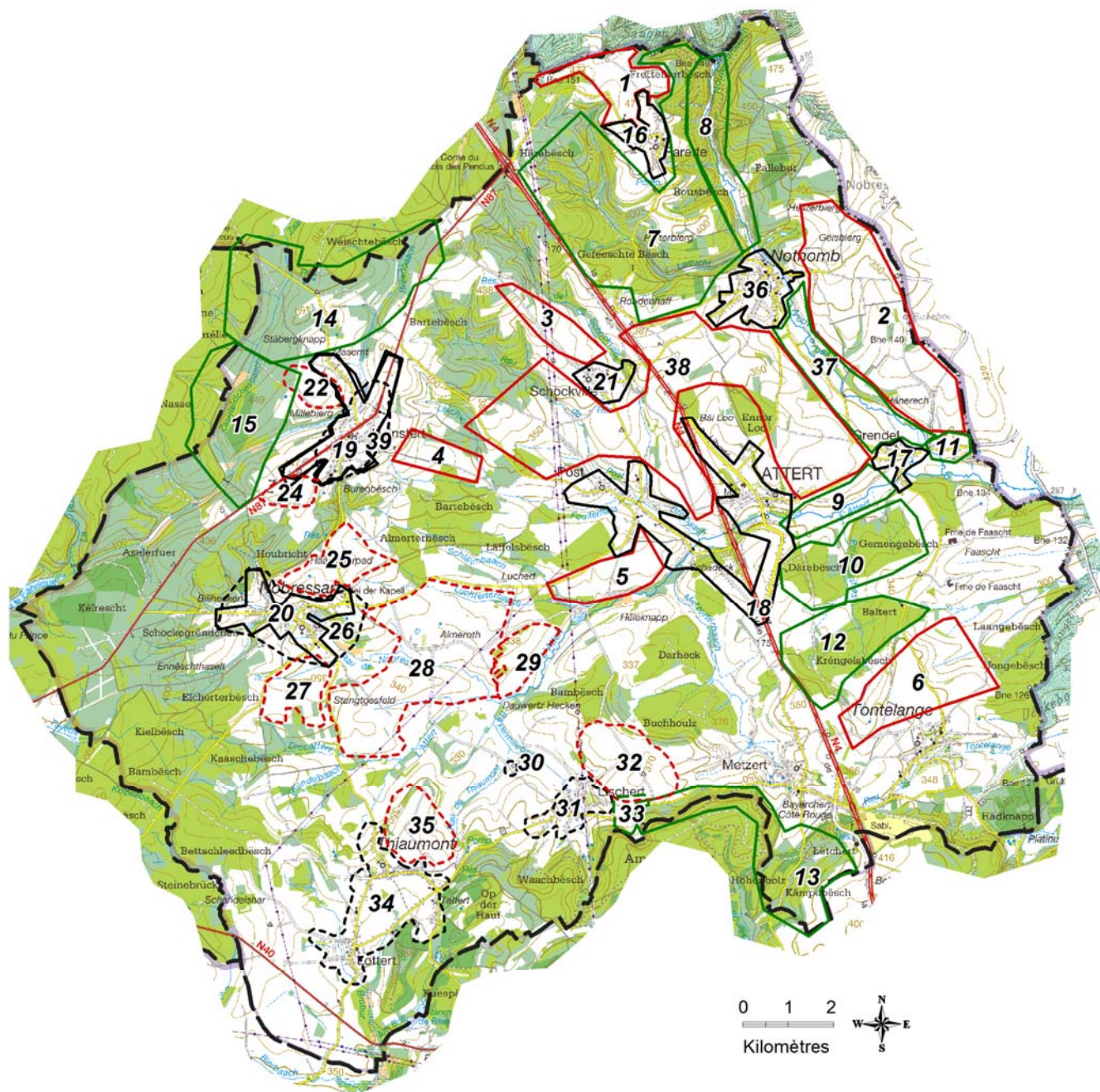
Nous proposons d'effectuer un zoom sur le secteur d'Heinstert (fig. 83) afin de mieux visualiser l'intérêt de combiner les représentations supports des étapes de visions prospectives : le bloc diagramme (vues intermédiaire) pour la vision prospective négative, la carte (vue synoptique) pour la vision prospective positive, les photographies d'enquête de terrain (vue tangentielle). En effet, en s'appuyant sur divers modes de visualisation, les participants ont pu énoncer plus facilement des intentions d'aménagement, leurs arguments de mise en œuvre et leur spatialisation ; que ce soit pour un même groupe d'acteurs ou deux groupes d'acteurs aux points de vue différents (comparaison avec la carte produite par les étudiants de Gembloux sur le même secteur).

4.1.1 Les espaces d'urbanisation

Pour les zones urbanisées, les acteurs du secteur Est ont repris un contour cohérent par rapport à leur connaissance du plan de secteur mais aussi de la silhouette des villages. (19, 20, 36, 31 –fig. 82) : « *Il faut les changer mais sans les changer* ». Au regard des acteurs, certains secteurs subissent des extensions incohérentes.

Fig.82 : Carte des sensibilités territoriales à partir du zonage de Vision Prospective Positive -Attert 2007

Sources: ateliers participatifs du 07/12/2007
secteurs est et ouest réunis - 28 acteurs



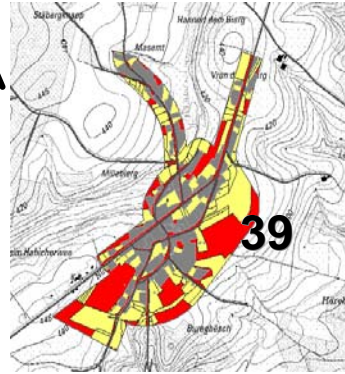
Légende

- Espace agricole de qualité (7)
- Espace agricole de qualité o (8)
- Espace sensible (10)
- Espace sensible o (1)
- Espace urbanisé (8)
- Espace urbanisé o (5)

Fig. 83 : Usage combiné des représentations paysagères —zoom sur Heinstert

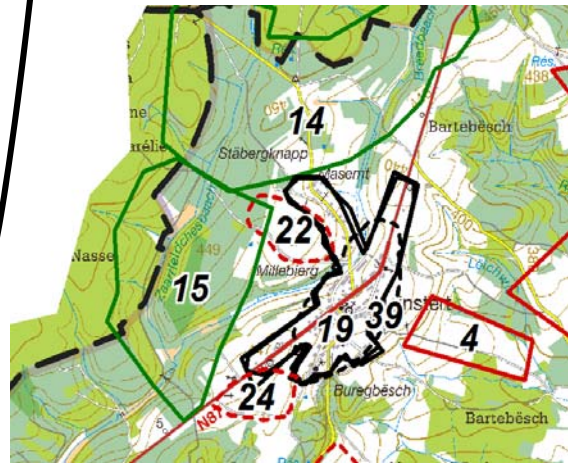
Impacts paysagers du village d'Heinstert adoptés par les deux groupes

Vue synoptique



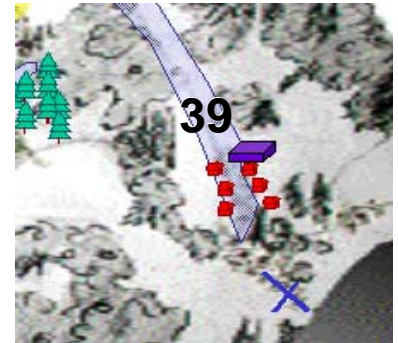
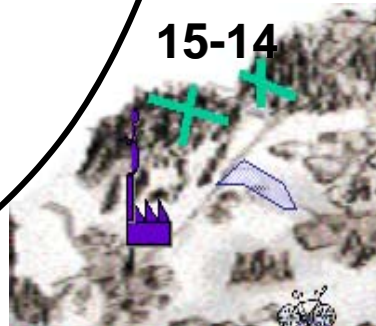
Analyse des étudiants de Gembloux

Vue intermédiaire



Vision Prospective Positive

Vue tangentielle



Vision Prospective Négative



Hameau de Masernt



Terrain enquêtes

entrée Est du village 'Heinstert

ateliers participatifs du 07.12.2007 secteurs Est et Ouest réunis – 28 acteurs

Ainsi pour tracer les contours, l'un d'entre eux souligne : « on est obligé d'entourer les villages car on ne va pas démolir ce qui dépasse du périmètre qu'on choisit ! » (zones agricoles 35 en périphérie de Thiaumont 34), « nous proposons de construire à l'intérieur de ce cercle » (17, 31 –fig. 82), « on risque du coup de doubler le nombre de maisons ! ».

Le secteur 18 a été représenté comme unité urbanisée regroupant 3 villages : Attert, Post et Schadeck. Les acteurs se sont interrogés sur la taille de cet espace et sur son urbanisation presque continue ainsi que sur la pertinence des projets de zones industrielles et commerciales en cours : « *s'il y a une zone artisanale à remplir autant que ce soit un commerce qui marche !* ».

Ce débat a complété celui de l'étape 3 autour de la future zone commerciale (fig. 77). Les acteurs ont réfléchi sur les concepts de « village » et « *son cœur de vie* ». Certains ont proposé d'implanter plutôt des « *petites épiceries* » que des zones commerciales. Il s'agissait pour les secteurs 17, 30, 21 et 16 « *de conserver les unités villageoises et hameaux* ».

Ces débats ont abouti à des scénarii de développement de l'urbanisation différenciés sur le territoire. Certains participants se sont opposés à la proposition de conserver une identité rurale uniquement sur certains villages, et de promouvoir des extensions d'activités sur d'autres : « *faut-il protéger par ici pour développer par là ?* ».

4.1.2 Les espaces de qualité agricole

Pour les zones agricoles, il était demandé aux acteurs de définir collectivement lesquels étaient de qualité. Une première définition de la qualité a été adoptée directement par les exploitants, certains ont pris le crayon et ont reproduit leur parcellaire (4, 28, 3 –fig. 82) en argumentant leurs pratiques :

- 28, 29 « la prairie ouvre le paysage », « il faut penser à avoir de belles vues, éviter de boiser certains terrains agricoles ».
- 25 « on connaît les problèmes des sapins de Noël », « la gestion des parcelles en lanière est peut-être belle, mais on ne souhaite pas retourner aux paysages d'avant-guerre ». « On ne veut pas non plus garder les lanières. On doit récupérer des parcelles pour nos cultures du fait de la concurrence foncière et de la perte de disponibilité des bonnes terres ».
- 1, 2, 38 « l'alternance entre culture, prairie et boisements sont des systèmes agricoles de qualité, mais sensibles aussi... ce sont des beautés paysagères. »
- 5, 6 « l'entretien des clôtures pour la gestion des zones humides n'est pas simple ».

Pour les acteurs non-agriculteurs, la qualité correspond aux secteurs ne subissant pas l'urbanisation et ses diverses contraintes : dans le cas de la zone centrale de Thiaumont, 34, « *l'espace agricole va être perdu* ».

4.1.3 Des espaces sensibles

Enfin, nous avons proposé aux acteurs de réfléchir à ce qui était pour eux des espaces sensibles. Les acteurs ont défini des contours soit à partir de la cohérence, soit de l'équilibre des espaces entre eux.

4.1.3.1 Gestion de la cohérence

Les zones humides ont été très souvent citées : « il faut une adéquation entre les cultures et le sol, on ne cultive pas sur des zones humides ! » (9). Pour les secteurs 37 et 11, les acteurs ont affirmé : « sur ces zones il ne faut pas d'incohérence entre les différents systèmes de production, on ne peut pas avoir en même temps du Natura 2000, de l'agriculture raisonnée et de l'agriculture productiviste ! ». Les rapports de voisinage entre pratiques agricoles et habitants ont été également soulevés sans pour autant avoir été spatialisés sur la carte. Sont ainsi considérés comme sensibles : « *les parkings avec trop de voitures* », les périodes d'épandages de lisiers et de boues d'épuration, les projets d'extension des voiries (représentations approximatives en bleu sur les blocs diagrammes, fig. 78).

4.1.3.2 Gestion des équilibres

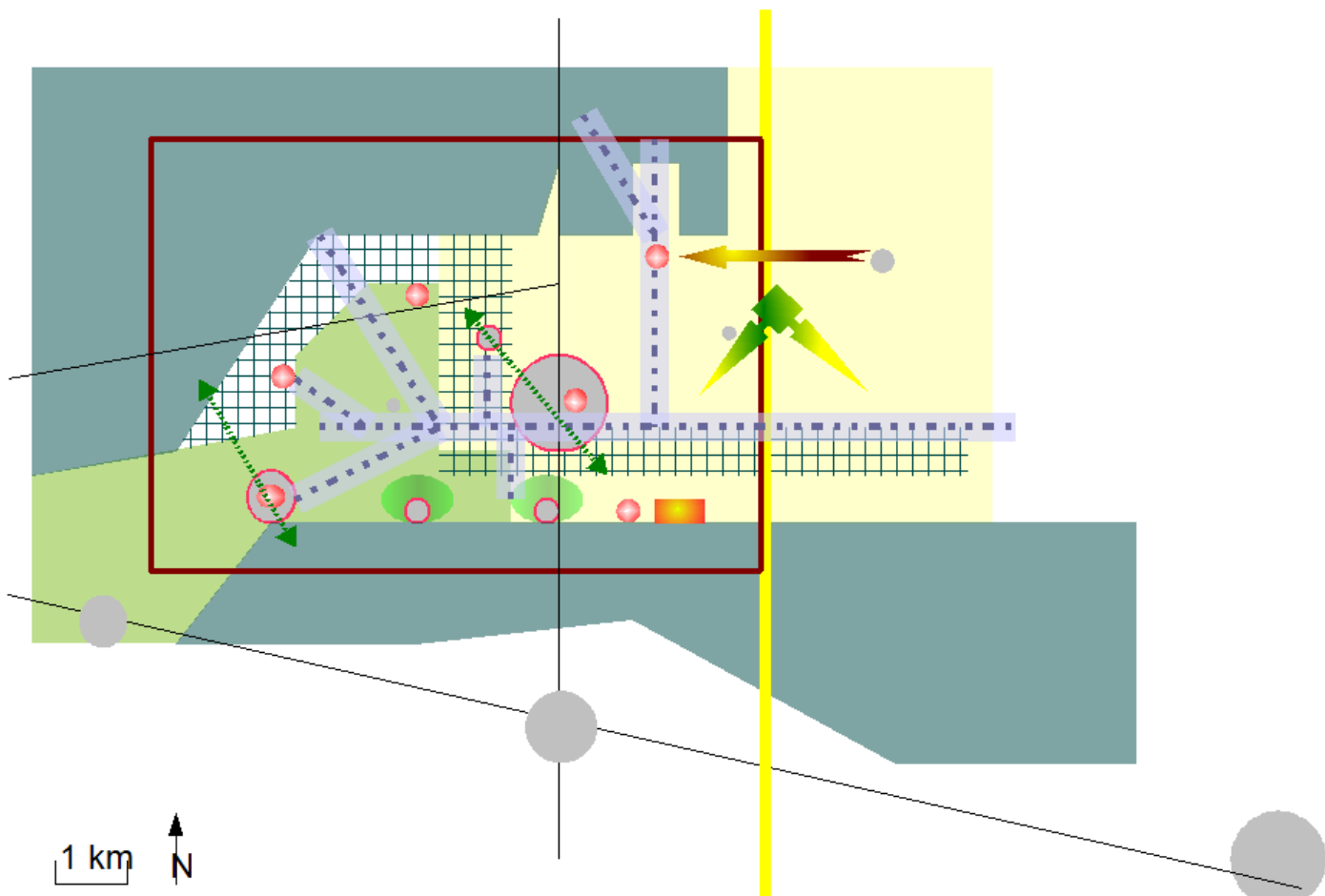
Certains secteurs sensibles ont été tracés par rapport aux forêts, notamment sur les contreforts du plateau de Parette (7 - Gefeeschte Bësch, Härebësch,), les ripisylves de la vallée de la rivière Nothomb (8) et dans le secteur du plateau du Faascht (fig. 82 ; 10-12). Pour ces derniers, l'équilibre entre boisements et zones humides est fortement à préserver. Un autre argument concerne la préservation des équilibres agro-forestiers en terme de diversité des essences et des formes grâce aux cultures en lanières (14-15) mais aussi d'entretien des points de vue ouverts (32) en évitant les plantations d'épicéas. Pour les espaces agro-forestiers en bordure des hameaux, il a été proposé d'éviter les coupes rases des forêts à proximité des bourgs afin de préserver une qualité paysagère de leurs environs (zone 33 – photomontage Annexe 43), ou ne pas mettre à disposition plus de terrains constructibles (22), comme c'est le cas sur Heinstert (fig. 83).

4.1.4 Zoom sur Heinstert








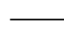


Sur le secteur d'Heinstert, la restitution des zonages, grâce à l'usage des mêmes supports, montre la complémentarité des deux groupes. Le groupe Ouest (en pointillés) met en avant des zones sensibles par rapport aux équilibres agro-forestiers (15 et 14- fig. 83) et aux ouvertures paysagères depuis le village (4). Pour ce groupe, l'urbanisation doit être définie précisément et de manière cohérente, bien que de nombreuses opérations de construction aient déjà été réalisées. Ainsi le point de vue des acteurs s'accorde avec celui des étudiants de la Faculté de Gembloux. Leur étude sur les limites paysagères et les zones urbanisables du plan de secteur peut donc constituer un outil pertinent pour la future charte s'il est combiné avec les attentes concernant la gestion des espaces agro-forestiers décrits lors de notre démarche participative.

La présence de la Nationale 87 (secteurs bleus transparents dessinés sur les extraits de blocs diagramme) peut offrir des possibilités de développement de secteurs économiques que les deux groupes rejettent. Cette route subit aussi des augmentations de trafic et par conséquent des problèmes de sécurité pour le passage des engins agricoles comme cela avait été cité à l'étape 3. Le groupe Est (en ligne continue) a défini plus précisément des secteurs agricoles. Il les a considérés comme étant enclavés dans le massif forestier, sur un parcellaire morcelé en lanière. Ces modes de productions présentent certes des avantages écologiques et paysagers (refus de coupes), mais ils sont surtout entourés de forêts de résineux créant des ombrages pour les cultures et acidifiant les sols. Or, du fait de la concurrence foncière et par conséquent de l'augmentation des prix des terrains, certains exploitants ne peuvent cultiver que sur ces secteurs.

Fig.84 : Chorème de synthèse des intentions d'aménagement issues des ateliers de Vision Prospective Positive - Attert 2007



Légende

- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | Gestion des ripisylves et des bandes enherbées – meilleure prise en compte des zones humides |  | Maintien de coupures vertes (espaces agricoles interstitiels) entre les villages : passage pour corridors écologiques, qualité des entrées de bourg (caractère rural) |
|  | Gestion raisonnée et concertée des grandes cultures et prairies non naturelles |  | Maintien des cœurs de village et qualité paysagère des centres anciens |
|  | Meilleure gestion des systèmes agro-forestiers |  | Contrôle de l'étalement urbain |
|  | Maintien des espaces agricoles en périphérie des exploitations et hameaux / parcours des bovins laits et veaux, ouvertures paysagères |  | Améliorer les mouvements pendulaires : gestion des routes et des trafics, attractivité des commerces locaux |
|  | Gestion communale des mouvements fonciers agricoles |  | Maintien raisonné des activités de carrière |
|  | Frontière |  | Principaux axes routiers |
|  | Limites commune d'Attert |  | Villages hameaux |
|  | Rivière Attert et affluents | | |

4.2 Synthèse des intentions d'aménagement et validation des modalités de vision opérationnelle pour la charte paysagère d'Attert

Pour conclure l'étape de Vision Prospective, nous avons repris les différents composants cités par les acteurs à partir des intentions d'aménagement. L'ensemble des composants cités est lié à l'échelle d'aménagement. Pour cette raison, nous n'avons pas constitué de tableau de synthèse des composants paysagers, mais nous avons choisi de les positionner sur le chorème de structure réalisé en étape 1 (fig. 65). Cette représentation synoptique illustre les processus d'évolutions possibles des paysages d'Attert définis en fonction des intentions d'aménagements qu'ont exprimées les acteurs en atelier (fig. 82).

Nous constatons que les acteurs ont cités la plupart des dynamiques que nous avons observées à partir de notre diagnostic de territoire. Ils ont également pu proposer des intentions d'aménagement qui correspondent à ces évolutions en cours. De nombreuses intentions concernent l'agriculture. Certaines dynamiques ont même été rajoutées, telles que l'évolution des carrières, la préservation des berges des cours d'eau ou la diminution des parcelles rattachées aux exploitations pour la gestion du petit bétail. La figure 84 présente un chorème de synthèse des intentions d'aménagement issues de la vision prospective positive.

La démarche de Vision Prospective Positive a aidé les acteurs à davantage confronter mais aussi partager leur points de vue sur leurs intentions et propositions d'aménagement co-construisant un zonage préfigurant une vision opérationnelle de gestion des paysages (fig. 82 et fig. 85). Du fait du contexte d'une procédure non réglementaire et surtout pas encore commencée, ces intentions ressemblent davantage à des orientations d'aménagement qu'à des actions précises. En revanche, elles ont la particularité d'être spatialisées. Aussi, à l'inverse du dispositif mené dans le contexte du PLU de Billom, l'énonciation des zonages n'a pas de perspectives réglementaires. Sur Attert, le plan de secteur disposait des zones d'intérêt paysagers (fig. 64) Les acteurs n'en ont pas tenu compte. Ce qui leur a permis de mieux définir et de proposer leurs propres représentations des zones sensibles pour le maintien ou une gestion des composants qui contribuent à produire le paysage qu'ils souhaitent (contraire du bloc diagramme de vision prospective négative – fig. 78).

De plus, grâce à la participation des agriculteurs aux ateliers, le triptyque de la question agricole a été à la fois utilisé comme support de discussion (composants comme par exemple prairie/cultures) et sujets des intentions d'aménagement (gestion foncières, articulation avec les espaces naturels, etc.). L'intégration de l'agriculture par ses trois composantes a servi aux acteurs à ne plus seulement se focaliser sur les paysages agricoles, mais aussi à prendre en compte d'autres enjeux territoriaux (ex : urbanisation sur des terrains à haute valeur environnementale, développement d'activités commerciales sur du terrain communal loué à un cultivateur). Le point commun de l'étape 4 entre nos deux contextes de procédure d'aménagement apparaît à travers une meilleure intégration des points de vue individuels dans le collectif. Enfin, nous retenons que l'application de notre dispositif méthodologique au territoire de la Vallée de l'Attert a mis en avant la construction collective des sensibilités écologiques articulées aux pratiques agricole, d'urbanisme et de gestion des espaces naturels.

5. Synthèse du chapitre 5

L'intégration des résultats dans la charte paysagère n'a pas pu être mesurée, puisque la charte est encore en cour d'élaboration. Néanmoins, nos travaux ont été repris par le comité scientifique du Parc et publiés par des chercheurs de l'Université de Liège (Christians et Schmitz 2009). L'agent du Parc comme les exploitants nous ont également exprimé leur intérêt d'avoir abordé la gestion agricole et paysagère du territoire sous un angle nouveau. Un des exploitants a dit le soir de l'atelier qu'il trouvait un intérêt à pouvoir partager son avis avec les autres exploitants sur le futur de sa commune.

C'était la première fois, depuis 30 ans pour lui, que les élus communaux, ceux du parc et les exploitants se réunissaient et que chacun avait la parole. Un rapport de synthèse des résultats a été remis aux participants et décideurs de la démarche (Planchat-Héry 2011, 2009).

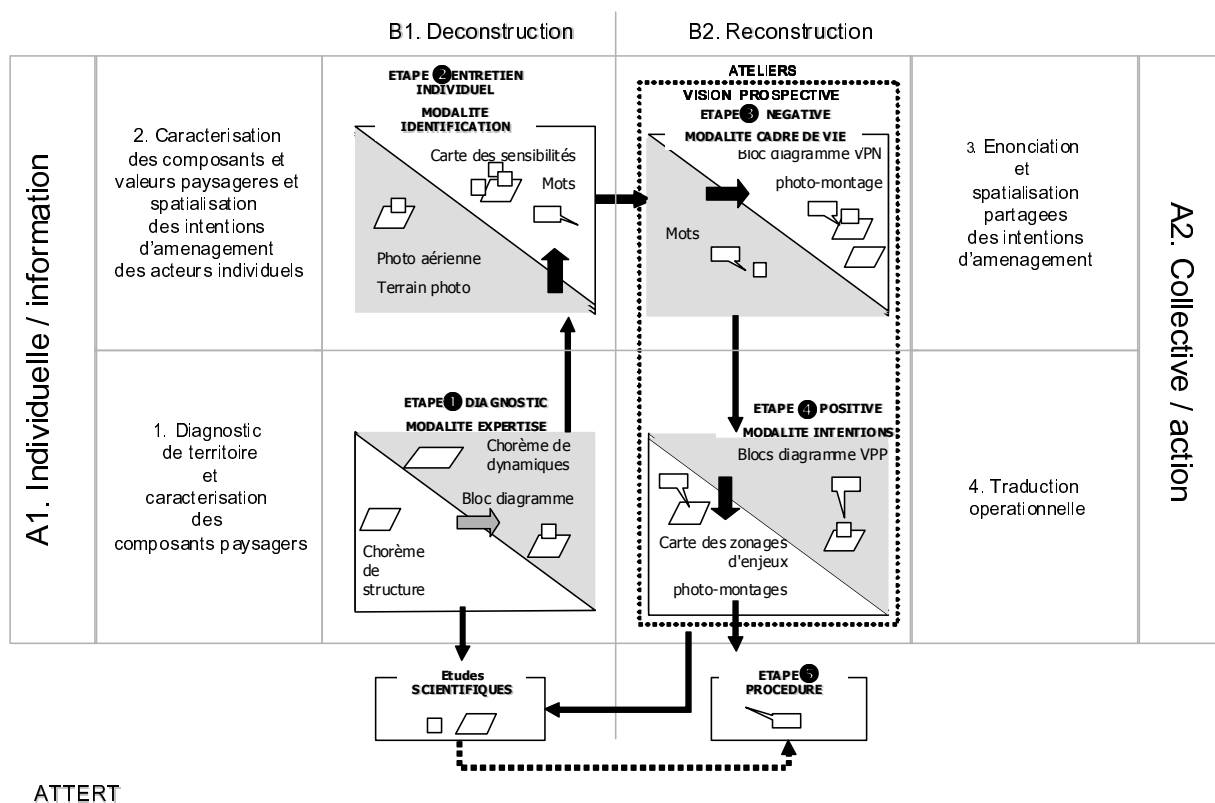
Le schéma (fig. 85) résume l'itinéraire méthodologique de vision prospective validé pour le Parc Naturel de la vallée de l'Attert. Ce schéma reprend les modalités de chaque étape du dispositif méthodologique, ainsi que leurs articulations entre elles.

Même dans un contexte de procédure de gestion non réglementaire des paysages, nous retenons que cette expérimentation met en évidence le projet de territoire avant le projet de charte paysagère. Pour l'agriculture, les étapes 2 et 3, relatives aux modalités d'identification et de prise en compte du cadre de vie viennent compléter les autres étapes. Ceci s'explique par le rapport plus ou moins intime que les acteurs, individuellement ou collectivement, ont vis-à-vis des éléments du paysage, en leur donnant une intelligibilité en lien avec leurs actions futures. Les supports de Vision Prospectives en atelier participatifs les ont aidés alors à décrire leurs pratiques pour imaginer d'autres pratiques en évitant de ne considérer que la dimension esthétique ou trop d'individualisme et en intégrant les enjeux de leur territoire.

Malgré la thématique du paysage, compte tenu du projet de charte paysagère, c'est le territoire et ses dynamiques de développement actuelles qui ressortent et qui par conséquent donnent sens à la fois aux représentations paysagères et à la gestion future du paysage. Par les représentations supports de vision prospective, nous validons également l'intérêt de spatialiser ces intentions. En effet, chaque acteur peut se positionner dans le territoire par rapport à ses pratiques, ses valeurs et ses actions sur une portion d'espace donnée. (fig. 82 et fig. 84).

Nous proposons dans le chapitre suivant de discuter des résultats des deux procédures expérimentées aux chapitres 4 et 5 et de mettre en avant leur complémentarité.

Fig. 85 : Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective d'Attert



CHAPITRE VI

Discussion des résultats

Le développement de notre dispositif méthodologique dans le cadre du PLU de Billom (chapitre 4) et son adaptation à la charte paysagère de la vallée de l'Attert (chapitre 5), ont éclairé plusieurs points que nous souhaitons discuter dans ce chapitre. Le premier porte sur l'usage des représentations paysagères pour accompagner les acteurs, tels que les agriculteurs et les élus, dans l'énonciation et la spatialisation de leurs intentions d'aménagement à inscrire dans un projet d'aménagement. Le second repose sur la construction d'un itinéraire méthodologique (Deffontaines et Lardon 1994; Piveteau et Lardon 2002).

Rappelons notre hypothèse principale, à savoir qu'il est pertinent de mettre en œuvre un dispositif particulier pour faire émerger et donner à voir (vision prospective) les idées, les pratiques, les images, et les intentions qu'ont les acteurs sur la gestion et l'aménagement des évolutions de leur territoire. Ce dispositif particulier est l'itinéraire méthodologique de vision prospective (IMVP), qui se décline en plusieurs étapes. A chacune d'entre elles, nous obtenons des informations singulières par acteur individuel ou catégories de groupes d'acteurs, ainsi que des conditions particulières de l'usage des représentations paysagères pour la production, le recueil et l'analyse collective de ces informations. A partir de la déclinaison des étapes de l'IMVP, nous avons pu dégager des modalités spécifiques, c'est-à-dire, des conditions particulières (supports, construction et combinaison de représentations paysagères, grilles d'analyses) pour fournir des informations rattachées au territoire qui soient fonctionnelles pour le projet de territoire, et articulées avec l'action.

Chacune de ces modalités reprend donc, à chaque étape de l'IMVP, une construction et un usage des représentations paysagères selon un but précis. Nous avons mis en avant à travers nos résultats l'importance du composant paysager comme objet intermédiaire entre construction et usage des représentations (Laureillard et Vinck 1999) observées, mais aussi pour les acteurs, comme élément de base pour décrire et spatialiser leurs intentions d'aménagement, dans un contexte de médiation (Jeantet 2001). Ainsi, nos travaux valident le fait que l'application de ces modalités nécessite pour le chercheur d'adopter une double posture : celle de l'observateur, à partir de diverses grilles d'analyse et de leurs usages et celle du médiateur pour la construction des représentations comme support de dialogue entre les acteurs.

Si l'observation semble être une posture inhérente au chercheur, elle est beaucoup moins habituelle chez les aménagistes. Inversement, celle de la médiation est plus rattachée au métier de l'urbaniste qui communique sur le projet de territoire, qu'elle ne peut l'être chez le chercheur, sauf dans le cas de recherches participatives. Ainsi, nous souhaitons montrer qu'à travers l'observation et la médiation, ce n'est pas tant un décloisonnement, mais plutôt un dialogue à mettre en œuvre entre la recherche en géographie et l'aménagement des territoires, comme le souligne V. Piveteau (2010) : « *voir le monde de l'action comme un système apprenant, comme un lieu de construction de l'expertise, comme un terrain d'expérimentation en situation* ».

Les deux premières parties concernent la discussion des résultats liées aux deux postures, en indiquant les processus et les grilles d'analyse qui les constituent (chapitre 3, fig. 23) : tout d'abord, la posture d'observation et le rôle majeur des composants et des représentations paysagères, ensuite, la posture de médiateur et l'obtention des informations et des arguments sur l'agriculture du fait de l'implication des agriculteurs et l'usage combiné des représentations.

Dans la première partie, nous montrerons les intérêts et limites de la posture d'observation dans un contexte d'action. Nos travaux ont mis en avant l'intérêt du composant paysager pour décrire, évaluer, localiser et visualiser la charge intentionnelle des actions futures d'aménagement qu'une procédure de planification pourrait intégrer, soit en les traduisant opérationnellement, en termes de proposition de gestion, d'action, d'opération d'aménagement à mettre en œuvre, soit comme des orientations, des valeurs à prendre en compte.

La deuxième partie reprend les modalités d'accompagnement des acteurs. A partir de l'usage combiné des représentations paysagères, notre démarche de médiation vise à les aider à illustrer les évolutions qu'ils souhaitent ou non de leur territoire et à localiser précisément ces évolutions, d'en dégager des propositions de gestion et de les argumenter (quels instruments de gestion, qui est concerné, pourquoi, etc.). En effet, en écho aux représentations spatiales, les représentations paysagères permettent d'apporter des informations sur les processus territoriaux visibles (formes et organisations spatiales des activités) et non visibles (flux, dynamiques) (Lardon 2003), ainsi que sur les combinaisons paysagères et surtout les valeurs sociales, esthétiques et économiques qui guident les acteurs dans leurs choix d'aménager leur territoire (Pecqueur 2000; Vollet et Guérin 2005).

Aujourd'hui, la coordination des acteurs autour de leur projet de territoire est à la fois un besoin (Lardon 2003), mais aussi une demande, comme le prouvent la convention européenne du paysage ou la récente loi grenelle en France (Ministère de l'Ecologie de l'Energie du Développement Durable et de la Mer 2008). De nombreux chercheurs ont mis en évidence diverses méthodes mobilisant les représentations spatiales et paysagères comme outil de dialogue et moyens d'expression et de représentation des territoires (Debarbieux et Lardon 2003). Cependant, il existe peu de travaux visant à mieux articuler ces méthodes avec le travail des maîtres d'œuvre et d'ouvrage et surtout à quelles étapes du projet et pour quels but précis accompagner leur mise en application. C'est ce que nous souhaitons discuter en troisième partie de ce chapitre à partir de l'itinéraire méthodologique de vision prospective retenu au final.

1. La posture d'observation : le rôle majeur des composants et représentations paysagères

L'usage des représentations graphiques paysagères dans l'élaboration d'un projet de territoire nous a permis de mettre à l'épreuve des grilles d'analyse de la construction des représentations utilisées comme supports et produites lors des échanges. Ces grilles, élaborées au chapitre 2, concernent l'identification et la visualisation des composants paysagers et le passage des échelles de perception à celles d'interventions. Nous ne pouvons bien sûr pas aborder l'ensemble des processus de construction des représentations, qui sont aussi bien reliés à des questions psycho-cognitives, sociales, voire, du fait du projet de planification, politiques. Néanmoins, nous pouvons valider quatre principales grilles d'analyse de la posture d'observation.

La première grille porte spécifiquement sur l'analyse sémiotique des composants ou objets paysagers et leurs rôles de facilitateur dans la production des informations. A partir des composants paysagers, les acteurs peuvent se repérer dans l'espace, mais aussi s'identifier à travers un objet qui caractérise par exemple leur activité agricole, leur mandat politique, etc. En localisant, en donnant sens à des processus écologiques, sociologiques, les acteurs peuvent énoncer leurs intentions d'aménagement sur chaque composant offrant ainsi leur opinion sur ce qui peut évoluer ou perdurer. Nous pouvons alors observer les composants à partir desquels les acteurs construisent la permanence et ceux pour lesquels ils acceptent des changements.

Nos résultats ont également montré que les acteurs, à partir de l'énonciation de leur intentions, prennent en compte 3 échelles de perception du paysage (depuis les composants élémentaires de l'espace, les groupes de composants formant des structures paysagères jusqu'aux panoramas) et pour répondre au projet de territoire, les convertissent en trois échelles d'intervention (l'objet, l'opération, l'aménagement). La conversion de ces échelles ainsi que la façon de combiner les différentes représentations graphiques entre une vue synoptique et tangentielle sont utilisées comme grilles d'analyses. Ces grilles permettent de mettre en relation les composants du paysage et leurs représentations, et de comparer les représentations. Nous proposerons également de les mettre en regard des nouveaux outils de modélisation et d'approche cognitive de l'espace.

1.1 Rôles du composant paysager au regard de la sémiotique

Les approches sémiotiques, telles que celles développées par Pierce (1978) est bien adaptée au caractère polysémique du paysage. Selon cette théorie, tout composant paysager peut être perçu (signe) à travers une image (signal) par un observateur qui lui attribue une signification (sens). Cette image constitue donc un support porteur de signification en référence à des informations déjà acquises, et devient une information à transmettre.

Par l'intermédiaire du composant paysager, les acteurs ont réfléchi aux impacts sociaux, affectifs mais aussi techniques, que pourrait avoir la modification de cet élément.

Nous avons utilisé les méthodes de classification des objets paysagers afin de les classer en familles. Ce traitement nous a permis :

- de formaliser sous SIG des tables attributaires des données paysagères issues des analyses de photographies localisables,
- de construire des typologies paysagères,

- de classer les composants paysagers cités par les acteurs après un entretien ou un atelier participatif.

Nous avons ainsi pu mieux analyser les familles de composants plutôt que chaque élément individuellement. Cela facilite, en termes d'objectivation, la lecture des composants dans la procédure, surtout s'il s'agit de composants singuliers au territoire.

1.1.1 Se repérer, mais aussi se reconnaître

Par le fait que certains composants (comme la parcelle agricole) étaient relatifs à une propriété privée, certains acteurs ont pu se repérer (leur parcelle) et reconnaître l'intérêt de prendre en compte la gestion de ce composant, voire de le protéger (la parcelle devenant un bien commun). Ils ont aussi mobilisé cette appropriation pour transférer un composant leur appartenant en un objet générique pouvant être incorporé dans la procédure de planification, tout en localisant précisément dans l'espace les composants d'une même famille. Par exemple, l'information de la qualité paysagère et agricole des parcelles de vignoble sur les Turlurons énoncée par les acteurs a incité l'urbaniste à traduire par le même type de zonage (zones à protéger) tous les necks volcaniques présents sur le territoire de Billom.

En reprenant l'analyse de S. Bonin (2004) qui relève d'une géographie des représentations, un composant (une maison, un arbre, un champ,...), à partir du moment où un acteur du territoire choisit de le présenter, « *fait paysage, c'est-à-dire que c'est à partir de cet élément que se tisse un rapport sensible au territoire* ». Nous l'avons nommé « objet » du fait qu'il s'inscrit dans l'échelle d'intervention des acteurs. Ainsi, avoir fait discuter les acteurs sur le bloc diagramme paysager et la maquette en carton, comme support de ces objets, a également fait ressortir la dimension symbolique non pas seulement d'un objet, mais des images qu'il évoque. Ces images sont une représentation idéale de ce que doit être l'objet au présent mais aussi au futur. Cela peut alors avoir une influence sur les intentions d'aménagement sur cet objet, visant à lui donner une image préconçue. Les débats et les stratégies territoriales et paysagères mobilisées autour du composant « arbre » et de ses déclinaisons, à partir du bloc diagramme paysager, illustrent ce propos. Comme nous l'avons recensé dans certains de nos tableaux de synthèse cités par les acteurs (à chaque fin d'étape méthodologique des chapitres 4 et 5), le composant 'arbre' a été représenté sous différentes catégories d'objets du fait des intentions d'aménagement, de manière ponctuelle (arbre), linéaire (alignements de noyers) ou surfacique (peupleraies, petits massifs boisés). Mais c'est bien la silhouette des peupliers qui est utilisée pour énoncer les principales intentions de l'échelle d'aménagement : elle rappelle celle des cyprès de Toscane au point de qualifier le territoire de Billom de « Toscane Auvergnate » (Freydefont et Olivier 2007). On passe ainsi de l'échelle d'intervention des objets à celle des intentions d'aménagement à l'échelle du territoire.

1.1.2 Construire la permanence, accepter le changement

Nous avons également remarqué que l'approche par le composant paysager a permis aux acteurs de mieux intégrer ce qui construit la permanence ou permet l'acceptation du changement, et ainsi comment le projet doit les prendre en compte.

Les objets rattachés aux permanences font essentiellement référence à la Naturalité et à l'histoire longue et sont souvent garants du caractère rural du territoire : le clocher, l'arbre et le champ. Ces éléments ne sont plus seulement repérés comme patrimoine à préserver mais on observe, par l'analyse des intentions, la prise en compte par les acteurs de Billom de nouvelles attentes et changements sociaux qu'elles engendrent : par exemple la plantation d'arbres le long des sentiers agricoles à Billom est l'occasion de développer des activités de randonnée permettant d'accueillir des visiteurs, de faire connaître davantage la commune, mais aussi de répondre à une demande de loisir par les habitants. Cela confirme la remarque de

Nicolas Gamache, Gérald Domon et Yves Jean (2004), p. 95 : que « *le paysage inspire la permanence, la continuité historique entre les éléments naturels et les hommes dans l'espoir d'atteindre une certaine « harmonie » Mais s'il s'accorde avec cette permanence , il n'est pas pour autant détaché des réalités sociales* » .

Toujours pour reprendre le point de vue de ces auteurs, les mutations brutales et visibles du paysage sont issues soit d'un « *renouvellement* », soit de l'image de la perte d'une cohésion du territoire (Gamache, Domon, et Jean 2004). Or, la mise en œuvre du processus de planification a pour vocation d'impulser des transformations de certaines portions de territoire, transformations spatiales, économiques, mais aussi en terme d'image, pour positionner le territoire de manière favorable dans des compétitions qui relèvent du marketing territorial (Pinson 2005). Ainsi, grâce à notre méthode, nous pouvons relever dans nos entretiens trois modalités d'acceptation du changement que nous traduisons par trois types d'intentions d'aménagement cités par les acteurs eux-mêmes :

- aménager pour un développement : aménager des éléments pour répondre à des nouvelles pratiques et des dynamiques issues des changements rapides du territoire (ex, le carrefour qui ne répond plus aux déplacements pendulaires vers Clermont-Ferrand – préempter des parcelles agricoles pour cet aménagement).
- aménager pour limiter les impacts négatifs de certaines évolutions (ce qu'on ne veut pas voir) : camoufler par du paysagisme (plantations, règles chromatiques et volumétriques) certains éléments ayant un intérêt économique mais peu esthétiques (ex : les zones commerciales). La procédure d'aménagement peut alors servir à limiter le développement de certains éléments qu'on ne peut plus faire disparaître (ex : les zones pavillonnaires).
- aménager pour faire disparaître (ce qu'on ne veut plus voir) : changer de place ou enlever certains éléments, ces intentions sont justifiées parce qu'au dire des élus « *c'est moche* » (une décharge, une ruine isolée dans un champ).

1.2 L'articulation entre les composants et les représentations qui les donnent à voir

L'articulation entre les étapes 2, 3 et 4 du dispositif méthodologique a permis de mettre en évidence les informations et les orientations de gestion des acteurs, à différentes échelles de perception des paysages, les traduisant ainsi en échelles d'intervention. L'usage de différents modes de visualisation graphique, entre une vue synoptique et tangentielle contribue également à transmettre des informations différentes. Leur combinaison permet d'enrichir ces informations.

Notre expérience nous permet d'affirmer que les procédures de planification sont construites par le passage d'une échelle à une autre, ou d'un mode de visualisation à un autre, mais cela n'est jamais mis en valeur. En effet, il s'agit là d'une compétence que l'expert en aménagement maîtrise dans sa démarche classique de construction des « figures du territoire » et de réduction d'échelle de la représentation graphique qu'impose l'exercice de la cartographie réglementaire (Debarbieux et Lardon 2003). Nous constatons que la mise en œuvre des étapes participatives a contribué à éclairer les échelles d'intervention (objet, opération, aménagement) en aidant les acteurs à hiérarchiser des actions à mener sur chaque composant cité. Elles les a également aidé à énoncer des arguments qui introduisaient leurs intentions d'aménagement : valeurs esthétiques, urbanisme, pratiques agricoles, rapports sociaux, etc. (ex : chapitre 5 fig. 80). Les supports visuels intermédiaires tels que les blocs diagrammes paysagers nous ont permis de développer de nouveaux points de vue sur l'agriculture d'un territoire, mais aussi une prise en compte du symbolique et de la diversité des perceptions. Articulés à un contexte opérationnel, ces apports permettent de concevoir des démarches réalistes et utiles aux acteurs (Moquay, Lardon, et Piveteau 2001).

1.2.1 Passer des échelles de perception aux échelles d'intervention

La particularité de notre démarche est de permettre aux acteurs de spatialiser un composant par rapport à un autre. Les acteurs mettent ainsi en relief ce qui leur paraît singulier par rapport aux lieux. L'échelle de perception du composant est importante car elle correspond à celle du regard humain. A partir de ce niveau de perception, chaque individu porte attention aux composants qu'il peut identifier et reconnaître en référence aux informations qu'il détient. Les composants sont aussi les « particules élémentaires » de la composition spatiale des paysages.

Dans nos deux expérimentations, à Billom et à Attert, nous avons utilisé la vision prospective comme moyen de rassembler les acteurs autour de ce qu'ils ne voulaient pas voir dans le paysage. De ce fait, mêmes les personnes qui s'affrontaient autour de leurs projets ont pris conscience qu'ils partageaient malgré tout certaines valeurs communes (ex la valeur symbolique des Buttes des Turlurons). Il devenait alors plus facile d'aller vers la construction d'un projet commun et de le cartographier. Les élus et les aménagistes ont fortement apprécié de coproduire la cartographie seulement à l'étape 4, après avoir pu se représenter leur territoire d'une façon moins abstraite par la représentation paysagère.

Ainsi, à la restitution de nos résultats, le passage d'une échelle d'intervention à l'autre est devenu primordial aux yeux des aménagistes (urbaniste à Billom et agent du parc à Attert) pour pouvoir proposer des opérations de gestion adaptées aux lieux et aux échelles des territoires. Ce passage enrichit la construction des cartographies de vision prospective positive et la réflexion des aménagistes et des élus sur le choix des informations et des représentations à partager et à intégrer dans le projet de territoire.

Nous constatons que dans ce transfert le transfert de l'échelle de perception à l'échelle d'intervention permet d'obtenir des arguments plus « pragmatiques » : à partir du composant, les acteurs de la vallée d'Attert ont cités des éléments spatiaux sur lesquels ils agissent directement. Par exemple, ils citent « la clôture » autour de la parcelle qui est en bordure de rivière qu'il ne faut pas voir disparaître pour éviter que les bovins dégradent la ripisylve.

Dans les cas des représentations liées au bâti, l'échelle d'intervention sur les objets est très présente, du fait que l'on cite facilement les composants perçus par le regard humain, ce qu'on a devant soi et qui prend sens pour tout le monde (par exemple, le clocher de l'église). Pour les composants qu'on ne veut pas voir apparaître (ex, liés à l'urbanisme, au développement des infrastructures), les éléments cités sont spécifiques et très localisés : la gestion de la ligne électrique, l'urbanisation le long des routes nationales (« développement tentaculaire du bâti »), le projet de zone industrielle.

Les groupes de composants (échelle de perception) vont être traduits dans des opérations d'aménagement (échelle d'intervention) au sein de la procédure de planification. Ce niveau a permis d'articuler les dynamiques paysagères avec les mécanismes socio-économiques qui sont à l'origine de l'évolution des territoires. Par exemple, sur Billom, les exploitants ont recensé les bâtiments trop vétustes pour l'activité agricole et inclus dans un hameau qui, en termes d'opération, pouvaient être reconvertis en logements. En accord avec les élus et les urbanistes, tout le monde s'est entendu pour proposer à la fois une requalification de la place centrale du hameau afin de lui donner l'apparence d'un village rural et le maintien de l'usage agricole des parcelles proches du village, pour conserver la silhouette traditionnelle de l'ensemble bâti. Cette proposition s'intègre bien dans la politique territoriale d'accueil de nouvelles populations mais aussi de préservation des espaces agricoles en périphérie des bourgs.

En reprenant l'exemple de Billom, c'est à l'échelle d'intervention de l'opération que nous avons pu mettre en évidence le rôle des propriétaires de foncier ou de bâtiments agricoles, enclins à vendre au plus offrant suite à la pression des nouveaux venus. Face aux intérêts de la communauté, les élus ont argumenté qu'ils cherchaient à défendre la cohérence « rurale » du village. Ce débat, entre agriculteurs et élus, a pris une

consistance bien plus grande, via les supports paysagers mobilisés, que si nous n'avions utilisé que le discours : il fut davantage pragmatique qu'idéologique du fait de la spatialisation des groupes de composants. En effet, selon les lieux, l'emprise spatiale des groupes de composants peut être plus ou moins importante, avec une plus ou moins grande visibilité dans le paysage et incluant aussi plus ou moins d'acteurs pour leur gestion. Ainsi, par le glissement de l'échelle d'intervention de l'opération à celle d'aménagement, les acteurs ont pris en compte des mécanismes sociopolitiques, économiques, voire sur Attert écologiques, à l'origine des changements paysagers.

Rappelons le dernier échelon de perception, qualifié par les aménagistes de « *grands paysages* », de panoramas dont seuls les horizons constituent les frontières. En référence à l'aménagement du territoire, les paysages de cette échelle sont le fruit de multiples interventions sur des territoires administratifs et des unités géographiques imbriqués, mais aussi marqué par une multiplicité de processus de décisions (Pernet 2010). Par conséquent, cette échelle a la particularité de ne plus seulement concerner des intérêts individuels, mais surtout le collectif, l'intérêt général. Elle devient alors échelle d'aménagement en référence à l'aménagement de ces territoires.

Cette dernière échelle d'intervention est celle privilégiée dans les procédures pour parler de qualité paysagère. Ici, l'objet paysager est souvent considéré soit comme un élément utile pour caractériser et rendre emblématique un panorama (mots cités à Attert « *méandres de la rivière* »), soit comme un élément à part, un obstacle qui va cacher ce panorama (« *habitations en zones d'intérêt paysager* » Plan de secteur d'Attert, chapitre 5 - fig.64). A la suite de ce constat, la procédure de planification peut alors prévoir d'aménager des lieux d'observation de ces points de vue. En abordant la thématique paysagère à l'échelle d'aménagement (Attert « *grandes parcelles de prairie* »), les acteurs ont pu plus facilement s'engager sur sa gestion.

L'échelle d'aménagement a permis aux participants de mieux cerner l'impact des politiques régionales agricoles et forestières qu'il faut aussi intégrer, ainsi que l'intérêt d'une collaboration, comme par exemple avec les parcs transfrontaliers du Luxembourg, pour penser une gestion des espaces agricoles.

Ainsi, l'identification et l'énoncé des composants paysagers amène les acteurs à passer de l'échelle de perception à celle d'intervention, en faisant toujours le lien entre le matériel et le symbolique et en raisonnant à la fois les pratiques individuelles et les grandes dynamiques en cours.

1.2.2 Aller-retour synoptique-tangentiel, intérêts d'un mode de représentation intermédiaire

Pour passer d'une échelle à l'autre, du matériel à l'idéal, nos résultats ont montré l'intérêt de l'utilisation d'un mode intermédiaire de représentation (bloc diagramme paysager), c'est-à-dire entre les différentes perspectives de visualisations synoptique (cartes, chorèmes) et tangentielle (terrain, photographies). Ce mode de visualisation a aidé les acteurs à proposer des actions mieux articulées dans différentes thématiques du projet (agricole, développement urbain, espaces naturels, etc.) et à différentes échelles de perception du paysage. Les supports intermédiaires, tels que les blocs diagrammes, constituent pour les élus une nouvelle façon de voir des espaces : la visualisation d'une volumétrie et d'un détachement des composants paysagers, tel qu'un jeu de construction où chaque objet est indépendant, les a aidés à se repérer dans l'espace et à donner sens à l'objet et ce qui l'entoure et à repositionner par la suite ces informations sur la carte (Ex, chapitre 5 - Zoom sur Heinstert, fig. 83). Durant les ateliers de vision prospective, les acteurs ont donc réalisé des 'aller-retour' entre le bloc-diagramme paysager et la cartographie pour construire, au final, leurs zonages sur la carte. Pour le PLU de Billom, l'urbaniste a par la suite récupéré ces informations issues de ces deux supports et les a retranscrites sur les cartographies du document final (voir chap 4, tap 5).

Un paysage est organisé par plans de vision souvent observés d'un point de vue horizontal, ou à la tangente du regard humain. Selon Alexandre Tangerini et Nils Soguel (2004) – p.16), « *dans notre culture occidentale, le regard de l'observateur se porte préférentiellement sur les vues majeures (lointaines), à l'opposé des vues courtes (avant-plan) qui ne fournissent pas de vue d'ensemble. Ces dernières permettent néanmoins d'appréhender les détails dont la qualité influence l'appréciation globale du paysage* ». Les quatre principaux types d'observation du paysage (la permanence historique, le petit village dans son écrin de verdure, la référence de l'agriculture à travers le concept de nature, les composants symboles, comme le montre l'analyse de la charte paysagère du pays de Billom St-Dier soulignent l'importance du premier et du troisième plan dans une lecture des composantes paysagères des lieux. Cette lecture horizontale, considérée comme tangentielle présente deux difficultés majeures. Tout d'abord, le regard de l'observateur va buter sur des composants hauts ou sur le relief cachant les plans et l'horizon. Ensuite, la lecture uniquement tangentielle permet difficilement d'envisager la gestion des composants paysagers qui ne sont pas cartographiés car pas tous visibles selon les plans.

Inversement, une lecture paysagère verticale, uniquement selon une vue de dessus, permet la visibilité de l'ensemble des composants. Elle permet une vision plus globale intégrant les secteurs non visibles depuis le terrain. Cependant, elle aplanit les composants, voire les simplifie et enlève une bonne partie de la dimension émotionnelle attachée au paysage.

Pour des représentations à l'échelle des communes (entre 1/25.000^e ou 1/50.000^e), certains composants (arbres isolés, clôtures, etc.) sont difficilement lisibles, ou ne peuvent pas être représentés (animaux dans un champ, cabanons, signalétique, etc.). La photographie les donne plus facilement à voir. La carte que nous avons utilisée pour l'atelier était au 1/50.000^e. A l'inverse d'une carte cadastrale utilisée pour le zonage réglementaire officiel, elle a présenté l'avantage de ne pas représenter trop de détails, limitant les discussions sur des informations privées concernant les parcelles et les bâtiments et concentrant la discussion sur des sujets d'intérêt général. Selon les élus, elle leur a en effet permis de construire une règle générale pour le règlement du PLU.

De plus, il existe souvent un décalage temporel entre la production de l'information cartographique et son usage du fait même de la qualité des sources de données dont la réalisation et la commercialisation prennent beaucoup de temps (ex : les cartes topographiques au 1/25000^e IGN ne sont renouvelées que tous les 10 ans, voire 20 ans dans certains secteurs ruraux et tous les 5 à 6 pour des secteurs à mutations rapides⁷⁹).

C'est pourquoi, nous avons proposé une lecture paysagère en « aller-retour » entre la carte et le territoire, mobilisant et articulant des outils, soit selon un point de vue synoptique, soit un point de vue tangentiel, en utilisant le bloc diagramme paysager pour passer d'un mode de représentation à l'autre. Mobiliser les trois types de visualisation, et plus spécifiquement la carte et le bloc diagramme en atelier de vision prospective (étapes 3 et 4 de l'IMVP) ont permis aussi bien pour Attert que pour Billom de comprendre d'autres enjeux du zonage, notamment en terme de cohérence agronomique. Par exemple, nous avons choisi de représenter sur le bloc diagramme paysager du secteur ouest de Billom des moutons sur la pente sud du gros Turluron (chap.4 fig. 50). Les agriculteurs ont traduit ce composant en objet pour signaler la difficulté de maintenir l'élevage ovin. Les élus ont pris le relais en signalant que ce type d'élevage permettait la sauvegarde du périmètre de protection de la zone Natura 2000.

Les blocs diagramme peuvent ainsi servir d'outil didactique « *au service d'un projet politique d'aménagement* » (p.202, Bertrand et Lelli 2009), mais aussi, comme nous l'avons réalisé, d'une procédure réglementaire. Il est évident qu'il s'agit là, du fait même du support intermédiaire (aussi bien le bloc-

79 <http://www.ign.fr/institut/>

diagramme paysager que la carte), d'une meilleure compréhension de la réalité observée. En contre-point de ce que dénonce Michel Lussault (2003), p 57, au sujet de l'imagerie territoriale produite par les urbanistes et aménagistes, ces supports, produits par les acteurs eux-mêmes, tentent de prendre en compte « *ce qui renvoie aux vécus et pratiques constructrices de spatialité toujours changeantes et protéiformes* ».

Du fait de cette articulation entre représentation synoptique, intermédiaire et tangentielle, le projet se déploie en même temps sur :

- une réalité matérielle, concrète et aussi perçue et attendue, caractérisant ce que Lussault nomme « *un espace d'intervention* » que permet la visualisation tangentielle,
- l'espace visuel qui organise le projet, l'imagerie qui est produite et qui exprime l'espace d'intervention (un construit social modelé par l'image et qui préexiste, dans le présent des actions et systèmes en cours) que permet la visualisation intermédiaire,
- l'intervention en elle-même qui existe dans le présent et en fonction des acteurs et de leurs intentions d'aménagement : le projet spatial qui existe en tant que futur à réaliser et que la carte va représenter en vision synoptique.

1.2.3 Pourquoi ne pas avoir utilisé la modélisation paysagère numérique ?

Les théories innovatrices et les nouvelles technologies fournissent maintenant de plus grandes occasions, d'inclure des concepts spatiaux de modélisation et de visualisation dans les systèmes spatiaux d'aide à la décision. Dans le contexte d'une généralisation de l'image animée et de l'imagerie numérique, mais aussi du succès rapide de l'informatique, la mutation des outils virtuels de représentation, de conception et de diffusion du projet de territoire est un phénomène qui suscite un réel engouement de la part des urbanistes, mais aussi des élus pour construire une visualisation de leur projet⁸⁰. Nous ne les avons pas utilisées dans l'approche territoriale (acteurs, activités espaces) qui nécessite de prendre en compte différents critères mesurant les dynamiques et envisageant des scénarii d'évolution possibles (Planchat 2004) . Et ce, pour plusieurs raisons.

Ghadirian et Bishop (2002) mettent en avant quelques difficultés que présente justement l'usage des représentations virtuelles informatisées, à la recherche de réalisme (qualité des jeux vidéo). La cartographie de drapage de texture et autres techniques a permis de créer des visualisations plus proches des réalités physiques (Liggett et Jepson, 1995 cités par Ghadirian et Bishop 2002). Dans un projet d'aménagement, que ce soit pour une commune ou une agglomération, l'échelle est vaste et les enjeux de développement complexes. Dans ce contexte, J. F. Coulais (2010) remarque que si les usages des outils numériques sont pertinents et peuvent contribuer à trouver la juste échelle. Cet auteur ajoute que ce n'est pas à l'outil de définir cette échelle. C'est au contraire l'échelle du rapport de l'individu à l'espace qui doit dicter à l'outil « *comment tracer une ligne plus claire entre ce qui fait écran et ce qui nous relie à ce monde* ». Aussi de nombreuses équipes de chercheurs et de praticiens ont rencontré précisément cette difficulté de mettre en relation la représentation virtuelle avec la réalité perçue sur le terrain (Coulais 2010).

Si les visualisations environnementales peuvent être très précises par rapport à des paramètres biophysiques appropriés et exactement projetés, elles produisent des perceptions, des interprétations et des jugements de valeur qui ne sont pas identiques à ceux qui seraient produits par des rencontres réelles avec les environnements représentés, c'est-à-dire par un travail réalisé directement sur le terrain (Daniel et Meitner, 2000 cité par Sheppard 2001). Shepard considère que les modèles de visualisation paysagère sont

80 Les premières Journées du Pôle Ville, du 20 au 22 janvier 2010 de l'Université Paris Est , Ville, Transport et Territoire, Quoi de neuf ?Ateliers du thème 4 :Représentations de la ville et imaginaires urbains -http://villes-environnement.fr/colloque/ateliers_4.html

plus des « boules de cristal » (« *crystal ball gazers* ») qui présentent certains risques d'utilisation dans des contextes de prise de décision et d'outil de communication publique en matière de planification. L'auteur fait valoir qu'il est nécessaire d'établir un cadre d'orientation pour l'utilisation des visualisations paysagères, y compris dans les procédures non réglementaires. Il considère les créateurs de ces visualisations comme des « *contemplateurs de boules de cristal* » qui interprètent les images et par conséquent, en les évoquant, influencent les décideurs. Cet auteur militerait pour la création d'un code d'éthique pour l'usage des visualisations dans la planification. Notre proposition de joindre les acteurs à la constitution des ces visualisations est peut-être une solution intermédiaire ?

Les récents travaux du programme européen intitulé IP City⁸¹ mettent en avant des usages de plus en plus participatifs des représentations virtuels mobilisant des techniques de visualisation de la réalité mixte (articulation photographie et modélisation) : « *En faisant fusionner la réalité présente et le potentiel virtuel d'un développement futur, elles permettent aux protagonistes d'un même projet de débattre de notions abstraites telles que le bien-être, l'appartenance, la sécurité, etc. d'informer un projet, d'annoter directement un paysage, de communiquer des sensations, d'exprimer des notions d'ambiance, des temporalités..., et de partager ces expériences. Bien entendu, la finalité de cette proposition ne consiste pas à techniciser le débat entre ces différents acteurs mais à leur offrir des moyens de communication proches des outils qu'ils utilisent communément – téléphones portables, consoles de jeux, etc. – pour révéler les controverses propres à tout projet urbain, d'introduire des éléments narratifs issus de leur expérience individuelle et collective, et d'explorer ensemble des mondes possibles* »(Basile, Ozdirlik, et Terrin 2010).

Ces techniques ont certes la capacité à mobiliser des outils très interactifs, mobiles et *in situ*, ergonomiques et accessibles grâce à des interfaces faciles à appréhender par l'utilisateur moyen, mais leurs usages ne sont encore réalisés que de manière expérimental et uniquement en amont du projet urbain. Dragicevic (2008) renforce ce constat. Selon cet auteur, ces représentations spatiales numériques sont pour la majorité l'objet de recherches fondamentales rarement testées dans des contextes réels d'aide à la décision. Elles sont davantage conçues comme des interfaces géo-visuelles pointues, souhaitant répondre à des problèmes géographiques clairement décrits, visualisés, et pouvant être modélisés dans l'espace et dans le temps, mais dont les outils sont souvent purement théoriques ou développés pour des simulations.

Notre méthode s'inspire des travaux de (Martin *et al.* 2002; Carberry *et al.* 2002), qui ont développés depuis plus de 20 ans un usage participatif des représentations spatiales dans des régions en voie de développement, et des géo agronomes (Benoît, Deffontaines, et Lardon 2006). Elle vise à donner plus d'implication des acteurs en leur soumettant des outils qu'ils co-construisent eux-mêmes et plus spécifiquement en vue d'une double vision prospective (négative et souhaitée) et partagées et qui sera en partie intégrée dans une procédure de planification.

Nous avons choisi de réaliser un bloc diagramme paysager par présentant un degré d'abstraction de représentation de la réalité intermédiaire (Mendibil 2008), à la fois visuel (concret) et synthétique (simplification des formes et des volumes, figure symbolique de zones non visualisables, tendance à la modélisation). A l'attent, les acteurs n'ont pas eu peur de manipuler des dessins qu'ils ont qualifiés de « *pas très jolis* ». Par comparaison avec les visualisations numériques à l'aspect esthétique particulièrement soigné, il nous semble intéressant d'insister sur le rôle désinhibiteur d'une forme naïve de représentation paysagère. Or cette abstraction contribue à la créativité des acteurs, non pas artistique mais dans l'action, plus en terme de cohérence que de réalisme ou d'esthétisme, en les aidant à exposer leurs intentions et à étudier la faisabilité de leurs projets.

81 <http://www.ipcity-ist.eu/>

En effet, souvent la vision offerte par les supports numériques impose le parti pris esthétique du chercheur ou de l'aménageur et les acteurs n'ont pas d'autres choix que de répondre à leurs attentes, en proposant des évolutions paysagères possibles (Mac Eachren 1991; Joliveau et Michelin 2001; Tress et Tress 2001), c'est-à-dire, ce qui va arriver (prévision), plutôt qu'en réfléchissant à ce qui peut arriver (prospective), en fonction de ce qu'ils souhaitent.

Les outils informatiques et le temps passé à la réalisation de ces représentations engendrent un coût important que les petites communes en milieu rural ne peuvent pas assumer. Il s'agit d'inconvénients auxquels notre démarche aura proposé de pallier en mobilisant des modèles paysagers graphiques comme média, support de communication et d'échanges des choix stratégiques et localisés dans l'objectif d'une réflexion sur la construction d'un projet collectif.

2. La posture de médiateur : l'obtention des informations et des arguments sur l'agriculture par l'implication des agriculteurs et l'usage combiné des représentations

Notre posture de médiation s'est traduite par un accompagnement des acteurs⁸² afin de transmettre des informations et de partager des arguments sur l'aménagement de l'agriculture, à partir de l'usage combiné de représentations supports et de représentations reconstruites par les acteurs : pour le PLU de Billom, en vue du développement du territoire, pour la charte paysagère de la Vallée de l'Attert, en vue d'une gestion des évolutions et interventions paysagères. Du fait que les approches paysagères sont transversales et abordent la dimension sensible du territoire (Bertrand et Lelli 2009), les participants n'ont pas transmis leurs informations uniquement en termes de valeur esthétique des paysages agricoles, mais surtout en termes de pratiques, d'activité agricole des lieux et des dimensions économiques et sociales liées au territoire.

Le pari de mobiliser les représentations du paysage comme outil participatif pour révéler les intentions d'aménager s'est traduit par une remise en cause des démarches classiques utilisées par les aménageurs (Paquette, Gagnon, et Poullaouec-Gonidec 2009) particulièrement sur deux points :

- Ne pas se contenter de l'usage de la carte : nous avons proposé de combiner cette représentation avec d'autres. Nous discuterons plus spécifiquement des outils d'entretiens destinés aux agriculteurs et mobilisant les représentations spatiales (la photographie aérienne et la maquette en carton utilisée avec les élus, des blocs diagramme paysagers et des cartes de vision prospective positive utilisées avec toutes les catégories de participants).
- Ne plus aborder l'agriculture uniquement selon deux dimensions (économiques et paysagères), mais selon ses trois dimensions (économiques à partir des systèmes d'exploitation, paysagères et sociales à partir des structures).

En abordant l'agriculture selon trois dimensions (structure d'exploitation, système de production et paysages), les acteurs arrivent à énoncer des informations et des intentions d'aménagement spatialisées sur l'agriculture. Ils parviennent ainsi à les articuler avec les diverses thématiques du projet de territoire (économiques, environnementale et sociales). La participation des agriculteurs et propriétaires de foncier agricole a facilité le partage des arguments des acteurs entre eux et a conduit à une prise de conscience

⁸² La participation du reste de la population n'a volontairement pas été prise en compte dans la démarche. Pour des raisons d'équilibre d'échantillonnage et de représentativité par rapport à la population agricole, notre objectif était de prendre en compte tous les agriculteurs du territoire, ce qui n'était pas possible pour les habitants. Nous devions également prendre en compte la demande des élus de privilégier les agriculteurs dont ils ne connaissaient pas les opinions. Néanmoins, nous avons intégré dans nos analyses le point de vue de la population en participant aux réunions de consultation obligatoire en fin de procédure à Billom et à travers un concours de photographies paysagères organisé par le parc de la vallée de l'Attert, en parallèle à notre démarche.

partagée de certains atouts et faiblesses des espaces, acteurs et activités agricoles que le projet devra prendre en compte.

Les résultats de nos deux terrains nous permettent de préciser comment combiner des représentations paysagères pour aborder l'agriculture : à Attert, les représentations paysagères de l'agriculture ont été utilisées pour construire les paysages de demain à l'échelle de la vallée. A Billom, les représentations paysagères du territoire ont servi à définir ce qu'il fallait inclure dans le PLU pour maintenir l'agriculture.

2.1 Une certaine efficacité de l'usage combiné des représentations supports et des représentations construites

Les représentations, utilisées comme support ou produites sont articulées selon les étapes du dispositif méthodologique mis en œuvre sur chaque terrain. Le but de leurs usages n'a pas seulement été de révéler les valeurs et qualités paysagères collectives des espaces agricoles. Elles ont également permis de formaliser selon quels processus les différents acteurs, aux pratiques et rôles différenciés, construisent des représentations communes de la gestion de ces espaces, en vue d'une co-construction d'un projet de territoire (en cours de construction dans les procédures réglementaires ou à construire dans les procédures d'orientation).

2.1.1 Complémentarité de l'usage de représentations sur les deux terrains

Les représentations que nous avons mobilisées étaient en rapport, en termes de caractérisation ou de valeur, avec des composants qui émanaient des trois dimensions de l'agriculture et du territoire. Il s'agissait des cartographies, de blocs diagramme paysagers mais aussi de différents éléments de discours. Par rapport aux temporalités du déroulement des procédures et aux étapes du dispositif méthodologique, la figure 86 synthétise les représentations utilisées comme supports pour transmettre des informations et des arguments permettant la construction de nouvelles représentations.

Que se soient pour les étapes de pré-diagnostic à Attert ou durant les étapes du cœur de la procédure du PLU (diagnostic, PADD, orientations, validation), nous avons constaté que les informations transmises par les acteurs s'affinaient au fur et à mesure de leur déroulement, du fait du processus itératif de notre démarche (phase 1 et 2) et de l'intégration des résultats des étapes précédents dans les supports de médiation des étapes suivantes.

De plus, le rôle des étapes de reconstruction (3 et 4) ont permis de partager et de spatialiser des informations notamment par l'usage des blocs diagramme paysagers de Vision Prospective Négative et par l'élaboration des cartes de zonages réglementaires ou d'enjeux, co-construites par les différents acteurs. La démarche d'Attert est un pré-diagnostic. Nos résultats (base de données agricoles Access® – Annexe s 12 et 14) et cartographies produites lors de nos ateliers servent actuellement de support pour l'agent du Parc, à la réalisation de la charte.

Les représentations à la fois supports et productions, telles que la cartographie de vision prospective positive de l'étape 4, peuvent être utilisées aussi bien en amont qu'au cœur des procédures. Ainsi, la combinaison des représentations, permet de visualiser les points de vue, mais aussi les attentes des acteurs pour l'aménagement de leur territoire. En effet, selon l'état d'avancement de la procédure, on obtient différents types d'informations : en amont, plutôt des informations formalisant un état des lieux et en aval, une vision future.

fig. 86 : articulation des représentations et des informations par étapes méthodologiques et par rapport aux temporalités de la procédure

étapes du dispositif méthodologique	Temporalités de procédure			Articulation des usages des représentations et des informations obtenues	
	Attert en amont de la procédure officielle)	Billom au cœur de la procédure		représentations	informations
	Pré-diagnostic	Phase 1 du dispositif	Phase 2 du dispositif		
		Diagnostic –PADD	Orientations Arrêté du PLU		
Étape 1	Thématiques scientifiques à l'échelle d'aménagement	Thématiques esthétiques et politiques à l'échelle de l'objet et de l'aménagement : composants paysagers	diagnostic de la phase 1		informations transmises
	chorème de structure	Bloc diagramme de synthèse	Bloc diagramme et cartes de vision prospective + cartes de planification	supports	
	diagnostic du territoire	représentations paysagères à l'échelle du territoire de BSTD et de Billom	orientations d'aménagement		arguments
	Chorème de dynamique + Bloc diagramme de synthèse	typologie des paysages et de + cartes	PADD	construites	
Étape 2	repérage des projets d'évolutions agronomiques et foncières et des enjeux d'urbanisation et écologiques (base de données Access)	Inventaire agricole enjeux agronomiques sur le territoire (base de données Access)	Projets politiques en cours et futurs		informations transmises
	Cartographies individuelles des parcelles agricoles à partir de photo aérienne + entretien	questionnaire de la Chambre d'agriculture, Cadastre	Marquages individuels sur des composant paysagers et projets d'aménagement sur maquette 3D	support	
	Inventaire agricole et valeurs paysagères et écologiques	projets de développement des exploitants et propriétaires de foncier agricole	Valeur de l'agriculture et paysages agricoles		arguments
	Cartographie de synthèse des sensibilités écologiques et agronomiques – mots paysages	Cartographie des projets d'évolution agronomiques et foncières	cartographie de synthèses des composants et itinéraires – photo-portrait	construites	
Étape 3	composants paysagers à différentes échelles d'intervention : objet, opération, aménagement				informations transmises
	composants et bloc diagramme			support	
	Scénario de « ce qu'on ne veut pas voir »				arguments
Étape 4	Bloc diagramme de vision prospective négative et Photomontages	Bloc diagramme de vision prospective négative		construites	
		Processus agronomiques sur le paysage t			informations transmises
	Bloc diagramme de vision prospective négative et cartographies simplifiées			support	
	Processus sur le paysage orientations d'aménagement	projet d'aménagement orientations avec les agriculteurs	Argument pour le projet d'aménagement des espaces agricoles, naturels et à urbaniser		arguments
Étape 5	articles scientifiques	orientations d'aménagement	5b- Discours des élus aux réunions de consultations publiques Projet d'agriculteurs en cours de réalisation	Informations et représentations graphiques intégrées dans la procédure et dans les articles	
	Future charte ?	PADD	Texte retenu dans le PLU Zonages retenus dans le PLU		

A l'étape 1, les représentations graphiques produites concernent principalement notre analyse du contexte ou la synthèse des études antérieures des territoires étudiés. Classiquement, cette étape est réalisée par les agents des bureaux d'études à qui les élus commanditent une expertise. Aux étapes suivantes, les représentations sont produites à partir des dires d'acteurs individuels ou collectifs dans les ateliers de vision prospective : Les représentations de l'étape 2 ont été produites à Attert à partir des photographies aériennes, complétées par les exploitants lors des enquêtes individuelles, par le recensement cadastral ou les données PAC pour les deux territoires et enfin par la maquette en carton pour les élus de Billom à la deuxième phase d'application de notre démarche au cœur du PLU. L'usage des cartographies simplifiées aux étapes 3 et 4 a directement permis aux acteurs de produire des informations cartographiques caractérisant leurs intentions d'aménagement. L'étape 5, dans le territoire de la vallée de l'Attert serait l'analyse de la future charte. Néanmoins, certains de nos résultats ont fait l'objet d'articles scientifiques rédigés par des membres du comité scientifique du Parc Naturel de la vallée de l'Attert. Pour le PLU de Billom, ce fut plus évident d'analyser les cartographies et photographies retenues dans le document final.

2.1.2 Usages combinés supports / productions

A travers les discours d'acteurs, nous avons constaté que les informations se rapportent soit à l'ensemble du territoire (peu différenciées, étant reconnues comme un enjeu global), soit focalisées sur une portion de territoire, négligeant le reste. La spatialisation de ces énonciations, à partir de supports graphiques combinés, aide les acteurs à mieux articuler, mais aussi à prendre conscience des différentes échelles d'intervention à mettre en œuvre dans le projet de territoire (fig.86). Pour relier ces différentes énonciations à un même territoire, il est un point important de notre démarche : l'usage de différents supports pour illustrer les informations individuelles et les réutiliser à nouveau comme support pour la production de informations partagées ou collectives.

2.1.2.1 Usages combinés aux étapes de déconstruction

A Billom, l'usage de la maquette en carton 3D a permis aux acteurs de déconstruire les informations sur le paysage et le territoire en transmettant de manière décomposée leurs informations. La spécificité de cette maquette est d'être une représentation à la fois en vue de dessus, mais, du fait du relief, d'intégrer la dimension paysagère, tel que le permet également le bloc diagramme paysager. A Attert, la photographie aérienne nous a fourni un certain nombre d'informations spatialisées accompagnant les enquêtes.

Les exploitants et propriétaires de foncier agricole ont retranscrit, en réunion, à la craie sur la maquette chacune de leurs parcelles. Lors des entretiens individuels des élus en deuxième phase, la maquette a permis aux acteurs de transmettre leurs informations mais aussi de reconnaître leurs lacunes relatives à la connaissance de différentes parties du territoire. Cela a amené certains décideurs à s'impliquer davantage en participant activement aux étapes 3 et 4 de visualisation prospective. De ce fait, la spatialisation des dynamiques territoriales en cours, avant le projet, leur est apparue importante, car rarement effectuée.

En utilisant l'outil photographie aérienne⁸³ à Attert et la maquette en carton à Billom comme support d'entretien, nous avons constaté que ces derniers ont permis de voir comment les acteurs transmettaient des informations sur les différentes dynamiques de leur territoire, selon les secteurs (centralités et périphéries des bourgs, marges des limites administratives communales, spatialisation du parcellaire et des lieux de conflits). Nous leur avons demandé de joindre des copies de plans cadastraux (pour Billom) ou de mettre à disposition le recensement PAC pour Attert (l'accès à cette donnée est assez difficile en France à l'inverse de la Belgique). A Attert, le recensement PAC a apporté des renseignements complémentaires de la photographie aérienne afin de visualiser des enjeux et des projets des acteurs. Par contre, la majorité des exploitants de Billom n'ont pas eu les moyens de faire les photocopies des plans cadastraux pour illustrer leurs projets. Lorsque les copies existaient, la qualité des informations manuscrites sur les plans (souvent issus d'actes notariés) n'était pas très bonne. De plus, sur les plans, un seul exploitant a répondu à la demande de surligner son parcellaire, tandis que les autres ont dessiné leur projet d'agrandissement de bâtiment, ou de drainage ou d'irrigation. Ainsi, les approches spatiales utilisées en Belgique sont différentes et plus efficaces qu'en France, du fait de la mise à disposition du recensement PAC.

83 Envoi joint au questionnaire par courrier avant les entretiens individuels.

La démarche d'Attert complète un autre point : l'intérêt de réaliser l'entretien avec l'exploitant, à son domicile et, surtout de photographier avec lui les paysages vus depuis son exploitation. Cette approche avait été expérimentée avec les élus de Billom, mais elle s'est révélée être plus pertinente sur Attert avec les agriculteurs. Cette pertinence se traduit par l'amélioration de la contribution des acteurs à transmettre leurs représentations paysagères au moment des ateliers. Au niveau individuel, l'entretien, plutôt qu'un questionnaire et un regard sur son paysage, l'ont mis en confiance et ont favorisé son engagement (Höppner, Frick, et Buchecker 2007). Les agriculteurs viennent aux ateliers pour vérifier si les éléments dits en enquête ressortent et parce qu'ils ont déjà réfléchi à la thématique et aux problèmes à aborder collectivement. De plus, dans notre stratégie d'animation des ateliers, une meilleure prise en compte des intérêts individuels améliore la planification collective.

Nous avons transmis au maître d'ouvrage des deux terrains l'analyse des enquêtes individuelles sous base de données Excel, analysées, synthétisées et couplées à un SIG. Ce transfert d'information est utile car il favorise le partage de connaissances et la compréhension par les agriculteurs et les élus communaux, ou mieux être repris comme à Billom, par l'urbaniste et la chambre d'agriculture ou à Attert, par les agents du Parc Naturel Régional. Il s'agit également pour les maîtres d'ouvrage de disposer d'éléments d'évaluation des processus de construction de leur projet de territoire, pour, qu'au moment de la délibération ils puissent mieux argumenter leurs avis. Cette base de données présente donc un réel intérêt, surtout s'il n'y a pas d'étude approfondie sur l'agriculture pourtant demandée dans le cahier des charges du cabinet d'urbanisme. Elle permet aussi la constitution de critères et d'indicateurs qui pourraient servir à l'évaluation environnementale obligatoire à ce jour dans toutes les procédures de planification réglementaires. Enfin, les données seules de cette base ne seraient pas utiles sans les différents outils de spatialisation qui nous ont permis de recueillir diverses données importantes pour le projet de territoire (Lardon et Piveteau 2005) : des données « froides » (statistiques, sur le cheptel, les productions), des données « tièdes » qui sont fortement corrélées aux images que l'on a des paysages (les images des lieux) et enfin de l'information « chaude », propre à la subjectivité des acteurs en fonction de leur appropriation, de leur vécu des lieux et qui sont difficilement évaluables. L'outil bloc diagramme paysager, combiné avec la carte, nous a également permis ce triple recueil d'informations.

2.1.2.2 Usages combinés aux étapes de reconstruction

L'usage combiné en atelier participatif du bloc diagramme et de la carte, a facilité la construction partagée des objectifs de gestion qui émergent autour du choix de localisation et de périmètre des types de zonage. Plus particulièrement ont été mis en évidence des composants paysagers et des espaces agricoles reliés à plusieurs logiques : de développement urbain en périphérie des bourgs existants, de préservation paysagère et de production agricole.

En effet, le bloc diagramme paysager est le résultat d'une phase de déconstruction et il est combiné avec la carte en phase de reconstruction : notre choix des composants qui le composent et sa lecture par les acteurs permettent de décomposer et recomposer, tel un jeu de construction, les éléments ayant une importance pour le territoire. La phase de reconstruction s'établit par le scénario prospectif dessiné par les acteurs sur le bloc diagramme paysager qui va permettre de mettre en relief des composants paysagers importants dans la gestion des évolutions des paysages agricoles et, sur la carte une validation par les acteurs des intentions d'aménagement sur les éléments à intégrer dans le projet de territoire.

Le bloc diagramme permet la représentation des éléments paysagers selon une certaine abstraction de la réalité. Rappelons qu'à Billom, comme à Attert, nous avons choisi de le représenter par un dessin en noir et blanc pour un usage en atelier. La base est constituée de la morphologie du paysage à partir du relief, de

l'hydrographie et de l'organisation physionomique des structures paysagères, (maillage des infrastructures, organisation villageoise, unités agricoles et forestières). Il est alors colorié pour faciliter la restitution des informations recueillies. Il permet de représenter à la fois les espaces non visibles d'une photographie, les volumes des entités paysagères, mais aussi il peut être le support de représentations de flux et de dynamiques.

Pour l'élaboration du support bloc diagramme paysager pour co-construire la vision prospective négative, notre démarche montre qu'il ne suffit pas d'aller sur le terrain, mais qu'il faut aborder aussi la compréhension du fonctionnement du cadre agronomique et du territoire que l'étape 1 aura permis. Ceci est indispensable pour produire des scénarios paysagers crédibles pour les élus locaux, davantage préoccupés par les mécanismes d'évolution de l'urbanisation dans ces paysages de territoires périurbains.

La carte permet de voir l'ensemble des limites du territoire et au-delà (communes limitrophes), de spatialiser des zones non urbanisées et de mieux connaître les marges du territoire. Le fait qu'elle soit simplifiée⁸⁴ et en noir et blanc lui permet d'être complétée mais aussi de superposer plusieurs informations : à la fois des composants paysagers (massifs, bâtiments, etc.), des périmètres et zonages demandés, des flux et flèches indiquant des dynamiques.

Parce qu'il nécessite de faire des choix dans les composants proposés et dans la façon de les représenter, le bloc diagramme amène à s'interroger sur la compréhension des structures et des dynamiques des objets constituant la portion d'espace donnée à voir. La carte sert à réinterpréter ces structures et ces dynamiques dans le contexte du projet d'aménagement.

Le bloc diagramme, grâce à cette approche par le composant devient un support qui facilite ainsi l'acceptation voire l'appropriation des informations des différents d'acteurs entre eux. En effet, la volumétrie des composants figurés sur les blocs diagramme permet une meilleure appréciation des emboîtements des échelles de perception ; ce qu'une carte permet plus difficilement. Les acteurs utilisent le Bloc diagramme tel un jeu de construction. Ils peuvent alors positionner, hiérarchiser et voir les équilibres et les cohérences des composants entre eux. En associant certains composants, ils comprennent aussi bien l'importance du composant (un arbre, une maison, etc.), qu'un groupement de composants (un système d'exploitation, un hameau) ou une combinaison formant une entité (les secteurs des Turlurons à Billom). Ils établissent ainsi une meilleure adéquation avec les échelles d'intervention sur le territoire pour l'élaboration des projets (l'opération, l'aménagement). De plus, dans les différents cas d'étude où ces représentations étaient testées, l'absence de précision sur les informations agricoles est justifiée par notre volonté de laisser les acteurs citer eux-mêmes ces composants paysagers. Ces informations deviennent alors plus significatives par rapport à leurs intentions d'aménagement, du fait qu'elles sont énoncées par eux et non pas induites par nous. Enfin, la visualisation des composants sur le bloc accroît l'apprentissage des informations des différents acteurs entre eux et le partage sur la carte, elle peut pour certains favoriser l'appropriation d'atouts et de contraintes pour le développement de leur territoire.

La construction du bloc diagramme participe à la modélisation d'une portion de territoire visible dans le sens où il est une image abstraite à un temps donné d'une réalité (Chamussy 2004). Par la synthèse des composants représentés combinant les formes du relief, des structures d'organisation et l'occupation du sol, il vise à fournir un cadre de compréhension de l'organisation fonctionnelle des structures paysagères.

En résumé, l'usage combiné de représentations paysagères simplifiées telles que les blocs diagrammes paysagers dessinés, articulés avec les cartes ont permis aux acteurs de construire collectivement le « scénario du pire » de l'évolution possible des paysages et ainsi de matérialiser davantage ce qu'ils voient et ce qu'ils souhaitent pour l'aménagement de leur territoire et des paysages qui le composent. Un seul

84 Uniquement les limites communales, le bâti, les courbes de niveau et principaux massifs forestiers

regard expert sur ces éléments paysagers aurait pu paraître une évidence, mais c'est bien la multiplicité des regards mobilisés aux différentes étapes de construction de la procédure, et le passage de l'individu au collectif qui en créent la pertinence et surtout l'appropriation pour prévoir ensuite des interventions d'aménagement.

Par cette posture de médiation et par l'usage des supports, nous obtenons un moyen de mobiliser les composants paysagers pour faire émerger collectivement à la fois des processus, des valeurs, des représentations et des pratiques sur ces objets rattachés à leur environnement immédiat et leur contexte territorial par le biais des acteurs qui seront amenés à gérer ces composants. La lecture de l'émergence de ces composants paysagers, via les représentations support, nous a permis d'obtenir des informations transversales sur l'agriculture.

2.2 Une « prise de conscience » des trois dimensions de l'agriculture par le partage des informations et des arguments

A l'heure actuelle, penser l'agriculture selon ses trois dimensions, c'est-à-dire autrement que par une approche sectorielle, économique ou environnementale, semble de plus en plus complexe pour les élus porteurs du projet d'aménagement sur un territoire périurbain. Aussi, permettre aux acteurs d'une procédure de planification de connaître et de partager leurs représentations paysagères liées à l'agriculture, les aide à transmettre des informations et à définir les enjeux agricoles présents sur leur territoire.

Les espaces agricoles contribuent à la généralisation de certaines formes de discours et de représentations sociales qui orientent et légitiment le positionnement des acteurs face au territoire (ici le pouvoir de décision finale pour les élus, à la fin de la procédure). Nous avons ainsi accompagné les acteurs dans la compréhension des interrelations qui engagent leur responsabilité en tant qu'usager et/ou gestionnaires de structures, systèmes et paysages agricoles.

Au-delà d'un aménagement intégré concret de l'agriculture, le principal résultat de cet accompagnement par la médiation porte sur l'engagement des acteurs à transmettre une réflexion autour des avantages et des inconvénients pour leur projet de territoire d'intégrer des points de vue transversaux sur l'agriculture, c'est-à-dire :

- sur les trois dimensions agricoles, en tant qu'état des lieux (diagnostic) ou en tant que projet (PADD),
- utilisant l'agriculture comme argument pour une gestion des paysages, de l'urbanisation, et d'autres thématiques concernant le développement du territoire.

Que ce soit sous forme d'informations ou d'arguments, les points de vue sur l'agriculture diffèrent selon les exploitants, les maîtres d'œuvre ou d'ouvrage. Mais par nos outils de partage, ces points de vue se combinent, voire se complètent au fur et à mesure du déroulement des étapes d'élaboration des procédures.

2.2.1 Des informations pour chaque étape d'élaboration de la procédure

Pour le PLU de Billom, les deux itérations de l'itinéraire méthodologique, au cœur de la procédure, se sont traduits par des intégrations successives des informations et des représentations obtenues dans les discours des acteurs que l'on retrouve dans certaines parties du document final (éléments issus du PADD, puis le règlement), mais aussi comme information à partager en atelier.

Figure 87 : Informations transmises en fonction de l'articulation des étapes méthodologiques et celles des procédures des projets de territoire

Objectifs des étapes du dispositif méthodologique		Attert en amont avant la procédure officielle	Billom au cœur de la procédure réglementaire	
		Pré-diagnostic	Phase 1 du dispositif	Phase 2 du dispositif
			Diagnostic –PADD	Orientations Arrêté du PLU
Étape 1	caractérisation des composants paysagers	Thématiques scientifiques à l'échelle d'aménagement	Thématiques esthétiques et politiques à l'échelle de l'objet et de l'aménagement	Eléments du diagnostic
Étape 2	Énonciation et spatialisation des processus et valeurs paysagères	Inventaire agricole et valeurs paysagères et écologiques	Inventaire agricole enjeux agronomiques sur le territoire	Valeurs de l'agriculture et des paysages agricoles en fonction des informations personnelles du territoire Projets politiques en cours et futurs
Étape 3	Énonciation d'intentions d'aménagement partagées	composants paysagers à différentes échelles d'interprétation : objet, opération, aménagement		
Étape 4	Traduction opérationnelle	Processus sur le paysage orientations d'aménagement	Processus agronomiques sur le paysage projet d'aménagement	Arguments pour le projet d'aménagement des espaces agricoles, naturels et à urbaniser
Étape 5	Intégration dans le document	<i>Future charte ?</i>	orientations avec les agriculteurs	orientations avec les élus Discours des élus aux réunions de consultations publiques

Les étapes 1 et 2 de déconstruction de la connaissance concernent la compréhension et la caractérisation des éléments qui composent les paysages du territoire concernés (voir fig2)

Par les étapes 3 et 4, mobilisant des supports d'atelier similaires (bloc diagramme de Vision Prospective Négative et cartographie de Vision Prospective Positive), les formes et critères de informations sur l'agriculture se ressemblent (objets paysagers, processus sur le paysage et arguments pour le projet d'aménagement), quelles que soient les procédures et leur phase de construction. Par contre, étant sur des territoires et des contextes culturels différents et enquêtant différents types d'acteurs, nous n'obtenons pas les mêmes valeurs paysagères.

Planchat 2011

La participation des acteurs à la démarche ayant fortement fluctué durant les deux ans qui ont suivi la première réunion d'enquête des exploitants, les informations ont évolué au fur et à mesure du déroulement de la procédure : à la phase 1, la consultation des agriculteurs et des autres acteurs du territoire avait permis d'obtenir une meilleure information de la gestion de ces espaces, à la deuxième phase, les élus faisaient des propositions de gestion de ces mêmes espaces.

A Attert, le déroulement du dispositif méthodologique n'ayant pas encore abouti à la procédure de charte paysagère, en 5^e étape, nous avons néanmoins obtenu des informations sur la compréhension de la production de paysage à partir d'articles scientifiques et des rendus d'études du Parc. Les informations produites, à la fois techniques, politiques et sociales, pourront être prises en compte dans la rédaction du futur cahier des charges à destination du bureau d'étude qui réalisera la charte.

La figure 87 synthétise à chaque étape de l'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective, les informations que les acteurs ont transmises en lien avec les temporalités du déroulement des procédures de planification. L'expérience menée à Billom nous permet de valider le fait qu'il est possible de partager ces informations au cœur de la procédure, celle d'Attert en amont de la procédure. Nous avons pu formaliser ces informations issues des usages des représentations supports à partir des différents tableaux de synthèse de chacune des étapes (exemple fig. 82). Or, nous avons constaté que les informations transmises sur l'agriculture n'étaient pas les mêmes, selon que l'on se situe en amont ou au cœur de la

construction d'un projet de territoire, mais se complétaient. Ce constat est lié au fait que nous avons souhaité rendre complémentaires nos expérimentations sur les deux terrains afin d'atteindre les objectifs de chaque étape et valider notre dispositif méthodologique (colonne du tableau de la fig. 87 - énonciation et caractérisation des composants du paysage ou énonciation d'intentions d'aménagement pouvant être traduite opérationnellement) selon différents types de procédure et de contexte (réglementaire ou d'orientation).

Nous avons pu appliquer deux fois le dispositif pendant la construction du PLU de Billom, et une seule fois sur le territoire d'Attert, jusqu'à la 4^e étape. L'étape 5 correspond aux éléments intégrés dans le PLU de Billom. Nous considérons donc que les informations transmises apparaissant dans les documents deviennent ainsi des informations acquises que l'urbaniste, ou d'autres acteurs, souhaitent partager via la procédure et d'autres supports d'information.

A l'étape 1 du dispositif méthodologique, les informations partagées concernent, la compréhension du territoire. Il s'agit d'informations générales sur le territoire, et par thématiques qui peuvent se traduire pour les acteurs par « ce que l'on voit ». Il s'agit pour la Vallée de l'Attert essentiellement des études scientifiques qui caractérisent le territoire (données géologiques, occupation du sol, etc.). Pour la commune de Billom, il s'agit des typologies et valeurs esthétiques des représentations paysagères que transmettent les documents en cours sur les territoires tels que la charte paysagère du pays de Billom St-Dier (Chapitre 4 fig. 33) et des analyses que nous avons conduites.

À l'étape 2, l'énonciation et la caractérisation des représentations paysagères a permis de faire émerger une information concernant les représentations mentales des individus (par dire d'acteur collecté lors des enquêtes). A Attert comme à Billom, il s'agit d'inventaires des données agricoles obtenus par enquêtes ou de questionnaires auprès des exploitants, sauf pour la deuxième phase d'application du dispositif qui concerne les représentations mentales de l'agriculture selon le point de vue des élus de Billom.

L'étape 3 est une étape pivot du dispositif. En effet, elle permet le passage de informations déconstruites, que nous analysons ou que les individus nous transmettent vers des informations reconstruites et que les acteurs transmettent à un collectif via de nouvelles représentations supports et dans un objectif d'énonciation et de spatialisation d'intentions d'aménagement. La vision actuelle des acteurs au niveau individuel lors des entretiens, complétée par la vision prospective au niveau collectif lors des ateliers, permet aux acteurs de transmettre leurs informations du territoire et de l'agriculture en fonction de ce qu'ils comprennent et de ce qu'ils souhaitent pour leur projet de planification.

À l'étape 4, pour Attert comme pour les deux phases de Billom, les informations transmises correspondent à des explications que les acteurs donnent à propos de leurs actions personnelles et des processus paysagers, agronomiques et territoriaux qu'ils observent et que la procédure devra intégrer en fonction des zonages proposés. Pour notre dispositif méthodologique, il s'agit bien d'un objectif de traduction opérationnelle des informations, bien qu'il ne soit pas atteint à ces états d'avancement des procédures (en amont ou au commencement) où les justifications réglementaires ne sont pas bien prises en compte par les acteurs. C'est pourquoi, les informations portent davantage sur l'explication de processus que sur de la négociation d'orientations ou d'interventions à mettre en œuvre pour contraindre ou favoriser ces processus.

Par la mise en œuvre des ateliers participatifs aux étapes 3 et 4, la transmission des informations apparaît plus qu'une simple énonciation, appuyée par la spatialisation par les acteurs de leurs arguments pour défendre leur point de vue et leurs intentions d'aménagement. Nous développons dans les parties suivantes en quoi ces informations transmises deviennent des arguments partagés, en analysant les différents usages des représentations paysagères.

2.2.2 Confrontation et partage des arguments du fait de l'implication des agriculteurs

Nous caractérisons le partage des arguments par la mise en débat et la co-construction des différents points de vue et informations respectives par les acteurs participants (agriculteurs, élus, urbaniste, technicien Parc ou autre structure...) et, plus particulièrement par les agriculteurs et propriétaires de foncier agricole. Ces éléments partagés n'apparaissent pas toujours dans les documents mais plutôt dans les discours des élus⁸⁵ qui ont gardé le contact avec les exploitants après notre démarche, et par les propriétaires que nous avons revu aux réunions de restitution de nos résultats, pour les deux terrains expérimentés et lors de l'enquête publique du PLU.

Selon les élus, le fait d'aborder l'espace agricole sous différentes représentations et de partager les informations leur a permis d'analyser les interactions non plus seulement à partir d'approches globales qui pèsent sur les grands enjeux de l'agriculture (le changement climatique, les politiques européennes, les coûts du marché, ...), mais par des approches locales et intersectorielles (gestion du foncier et de la propriété, multifonctionnalité de l'espace, choix des productions, valeurs paysagères, gestion plus écologique...).

2.2.2.1 Arguments partagés du point de vue des agriculteurs

Par l'approche « par la négative » et en co-construisant le bloc diagramme paysager ainsi que la carte de vision prospective positive, les acteurs ont pu partager leurs arguments de manière explicitée et surtout spatialisée. Nous avons conservé sur le bloc les zones de désaccord pour lesquels les arguments étaient présents. Ainsi, nous n'avons pas recherché le consensus, mais l'énoncé des accords/désaccords, de façon à ce que les maîtres d'ouvrage et d'œuvre décident des zonages en connaissance de cause. Cependant, si le partage des arguments n'a pas évité des désaccords, il les a fortement réduits du fait que les points de divergences n'ont pas été seulement cités mais aussi spatialisés, ce qui a obligé les acteurs à faire des choix et donc un début de proposition.

Les exploitants et propriétaires de foncier agricole ont partagé leurs arguments autour de trois thématiques.

Les agriculteurs garants du caractère rural par le maintien des paysages

Tout d'abord, les agriculteurs ont joué un rôle important pour expliquer leurs projets individuels et leur engagement à les réaliser à plus long terme. Le dialogue avec les élus s'est traduit par l'écoute des points de vue de chacun. Par un argumentaire agronomique, que ce soit à Attert ou à Billom, les acteurs agricoles ont déconstruit le discours des élus qui les considéraient, comme les garants d'une ruralité à travers le maintien des paysages. Sur l'explication des systèmes de production de certaines parcelles, les exploitants ont apporté un argument autre que paysager, mais ont également pris conscience de l'importance des approches paysagères. Ils ont mis en évidence la fonction de production et de réserve foncière destinée à assurer leur retraite ou à conforter le patrimoine familial non agricole. Par ailleurs, ces espaces ont également fait l'objet de nombreux investissements (drainage, irrigation, plantation de haies) que le rachat pour l'urbanisation ne compenserait pas. Comme Billom et Attert, sont des petites communes, pratiquement tous les exploitants qu'ils soient retraités ou non peuvent parler « du champ des voisins ». Se dévoilent alors les réseaux de convoitise du foncier entre retraités et jeunes qui souhaitent développer l'agriculture intensive céréalière. Cordialité et discussion sont favorisées au nom de l'information professionnelle, alors qu'en dehors du cénacle participatif, de nombreux conflits existent.

⁸⁵ Enregistrements à la fin des ateliers, rencontres phase 2 des élus sur Billom, rencontres avec certains agriculteurs après la démarche.

La cohérence du zonage : un compromis entre le point de vue des élus et celui des agriculteurs

Ensuite, par la description de leur territoire d'exploitation, les exploitants ont aidé les autres acteurs à préciser les rôles et les responsabilités de chacun dans la gestion locale de ces paysages. Le paysage que les agriculteurs « ne souhaitent pas voir » sur Tinchat en phase 1 (2006 Billom), combiné à celui des élus en phase 2 (2007), a permis à ces derniers de comprendre les convergences et différences de regards sur la gestion agricole du territoire. Néanmoins dans la lecture du document final du PLU de Billom, nous avons constaté que la traduction de ces points de convergences présentait encore quelques incohérences entre zonage A et N. Par exemple, (voir fig. 88), une même exploitation possède deux parcelles de grandes cultures (l'une en blé, l'autre en maïs), ces dernières sont séparées par un sentier agricole. Celle en blé, à l'état de pousse, à l'époque du diagnostic terrain de l'urbaniste, était verte et l'autre en labour. Celle de blé a été classée en zone N⁸⁶, et l'autre en A, l'une en faveur du paysage et l'autre pour le développement de l'agriculture moderne. Pour l'expert qui réalise le PLU, ce secteur est considéré en N pour ses enjeux paysagers (volcan du Puy Merle) et écologiques (bassin versant de la rivière Angaud). Cependant l'angle de vue paysager sélectionné pour ce zonage est différent de celui de l'exploitant qui voit pour lui l'intérêt du zonage en A. Ceci a pour conséquence que l'exploitant est censé avoir une gestion différenciée sur ces deux parcelles, ce qui n'est pas le cas du point de vue agronomique.

Les agriculteurs ont apporté leurs solutions et non pas seulement leurs difficultés de gestion foncière

Le dernier constat concerne davantage le territoire d'Attert. Lors des enquêtes individuelles, beaucoup d'agriculteurs exprimaient leur difficulté à préserver leur foncier face à la concurrence foncière avec les agriculteurs luxembourgeois en manque de terres arables, et à la concurrence immobilière du fait du développement de l'urbanisation. Les ateliers participatifs ont aidé les acteurs à partager des solutions de gestion foncière plutôt que de citer seulement leurs difficultés. Ils ont ainsi proposé de renforcer le rôle du Parc pour développer les mesures agri-environnementales dont les impacts écologiques sont transfrontaliers, et souhaité développer les partenariats inter-parcs naturel pour discuter de solutions de gestion « diplomatique » du foncier et des systèmes agricoles transfrontaliers avec le Luxembourg. Du fait que l'élevage est dominant, les agriculteurs prennent fortement en compte dans leurs pratiques la gestion des prairies de manière écologique (solicitation de nombreuses MAE). La présence dans les ateliers, à la fois de jeunes exploitants et de retraités, a permis d'envisager des échanges à l'amiable destinés à favoriser la pérennité des exploitations agricoles. Du côté luxembourgeois, les cultures sont privilégiées alors que du côté belge ce sont plutôt des systèmes de polyculture et élevage en système prairial. Les acteurs ont donc souligné que la gestion des enjeux écologiques et fonciers des systèmes agricoles devait être partagée entre le parc de la vallée de l'Attert et la commune d'Attert. Les agriculteurs comme les habitants auraient ainsi une meilleure lisibilité des partenariats possibles pour développer de nouveaux projets individuels (extension de cheptel, nouvelles constructions, etc.).

Ce constat illustre bien le statut ambigu de l'agriculture ballotté entre intérêts public et privé, enjeu politique et contraintes techniques, démarches individuelle et collectives, qu'un projet de territoire intègre difficilement. Les enjeux publics-privés (vis-à-vis des choix personnels des exploitants de développer leur activité) et politiques (choix de développer le territoire) sont toujours présents.

86 Du fait de la présence du Puy Merle – petit neck volcanique présent au sud de Billom, présentant un point de vue panoramique sur la plaine céréalière complémentaire aux Turlurons

Figure 88 : incohérences du projet réglementaire à partir d'un cône de vue photographique. Extrait du plan de zonage du PLU de la commune de Billom



Bloc diagramme, photographie et photomontage CPH 2008.

2.2.2.2 Arguments partagés par la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et les techniciens

Les maîtres d'œuvre, ou experts en aménagement, jouent un rôle important dans la dernière phase d'élaboration de la procédure étant la principale force de conviction des maîtres d'ouvrage, c'est-à-dire des élus. Néanmoins, les élus en charge de l'aménagement, comme les techniciens d'autres structures (parc, direction départementale de l'équipement, chambre d'agriculture, etc.) nous ont confié, pour chacun de nos terrains, qu'ils ne connaissaient pas très précisément, en termes de repères spatiaux et d'acteurs, les espaces agricoles étudiés. En effet, ces acteurs ont des informations certes techniques ou politiques de l'agriculture à l'échelle de régions agricoles ou de territoires intercommunaux, mais peu d'éléments à l'échelle de la commune et encore moins à celle de la parcelle. En outre, les enjeux agricoles et urbains du territoire de Billom ne peuvent pas être seulement analysés à une échelle communale comme le fait le PLU. Ce territoire charnière, rappelons-le, est à la fois sous l'influence du Parc Naturel Régional à l'est et du pays du grand Clermont à l'ouest. Intègre-t-il un développement plutôt « rural » en référence au parc ou « urbain » par rapport au pays (Fournier *et al.* 2008) ? Les débats en ateliers ont montré que les élus locaux souhaitaient, au final, ménager les deux. Le projet final du PLU répond à la demande du PNR (« *il faut protéger le caractère rural de notre commune* »), et à celle du pays (mesures d'accueil de nouvelles populations par l'extension des zones à urbaniser, le développement d'un rond-point et par un projet d'implantation d'une zone d'aménagement commerciale intercommunale – voir chapitre 4, fig. 54 et 55).

Pour préserver la ruralité : le choix du zonage naturel plutôt qu'agricole

Dans le cas de Billom, le bureau d'étude et la chambre d'agriculture ont fait remarquer que les questions liées au développement des productions ne relevaient « malheureusement » pas d'un document de planification (sauf en cas de zone agricole protégée, de contrat avec les exploitants ou de zone Natura 2000⁸⁷). Cependant, en périphérie des bourgs et hameaux, et en accord avec les exploitants, les élus de Billom ont proposé de mobiliser les zonages A ou N selon leurs intentions d'accepter ou d'interdire de nouvelles constructions de bâtiments, à usage agricole ou résidentiel. Le zonage A n'a pas été défini à partir d'arguments agronomiques mais pour bloquer l'étalement urbain. Le zonage naturel a été défini pour assurer une préservation paysagère et écologique d'espaces agricoles et de ripisylve, mais il concerne aussi des zones d'agricultures intensives sur les pentes et des espaces forestiers, au risque de devenir une zone « fourre-tout », que l'on classe en N lorsque :

- . la gestion foncière est trop complexe (ex : parcelles forestières morcelées et en indivis),
- . elle concerne une mosaïque d'espaces et de fonctions sur de faibles surfaces : agriculture, tourisme, habitat, friche, etc.,
- . elle est l'objet de multiples usages mal appréhendés (ex : combinaison de pratiques de randonnées, cultures, cueillettes, lieux de rencontres de populations jeunes, etc.),
- . elle est très faiblement peuplée tout en ne relevant pas de l'activité agricole : le zonage N va permettre non pas de nouvelles constructions mais des extensions possibles.

L'intérêt des élus était surtout d'insister sur le maintien d'un cadre de vie rural et naturel dont les espaces agricoles sont l'une des principales composantes. Retrouverait-on ici ce que A. Moles nommait déjà en 1972 « la nature comme la nouvelle valeur » ? Selon cet auteur, la nature est une « *valeur dialectique opposée au monde des artifices et à la société industrielle (processus identitaires), [...]. La nature trouve sa meilleure expression non plus dans un totalitarisme agricole qui voulait exploiter l'espace pour y faire pousser quelque chose, mais dans les formes qui évoquent le mieux l'immensité et la dispersion, le désert et la forêt, dont les terrains cultivés ne sont que des approximations imparfaites.* » (Moles et Rhomer 1972). C'est pourquoi, de nombreux espaces cultivés sont aujourd'hui classés en zones N comme « *espaces naturels et d'intérêt paysager* » (Freydefont et Olivier 2007).

Éviter des arguments d'aménagement déconnectés de la réalité physique et sociale du territoire

Une charte paysagère pourrait sembler déconnectée des questions agricoles. A attert, elles ont été prises en compte, même si le futur document d'orientation incitant à la mise en place d'une agriculture plus interdépendante au territoire, ne suffirait pas à régler les systèmes de cultures.

Les agents de la chambre d'agriculture et du Parc Naturel ont joué un rôle juridique et technique sur les thématiques sociales et foncières des exploitations. Ils ont, par exemple, signalé l'intérêt de prendre en compte les outils des autres institutions en relation avec la gestion foncière des espaces agricoles. Pour Billom, une fois le PLU réalisé, le suivi des notifications SAFER⁸⁸ en partenariat avec le service aménagement foncier du conseil général du Puy-de-Dôme, et sous la coordination de la chambre, qui suit les documents d'urbanisme, a été développé.

⁸⁷ Nous avons également souligné que la gestion de la question agricole n'était pas seulement portée par la commune mais que d'autres outils et appuis pouvaient les aider avec la communauté de communes ou le Parc Naturel Régional du Livradois qui peut soutenir certaines actions tels que diagnostics fonciers agricoles (Parc Naturel Régional du Livradois Forez 2006).

⁸⁸ Acceptation ou exemption au droit de préemption par la SAFER.

Lors des ateliers participatifs, les agents de la chambre ont argumenté leur propos par leur volonté très forte de pérenniser les espaces agricoles et de développer des fonctions fortement agricoles et écologiques. Cependant, leur rôle étant davantage réglementaire, ils possèdent une connaissance approximative de la zone qui se traduit dans leur argumentaire par des propos déconnectés de la réalité physique et sociale du territoire⁸⁹.

2.3 Une « prise de conscience » des trois dimensions de l'agriculture

A travers ce partage d'expérience et d'énonciation de contraintes et d'atouts pour le projet de d'aménagement, les acteurs s'approprient et acquièrent ainsi de nouveaux éclairages sur l'articulation entre agriculture et paysage. Nous rappelons que les lignes directrices du rapport sur la mise en œuvre de la convention européenne du paysage (CM/Rec 3 2008), nomme « prise de conscience » cette acquisition d'informations partagées entre les acteurs d'un territoire. Nous résumons dans la figure 89 les informations acquises, plus particulièrement à partir des échanges entre les agriculteurs, les décideurs et les experts (ici urbanistes, techniciens parc et scientifiques). Nous dégageons, par colonne, les informations acquises sur chaque terrain, mais aussi communes aux deux terrains. Nous faisons correspondre ces résultats avec les trois dimensions de la question agricole (paysage, systèmes, structures). Les cases remplies pour chaque dimension et pour chaque catégorie d'acteurs illustrent ainsi la complémentarité de nos deux expérimentations et montrent en quoi le partage des informations permet à chaque acteur d'en acquérir de spécifiques et de les articuler selon les trois dimensions de l'agriculture.

Les exploitants, ont rendu plus lisible leur rôle dans la production des paysages en tant qu'acteur rural et surtout garants d'une ruralité que les habitants réclament et que les élus revendiquent. Il s'agit également d'une traduction de leurs activités et pratiques en lien avec leur le parcours d'exploitant, et l'évolution des systèmes agricoles dans lesquels s'inscrivent leurs productions. A Billom, les activités sont en lien avec les développements possibles du foncier agricole. A Attert, les sensibilités écologiques des exploitants sont mises en relief. Sur les deux terrains, les exploitants ont su relier leurs rôles, leurs activités et leurs représentations mentales. Leur présence dans les débats est donc fortement sollicitée puisque, comme le montre la colonne illustrant la complémentarité des deux terrains, ils garantissent au mieux d'aborder les trois dimensions de la question agricole.

Pour les élus, de nouvelles pratiques de l'aménagement des espaces agricoles sont apparues. A Billom, les élus ont su prendre en compte les projets et pratiques individuelles des exploitants. A Attert, ils ont apprécié la rencontre en atelier avec les exploitants afin de mieux mettre en corrélation les sensibilités vis-à-vis de l'agriculture et l'appréhension des paysages futurs.

89 C'est pourquoi, depuis 2007, La Chambre d'Agriculture du Puy-de-Dôme et les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) s'associent, quand la commune le demande, pour intervenir afin de l'accompagner dans la mise en place d'opérations d'aménagement dans un souci de préservation de l'activité agricole. La Safer intervient dans l'acquisition et les échanges amiables des parcelles. Elle joue un rôle de négociant en achetant des terres pour le compte de la collectivité. Or ce type d'accompagnement n'est possible que quand il s'agit d'intercommunalités, ou pour des municipalités qui en ont les moyens

fig. 89 : Complémentarité des deux terrains et « prise de conscience » et informations acquises par catégories d'acteurs

catégories d'acteurs	informations acquises et « prise de conscience »			question agricole
	uniquement à Billom (Auvergne - France)	sur les deux municipalités	uniquement à Attert (Wallonie - Belgique)	
Exploitants	Faire le lien des objets paysagers avec les pratiques culturelles, la gestion des environs, les projets liés au foncier	Préserver le pays au sens de : « pays, paysans, paysages »	Tenter de mieux comprendre la demande urbaine non pas d'une agriculture, mais d'une « ruralité ».	paysage
		Corréler les Systèmes agricoles et agricoles à un système social (parcours de l'exploitant, inscription territoriale de son activité, ...)	Relier les Objets écologiques à l'activité agricole (zones humides, bandes enherbées, nidification et fauches tardives...)	systèmes
	Transformer l'intérêt privatif du foncier en intérêt "général" ou du moins en faveur du territoire	Apprécier l'appellation de « paysans », garants d'une ruralité dans un territoire périurbain.		structures
Elus		Insister sur la multifonctionnalité de l'agriculture comme approche collective et non pas seulement laissée à l'agriculteur	Mobiliser les paysages ruraux comme facteur de développement d'un mode de vie «contemporain»	paysage
	Penser d'abord du point de vue des terres cultivables, plutôt que « où urbaniser »	compréhension des enjeux agricoles, aussi bien par rapport au marché global que pour une demande locale		systèmes
	Prendre en compte les projets individuels des exploitants et propriétaires de foncier agricole pour une pérennité d'espaces agricoles productifs		Intégrer les pratiques et perceptions des exploitants dans la future charte.	structures
Experts	Caractériser l'agriculture locale comme levier d'action pour définir les spécificités locales du paysage et de sa gestion	Prendre en compte l'articulation des différentes échelles de gestion de l'espace et des paysages agricoles : intégration de la grille des échelles d'intervention ou d'observation ? (objets, opération, aménagement) Savoir définir « ce qui fait paysage » dans le quotidien des acteurs et non plus seulement sur les paysages remarquables	Intégrer dans la planification des perceptions à la fois singulières et génériques du paysage Ouvrir sur le concept du paysage rural « ordinaire ou du quotidien » sans insister sur l'architecture ou le paysage remarquable	paysage
	Penser d'abord du point de vue des terres cultivables, plutôt que « où urbaniser »			systèmes
	Accepter de développer des outils participatifs pour impliquer les agriculteurs jusqu'à l'étape du PADD			structures

Sur les deux terrains, une lecture plus pragmatique et territorialisée des activités agricoles et pas seulement reliée à un volet économique, a abouti. L'espace agricole n'a plus été appréhendé simplement comme du foncier disponible pour le développement urbain, mais le fait d'intégrer les projets individuels des agriculteurs favorise la prise en compte des trois dimensions de l'agriculture. Dans leur cas, cela s'est traduit par la mobilisation de la question agricole et des paysages ruraux pour favoriser la compréhension d'une multifonctionnalité des espaces à gérer collectivement et non pas seulement par les agriculteurs.

Quant aux experts, l'ouverture à de nouvelles méthodes d'appréhension des territoires agricoles et périurbains les a conduits à une réflexion concernant de nouvelles pratiques de concertation, d'usages d'outils participatifs. Prendre en compte les changements d'échelle avec les acteurs leur a également permis d'aborder d'autres propositions d'aménagement des espaces agricoles. La future charte paysagère d'Attert devra articuler, avec le paysage remarquable, de nouveaux concepts tel que le « *paysage rural ordinaire* » cité par les acteurs (en référence à Lelli 2000; Schmitz 2004).

Il s'est également agi pour les experts de développer une « pensée à l'envers » de ce qui se fait classiquement, c'est-à-dire, partager, voire construire les points de vue avant le projet spatial plutôt que de proposer l'aménagement spatial en amont pour ne recueillir l'avis qu'en aval. Par exemple à Billom, ne plus intégrer les espaces agricoles comme une composante paysagère à protéger ou formaliser les paysages remarquables (« hotspot » selon Paul Selman 2006), mais connaître les pratiques et systèmes d'exploitation avec les exploitants pour mieux définir les actions à mener pour la gestion des paysages. Cela permet une intégration des perceptions paysagères des espaces agricoles à la fois propre au territoire (singulière) et pas seulement globale (générique), comme la charte paysagère du Pays de Billom St-Dier les présentait.

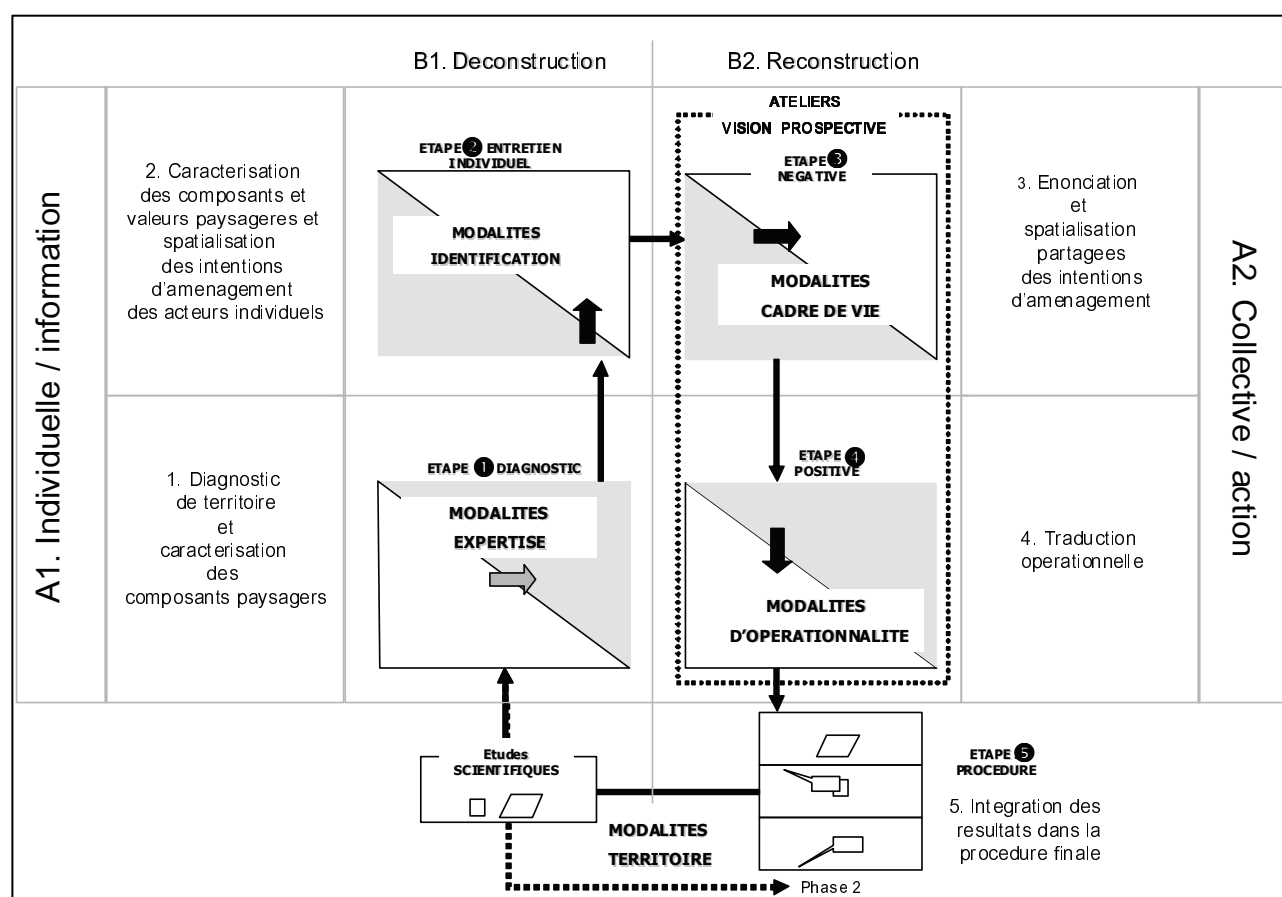
L'intégration d'approches participatives pour la co-construction de projet de planification n'est pas un objectif en soi mais bien un des outils à développer dans une procédure pour dégager les éléments de « prise de conscience » qui sont pertinents. Le point de vue des acteurs favorise une analyse tridimensionnelle de l'agriculture, c'est-à-dire des pratiques, des représentations et des changements d'échelle d'intervention. Si l'application du dispositif méthodologique à chaque terrain a permis de révéler par catégories d'acteurs des informations spécifiques et communes à chaque territoire, cela a été facilité par des usages des représentations paysagères selon un itinéraire méthodologique reproductible.

À partir des deux applications du dispositif méthodologique, nous avons pu constituer et compléter un itinéraire méthodologique de vision prospective. Ce dernier nous permet de coordonner les outils et méthodes des deux postures, celles d'observation et de médiation, de manière à guider l'usage combiné des représentations paysagères et les temps de rencontre avec les acteurs, afin d'obtenir certaines informations, les arguments et par conséquent, les intentions d'aménagement.

3. L'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective (IMVP), un outil facilitateur

Cette troisième partie propose de valider la formalisation de l'itinéraire méthodologique de vision prospective construit à partir des deux terrains d'étude. Elle reprend la composition des différentes étapes coordonnant les modalités spécifiques d'usage des représentations paysagères, et pour chacune d'elles, la posture d'observation et celle de médiation.

Figure 90 : Itinéraire méthodologique de vision prospective issu de la complémentarité des deux expériences



Ce schéma combine les modalités de chaque étape des Itinéraires Méthodologique du PLU de Billom et de la Charte Paysagère d'Attert. Nous entrons dans ce schéma par la première étape DIAGNOSTIC par les modalités d'observation des études scientifiques et projets de territoires réalisées antérieurement.

Nous développons par la suite les modalités Observation/Médiation pour chacune des étapes successives. À partir des résultats des deux procédures étudiées, nous obtenons en sortie de ce schéma, une intégration des résultats directement dans la procédure, soit une analyse (modalités d'observation) pouvant être faite par d'autres experts. Dans le cas d'Attert, comme de Billom, il s'agit d'articles scientifiques (Planchat-Héry 2008; 2011; Christians et Schmitz 2009; Feltz 2007).

Les différentes étapes de notre dispositif ont pour objectif d'être articulées avec l'action, c'est-à-dire, de s'adapter aux différentes phases de construction de la procédure réglementaire dans le cadre du PLU ou d'orientation pour le pré-diagnostic de la charte paysagère. Ainsi, nous retenons dans les deux cas d'étude, deux grands objectifs méthodologiques : la production d'informations et l'articulation avec l'action.

Les étapes de l'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective sont organisées de la manière suivante :

. étapes de déconstruction pour faciliter la production d'informations

- l'étape1 – modalités d'expertise : établir un diagnostic du territoire, afin de proposer un état des lieux du territoire et des paysages, des dynamiques en cours et de définir des critères. La posture d'observation que nous avons développée se traduit par une lecture dite «experte » du territoire qui nous a permis de définir les composants paysagers qui faciliteront les démarches de médiation, à savoir la création des représentations paysagères support en vue de la rencontre avec les acteurs.
- l'étape 2 - modalités d'identification : La posture de médiation guide les acteurs individuellement à s'identifier, et la posture d'observation, nous permet d'identifier ce qui « fait » paysage pour eux, ainsi que leur rôle, leurs actions ou activités et leurs intentions d'aménagement sur les paysages en fonction de leur projet de développement.

. étapes de reconstruction pour faciliter l'intégration des arguments des acteurs dans l'élaboration du projet de territoire

- l'étape 3 – modalités d'énonciation du cadre de vie : à partir d'évolutions paysagères non souhaitées (médiation par la vision prospective négative), permettre aux acteurs de reconnaître collectivement ce qui est important pour leur cadre de vie (observations d'un environnement et des modes de vie qui s'y appliquent).
- l'étape 4 – modalités de traduction opérationnelle : à partir d'évolutions paysagères souhaitées (médiation par la Vision Prospective Positive), construire un discours partagé (et que nous observons) sur la faisabilité, la mise en opération de leurs intentions d'aménagement par une étape de mise en œuvre.
- l'étape 5 - modalités d'observation de construction du projet de territoire : Nous nous positionnons ici, en tant qu'observateur de l'utilisation, par les maîtres d'ouvrage et d'œuvre, des résultats issus des étapes précédentes, pour définir et proposer des actions correspondant aux intentions d'aménagement partagées et qui contribueront à éclairer des actions à mettre en œuvre par le projet de territoire (notamment pour les thématiques liées à l'agriculture et aux paysages).

Nous proposons dans les parties suivantes de discuter des intérêts et limites de chacune de ces étapes.

3.1 Les étapes de déconstruction pour faciliter la production d'informations

Le recueil d'information correspond au premier objectif méthodologique. Il s'agit à partir d'une lecture dite «experte » du territoire (étape1) de définir des composants paysagers. Ces derniers permettent aux acteurs d'identifier leurs intentions d'aménagement sur les paysages en fonction de leur projet de développement (Étape 2).

3.1.1 Étape 1 : pour compléter les modalités liées à l'expertise

Cette première étape est importante pour deux raisons. La première est liée au fait qu'elle permet d'aborder le territoire pour pouvoir parler avec les acteurs de leurs lieux et des enjeux qui y sont attachés. La production et l'explicitation d'informations visent la production de supports de médiation, pour confronter l'expertise aux points de vue non-experts de l'aménagement.

Ainsi, la posture d'observation liées à cette première étape permettent d'articuler les informations de caractérisation de l'agriculture et des représentations internes et externes que l'expert formalise. La posture de médiation porte sur une traduction des informations de l'expert mobilisées pour traduire sa vision du territoire en termes d'état des lieux des composants paysagers et de leurs dynamiques en cours.

Notre dispositif prend en compte les facultés du maître d'œuvre à aborder le terrain, à en dégager une compréhension et une modélisation. Traditionnellement, les experts utilisent pour cette modélisation une cartographie d'analyse et de description. Nous avons constaté que, hormis pour les paysagistes, le paysage est rarement utilisé, notamment les croquis de terrain tels que les blocs diagrammes paysagers qui peuvent servir de vision intermédiaire du territoire avant la construction cartographique. La particularité de cette étape, vis-à-vis de notre démarche, est de mettre l'accent sur l'extraction des informations et leur reformulation sous forme de composants paysagers dont les acteurs pourront s'emparer et qui permettent de confronter des points de vue.

3.1.1.1 Posture d'observation

Cette étape apporte des éclairages sur la production et l'explicitation d'informations, en lien avec la posture d'observations (fig. 90) : par l'usage combiné des représentations pour extraire les informations, en articulant des points de vue synoptiques et tangentiels, c'est-à-dire plus concrètement entre les cartes thématiques, le terrain et les études de documents officiels illustrant des représentations d'experts et qui participent à la production sociale de l'espace et par conséquent de l'aménagement.

A partir de l'analyse des composants paysagers : comprendre et caractériser (catalogue) les composants paysagers du territoire et leurs évolutions à partir des références paysagères, présentes dans les iconographies et les discours des études antérieures au projet, permet d'éviter de se focaliser uniquement sur une désignation et une protection des paysages remarquables (Paul Selman 2006) et Alain Roger (1997).

En termes de différents usages des informations extraites : un dernier intérêt est de donner sens à l'articulation des documents entre eux. En effet, notamment pour les chartes paysagères, leur traduction opérationnelle dans un document d'urbanisme est rarement effectuée. La connaissance à la fois des composants paysagers sur lesquels reposent les enjeux agricoles du point de vue de l'expert qui réalisera le projet et celui des experts des études antérieures peut faciliter la conception d'interventions d'aménagement à mettre en œuvre.

Notre démarche d'étude des photographies des études paysagères et des plaquettes de présentations des territoires, apporte un plus à la démarche d'expertise : elle offre la possibilité de mieux connaître les éléments génériques et spécifiques des territoires diagnostiqués (Annexe 9). Cette approche, complétée par une lecture sur le terrain des paysages, aide à la construction des supports de médiation. D'une part, les composants observés sur le terrain permettent de comprendre les organisations spatiales, leur texture et leur volumétrie, ainsi que leur état à une période actuelle. D'autre part, pour certains des composants issus des documents, la période à laquelle ils ont été photographiés n'est pas précise, ainsi que leur forme et structure (ce qui est important en aménagement, car au fil des ans ils peuvent subir diverses transformations : réhabilitation, rénovation, plantations, etc.). Ainsi, l'extraction des composants paysagers

issus des documents antérieurs permet de montrer les écarts entre la réalité observée sur le terrain et les attentes des acteurs (formels et informels) et leurs représentations de ce que doit être leur territoire.

3.1.1.2 La production de supports de visualisation pour la médiation

L'objectif sous-jacent des documents de diagnostic de PLU ou des chartes est de construire une image d'un territoire collectivement reconnue (Planchat 2008) et à partir de laquelle vont pouvoir être dégagées des orientations de gestion du territoire. En conséquence, d'autres portions du territoire dites « non remarquables » sont ignorées (par exemple les franges du territoire, surtout si elles ne sont pas urbanisées), ou observées à des échelles d'aménagement rendant difficile des préconisations d'intervention à l'échelle de l'objet ou de l'opération. Or face à la demande croissante d'une gestion de l'espace qui privilégie la multifonctionnalité et le développement durable des territoires ruraux, et plus particulièrement ceux sous influence urbaine, notre première étape d'itinéraire méthodologique de vision prospective vise à prendre en compte l'ensemble du territoire et à toutes les échelles (de la parcelle au grand paysage).

En termes d'usage des représentations, les cartes thématiques ne suffisent pas. C'est pourquoi, notre dispositif propose d'aller sur le terrain. Avoir l'expérience des lieux et les modéliser par bloc diagramme paysager est une approche complémentaire qui permet d'éviter de faire des propositions d'interventions isolées et déconnectées du territoire sur lequel ils s'insèrent. Par exemple, la demande de replanter des haies est une action souvent présente dans les chartes paysagères (Planchat 2004). Pour autant, trop rarement cette action est spatialisée et orientée vers les acteurs qui peuvent la réaliser. Ce qui a pour conséquence que la plantation de haie n'est pas mise en œuvre, et dans le cas où des acteurs souhaitent le faire, ils ne se coordonnent pas forcément entre eux afin d'envisager la réhabilitation d'un bocage.

Débuter notre l'itinéraire méthodologique par cette première étape liée aux modalités d'expertises est importante et ce pour trois raisons. Une première raison est une prise en considération du territoire et du développement des connaissances pour l'observateur-médiateur, car, selon Yves Luginbhül (2007), un praticien qui élabore un projet en accord avec les acteurs du lieu doit se sentir concerné. La deuxième raison est liée à l'intérêt de mettre en place une étape introductive de la démarche. En effet, cette première étape permet de construire les premiers contacts avec les acteurs et leur territoire d'une part. D'autre part, elle permet de mesurer comment adapter, intégrer et articuler la démarche de l'IMPV en relation avec les étapes du projet de territoire. Par exemple, pour le PLU de Billom, l'IMPV a été reproduit deux fois. Pour la phase 1 avec les agriculteurs, cette étape d'expertise s'est essentiellement axée sur la posture d'observation (diagnostic et lecture paysagère, étude des documents). Tandis qu'en phase 2, avec les élus, la posture de médiation a essentiellement ont été développée afin de réadapter les supports de visualisation articulés selon l'avancement des cartographies du PADD, et de les intégrer au cœur de la procédure, c'est-à-dire juste avant l'élaboration du document d'orientation général.

Une dernière raison est liée à la nécessité pour l'observateur-médiateur de connaître l'état des connaissances des acteurs du projet vis-à-vis de leur territoire (état des lieux des différentes études) mais aussi l'état d'avancement dans l'élaboration du projet (phase de diagnostic aboutie). Par cette première étape, sont obtenues de nombreuses informations mais aussi des représentations graphiques (photographies, cartographies) mobilisées par les acteurs pour donner à voir leur territoire, sachant que nous considérons ces images porteuses et constructrices des représentations internes des territoires, (Moquay, Lardon, et Piveteau 2001). Si la première étape conduit à une lecture et à la production d'information principalement du point de vue de l'observateur-médiateur, l'objet de l'étape 2 de notre d'itinéraire méthodologique est d'obtenir des informations du point de vue des acteurs à travers leur discours.

3.1.2 Étape 2 : pour développer les modalités liées à l'identification des acteurs et de leurs intentions d'aménagement individuelles

Cette étape vise à prendre en compte le point de vue individuel de l'acteur. L'originalité de notre démarche n'est pas le fait d'enquêter les acteurs individuellement, mais de réaliser des enquêtes adaptées à chaque catégorie d'acteurs (pour les agriculteurs, pour les élus) et surtout axées sur le recueil des besoins, des pratiques et des représentations spatialisés de leurs projets futurs à prendre en compte dans le projet. Dans le contexte du projet de territoire, surtout réglementaire, connaître les pratiques et les représentations « individuelles » en amont des phases participatives, favorise ensuite, dans les phases collectives, la lecture des pratiques et des représentations dominantes ou réellement partagées, auxquelles les acteurs peuvent s'identifier, et auxquelles sont reliés les arguments et les représentations externes collectivement partagés dans le document final.

Notre analyse complète celle de Gamache (Gamache, Domon, et Jean) et confirme que les approches parvenant à intégrer les représentations des acteurs s'avèrent utiles, car elles deviennent un outil privilégié pour saisir l'influence des modèles idéaux (formes idéalisées, pensées et antérieurement représentées, des pratiques de l'espace).

3.1.2.1 Posture de médiation

Adopter une posture de médiateur à cette étape apporte des éclairages sur :

- . les représentations spatiales utilisées comme support d'enquête : que ce soit par entretien semi-directif ou par questionnaire, l'usage de représentations spatiales (cartes, maquette, photo aérienne) s'avèrent pertinentes aussi bien pour interroger les acteurs sur leurs pratiques passées que sur leurs intentions d'aménagement futurs. Les composants paysagers et leur inscription spatiale sert de support de discussion pour l'acteur qu'il parvient plus facilement à extraire et à faire évoluer selon ses projets afin de produire ainsi de nouvelles représentations :
- . les informations à partir des composants paysagers qui deviennent des formes, des valeurs, des rôles pour les acteurs car ils peuvent les citer en se référant à leur territoire.
- . l'agriculture : en termes de compréhension des processus de production des paysages agricoles et aussi en termes d'énonciation et de caractérisation des représentations paysagères autres que celle de l'expert.

3.1.2.2 Posture d'observation

En raison de nos limites méthodologiques et disciplinaires, nous n'avons pas observé les processus cognitifs et psychosociologiques de repérage des objets à l'origine de l'identification et de l'attachement des acteurs à leur territoire. Cependant, nous avons souhaité montrer en quoi les composants paysagers ont une signification pour l'enquêté et présentent des représentations qui peuvent être objectivement adaptées à un but, une intention d'aménagement. Cette capacité d'expression des intentions est liée au fait que les acteurs se sentent plus personnellement concernés et impliqués dans la compréhension de l'évolution des lieux. Cela leur montre également leur différents statuts et donc leur rôle sur le territoire (Joliveau 2001) : celui d'habitant des lieux et / ou de professionnel ou d'élu d'un territoire.

Ainsi, l'identification au lieu correspond à la création d'un point " ici " que l'acteur peut explicitement nommer (en opposition à l'ailleurs). L'appropriation du lieu est un processus plus poussé pour lequel l'acteur dit que ce lieu est "le sien". Grâce aux entretiens, le rapport " homme-lieux-objet" est davantage mis en valeur et favorise l'énonciation d'intentions d'aménagement sur les espaces agricoles et les objets qui les composent. Par l'utilisation des représentations, l'usage de maquettes 3D, en tant que représentation intermédiaire, et combiné à des questions, permet de dégager des processus de sensibilisation au paysage car les acteurs se sentent davantage capables d'identifier deux échelles de

perception : celle de l'élément et celle du territoire dans son ensemble, effectuant des aller-retour entre les deux échelles, parfois des combinaisons afin d'explicitier certains processus observés (pratiques d'activités à plusieurs endroits du territoire et sur différents composants, valeurs esthétiques et paysagères). Si les éléments cités par les acteurs étaient restés à l'échelle panoramique et n'étaient pas descendus à celle du composant, nous n'aurions pas pu mettre en avant ces processus d'identification et d'appropriation de portions de territoire sur lesquels les acteurs ont des pratiques qui peuvent être intégrées dans le projet. Rester à l'échelle panoramique permet d'accéder à ce que Moles (1972) appelle les « *traits communs* », en opposition aux points de vue individuels. Le passage de l'échelle des composants paysagers à l'échelle d'opération permet un autre passage, celui de l'espace à l'identité des lieux : ce processus se caractérise par le fait que l'espace « reçoit » une identité, c'est-à-dire une valorisation réalisée par chaque individu et dont le degré maximal est l'appropriation.

Dans cette étape 2, à travers la mise en avant des composants paysagers, on retrouve l'intérêt d'« une relation paysage et identité, où le paysage est un repère au quotidien, mais aussi dans le temps, entre générations, attribuable à son caractère culturel, [...] d'un côté, le paysage est un facteur d'identité des groupes sociaux en fonction de la nature des lieux qu'ils fréquentent ou qu'ils habitent, de l'autre, c'est le moyen d'entrer dans le débat social sur le rôle des pouvoirs publics dans l'aménagement de l'espace urbain et rural » (Gamache, Domon, et Jean 2004). C'est autour de ce débat, articulé avec l'action, c'est-à-dire le projet, qu'ont été construites les étapes de reconstruction.

3.2 Les étapes de reconstruction facilitant l'intégration des arguments des acteurs dans l'élaboration du projet de territoire

L'articulation avec l'action correspond au second objectif méthodologique. Il s'agit à partir des intentions d'aménagement des acteurs (étape 3) d'envisager avec eux une traduction opérationnelle (étape 4) qui pourra être rattachée à la procédure d'aménagement (étape 5).

3.2.1 Étape 3 : pour intégrer des modalités liées à la prise en compte du cadre de vie

Pour définir cette troisième étape, nous avons proposé la caractérisation du cadre de vie. La posture de médiation, développée à cette étape, a consisté à utiliser des supports permettant aux acteurs d'exprimer ce qui constitue leur cadre de vie. Il s'agit des composants qui forment une image modélisée des paysages futurs, mais ces derniers sont cités en fonction de leur cohérence, esthétique ou non et aussi selon leur environnement économique, social, écologique et technique, ainsi que leurs possibles évolutions dans le temps, modifiant cette image. La notion de cadre de vie est donc plus complexe que celle de décor car elle est sous-jacente à un ensemble de systèmes étroitement liés à l'homme, à son milieu (Rougerie 2000) et à ses activités. Pour la posture d'observation, nous analysons les représentations paysagères produites comme la partie visible du résultat des activités non souhaitées sur une portion de territoire selon les différentes échelles d'intervention.

3.2.1.1 Posture de médiation

Cette étape apporte des éclairages plus spécifiquement sur l'usage des représentations : Les ateliers de vision prospective négative permettent aux acteurs de nommer (mots) et surtout de mieux visualiser la combinaison des composants à l'échelle d'opération grâce à l'usage du bloc diagramme paysager (voir encart 1, p. 254).

Les acteurs ont une connotation plutôt positive du concept de cadre de vie. Aussi, l'approche par la vision prospective négative impose de réfléchir à la déconstruction de cette connotation positive et de positionner les acteurs dans une situation réflexive qui porte davantage sur les processus sous-jacents, non

visibles, qui construisent ce « qu'ils voient » et apprécient ou qui leur posent problème au quotidien sur leur territoire.

3.2.1.2 Posture d'observation

Les représentations paysagères internes qui construisent le cadre de vie non-souhaité (mots partagés) facilitent l'énonciation d'arguments sur lesquelles pourront reposer les intentions d'aménagement. Nous observons en cela une « *prise de conscience* » partagée (« *awariness rise* » - (CM/Rec 3 2008)) des évolutions possibles et attendues. Du fait du partage d'une vision prospective négative, à partir d'un bloc diagramme illustrant de manière visible, le scénario d'évolutions non-souhaitées, les arguments des acteurs sur les composants paysagers non-souhaités, annoncent ce qui adviendra des enjeux à prendre en compte pour la construction d'un cadre de vie.

Encart 1 : Penser par la négative et sur 15 ans !

La vision prospective négative (VPN) est une méthode qui consiste à faire citer par les acteurs d'un territoire les évolutions des composants du paysage qu'ils ne souhaitent pas voir dans les 15 ans à venir. On obtient ainsi un modèle de représentation « du scénario du pire » majoritairement accepté. Leur argumentation sur ces évolutions négatives leur permet d'affiner leurs questionnements et de dégager un argumentaire plus précis sur leurs intentions d'aménagement. Il semble plus facile pour les acteurs de définir précisément ce qu'ils n'aiment pas et pourquoi que de faire directement des propositions sur ce qu'ils veulent. Cette précision apparaît également sur la localisation des éléments. Les acteurs peuvent distinguer entre deux objets paysagers celui qui par exemple est « mal placé » par rapport à un autre qui ne « gêne pas ».

La démarche du VPN n'est pas intuitive : les acteurs, au premier abord, ont très envie d'inscrire ce qu'ils veulent. Du coup, le rôle de l'animateur est important car il doit souvent recadrer le débat vers la démarche négative afin que les acteurs affinent leurs propos.

La vision future à plus ou moins 5 à 15 ans rassure les acteurs du fait qu'ils estiment que certaines propositions sont un peu utopistes. Selon eux, ce pas de temps reste assez large pour réfléchir à des propositions d'action. Cependant, ce pas de temps correspond à la réalisation du PLU notamment dans le contexte réglementaire. Pour une charte Paysagère, il peut en revanche paraître trop court, notamment pour l'évaluation des systèmes forestiers entre autres.

Cette méthode se révèle plus pertinente que les approches classiques de simulation présentant plutôt ce qui risque d'arriver. Le scénario modélisé par le bloc diagramme paysager ne représente pas ce que les acteurs doivent appliquer à différentes situations, mais les situations qu'ils ne veulent pas voir arriver. Cette démarche est stimulante pour les acteurs qui deviennent plus réactifs : pour décider individuellement de ce qu'ils ne veulent pas et l'expliquer au groupe, ils sont obligés de prendre en compte les arguments de chacun des protagonistes. Il y a donc échanges d'informations en vue d'améliorer, pour les acteurs, l'efficacité des moyens gestions des composants du territoire (ex : MAE gérer par le Parc de la Vallée de l'Attert, zone Natura 2000 pour les buttes volcaniques de Billom).

De nos jours, la notion de cadre de vie est souvent réduite à la fonction d'habiter dans un milieu dit de « qualité ». Ainsi, la confusion du paysage avec la notion de cadre de vie est essentiellement apparue lors de nos ateliers dans les intentions et les actions basées sur la gestion des espaces résidentiels. Le choix de s'orienter vers les territoires ruraux repose très fréquemment sur l'argument du « cadre de vie » (Planchat 2004)⁹⁰ dans le but de s'affranchir de la ville et du béton, et de retrouver les aménités de « la nature ». Inversement, le rapprochement vers l'urbain, lieu d'activités, met en évidence une volonté de développement social, culturel et économique. Par la visualisation sur le bloc diagramme de « ce qu'on en souhaite pas voir », les espaces intermédiaires, entre l'urbain et le rural sont apparus être des territoires consensuels au nom de « la qualité du cadre de vie ». En prenant en compte la notion du cadre de vie, cette étape de l'IMVP vise bien à intégrer la dimension sociétale du projet de paysage (pour la charte) (Paquette, Gagnon, et Poullaouec-Gonidec 2009), mais aussi et surtout du projet de territoire (pour un document d'urbanisme). Si provoquer un débat uniquement autour de scénario prospectif suffit à développer une culture paysagère (Paquette, Gagnon, et Poullaouec-Gonidec 2009 p.214), autour de scénarios non souhaités (VPN), c'est une conscience du territoire qui a émergé, à travers notre démarche de reconstruction : à partir des éléments existants (visibles sur le bloc), les acteurs ont décrit les images qu'ils

90 C. PLANCHAT, Les chartes Locales Architecturales et Paysagères : outils, territoire et politique – Le cas du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne in Les chartes Locales Architecturales et Paysagères en Auvergne dir. A. PERNET – Centre du Paysage de Lavoûte-Chilhac, sous presse, 2004

ne souhaitent pas voir apparaître en argumentant les relations entre eux, mais aussi leurs activités et les espaces, soit les composantes du territoire (Benoît, Deffontaines, et Lardon).

3.2.2 Etape 4 : modalités de vision opérationnelle des arguments et intentions partagés

En construisant ce qu'on ne veut pas dans le futur, cela oblige à penser ce qu'on a déjà dans le présent. Par conséquent, à l'étape 4, les participants ont pu estimer l'orientation des actions de gestion et des évolutions qu'ils pouvaient proposer sur les composants visibles en fonction de leurs lieux de résidence, de leurs déplacements domicile-travail, de leurs parcelles cultivées, mais aussi des arguments (non visibles) tels que les politiques antérieures qui ont conduit au paysage d'aujourd'hui (ex : plan de secteur belge non changé depuis 1974).

3.2.2.1 Posture de médiation

Par la posture de médiation, nous montrons l'intérêt de combiner bloc diagramme paysager avec la carte du zonage proposé, ce qui aura favorisé la co-conception et le partage d'informations et ainsi aidé certains acteurs (aussi bien certains élus que des agriculteurs) à se familiariser avec les représentations cartographiques en termes de représentations spatiales du territoire et des enjeux politiques portés par le débat.

Utiliser le bloc diagramme paysager en amont, puis la cartographie leur a permis de conceptualiser, d'imaginer le paysage que produira leur choix d'actions pour proposer les pratiques et les outils à mettre œuvre. Il s'agit là d'une nouveauté pour les acteurs de ne pas travailler directement sur la carte comme cela se fait traditionnellement. Ce passage par les représentations paysagères intermédiaires nous apparaît comme une des clés à prendre en compte dans la construction du projet de territoire en utilisant la participation des acteurs. En écho au travail mené par P. d'Aquino sur la cartographie participative (D'Aquino 2003), la combinaison du tangentiel vers le synoptique complétée du passage de la vision prospective négative (VPN) vers la vision prospective positive (VPP) (ci-après) permet d'enrichir l'approche experte de la planification. Cette dernière est traditionnellement réalisée autour du dialogue de la maîtrise d'œuvre et d'ouvrage et se consacre souvent à des propositions d'actions « urbano-centrées », limitant la réflexion et la visualisation de l'impact du projet dans le futur sur les espaces non bâtis.

Encart 2 : Intérêts de la vision prospective positive

La vision prospective positive, a particulièrement permis de mesurer avec les acteurs les permanences et les changements de l'agriculture dans trois dimensions:

En termes d'activités : une évaluation de l'impact et ou de l'intérêt de certains projets déjà réalisés (déviation pour la municipalité, remembrement, irrigation pour les exploitants).

Une simulation de l'impact (visuels, usages, intérêts, politique, socio-économique...) de projets futurs déstabilisant l'activité agricole présente : installation d'un nouveau lotissement, l'élargissement de voiries...

Une estimation des processus écologiques et des actions de gestion à mettre en œuvre en contre partie : développement de la friche, maintien de haie, mise en périls de certains bâtiments...par le bloc diagramme (première phase avec les agriculteurs à Billom et à Attert) et des étapes intermédiaires de projet de territoire (deuxième phase avec les membres du conseil municipal).

En termes d'espaces : une meilleure considération de la localisation des espaces agricoles qui étaient plus difficilement considérés lors des enquêtes. La phase de « ce qu'on veut voir » a apporté un éclairage sur les enjeux de gouvernance qui ont émergés autour du choix des types de zonage des espaces agricoles entre logiques de périurbanisation, de préservation paysagère et de production agricole. Ce passage aborde également les difficultés du changement d'échelle. En effet, un zonage doit à la fois intégrer l'échelle de l'objet, celle de l'opération et celle de l'aménagement.

Au niveau des acteurs : la vision prospective négative est particulièrement bien adaptée à un collectif intégrant différentes catégories d'acteurs. Les participants apprécient de construire d'une anticipation acceptée collectivement des évolutions à venir de leur territoire. De plus, les valeurs qui sont discutées par les acteurs, ne sont plus seulement esthétiques. Elles deviennent de leurs pratiques des lieux justifiant des interventions explicitées et localisées.

3.2.2.2 Posture d'observation

Durant cette étape de vision prospective positive, la posture d'observations s'appuie sur :

- L'usage combiné des représentations graphiques : (combinaison du bloc diagramme et de la carte) permet aux acteurs de passer d'une représentation intermédiaire et tangentielle à un mode de représentation synoptique qu'est la cartographie du projet ; ce qui facilite l'énonciation de leurs intentions, selon le sens donné par (Pacherie 2008).
- En outre, notre démarche aura permis un débat argumenté sur la spatialisation des intentions d'aménagement que partagent les acteurs. Ces intentions d'aménagement deviennent opérationnelles car elles concernent les objectifs à atteindre à des échelles d'opération et d'aménagement (ex : zones à urbaniser), les liens causaux sur lesquels agir (ex : maintien des bandes enherbées le long des cours d'eau), les représentations symboliques (ex : la Toscane d'Auvergne), ainsi que le rôle de l'acteur et de ses actions sur le territoire, dans un collectif, et face à des projets individuels et collectifs (ex : rôle du parc de la vallée de l'Attert vis-à-vis de la commune d'Attert et des agriculteurs).

De par la combinaison VPN et VPP, notre démarche favorise d'une part, un mode de penser « à l'envers », c'est-à-dire, que nous ne considérons pas les vides (le non bâti) et les pleins (les zones déjà urbanisées) (mais que tout est « plein » et nécessite d'être articulé. D'autre part, pour la procédure réglementaire liée à la planification urbaine, il s'agit de prendre d'abord en compte le développement des espaces non bâtis pour mieux cerner le développement des espaces bâtis. Pour la procédure d'orientation sectorielle car liée à la gestion des paysages, il s'agit de mieux appréhender les diverses dimensions de l'agriculture et leurs liens avec les secteurs urbains pour mieux comprendre les processus de construction des paysages et par conséquent leur gestion.

Cette étape vise clairement une articulation avec l'action. La problématique de l'aménagement apparaît comme cheminant soit vers la compréhension des transformations possibles, soit laisser les évolutions se réaliser d'elles-mêmes. De cette compréhension sont générées des orientations d'aménagement que la procédure inscrit. Bernard Lassus (Lassus 1999) propose le mot *inflexus* pour désigner cette inscription dans le projet d'aménagement : l'inflexion des orientations sur les composants des lieux. Traditionnellement, l'urbaniste avec le maître d'ouvrage définit les portions de territoire dont les évolutions sont infléchies sous l'effet des orientations qu'ils suggèrent. Mais dans le cadre de notre démarche, les agriculteurs et les propriétaires de foncier agricole participent à donner d'autres « *inflexus* ». Bien que nous n'obtenons pas un consensus, et cela n'est pas notre but, orientations et propositions d'intervention présentent parfois l'avantage de se compléter. En effet, notre objectif, quelles que soient les étapes de mise en œuvre de cette étape, en amont ou en phase de décision finale du projet de planification, demeure un éclairage, voire un appui aux décideurs et, pour les acteurs agricoles, une « prise de conscience » du projet de planification par la compréhension du rôle important qu'ils jouent sur les 70% des territoires concernés.

Notre démarche aura finalement permis d'exprimer les intentions d'aménagement des acteurs sur l'agriculture grâce aux représentations paysagères. Cependant, nous n'allons pas jusqu'à la décision, qui reste de la compétence de la maîtrise d'ouvrage. Cette expression est d'autant plus pertinente que l'agriculture pourrait apparaître comme une ressource territoriale à mieux considérer dans le projet de territoire. Tant que les intentions d'aménagement sur l'agriculture ne sont pas énoncées dans le projet réglementaire, cette ressource territoire n'est pas énoncée et n'est donc pas activable (Lajarge et Roux 2007).

La mise en œuvre du dispositif méthodologique participatif au cœur de la procédure implique davantage les acteurs dans l'énonciation précise et spatialisée des aménagements à prévoir. Si l'influence du

réglementaire fait ressortir les individualismes, cela favorise la spatialisation et donc l'énonciation des spécificités locales. Les résultats de l'étape 4 confirment ce constat. La traduction opérationnelle en amont d'une procédure, d'autant plus si elle est non réglementaire, permet davantage d'énoncer des orientations d'aménagement. Plus l'avancement vers la réglementation s'impose plus le nombre d'acteurs se réduit, plus on retrouve une explicitation et une spatialisation des processus en cours et des intentions d'aménagement à mettre en œuvre pour gérer ces processus. Compte tenu de la durée pendant laquelle nous avons pu travailler sur le projet de Billom (2006-2008), nous avons pu analyser l'intégration des résultats obtenus au cours des ateliers participatifs dans le document de planification. Ainsi à Billom, l'énonciation des processus agricoles sur le paysage à l'étape du PADD deviennent, aux étapes de décisions pour les élus, les arguments pour le projet d'aménagement des espaces agricoles, naturels et à urbaniser.

3.3 Modalités pour évaluer l'intégration des intentions d'aménagement des acteurs dans le projet de territoire

L'étape 5 de l'itinéraire méthodologique de vision prospective propose également des modalités pour évaluer l'intégration des résultats des étapes précédentes dans le projet de territoire. Il s'agit de la formulation opérationnelle (sous forme d'un document) des actions d'aménagement à mettre en œuvre. Elle énonce des règles pour influencer ces actions. Le projet de territoire est issu au final des choix, éclairés en partie par notre démarche, des élus du conseil municipal. Par rapport à nos cas d'étude, il a essentiellement concerné la procédure réglementaire du PLU de Billom.

3.3.1 Posture d'observation

La posture d'observation porte sur l'analyse des arguments et représentations produites dans le document final pour la démarche du PLU de Billom, et par le suivi des productions intégrant notre compte rendu pour la vallée de l'Attert.

Le principal constat est que dans le diagnostic du territoire et dans le programme de développement durable, les trois échelles de perception apparaissent, bien que beaucoup portent sur les grands paysages et certains éléments singuliers du territoire. Le règlement s'applique principalement aux échelles d'intervention de l'objet (par exemple par les éléments bâtis) et de l'opération (ex : les entrées de bourgs). Or, la traduction cartographique de ce règlement par le zonage se focalise essentiellement sur les échelles d'intervention d'opérations (zones à urbaniser, zones urbaines à réaménager) et d'aménagement (grand paysages, ou protections agronomiques et environnementales des zonages agricoles et naturels), mettant ainsi en avant l'intérêt général.

3.3.2 Posture de médiation

Notre démarche consiste à offrir aux maîtres d'œuvre et d'ouvrage une lecture des informations produites dans les étapes précédentes pour leur permettre de choisir les arguments dont ils auraient besoin pour le projet final : Énonciation d'intentions d'aménagement, processus politiques dans le choix des actions à mettre en œuvre associés à l'image d'un territoire souhaité, ... Si la traduction opérationnelle, c'est-à-dire, une mise en perspective des orientations et des interventions à mettre en œuvre peut être envisagée dans le PADD du PLU de Billom, qui transcrit le projet de territoire, la traduction réglementaire qui permet la mise en conformité des actions vis-à-vis du code de l'urbanisme et autres codes juridiques n'est pas si évidente. Nous pensons que la carte du PLU n'a pas tant été un compromis que la somme d'intérêts et de perceptions de quelques décideurs. En revanche, il s'agissait de décideurs éclairés, ayant pris conscience, par les enquêtes et les ateliers de Vision Prospective, des conséquences de leur choix de zonage final pour l'agriculture.

La cartographie réglementaire produite au final reste la principale représentation de l'ensemble du territoire qui sera retenue pour présenter aux habitants les actions et contraintes d'aménagement de la commune. Dans les diverses municipalités que nous avons rencontrées au cours de ces travaux de recherche, nous avons constaté que la plupart du temps les diverses cartes issues du PADD, qui illustrent le projet de territoire, sont rarement présentées en lien avec la cartographie réglementaire. Cette dernière est principalement mobilisée pour répondre aux demandes de contraintes urbanistiques des permis de construire. Ce qui signifie qu'une fois le document du PLU est élaboré et s'il n'y a pas de contentieux, le projet de territoire est peu mobilisé.

Ainsi, faciliter l'usage et l'appropriation de ces documents par les habitants et le dialogue pour les 10 ans qui succèdent son élaboration sur les enjeux du développement du territoire issus du PADD et leur spatialisation pour le zonage réglementaire, nécessitent de réfléchir à la production combinée des représentations, entre cartographies réglementaires et représentations tangentielle ou intermédiaires possibles. Cela permettrait par exemple aujourd'hui d'éviter des fronts, coupures nettes de l'urbanisation sur les espaces agricoles, et de penser plutôt des limites floues facilitant la pénétration de milieux naturels et d'espaces agricoles dans l'urbain densifié, une réponse possible aux injonctions actuelle de maintien des continuités écologiques (trames vertes et bleues – loi Grenelle 2010).

4. Synthèse du chapitre 6

Pour mettre en œuvre notre IMVP, nous suggérons de compléter la grille des typologies des interventions paysagères et des archétypes paysagers développée par (Moquay et *al.* 2007). Pour cela, avons construit et développé cinq modalités (fig. 91), A chaque modalité, nous obtenons des résultats spécifiques qui portent sur des informations qui peuvent être recueillies en tant que telles ou être articulées avec l'action :

Par les modalités d'expertise, nous obtenons une analyse des composants du territoire (structures) et de leurs évolutions (dynamiques). Nous rajoutons cette colonne à la typologie de P. Moquay *et al.* dans l'objectif de prendre en compte l'étape préliminaire de tout projet de territoire : le diagnostic.

- L'expertise a pour intérêt de fournir les supports qui vont servir à mettre en œuvre la posture de médiation (concertation des acteurs du territoire pour les impliquer dans la construction du projet). Nous avons donc développé notre approche experte par la caractérisation du paysage pour extraire les composants paysagers à la base des supports de visualisation. Nous estimons en effet important de prendre en compte dans ces supports les différentes échelles de perception des paysages (depuis l'élément au panorama), afin d'offrir à leurs usagers une possibilité de lecture de leurs intervention d'aménagement souhaitées depuis l'échelle de l'arbre à celle du « grand territoire ».

- Par les modalités d'identification : les acteurs individuellement nous fournissent leurs représentations sociales et pratiques sur une thématique donnée (ici l'agriculture). Ils définissent ainsi leurs pratiques, valeurs et images de ces composants, mais aussi leur rôle et l'historique dans la gestion de ces composants, révélant ainsi des atouts et des faiblesses de cette gestion et comment ils se reconnaissent en tant qu'acteur gestionnaire ou non de ces composants. Ces modalités sont en lien avec l'archétype paysager d'identité. L'archétype Paysage Identité proposé par Moquay et *al.* (2007) conforte le besoin d'adhérer à des points de repères, des images collectives et identitaires pour traduire une appartenance à un territoire, ces points étant mobilisés par les politiques d'aménagement.

- Par les modalités de caractérisation du cadre de vie, adapté de l'archétype du paysage décor : en considérant les processus invisibles à partir des formes visibles, en atelier participatif, les acteurs sont amenés à une construction collective d'une image des formes visibles et de leur processus de changement d'évolution décrits à partir d'une gestion non souhaitée d'éléments paysagers. Les acteurs ne construisent pas tant une image décor de leur territoire, mais les actes techniques de modification, d'entretien ou de construction des éléments qui composent cette image. Cela donne à voir des scénarios d'évolution des paysages non souhaités.

- Par les modalités de traduction opérationnelle des intentions partagées : nous rajoutons également cette colonne pour justifier de l'intérêt de disposer d'une étape intermédiaire entre le partage des intentions d'aménagements et leur transcriptions de manière à les partager, à les négocier, les construire techniquement et juridiquement pour répondre à la procédure. Par les ateliers, et à partir des scénarios d'évolution des paysages, les acteurs partagent leurs informations leurs intentions d'aménagement de manière spatialisés, et donc à différentes échelles d'interventions (sur les objets, pour des opérations, en vue de grand aménagements). Ils parviennent à penser le projet, c'est-à-dire, à dessiner collectivement une gestion possible, collective et individuelle, des composant paysagers, mais aussi territoriaux, en prenant en compte les atouts et les contraintes (règles, agronomie, écologie, social, etc.).

- Par les modalités de construction du projet de territoire, les composants constituant le territoire se rapportent à l'archétype du paysage territoire. Ils sont mis en avant à travers des processus politiques issus des choix de gestion des acteurs (ex : à Attert), jusqu'à l'inscription de ces choix dans la procédure finale (ex : à Billom). Individuellement, les acteurs peuvent mobiliser les orientations de la procédure pour réaliser leurs intentions d'aménagement. Par exemple, le document préconise le maintien des haies et la protection des milieux naturels. Les agriculteurs ayant pris conscience de ces enjeux peuvent solliciter les aides financières disponibles (MAE), anticiper sur la gestion des externalités de leur activité (pollutions, destruction des milieux...). Les ateliers peuvent donc générer une prise de conscience d'une gestion individuelle non inscrite directement dans le document, ou inscrite sous forme d'orientations génériques et pas forcément d'actions singulières ou de règlement strict. Ainsi, les acteurs sont amenés à réaliser les interventions inscrites dans les documents officiels, mais celles-ci pouvant émaner des intentions d'aménagements issues des ateliers.

Cette grille d'analyse des interventions paysagères et des archétypes paysagers devient une grille de conception de l'action.

Figu 91 : Guide à l'usage de l'Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective

CHAPITRE VII

Pour un usage dans l'action de l'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective (IMVP)

Dans ce dernier chapitre, nous avons souhaité discuter les utilisations de notre démarche d'itinéraire méthodologique de vision prospective par des acteurs et praticiens de l'aménagement des territoires.

Nous verrons, dans une première partie, en quoi notre démarche s'inscrit dans l'injonction de la mise en œuvre de démarches participatives. Face à la participation, les maîtres d'ouvrage peuvent se trouver démunis, parfois frileux, pour envisager sa mise en œuvre. Nous pensons que la recherche peut devenir un appui au dialogue entre maître d'œuvre et maître d'ouvrage et générer ainsi une concertation adaptée à diverses thématiques (agricole, paysagère, urbanistique, environnementale) pour les intégrer à l'élaboration du projet de territoire.

Dans une seconde partie, nous montrerons que notre d'itinéraire méthodologique de vision prospective peut aider les acteurs à ne plus se penser leur territoire et son aménagement en termes de 'pleins et de vide'. En effet, de manière caricaturale, on pourrait penser que pour les urbanistes, il s'agit souvent de cartographier les espaces agricoles comme le vide à remplir par l'urbain, alors que pour les techniciens agricoles, les espaces agricoles deviennent les pleins, en oubliant de considérer les espaces urbains qui ne les concernent pas. Notre démarche vise à aider à penser l'articulation des espaces entre eux, et cette pensée se construit par le dialogue des acteurs concernés par la gestion de ces deux types d'espace. Nous l'illustrerons à partir de notre réflexion sur les zonages agricoles que peuvent mettre en avant un PLU.

Notre démarche se présente ainsi, non pas comme une boîte à outils ou une recette à appliquer pour prendre en compte la transversalité d'une thématique vis-à-vis des différents acteurs du territoire, mais plutôt comme un processus de construction pour lequel nous proposons un guide méthodologique. Dans une troisième partie, nous discuterons du caractère générique de notre démarche, c'est-à-dire, applicable aux différents types de procédures d'aménagement, réglementaires ou d'orientation, et aux diverses thématiques à aborder. Face à des besoins précis à des étapes particulières de l'élaboration d'une procédure, l'itinéraire méthodologique de vision prospective constitue un guide méthodologique mettant en correspondance les objectifs et les outils nécessaires au recueil et au partage d'informations souhaitées : projets individuels d'aménagement par enquête individuelle, vision des acteurs politiques et techniques co-construite, zonage réglementaire partagé, diagnostic partagé, etc. De ce fait, notre démarche s'inscrit dans les dispositifs d'accompagnement de l'ingénierie du développement territorial.

1. L'injonction de participation

L'usage des démarches participatives en parallèle de la construction de la procédure réglementaire reste ambigu. En effet, dans le contexte de nos démocraties représentatives, la décision finale reste celle de l'élu, et l'urbaniste développe dans la procédure une information experte qui n'est pas forcément partagée par les acteurs locaux. Si la décision « *doit rester dans les mains de ceux qui détiennent les responsabilités et le vote de ces décisions* » (Tress et Tress 2001), les intentions d'aménagement qui nourrissent ces décisions concernent des acteurs qui ne décident pas mais qui, dans le cas des agriculteurs, sont les gestionnaires du territoire. Il en résulte souvent le fait que le projet de territoire n'est issu d'intentions que de quelques acteurs. Quant aux règles et normes que les décisions génèrent, elles ne sont pas destinées à ceux qui les énoncent, mais à ceux qui devront les suivre même si elles ne leur conviennent pas, particulièrement les agriculteurs. Il importe donc de mieux intégrer leurs points de vue en les impliquant plus dans la construction du projet de territoire.

La mise en place d'une concertation et d'une gouvernance durable tout au long de la procédure demande d'apporter aussi un éclairage sur les jeux d'acteurs en lien avec l'agriculture locale (rapports de forces, conflits d'intérêt, etc.). Or, d'après le CERTU (Terres en villes 2009) « *Les histoires, les cultures, les expertises, les intérêts sont encore trop éloignés les uns des autres pour pouvoir faire l'impasse sur la qualité de la concertation* ». Cela conforte notre approche et notre posture qui s'appuie sur la concertation pour intégrer ces points de vue et ces cultures professionnelles différenciées. Le CERTU cible en effet l'importance d'un diagnostic partagé pour décliner les enjeux de l'agriculture d'une manière localisée et les mettre en perspective. Pour cela, il justifie l'intérêt de « *méthodes renouvelées* » et « *pilotées de concert* », même s'il ne désigne pas quel genre de méthode mettre en œuvre, ni les acteurs du pilotage. Nous avons apporté des éléments de réponse à ces questions dans nos deux expériences de terrain.

Nous pensons que la recherche peut aider à assurer ce nécessaire changement dans la pédagogie du projet. Or cela engage les praticiens à changer leurs méthodes, de s'ouvrir à la sensibilité des autres. Pour Yves Luginbhül (2007), cette condition nécessiterait de prendre la mesure du changement social et d'accepter l'appui de la recherche.

1.1 L'appui de la recherche

Nous estimons que la validation de notre démarche se fait dans le temps long, et dépend de son appropriation par les acteurs locaux. Si à Billom nous avons pu analyser l'effet direct (intégration des intentions d'aménagement dans le document final), il ne s'agit pas de long terme. Il serait nécessaire à ce jour de retourner voir les exploitants et propriétaires de foncier agricole pour évaluer l'impact de notre démarche sur leurs projets et mesurer si le PLU actuel permet la mise en application des intentions d'aménagement qu'ils avaient énoncées. A Attert, le décret d'application de l'élaboration des chartes paysagères dans les parcs n'étant toujours pas édicté, la charte paysagère n'est pas encore mise en œuvre et ne peut être évaluée. Un retour auprès des acteurs individuels et collectifs est cependant possible, pour évaluer ce qui a changé dans leurs propres pratiques.

Nous pensons que, du fait de ce temps court de la recherche, pour les urbanistes du PLU de Billom, comme pour les chercheurs du comité scientifique de la vallée de l'Attert, notre travail a tout d'abord été considéré comme une expertise complémentaire sur l'articulation de l'agriculture avec les paysages (voir Annexe 31 réintégration de notre rapport dans le PADD du PLU – (Freydefont et Olivier 2007; Christians et Schmitz 2009). Cela a perturbé la lisibilité de notre posture et de notre rôle dans la procédure, pour les élus du

conseil municipal que nous avons rencontrés. Ils reconnaissent que le rôle du chercheur est perçu comme « *une caution à dire d'experts* », plutôt que comme celui de médiateur (Lelli et Sahuc 2009).

Néanmoins, un an après la publication du PLU, avec l'urbaniste, l'adjoint à l'urbanisme et la Chambre d'Agriculture, nous avons croisé nos regards sur la démarche à l'occasion de la rédaction d'un article publié dans la revue d'Auvergne (Planchat-Héry *et al.* 2009). Ils ont alors validé le rôle de la recherche dans la qualification des territoires, plus particulièrement l'intérêt de notre démarche à travers notre double posture.

Aussi, cet accompagnement intermédiaire peut être qualifié, selon Alain Taché (2005), de « *médiation* ». Il concerne essentiellement la mise en œuvre de la participation, qui nécessite des informations pluridisciplinaires à la fois pour animer la thématique à traiter, mais aussi pour observer et analyser les processus de construction des représentations et les jeux des acteurs. Cela montre les compétences conceptuelles et opérationnelles que doit déployer le géographe pour analyser et conduire ces démarches participatives dans un contexte d'action publique.

Cette acceptation de l'appui par la recherche consiste, pour les acteurs des territoires, à ne plus considérer le chercheur comme un laborantin en blouse blanche qui ausculte les territoires au microscope et dont les résultats de ses analyses ne servent pas au territoire. Les études scientifiques (réalisées sur Attert) associées à une lecture des représentations d'acteurs (via les documents caractérisant les images des lieux, charte architecturale et paysagère de Billom St-Dier) nous auront confirmé, du moins en Europe francophone, un manque certain de collaborations entre architectes-urbanistes et chercheurs pour l'aménagement des territoires ruraux sous influence urbaine. Ce manque n'est pas exprimé par des élus, mais bien par des architectes et urbanistes que nous avons rencontrés. Il complète la remarque de L. Lelli et P. Sahuc (2009) sur le besoin d'échanger, d'installer par exemple le paysage dans la culture professionnelle sortant de la stricte compétence du paysagiste ou de l'architecte, mais inversement l'agriculture à travers seulement des compétences de l'agronome. Sans déconstruire les particularités et les disciplines de chaque métier, nous estimons qu'il est nécessaire de construire des ponts, des éléments de partage de ces connaissances pour produire une information interdisciplinaire (Tress *et al.* 2005), et beaucoup plus articulée entre science et technique. La science, et plus particulièrement ici la géographie, est considérée comme un regard extérieur, pertinent, mais aussi qui peut devenir un appui à la création de cette transdisciplinarité des territoires et avoir ainsi un rôle important dans l'action. En effet, selon V. Piveteau (2010), il existe une géographie « *de l'action* » qui s'investit dans l'interdisciplinarité : elle vise à mobiliser le raisonnement représentations spatiales, pour identifier les déterminants spatiaux de l'action publique. Ces déterminants font référence à des composantes historiques, sociologiques, culturelles, voire des composantes auto-référents⁹¹, comme nous l'avons par exemple observé avec la charte architecturale et paysagère et l'appellation de Toscane Auvergne et nécessitent un croisement des disciplines pour les étudier.

Selon V. Piveteau (2010), il existe également une géographie « *en action* » et une géographie « *pour l'action* ». La première est une science qui s'interroge sur la manière d'organiser ses savoirs interdisciplinaires sur l'espace pour agir sur l'espace. La seconde investit le géographe sur la construction des représentations spatiales, et des itinéraires méthodologiques ou des processus de médiation au cours desquels les représentations peuvent être mobilisées.

La collaboration des chercheurs avec les praticiens de l'aménagement a déjà fait ses preuves (Debarbieux 2003; Tress et Tress 2001; Stenseke et Jones 2011; Luyet 2005; Lelli et Sahuc 2009; Lardon *et al.* 2009; Michelin, Joliveau, et Planchat-Héry 2011). On observe même aujourd'hui de plus en plus de paysagistes et

91 « ce sont les politiques publiques elles-mêmes qui créent des déterminismes spatiaux »(Piveteau 2010)

architectes chercheurs du fait des récentes réformes françaises de formations supérieures (Licence-Master-Doctorat - 2004)⁹², certains de leur travaux recherche, comme ceux d'Alexis Pernet (2010) portent sur la place du praticien comme médiateur.

La médiation menée par le chercheur existe à partir du moment où le chercheur n'est plus seulement considéré comme le porteur d'une vérité, d'une expertise ou de principes directeurs à mettre en œuvre, mais aussi, comme l'a démontré notre démarche, en tant que médiateur. Même si cela semble être le cas pour la plupart des recherches mobilisant des démarches participatives (Guihéneuf *et al.* 2006) et plus spécifiquement les représentations spatiales et paysagères (Gamache, Domon, et Jean 2008; Janin 2001; Caron 2005; Gontier, Lardon, et Loudiyi 2008), il est nécessaire de savoir faire de la médiation, mais aussi adapter sa posture selon les façons de conduire une expertise et les résultats d'implication des acteurs qu'on en attend. Dans le cas contraire, il est pertinent, comme dans le cas de l'atelier des paysages (Pernet 2010), de mobiliser un collectif de partenaires issus d'horizons professionnels, de territoires, de cultures différents et laisser d'animateur à chacun. Le chercheur conserve alors une place « neutre », soit celui de coordinateur de ces partenaires, soit comme simple observateur de la démarche.

Ces constats, c'est-à-dire celui de l'appui nécessaire de la recherche, de l'existence d'une collaboration entre chercheurs et praticiens et de l'usage des représentations paysagères et spatiales, viennent en écho à l'application des textes tels que la convention européenne du paysage et plus particulièrement de l'article 6 et ses divers sous articles⁹³. La convention confirme l'intérêt de réaliser des recherches et des études qui permettront d'identifier les paysages et d'analyser leurs particularités, ainsi que les dynamiques et les pressions qui les modifient. Nous constatons que la proposition de la convention d'articuler les points de vue des acteurs locaux à la caractérisation du paysage est une étape fondamentale pour la formulation d'actions sur le paysage. La convention met également en avant le rôle des professionnels (ici, paysagistes et urbanistes) à faire participer les divers acteurs locaux concernés au moyen d'enquêtes et de réunions d'information. C'est ce que nous avons réalisé dans notre démarche.

1.2 L'intégration du dialogue et des différents points de vues

Au-delà du pourquoi, il est donc important de savoir, qui impliquer et comment les impliquer. Comme le soulignent D. Bourg et D. Boy (2005), certains acteurs s'interrogent sur la nécessité d'organiser le débat ; d'autres, et parfois les mêmes, mettent en cause le fait de trop « encadrer », « former » les participants à des notions qui ne sont plus leurs propres points de vue. Le profane ne doit-il pas rester profane dans le débat ? Ou le participant ne peut-il participer que s'il acquiert un discours scientifique, technique ?

Les démarches participatives menées autour des représentations paysagères constituent des événements phares pour l'implication d'acteurs rarement sollicités dans l'élaboration de projets. Les élus et architectes ont apprécié l'objectif opérationnel de notre démarche. La lecture de l'intégration des résultats des ateliers participatifs dans le projet de territoire a été le moyen utilisé pour analyser le partage d'une information locale et singulière selon le sens donné par (Caspersen 2009) et que reprennent les objectifs de la convention européenne du paysage. C'est l'usage de l'information locale qui permet de prendre en compte les enjeux agricoles, aussi bien pour un projet réglementaire général que pour une procédure d'orientation.

Si notre démarche apporte également une lecture renouvelée de l'usage de la vision prospective, nos résultats montrent que le projet retenu parvient à envisager une évolution de l'agriculture autre que seulement depuis le point de vue du développement de l'urbanisation.

92 des architectes et paysagistes ont eu pour conséquence que l'enseignement de ces disciplines à des niveaux masters doit désormais s'incréter dans la recherche

93 Recommandation CM/Rec(2008)3 du Comité des Ministres aux Etats membres sur les orientations pour la mise en œuvre de la convention européenne du paysage <https://wcd.coe.int>

A notre demande auprès des élus (commanditaires des projets d'aménagement) de leur intérêt pour une éventuelle nouvelle collaboration avec la recherche, ces derniers ont surtout mis en avant l'enrichissement et les éclairages que nos méthodes leur ont apporté. Cependant, ils se sont interrogés sur le coût, humain (investissement dans les réunions, discussion avec les agriculteurs en dehors des cénacles participatifs, etc..) et financier (courrier, estimation des temps d'enquêtes), qu'une collaboration comme celle que nous avons testée peut générer, si on essayait de la généraliser. Ainsi se pose la question de l'opérationnalisation de notre démarche. C'est l'itinéraire méthodologique qui peut jouer ce rôle.

2. Penser l'articulation des espaces agricoles et non agricoles

L'exercice du PLU impose la réalisation au final d'un zonage réglementaire. Celui de la charte paysagère n'aboutit pas forcément à un zonage, mais classiquement il est demandé aux paysagistes de produire des entités paysagères. Dans les deux cas, les cartographies illustrant ces informations sont réalisées par les maîtres d'œuvre du projet. Malgré la demande de concertation de nos jours, rares sont les bureaux d'étude qui offrent la possibilité aux élus communaux de construire avec les urbanistes ces cartographies et encore moins avec d'autres acteurs tels que les agriculteurs eux-mêmes. Ils manquent d'outils et de méthodes pour le faire.

De plus, si le territoire communal possède sa propre histoire qui lui a légué de multiples héritages, les territoires issus de ces zonages n'ont pas d'histoire, puisqu'ils sont modifiés tous les 10 ans voire tous les 5 ans. Ces zonages veulent répondre à une société de consommation, composée d'usagers qui reçoivent de manière passive les politiques et leurs mesures (Novarina 2005). Si l'on ne motive pas ces usagers pour en faire des acteurs, pour qu'ils connaissent leur territoire de vie se juxtaposant à celui du zonage, on continuera à creuser, sur les communes concernées, le fossé entre urbanisme et aménagement, entre usages et actions. Il importe de penser cette articulation.

Aussi, lorsque nous avons cherché à penser une articulation des espaces agricoles avec les autres types d'espaces, nous avons été confrontés à quelques difficultés dont la prise en compte apporterait de nouveaux éclairages à la gestion des espaces agricoles dans un contexte périurbain.

2.1 Gérer certaines difficultés liées à l'usage des représentations paysagères et graphiques

Le besoin de spatialiser le projet de territoire n'est pas une évidence pour tous les élus, notamment en ce qui concerne l'état des lieux du PLU, et plus particulièrement pour les urbanistes lorsqu'ils abordent la visualisation future du territoire (par exemple, on ne voit pas de carte ou de bloc diagramme présentant les évolutions du territoire que le PLU aura permis, des visualisations du scénario d'aménagement que permet le PLU ou la charte). L'usage de méthodes mobilisant les représentations spatiales produites par les acteurs eux-mêmes n'est pas facilement admis dans les contextes notamment réglementaires.

La part laissée à l'urbaniste, considéré par les décideurs comme l'expert, est très importante. En effet, la décision de l'aménagement d'une portion d'espace n'est pas évidente : du dialogue politique et technique entre élus et aménagiste doit obligatoirement émerger une cartographie. Une fois la procédure remise dans les mains de l' élu, il se sent davantage responsable pour chaque zone choisie, mais peut aussi se trouver contraint du fait des limites du zonage. Si la spatialisation favorise le partage des informations et l'aide à la décision, elle peut mettre les acteurs dans des dispositifs frustrants, les mettre face à des situations difficiles à gérer, du fait des évolutions territoriales et des choix politiques à longs termes difficiles à maîtriser car non anticipées le jour de la création de la carte. Par exemple, lors de l'atelier mené

avec les exploitants et propriétaires de foncier agricole à Billom, ces derniers, après avoir réalisé la carte de prototype de zonage, nous ont dit : « *on n'a pas pu tout mettre, et quand bien même ça aurait été le cas, c'est les élus à la fin qui décident* ». Ils sous-entendaient que cela ne servait à rien puisque ce n'était pas eux qui décidaient au final. Or, nous pensons qu'il importe d'explicitier les points de vue des acteurs pour qu'ils puissent être pris en compte dans les décisions. C'est effectivement ce qui s'est passé puisque nous avons constaté que la concertation a eu des effets induits : certains élus ont repris en phase 2 certains arguments issus de la rencontre avec les exploitants (ex : conversion des granges en habitat aux cœurs des bourgs, interdiction des constructions sur les terres de très bonnes qualités).

Lors des enquêtes individuelles, les élus, aussi bien à Attert qu'à Billom, se sont rendus compte qu'ils ne connaissaient pas certains lieux, ne les avaient jamais visités. Pour les élus, cela leur donne une certaine culpabilité de ne pas connaître entièrement leur territoire, ou du moins ne pas en avoir une représentation matérielle, mais plutôt idéelle. Nos ateliers ont favorisé les échanges d'informations, notamment avec les exploitants qui étaient les gestionnaires de ces secteurs non urbanisés. A Attert, les enjeux des zones limitrophes à la frontière luxembourgeoise ont pu être ainsi mieux décrits. A Billom, certaines zones d'ombre pour l'élaboration des futurs zonages du PLU ont pu être éclaircies et considérées par un zonage collectivement débattu.

2.2 Rendre cohérents les zonages réglementaires

Pour la procédure réglementaire comme pour celle d'orientation, le zonage est la seule représentation graphique imposée à ce jour. Nous avons remarqué deux principales difficultés liées à son élaboration. Tout d'abord, la confrontation entre intérêts publics et privés dans la constitution de ces zones a été plus flagrante dans un contexte réglementaire que pour le zonage dans le contexte non réglementaire. Ensuite, la carte réglementaire est construite selon des modèles standard d'urbanisation appliqués par les urbanistes de manière identique à la majeure partie des territoires (Périurbains entre autres). Au final, elle aboutit uniquement à édicter des règles de construction et la place et le rôle de l'agriculture semble être toujours le même quel que soit le territoire. Les espaces agricoles n'apparaissent pas inter-reliés au projet urbain.

La carte du PLU traduit des propositions d'avenir mais n'appréhende pas les diverses possibilités d'évolution de l'agriculture, au même titre que pour le développement de l'urbanisation, empêchant par là les possibilités de voir une nouvelle agriculture et de nouveaux réseaux émerger dans ce territoire, par exemple, rien n'a été envisagé pour répondre à la demande de vente directe de l'ail, au souhait de développer les capacités d'accueil touristique.

La carte de règlement a surtout montré qu'elle devenait au final un outil opérationnel qui se voulait précis. Mais cette précision n'est effective que pour les zonages [U] urbanisés : chaque type de quartier est associé à une sous-catégorie de zonage définissant, selon les objectifs de développement de la ville, des orientations très précises développement des ronds-points mais pas des contournements routiers, vente limitée de foncier à la construction mal maîtrisé). Serait-il possible d'envisager cela pour différencier les enjeux agricoles dans les zonages A ?

En effet, pour les zones [AU] qui désignent les futures zones à urbaniser, pour les zones [A] agricoles et [N] naturelles, il n'existe pas de sous catégorie de zonage pour chaque type d'évolution possible. Or, ce sont justement ces trois types de zonages qui traduisent finalement différentes représentations des évolutions possibles de l'agriculture, de ses acteurs et de ses espaces. Ainsi, les espaces inscrits dans ces zonages non morcelés, et peu directifs en termes de gestion, peuvent se développer au gré de leurs propriétaires.

2.3 Améliorer les dispositifs existants

Nous considérons qu'un projet d'aménagement est une image partagée (pas forcément consensuelle) d'un territoire souhaité. C'est pourquoi, par notre dispositif méthodologique issu d'un travail de recherche, nous avons favorisé la participation des acteurs agricoles en leur permettant de plus facilement intégrer leur regard et donc leur réflexion, et en leur apportant des outils pour enrichir les autres usages que ceux que les urbanistes pourraient faire.

D'une manière plus globale, cela interroge sur les pratiques des urbanistes qui semblent intégrer encore trop peu la transversalité des thématiques territoriales telles que l'agriculture. C'est particulièrement ce problème que soulève le CERTU de Lyon et l'association Terres en Villes dans leur dernier ouvrage (Terres en villes) intitulé : « *prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCoT* ». Le point de vue de ces auteurs, et les résultats de notre démarche, permettent de soulever quatre lacunes essentielles de l'action en urbanisme et projets de planification tels que les SCoT mais aussi les PLU :

Une vision sectorielle de l'agriculture qui perdure dans le projet urbain : que ce soit pour les SCoT ou les PLU, dans les deux cas, il s'agit d'un « *produit de l'héritage culturel urbanistique. Si les progrès sont remarquables en matière de prise en compte des espaces agricoles, l'appropriation des concepts de l'agronomie (une compréhension des systèmes de production)] et de la ruralité (une prise en compte des représentations et des attentes des acteurs) est encore bien limitée. Les avancées en matière de trame verte et d'armature verte sont plus aisées dans une culture d'urbanisme que les avancées en matière de prise en compte des activités agricoles et du fonctionnement des systèmes d'exploitation (telle qu'une approche par les composants paysagers du point de vue de l'écologie du paysage).* » (p.146 (Terres en villes 2009) ? Pour décliner les enjeux agricoles dans le projet, notre grille de lecture de l'aménagement intégré de l'agriculture (structure d'exploitation, système de production, paysage) répond en partie à la lacune exprimée par le CERTU qu'il faudrait éviter dans un projet de planification.

Une appellation générique d'« agriculture périurbaine » pour désigner les espaces agricoles répartis sur les différentes couronnes périphériques de centres urbanisés. Le CERTU souligne en effet, qu'il est plus simple d'intégrer dans les documents de planification ce terme générique que d'effectuer une « *analyse différenciée des agricultures locales* » (p. 146). Par l'énoncé des composants paysagers qui ont du sens pour les différents acteurs, nous avons les éléments pour rendre compte de cette différenciation de l'agriculture dans les territoires périurbains.

L'articulation des orientations d'aménagement selon les changements d'échelle des territoires concernés et de leurs acteurs : dans ce sens, les auteurs du rapport du CERTU soulignent que la mise en application des orientations du SCoT ne sera pas déclinée *in extenso* par les intercommunalités locales. Le Pays de Billom illustre tout particulièrement ce problème que constitue l'articulation entre échelle locale et celle de l'agglomération, ou encore celle du PNR Livradois-Foréz, pour aborder de manière concrète la gestion de l'agriculture. De plus, la mise en œuvre de procédures d'orientation et réglementaires engage d'autres acteurs à d'autres échelles de territoire (l'Etat via les services de l'urbanisme et de l'agriculture, le Département via les services pour les aménagements fonciers ruraux, les Espaces Naturels Sensibles, ou les Chambres d'Agricultures, les parcs, etc.). Tous ces acteurs ont leurs propres points de vue sur la question agricole, ce qui fait que le maître d'œuvre doit être capable de les combiner et d'en faire la synthèse pour la procédure, ce qui n'est pratiquement jamais réalisé, ou encore de manière sommaire et sectorielle (par l'espace et l'économie).

En impliquant les différents acteurs dans les ateliers participatifs, il est possible de prendre en compte les différentes visions de l'agriculture dans l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ainsi, l'itinéraire méthodologique de vision prospective est davantage un guide méthodologique en soutien à la fois aux professionnels et aux élus, selon le sens développé par R. Brand et F. Gaffinikin (2007), qu'une 'boîte à outils'. Il vise à favoriser la mise en œuvre de démarches participatives pour accompagner l'énonciation des intentions d'aménagement visant un aménagement intégré de l'agriculture dans les projets de territoire.

2.4 Intégrer dans le projet de territoire des thématiques transversales tel que le paysage

Le paysage est un bon intégrateur des différentes thématiques d'un projet de territoire, en particulier de l'agriculture. Rappelons que selon nos deux terrains, les approches de l'agriculture et l'usage des représentations paysagères n'ont pas été traitées de la même manière. Pour la commune de Billom, du fait de l'obligation du PLU d'aborder tout le territoire, nous avons privilégié l'usage des représentations paysagères du territoire pour parler d'agriculture. Du fait de l'objectif d'élaboration de charte paysagère, à Attert, nous avons utilisé les représentations paysagères de l'agriculture pour parler d'aménagement du paysage.

Nous avons constaté que le paysage, lorsqu'il est sujet, comme dans la cadre de la charte paysagère d'Attert, n'est pas qu'une simple ressource visuelle à gérer mais un ensemble d'images, ici reliées à l'agriculture, pour « voir » un territoire dans ses composantes spatiales, sociales et économiques. Ce constat complète l'approche du paysage uniquement comme thématique à valoriser sur des portions d'espaces remarquables ou comme ressource territoriale pour le tourisme par exemple (Paquette, Gagnon, et Poullaouec-Gonidec 2009). L'intérêt de traiter des paysages ordinaires (Sautter 1985; Lelli 2000) d'un territoire peut aider à s'interroger sur la protection des paysages et les actions à mettre en œuvre en vue de leur gestion comme le préconise la convention européenne du paysage (Conseil de l'Europe 2000). En reprenant les propos de S. Schimtz (2004) p.117 : « *reconnaître que les paysages ordinaires existent, c'est les faire nôtre* ».

Si notre itinéraire méthodologique de vision prospective a permis de développer des intentions sur l'agriculture, en s'appuyant sur les paysages qui sont des thématiques transversales, il pourrait être appliqué à d'autres thématiques transversales liées au territoire (le développement économique, culturel, les trames vertes et bleues, etc.). Cela fournirait d'autres occasions de le mettre en œuvre et d'envisager de continuer à l'améliorer afin d'en faire un dispositif générique.

3. L'IMVP : une interface entre science (géographie), technique (planification, urbanisme) et société (projet de territoire)

Le renouvellement constant d'outils d'aide à la décision semble aujourd'hui primordial en écho aux mutations environnementales et politiques rapides de certains territoires, notamment périurbains, mais aussi face aux nouveaux enjeux d'articulation des nouvelles politiques entre elles. Nous pensons notamment en France, à l'articulation des lois Grenelle (2007 – 2010), et la mise en œuvre des trames vertes et bleues, avec l'élaboration des documents d'urbanisme en cours, qui vont s'inscrire, non plus à une échelle communale, mais intercommunale⁹⁴.

94 Application de la réforme des collectivités territoriales. (Préfecture d'Auvergne)

Nous proposons donc que notre guide méthodologique soit une démarche applicable à l'élaboration de n'importe quelle procédure de planification, donc reproductible et évolutive. Il s'agit ainsi de la mobiliser comme une démarche intermédiaire, c'est-à-dire, positionnée entre les étapes de construction des procédures et de concertation des acteurs. L'IMVP devient une démarche méthodologique que nous qualifions d'intermédiaire par rapport à :

- . notre rôle d'intermédiaire entre les acteurs et les aménagistes, qui est lié à notre double posture, à la fois médiateur, au cours de démarches participatives et observateur des résultats obtenus par l'application du dispositif méthodologique. Nous sommes le lien entre plusieurs personnes, celle qui les met en rapport les uns avec les autres ;
- . sa position intermédiaire entre les étapes traditionnelles de la planification, et ce quel que soit le type de projet d'aménagement, réglementaire ou d'orientation ;
- . par l'usage combiné des modes de visualisation, mettant en relief la visualisation intermédiaire entre vue du dessus et vue du dedans, telle que proposée par les blocs diagrammes paysagers et donnant un rôle primordial aux composants paysagers pour aider les acteurs à énoncer leurs intentions d'aménagement et à faire de l'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective des résultats différents, adaptés à chaque territoire ;
- . dans un objectif d'appui méthodologique à l'aménagement des territoires, la prise en compte de ces trois points nous permet de proposer notre itinéraire méthodologique de vision prospective comme guide méthodologique que les acteurs pourraient mettre en œuvre via leur projet de territoire et pour l'analyse d'une thématique particulière comme l'agriculture par le biais du paysage.

3.1 Entre les acteurs et les aménagistes : un outil d'articulation des approches participatives

Du point de vue des aménagistes, et sur un plan méthodologique, le planificateur contemporain doit être compétent dans la facilitation et l'arbitrage des démarches de concertation pour aider les acteurs à énoncer, de manière proactive, leurs intentions d'aménagement puis considérer celles qu'ils doivent intégrer dans la procédure de planification (Brand et Gaffikin 2007). Or, on ne peut pas concerter sans volontariat et surtout sans outils et méthodes spécifiques.

Du point de vue de la recherche, depuis plus d'une décennie, divers travaux mobilisent différents supports et outils permettant d'enquêter à partir des représentations paysagères, depuis la lecture de modèles paysagers jusqu'à la construction de scénarios prospectifs d'évolutions paysagères (Michelin 2000a; Lelli, Béringuier, et Michelin 2007; Joliveau et Michelin 2001; Caille-Catin 2005; Fortin et Cacnon 2002). Certains de ces outils sont construits et animés par les chercheurs, dans des ateliers participatifs, pour permettre aux acteurs locaux de partager leur opinion, voire proposer des actions d'aménagement (Paradis 2004; Partoune 2004).

A travers la notion de forums hybrides, selon Callon, Lascoumes et Barthes (2001), il est important de permettre la confrontation entre une information experte et technique et une information profane qu'ils désignent comme des mécanismes de la controverse pour un apprentissage collectif : « *La controverse permet de concevoir et d'éprouver des projets et des solutions qui intègrent une pluralité de points de vue, de demandes et d'attentes* ». Cette approche remet en cause une démarche traditionnelle de l'expertise qui rassure les acteurs politiques en leur garantissant un savoir technique. Elle va plutôt dans le sens de « tolérer » le profane et son discours dans les contenus scientifiques et techniques pour proposer d'autres solutions. Cette démarche conduit alors les décideurs à s'appropriier ces autres points de vue pour redéfinir leurs projets, voir à le déplacer dans d'autres perspectives auxquelles ils n'avaient pas songés.

C'est pourquoi, l'articulation des trois points de vue, des aménagistes, des élus et des agriculteurs, n'est pas une entrave à la procédure, mais une complémentarité que notre démarche a cherché à mettre en avant. Le bureau d'études en charge du PLU de Billom et la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme nous ont mis à disposition leurs outils mais ont aussi accepté de réfléchir avec nous à leur amélioration, notamment pour les méthodes d'enquête des exploitants agricoles dans le cadre d'appui à la création des documents d'urbanisme (Planchat-Héry *et al.*, 2009). Pour générer cette complémentarité, une coordination des différents outils est nécessaire.

S. Lardon et V. Piveteau (2005) ont observé deux grands types de démarche dans l'élaboration des projets de territoire : celle, descendante, principalement élaborée par les techniciens des services dont le risque est de passer à côté des intérêts des acteurs locaux et celle, ascendante, émanant de ces derniers qui peuvent omettre des contraintes réglementaires ou des considérations d'intérêt général. Ces auteurs estiment qu'une position intermédiaire entre ces deux démarches est à trouver pour faciliter leur coordination.

Nous proposons à partir de la fig. 92 de voir comment notre itinéraire méthodologique de vision prospective articule les démarches de participation et de concertation par rapport aux étapes classiques des procédures d'aménagement. Rappelons que la concertation ne touche pas les différents acteurs de la planification au même degré ni aux mêmes étapes (Beurret 2006; Arnstein 1969). Le premier tableau concerne les étapes classiques d'élaboration des procédures d'aménagement. De manière générale, les maîtres d'œuvre réalisent le diagnostic. L'étape d'énonciation des orientations est réalisée en concertation avec les personnes publiques associées et les partenaires, les maîtres ouvrages. À cette étape, les acteurs privés sont simplement informés des résultats et des orientations choisies. Enfin à la dernière étape, c'est à dire, à la réalisation du règlement et des propositions d'actions, les maîtres d'ouvrages sont les seuls décideurs mais leurs choix peuvent être débattus avec les maîtres d'œuvre selon leur faisabilité technique et juridique. Les personnes publiques associées peuvent être également consultées pour donner un avis au règlement. Enfin, les habitants et acteurs privés sont consultés par enquête publique pour également donner leur point de vue et des accords sur le règlement avant son approbation définitive.

Le second tableau concerne l'itinéraire méthodologique de vision prospective et son articulation à travers les étapes de démarches classiques d'élaboration des procédures. L'itinéraire méthodologique comprend deux étapes supplémentaires : tout d'abord l'étape d'enquête individuelle des acteurs située entre l'expertise et l'atelier participatif pour énoncer le cadre de vie, ensuite l'étape de traduction opérationnelle des intentions d'aménagement des participants aux ateliers, située juste avant son inscription dans le projet final. A la différence des démarches classiques, l'itinéraire propose de prendre en compte la participation des acteurs privés dès les premières étapes. Les enquêtes individuelles réalisées au préalable permettent, pendant le débat en ateliers, de redonner du sens aux propos et aux informations partagées, mais aussi, comme l'avaient déjà relevé L. Lelli et P. Sahuc (2009), à interpréter les composants géographiques repositionnés par les acteurs. Cette participation anticipée se caractérise par un dialogue, soit une concertation plus poussée que lors d'une simple information comme c'est le cas dans les démarches classiques (Guihéneuf *et al.* 2006). L'itinéraire permet également d'articuler les intérêts publics et privés tout au long du déroulement de la procédure. Dans la dernière étape dédiée à la réalisation finale de la procédure, l'itinéraire méthodologique se rapproche de l'action.

Fig.92 : comparaisons des degrés de participation entre l'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective et les procédures classiques

Ces tableaux présente une comparaison des catégories d'acteurs et de leur degrés de concertation selon que l'on se situe dans les étapes classiques des procédures d'aménagement ou dans les étapes de notre Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective. Ce tableau peut également être utiliser comme guide pour voir qui et quand impliquer certaines catégories d'acteurs dans une procédure et selon quels degré de participation souhaité. **L' IMVP propose une participation** des acteurs plus **transversale** et permettant des démarches de **construction collective** du projet de territoire.

Degrés de concertation
(d'après Arnsteins, 1969 et
Beurret, 2006)

Information	Consultation	Concertation	négociation (technique et juridique)	Décision	construction
-------------	--------------	--------------	--	----------	--------------

Moins

Plus

étapes classiques des
procédures
d'aménagement

acteurs	Publics hors territoire		Publics du territoire	Privés du territoire	
	personnes publiques associées Partenaires financiers	maîtres d'œuvre	maîtres d'ouvrage	acteurs qui doivent être obligatoirement concertés	habitants aux réunions publiques et à l'enquête publique
diagnostic	consultation	construction	consultation	information	
PADD/ orientations	concertation	négociation (technique et juridique)	décision		information
règlement / orientations d'actions	négociation (technique et juridique)	négociation (technique et juridique)	décision	consultation	consultation

étapes de l'IMVP

acteurs	Publics hors territoire		Publics du territoire	Privés du territoire	
	personnes publiques associées Partenaires financiers	maîtres d'œuvre	maîtres d'ouvrage	acteurs qui doivent être obligatoirement concertés	habitants aux réunions publiques et à l'enquête publique
expertise	consultation	construction		consultation	
identification	information			consultation	
cadre de vie	négociation (technique et juridique)				
opérationnalité	construction				
territoire	négociation (technique et juridique)		construction		concertation

Planchat 2011

L'animateur qui, dans nos travaux, correspond au médiateur, doit plutôt mettre en place des outils à l'interface des sciences techniques et des sciences sociales, mobilisables par tous les acteurs quelle que soit leur expertise des espaces et des activités (agronomes, géographes, urbanistes, élus, ou simplement habitant). Pour des personnes déterminées à entrer dans un débat, on se rend vite compte de leur désarroi devant la complexité des questions à traiter et devant le manque d'informations techniques pour échafauder les raisonnements qui leur permettraient de forger leur avis critique et autonome.

Pour Emmanuel Guiseppelli et Philippe Fleury (2007) « *Aborder le paysage pour débattre du développement suppose des méthodes spécifiques d'animation [...]. Leur élaboration est encore largement à penser et de même la négociation autour du paysage constitue un champ de recherche à explorer* » (p.262).

Ces auteurs soulignent également qu'il ne s'agit pas de ne plus se référer à une production experte (chercheurs, praticiens en aménagement) de l'aménagement et du paysage, mais d'intégrer également une approche locale et sensible (Joliveau et Michelin 2001) dans les politiques de développement et d'aménagement des territoires. L'analyse d'un « aller-retour » entre la recherche et l'action devient indispensable de nos jours : « *nous ne sommes plus dans un mouvement descendant de la recherche vers l'action, mais dans un processus d'échanges plus complexe* » (Guiseppelli et Fleury 2007).

Ainsi, la recherche mobilisant la participation devient pertinente en aménagement si elle s'inscrit dans un objectif constructiviste, c'est-à-dire si les questions de recherche se construisent et s'adaptent au fur à mesure que les résultats émergents et que les territoires se reconstruisent, selon une temporalité quotidienne.

3.2 Entre les étapes traditionnelles de la planification : un dispositif adaptable à toutes les procédures et itératif

L'usage de l'IMVP peut s'effectuer selon trois entrées. Chaque étape de l'IMVP présente des modalités spécifiques que l'on peut développer individuellement selon les objectifs souhaités. L'IMVP présente des articulations d'étapes génériques : l'étape 1 du diagnostic permet de définir des atouts et des contraintes du territoire qui sont réintégrés dans la procédure et déclinés à l'étape 5 en orientation et réglementation. Mais il propose également des étapes spécifiques (fig. 93) liées à la participation individuelle ou collective, des acteurs et à la prospective.

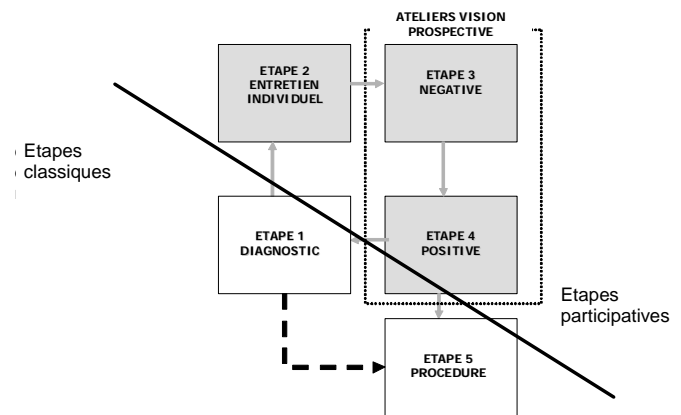
La première entrée correspond à la possibilité de choisir la ou les étapes que l'on souhaite mettre en œuvre. Par exemple, un maître d'œuvre qui souhaite uniquement guider des acteurs à spatialiser collectivement des propositions d'aménagement en faveur de l'agriculture, peut mettre en place seulement les étapes 3 et 4 d'atelier de vision prospective, selon l'avancement de son travail d'élaboration de procédure, ou avant de le commencer, ou également pour l'évaluer une fois fini. Chaque étape de l'itinéraire, peut être appliquée en amont comme au fur et à mesure de la procédure en s'adaptant aux besoins des maîtres d'ouvrages (fig.93).

Cela débouche sur deuxième entrée : l'IMVP peut être utilisé par étape individualisée, ou en entier aux différents moments de construction des procédures. Comme nous l'avons expérimenté à Billom, il peut également être utilisé de manière itérative, c'est-à-dire, développé plusieurs fois successivement avec des acteurs et des questionnements différents mais dont les résultats de chaque application alimentent les mises en œuvre consécutives. La démarche itérative peut être formalisée sous forme de boucle (ex : Billom - passage de la phase 1 avec les agriculteurs, à la phase 2 avec les élus) ou entre deux étapes de construction de la procédure, ou par modalité, dont les résultats sont réintégrés dans la procédure au fur et à mesure.

Fig.93 : Coordinations possibles de l'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective avec les « temps » des procédures

Modalités que l'on peut développer indépendamment selon les objectifs souhaités

Il est reconnu à ce jour que les projets de territoires se construisent souvent en deux étapes : de l'état des lieux on passe directement aux propositions d'action (Lardon, 2005). Ceci serait lié à des manques de méthode vis-à-vis des étapes prospectives. En lien à ce constat, notre d'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective propose d'ajouter des étapes intermédiaires à ces deux étapes. nous rappelons que notre Etape 1 expertise se nomme diagnostic car elle correspond à l'appellation que donne les urbanistes à l'étape « Etat des lieux et détermination des enjeux. Les autres étapes du l'IMVP qui sont rajoutées se rapportent, d'une part, à la prise en compte des points de vus individuels et de l'identification par les acteurs de leur rôle sur le territoire (étape 2 : modalité d'identification). D'autre part, les ateliers de Vision Prospectives prennent en comptes les points de vus collectifs et partagés sur les actions à mettre en œuvre.

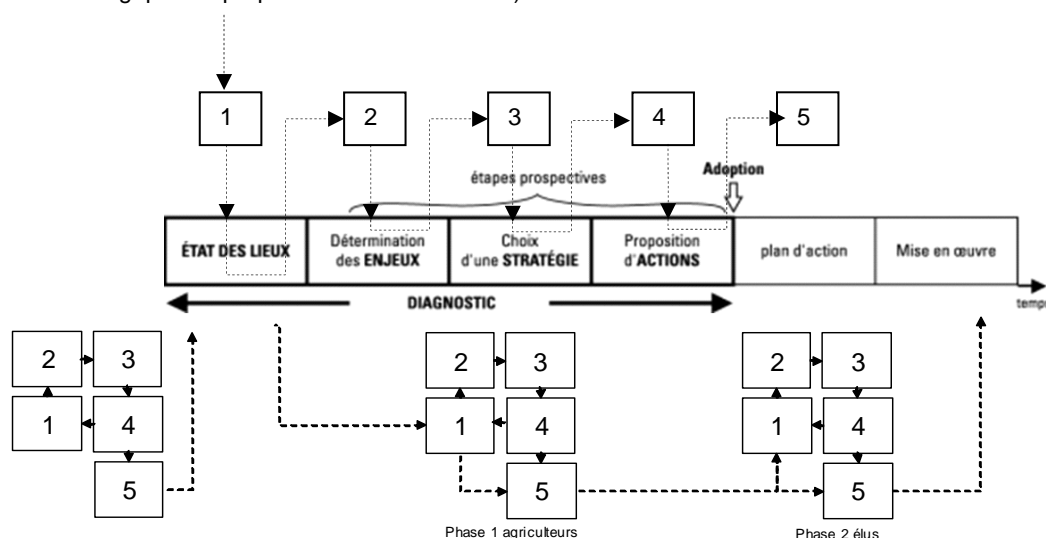


Formes d'itération de l'IMVP

Pour Lardon et Piveteau (2005), le diagnostic du territoire d'un projet de territoire est constitué de quatre étapes qui se succèdent les unes aux autres (Lardon, 2005) :

- « l'état des lieux proprement dit : c'est-à-dire l'analyse organisée des faits et des actions qui caractérisent un territoire. L'état des lieux consiste souvent à considérer le territoire comme un système organisé et hiérarchisé, dont on analyse à la fois les éléments structurants et les relations entre ces éléments ;
- la détermination des enjeux : c'est la formulation en termes économiques, sociaux ou environnementaux des effets possibles des dynamiques à l'œuvre et des risques encourus ;
- le choix d'une stratégie : c'est la hiérarchisation des enjeux en fonction des dynamiques observées et des objectifs visés ;
- la proposition de pistes d'actions possibles : c'est l'argumentation ouverte de mesures ou d'actions permettant le changement dans le sens voulu par les acteurs »

Ainsi, notre démarche permet aux acteurs d'aborder de manière individuelle et de partager collectivement les différentes phases du diagnostic de territoire (Lardon, Piveteau, 2005) en termes d'état des lieux et d'étapes prospectives (détermination d'enjeux, choix stratégiques et propositions d'interventions).



Attert

Billom

Planchat 2011

Pour la troisième entrée, nous considérons que l'IMVP peut également être utilisé comme un guide pour l'animation d'accompagnement des acteurs dans l'élaboration des projets de territoire. Notre propos s'appuie ici sur l'importance de connaître quand et comment (voire avec qui) articuler la posture de médiation et d'observation. En d'autres termes, il s'agit de savoir comment faire participer et comment recueillir et analyser les résultats de la participation pour les rendre accessibles et pertinents avec la construction de la procédure.

C'est pourquoi, l'IMVP décline pour chacune de ses étapes des modalités combinant outils et grilles d'analyse selon les deux postures d'observation et de médiation.

Dans la posture d'observation, ces modalités visent le décryptage des représentations et des intentions sur les composants paysagers retenus par les acteurs lors d'ateliers et ceux intégrés dans la procédure. Dans la posture de médiateur, ces modalités aident à construire les outils d'accompagnement des acteurs.

En considérant ces trois entrées, nous qualifions notre d'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective comme une « *démarche dans l'action* », car il peut s'articuler à une procédure en cours d'élaboration. Il s'agit également d'une « *démarche pour l'action* » (Lardon et Piveteau 2005), car il vise à aider les acteurs à traduire visuellement et opérationnellement leurs intentions d'aménagement pour l'action (le projet).

3.3 Par l'usage combiné des représentations, un guide méthodologique pour l'action

Cette traduction visuelle et opérationnelle des intentions d'aménagement s'effectue dans un but d'amélioration continue du partage d'informations, aussi l'IMVP constitue un guide pour anticiper différentes situations, tout en les montrant à partir de diverses représentations supports de visualisation intermédiaires et de vision prospective.

Les outils et grilles d'analyse que nous avons développés ne sont pas les seuls. Pour choisir quels outils et représentations supports utiliser, les grilles de D. Mendibil (Chapitre 2, fig. 13) et des degrés d'abstraction des représentations passagères d'Y. Michelin (Chapitre 2, fig. 14) peuvent servir de guide.

Nous validons le rôle essentiel de ces étapes intermédiaires de notre IMVP notamment en réponse au manque de méthodes pour mettre en œuvre la prospective (Piveteau 2010). En effet, La plupart des travaux de recherche mobilisant la construction de scénarios paysagers futurs et des outils de Vision prospective se basent sur des supports de simulation qui répondent à la question suivante : « que va-t-il arriver ? », « que souhaitez-vous (voir se produire) ? ». (Carberry *et al.* 2002; Benoît, Deffontaines, et Lardon 2006) ou « que se passera-t-il si ? » (« What will happen if ? » - Tress et Tress 2003). Notre démarche répond à la question « comment faire pour ? », permise par l'articulation de la vision négative avec la vision positive. Poser les questions dans l'ordre suivant : « qu'est-ce qu'on ne veut pas voir (apparaître ou disparaître dans le paysage) ? » et par conséquent « qu'est-ce qu'on doit faire pour voir ce qu'on veut ? », a permis de produire des résultats que la question par la positive n'aurait pas permis d'obtenir. Nous avons vu dans le chapitre 6 que La démarche produit directement des éléments de réponse en termes d'intentions d'aménagement.

Selon R. Lajarge (2007) la construction d'un projet de territoire consiste à condenser les intentions, les expliciter, les rendre compatibles les unes avec les autres, à les orchestrer, voire les sélectionner, les hiérarchiser et donc à les reformuler. Nos résultats auront montré que la sélection et la formulation de ces intentions peuvent être facilitées par l'usage des représentations paysagères, orchestrées par des modalités de médiation et analysée par des modalités d'observation. A cela s'ajoute l'intérêt de notre dispositif méthodologique de répondre à des besoins d'informations et d'arguments étroitement couplés aux différentes étapes de construction d'une procédure de planification.

L'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective que nous obtenons au final est destiné à une double utilisation par :

- des chercheurs en aménagement qui souhaitent accompagner des acteurs dans l'énonciation d'informations importantes pour un projet de territoire,
- des aménagistes (urbanistes, paysagistes, architectes, agronomes, etc.) qui désirent recueillir des informations et des intentions d'aménagement d'acteurs rarement impliqués dans la construction d'une procédure réglementaire ou d'orientation.

Or, l'usage de l'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective dépend fortement de l'implication de son opérateur (pour sa mise en œuvre technique et la coordination de son déroulement) et de son commanditaire (acceptation des élus et/ou des urbanistes d'un appui méthodologique et d'ateliers participatifs au cœur d'une procédure en cours de construction). Son opérateur doit donc adopter la double posture que nous avons développée, c'est-à-dire, être à la fois médiateur, pour conduire les acteurs à l'usage des représentations paysagères pour l'énonciation de leur intentions d'aménagement, et observateur, pour dégager et communiquer aux acteurs les informations, les représentations paysagères et les suggestions d'aménagement qu'ils ont transmis et partagés. Aussi, une utilisation de notre IMVP par un élu ou un urbaniste nécessiterait qu'il acquière cette double posture, notamment une certaine maîtrise de l'animation des ateliers participatifs de vision prospective négative. Cela peut constituer un frein au transfert de nos outils vers l'action, ou être une réelle perspective du développement d'une collaboration de la recherche en aménagement avec l'action.

Conclusion générale

S'il existe une demande sociale de participation, sa mise en œuvre pour concrètement appuyer l'élaboration d'une procédure de planification, tel un plan local d'urbanisme, demeure encore bien délicate, particulièrement pour les territoires périurbains. Néanmoins, ce travail de recherche aura proposé une démarche possible pour palier cette difficulté. Cette démarche repose sur six principaux points.

1. La constitution d'un d'itinéraire Méthodologique de Vision Prospective

Nos travaux ont abouti à la constitution d'un dispositif méthodologique en réponse à la demande des élus de la municipalité de Billom. Pour construire ce dispositif, il nous a semblé pertinent de mobiliser le concept d'itinéraire méthodologique développé par S. Lardon et J.-P. Deffontaines (1994b). Il nous a permis d'articuler les différentes étapes méthodologiques. Ces étapes s'appuient sur des modalités d'usage des représentations paysagères qui rendent compte à la fois de la construction d'un raisonnement, du processus que nous avons observé au cours de la procédure et de l'appropriation par les acteurs de la démarche et des résultats (supports de débat et de réflexion) que nous avons apportés.

Ces différentes modalités, selon des buts différenciés, aident les acteurs à construire de nouvelles représentations paysagères donnant à voir les composants paysagers pour lesquels ils peuvent énoncer leurs intentions d'aménagement. La spatialisation des composants et les arguments obtenus lors du déroulement d'une modalité, permettent de produire les représentations supports de la modalité suivante et ainsi de collecter de nouvelles représentations, informations et intentions d'aménagement qui sont pertinentes soit pour chacun des acteurs, soit pour les partager en vue d'acquérir des éléments argumentant le projet de planification. Selon chaque modalité, nous mobilisons et combinons différentes représentations paysagères supports et à construire avec les acteurs. Il a donc été nécessaire de réfléchir à une articulation spécifique des représentations entre elles et selon les conditions et objectifs méthodologiques de chaque modalité. L'usage des mêmes types de combinaisons de représentation sur Billom et sur Attert a permis d'analyser leur complémentarité selon que l'on se situe au cœur ou en amont du projet de territoire. Nous avons également pu étudier les limites et les adaptations possibles selon les catégories d'acteurs concernés et plus particulièrement les temps de déconstruction et de reconstructions que nécessitent la compréhension des composants du territoire et l'énonciation des intentions d'aménagement.

Les informations correspondent à ce que les acteurs ont transmis, partagés et acquis au fur et à mesure du développement du dispositif méthodologique et ce, dans les deux contextes de projet de territoire. Elles se rattachent aux pratiques agronomiques et paysagères des exploitants agricoles et aux stratégies foncières. Les informations sont complétées par des propositions de gestion et d'aménagement du territoire communal formulées par les élus et les urbanistes et co-construites en ateliers participatifs. Ces propositions portent sur différentes images et composants des paysages que les acteurs apprécient et souhaitent pour leur territoire. Cette prise de conscience, qui découle de leur implication dans le projet de territoire (« *awareness raised* » selon la convention européenne du paysage 2000), est le résultat de l'acquisition d'informations nouvelles partagées entre tous les acteurs grâce à notre dispositif.

Ces travaux confirment l'intérêt de mobiliser les représentations paysagères (Michelin, Joliveau, et Planchat-Héry 2011) plus spécifiquement en s'appuyant sur une lecture multiscalaire des composants paysagers.

2. L'usage combiné des représentations paysagères

Sur nos deux terrains, nous avons testé l'usage et la combinaison de différents supports graphiques et d'outils d'enquêtes des acteurs. Cette combinaison implique la prise en compte de divers modes de visualisation des territoires et des paysages que permettent les supports graphiques. Ces supports présentent soit une visualisation selon une vue synoptique (de dessus, ex : une carte) ou soit une vue tangentielle (de dedans : une photographie- (THEMA 2005b). Nous avons proposé de combiner l'usage de ces représentations à un mode de visualisation intermédiaire que constituent par exemple les blocs diagrammes paysagers.

En effet, nous avons remarqué que dans la construction d'un document de procédure de planification, les urbanistes mobilisaient majoritairement les modes de visualisation tangentiels pour illustrer leur propos et synoptiques pour formaliser le volet réglementaire du projet, mais rarement le mode intermédiaire. Ce qui n'est pas forcément le cas pour les procédures spécifiquement dédiées au paysage, telles que les chartes, les paysagistes utilisant alors plus facilement les blocs diagrammes paysagers. Dans le cas des procédures de planification urbaine, lors des réunions de concertations officielles, les visualisations synoptiques sont utilisées soit pour communiquer les informations que les urbanistes ont recueillies ou analysées (modalités d'expertise), soit pour présenter le projet (modalité de construction du territoire), voire, en réunion de conseil municipal en fin de procédure, pour recueillir l'avis des élus sur le zonage final. Or, quelle que soit l'échelle à laquelle elle est représentée, la cartographie ne permet de percevoir que certaines combinaisons de composants. C'est pourquoi, pour permettre aux acteurs de faire émerger le plus précisément possible leurs intentions, de les localiser et de leur donner sens à l'échelle qu'ils perçoivent le mieux, c'est-à-dire, l'échelle du regard humain, nous avons estimé nécessaire de combiner plusieurs types de supports et de représentations spatiales et ainsi proposé d'articuler les modes de visualisation entre eux : par exemple, le bloc diagramme paysager comme vision intermédiaire, pour faciliter la lecture des composants paysagers, associé avec la carte comme vision synoptique pour analyser et spatialiser les intentions d'aménagement sur des ensembles de composants.

Les acteurs ont apprécié de redessiner, de compléter et de transformer ces supports. Au même titre que l'ajout de graphiques dans un texte facilite la compréhension et la mémorisation des informations, l'utilisation de représentations paysagères dans une discussion a favorisé le débat, à partir des informations rendues accessibles à toute la communauté qui peut alors les considérer et les revoir. Les acteurs se sont également rendus compte que leurs projets personnels dépendaient d'autres composants paysagers mais aussi d'autres territoires. Ils ont pris conscience qu'un composant pouvait être perçu à différentes échelles d'observation et aussi faire l'objet de différentes échelles d'aménagement.

Ainsi, la combinaison des représentations aura permis :

- d'étudier l'usage des représentations paysagères selon deux entrées : soit en tant que support de visualisation pour collecter des informations par le partage de informations des acteurs, soit pour produire et partager les informations et les intentions d'aménagement de ces mêmes acteurs en réponse aux orientations et actions que le projet de territoire doit développer ;
- de faciliter la transmission et le partage d'informations entre acteurs, les arguments étant produits à partir de leurs connaissances des lieux, de leurs pratiques et des images qu'ils en ont ;
- de permettre aux acteurs d'énoncer leurs intentions d'aménagement, de manière argumentée et spatialisée, à différentes échelles spatiales ;

3. La mise en avant des composants paysagers pour énoncer les échelles d'intervention auxquelles la procédure peut être efficace

Nous avons adapté la théorie de J. Cabanel (1999) concernant les modalités d'aménagement du paysage (selon des aspects visuels et sensibles) pour intégrer le rôle des échelles que nous appelons d'intervention. En effet, pour cet auteur, le paysage est un concept transversal qui permet à des acteurs les plus divers de dialoguer, mais surtout de mettre en avant des projets communs. J. Cabanel considère que les aménagistes, les urbanistes, les paysagistes, abordent deux échelles de gestion des paysages, celle d'aménagement (unité géographique telle une vallée, des plateaux, des massifs montagneux, comprenant plusieurs communes, un département, une région) et celle d'opération (groupements d'objets issus de la perception immédiate auxquels sont attribuées des valeurs particulières, positives, ou négatives, ex : parcs, jardins, friches industrielles, etc.). L'échelle du composant individuel n'est pas considérée par J. Cabanel, il la confond avec l'échelle d'opération. Or, de nombreux travaux basés sur l'étude des paysages et sur le lien avec l'aménagement, considèrent les objets paysagers comme des clés de lecture dans la construction des valeurs et des projets paysagers (Bonin 2004; Lassus 1999; Michelin 2000a; Joliveau et Michelin 2001; Lelli, Béringuier, et Michelin 2007). Du fait du contexte de la procédure d'aménagement, nous sommes partis de la perception des composants paysagers pour inviter les acteurs à exposer des propositions de gestion, des pratiques d'aménagement et à en dégager ainsi les échelles d'intervention. Pour cela, les acteurs ne se sont pas seulement contentés de repérer les composants sur lesquels reposaient des valeurs ou des projets, mais pour chaque échelle, ils ont :

- proposé ce qu'ils voulaient ou ne voulaient pas comme évolution de leur territoire : établissant ainsi un lien avec le projet de territoire souhaité et avec la procédure qui devient un instrument pour maîtriser ou mettre en œuvre cette évolution projetée ;
- recomposé les composants entre eux, donnant sens à l'échelle d'opération ou d'aménagement, de manière à expliquer les processus en cours sur le territoire visible (processus paysagers, agronomique, urbanisation) et non visible (rapports sociaux et politiques, gestion foncière, successions familiales, etc.).

Ainsi les trois échelles d'intervention d'aménagement (celle de l'objet, de l'opération et de l'aménagement) nous auront permis de restituer aux acteurs leurs différentes lectures de leur territoire à différentes échelles spatiales, selon différentes valeurs et surtout différents projets d'aménagement, afin de prendre en compte les différentes temporalités que la procédure doit intégrer.

Aussi, prendre en compte les échelles d'intervention peut devenir un atout pour l'urbaniste pour la formulation et la construction du projet d'aménagement en :

- passant de l'échelle du regard humain (l'objet, l'opération) à celle du territoire (aménagement). Certains élus nous avaient en effet confié leurs difficultés à travailler uniquement sur des cartes couvrant l'ensemble de la commune pour penser le PLU ;
- apportant également des éclairages sur les rapports privés (lié à l'échelle de l'objet) publics (liés à l'opération) liés aux usages et à la gestion d'un même lieu (ex : sentiers agricoles) ;
- favorisant la compréhension des processus et des systèmes liés à la gestion et à l'évolution des paysages. Les urbanistes peuvent avoir une approche descendante, c'est-à-dire, partir de l'échelle d'aménagement pour aborder les aspects de protection des « grands paysages » (Elle permet de prendre en compte une gestion des temps longs sur des unités de composants paysagers). Une unité peut ensuite être déclinée en échelle d'opération puis en objets, mettant en relief divers enjeux de gestion et d'acteurs. Inversement les urbanistes peuvent avoir une approche ascendante, c'est-à-dire, partir de l'objet et arriver à l'échelle de l'aménagement. Nous avons en effet constaté que cette approche paraissait plus consensuelle et partagée par les élus. Selon eux, il était plus

judicieux de connaître les objets pour ‘monter’ en généralité, et aller vers une gestion collective des composants du territoire.

Dans un espace à mutations très rapide (développement de l’habitat individuel, remembrement, diminution des espaces naturels sur une, voire deux décennies), considérer l’ensemble de ces échelles permet de mettre en avant et d’ancrer spatialement les différents processus liés à ces évolutions. Ces processus peuvent être liés à des logiques publiques ou privées (Donadieu 2000; Tizon 2006). Il est intéressant de remarquer que dans leur quotidien, les individus n’éprouvent pas la nécessité de mettre en avant leur rapport à l’espace. En revanche, la mise en réflexion d’un projet ou d’une planification devient un déclencheur qui les amène préciser ce rapport à l’espace dans sa pratique quotidienne ou dans ses représentations, afin de que l’individu ou le collectif positionnent leurs stratégies face à une opportunité d’aménagement (Tizon 2006).

4. La participation des exploitants et propriétaires de foncier agricole à l’élaboration de la procédure

A travers nos résultats et au travers de nos grilles d’analyse, nous avons constaté que la combinaison des représentations entre elles a particulièrement aidé les acteurs à spatialiser leurs informations et leurs arguments pour une gestion future des composants paysagers. L’énonciation et la spatialisation des intentions d’aménagement des acteurs repose donc sur l’usage des représentations graphiques supports combinées à la construction de nouvelles représentations qui permettaient aux acteurs, de transmettre des informations lors des enquêtes individuelles, et en atelier, de les partager et d’en acquérir de nouvelles.

Les entretiens individuels menés auprès des élus de Billom a montré que les éléments qu’ils positionnaient sur la maquette selon des valeurs paysagères portaient essentiellement sur des éléments naturels et de relief à protéger (Buttes volcaniques, ripisylves, etc.). Les images des composants des espaces agricoles et urbains leur ont plutôt permis de visualiser des intentions d’aménager ayant des conséquences en terme de développement (disparition, remembrement, coupes, abandon, construction...). Le paysage comme support a signifié pour eux de recomposer les espaces et de les rendre cohérents vis-à-vis de leurs projets personnels et communaux. Mais les agencements paysagers qu’ils ont perçus et « compris » ont donné sens à de nouvelles possibilités de gestion qu’ils ont pu eux-mêmes proposer pour le projet de planification.

Les ateliers participatifs menés à Attert ont contribué à aider les participants à être à la fois en situation de lecture des paysages et d’explicitation des systèmes d’exploitation que le projet de charte devra intégrer pour prendre en compte ce « qui fait paysage » pour les acteurs et les actions de gestion à mettre en œuvre. La position et les outils de l’expert en aménagement sont ainsi remis en cause : l’expert n’est plus le seul observateur expérimenté et donc dépositaire d’une légitimité pour la définition du paysage et pour la définition de son évolution.

Il semble difficile pour les acteurs locaux de réussir en même temps à débattre et à spatialiser leurs intérêts privés et généraux en lien aux espaces agricoles (Michelin 2000b). Cela requiert de développer des approches techniques (agronomiques, urbanistiques,...), politiques, et même psychologiques pour analyser l’intégration des intentions de l’aménagement du territoire. Les projets de territoire s’inscrivent toujours dans le cadre d’un espace identifié par les acteurs. Ils sont liés à un ensemble de représentations sociales et spatiales qui participent à sa transformation et à sa reconfiguration selon les différentes stratégies territoriales déployées.

Ces représentations peuvent être abordées à travers le paysage si l’on considère qu’il est la relation établie entre un territoire et un regard. Il est alors construction sociale.

Néanmoins, les résultats obtenus à partir de nos deux expérimentations mettent en évidence trois angles d'approche de cette prise de conscience. Le premier angle concerne les informations qu'ont les acteurs sur un sujet, une thématique (le paysage, la question agricole). Les liens au territoire et les processus de développement des composants liés aux thématiques caractériseraient le second angle (ex : gestion transfrontalière du foncier agricole sur Attert, et sur Billom, aménagements fonciers agricoles liés à l'élargissement des voiries du fait de l'augmentation des déplacements pendulaires). Le dernier angle porte sur les enjeux de gouvernance, soit rappelons-le, la capacité des acteurs locaux à favoriser les initiatives individuelles ou collectives, et les appuis et limites qu'offrent la procédure, réglementaire ou d'orientation. Par exemple, les acteurs de Billom, se sont interrogés sur le fait que certains composants paysagers, tels que les parcelles agricoles, relevaient de la propriété privée. Or le paysage que constituait l'ensemble de ces composants nécessitait une gestion publique. Aussi, selon l'échelle d'intention à laquelle on se trouve (l'objet, l'opération ou l'aménagement), les acteurs ont pris conscience que le règlement de la procédure rencontrait certaines limites. Le partage d'informations a donc favorisé une prise de conscience des limites de la procédure réglementaire pour prévoir une gestion pertinente et collective des objets agricoles au travers de ses rapports publics/privés, c'est-à-dire, des pratiques pour les agriculteurs, et des projets d'aménagement ou de préservation des paysages pour les élus. En effet, Les acteurs se sont rendu compte que le règlement d'urbanisme a une valeur juridique pour définir des règles de construction et de gestion (surface, hauteurs, pente de toit, etc.) pour chaque élément bâti d'une commune. Pour les composants surfaciques naturels et agricoles, cela semble être moins évident. Seule la gestion foncière pour la construction et les zonages de protection est possible. Néanmoins, les linéaires boisés resteraient les principaux objets pouvant être facilement réglementés.

Les lignes directrices du rapport sur l'application de la Convention Européenne du Paysage (CM/Rec 3 2008), nomme « *prise de conscience* » cette acquisition d'informations partagées entre les acteurs d'un territoire. L'analyse plus approfondie de ces « prises de conscience » nécessiterait d'être développée en faisant appel à d'autres disciplines de sciences humaines (sciences politiques, cognitives, psychosociologiques, etc.).

5. L'aménagement intégré de l'agriculture, dans ses trois dimensions, permet aussi de parler du territoire

Les approches scientifiques développées par M. Benoît J.P. Deffontaines et S. Lardon (2006) sur l'Aménagement Intégré des Territoires Locaux se traduisent par une production d'outils et de méthodes permettant d'accompagner les projets de développement territorial. Nous avons proposé d'adapter ces outils pour rendre plus opérationnel l'accompagnement des acteurs, c'est-à-dire pour les aider à faire converger leurs intentions selon leur projet de territoire, de repenser le rôle des experts et des modèles de projets urbains pour le développement des territoires périurbains et de prendre en compte l'agriculture de manière plus transversale. Par rapport au PLU de Billom et suite à l'analyse de la cohérence de la cartographie finale réglementaire, nous avons vu que la prise en compte de l'agriculture était mitigée. Néanmoins, notre accompagnement au projet de territoire, par la mise en œuvre d'approches participatives, a permis une interaction avec les acteurs à l'origine de ce projet (Piveteau et Lardon 2002).

Que ce soit en France ou en Belgique, les élus locaux qualifient volontiers les territoires sous influence urbaine de territoire ruraux. La complexité de ces territoires, liée aux changements spatiaux et sociaux rapides, fait qu'une seule définition n'existe pas à l'échelle européenne (European Commission 2008; Groupe de travail Nouvelles Ruralités 2008; Vanier et Lajarge 2008). En outre, L'expérience de Billom nous a montré l'intérêt qu'avaient les élus de donner sens à leurs attentes vis-à-vis des espaces agricoles. Même s'ils ont du mal à les considérer en terme de distribution ou d'équilibre, de fort changement ou de

continuités (Antrop 2003; Busck *et al.* 2009), la confrontation urbain-rural, décideurs- producteurs, a tout de même permis de définir des enjeux spatiaux, sociaux et identitaires de ces territoires.

Traditionnellement, les élus des communes périurbaines disposent de peu de moyens financiers et techniques pour une expertise agricole. Ils confient cette tâche à des urbanistes qui simplifient, voire homogénéisent, l'espace et l'activité agricole, sans prendre en compte les attentes et les impacts des activités agricoles présentes et futures sur les paysages. Dans la plupart des cas, on retrouve, dans les PLU, le même phénomène décrit par Busck *et al.* (2009) dans les Pays Bas, où les zonages sont négociés de façon univoque en visant principalement à positionner les éléments urbains sur le rural. Notre démarche aura montré une certaine ouverture de la part des élus à intégrer de nouveaux outils de concertation au cœur d'une procédure réglementaire. Cela semble moins problématique pour des procédures d'orientation qui elles, présentent moins d'enjeux de confrontation des intérêts publics/privés du fait de l'absence de zonage juridiquement opposable.

Les élus locaux se réjouissent de gain migratoire : les campagnes se repeuplent, attirant les services et les équipements. Un tissu industriel s'y crée, profitant des possibilités qu'offrent les technologies de l'information. Cependant, on observe davantage un soutien public à la ruralité qu'à l'agriculture (Paillotin 2007) : les communes et les villages périurbains accueillent de nouvelles populations, mais trop peu sont des jeunes agriculteurs qui s'installent.

De plus, si les agriculteurs ne vendent leurs productions qu'à une échelle mondiale, ils n'intéressent pas les acteurs locaux (Paillotin 2007). Quand à ceux qui souhaitent inscrire leurs activités à une échelle locale, ils doivent développer leur production selon une certaine image de ruralité, de la tradition qui est actuellement perçue par la société (Michelin *et al.* 2007). Ainsi, aussi bien pour les agriculteurs que pour les élus, il s'est agi de construire une image partagée de la ruralité, qui prend en compte les activités agricoles présentes et futures et de chercher les moyens de mieux l'intégrer dans le projet de territoire. Quant à l'exploitant, il serait nécessaire de le considérer davantage en tant qu'habitant de ce territoire que seulement au travers de sa profession, ou de son groupe social, bien que certains d'entre eux, comme nous l'avons décrit, revendiquent leur appellation de « paysans ». Une analyse de l'agriculture, selon ses trois dimensions (système de production, structure d'exploitation, paysage) et à des échelles différentes peut faciliter ce partage.

Faire admettre l'intérêt de prendre en compte l'agriculture dans ses trois dimensions peut paraître encore assez difficile. Cette difficulté s'explique par le fait que l'agriculture, historiquement, a toujours été examinée par des secteurs : les planificateurs présentent l'agriculture comme un secteur économique homogène, et tous les ménages agricoles comme identiques (les agriculteurs) (Laurent 2005). Depuis une quinzaine d'année, les concepts de territoire et de développement durable ont pris de l'importance dans les politiques publiques liées à l'agriculture, mais une faible part des exploitants agricoles se sont spécialisés dans des services sociaux et environnementaux tels que l'aménagement⁹⁵. La récente loi française pour la Modernisation de l'Agriculture insiste sur cette approche sectorielle : « Au-delà de la crise actuelle, la Nation doit proposer des réponses structurelles aux secteurs de l'agriculture, de la forêt, de l'aquaculture et de la pêche qui sont stratégiques pour continuer à garantir sa sécurité alimentaire mais aussi participer à sa dynamique économique, contribuer au défi énergétique et environnemental et répondre aux enjeux de l'aménagement du territoire et du maintien d'un tissu rural actif et performant » (Ministère de l'alimentation de l'agriculture et de la pêche 2010). En quoi cet aménagement proposé par la loi serait-il intégré alors que sont mis en avant les productions intensives, parfois rattachées à la recherche des biotechnologies et fortement déconnectées des besoins des consommateurs locaux ?

95 Nombre de Contrat Territoriaux signés en France : en 2000, 3 882, en 2003, 24 562. -<http://www.stats.environnement.developpement-durable.gouv.fr/Eider/series.do#>

D'une manière générale en périphérie des villes, l'agriculture a un très faible impact économique local malgré l'engouement du développement des circuits courts et des ventes de proximité. Les politiques agricoles européennes pourraient avoir un rôle réel à l'échelle locale en termes de définition des équilibres d'aménagement des espaces ruraux (FEADER), de reconnaissance de la ruralité, de gestion des aides et des subventions régionales pour favoriser un marché local. A l'échelle communale, l'espace agricole est reconnu par sa valeur spatiale en tant que foncier disponible ou mis en réserve pour certains projets au titre de la collectivité tels que les zones d'activités économiques (Baconnier 2005; Martin, Bertrand, et Rousier 2006; Fleury 2005), mais il est également considéré par sa valeur paysagère, comme cadre de vie (Davodeau 2005; Rougerie 2000). Si les différents types d'agriculture qui peuvent être présents sur un territoire périurbain (polyculture-élevage, maraîchage, vignobles, jardins familiaux), sont reconnus soit par leur valeur économique soit par leur valeur paysagère, la planification pourrait éviter de seulement se concentrer sur le foncier agricole comme propriété disponible pour les projets d'urbanisation. Si ces points de vue ont longtemps contribué à la production d'une vision négative des espaces périurbains, ils constituent aujourd'hui les atouts des nouvelles ruralités (Groupe de travail Nouvelles Ruralités 2008).

6. Une recherche-action en aménagement basée sur la double posture du chercheur

Nous estimons aujourd'hui que prendre en compte ces atouts repose sur trois enjeux. Le premier concerne la réelle faculté des élus locaux, selon leur connaissance, leur sensibilité vis-à-vis de l'agriculture et en tant que maître d'ouvrage à pouvoir juger de la nécessité de favoriser le maintien des structures agricoles sur leur territoire. Le second enjeu est lié aux facultés des aménagistes à développer une expertise pluridisciplinaire de manière à savoir :

- caractériser et qualifier précisément des espaces, leurs acteurs et les activités que génère l'agriculture.
- intégrer une vision prospective de l'agriculture, c'est-à-dire, en termes de propositions d'interventions et d'aménagement, dans les documents de planification réglementaire de type SCoT pour une agglomération et PLU pour un projet communal, ou d'orientation sectorielle telles que les chartes paysagères.

Le troisième enjeu concerne la recherche en appui à l'ingénierie territoriale. Nous avons montré dans cette thèse notre intérêt d'adopter une double posture pour aboutir à nos objectifs méthodologiques et scientifiques : la posture de médiateur, et celle de l'observateur. Nous avons montré qu'en appliquant cette double posture, nous avons pu nous intégrer au cœur de l'élaboration d'une procédure réglementaire, et sommes parvenus à guider les acteurs vers une lecture partagée de l'agriculture dans leur projet d'aménagement. Aussi cette démarche pourrait être redéployée sur d'autres territoires, pour d'autres thématiques que l'agriculture. Le développement de l'itinéraire méthodologique de vision prospective pourrait également servir de dispositif pour aider la recherche à transférer ses outils et réfléchir à la manière à prendre position dans une ingénierie des territoires ruraux et périurbains complémentaire au domaine de l'urbanisme. Elle permettrait ainsi aux chercheurs de se construire une nouvelle place dans ce type d'action et inversement, à l'action d'enrichir la recherche en aménagement des territoires.

Liste des références bibliographiques

- AGENCE D'URBANISME ET DE DÉVELOPPEMENT DE CLERMONT MÉTROPOLE. 2007. *Diagnostic synthétique du Schéma de Cohérence Territoriale*. Clermont-Ferrand : SEPAC - Grand Clermont, 23 p. (Phase 1). <http://www.legrandclermont.com/documents-en-ligne.html>
- ALBALADEJO C., CASABIANCA F. 1997. *La recherche-action, Ambitions, pratiques, débats*. Paris : Quae, 212p., (Collection SAD Études et recherches).
- ANTROP M. 2003. Continuity and change. In landscapes. In: Ü. Mander, M. Antrop, *Multifunctional Landscapes 3*. WIT Press, Southampton, UK, pp.1-14.
- ARNSTEIN S. 1969. *Une échelle de participation citoyenne, (A Ladder of Citizen Participation)*. Vol. mars 2006 : Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, (Comité d'Evaluation et de Suivi). [en ligne]. URL : http://www.anru.fr/IMG/pdf/Echelle_de_participation_citoyenne_Sherry_Arnstein.pdf
- ASCHER F. 2010. *Les nouveaux compromis urbains, Lexique de la ville plurielle*. La Tour d'Aigues : L'Aube, 142 p. (Mondes en cours). ISBN 2815901005.
- AUDI R. 1986. *Action, decision, and intention: Studies in the Foundations of Action Theory As an Approach to Understanding Rationality and Decision*. R. Audi. Dordrecht ; Boston, Hingham, MA : Reidel, 126 p. ISBN 9027722749.
- AVITABILE A. 2005. Le projet urbain : une culture du territoire et de l'action urbaine. In : Y. Chalas. *L'imaginaire aménageur en mutation : cadres et référents nouveaux de la pensée et de l'action urbanistiques : contribution au débat*. Paris : L'Harmattan, pp.27-58. ISBN 2747562182.
- BACONNIER S. 2005. *Faire la campagne périurbaine : gestion et représentations de l'activité agricole dans les projets d'aménagement communaux*. Actes du Colloque Faire Campagne, 17-18 mars 2005, Renne, pp.17-31
- BAILLY A. S., FERRAS R. 1997. *Eléments d'Epistémologie de la Géographie*. 2e ed. Paris : Armand Colin, 191 p. (U. Série Géographie). ISBN 2200249349.
- BASILE M., OZDIRLIK B., TERRIN J.-J. 2010. *IPCity, une recherche sur la place des technologies de réalité mixte dans les représentations du projet urbain. Ville, Transport et Territoire, Quoi de neuf ?*, Paris. [en ligne]. URL : http://villessenvironnement.fr/uploads/basile_ozdirlik_terrin.doc
- BAUDRY J., BUREL F. 1985. Système écologique, espace et théorie de l'information. In : V. Berdoulay et M. Phipps. *Paysage et système*. Ottawa: Université d'Ottawa, pp.87-102. ISBN 2760301168.
- BAUER G., ROUX J.-M. 1976. *La rurbanisation ou la ville éparpillée*. Paris : Le Seuil, 192p.
- BENOÎT M. 2006a. Construction et comparaison de cartes à dires d'acteurs. In : M. Benoît, J.-P. Deffontaines et S. Lardon. *Acteurs et territoires locaux*. Paris : INRA, Savoir-faire, pp.57-68. ISBN 2738012256.
- BENOÎT M. 2006b. Règles d'organisation territoriale d'une exploitation agricole. In : M. Benoît, J.-P. Deffontaines et S. Lardon. *Acteurs et territoires locaux*. Paris : INRA, Savoir-faire, pp.89-101. ISBN 2738012256.
- BENOÎT M., DEFFONTAINES J.-P., LARDON S. 2006. *Acteurs et territoires locaux : vers une géoagronomie de l'aménagement*. Paris : INRA, 174 p. (Savoir Faire). ISBN 2738012256.
- BERDOULAY V., PHIPPS M. 1985. Le paysage comme une organisation du visible. In : V. Berdoulay et M. Phipps. *Paysage et Système*. Ottawa. Editions de l'Université d'Ottawa, pp.139-140. ISBN 2760301168.
- BERQUE A. 2000. *Médiance, de milieu en paysages*. Belin/Reclus, 159 p. (Géographiques). ISBN 2701127491.
- BERQUE A. 2008. Les rurbains contre la nature : détruire la biosphère par amour du paysage. *Le Monde Diplomatique*, février 2008, pp.22-23.
- BERTRAND G., LELLI L. 2009. Le projet de paysage, alibi culturel ou "révolution copernicienne" ?. In : M. Bédard. *Le paysage, un projet politique*. Québec : Presses de l'Université de Québec, pp.197-206. (Géographie contemporaine). ISBN 2760523616.
- BETRANCOURT M., BAUER-MORISSON J., TVERSKY B. 2000. Les animations sont-elles vraiment plus efficaces ?. *Revue d'intelligence artificielle* 14, n° 1-2, pp.149-166. URL : <http://tecfa.unige.ch/tecfa/teaching/staf11/textes/Betrancourt01.pdf>.
- BEURRET J.-E. 2006. *La conduite de la concertation, Pour la gestion de l'environnement et le partage des ressources*. Paris : L'Harmattan, 342 p. ISBN 2296002595.
- BIGANDO E. 2006. *La sensibilité au paysage ordinaire des habitants de la grande périphérie bordelaise (communes du Médoc et de la Vallée de l'Isle)*. Th. doct. de Géographie : G. Di Méo UFR de Géographie et d'Aménagement - ADES - UMR 5185 : Université de Bordeaux 3: Bordeaux, 490 p.

- BIROU A. 1969. Vocabulaire pratique des sciences sociales. Paris : *Économie et humanisme*, [en ligne]. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rfsoc_0035-2969_1966_num_7_4_2820
- BLANC N., GLATRON S. 2005. Du paysage urbain dans les politiques nationales d'urbanisme et d'environnement. *Espace Géographique*. Tome 34, pp.65-80.
- BONIN S. 2004. Au-delà de la représentation, le paysage. *Strates*. (11 strates.revue.org). [en ligne]. URL : <http://strates.revue.org/document390.html>.
- BOURG D., BOY D. 2005. *Conférences de citoyens, mode d'emploi - Les enjeux de la démocratie participative*. Paris : Charles Léopold Mayer/ECLM, 105 p. (Technocité). ISBN 2843771072
- BOUTINET J.-P. 1990. *Anthropologie du projet*. Paris : PUF, 350 p. (Psychologie d'aujourd'hui). ISBN 2130497942.
- BRAND R., GAFFIKIN F. 2007. *Collaborative Planning in an Uncollaborative World. Planning Theory* . Vol6(3) (Sage Publications), pp.282-313. URL : <http://personalpages.manchester.ac.uk/staff/ralf.brand/data/collaborative-planning.pdf>
- BROSSARD T., WIEBER J.-C. 1984. Le paysage, trois définitions; Un mode d'analyse et de cartographie. *L'Espace Géographique* N°1 (Paris), pp.5-12.
- BRUNET R. 1990. *Territoire dans les turbulences*. Paris : Belin, 224 p. (Biblio Belin Sc.). ISBN 2701127505.
- BRYANT C. R., LORNE R., RUSSWURN H., MCLENNAN A. G. 1982. *The City's Countryside. Land and its Management in the Rural-Urban Fringe*. London: Longman Group United Kingdom 264 p. (Longman Higher Education). ISBN 0582300452.
- BUSCK A. G., HIDDING M. C., KRISTENSEN S. B. P., PERSSON C., SØREN P. 2009. Planning approaches for rural areas : Case studies from Denmark, Sweden and Netherlands. *Geografisk Tidsskrift - Danish Journal of Geography* 109 (1), pp.15-32.
- CABANEL J. 1999. Paysages. In : *Encyclopaedia Universalis. Dictionnaire de l'Ecologie*. Paris : Albin Michel, pp.946-964.
- CABINET MIRAMAND G., BIENVENU P., MISSE A. 2008. *Schéma paysager du Livradois-Forez 00 BILAN 1998 - 2008, 10 ans d'actions sur le paysage*. Parc Naturel Régional du Livradois Forez, 52 p. ISBN 978-2-9532646-2-3.
- CADIOU S. 2005. Vers une action urbaine "moderniste": les effets du discours des experts savants. In : Presses Universitaires du Mirail. *Les idéologies émergentes des politiques territoriales*. Toulouse : Sciences de la société, pp.9-27.
- CAILLE-CATIN C. 2005. *Le paysage, de l'information à l'élaboration d'une culture paysagère* .Th. doct. : S. Ormaux Thema UMR 6049 CNRS : Université de Franche-Comté: Besançon, 450 p.
- CALLON M., LASCOURMES P., BARTHE Y. 2001. *Agir dans un monde incertain, essai sur la démocratie technique*. Paris : Seuil, 358 p. (La couleur des idées). ISBN 9782020404327.
- CANDAU J., CHABERT M. 2003. La multifonctionnalité, un sens en discussion. La place accordée au paysage dans le projet agricole de la Dordogne. In : P. Caron et J.-M. Pivot. *Coordinations locales et action collective pour une agriculture multifonctionnelle : Les Cahiers de la multifonctionnalité*, pp.71-87.
- CANDAU J., MOQUAY P. 2007. Le discours polyphonique des maires lors d'une intervention paysagère. In : M. Berlan-Darqué, Y. Luginbühl et D. Terrasson. *Paysages : de la connaissance à l'action*. Versailles : Quae, pp.211-223.
- CARBERRY P. S., HOCHMAN Z., MCCOWN R. L., DALGLIESH N. P., FOALE M. A., POULTON P. L., HARGREAVES J. N. G., HARGREAVES D. M. G., CAWTHRAY S., HILLCOAT N., ROBERTSON M. J. 2002. The FARMSCAPE approach to decision support: farmers', advisers', researchers' monitoring, simulation, communication and performance evaluation. *Agricultural Systems* 74 (Issue 1), pp.141-177 URL : <http://www.regional.org.au/asa/1998/7/198mccown.htm?print=1>.
- CARON P. 2001. Zonage à dire d'acteurs : des représentations spatiales pour comprendre, formaliser et décider. Le cas de Juazeiro, au Brésil. In : S. Lardon, P. Maurel et V. Piveteau. *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris : Hermes, pp.343-357. ISBN 2746202522.
- CARON P. 2005. Donner sens à l'information géographique pour accompagner les projets de territoires: cartes et représentations spatiales comme supports d'itinéraires croisés. *Géocarrefour* vol. 80 n°2, pp.111-122. URL : <http://geocarrefour.revues.org/1031>.
- CASPERSEN O. H. 2009. Public participation in strengthening cultural heritage : The role of landscape character assessment in Denmark. *Geografisk Tidsskrift - Danish Journal of Geography* 109 (1), pp.33-45. URL : http://rdgs.dk/djg/pdfs/109/1/GEO_109_1_3.pdf.
- CAUVIN C. 2001. Cognitive and cartographic representations: towards a comprehensive approach. *Cybergeo* 206 - 15/01/2002, [en ligne], URL : <http://cybergeo.revues.org/194>.
- CHAHINE G., BRYANT C. R., ALLIE L., BOISCLAIR M., BONNER F. 2008. Une nouvelle approche à l'analyse des territoires agricoles périurbains en dégradation : recherche-action et l'appropriation de la multifonctionnalité de ces territoires par les acteurs locaux. In *ASRDLF 2008*, ed. uqar.qc.ca, Rimouski. [en ligne]. URL : <http://asrdlf2008.uqar.qc.ca/Papiers%20en%20ligne/CHAHINE-BRYANT-ALLIE.pdf>

- CHAMUSSY H. 2004. Modèle. HyperGéo Spatialité des sociétés - Outils. *Hypergeo*, [en ligne], URL : http://www.hypergeo.eu/article.php?id_article=9.
- CHARDONNEL S., FEYT G., LOUBIER C. 2003. La maquette virtuelle comme fond de carte : une vision commune du territoire? Bibliothèque des Territoires ed. In : Debarbieux B. et Lardon S. *Les figures du projet territorial*. La Tour d'Aigues: Editions de l'Aube, Datar, pp.157-170.
- CHIAPPERO M. 2003. Le dessin d'urbanisme et d'aménagement : de l'outil à la méthode. In : B. Debarbieux et S. Lardon. *Les figures du projet territorial*. La Tour d'Aigues: Éd. de l'Aube, pp.83-108. (Monde en cours : Série Bibliothèque des territoires). ISBN 2876789108.
- CHRISTIANS C. 1987. L'évaluation du paysage face à l'apport de la géographie. Centre Universitaire de Luxembourg, In : *Etudes de géographie Fasc. 1*, [en ligne] URL : http://www.charleschristians.be/S/Telechargements_files/Evaluationpaysage.pdf.
- CHRISTIANS C., SCHMITZ S. 2009. Conformités des paysages ruraux et parcs naturels : l'exemple wallon du Parc naturel de la Vallée de l'Attert. In : Département de Géographie, Université de Liège. *Livre d'hommage au Professeur Marc Antrop, Professeur émérite de l'Université de Gand*. [en ligne] URL : http://www.charleschristians.be/S/Telechargements_files/Christianschmitz2.pdf.
- CIVIDINO H. 2010. *Les édifices quotidiens de l'agriculture : 1945-1999. De la modernisation des fermes traditionnelles à l'inscription des nouveaux ateliers de production dans l'environnement : les innovations techniques, les approches architecturales, les acteurs et leurs discours*. Th. doct. : D. L. Couédic Institut de Géoarchitecture : Université de Brest: Brest, URL : <http://www.sudoc.abes.fr/DB=2.1/SRCH?IKT=12&TRM=149959516>
- CLAVAL P. 2003. *Géographie Culturelle, une nouvelle approche des sociétés et des milieux*. Paris : A. Colin, 287 p. (Collection U). ISBN 2200263600
- CM/REC 3. 2008. Recommendation of the Committee of Ministers to member states on the guidelines for the implementation of the European Landscape Convention. *The Committee of Ministers: Council of Europe* [en ligne]. URL : http://www.dgotdu.pt/cp/Recommendation_guidelines-ELC.pdf
- COMMISSION MAISON INDIVIDUELLE DE L'ORDRE DES ARCHITECTES. 2007. *Le maire, l'architecte et l'habitat individuel*. Paris : Ordre des Architectes, Tour Maine Montparnasse, 31 p. URL : <http://www.architectes.org/outils-et-documents/publications-de-l-ordre/le-maire-l2019architecte-et-l2019habitat-individuel>
- CONFÉRENCE PERMANENTE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL. 2004. *Territoire, Urbanisation et Paysages*. Région Wallonne. Liège: 4e rencontres du CPDT, 137 p.
- CONSEIL DE L'EUROPE. 2000. *Convention européenne du paysage*. [en ligne] URL : <http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm> : Florence.
- CORNUÉJOLS M. 2001. *Sens du mot, sens de l'image*. Paris : L'Harmattan, 418 p. (Collection "Savoir et formation"). ISBN 9782747507929.
- COUET J.-F., DAVIE A., LE FLANCHEC A. 2004. *Dictionnaire de l'essentiel de sociologie*. Liris. 4e édition ed. Paris, 176 p. (collection "dictionnaire de l'essentiel")
- COUIX N., GIRARD N. 2006. Apprendre à accompagner des projets singuliers de gestion de l'espace. Quels cadres théoriques pour rendre compte des pratiques et connaissances en situation ? In : R. Lehn, M. Harzallah, N. Aussenac-Gilles et J. Charlet. *Semaine de la Connaissance - 2006*. Nantes : INRA Editions, pp.232-241.
- COULAIS J.-F. 2010. *Mise en perspective d'un nouveau regard sur la ville : le modèle virtuel dans l'histoire des représentations. Ville, Transport et Territoire, Quoi de neuf ?*, Paris. [en ligne]. URL : <http://villes-environnement.fr/uploads/coulais.pdf>
- COUNTRYSIDE AGENCY. 2002. Recent practice and the evolution of Landscape Character Assessment. Landscape Character Assessment, *Guidance for England and Scotland Topic paper 1*. [en ligne] URL : <http://www.ccnetwork.org.uk/files/pdfs/LCA-Topic-Paper-1.pdf>.
- COUTAREL J.-L., MIGEON N., TEYSSOU S., CAP PAYSAGES, BELLUR S., MAILLARD J. 2003. *Charte Locale Architecturale et Paysagère - Orientations. Billom : Communauté de Communes du Pays de Billom St Dier*, 19 p. URL : <http://www.stdb-auvergne.com/upload/UserFiles/File/charte-orientations.pdf>
- CROSTA P. L. 2005. Publics et appartenances locales, au pluriel. In : Chalas Y. *L'imaginaire aménageur en mutation*. Paris : L'Harmattan. pp.303-320. ISBN 2747562182.
- D'AQUINO P. 2002. Le développement local. Le territoire entre espace et pouvoir : pour une planification territoriale ascendante. *L'espace géographique* 01/31 (Belin, Paris), pp.3-23.
- D'AQUINO P. 2003. Laisser les acteurs s'entendre sur une représentation du territoire : arguments pour une évolution des méthodes de cartographie participatives. In : B. Debarbieux et S. Lardon. *Les figures du projet territorial*. La Tour d'Aigues : de l'Aube, pp.225-235. ISBN 2876789108.

- DAUGE Y. 2005. *Rapport d'information fait au nom de la commission des Affaires culturelles sur les métiers de l'architecture*. Vol. n°64: Sénat, 135 p. (Architecture). URL : <http://www.urbanistes.com/page-41.html>
- DAVODEAU H. 2003. L'enjeu paysager, vecteur de l'appropriation de l'espace : un exemple de projet de territoire à Saint-Léger des Bois (Maine-et-Loire). *Carta*, pp.79-83. URL : [http://www.carta.in2p3.fr/image/2004/davodeau \(2\).pdf](http://www.carta.in2p3.fr/image/2004/davodeau (2).pdf)
- DAVODEAU H. 2005. Les paysages, une nouvelle préoccupation dans la gestion des espaces périurbains. *Cahiers d'économie et sociologie rurales* 77, pp.66-84.
- DEBARBIEUX B., 2003. Neuf enjeux de l'iconographie de projet et de prospective de territoire. In : B. Debarbieux et Sylvie Lardon. *Les figures du projet territorial*. La Tour d'Aigues : Bibliothèque des Territoires, pp.13-36.(Datar) ISBN 2876789108.
- DEBARBIEUX B., FOURNY M.-C. 2004. *L'effet Géographique : construction sociale, appréhension cognitive et configuration matérielle des objets géographiques*. Grenoble : CNRS/MSH-Alpes, 248 p. ISBN 2-914242-14-X
- DEBARBIEUX B., LARDON S., 2003. *Les figures du projet territorial*. . Bibliothèque des territoires DATAR ed. La Tour d'Aigues : Editions de l'Aube, 270 p. (Datar) ISBN 2876789108.
- DEFFONTAINES J.-P. 2006. Analyse du Paysage. . In : M. Benoît, J.-P. Deffontaines et S. Lardon. *Acteurs et territoires locaux : vers une géoagronomie de l'aménagement*. Paris : INRA, pp.69-84.(Savoir Faire). ISBN 2738012256.
- DEFFONTAINES J.-P., LARDON S. 1994a. *Itinéraires cartographiques et développement*. Paris : INRA, Quae, 136 p. (Espaces ruraux). ISBN 2738005330.
- DEFFONTAINES J.-P., MARCELPOIL E., MOQUAY P. 2001. Le développement territorial : une diversité d'interprétations. In : P. Maurel, S. Lardon et V. Piveteau. *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris : Hermes, pp.39-56.
- DEFFONTAINES J.-P., RITTER J., DEFFONTAINES B., MICHAUD D. 2006a. *Petit Guide de l'observation du paysage*. Paris : Quae, 31p. (Guide pratique). ISBN 2759200043.
- DEUFFIC P. 2005. La fermeture des paysages dans le Massif Central : regards d'habitants sur une question d'experts. *Cahiers d'économie et sociologie rurales* n° 75, pp.76-96. URL : <http://www.inra.fr/esr/publications/cahiers/pdf/deuffic.pdf>.
- DI MÉO G. 1998. *Géographie sociale et territoires*. Paris : Nathan, 317 p. (Fac. Géographie). ISBN 2091912034.
- DI MÉO G. 2006. Territoire vécu et contradictions sociales : le cas de la vallée d'Aspe (Pyrénées occidentales). In : G. Di Méo. *Les territoires du quotidien*. Paris : L'Harmattan, pp.51-86. ISBN 2-7384-4613-2.
- DIRY J.-P. 2008. *Les espaces ruraux*. 2e ed. Paris : A. Colin, 191 p. (Campus, Géographie). ISBN 2200267266.
- DOBREMEZ L., BOUSSET J.-P. 1995. *Rendre compte de la diversité des exploitations agricoles*. D. Terrasson. 1 ed. Vol. 17. Antony : Cemagref, 318 p. (Etudes : Gestion des territoires)
- DODIER R. 2007. Quelle articulation entre identité campagnarde et identité urbaine dans les ménages " périurbains " ? *Noréis*, PUR n° 202, 2007/1, pp.35-46.
- DONADIEU P. 2000. *Les processus paysagers comme indicateurs de la construction des territoires périurbains. Physionomie, dynamiques et fonctionnements des paysages périurbains*, Journées d'études des 3-4 Octobre 2000 Université d'Avignon, pp.123-130.
- DONADIEU P., DALLA SANTA G. 1998. *Campagnes urbaines*. G. Dalla Santa. Arles : Actes sud, 149 p. ISBN 2742720235
- DRAGICEVIC S. 2008. Modeling and visualization for spatial decision support. *Cartography and Geographic Information Science* vol. 35, n°2, pp.75-76.
- DROZ Y., MIEVILLE-OTT V., SPICHTER R., FORNEY J. 2005. *Le Champ du paysage ; Représentations paysagères et processus de légitimation des usages sociaux du paysage : De la Vue-des-Alpes au Pays d'Enhaut*. Université de Neuchâtel : FNS.81. 67p. URL : http://doc.rero.ch/lm.php?url=1000,44,4,20060920110054-VJ/Rapport_final_PNR48_public.pdf
- ENJELVIN P., GUY C., OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL. 2000. L'observatoire photographique de l'autoroute A89, méthodes et questions sur la mise en images des impacts paysagers autour de l'autoroute A89. In : Y. Michelin. *Des paysages pour le développement local, expériences et recherches innovantes dans le Massif Central*, Revue d'Auvergne vol. 571, pp.299-314.
- EUROPEAN COMMISSION. 2008. *Agricultural statistics — Main results — 2006-2007*, ed. Office for Official Publications of the European Communities, 155. Luxembourg : Eurostat. [en ligne]. URL : http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-ED-10-001/EN/KS-ED-10-001-EN.PDF
- FAIVRE J., KERGREIS S., MANDARON J., GRANIER F. 2007. *Le développement des territoires ruraux : contributions des agents du ministère de l'agriculture*. Secrétariat général et Observatoire des missions et des métiers. Paris : Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, 233 p., URL : http://www.omm.agriculture.gouv.fr/documents/et_emploi/rapport_final_territoires_ruraux.pdf
- FAURE A. 2004. Territoires / territorialisation. In : L. Bousaguet, S. Jacquot et P. Ravinet. *Dictionnaire des politiques publiques*. CNRS PACTE IEP Grenoble : Les Presses de Sciences Po, pp.518-519.

- FELTZT C. 2007. Paysages du territoire communal d'Attent : *diagnostic et proposition d'options d'aménagement*. Vol. *Séminaire et exercice d'aménagement du territoire (AT206)*, septembre - décembre 2007 Gembloux : Faculté universitaire des sciences agronomiques, 51 p. (Rapport final)
- FERRÉOL G., CAUCHE P., DUPREZ J.-M., GADREY N., SIMON M. 2002. *Dictionnaire de sociologie*. A. Colin. 3e ed. Paris, 242 p., ISBN 2200330790.
- FIREY W. 1946. Ecological considerations in planning for ruraban fringes. *American Sociological Review* vol 11, n°4, pp.411-423.
- FISCHER G.-N. 1992. *Psychologie sociale de l'environnement*. P. Sociales. Toulouse : Privat, Bo-pré, 240 p. ISBN 2-7089-1264-x.
- FLEURY A. 2001. L'agronomie face aux nouveaux enjeux de l'agriculture périurbaine. *Comptes Rendus de l'Académie d'Agriculture de France* 87 (4), pp.129-138.
- FLEURY A. 2005. L'agriculture dans la planification de l'Île-de-France : du vide urbain à la multifonctionnalité territoriale. *Les Cahiers de la Multifonctionnalité, L'agriculture périurbaine* n°8 (INRA), pp.33-46.
- FOLLÉA B. 2001. *Guide des plans de paysage, des chartes et des contrats*. Direction de la nature et des paysages. Paris : Ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement, 132p. Numéro de rapport : ENV-DNP - 01-02.
- FORTIN M.-J. 2007. Le paysage, cadre d'interprétation pour une société réflexive. In : M. Berlan-Darqué, Y. Luginbühl et D. Terrasson. *Paysages : de la connaissance à l'action*. Paris : Quae, pp.17-27. ISBN 2759200590.
- FORTIN M.-J., CACNON C. 2002. Paysages identitaires et ruralité ; de proximité : regards croisés à Petit-Saguenay (Québec). *The Canadian Geographer* 46 (4), pp.337-346.
- FOURNIER J., LARDON S., PIN J.-F., VANIER M. 2008. Synthèse de l'atelier : L'ingénierie territoriale urbaine peut-elle répondre aux enjeux des territoires ruraux ? Le développement durable fédérateur d'une nouvelle ingénierie territoriale, Clermont-Ferrand, 6. [en ligne]URL : http://www.agroparistech.fr/colloque/dd_ingenierie_territoriale/-Atelier-3-.html
- FREYDEFONT J. M., OLIVIER M. A. 2007. *Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Billom, Rapport de présentation*, eds. Groupe Sycomore et Mairie de Billom : Municipalité de Billom. 101 p.
- GALLI M., LARDON S., MARRACINI E., BONARI E. 2010. *Agricultural management in peri-urban areas*. Pisa: Felici Editore, 168 p.
- GAMACHE N., DOMON G., JEAN Y. 2004. Pour une compréhension des espaces ruraux : représentation du paysage de territoire français et québécois. *Cahiers d'économie et sociologie rurales* n°73, pp.71-102. URL : <http://www.inra.fr/esr/publications/cahiers/pdf/gamache.pdf>
- GAMACHE N., DOMON G., JEAN Y. 2008. *Perceptions paysagères et territorialités : le poids des recompositions socio-démographiques, exemple en Gâtine poitevine*. Colloque de l'ASRDLF, Rimouski. [en ligne] URL : <http://www.neorurales.ucs.inrs.ca/PDF/Gamache.pdf>
- GHADIRIAN P., BISHOP I. D. 2002. Composition of Augmented Reality and GIS To Visualize Environmental Changes. *Joint AURISA and Institution of Surveyors Conference* (Adelaide, South Australia). [en ligne] URL : <http://www.geom.unimelb.edu.au/cudgewa/publications/Aurisa2002Paper.pdf>
- GIDDENS A. 1987. *La constitution de la société*. Paris : PUF, 474 p.
- GIRARDON J. 2006. *Politiques d'aménagement du territoire*. Paris : Ellipses marketing, 237 p. (Mise au Point). ISBN 2729827641.
- GONTIER P., LARDON S., LOUDIYI S. 2008. *Utiliser les représentations spatiales pour analyser son territoire*. Colloque ASRDLF, 25-27 aout 2008, Rimouski.[en ligne]. URL : http://asrdlf2008.uqar.qc.ca/Papiers%20en%20ligne/LARDON%20S.%20et%20LOUDIYI%20S._texte%20ASRDLF%202008.pdf
- GORGEU Y., JENKINS C. 1995. *La charte paysagère, Outil d'aménagement de l'espace intercommunal*. Paris : La Documentation Française, 188 p. (coll. Pratiques de l'intercommunalité) ISBN 2110034076.
- GROUPE DE TRAVAIL NOUVELLES RURALITÉS. 2008. *Les nouvelles ruralités à l'horizon 2030*. Paris : INRA, 82 p. (Prospective en France). URL : http://www2.dijon.inra.fr/esr/publications/Rapport-Nouvelles_Ruralites.pdf
- GUIHÉNEUF P.-Y., BARRET P., CAUCHOIX F., CAYRE P. 2006a. *La formation au dialogue territorial : quelques clés issues d'une réflexion collective*. Dijon: Educagri, 194 p. (Transversales). ISBN 2844444474.
- GUISEPELLI E., FLEURY P. 2007. Le paysage à la croisée des choix de développement local: quelles connaissances pour quels enjeux? Quels outils pour l'action ? In : M. Berlan-Darqué, Y. Luginbühl et D. Terrasson. *Paysages : de la connaissance à l'action*. Paris : Quae, pp.251-263. ISBN 2759200590.
- GUMUCHIAN H. 1989. Les représentations en géographie, définitions, méthodes et outils. Antropos ed. In : Y. André, A. Bailly, R. Ferras, J.-P. Guérin et H. Gumuchian. *Représenter l'espace. L'imaginaire spatial à l'école*. Paris : Anthropos, pp.29-42. (Economica) ISBN 2717816275.
- GUSTAVSON R. 2006. *Course with Allan Gunnarsson*. Landscape Ambassador Seminar Dragonia Valley 11th Nov. 2006. URL : <http://lamb05.over-blog.com>

- HERBIN C., AMBROISE R., TOUBLANC M. 2009. Des outils pour des projets de développement durable des territoires. *Agriculture et paysage*, présentation des outils Apport, [en ligne]. URL : www.agriculture-et-paysage.fr
- HERVIEU B., VIARD J. 2001. *Au bonheur des campagnes*. La Tour d'Aigues: Éd. de l'Aube, 156 p. ISBN 2-7526-0129-8.
- HEURGON E. 2008. Convergence et différenciation des ruralités : vers une nouvelle alliance villes campagnes ? In : *Rapport du groupe de travail Nouvelles Ruralités*. Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030. Paris : INRA, pp.47-55. URL : http://www2.dijon.inra.fr/esr/publications/Rapport-Nouvelles_Ruralites.pdf
- HÖPPNER C., FRICK J., BUCHECKER M. 2007. Assessing psycho-social effects of participatory landscape planning. *Landscape and Urban Planning*. 10.1016/j.landurbplan.2007.04.005
- INSTITUT FRANÇAIS DE L'ENVIRONNEMENT. 2006. *L'environnement en France*. M. Cugny-Seguin, F. Moreau, A. Roy et N. Sailleau. Paris : IFEN, 2006, p. (Les synthèses). ISBN 2911089820.
- JANIN C. 2001. Le paysage lieu de concertation pour l'aménagement des territoires. In : S. Lardon, P. Maurel et V. Piveteau. *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris : Hermes, pp.217-237.
- JEANTET A. 2001. Les objets intermédiaires dans les processus de conception des produits. In : S. Lardon, P. Maurel et V. Piveteau. *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris : 2001, Hermes, pp.291-316. ISBN 27462025202.
- JENSEN L. H. 2005. Changing conceptualization of landscape in English landscape assessment methods. In : B. Tress, G. Tres, G. Fry et P. Opdam. *From Landscape Research to Landscape Planning*. Wageningen Springer, pp.161-171.
- JOLIVEAU T. 2001. La participation à la décision territoriale : dimension socio-geographique enjeux informationnels d'une question politique. *Geocarrefour* 76, pp.25-45. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_1627-4873_2001_num_76_3_2565.
- JOLIVEAU T., MICHELIN Y. 2001. Modèles d'analyse et de représentation pour la prospective paysagère concertée : deux exemples en zone rurale. In : S. Lardon, P. Maurel et V. Piveteau. *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris : Hermes, pp.239-266. ISBN 27462025202.
- LAJARGE R., ROUX E. 2007. Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités. In : H. Gumuchian et B. Pecqueur. *La ressource territoriale*. Paris : Economica, pp.75-90. ISBN 2-7178-5253-0.
- LANGE E. 2001. The limits of realism: perceptions of virtual landscapes. *Landscape and Urban Planning* Vol.54 (Issues 1-4), pp.163-182.
- LARDON S. 2001. Un itinéraire méthodologique : l'usage des représentations spatiales dans un projet de gestion sylvo-pastorale d'un boisement. In : S. Lardon, P. Maurel et V. Piveteau. *Représentations spatiales et Développement territorial*. Paris : Hermes, pp.387-410. ISBN 27462025202
- LARDON S. 2003. Diagnostic de territoire et représentations spatiales : les chorèmes graphes et jeux. In : B. Debarbieux et S. Lardon. *Les figures du projet territorial*. La Tour d'Aigues : De L'Aube - DATAR, pp.109-129. (Monde en cours : Série Bibliothèque des territoires). ISBN 2876789108.
- LARDON S. 2008. Quelle ingénierie territoriale pour les territoires périurbains ? Proposition d'une démarche. In : S. Loudiyi, C. R. Bryant et L. Laurens. *Territoires périurbains et gouvernance. Perspectives de recherche*. Montréal : Laboratoire de Développement Durable et Dynamiques Territoriales- Géographie, pp.149-158. ISBN 2921903024.
- LARDON S., LELLI L., PIVETEAU V. 2005. Le diagnostic des territoires. *Geocarrefour* 80 (Revue de Géographie de Lyon), pp.71-90. URL : <http://geocarrefour.revues.org/979>.
- LARDON S., MAUREL P., PIVETEAU V. 2001. *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris : Hermes, 437 p. ISBN 27462025202.
- LARDON S., PIVETEAU V. 2005. Méthodologie de diagnostic pour le projet de territoires : une approche par les modèles spatiaux. *Geocarrefour* 80, n°2, pp.75-90. URL : <http://geocarrefour.revues.org/980>.
- LARDON S., VOLLET D., RIEUTORT L., DEVÈS C., MAMDY J.-F. 2009. *Développement, attractivité et ingénierie des territoires: des enjeux de recherche pour l'action et la formation*. *Revue d'Auvergne*, Vol. 123, Numéros 590 à 591. Clermont-Ferrand: 567 p. (Soc. des Amis des Universités)
- LASCOUMES P., LE GALÈS P. 2004. *Gouverner par les instruments*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, 370 p. (Gouvernances). ISBN 2724609492.
- LASCOUMES P., LE GALÈS P. 2007. *Sociologie de l'action publique*. Paris : Armand Colin, 125 p. (Collection 128 : Sociologie). ISBN 2200345992.
- LASSUS B. 1999. Autour des valeurs paysagères. In : P. Poullaouec-Gonidec, M. Gariépy et B. Lassus. *Le paysage, territoire d'intentions*. Montréal: L'Harmattan, pp.153-164. ISBN 2894890478.
- LAUREILLARD P., VINCK D. 1999. Les représentations graphiques. Leur rôle dans la coopération entre métiers. In : D. Vinck. *Ingénieurs au quotidien. Ethnographie de l'activité de conception et d'innovation*. Grenoble : PUG, pp.165-179. (Génie industriel). ISBN 2706108762.

- LAURENT C. 2005. Les agriculteurs de l'Union Européenne et leurs Territoires. In : C. Laurent et P. Thinon. *Agricultures et Territoires*. Paris : Hermès, Lavoisier, pp.31-55. (Traité IGAT - Information Géographique et Aménagement du Territoire). ISBN 2746210525.
- LAVOISY O., VINCK D. 2000. Le dessin comme objet intermédiaire de l'industrie. In : P. Delchambre. *Communications organisationnelles. Objets, pratiques et dispositifs*. Rennes: Presses Universitaires de Rennes, pp. 47-63.
- LEBRETON J.-P. 2009. *La planification spatiale en Europe, Introduction générale*. Collège Aménagement, urbanisme, habitat et mobilité du 5 février 2009, Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat. [en ligne] URL : http://www.gridauh.fr/fileadmin/gridauh/MEDIA/2010/travaux/urbanisme_sans_frontiere/4a4e294eb0360.pdf
- LEGIFRANCE. 2008. Section I : Contenu des plans locaux d'urbanisme. *Code de l'urbanisme* Article R*123 (Décret n°2006-1683 du 22 décembre 2006 - art. 1 JORF 28 décembre 2006 en vigueur le 1er février 2007). [en ligne]. URL : http://www.legifrance.com/affichCode.do;jsessionid=B6FA8C7940D17E6A1CB95AE4EB101A35.tpdjo11v_3?idSectionTA=LEGI SCTA000006175729&cidTexte=LEGITEXT000006074075&dateTexte=20081219.
- LELLI L. 2000. *Le paysage ordinaire : l'exemple du Nord Comminges (Hautes-Garonnes - France)*.Th. doct. : G. Bertrand UFR Sciences, Espaces et Société, Département de Géographie et Aménagement : Université de Toulouse II, Le Mirail : Toulouse, 325 p.
- LELLI L., BÉRINGUIER P., MICHELIN Y. 2007. *La place et les fonctions de l'iconographie du paysage dans la participation des acteurs à la construction des territoires. Rapport final de recherche*, octobre 2007, ACI, 93p.
- LELLI L., SAHUC P. 2009. Quelle place pour les chercheurs dans un dispositif d'animation locale ? L'exemple des tréteaux du paysage du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy. *Revue d'Auvergne* vol. 123, n° 590-591, pp.399-418. URL : http://oatao.univ-toulouse.fr/3483/1/lelli_3483.pdf.
- LEWIS P. 1982. Axioms for Reading the Landscape. In : T. J. et Schlereth. *Material Culture Studies in America*. Nashville: American Association for State and Local History, pp.175-182.
- LOUDIYI S., BRYANT C. R., LAURENS L. 2008. Territoires périurbains et gouvernance. *Perspectives de recherche*. Mzi 2008. Montreal : Laboratoire de Développement Durable et Dynamiques Territoriales- Géographie, 168 p.
- LOUDIYI S., PLANCHAT C., RAYMOND R., LARDON S., TROGNON L. 2007. Place de l'agriculture dans l'élaboration d'un projet urbain. L'analyse de l'élaboration du ScoT du Grand Clermont. *Les agricultures périurbaines : un enjeu pour la ville, Vers des projets de territoires*, 10, 11 et 12 octobre 2007, Nanterre,
- LUGINBHÜL Y. 2007. Pour un paysage du paysage. *Economie rurale* 297-298 (janvier-avril 2007), pp.23-37. URL : <http://economierurale.revues.org/index1931.html>.
- LUSSAULT M. 2003. L'espace avec les images. In : B. Debarbieux et S. Lardon. *Les figures du projet territorial*. La Tour d'Aigues: de l'Aube, pp.39-59.
- LUYET V. 2005. Introduire et évaluer la participation lors de projets environnementaux : le cas de la troisième correction du Rhône en Suisse. *Geocarrefour* n°80 02/2005, pp.155-162. URL : <http://geocarrefour.revues.org/1084>.
- LYNCH K. 1992. *The image of the city*. Cambridge. 21e ed. Mass.: The MIT Press, 194 p. ISBN 0262620014
- MACEACHREN A. M. 1991. The role of maps in spatial knowledge acquisition. *Cartographic Journal* 28, pp.152-162.
- MARTIN C., EGUIENTA Y., CASTELLA J.-C., ANH H. L., HIEU T. T., LECOMTE P. 2002. Use of a common spatial graphic representation model as a tool to discuss integrated crop livestock alternatives in the uplands of Northern Vietnam. Responding to the increasing global demand for animal products, *Mexican Society of Animal Science*. Mexico, Yucatan: Univ. Cultural Centre, Merida, (12-15 Nov. 2002), pp.105-107
- MARTIN S., BERTRAND N., ROUSIER N. 2006. Les documents d'urbanisme, un outil pour la régulation des conflits d'usage de l'espace agricole périurbain ? *Géographie Economie Société* vol. 8 (2006/3), pp.329-350.
- MARTINAND C. 2001. La maîtrise des services publics urbains organisés en réseaux : avis du Conseil économique et social. *Conseil économique et social*. Vol. Numéro 8 ;Numéro 2001 France: Direction des journaux officiels, p. (Section du cadre de vie)
- MARTINET J. 1973. *Clefs pour la sémiologie*. Vol. 31: Seghers, 239 p. (Collection Clefs)
- MAUREL P. 2001. Les représentations spatiales : concepts de bases et éléments de typologie. In : S. Lardon, P. Maurel et V. Piveteau. *Représentations spatiales et développement territorial*. Paris : Hermes, pp.75-108.
- MEASSON L., LOUDIYI S., LARDON S. 2009. Construction des capacités de développement territorial dans les zones charnières. L'exemple de Volvic Sources et Volcans. In : S. Lardon, D. Vollet, L. Rieutort, C. Devès et J. F. Mamdy. *Développement, Attractivité et ingénierie des territoires. Des enjeux de recherche pour l'action et la formation*. Clermont-Ferrand : Revue d'Auvergne, pp.131-153.
- MENDIBIL D. 2008. Dispositif, format, posture : une méthode d'analyse de l'iconographie géographique. *Cybergeog : European Journal of Geography, Environnement, Nature, Paysage* 415 (Epistémologie, Histoire de la Géographie, Didactique). [en ligne].URL : <http://www.cybergeog.eu/index16823.html>.

- MENEZES H., BARROSO F., PINTO-CORREIA T. 2010. How Can we link farm management to amenity functions, through the landscape pattern? Application to a case study in Southern Portugal. In *9th European IFSA Symposium*, 1004-1013. Vienna (Austria) [en ligne]. URL : http://ifsa.boku.ac.at/cms/fileadmin/Proceeding2010/2010_WS2.3_Menezes.pdf.
- MICHELIN Y. 1995. *Les Jardins de Vulcain : paysage d'hier, d'aujourd'hui et de demain dans la Chaîne des Puys du Massif Central français*. Paris : Maison des Sciences de l'Homme, 155 p. ISBN 2735106462
- MICHELIN Y. 2000a. Le bloc-diagramme : une clé de compréhension des représentations du paysage chez les agriculteurs ? Mise au point d'une méthode d'enquête préalable à une gestion concertée du paysage en Artense (Massif Central français). *Cybergeo : European Journal of Geography, Environnement, Nature, Paysage* n°118. [en ligne]URL : <http://cybergeo.revues.org/index1992.html>.
- MICHELIN Y. 2000b. *Le paysage rural : entre agronomie et développement local*. HDR Département de Géographie et d'Aménagement : Université de Toulouse Le Mirail: Toulouse, 350 p.
- MICHELIN Y. 2006. *Course*. Landscape Ambassador Seminar Dragonia Valley 9th Nov. 2006. URL : <http://lamb05.over-blog.com>
- MICHELIN Y., AZNAR O., GERREIRO F., MÉNADIER L., PLANCHAT-HÉRY C., VOLLET D., PÉDROLI B., VAN DOORN A., DE BLUST G. 2007. The Saint-Nectaire cheese landscape: myth or reality? In: *Europe's living landscapes: essays exploring our identity in the countryside*: KNNV Publishing, pp.49-64. ISBN 9050112587.
- MICHELIN Y., JOLIVEAU T., BREUIL J., VIGOUROUX L. 2002. *Le paysage dans un projet de territoire, démarche et méthode expérimentées en Limousin.*, Chambre d'agriculture de Haute-Vienne-ENITA-CRENAM. 66 p
- MICHELIN Y., JOLIVEAU T., PLANCHAT-HÉRY C. 2011. Landscape in Participatory Process: Tools for Stimulating Debate on Landscape Issues? In: M. Stenseke et M. Jones. *The European Landscape Convention, Challenges of Participation*: Springer, pp.145-174. (Landscape Series).
- MICHELIN. Y. 2005. L'approche sémiologique au service de la mise en évidence du lien produit agricole - paysage : l'exemple de l'AOC Saint-Nectaire. *Nouveaux Actes Sémiotiques Actes de colloques, 2005, Paysages & valeurs : de la représentation à la simulation*. [en ligne]. URL : <http://revues.unilim.fr/nas/document.php?id=2413>.
- MINISTÈRE DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE. 2010. *Projet de loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche*, ed. Sénat, Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 parue au JO n° 172 du 28 juillet 2010, URL : <http://www.senat.fr/leg/pjl09-200.html>.
- MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE DE L'ÉNERGIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER 2008. *Engagements pour le Grenelle de l'Environnement*. Rapport des conclusions de la Table ronde du 23/11/2007, 35p. Paris.
- MOLES A. A., RHOMER E. 1972. *Psychosociologie de l'espace*. Paris : Casterman, 163 p. (Mutations orientations)
- MOLES A. A., ROHMER E., SCHWACH V. 1998. *Psychologie de l'espace - Space and time*. Paris : L'Harmattan, 158 p. ISBN 2738469949.
- MONOD J., CASTELBAJAC P. D. 2006. *L'aménagement du territoire*. PUF. Vendôme: 14e éd., 128 p. (Que Sais-Je) ISBN 978-2-13-056574-1.
- MOQUAY P., AZNAR O., CANDAU J., GUÉRIN M., MICHELIN Y. 2007. Une typologie des interventions intercommunales en matière de paysage. In : Berlan-Darqué M., Luginbühl Y. et Terrasson D. *Paysages : de la connaissance à l'action*. Versailles: Quae, pp.195-209.
- MOQUAY P., LARDON S., PIVETEAU V. 2001. Grille d'analyse et de synthèse pour articuler modélisation spatiale et développement territorial. In : S. Lardon, P. Maurel et V. Piveteau. *Représentations spatiales et développement territorial*, pp.361-386.
- MORA O., HEURGON E., GAUVRIT L. 2008. Evolution des « ruralités » : tendances lourdes et signaux faibles. In : Rapport du groupe de travail Nouvelles ruralités. *Les nouvelles ruralités en France à l'horizon 2030*. Paris : INRA, pp.22-31.
- NERVERS J.-Y. 1998. *Mobilisations collectives et politiques urbaines, de la contestation radicale à la "régulation citoyenne" ? Introduction au débat*. Exposé introductif, séminaire du Pôle Ville de la Maison de la Recherche, « La participation des associations et des habitants dans la régulation des politiques urbaines », Université de Toulouse 2 le Mirail, le 16 janvier 1998., 21p.
- NOVARINA G. 2005. Les nouvelles modalités de l'analyse urbaine : décrire plutôt que prescrire. In : Y. Chalas. *L'imaginaire aménageur en mutation*. Paris : L'Harmattan, pp.59-77.
- OLIVIER M. A., FREYDEFONT J. M., PLANCHAT-HÉRY C. 2007. Une agriculture qui reste gestionnaire d'une grande partie du territoire communal. In : J. M. Freydefont, M. A. Olivier et Groupe Sycomore. *Plan Local d'Urbanisme, Rapport de présentation*: Commune de Billom, pp.27-28.
- PACHERIE E. 2003. La dynamique des intentions. *Dialogue* vol. 42, no3, pp.447-480. URL : http://jeannicod.ccsd.cnrs.fr/documents/disk0/00/00/02/31/ijn_00000231_00/ijn_00000231_00.pdf.
- PACHERIE E. 2008. The phenomenology of action: a conceptual framework. *Cognition* 107 (1), pp.179-217. URL : http://www.ncbi.nlm.nih.gov/entrez/query.fcgi?cmd=Retrieve&db=PubMed&dopt=Citation&list_uids=17950720.

- PACHERIE E., GREEN M., BAYNE T. 2006. Phenomenology and delusions: who put the 'alien' in alien control? *Conscious Cogn* 15 (3), pp.566-77. URL : http://www.ncbi.nlm.nih.gov/entrez/query.fcgi?cmd=Retrieve&db=PubMed&dopt=Citation&list_uids=16403655.
- PAILLOTIN G. 2007. *Politiquement, la PAC est déjà morte*. 13ème Université d'Été de l'Innovation Rurale, Marciac. [en ligne]. URL : http://www.agrobiosciences.org/article.php3?id_article=2153
- PAQUETTE S., GAGNON C., POULLAQUEE-GONIDEK P. 2009. Le projet de paysage comme espace de dialogues publics et d'actions locales. In : M. Bédard. *Le paysage un projet de territoire*. Québec : Presses de l'Université du Québec, pp.207-222. ISBN 2760523616.
- PARADIS S. 2004. *Paysage et projet territorial dans les "Hautes-Corbières" (Aude, France) - Contribution à une recherche - animation*. Th. Doct. de Géographie et aménagement : G. Bertrand et J. C. Filleron GEODE UMR 5602 CNRS: Université de Toulouse le Mirail: Toulouse, 612 p.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DU LIVRADOIS FOREZ. 2006. Les diagnostics fonciers agricoles, mise en œuvre et suivi. La lettre du Parc n°23, juillet 2006, [en ligne]. URL : http://www.parc-livradois-forez.org/documents/revue_presse/lettre23.pdf.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DU LIVRADOIS FOREZ. 2008. Diagnostic de territoire, 104 p. URL : <http://www.parc-livradois-forez.org/documents/charte/diag.pdf>.
- PARC NATUREL RÉGIONAL DU LIVRADOIS FOREZ. 2009. Rapport de Charte 2010-2022, 185 p., URL : http://www.parc-livradois-forez.org/documents/charte/rapport_projet_nov_2009.pdf.
- PARTOUNE C. 2004. *Un modèle pédagogique global pour une approche du paysage fondée sur les nouvelles technologies de l'information et de la communication*. (Extrait Th. doct.), [en ligne] . URL : <http://www.hyperpaysages.be/spip/spip.php?article34>.
- PECQUEUR B. 2000. *Le développement local*. Paris : Syros, 130 p. (Alternatives Economiques). ISBN 2841468488.
- PEIRCE C. S. 1978. *Écrits sur le signe*. G. Deledalle. Paris : Le Seuil, 262 p., ISBN 2020050137.
- PERNET A. 2010. Les ressorts d'une médiation paysagiste : l'expérience de l'atelier des paysages en vallée de l'Ance (Parc Naturel Régional du Livradois Forez, Auvergne, France). In : D. Ricard. *Développement durable des territoires : de la mobilisation des acteurs aux démarches participatives*. Clermont-Ferrand : Presses Universitaires Blaise Pascal, pp.79-95. (CERAMAC).
- PIERRE G. 2007. Agriculture et développement local sur les plateaux du sud-est du bassin Parisien : comment diversifier les modèles ? In: Y. Le Caro, P. Madeleine et G. Pierre. *Agriculteurs et territoires, entre productivisme et exigences territoriales*. Rennes : PUR, pp.63-79. (Espace et territoires) ISBN 978-2-7535-0486-8.
- PIERRE G., LE CARO Y. 2007. Vers un tournant agricole ? Entre projet d'agricultures et projet de territoire : de la perplexité au volontarisme. In : Y. Le Caro, P. Madeleine et G. Pierre. *Agriculteurs et territoires, entre productivisme et exigences territoriales*. Rennes PUR, pp.251-254. (Espace et territoires) ISBN 978-2-7535-0486-8.
- PINCHEMEL P., PINCHEMEL G. 1992. *La face de la Terre, éléments de géographie*. Paris : A. Colin, 519 p. (U Géographie). ISBN 978-2-200-21086-1.
- PINSON G. 2005. L'idéologie des projets urbains. L'analyse des politiques urbaines entre précédent anglo-saxon et "détour" italien. In : Presses Universitaires. du Mirail. *Les idéologies émergentes des politiques territoriales*. Toulouse : Sciences de la société, pp.29-51.
- PINSON G. 2006. Le projet urbain comme instrument d'action publique. In : P. Lascoumes et P. Le Galès. *Gouverner par les instruments*. Paris : Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, pp.199-233.(Gouvernances). ISBN 2724609492.
- PITTE J.-R. 2003. *Histoire du paysage français, de la préhistoire à nos jours*. 3ème ed. Paris : Taillandier, 444 p. (Approches). ISBN 2847340742
- PIVETEAU V. 2010. *L'ingénierie territoriale : pour un parti pris géographique. Essai inédit*, HDR : P. Arnould : Ecole Nationale Supérieure : Lyon, 114 p.
- PIVETEAU V., LARDON S. 2002. Chorèmes et diagnostic de territoire : une expérience de formation. *Mappemonde* 68 (2004/4), pp.1-6. URL : <http://www.mgm.fr/PUB/Mappemonde/M402/Lardon.pdf>.
- PLANCHAT-HÉRY C. 2007. *Paysage et démarche participative pour la gestion des espaces agricoles en périphérie d'agglomération*. 75ième congrès international de l'ACFAS, colloque " Gouvernance des territoires périurbains" 8-9/05/07, Trois-Rivières
- PLANCHAT-HÉRY C. 2008. Les outils graphiques paysagers, révélateurs des enjeux agricoles dans un Plan Local d'Urbanisme. In : S. Lardon, E. Chia et H. Rey-Valette. *Dispositifs et outils de gouvernance territoriale. Noroix*, Rennes : PUR, pp.109-125. ISSN : 0029-182X.
- PLANCHAT-HÉRY C. 2009. *Regards croisés sur les enjeux agricoles, Etude pour la Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert*. Décembre 2007 ed. Parc Naturel de la Vallée de l'Attert, UMR Metafort, 67 p.

- PLANCHAT-HÉRY C. 2011. The Prospective Vision: Integrating the farmers' point of view into French and Belgian local planning In: M. Stenseke, M. Jones. *The European Landscape Convention, Challenges of Participation*: Springer, pp.175-183. (Landscape Series). ISBN 978-90-481-9931-0.
- PLANCHAT-HÉRY C., ROUGIER N., OLIVIER M. A., CHARPIN J. 2009. L'agriculture dans un PLU, regards croisés. In : S. Lardon, D. Vollet, L. Rieutort, C. Deves et J. F. Mamdy. *Développement, attractivité et ingénierie des territoires*. Clermont-Ferrand : Revue d'Auvergne pp.419-427.
- PLANCHAT C. 2004. *Les Chartes Locales Paysagères et Architecturales en Auvergne : Outils et enjeux des politiques publiques de paysage, de patrimoine et des territoires*. DEA/Master de géographie : E. Bordessoule CERAMAC: Univ. Blaise Pascal: Clermont-Ferrand, 155 p.
- PLANCHAT C., LELLI L., MICHELIN Y. 2008. *Quels modèles de paysage pour quels types de simulation ? Premières pistes de réflexion méthodologiques à travers l'exemple du bloc-diagramme paysager*. Symposium "Spatial landscape modelling: from dynamic approaches to functional evaluations", June 3rd-5th, Université du Mirail, Toulouse, [en ligne]. URL : http://w3.geode.univ-tlse2.fr/rtp-modelisation/documents/resumes/mardi/planchat_al.pdf
- PONCET J.-F., BELOT C. 2008. Le nouvel espace rural français. *Rapport d'information n° 468*. Paris : Sénat, Délégation de l'Aménagement du Territoire, [en ligne]. URL : <http://www.senat.fr/noticerap/2007/r07-468-notice.html>
- POTEAUX N. 2001. *La pédagogie du projet*. Académie de Strasbourg : travaux du groupe de recherche-formation IGC, [en ligne]. URL : http://www.ac-strasbourg.fr/microsites/eco_gest/enseigner/techno/igc/ressources/docs/PedaProjets.rtf
- PRÉFECTURE D'Auvergne. 2008. *Regard de l'Etat sur le Parc Naturel Régional du Livradois Forez*: [en ligne]. URL : http://www.parc-livradois-forez.org/documents/charte/regard_etat_mai_2008.pdf.
- PRIEUR M. 2001. *Droit de l'environnement*. 4e ed. Paris : Dalloz, 944 p. (Droit Public, Science politique) ISBN 2247033199.
- RAMADIER T., BRONNER A. C. 2006. Knowledge of the environment and spatial cognition: JRS as a technique for improving comparisons between social groups. *Environment and Planning B: Planning and Design* 33 (2), pp.285-299. URL : <http://www.envplan.com/abstract.cgi?id=b3248>
- RANGEON F. 1999. Les comités de quartier, instruments de démocratie locale ? In : CURAPP/CR4PS. *La démocratie locale. Représentation, participation et espace public*: PUF, pp.329-345.
- RIPOLL F., VESCHAMBRE V. 2005. L'appropriation de l'espace comme problématique. *Norois*, PUR n°195, 2005/2, pp.7-15.
- ROGER A. 1997. *Court Traité du Paysage*. Paris : Gallimard, 199 p. (Bibliothèque des Sciences Humaines). ISBN 207074938X
- ROUAY-HENDRICKX P. 1991. La perception de la friche : étude méthodologique / The perception of waste land : a methodological study. *Revue de géographie de Lyon*, Vol. 66 n°1, Connaissance de la friche, pp. 27-37. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_0035-113x_1991_num_66_1_5757. 10.3406/geoca.1991.5757
- ROUGERIE G. 2000. *L'homme et son milieu, l'évolution du cadre de vie*. Nathan Université. Paris, 288 p. (géographie) ISBN 2091910694.
- ROUX J.-M. 2002. *Nouveaux processus de projets pour les périphéries urbaines, Conditions de leurs conduites opérationnelles*. Etude pour la DGUHC. Paris : Ministère de l'Équipement SCET, 52 p.
- RUIZ J., DOMON G., LUCAS E., CÔTÉ M.-J. 2008. Vers des paysages multifonctionnels en zone d'intensification agricole, une recherche interdisciplinaire au Québec (Canada). *Revue forestière française* (sous presse) vol 60, n°5 (octobre 2008), pp.589-602. URL : http://www.fqrnt.gouv.qc.ca/parteneriatsInnovation/parteneriats/forums/Presentation_Environnement_Rural/RE_%20Domo n.pdf.
- SAUTTER G. 1985. Paysagisme. In : *Dynamique des systèmes agraires : A travers champs agronomes et géographes*, pp. 289-297 / Paris, Éd de l'ORSTOM, CNRS, 1985. (Colloques et séminaires) URL : http://horizon.documentation.ird.fr/exl-doc/pleins_textes/pleins_textes_4/colloques/17931.pdf#xml=http://www.bondy.ird.fr/search97cgi/s97_cgi?action=View&Vd kVgwKey=http://www.bondy.ird.fr/pleins_textes/pleins_textes_4/colloques/17931.pdf&doctype
- SCHMITT B., PIGUET V., PERRIER-CORNET P., HILAL M. 2002. *Actualisation du zonage en aires urbaines et de son complément rural*. Rapport Commissariat Général au Plan Instance d'évaluation des politiques de développement rural (Convention 3/2002): UMR INRA-ENESAD en Economie et Sociologie Rurales: Dijon, 46 p.
- SCHMITZ S. 2004. Introduction aux paysages ordinaires. In : *Conférence Permanente du Développement Territorial. Territoires, urbanisation et paysages*. Liège: Région Wallonne, pp.116-117.
- SELMAN P. 2006. *Planning at the landscape scale*. Oxon: Routledge, 212 p. (The RTP Library Series, 12). ISBN 0415351421.
- SHEPPARD S. R. J. 2001. Guidance for crystal ball gazers: developing a code of ethics for landscape visualisation. *Landscape and Urban Planning* 54, pp.183-199. URL : http://www.sciencedirect.com/science?_ob=ArticleURL&_udi=B6V91-4378TFF-V&_user=10&_rdoc=1&_fmt=&_orig=search&_sort=d&_docanchor=&view=c&_rerunOrigin=google&_acct=C000050221&_version=1&_urlVersion=0&_userid=10&md5=c76e1708e449c31a4df08629780658b6.

- STENSEKE M., JONES M. 2011. *The European Landscape Convention, Challenges of Participation*. M. Stenseke et M. Jones. Vol. 13: Springer, 326 p. ISBN 978-90-481-9931-0.
- TACHÉ A., HERREROS G. 2005. *Principes d'une sociologie d'intervention complexe : la médiation*. L'Harmattan, 254 p. (Coll. Pratiques de la systémique.). ISBN 2747592448.
- TANGERINI A., SOGUEL N. 2004. *Evaluation monétaire de la qualité du paysage*. Working paper 6/2004. Chavannes-près-Renens: IDHEAP, 121 p. (UER: Finances publiques).URL : <http://www.idheap.ch/>
- TERRES EN VILLES. 2009. *Prendre en compte l'agriculture et ses espaces dans les SCOT*. Lyon: CERTU/ Agence d'Urbanisme de la Région Nantaise, 156 p. (Dossiers, 211).URL : http://www.projetdeterritoire.com/html/docs/Certu_agri_scot.pdf
- TERRES EN VILLES. 2010. *Analyse fonctionnelle des espaces ouverts en Île-de-France*. Institut d'Aménagement et d'Urbanisme Île-de-France. Paris : CERTU, 2 p. (Fiche technique)
- THAREAU B. 2007. Les agriculteurs dans la gestion municipale : le cas de trois communes périurbaines de l'agglomération angevine. In : Y. Le Caro, P. Madeleine et G. Pierre. *Agriculteurs et territoires, entre productivisme et exigences territoriales*. Rennes : PUR, pp.159-172. ISBN 2-7535-0486-8.
- THEMA. 2005a. Le système de définition du paysage. Images, *HyperGéo* 14/04/2005 (CNRS-UMR 6049), [en ligne].URL : http://www.hypergeo.eu/article.php?id_article=290
- THEMA. 2005b. Perception des paysages. Autres conceptions du paysage, *HyperGéo* 14/04/2005 (CNRS-UMR 6049) [en ligne]. URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article294#>: Hypergeo
- TIZON P. 2006. Qu'est-ce que le territoire? . In : G. Di Meo. *Les territoires du quotidien*. Paris : l'Harmattan, pp.17-34. ISBN 2-7384-4613-2
- TOMAS F. 1994. Du paysage aux paysages, pour une autre approche paysagère / From landscape to landscapes : for an alternative approach to landscape. *Revue de géographie de Lyon*, pp.277-286. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/geoca_0035-113x_1994_num_69_4_4270.
- TRESS B., TRESS G. 2001. Scenario Technique and Participation : A New Approach for Rural Planning in Denmark. *Cities: Engines in Rural Development?* (Arbeitsmaterial 268, Akademie für Raumforschung und Landesplanung), pp.72-77.
- TRESS B., TRESS G., FRY G. 2006. Defining concepts and the process of knowledge production in integrative research. In : B. Tress, G. Tres, G. Fry et P. Opdam. *From Landscape Research to Landscape Planning- Aspects of Integration, Education and Application*. Wageningen Springer, pp.13-26. (UR Frontis Series) ISBN 1402039786.
- TRESS B., TRESS G., FRY G., OPDAM G., OPDAM P. 2005. *From Landscape Research to Landscape Planning - Aspects of Integration, Education and Application*. Springer. Wageningen Ur Frontis Series: Kluwer Academic Publishers, 434 p. ISBN 1402039786.
- TRIBILLON J.-F. 2003. L'Urbanisme. La Découverte, 128 p. (coll. "Repères") ISBN 2707158860.
- UMR ALTIF-CNRS. 2009. Portail Lexical, Lexicographie. In Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales, *CNRTL*, Nancy : Université de Nancy [en ligne]. URL : <http://www.cnrtl.fr/definition/>
- VAN DAM D. 2007. L'agriculture biologique : un autre modèle agricole ou une opportunité économique ? In : Y. Le Caro, P. Madeleine et G. Pierre. *Agriculteurs et territoires*. Rennes PUR, pp.81-103.
- VANDEN ABEELE P. 2007. *The futures of cities are rurban*. IFHP 2007, Copenhagen. [en ligne]. URL : <http://archive.ugent.be/input/download?func=downloadFile&fileId=460271&recordId=378034>
- VANDEN ABEELE P., LEINFELDER H. 2007. New Alliances for a Rurban Region. *Futures of cities*, Copenhagen. [en ligne]. URL : <https://biblio.ugent.be/input?func=downloadFile&fileId=460357>
- VANIER M. 2003. Le périurbain à l'heure du crapaud buffle : tiers espace de la nature, nature du tiers espace. *Revue de Géographie Alpine* tome 91 (n°4).pp. 79-89. URL : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/rga_0035-1121_2003_num_91_4_2264
- VANIER M. 2007. *Métropolisation et tiers espace. Rencontres de l'innovation territoriale*, [en ligne]. .URL : http://www.pacte.cnrs.fr/IMG/pdf_41_Vanier_Tiers_espace.pdf
- VANIER M., LAJARGE R. 2008. *Rapport final du groupe de prospective sur les Futurs périurbains de la France en Europe*. (DIACT/PACTE), [en ligne]. URL : http://www.rhonealpes21.fr/IMG/pdf/contribution_labopacte.pdf.
- VERBURG P. H., ROUNSEVELL M. D. A., VELDKAP A. 2006. Scenario-based studies of future land use in Europe. *Farming, Ecosystems & Environment* 114, 1, pp.1-6.
- VERDON J. 2003. *Les loisirs au Moyen Age*. Paris : Taillandier, 330 p. ISBN 2847340475.
- VEYRET Y. 1999. Géoenvironnement. Vol. (2e édition 2003) *Hypergeo*: Colin. [en ligne]. URL : <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article468> p. (Campus)

- VIANEY G., BACCONIER-BAYLET S., DUVERNOY I. 2006. L'aménagement communal périurbain : maintenir l'agriculture pour préserver quelle ruralité ? . *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 3/2006 (août), pp. 355-372.
URL : www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2006-3-page-355.htm.
- VOLLET D., GUÉRIN M. 2005. Economic Effects of Landscape on Regional Development: Evidence from a French Rural Area (Community of the Meteorite). *Canadian Journal of Regional Science* XXVIII (05/0242,). pp.577-602.
- VOYÉ L. 1996. Le paysage. Une Géographie du Sentiment Légitime. *Recherches de Géographie Humaine*, BSGlg, Société Géographique de Liège. pp.327-336. URL : http://www.hallot.eu/bsglg/uploads/BSGLg-1996-32-50_VOYE--.pdf
- WACKERMAN G. 1999. Aménagement de l'espace géographique. In : *Encyclopaedia Universalis. Dictionnaire de l'Ecologie*. Paris : Albin Michel, pp.947- 948
- WEINSTOERFFER J., GIRARDIN P. 2000. Assessment of the contribution of land use pattern and intensity to landscape quality : use of a landscape indicator. *Ecological Modelling* 130, pp.95-109.
- WOOD A. E. 1928. *Community problems*. Century Co., 606 p. (Century social science series)

Sigles et abréviations

ADASEA	ASSOCIATION OU ORGANISME DEPARTEMENTAL POUR L'AMENAGEMENT DES STRUCTURES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES	GAEC	GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN
ADESA	ACTION DE DEFENSE DE L'ENVIRONNEMENT DE LA VALLEE DE LA SENNE ET DE SES AFFLUENTS ASBL	GAL	GROUPE D'ACTIIONS LOCALES (vise à la mise en œuvre du programme LEADER sur un territoire – souvent un Parc Naturel)
AMAP	ASSOCIATION POUR LE MAINTIEN D'UNE AGRICULTURE PAYSANNE	IMVP	ITINERAIRE METHODOLOGIQUE DE VISION PROSPECTIVE
APB	ARRETE DE PROTECTION DE BIOTOPE	INSEE	INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DES ETUDES ECONOMIQUES
ASBL	ASSOCIATION SANS BUT LUCRATIF , EN BELGIQUE ET LUXEMBOURG (équivalent association Loi 1901 en France)	ISIWAL	Inventaire de sites de très grand intérêt biologique a été réalisé par Inter-Environnement Wallonie à la fin des années 70 (ISIWAL I) et 1992 (ISIWAL II)
BAEC	BONNES CONDITIONS AGRICOLES ET ENVIRONNEMENTALES	JRS	JEU DE CONSTRUCTION SPATIALE
BSTD	BILLOM SAINT-DIER	LEADER	LIAISONS ENTRE ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE RURALE (programme LEADER pour la réalisation d'actions territoriales de développement rural financées par le Fond Européen Agricole et de Développement Régionale (FEADER),
CAD	CONTRAT D'AGRICULTURE DURABLE	LOADDT	LOI D'ORIENTATION POUR L'AMENAGEMENT ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE DU 25 JUIN 1999
CAUE	CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT	LOF	LOI D'ORIENTATION FONCIERE DU 1967
CCI	CHAMBRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE	LPO	LIGUE DE PROTECTION DES OISEAUX
CEP	CONVENTION EUROPEENNE DU PAYSAGE	MAE	MESURES AGRI-ENVIRONNEMENTALES
CERTU	CENTRE D'ETUDES SUR LES RESEAUX, LES TRANSPORTS, L'URBANISME ET LES CONSTRUCTIONS PUBLIQUES	MAET	MESURE AGRI-ENVIRONNEMENTALE TERRITORALISEE
CHARPA	CHARTRE ARCHITECTURALE ET PAYSAGERE	MEEDDM	MINISTERE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DEVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER
CRPF	CENTRES REGIONAUX DE LA PROPRIETE FORESTIERE	MNT	MODELE NUMERIQUE DE TERRAIN
DCE	DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU	NTIC	NOUVELLES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION
DDEA	DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE (organisme issu de la fusion des Directions Départementales de l'Équipement et des Directions Départementales de l'Agriculture et de la Forêt, dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), et par circulaire du 23 janvier 2008)	ONF	OFFICE NATIONALE DES FORETS
DGA	DIRECTION GENERALE DE L'AGRICULTURE (de la Région Wallonne)	OPTMC	OBSERVATOIRE PHOTOGRAPHIQUE DES TERRITOIRES DU MASSIF CENTRAL
DIACT	DELEGATION INTERMINISTERIELLE A L'AMENAGEMENT ET A LA COMPETITIVITE DES TERRITOIRES	OTEX	ORIENTATION TECHNICO-ECONOMIQUE DES EXPLOITATIONS
DIREN	DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT - DEVENUE DREAL	PAC	POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE
DOCOB	PLANS DE GESTION DES ESPACES NATURELS ET DOCUMENTS D'OBJECTIFS (SITES NATURA 2000)	PADD	PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE
DRDR	DOCUMENT REGIONAL DE DEVELOPPEMENT RURAL	PDS	PLAN DE SECTEUR
DREAL	DIRECTION REGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'AMENAGEMENT ET DU LOGEMENT	PDU	PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS
DRIRE	DIRECTIONS REGIONALES DE L'INDUSTRIE DE LA RECHERCHE ET DE L'ENVIRONNEMENT	PLI	PLAN DE LOCALISATION INFORMATIQUE (OCCUPATION DU SOL)
EARL	L'EXPLOITATION AGRICOLE A RESPONSABILITE LIMITEE	PLU	PLAN LOCAL D'URBANISME
EPCI	ETABLISSEMENT PUBLIQUE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE	PNR	PARC NATUREL REGIONAL
FEADER	FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL	POS	PLAN D'OCCUPATION DES SOLS
		PPA	PERSONNES PUBLIQUES ASSOCIEES
		PPNC	PLANS PHOTOGRAPHIQUES NUMERIQUES COMMUNAUX (PHOTOGRAPHIE AERIENNE NUMERIQUES)

PPRI	PLAN DE PRESERVATION DES RISQUES D'INNONDATION	SGIB	SITES DE GRAND INTERET BIOLOGIQUE (EQUIVALENT ZNIEFF TYPE 2)
RGA	RECENSEMENT GENERAL AGRICOLE	SIG	SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE
RGP	RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION	SPANC	SITE DE PROMOTION DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
RNOB	RESERVES NATURELLES ET ORNITHOLOGIQUES DE BELGIQUE	SRU (LOI)	LOI POUR LA SOLIDARITE ET LE RENOUVELLEMENT URBAIN
RTE	RESEAUX DE TRANSPORT DE L'ELECTRICITE	ZAC	ZONE D'AMENAGEMENT CONCERTEE
SAFER	SOCIETE D'AMENAGEMENT FONCIER ET D'ETABLISSEMENT RURAL	ZAP	ZONE D'AGRICULTURE PROTEGEE
SAGE	SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX	ZAUER	ZONAGE EN AIRES URBAINES ET AIRES D'EMPLOI DE L'ESPACE RURAL
SAU	SURFACE AGRICOLE UTILE	ZNIEFF	ZONE NATURELLE D'INTERET FAUNISTIQUE ET FLORISTIQUE
SCOT	SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	ZPPAUP	ZONE DE PROTECTION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL URBAIN ET PAYSAGER
SDAGE	SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX		
SDAU	SCHEMA DIRECTEUR D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME		

Glossaire

Aménagiste ou maîtrise d'œuvre (en lien avec l'expertise)	« Spécialiste de l'aménagement tant dans les domaines de l'urbanisme que sur le plan de la rénovation rurale. L'aménagiste doit pouvoir s'intégrer au sein des équipes et des organismes pluridisciplinaires d'aménagement et d'urbanisme. Il sert de lien entre architectes, sociologues, géologues, administrateurs, et organise des rencontres et « séminaires » d'informations. » (Giraud-Pamart 1971). » - source http://www.cnrtl.fr
Aménagement	Dans le sens développé par Debarbieux et Fourny (2004), l'aménagement est conçu « <i>comme une action, issue de pratiques sociales et institutionnelles, visant à transformer un objet ou un système d'objets (géographiques) et les relations qu'ils entretiennent avec son environnement.</i> ».
Cadre de vie	Association entre le paysage et « <i>l'espace journalier des habitants</i> » (Prieur, 2001), l'environnement du voisinage et des lieux de vie
Composant paysager	L'objet, que nous nommons composant paysager, peut donc se définir comme un élément spatial. Dans sa dimension matérielle, il possède des caractéristiques (structure, texture, valeur) et des fonctions. Il appartient à une classe d'objets. Dans le domaine des sciences sociales, les composants paysagers sont souvent pris en considération dans une dimension idéale. Alors, la façon la plus directe de faire connaître un objet à autrui, c'est de lui présenter l'objet lui-même, de sorte qu'il puisse le percevoir par la vue (pour le paysage). On peut lui présenter une "image", c'est-à-dire un autre objet qui ressemble au premier autant que faire ce peu et touche les sens. Cette image peut devenir une représentation directe (artistique ou pas) de cet objet.
Continuités écologiques	Concept d'écologie du paysage qui définit les ensembles d'écosystèmes homogènes et/ou cohérents qui associent à la fois des secteurs de vie (reproduction, nourriture) des espèces animales et végétales et leurs espaces de circulation pour passer d'un secteur à un autre.
Informations	Il s'agit des informations portées par les acteurs du territoire, c'est-à-dire, leurs connaissances des lieux, leurs pratiques, mais aussi, leurs attentes, et leurs projets.
Intentions d'aménagement	Formalisation (mise en information) des « désirs, motivations » d'aménagement des acteurs, c'est-à-dire, leur appréhension et leurs moyens de faire face aux évolutions de leur territoire, et cela à partir de leurs connaissances et de leur vision future, en tant qu'acteur exerçant (agriculteurs) ou définissant (élus) des activités sur un espace donné.

Itinéraire Méthodologique	Dispositif particulier et itératif ayant pour but de recueillir et de reconstruire avec les acteurs leurs représentations paysagères, depuis leur point de vue individuel ou des points de vue partagés. L'itinéraire méthodologique se définit par l'articulation de différentes méthodes et outils de traitement de l'information, mais aussi de « <i>mobilisation des acteurs d'un territoire autour de la production de représentations spatiales, pour construire progressivement une vision partagée et stratégique du territoire</i> » (Lardon et al. 2001).
Opérationnalité	Passage d l'idée, du projet, au toute pragmatisme ; à l'orientation concrète et spatialité qui vise, une fois la procédure admise, une opération d'aménagement, une création d'équipements, des actions diverses.
Planification	La planification a pour objectif de faciliter l'intégration de logiques de développement au sein de territoires par le biais de règlements nationaux d'urbanismes et de stratégies d'aménagement des territoires. Localement, ces objectifs se traduisent par des orientations d'aménagement, voire l'édiction de prescriptions d'actions. Dans le cadre des règlements nationaux d'urbanisme, Les orientations doivent être à leur tour traduite à travers des zonages cartographiques coercitifs et réglementaires, soit incitatifs. Les acteurs de la planification définissent les stratégies d'actions (d'aménagement, sociales, culturelles, etc.) à mettre en œuvre.
Planification	La planification contribue à la production d'une vision du territoire, au sens propre « Ce qui s'offre à la vue, au sens figuré, ce qui s'offre à l'esprit – image, représentation mentale d'une réalité» (UMR Altif-CNRS 2009). Elle se traduit par un ensemble d'opérations visant à organiser, dans l'espace, les modifications du milieu, les implantations et les activités (Benoît 2006).
Représentations externes	La représentation «externe», image formalisant la traduction d'une perception du paysage sur des supports graphiques, iconographiques, cartographiques, etc.
Représentations internes	La représentation «interne» traduit une pensée, commune ou individuelle
Représentations paysagères	Les représentations externes du paysage sont des «objets intermédiaires» (Lardon 2003) qui donnent à voir, à différentes échelles de perception, des organisations spatiales, des dynamiques et les représentations que les acteurs s'en font.
Représentations produites	Les représentations perçues ou pensées par les acteurs et qui définissent des caractères partagés des objets spatiaux se basent sur une première relation entre les composants paysagers que l'on peut voir (visibilité), et leur représentation (visualisation).

Représentations supports	Représentation externe servant à la visualisation des composants paysagers
Spatialités	Caractère de ce qui est spatial, mais aussi en lien avec les notions de psychosociologie de l'environnement : en lien avec l'espace vécu, c'est-à-dire, fondé sur une relation significative entre un acteur et son environnement
Structure d'exploitation	L'organisation des activités agricoles dépend d'acteurs et notamment des agriculteurs. Ceux-ci sont les acteurs de leur patrimoine immobilier et foncier afin de développer leur activité. La propriété, l'exploitation et les modes de faire-valoir gérés par ces acteurs constituent une Structure d'exploitation, une ossature juridique, sociale et politique en évolution constante et en étroite relation avec les autres structure territoriales (résidentielles, commerciales, ...). Par la notion de Structure, nous prenons en compte à la fois l'agriculteur (actif ou non), sa famille et son exploitation, mais aussi les propriétaires de foncier agricole, qui ne sont pas forcements exploitants.
Synoptique	Mode de visualisation selon une vue de-dessus
Systèmes de production	Ensemble des structures physiques des parcelles agricoles, implantation des cultures et de ses herbages ; mais aussi en ce qui influence l'évolution de cet ensemble : gestion de l'eau et des sols, système économique global européen et même mondial.
Tangentiel	Mode de visualisation selon une vue de-dedans, à la tangente du regard humain
Vision Prospective	Informations et d'intentions aménagement argumentées et spatialisées pour contribuer au projet de territoire, modéliser des scénarios d'évolutions
Visualisation intermédiaire	Mode de perception des représentations externes entre une vue synoptique et une vue tangentielle

Table des illustrations

Liste des figures

Introduction générale

Figure 1	Articulation des différents chapitres de la thèse	13
----------	---	----

Chapitre I

Figure 2	Construction des trois dimensions de l'agriculture	23
Figure 3	Catégorie des acteurs de la planification	34
Figure 4	Les temps de la procédure de PLU	38
Figure 5	Cartographie du zonage réglementaire	41
Figure 6	Les degrés de la participation. Définitions et remarques	48
Figure 7	Grille d'analyse des acteurs	49

Chapitre II

Figure 8	Le système paysage	57
Figure 9	Les représentations paysagères à travers triptyque cognitif	57
Figure 10	Emboîtement des échelles de perception	61
Figure 11	Des représentations supports aux représentations produites	64
Figure 12	Points de vue synoptiques, intermédiaires et tangentiels : des façons de voir le paysage qui dépendent du type d'observateur	66
Figure 13	Grille de Mendibil 2001	68
Figure 14	Grilles des niveaux d'abstraction des représentations paysagères d'après Y. Michelin 2006	68
Figure 15	Catégorie des représentations paysagères	69
Figure 16	Bloc diagramme paysager : pour modéliser les composants paysagers d'une portion de territoire	71
Figure 17	Analyse de l'énonciation des intentions d'aménagement	76
Figure 18	Typologie des interventions paysagères	78
Figure 19	Passages des échelles de perception aux échelles d'intervention	79
Figure 20	Tableau de lecture des intentions de l'aménagement intégré de l'agriculture à partir des composants paysagers	82
Figure 21	Schéma de synthèse de l'articulation des grilles d'analyse des usages des représentations paysagères	82

Chapitre III

Figure 22	Schéma de la posture du médiateur	86
Figure 23	Articulation des deux postures : schéma des modalités	91
Figure 24	Organisation du dispositif méthodologique	93
Figure 25	Réunion d'information des agriculteurs de Billom avec la chambre d'agriculture 63	98
Figure 26	Différents usages de la maquette en carton	98
Figure 27	Grille d'entretien des élus	102
Figure 28	Légendes des tracés d'itinéraires pour énoncer les composants paysagers	103
Figure 29	Construction de l'itinéraire méthodologique de vision prospective	109
Figure 30	Schématisation de l'itinéraire méthodologique de vision prospective	112

Chapitre IV

Figure 31	Localisation du territoire de Billom	116
Figure 32	Organisation de l'espace et dynamiques territoriales du pays de Billom St-Dier	117
Figure 33	Types de photographies représentant l'agriculture à l'échelle de la Communauté de communes du pays de Billom St-Dier	121
Figure 34	Vues depuis Billom	124
Figure 35	Type a : l'avancée du front de l'agglomération clermontoise et le hameau de Tinlhat	125
Figure 36	Type b : périphéries du centre bourg de Billom	126
Figure 37	Type c : les Turlurons du Nord au Sud	127
Figure 38	Paysages aux alentours de Billom, un axe Est-Ouest	128
Figure 39	Synthèse des composants étape 1 – Billom	130
Figure 40	Construction des représentations supports	132
Figure 41	Modalités d'expertise - Billom	133
Figure 42	Localisation des projets des exploitants et propriétaires de foncier agricole	137
Figure 43	Synthèse des composants paysagers issus des enquêtes agricoles étape 2 – phase 1 : Billom	138
Figure 44	Échelles de perception paysagères des élus de Billom en 2007	140
Figure 45	Se repérer pour énoncer les intentions d'aménagement	141
Figure 46	Synthèse des composants paysagers issus des enquêtes élus étape 2 Billom	147

Figure 47	Modalités d'identification Billom	148
Figure 48	Blocs diagramme paysagers de vision prospective négative – phase 1 : 2006	150
Figure 49	Composants issus de la vision prospective négative phase 1	151
Figure 50	Blocs diagrammes paysagers de vision prospective négative – phase 2 - 2007	152
Figure 51	Composants issus de la vision prospective négative phase 2	153
Figure 52	Nombre de composants cités par catégorie d'intentions d'aménagement	155
Figure 53	Modalités d'énonciation du cadre de vie - Billom	158
Figure 54	Arguments et zonage issus de la vision prospective positive phase 1	160
Figure 55	Arguments et zonage issus de la vision prospective positive phase 2	163
Figure 56	Modalités de traduction opérationnelle – Billom	165
Figure 57	Les composants paysagers pour argumenter l'état initial de l'Environnement	167
Figure 58	Les intentions d'aménagement de la vision prospective retenues dans le PADD	168
Figure 59	Intégration progressive dans les cartographies de zonage réglementaire	170
Figure 60	Synthèse des composants paysagers issus de notre démarche et retenus dans le PLU	174
Figure 61	Itinéraire Méthodologique de la Vision Prospective intégré au dispositif méthodologique et adapté au PLU de Billom	176
Chapitre V		
Figure 62	Schéma de l'IMVP appliqué à Attert	178
Figure 63	Localisation de la commune d'Attert	180
Figure 64	Les limites obsolètes du plan de secteur	183
Figure 65	Structures et dynamiques du territoire d'Attert	185
Figure 66	Composants paysagers de la vallée de l'Attert	186
Figure 67	Modalités d'expertises – Attert	188
Figure 68	Enquêtes des exploitants de la vallée de l'Attert	190
Figure 69	Pérennité fragilisée des structures d'exploitation	193
Figure 70	Sensibilités écologiques des pratiques agricoles de la vallée de l'Attert	194
Figure 71	Valeurs des composants paysagers cités par catégorie de représentations	197
Figure 72	Confrontation des activités agricoles aux dynamiques territoriales	199
Figure 73	Sensibilités agricoles liées à l'urbanisation sur la vallée de l'Attert	200
Figure 74	Composants paysagers issus de l'enquête agriculteurs de l'étape 2 –Attert 2007	201
Figure 75	Modalités d'identification –Attert 2007	202
Figure 76	Construction des blocs diagramme paysagers pour les ateliers de vision prospective	204
Figure 77	Enonciation des intentions d'aménagement à partir de mots et la méthode de vision prospective négative	204
Figure 78	Blocs diagramme paysagers de vision prospective négative – Attert	205
Figure 79	Synthèse des composants paysagers issus des ateliers VPN– Attert 2007	209
Figure 80	Comparaison des représentations paysagères selon les étapes individuelles et collectives	210
Figure 81	Modalités de prise en compte du cadre de vie Attert	210
Figure 82	Carte des sensibilités territoriales à partir du zonage de vision prospective positive – Attert 2007	213
Figure 83	Usage combiné des représentations paysagères – zoom sur Heinstert	214
Figure 84	Chorème de synthèse des intentions d'aménagement issues des ateliers de vision prospective positive – Attert 2007	217
Figure 85	Itinéraire méthodologique de vision prospective d'Attert	220
Chapitre VI		
Figure 86	Articulation des représentations et des informations par étapes méthodologiques et par rapport aux temporalités de la procédure	234
Figure 87	Informations transmises en fonction de l'articulation des étapes méthodologiques et celles des procédures des projets de territoire	239
Figure 88	Incohérences du projet réglementaire à partir d'un cône de vue photographique. Extrait du plan de zonage du PLU de la commune de Billom	243
Figure 89	Complémentarité des deux terrains et « prise de conscience » et informations acquises par catégories d'acteurs	246
Figure 90	Itinéraire méthodologique de vision prospective issu de la complémentarité des deux expériences	248
Figure 91	Guide de l'usage de l'itinéraire méthodologique de vision prospective	261
Chapitre VII		
Figure 92	Comparaison de degré de participation entre l'itinéraire de vision prospective et les procédures classiques	273
Figure 93	Coordination possible de l'itinéraire méthodologique de vision prospective avec les temps des procédures	275

Table des matières

Remerciements
 Résumé - Abstract
 Sommaire

Introduction générale	1
CHAPITRE I	15
Place de l'agriculture dans les procédures de planification des territoires périurbains	
1. L'agriculture dans les territoires périurbains	17
1.1 Les territoires périurbains : entre mythe et réalité	17
1.1.1 Un processus de développement générique qui conduit à la standardisation de ces espaces	18
1.1.2 Des représentations sociales qui oscillent entre attrait et répulsion	19
1.2 Des regards institutionnels différents pour un même espace	20
1.3 Trois angles d'attaque pour aborder l'agriculture dans les espaces périurbains	22
1.3.1 Activités agricoles et systèmes de production : l'enjeu de passer du global au local	23
1.3.2 L'agriculteur : pilote des structures agricoles ?	26
1.3.3 Les paysages agricoles : reflets des tensions qui affectent les espaces agricoles périurbains	28
1.4 Pour conclure : agriculture et paysage, des arguments forts pour l'aménagement des territoires périurbains	30
2. Procédures de planification et projet de territoire, quelle prise en compte de l'agriculture ?	31
2.1 La planification	32
2.1.1 La procédure réglementaire	32
2.1.2 La procédure d'orientation	33
2.1.3 Les acteurs de la planification	33
2.1.3.1 La chambre d'agriculture : un acteur public particulier	35
2.1.3.2 Les « aménagistes-experts » : un rouage essentiel mais souvent problématique	35
2.2 Un exemple de procédure réglementaire : le plan local d'urbanisme (PLU)	37
2.2.1 Un projet et règlement pour une maîtrise des équilibres dans l'occupation et l'usage des sols ?	37
2.2.2 Les temps de la procédure	37
2.2.3 Une obligation d'un « développement durable » des territoires	39
2.2.4 Une planification spatiale caractérisée par un zonage en mosaïque	39
2.2.5 Le projet de territoire est calé sur un modèle graphique de la ville idéale	42
2.3 La procédure d'orientation : le cas de la charte paysagère	43
2.3.1 Dans le contexte de la convention européenne du paysage	43
2.3.2 Une gestion des paysages agricoles dissociée des zonages d'entités paysagères	44
2.3.3 Deux principales orientations de gestion des paysages : le patrimoine et le cadre de vie	44
2.3.3.1 Les paysages remarquables comme patrimoine	45
2.3.3.2 Le paysage ordinaire pour le cadre de vie	45
2.3.4 Le contexte des chartes paysagères pour les parcs naturels wallons	46
3. Concertation et implication des agriculteurs	46
3.1 Les degrés de la participation	47
3.1.1 La concertation	47
3.1.2 Les degrés de la concertation	47
3.2 Grille d'analyse pour mesurer le degré d'implication des agriculteurs dans la participation	49
4. Synthèse du chapitre 1	50

CHAPITRE II	52
Les représentations paysagères pour dégager des intentions d'aménagement	
1. Se baser sur les composants du paysage	55
1.1 Le paysage : du système aux composants	55
1.1.1 Le système paysage	55
1.1.2 Pour dégager les composants : le paysage à travers un triptyque cognitif	58
1.1.3 « Le paysage annonce le territoire »	58
1.2 Grilles d'analyses des composants paysagers	59
1.2.1 Caractérisation des composants dans leur dimension matérielle	59
1.2.2 Echelles de perception des composants	60
1.2.3 La dimension idéale et symbolique	60
2. Combiner les différents supports graphiques de visualisation des paysages	62
2.1 La triade visibilité, visualisation et vision pour analyser les représentations supports et produites	63
2.2 Grilles d'analyse des représentations supports combinées aux représentations produits	65
2.2.1 Modes de visualisation	65
2.2.2 Degrés d'abstraction des représentations	67
2.2.3 Différents supports de visualisation pour montrer des informations	69
2.2.4 Exemple de représentation support : le bloc diagramme paysager	70
3. Accéder aux intentions d'aménagement	72
3.1 Intérêts d'énoncer les intentions d'aménagement des acteurs	72
3.1.1 Remettre en cause l'expertise dominante	72
3.1.2 Partir du cadre de vie quotidien pour comprendre ce qui motive le projet	73
3.1.3 Relier les projets individuels des acteurs au projet collectif à travers la prospective	73
3.1.4 Faciliter l'appropriation du projet de territoire	74
3.2 Comment passer des informations aux arguments pour obtenir les intentions	74
3.3 Analyse des intentions d'aménagement	75
3.3.1 La spatialisation des intentions à partir des composants paysagers	75
3.3.2 Typologie des interventions paysagères et archétypes paysagers	77
3.3.3 Echelles d'intervention	77
4. Synthèse du chapitre 2	81
CHAPITRE III	83
Dispositif méthodologique	
1. La double posture du géographe : médiateur et observateur	85
1.1 Partir des représentations paysagères pour combiner médiation et observation	85
1.1.1 Application de la posture d'observateur	85
1.1.2 Application de la posture de médiateur	85
1.2 Mettre en œuvre les deux postures dans une démarche participative	87
1.2.1 Concilier les enjeux individuels et collectifs	87
1.2.2 Faciliter la transmission et le partage de points de vue différents	88
1.2.3 Articulation des deux postures pour mettre en avant les modalités d'usages des représentations paysagères	88
1.2.3.1 Posture d'observation : grilles spécifiques pour l'analyse de l'usage des représentations	89
1.2.3.2 Posture de médiation : productions de représentations paysagères et énonciation des intentions d'aménagement	89

2. Dispositif méthodologique retenu	92
2.1 Etapes de déconstruction liée à la production d'informations	92
2.1.1 Etape 1. Diagnostic du territoire et caractérisation des composants paysagers	94
2.1.1.1 Approche géographique du territoire	94
2.1.1.2 Typologie des paysages	95
2.1.1.3 Caractérisation des composants illustrant la place de l'agriculture dans les projets de territoires plus vastes	95
2.1.1.4 Référentiel des composants	96
2.1.2 Etape 2. Mettre en avant le point de vue individuel des acteurs	97
2.1.2.1 Des premières rencontres aux enquêtes : échantillonnage des enquêtés	97
2.1.2.1.1 Echantillon des acteurs pour le PLU de Billom	97
2.1.2.1.2 Echantillon des acteurs pour la charte paysagère de la vallée de l'Attert	99
2.1.2.2 Composants paysagers et informations sur l'agriculture du point de vue des exploitants et propriétaires	99
2.1.2.3 Composants paysagers du point de vue des élus	101
2.2 Etapes de reconstruction, liées à l'action	104
2.2.1 Etape 3 et 4. Ateliers participatifs de vision prospective pour énoncer les orientations collectives sur l'agriculture pour le projet de territoire	104
2.2.1.1 Atelier de vision prospective négative	105
2.2.1.2 Atelier de vision prospective positive	106
2.2.2 Etape 5. Intégration des représentations sur l'agriculture dans la procédure finale	107
3. Un itinéraire méthodologique de vision prospective	108
4. Synthèse du chapitre 3	111
CHAPITRE IV	113
Application de l'itinéraire méthodologique au plan local d'urbanisme de la commune de Billom - France	
1. Étape 1 : approche géographique de l'agriculture et des composants paysagers de la commune de Billom	115
1.1 Un cadre géographique et un contexte socio-économique sous influence de l'agglomération clermontoise	115
1.2 L'agriculture à Billom et sa prise en compte dans les projets de territoire plus vastes	118
1.2.1 L'agriculture de la commune de Billom	118
1.2.2 L'agriculture telle que décrite dans la charte paysagère du pays de Billom - Saint-Dier	119
1.2.2.1 Type 1 : la permanence historique	120
1.2.2.2 Type 2 : « le petit village dans son écrin de verdure »	120
1.2.2.3 Type 3 : l'évocation de l'agriculture via la référence à la nature (la prédominance du vert)	120
1.2.2.4 Type 4 : les composants symboles	122
1.2.3 L'agriculture de Billom telle que présentée à d'autres échelons territoriaux	122
1.2.3.1 Le Parc Naturel Régional du Livradois Forez	122
1.2.3.2 Le pays du Grand Clermont	123
1.3 Typologie des paysages billomois	124
1.4 Synthèse des composants paysagers observés sur le terrain et extraits des documents	129
1.4.1 Confrontations entre les objets paysagers observés et ceux mis en avant dans les différents documents d'urbanisme	129
1.4.1.1 Composants observés sur le terrain	129
1.4.1.2 Eléments paysagers et paysage du Pays de Billom St-Dier	129
1.4.1.3 Composants paysagers mis en avant par le Parc et du Pays du Grand Clermont	131
1.4.2 Construction des supports de visualisation : le bloc diagramme paysager, la maquette en carton	131
1.5 Modalités liées à l'expertise	133

2. Etape 2 : points de vue individuels	134
2.1 Composants paysagers et informations sur la l'agriculture du point de vue des exploitants et propriétaires (phase 1)	134
2.1.1 Systèmes de production agricole	134
2.1.2 Structures d'exploitation	134
2.1.2.1 Une diminution de la population agricole, accentuée par un blocage vis-à-vis des nouvelles installations	135
2.1.2.2 Des successions qui dépendent des différentes orientations	135
2.1.2.3 Bâtiments d'exploitations et nouvelles propositions	136
2.1.3 Composants issus de l'enquête auprès des agriculteurs	139
2.2 Le point de vue des élus (phase 2)	139
2.2.1 Perceptions paysagères	139
2.2.2 Représentations du territoire	142
2.2.2.1 Un territoire plutôt urbain	142
2.2.2.2 Une image pour l'accueil de nouveaux habitants	142
2.2.2.3 Un manque de maîtrise des évolutions et des changements sur le territoire	142
2.2.3 Pratiques et représentations des itinéraires familiaux	143
2.2.4 Intentions d'aménagement des élus à partir des composants paysagers	144
2.2.4.1 Les échelles de perception donnent à voir les échelles d'intentions d'aménagement	144
2.2.4.2 Maîtriser les permanences	145
2.2.4.3 Gérer les changements	145
2.3 Synthèse des composants paysagers issus des enquêtes avec les élus	146
2.4 Modalités liées à l'identification des acteurs et de leurs intentions d'aménagement individuelles	146
3. Etape 3 : vision prospective négative	149
3.1 Composants retenus pour la construction des scénarios « non souhaités »	149
3.1.1 Blocs diagrammes et tableaux de synthèse	154
3.1.2 Cinq catégories d'intentions d'aménagement	154
3.1.3 Les éléments naturels	155
3.1.4 Les enjeux territoriaux	155
3.1.5 Les pratiques agricoles	156
3.1.6 Urbanisation et infrastructures	156
3.1.7 Valeurs esthétiques	157
3.2 Modalités pour l'énonciation du cadre de vie	158
4. Etape 4 : vision prospective positive	159
4.1 Ce que les agriculteurs et les propriétaires fonciers ont proposé	159
4.1.1 Eviter l'urbanisation des « bonnes terres »	159
4.1.2 Constituer un zonage agricole et des espaces naturels permettant le maximum de libertés pour les exploitants	161
4.1.3 Articuler projets municipaux et projets d'exploitation agricole	161
4.2 Le point de vue du Conseil municipal	162
4.2.1 Avoir une véritable maîtrise de l'urbanisation	162
4.2.2 Articuler les zones agricoles, naturelles avec les projets des structures d'exploitation	162
4.3 Modalités pour une traduction opérationnelle des arguments et intentions partagées	164
5. Intégration des résultats des étapes précédentes dans la procédure finale	166
5.1 Intégration directe de certains composants dans le rapport de présentations	166
5.2 Intégration progressive dans les cartographies de zonage réglementaire	169
5.2.1 Le PLU : au final, un soutien aux projets des agriculteurs ?	169
5.2.2 Pour une agriculture en « l'état »	171

5.3	Intégration des représentations issues des autres échelons de territoire	172
5.3.1	Prise en compte du point de vue de la communauté de communes	172
5.3.2	Intégration des points de vue du pays du Grand Clermont et du Parc Naturel Régional du Livradois	172
5.4	Synthèse des composants retenus dans le PLU	173
5.5	Modalités pour la construction du projet de territoire	175
6.	Synthèse du chapitre 4	175
CHAPITRE V		177
	Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée d'Attert - Belgique	
1.	Étape 1 : singularités du territoire de la vallée de l'Attert	179
1.1	Caractéristiques géographiques et agricoles	179
1.1.1	Composants physiques	179
1.1.2	Paysage, systèmes de production et structures d'exploitation	181
1.2	Gestion du territoire	181
1.2.1	Cohérence du plan de secteurs entre espaces urbanisés et agricoles	182
1.2.2	Espaces protégés, paysages et espaces agricoles	182
1.2.3	Une cogestion parc/commune à davantage valoriser pour une lisibilité des actions en faveur de l'agriculture	184
1.3	Caractérisation des composants paysagers	184
1.4	Validation de l'étape 1 et des modalités d'expertise	187
2.	Etape 2 : recueil des pratiques agricoles et représentations paysagères	189
2.1	Systèmes de production	189
2.1.1	Productions végétales	189
2.1.2	L'élevage comme priorité	191
2.2	Structures d'exploitation	191
2.2.1	Des structures parcellaires dispersées	191
2.2.2	Pérennité fragilisée des structures d'exploitation	192
2.2.3	Bâtiments agricoles	192
2.3	Points de vue des agriculteurs sur les paysages : deux entrées	195
2.3.1	Pratiques paysagères par les mesures agri-environnementales	195
2.3.2	Représentations paysagères des agriculteurs	196
2.4	Impacts des évolutions territoriales sur les activités agricoles	198
2.5	Synthèse de l'étape 2 et validation des modalités d'identification	202
3.	Etape 3 : ateliers participatifs de vision prospective, la vision prospective négative	203
3.1	Informations partagées : passer des blocs diagrammes aux mots	203
3.1.1	L'urbanisation et les rapports sociaux	206
3.1.2	Pratiques agricoles	206
3.1.3	Enjeux économiques et territoriaux	207
3.1.4	La nature à travers ses composants, concepts et valeurs esthétiques	208
3.2	Synthèse des composants de l'étape 3 et validation des modalités de prise en compte du cadre de vie	208
4.	Etape 4 : la vision prospective positive : élaboration collective d'une cartographie des sensibilités territoriales	212
4.1	Informations partagées et prospective par l'usage combiné des représentations paysagères	212
4.1.1	Les espaces d'urbanisation	212
4.1.2	Les espaces de qualité agricole	215

4.1.3	Des espaces sensibles	215
4.1.3.1	Gestion de la cohérence	216
4.1.3.2	Gestion des équilibres	216
4.1.4	Zoom sur Heinstert	216
4.2	Synthèse des intentions d'aménagements et validation des modalités de vision opérationnelle pour la charte paysagère d'Attert	218
5.	Synthèse du chapitre 5	219
CHAPITRE VI		221
Discussion des résultats		
1.	La posture d'observation : le rôle majeur des composants et représentations paysagères	224
1.1	Rôles du composant paysager au regard de la sémiotique	224
1.1.1	Se repérer, mais aussi se reconnaître	225
1.1.2	Construire la permanence, accepter le changement	225
1.2	L'articulation entre les composants et les représentations qui les donnent à voir	226
1.2.1	Passer des échelles de perception aux échelles d'intervention	227
1.2.2	Aller-retour synoptique-tangentiel, intérêts d'un mode de représentation intermédiaire	228
1.2.3	Pourquoi ne pas avoir utilisé la modélisation paysagère numérique?	230
2.	La posture de médiateur : l'obtention des informations et des arguments sur l'agriculture par l'implication des agriculteurs et l'usage combiné des représentations	232
2.1	Une certaine efficacité de l'usage combiné des représentations supports et des représentations construites	233
2.1.1	Complémentarité de l'usage de représentations sur les deux terrains	233
2.1.2	Usages combinés supports / productions	235
2.1.2.1	Usages combinés aux étapes de déconstruction	235
2.1.2.2	Usages combinés aux étapes de reconstruction	236
2.2	Une prise de conscience des trois dimensions de l'agriculture par le partage des informations et des arguments	238
2.2.1	Des informations pour chaque étape d'élaboration de la procédure	238
2.2.2	Confrontation et partage des arguments du fait de l'implication des agriculteurs	241
2.2.2.1	Arguments partagés du point de vue des agriculteurs	241
2.2.2.2	Arguments partagés par la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et les techniciens	243
2.3	Une « prise de conscience » des trois dimensions de l'agriculture	245
3.	L'itinéraire méthodologique de vision prospective (IMVP), un outil facilitateur	248
3.1	Les étapes de déconstruction pour faciliter la production d'informations	249
3.1.1	Étape 1 : pour compléter les modalités liées à l'expertise	250
3.1.1.1	Posture d'observation	250
3.1.1.2	La production de supports de visualisation pour la médiation	251
3.1.2	Étape 2 : pour développer les modalités liées à l'identification des acteurs et de leurs intentions d'aménagement individuelles	252
3.1.2.1	Posture de médiation	252
3.1.2.2	Posture d'observation	252
3.2	Les étapes de reconstruction facilitant l'intégration des arguments des acteurs dans l'élaboration du projet de territoire	253
3.2.1	Étape 3 : pour intégrer des modalités liées à la prise en compte du cadre de vie	253
3.2.1.1	Posture de médiation	253
3.2.1.2	Posture d'observation	254
3.2.2	Étape 4 : modalités de vision opérationnelle des arguments et intentions partagés	255
3.2.2.1	Posture de médiation	255
3.2.2.2	Posture d'observation	256

3.3 Modalités pour évaluer l'intégration des intentions d'aménagement des acteurs dans le projet de territoire	257
3.3.1 Posture d'observation	257
3.3.2 Posture de médiation	257
4. Synthèse du chapitre 6	259
CHAPITRE VII	262
Pour un usage dans l'action de l'itinéraire méthodologique de vision prospective	
1. L'injonction de participation	264
1.1 L'appui de la recherche	264
1.2 L'intégration du dialogue et des différents points de vue	266
2. Penser l'articulation des espaces agricoles et non agricoles	267
2.1 Gérer certaines difficultés liées à l'usage des représentations paysagères et graphiques	267
2.2 Rendre cohérents les zonages réglementaires	268
2.3 Améliorer les dispositifs existants	269
2.4 Intégrer dans le projet de territoire des thématiques transversales tel que le paysage	270
3. L'IMVP : une interface entre science (géographie), technique (planification, urbanisme) et société (projet de territoire)	270
3.1 Entre les acteurs et les aménagistes : un outil d'articulation des approches participatives	271
3.2 Entre les étapes traditionnelles de la planification : un dispositif adaptable à toutes les procédures et itératif	274
3.3 Par l'usage combiné des représentations, un guide méthodologique pour l'action	276
Conclusion générale	278
Liste des références bibliographiques	285
Sigles et abréviations	
Glossaire	
Table des illustrations	
Table des matières	
Annexes	

THÈSE

pour obtenir le grade de docteur délivré par

L'Université Blaise Pascal

Spécialité : Géographie-Aménagement

Claire PLANCHAT

ANNEXES

Du paysage aux intentions d'aménagement

**Usage des représentations paysagères pour la
planification de l'agriculture
dans les territoires périurbains**

**Élaboration d'un Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective pour
le Plan Local d'Urbanisme de Billom (France) et
la Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée d'Attert (Belgique)**



Directeurs de thèse : **Sylvie LARDON** et **Yves MICHELIN**

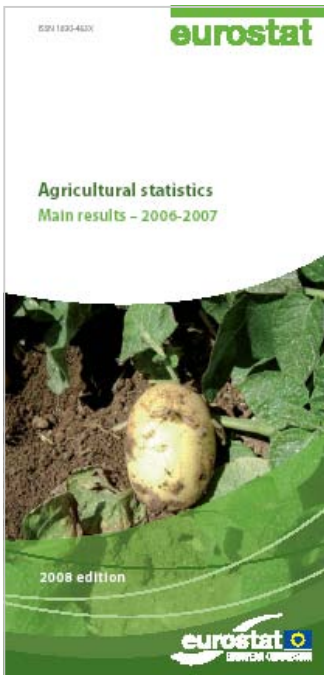
Jury pour la soutenance du 6 Décembre 2011 :

M. Serge ORMAUX	Professeur, Université de Besançon
M. Vincent PIVETEAU	Directeur de l'Ecole nationale du Paysage de Versailles
M. Gérald DOMON	Professeur, Faculté de l'aménagement, université de Montréal
Mme Sylvie LARDON	Professeur, Directrice de recherche INRA, UMR Métafort, AgroParisTech-Engref
M. Yves MICHELIN	Professeur, UMR Métafort, VetAgro Sup
M. Laurent RIEUTORD	Professeur, CERAMAC, université Blaise Pascal

Annexes

Chapitre I

Annexe 1 : Significations européennes du rural



Dans le rapport Eurostat (2008), l'OCDE distingue différentes unités administratives (LAU 1/2) et régions (NUTS 3). Une unité locale correspond à une municipalité rurale si sa densité de population est en-dessous de 150 habitants par km². Une région (NUTS 3) est caractérisée selon différents degrés de ruralité. Trois types de Régions sont décrites :

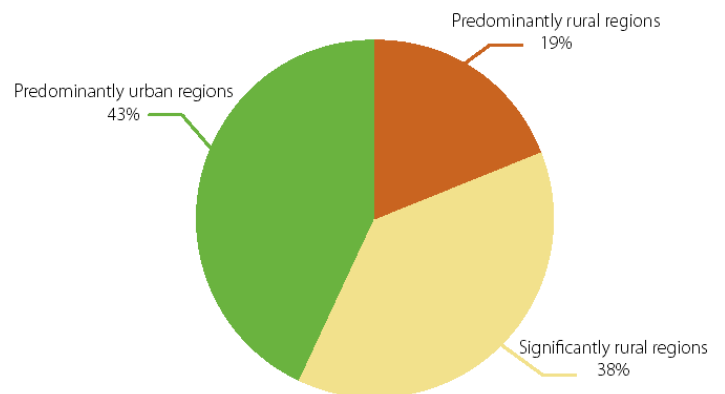
- Région principalement rurale : >50% de la population vit dans des communes rurales ,
- Région au rural signifiant : 15–50% de la population vit dans des communes rurales et
- Régions principalement urbaine: <15% de la population vit dans des communes rurales

De plus, les régions principalement rurales ou seulement significatives peuvent être réévaluées :

- Lorsqu'une région intègre une ville de plus de 200,000 habitants, la région est classée comme rural signifiant ;
- Lorsqu'une région intègre une ville de plus de 500,000 habitants, la région est classée comme principalement urbaine .

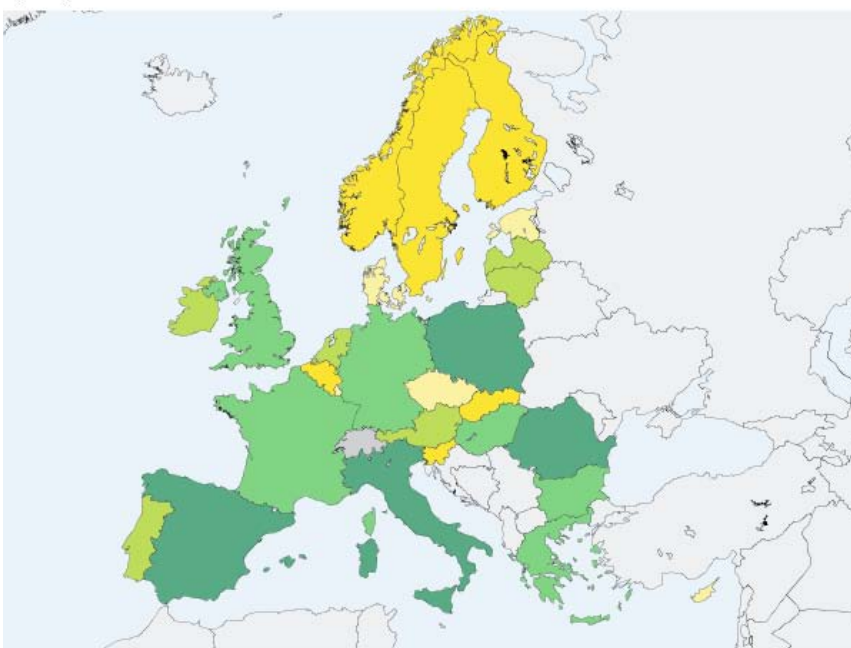
La majorité des habitants de l'Union Européenne (43%) vivent dans des régions principalement urbaines et seulement 19% vivent dans des régions rurales. Cinq états membres ont 50% de leur population vivant dans des régions rurales (Luxembourg, Irlande, Slovaquie, Finlande et Grèce) tandis que plus de la moitié de la population de six pays membres vit dans des régions principalement urbaines (Belgique, Pays-Bas, Royaume-Uni, Allemagne, Italie et Portugal).

EU-26 population by type of region, 2001 census round

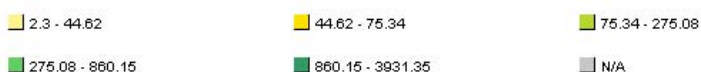


Nombre d'exploitation agricole en Europe

(1 000)



Légende (Données 2007)



Valeur minimale: 2.3 Valeur maximale: 3931.35 eu25: 9275.92 eu15: 5662.42

En comparant les régions principalement urbaines, ou rurales, dans la plupart des pays membres, le ratio de personnes retraitées par rapport aux actifs est plus important en milieu rural qu'en milieu urbain. On observe un écart encore plus important dans les pays membres méditerranéens. (PT: 14.9 % points, FR: 11.8 % points, ES: 10.8 % points). Tandis que le nombre d'exploitants agricoles est plus conséquent dans les pays du sud-est.

Annexe 2 : Un développement pavillonnaire à l'architecture et la silhouette urbaine standardisées

Publicités pour l'achat d'une maison individuelle

En 1976

Figure 4 – Le pavillonnaire, un construit social

Source : *l'Espe*, n° 1397, 25 septembre 1972

au choix:

être locataire n'importe où

être propriétaire d'une "MAISON CHALET IDEAL"



450^F
par mois sans les charges

Un trois pièces, kitchenette et baignoire sabot. Avec des travaux que l'on n'ose pas entreprendre parce qu'au prochain enfant on partira. Sentir le "doux parfum" de la ville et de ses usines. Un vrai plaisir quoi!.



450^F
par mois sans surprises

Une grande maison toute neuve. Avec une barrière blanche et des fleurs. De l'air, de l'herbe. Les enfants jouent dehors. Un petit coup de tondeuse le dimanche. Une vie saine. Le vrai bonheur quoi!.



Constructeurs de maisons individuelles depuis 15 ans, nous avons une solution personnalisée à chaque problème. Et nous pouvons nous occuper de tout : permis de construire, prêts, achat du terrain etc... Pensez-y vous.

* prix variable selon terrain

Reproduction de Bauer et Roux, 1976

En 2009

<http://www.construiesamaison.com/village-expo/>

Dans ce village vous pourrez découvrir chacune des maisons présentées par les constructeurs, grâce à une visite virtuelle à 360°.



L'image de la campagne (village enfermé dans son « écri » d'espaces agricoles) en opposition à la ville (usine polluante) est toujours présente. Cela abouti à un mode d'urbanisation comme le modèle du « village des constructeurs »: des îlots monofonctionnels et étalé selon un maillage de voiries.

Silhouettes urbaines de villages périphériques à 30 km d'une agglomération



Centre bourg avant les années 1960

Annexe 3 : Définition et cartographie des espaces ruraux en France

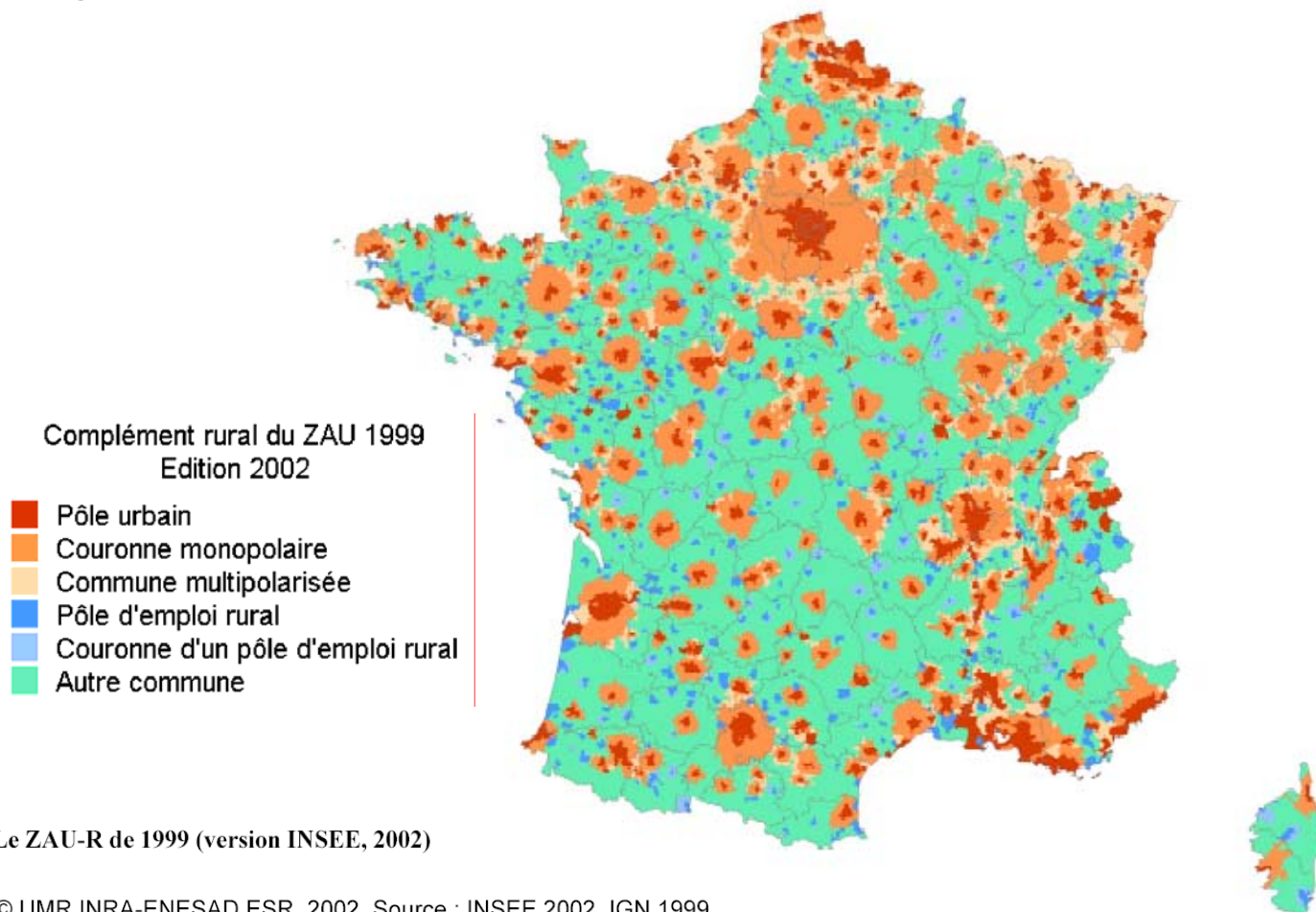
Sources INSEE

Tableau 1 - Les différents changements de définition du ZAU-R

Version 1998			Version 2002	
	Intitulé	Définition		
1	Rural sous faible influence urbaine	20% ou plus des actifs vont travailler dans une aire urbaine	⇒	Suppression
2	Pôles ruraux	Seuil à 2 000 emplois et « Emploi au lieu de travail > Emploi au lieu de résidence »	⇒	Pôles d'emploi de l'espace rural
3	Périphérie des pôles ruraux	20% ou plus des actifs vont travailler dans un pôle rural	⇒	Couronnes des pôles d'emploi de l'espace rural
4	Rural isolé	Ni sous faible influence urbaine, ni pôle rural, ni à la périphérie des pôles ruraux	⇒	Autres communes de l'espace à dominante rurale
				Abaissement du seuil à 1 500 emplois et suppression de la condition « Emploi au lieu de travail > Emploi au lieu de résidence »
				Méthodologie analogue aux aires urbaines (seuil de 40% avec effet « Boule de neige », ensemble d'un seul tenant et sans enclave)
				Ni pôle d'emploi de l'espace rural, ni dans la couronne de ces derniers

Source : INSEE, note de définition

Zonage en aires urbaines et aires d'emploi de l'espace rural (ZAUER, INSEE)

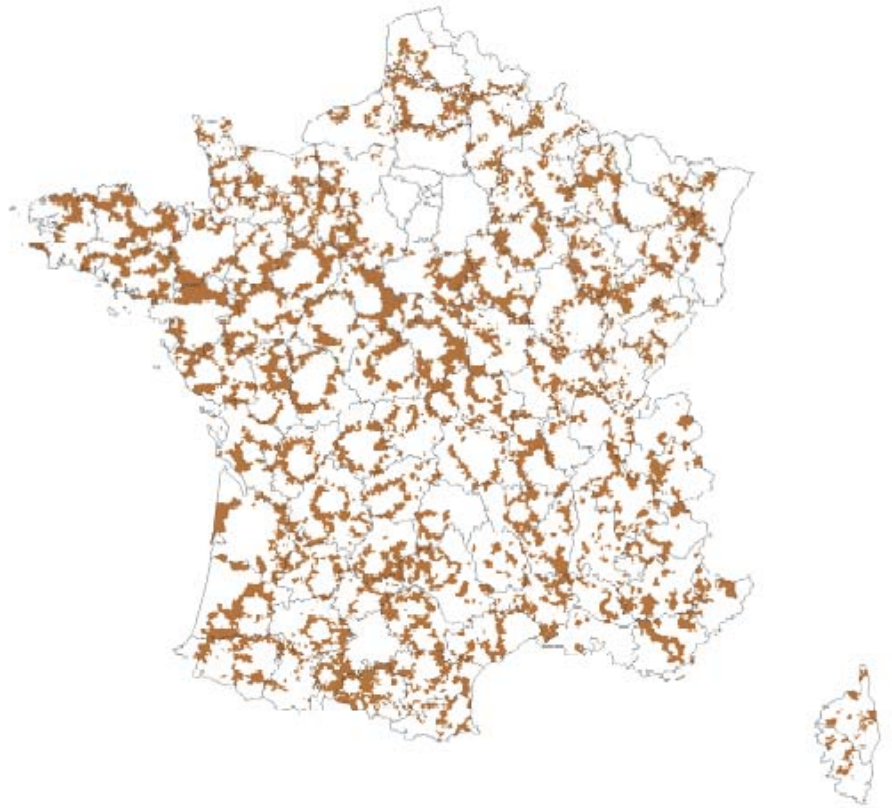


Sources INRA

Complément rural du ZAU 1999
Edition 1998

■ Rural sous faible influence urbaine

<http://www2.dijon.inra.fr/esr/partenariats/docs/BSetal-rappCGP-text.pdf>



Typologie des ruralités sous influences urbaines

Heurgon, E. (2008)

	SC1 : Campagnes de la diffusion métropolitaine	SC2 : Campagnes intermittentes
Ruralités émergentes	ruralités périurbaines, interstitielles	ruralités temporelles et connectées
Personnes	familles nombreuses, ménages précaires, migrants	urbains, cadres, seniors, revenus aisés
Pratiques	on vit, travaille, se détend lieux différents	on partage son temps entre divers lieux
Principe	recherche d'espace, cadre de vie, nature	art de vivre, temps choisis, identité
Mobilités	mobilités pendulaires : bi-motorisation	hebdomadaires, contraintes (salariés)
formes d'habiter	habitat individuel dispersé, jardin	multi-résidences temporaires, archipels,
Evolutions sociales	activités, emplois concentrés aire urbaine	innovation habitat/travail/échanges (TIC)
	diversité culturelle, précarités, insécurité	déséquilibres sociaux, conflits d'usages
	SC3 : Campagne densification urbaine	SC4 : Campagnes des réseaux de villes
Ruralités émergentes	ruralités en ville, productives, nature	ruralités (re)composées
Personnes	tout le monde en ville	familles résidentes et nouveaux arrivants
Pratiques	on vit, travaille, se détend en ville	on vit et travaille au pays (cycle de vie)
Principe	rupture des modes de vie	ancrage, qualité de vie, équilibre, diversité
Mobilités	mobilités limitées	mobilités quotidiennes des résidents, usage des TIC
Nouvelles formes d'habiter	logement vertical, éco-habitat urbain	répartition équilibrée des logements entre les bourgs, les petites villes et la campagne
Evolutions sociales	risques sociaux concentration urbaine/ dualité des espaces fonctionnalisés	solidarité familiale et de voisinage « bien vieillir »/ formation, emploi jeunes

Annexe 4 : Standardisation européenne des bâtiments agricoles

Reproductions architecturales européennes



Vallée de la Jordane—Cantal France—
CPH 2007

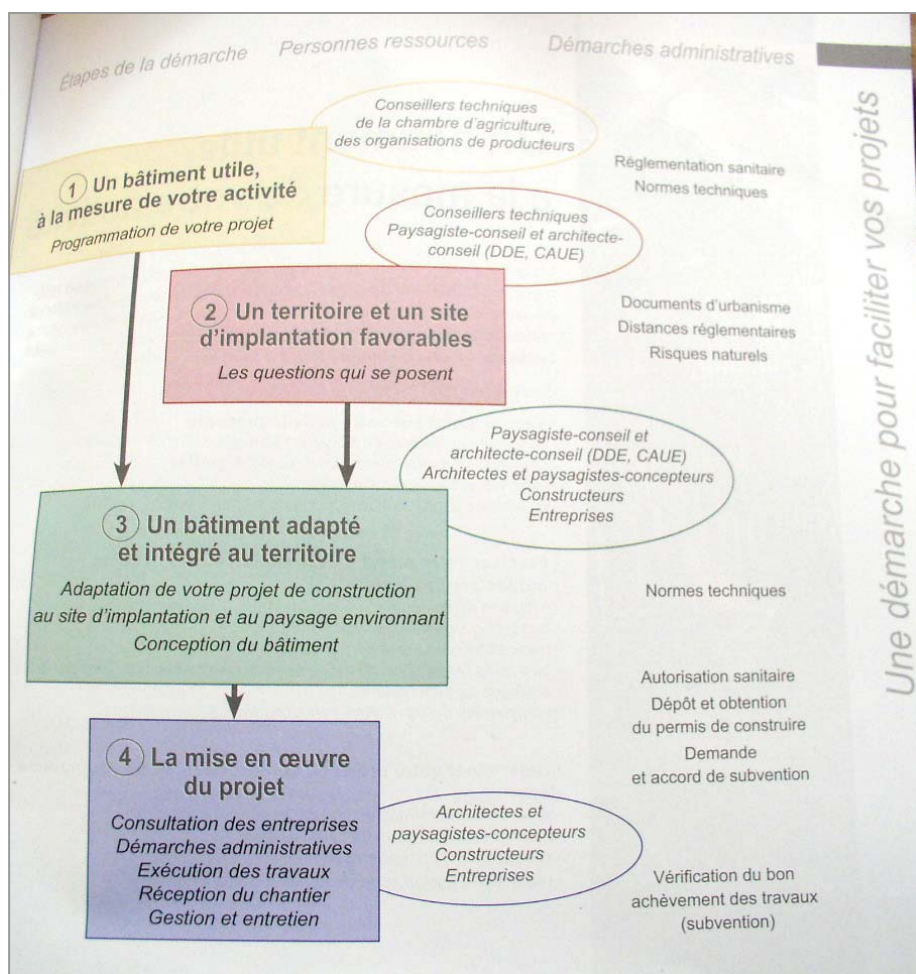


Saône et Loire—CAUE 2007

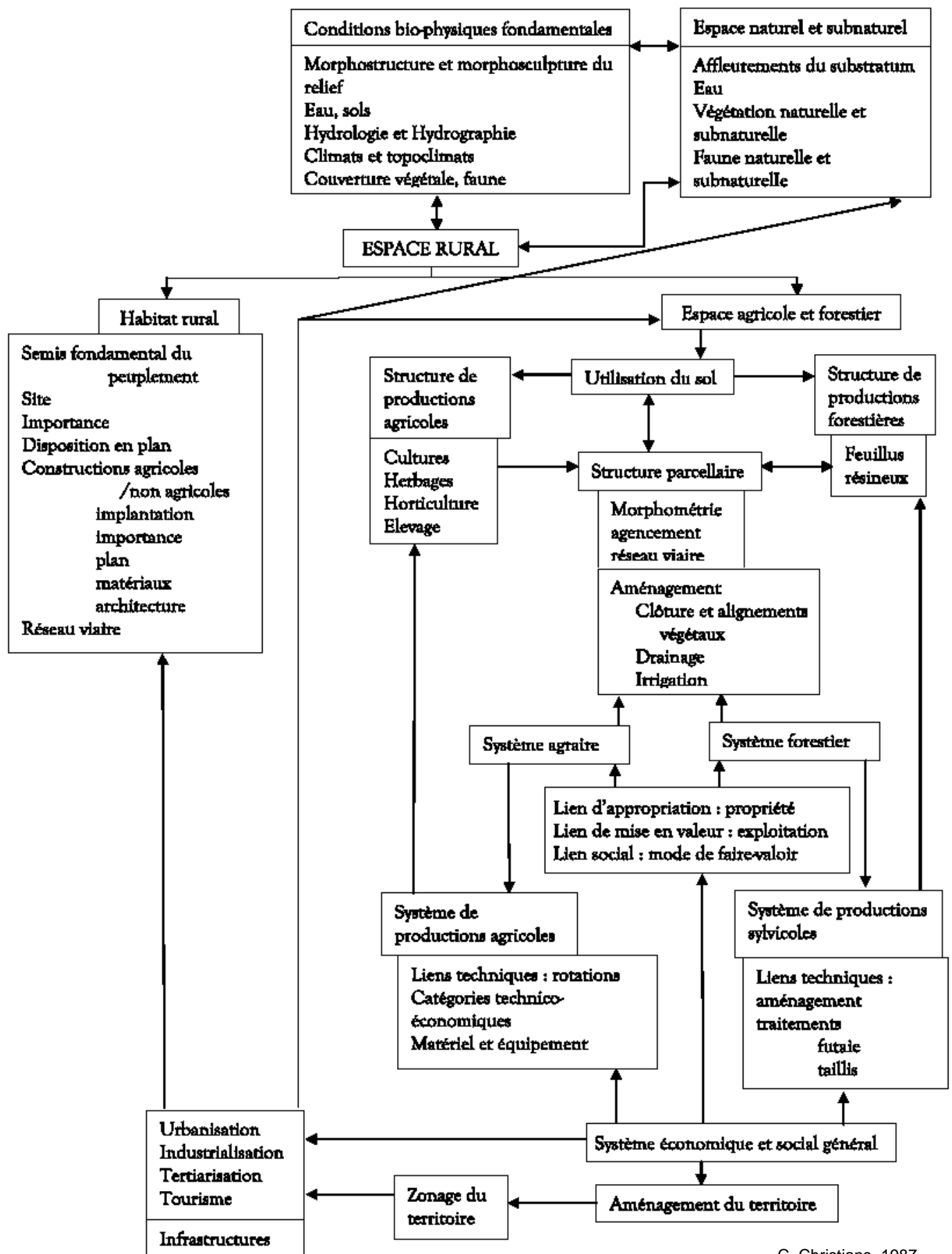


Lischert— Région du Luxembourg, Wallonie—Belgique—
CPH 2008

Un projet personnel canalisé



Annexe 5 : Organigramme du Paysage Rural selon C.Christians



Annexe 6 : La Toscane très inspiratrice des territoires français...

La « vraie » Toscane

San Geminiano, , Italie —mars 2009—CPH



Quelques exemples français de paysages toscans



ses produits locaux

« Le Gers, c'est cette nature douce, verdoyante, vallonnée, à la lumière chaude, qui met en valeur le soir, le pigeonnier, le cyprès, la ferme... et qui a fait naître l'appellation " La Toscane française " »

<http://www.tourisme-gers.com>

La Toscane gasconne Paysages et producteurs en Pays d'Albret



Grande Champagne

Ce circuit est aussi l'occasion de découvrir des églises romanes, des paysages typiques de ce terroir considéré par beaucoup comme la Toscane française.



Annexes

Chapitre II

Annexe 7 : Grille de classement des composants paysagers

sources: Field survey sheet for Landscape assessment of, grille de lecture de la Base de donnée A89 de l'OPTMC, Grille d'analyse du paysage et des représentations A. BAILLY, analyse du paysage visible du Laboratoire THEMA CNRS-UMR 6049, grille d'analyse du territoire de charte architecturale et paysagère C. Planchat - CERAMAC

nb: les intitulés suivis d'un astérisque signifient qu'il faut remplir la donnée par une valeur binaire : vrai =1 et faux=0

objet abiotique biotique(végétation) anthropique	Image d'objet	localisation SIG (distance des pôles) X Y
structure	forme surface linéaire ponctuelle	observé dans un cadre * panoramique proximité (tache ligne point objet en entier
Texture	appartient au 1er plan 2e plan 3e plan	situation dans le lieux isolé appartient à un ensemble à proximité d'un autre objet Autres
	physionomie	
	forme surface linéaire ponctuelle	superficie/taille au sol en hauteur <i>en m</i>
	etat 0 inchangé 1 modifié 2 disparu	poids visuel pourcentage 5 20 35 50
	aspect végétal minéral mixte couleur	âge ancien (avant 1950) moderne (1950-1970) contemporain (1970-1990) récent (ap. 1995)
	changements stable en développement en chantier rénové cultivé abandonné	

Usages, fonctions et valeurs

usages	<i>privatif</i>	<i>public</i>			
<i>à def</i>					
<i>dans le sens de la fonction</i>					
<i>habitat temporaire</i>	<i>production</i>	<i>protéger, p abandonner</i>	<i>loisir</i>	<i>nulle</i>	
<i>habitat permanent</i>	<i>déplacement</i>	<i>stockage récréatif</i>	<i>ornement</i>	<i>ne sait pas</i>	

fonction					
<i>résidentiel</i>	<i>production</i>	<i>récréatif</i>	<i>nature</i>	<i>déplacement</i>	<i>Autres</i>

valeurs	nos représentations			
<i>patrimoine et identitaire</i>	<i>esthétique</i>	<i>loisir</i>	<i>économique/mar</i>	<i>sociabilité</i>
<i>architecture</i>	<i>nature/écologique</i>	<i>habitat-caa</i>	<i>concept</i>	<i>services</i>

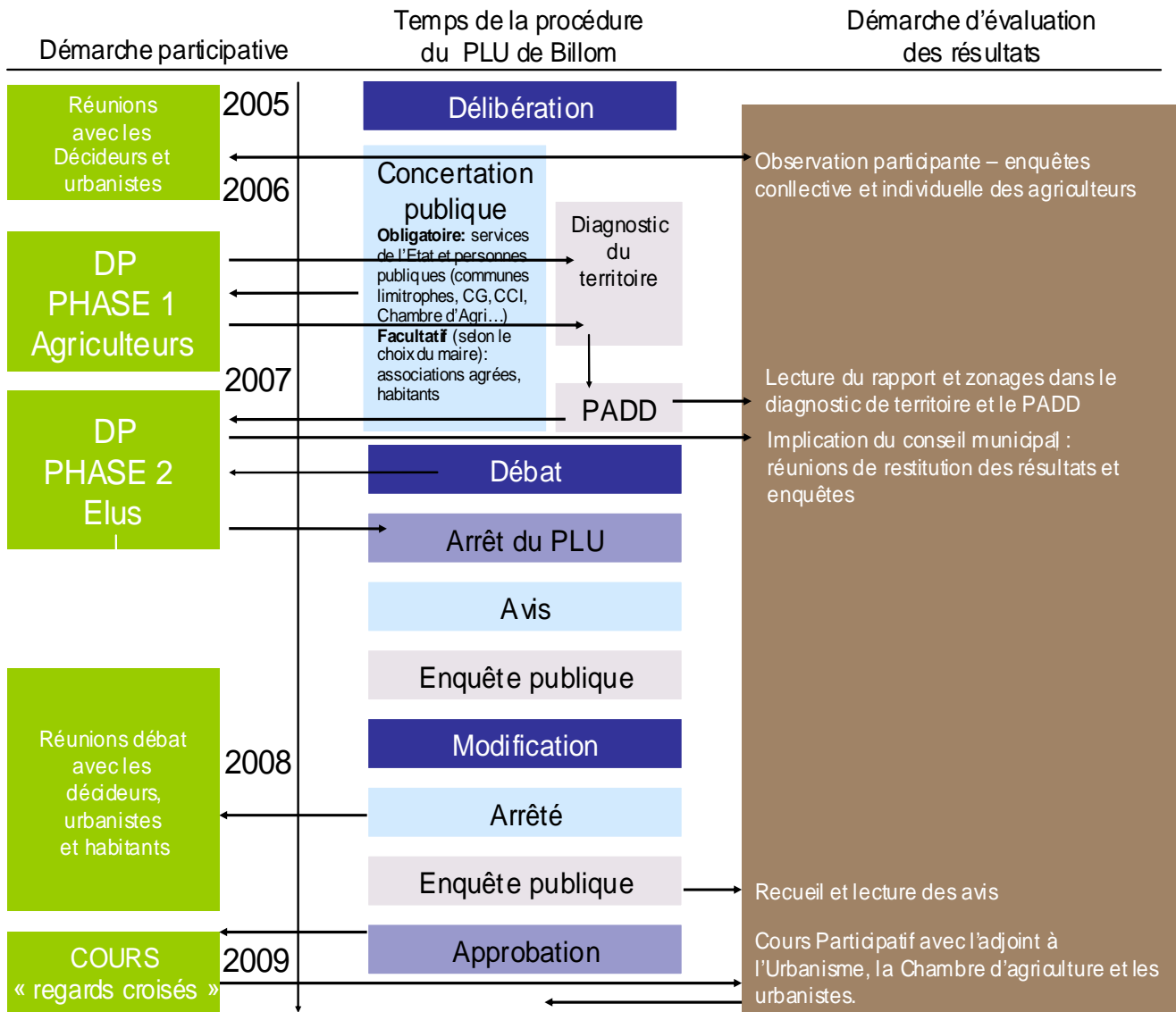
sources

outils d'acteurs	outils chercheurs
<i>dans quels document est iss terrain</i>	<i>croquis</i>
<i>mots de la légende associée</i>	<i>bloc diagramme</i>
	<i>photographie</i>
	<i>carte</i>
	<i>cartographie</i>

Annexes

Chapitre III

Annexe 8 : Etapes de la participation et du PLU



Étapes

Articulation de la démarche participative avec la procédure

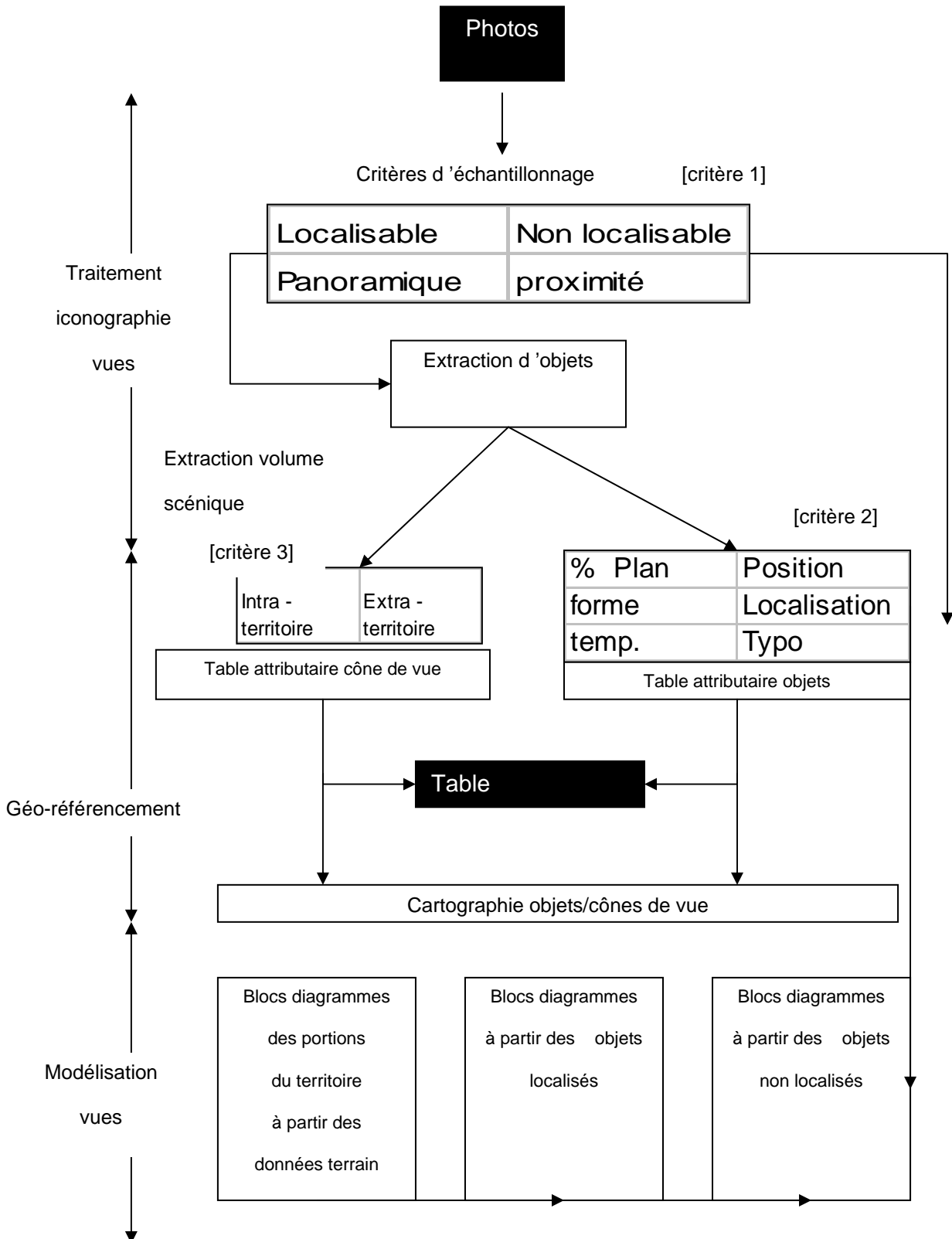
Chercheur :

- Mediation
- Observation / analyse

Acteurs, procédure :

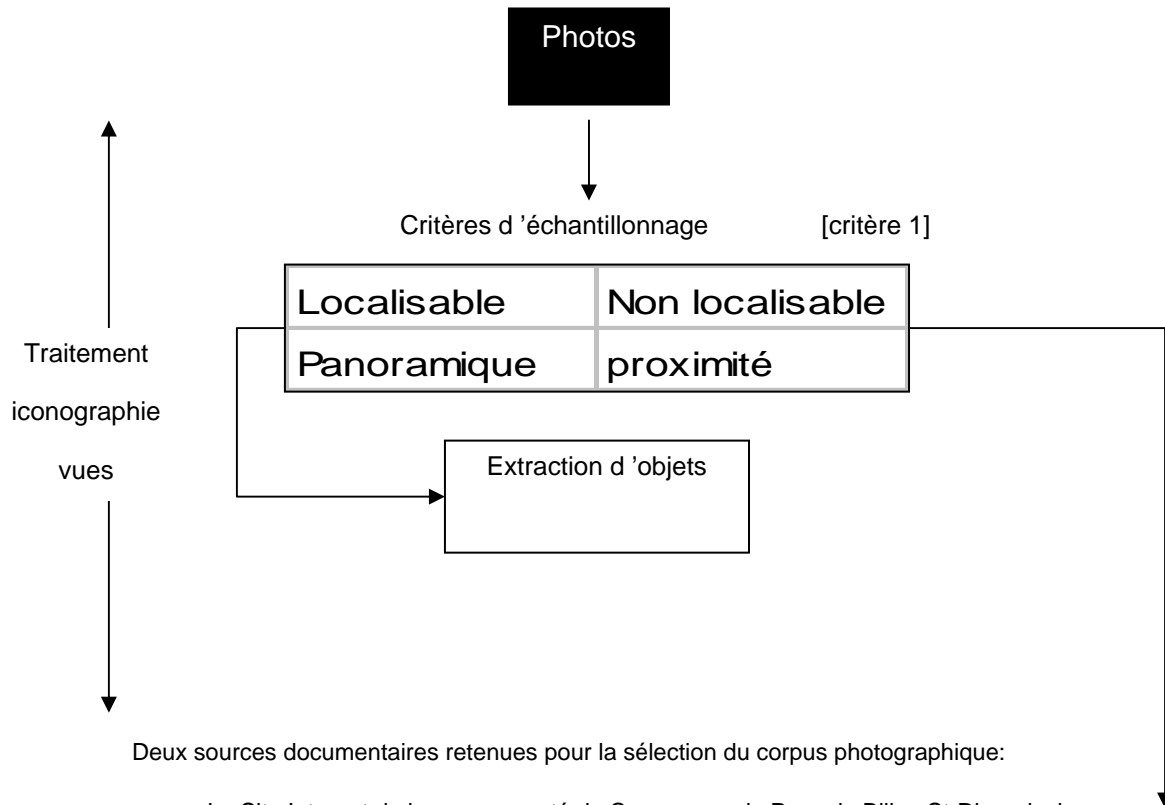
- Concertation
- Décision
- Traduction / Information
- Négociation

Annexe 9 : Méthodologie de l'analyse iconographique



Sélection des photos selon le critère 1

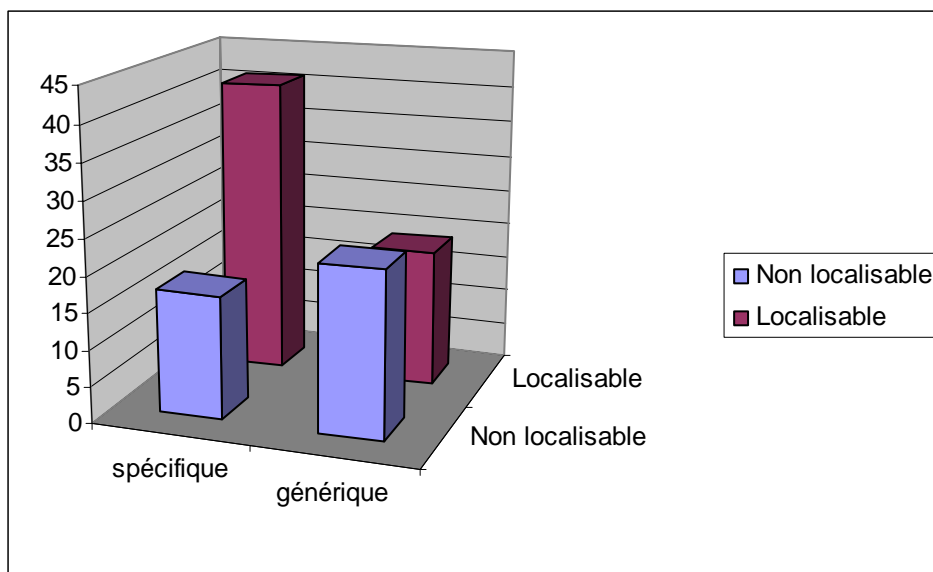
les photos dont les objets sont localisables sont sélectionnées pour être extraits et géoréférencées



Deux sources documentaires retenues pour la sélection du corpus photographique:

- Le Site Internet de la communauté de Communes du Pays de Billon St-Dier, ainsi que des plaquettes touristiques (2006)
- La charte Architecturale et paysagères du Pays de Billon St-Dier (2003)

Nombre de photos localisables, et non localisables



1. corpus des iconographies issues du site internet de la communauté de commune du Pays de Billom Saint-Dier



Billom Saint-Dier
Communauté de communes > Communes > Neuville

Altitude : 422 mètres
Population en 1999 : 311 habitants
Origine du nom : "Nova villa" qui signifie le Nouveau Domaine


Mairie
Tél - Fax : 04 73 66 44 20
Email : mairie.neuville@wanadoo.fr
heures d'ouverture : tous les jours de 14h à 17h, samedi de 9h à 12h


canton de Billom

Ce village est né durant le bas Moyen Age, période où une certaine prospérité économique permit l'essor de nombreux bourgs en France. De cette époque, il ne subsiste aujourd'hui qu'une tour du château, sur la butte au nord-est du village, ainsi que le nef de l'église Saint-Symphorien. La commune conserve cependant des traces d'une occupation plus ancienne : une voie romaine, dont une borne milliaire a été trouvée près du lieu-dit Le Cheix, la traversait ; elle reliait Lyon à Limoges via Clermont.

A l'instar des communes au contact du Livradois et de la Limagne, au sous-sol argileux, Neuville vit aux XVIIIème et XIXème siècles se développer des tuileries artisanales. Ces dernières périèrent suite au développement des transports, en particulier du chemin de fer, qui favorisa l'importation d'un produit industriel, meilleur marché et nouveau : la tuile plate, dite mécanique. De nombreuses petites dépressions en eau signaient d'anciens lieux d'extraction de l'argile.

Fiche commune



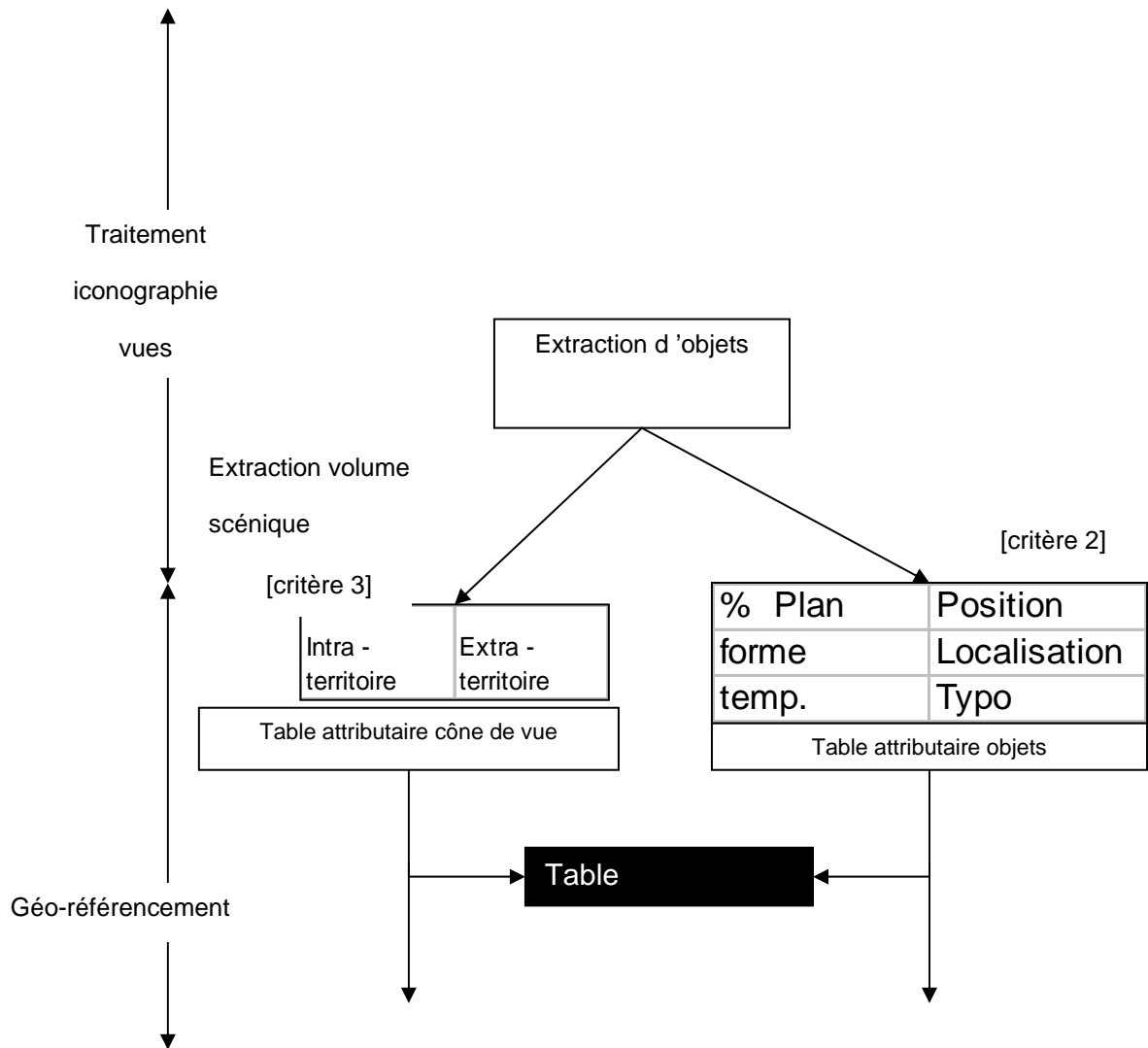


Tour de Neuville

La présence de nombreux murs en pisé indique que la terre fut aussi utilisée comme matériau de construction. La maçonnerie en pisé met en oeuvre la terre crue, choisie ni trop argileuse ni trop sableuse, déposée et tassée entre des branches. Les lits de chaux, caux, déposés horizontalement tous les 90 cm environ afin de les lier, et les lumières (les trous) laissées après décoffrage par les pièces de serrage des branches confèrent une belle unité architecturale à des nombreuses habitations de Neuville. Les bâtiments de la ferme, groupés autour de la cour illustrent un habitat dit de "maison en juxtaposition à cour fermée", dénotant un degré d'isolement, signe de réussite économique. Certains éléments architecturaux (épis de foin, décor de linteaux, génècoses...) traduisent à eux seuls le statut social du propriétaire. L'habitation comporte généralement un étable et des greniers, et la grange-étable lui est contiguë. D'autres bâtiments d'exploitation prennent place autour de la cour (écurie, remise, bûcher...).

Extraction des Objets selon les critères 2 et 3

les objets sont analysés selon le volume scénique (Théma 2005) : qui permet de mettre en avant le cône de vue, la localisation par plan



Extraction des objets iconographiques

1. Extraction par logiciel de DAO

La méthode d'extraction d'objets iconographiques consiste à sélectionner les objets paysagers à retenir. Une sélection est effectuée par traçage automatique des contours des objets par un processus de reconnaissance de pixels réalisé sous un logiciel de Dessin Assisté par Ordinateur Illustrator®.



2. Repérage du cône de vue



Photo chercheur

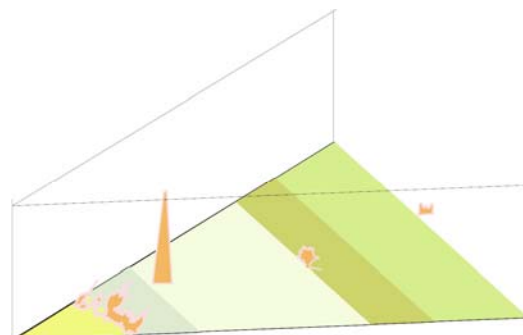


Photo acteur



3. Identification des objets par plan selon le cône de vue remplissage de la table des caractéristiques des objets (d'aprèsThéma - 2005)

L'angle de prise de vue de la photographie nous fournit les dimensions du « cône de vue réelle » qui permet de modéliser son « volume scénique » et est être reproduit sur une carte pour envisager les diverses analyses souhaitées par rapport au territoire.



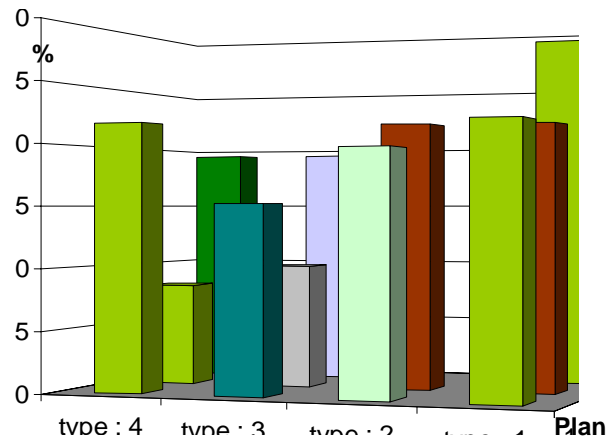
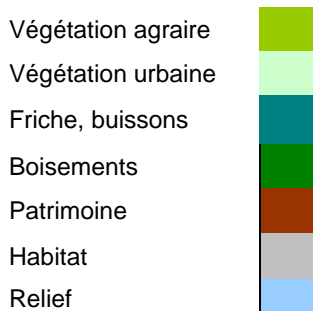
Extraction et géoréférences d'objets selon la grille de l'OPTMC

code	code cane desu	NERE_PLAN	PANO	PRO	commune	insc	famille objet	type	nomisd	nom sur	changement	plan 1	plan 2	plan 3	mesonv/aspect	date temporaire	k	l	z	ispden
59	17	5	1	1	BILLOM	63040	1	1	11 116	AREDE COTE	1	T	F	F	3	4				20
15	6	2	1	1	BILLOM	63040	1	1	13 131	PARMS	1	T	F	F	2	3				95
18	38	2	1	1	BIGNAT	63297	1	1	13 131	PLACE	1	T	F	F	2	3				100
181	38	2	1	1	BIGNAT	63297	1	1	13 131	BOULCORNE	1	T	F	F	2	3			0 67 208 0	65
175	41	2	1	1	BONGHEAT	63045	2	1	13 131	PLACE	1	T	F	F	2	2			68 208 0	20
180	42	2	1	1	TREZOUX	63438	1	1	13 131	PLACE	1	T	F	F	2	2			67 208 #	5
190	38	2	1	1	BIGNAT	63297	1	1	14 142	BANC BÉTON	1	T	F	F	2	2			67 208 0	5
85	22	3	1	1	ESTANDEUIL	63045	1	1	14 143	LAMPADARE	1	T	F	F	4	3			67 208 0	5
62	18	1	1	1	GLAINE-MONTAIGU	63040	1	1	14 144	ENSEIGNERE	4	T	F	F	4	3			67 208 0	80
255 6R	23	3	1	1	BILLOM	63040	1	1	14 145	RANNEAU	4	T	F	F	4	3			67 208 2	5
23	7	3	1	1	SANT-JULIEN	63268	1	1	14 147	POTEAUX/DEI	1	T	F	F	4	3			67 208 2	5
55	16	2	1	1	BILLOM	63040	2	2	22 221	ANCIENNAUSI	6	T	F	F	2	2			67 208 2	95
110	30	2	1	1	BILLOM	63040	2	2	22 224	STOCKAGE BC	1	T	F	F	3	3			67 208 2	20
174	41	2	1	1	BONGHEAT	63045	2	2	22 224	GARAGE	1	T	F	F	2	2			68 208 3	5
175	42	2	1	1	TREZOUX	63438	2	2	22 224	GARAGE	1	T	F	F	2	2			68 208 #	5
17	6	2	1	1	TREZOUX	63438	2	2	23 234	GRANGES	6	T	F	F	2	1			67 208 6	5
138	35	3	1	1	BILLOM	63040	2	2	23 234	GRANGE	6	T	F	F	2	2			67 208 6	5
250 6R	38	3	1	1	BILLOM	63040	2	2	23 235	EXPLOITATION	1	T	F	F	2	2			67 208 6	5
251 6R	38	3	1	1	BILLOM	63040	2	2	23 235	EXPLOITATION	1	T	F	F	2	2			67 208 6	5
88	24	3	1	1	BILLOM	63040	2	2	23 236	FERME	4	T	F	F	2	3			67 208 6	95
120	32	3	1	1	BILLOM	63040	2	2	23 236	FERME	4	T	F	F	2	3			67 208 6	95
161	40	3	1	1	NEUVILLE	63252	2	2	23 237	JARDINS	1	T	F	F	2	2			68 208 4	20
219	47	3	1	1	ISBERTEAU	63177	2	2	24 241	MAISON	1	T	F	F	2	2			68 207 4	20
238	50	4	1	1	EGLISENEU	63146	2	2	24 241	MAISON	1	T	F	F	2	3			68 208 5	5
239	50	4	1	1	EGLISENEU	63146	2	2	24 241	MAISON	1	T	F	F	2	4			68 208 5	5
50	14	2	1	1	BILLOM	63040	2	2	24 244	FACADES	1	T	F	F	2	2			68 208 5	100
54	16	2	1	1	BILLOM	63040	2	2	24 244	FACADES	6	T	F	F	2	2			68 208 5	100
86	20	2	1	1	BILLOM	63040	2	2	24 244	FACADE	4	T	F	F	2	2			68 208 5	100
94	25	1	1	1	BILLOM	63040	2	2	24 244	PORTE/DEFAL	6	T	F	F	3	1			68 208 5	100
105	23	1	1	1	BILLOM	63040	2	2	24 244	PORTE/DEFAL	6	T	F	F	3	1			68 208 5	100
138	35	3	1	1	BILLOM	63040	2	2	24 244	FACADE	1	T	F	F	2	1			68 208 5	100
167	41	2	1	1	BONGHEAT	63045	2	2	24 244	FACADES	1	T	F	F	2	1			68 208 #	35
200	46	3	1	1	SANT-OIER	63334	2	2	24 244	FACADES	1	T	F	F	2	2			68 207 8	20
12	5	3	1	1	SANT-OIER	63334	2	2	25 261	VIELLE FERME	1	T	F	F	2	1			68 207 8	100
1	1	1	1	1	SANT-OIER	63334	2	2	25 261	MUR	1	T	F	F	2	1			68 207 8	35
2	1	1	1	1	SANT-OIER	63334	2	2	25 261	MUR	1	T	F	F	2	1			68 207 8	65
46	14	2	1	1	BILLOM	63040	2	2	25 261	BEFFROI	1	T	F	F	2	1			68 207 8	95
149	38	2	1	1	NEUVILLE	63297	2	2	25 261	CLOCHER	1	T	F	F	2	1			68 208 #	5
159	40	3	1	1	NEUVILLE	63297	2	2	25 261	CLOCHER	1	T	F	F	2	1			68 208 #	5
169	41	2	1	1	BONGHEAT	63045	2	2	25 261	CLOCHER	1	T	F	F	2	1			68 208 #	5
171	41	2	1	1	BONGHEAT	63045	2	2	25 261	EGUSE	1	T	F	F	2	1			68 208 #	50
173	42	2	1	1	TREZOUX	63438	2	2	25 261	CLOCHER	1	T	F	F	2	1			68 208 #	50
183	45	3	1	1	SANT-OIER	63334	2	2	25 261	CLOCHER	1	T	F	F	2	1			68 208 #	20
206	46	3	1	1	SANT-JEAN	63268	2	2	25 261	CLOCHER	1	T	F	F	2	1			68 207 #	5
208	47	3	1	1	ISBERTEAU	63177	2	2	25 261	CLOCHER	1	T	F	F	2	1			68 207 #	5
223	48	4	1	1	MONTEORI	63239	2	2	25 261	CHAPELLE FOI	4	T	F	F	2	1			68 207 #	20
237	50	4	1	1	EGLISENEU	63146	2	2	25 261	CLOCHER	1	T	F	F	2	1			67 207 #	35
248 6R	10	3	1	1	BILLOM	63040	2	2	25 263	CHAPELLE	1	T	F	F	2	1			68 208 #	5
10	4	2	1	1	BILLOM	63040	2	2	25 262	MAISON ANGE	6	T	F	F	2	1			67 208 #	80
38	10	1	1	1	BILLOM	63040	2	2	25 262	MAISON ANGE	6	T	F	F	2	1			67 208 #	100
146	37	3	1	1	CHAS	63096	2	2	25 262	MONUMENTA	1	T	F	F	2	1			67 208 #	35
146	37	3	1	1	CHAS	63096	2	2	25 262	CLOTURE/MO	1	T	F	F	2	1			67 208 #	35
156	39	3	1	1	GLAINE-MO	63168	2	2	25 262	CROIX-BANC	1	T	F	F	2	1			68 208 #	5
156	39	3	1	1	GLAINE-MO	63168	2	2	25 262	CROIX-BANC	1	T	F	F	2	1			68 208 #	20
24	7	3	1	1	SANT-JULIEN	63268	2	2	25 263	CALVAINE	1	T	F	F	2	2			68 208 #	20
34	9	3	1	1	SANT-JULIEN	63268	2	2	25 263	LAVOIR	1	T	F	F	2	2			67 208 #	100
111	30	2	1	1	NEUVILLE	63252	2	2	25 263	PIGEONNIER	6	T	F	F	2	1			67 208 #	50
163	40	3	1	1	NEUVILLE	63252	2	2	25 263	CROIX	1	T	F	F	2	1			68 208 3	5
144	37	3	1	1	CHAS	63096	2	2	25 265	TOURS	1	T	F	F	2	1			68 208 3	100
161	43	3	1	1	MAUZIN	63216	2	2	25 265	CHATEAU	1	T	F	F	2	1			68 207 #	5

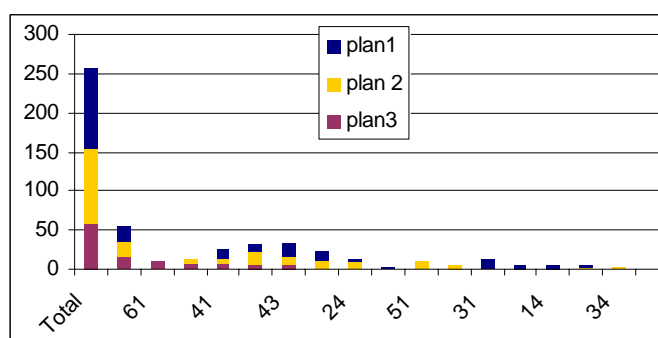
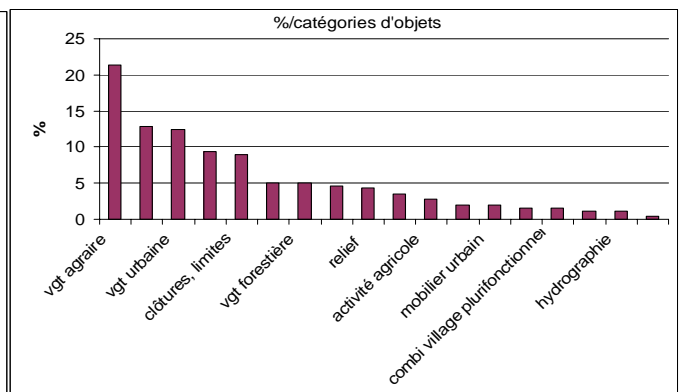
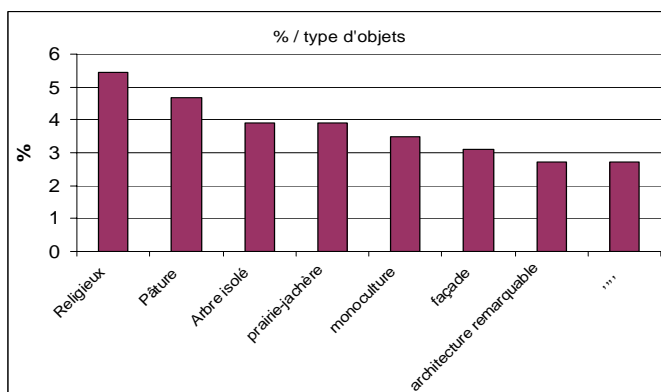
Analyse des objets iconographiques

1. extraction des catégories dominantes

%	Ensemble des plans	Plan1	Plan 2	Plan .3
	Végétation - végétation agraire	19	19.59	27
	- végétation urbaine	16.6	10	
Bâti niaux	-éléments patrimo-		16	
Réseaux cation	- voies de communi-	11.59		
	- limites	11.59		
Relief				18.97
Forêt				13.79

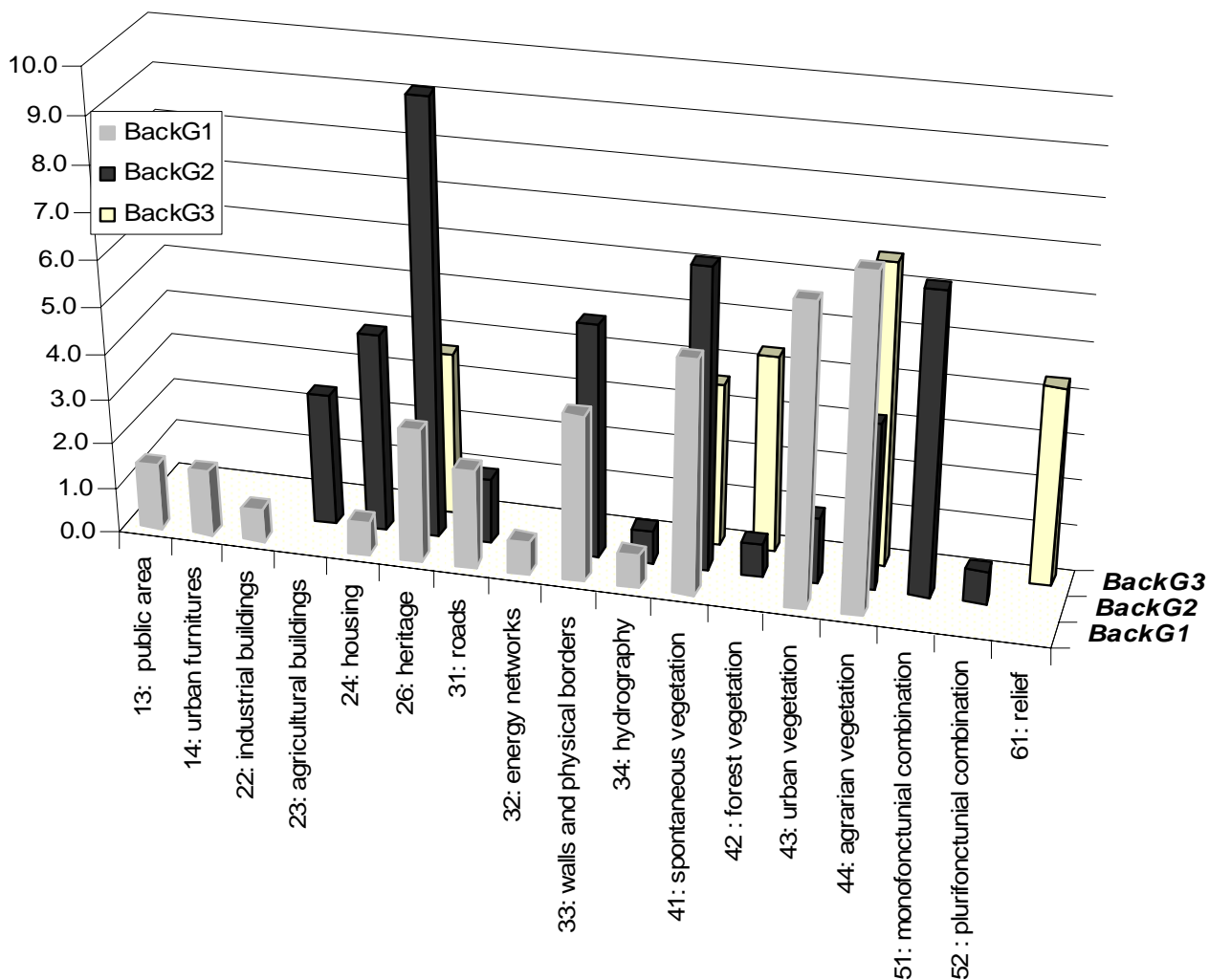


2. pourcentages des types et catégories d'objets



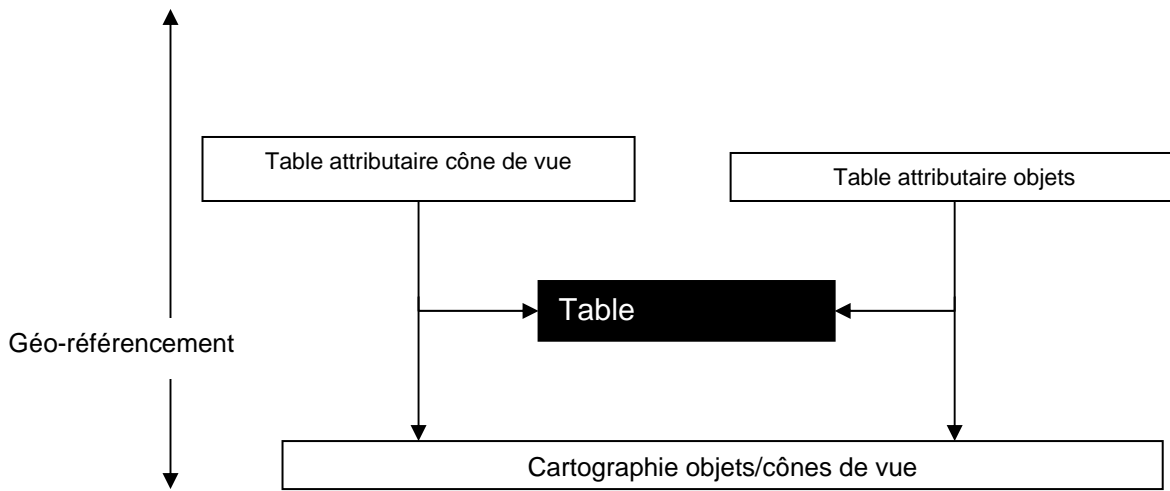
3. Résultats

% d'objets par plan et par thème

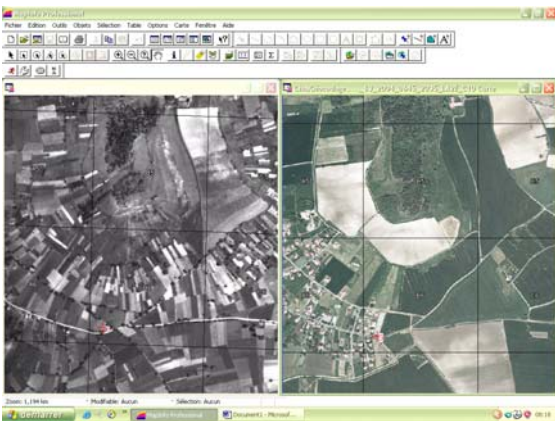
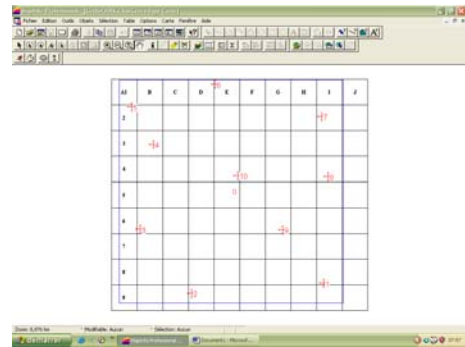
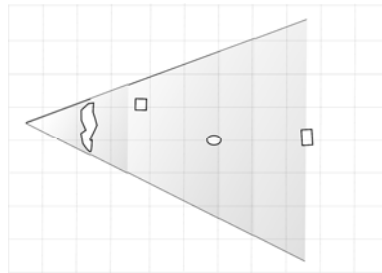


objt	BackG1 %	BackG2 %	BackG3 %
13: public area	4,35		
14: urban furnitures	4,35		
22: industrial buildings	2,17		
23: agricultural buildings		6,7	
24: housing	2,17	10	
26: heritage	8,7	21,7	16,1
31: roads	6,5	3,3	
32: energy networks	2,17		
33: walls and physical borders	10,9	11,7	
34: hydrography	2,17	1,7	
41: spontaneous vegetation	15,2	15	16,1
42 : forest vegetation		1,7	19,4
43: urban vegetation	19,6	3,3	
44: agrarian vegetation	21,7	8,3	29
51: monofonctunial combina- tion		15	
52 : plurifonctunial combina- tion		1,7	
61: relief			19,4

Articulation DAO-SIG



1. Carroyage et géoréférencement du cône de vue des objets sous SIG

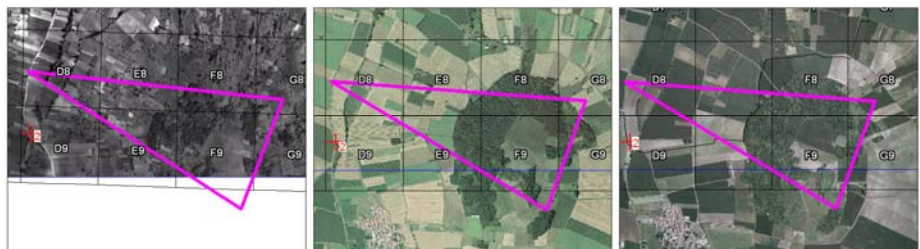


2. Analyses des évolutions territoriales par diachroniques

1954

1999

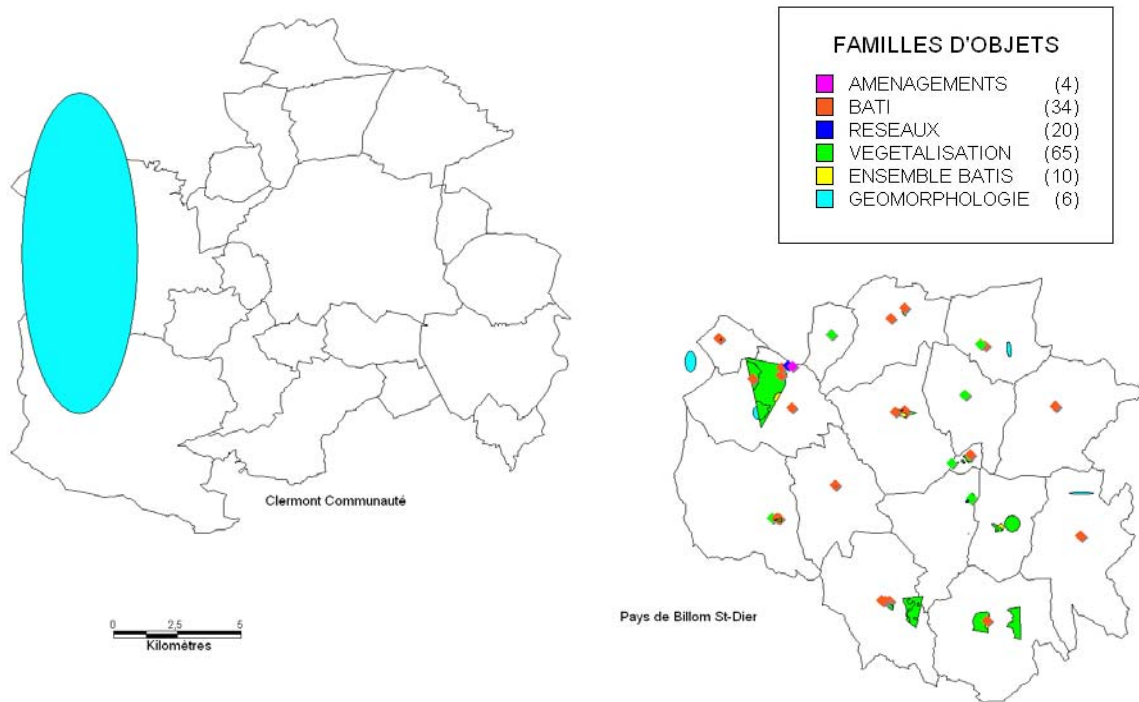
2005



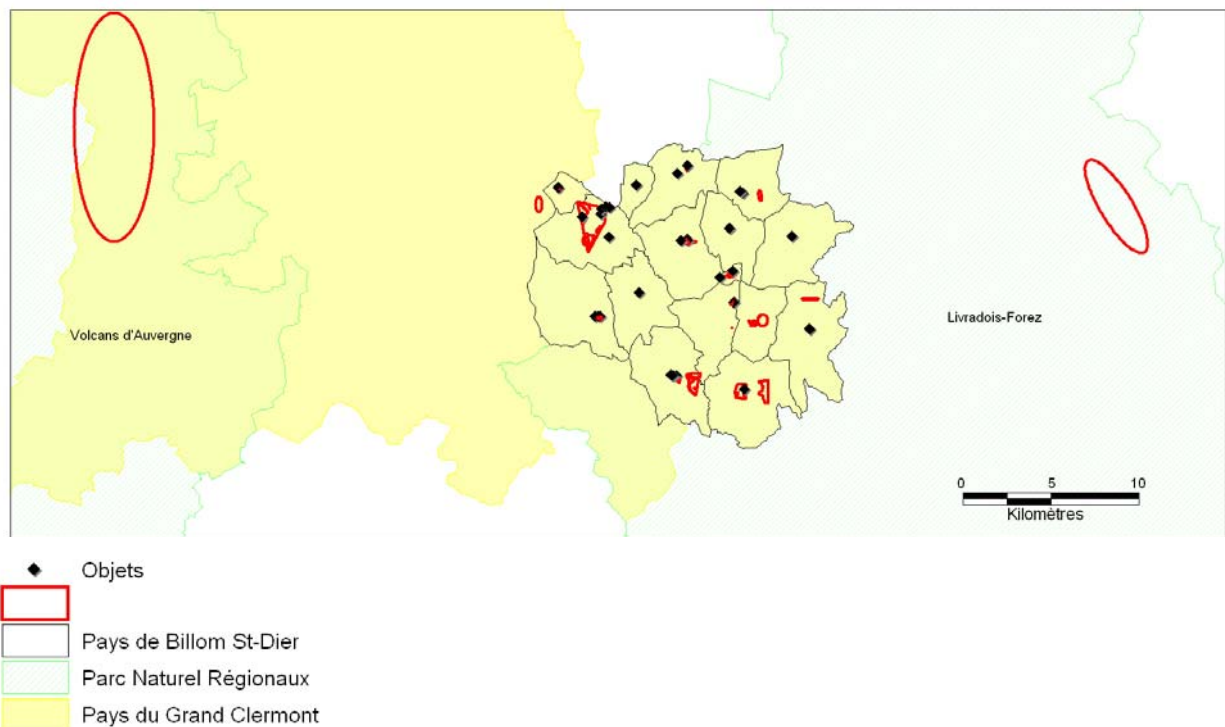
3. Extrait de
table attribu-
taire SIG

code	code cone devue	famille objet	type	nom sci	nom ver	etat	plan 1	plan2	plan3	cc	charpa	date	atemporelle	x	y	z	log en m
1	1	2	26	262	MONUMENT AU MORTS	0T	F	F	F	F	T		T	675153.96	2083634.75	3	0
2	1	2	26	262	CLOTURE MONUMENT AU MORT	0T	F	F	F	F	T		T	675153.04	2083632.69	0.8	7.09077
3	1	5	51	511		0F	T	F	F	F	T	2002	T	675137.46	2083661.67	6	0
4	1	2	26	265	TOURS	0F	F	F	T	F	T		T	675130.47	2083660.53	10	0
5	2	1	14	142	BANC BETON	0T	F	F	F	F	T	2002	F	679546.36	2083787.92	0.7	0
6	2	1	13	131	BOULODROME	0T	F	F	F	F	T	2002	F	679545.33	2083800.07	0	0
7	2	5	52	521		0F	T	F	F	F	T	2002	F	679514.74	2083828.83	6	0
8	2	4	43	435	TRONCS	0T	F	F	F	F	T	2002	F	679549.68	2083790.67	4	0
9	0	2	26	261	CLOCHER	0F	T	F	F	T	F		T	681883.54	2084464.45	15	0
10	3	2	26	265	CHATEAU	0F	F	F	T	T	F		T	682425.1	2084895.91	10	0
11	3	4	44	444	PRAIRIE	0T	F	F	F	T	F		T	681805.98	2084334.64	0	0
12	3	4	41	412	ARBRES DIVERS	0T	F	F	F	T	F		T	681817.32	2084368.9	4	0
13	3	5	51	511	VILLAGE	0F	T	F	F	T	F		T	681873.23	2084413	10	0
14	3	4	42	422	MASSIF MONTAGNE	0F	F	F	T	T	F		T	682318.32	2084846.64	0	0
15	4	2	26	265	BATI MEDIEVAL	0T	F	F	F	T	T		T	678003.14	2080849.5	8	0
16	5	4	42	422	BOISEMENT CLASSE	0F	F	F	T	F	T	2002	F	676440.55	2082210.45	4	0
17	5	4	42	422	BOISEMENT CLASSE	0F	F	F	F	F	F		F	676803.27	2080783.05	0	0
18	5	4	44	443	PLAINE CULTIVEE	0F	F	F	F	F	F		F	676929.41	2081509.87	0	0
19	5	2	26	261	CHAPPELLE	0F	F	F	T	F	T		T	676472.29	2082000.44	10	0
20	5	5	51	512	HABITAT PAVILLONNAIRE	0F	T	F	F	F	T	2002	F	677370.5	2081349.7	4	0
21	5	2	23	235	EXPLOITATION	0F	T	F	F	F	T	2002	F	677566.75	2082157.06	6	0
22	5	2	23	235	EXPLOITATION	0F	T	F	F	F	F	2002	F	677597.34	2082458.37	6	0
23	5	4	41	414	HAIE CHEMIN	0F	T	F	F	F	T	2002	F	676819.66	2082595.39	4	0
24	5	3	31	316	ROUTE	0T	F	F	F	F	T	2002	F	678071.53	2082506.37	0	46.0367
25	5	3	32	324	POTEAU	0T	F	F	F	F	T		T	677841.48	2082560.22	15	0
26	5	1	14	146	PANNEAU	0T	F	F	F	F	T		T	678032.24	2082530.43	2	0
27	5	4	41	417	RIPISYLVE	0T	F	F	F	F	T		T	677981.26	2082432.13	8	0
28	5	4	44	442	BORDURE CHAMP	0T	F	F	F	F	T		T	678030.06	2082448.63	1	0

4 Géoréférencement des cônes de vue des photos localisées (corpus des 16 photos acteurs issues de la communauté de communes).



5. Géoréférencement des objets extraits par DAO



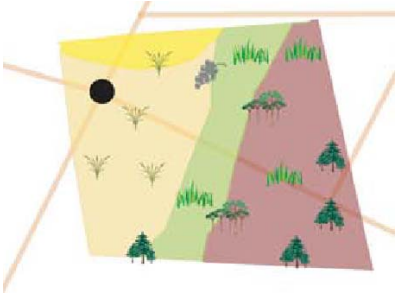
6. Résultats

Analyse des objets liés à l'agriculture et aux « espaces naturels »

1. Objets agricoles

2. « Espaces Naturels »

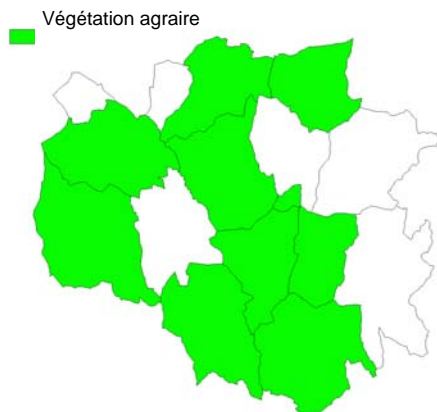
Vision Chercheur



Il nous paraît intéressant de voir, tout plan confondu :

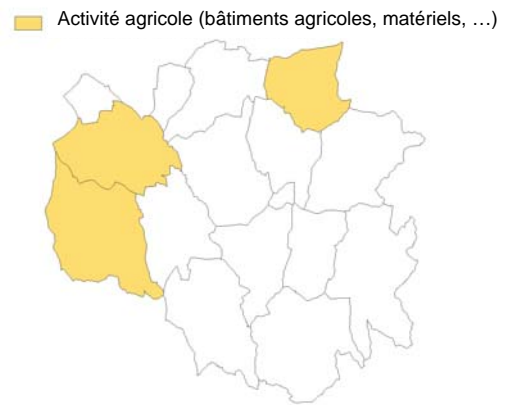
- Quelle **représentation (R)** des lieux les documents souhaitent mettre en avant ?
- Quels **écarts (E)** observent-on par rapport à notre analyse ?

1. extraction des catégories liées à l'agriculture



R : assez fidèle , cependant on discerne mal les différence entre les prairies et les cultures.

E : faible



R : Particularité sur Billom, volonté d'accentué l'aspect agricole du principal pôle urbain ?

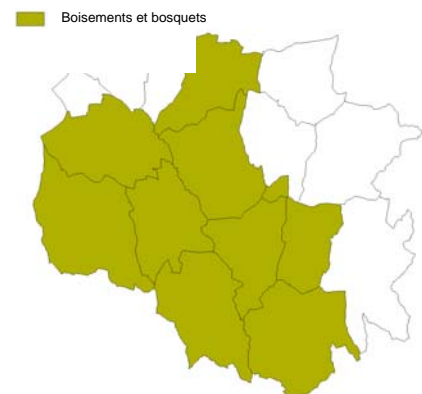
E : difficilement analysable

2. extraction des catégories liées aux « espaces naturels »



R : assez fidèle pour les étangs bien qu'Estandeuil soit la commune la plus représentative sur cette thématique; particularité encore pour Billom, où la ripisylve est résiduelle du fait de la plaine céréalière.

E : pour la ripisylve où les secteurs de vallées protégées auraient



R : forte représentativité des composants arborés dans les secteurs davantage cultivés, lien avec la symbolique de l'arbre?

E : important - reconnaissance différenciée de l'occupation et des valeurs des éléments boisés.

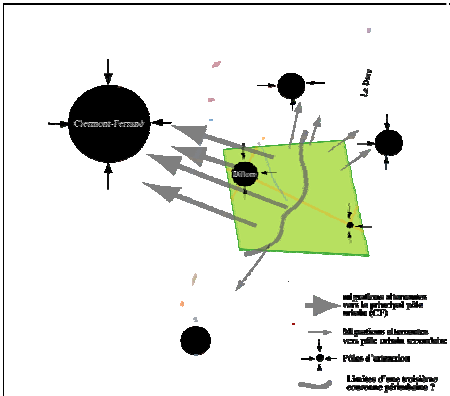
6. Résultats

Analyse des objets liés au bâti et à l'urbanisation

Vision Chercheur

1. Bâti

2. Urbanisation



Il nous paraît intéressant de voir, tout plan confondu :

- Quelle **représentation (R)** des lieux les documents souhaitent mettre en avant ?
- Quels **écarts (E)** observent-on par rapport à notre analyse ?

1. extraction des catégories liées au bâti

■ Communes photographiées avec un



■ Château

■ Architecture



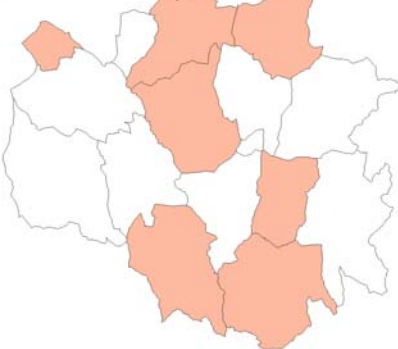
R : représente les paysages types d'un imaginaire collectif corrélié à un héritage d'édifices religieux très présent sur le territoire

R : faible par rapport aux diverses richesses du territoire. pour l'architecture remarquable, représentativité particulière des acteurs

E : très faible, la vision chercheur localise aussi ces éléments

2. extraction des catégories liées à l'urbanisation

■ Silhouette villageoise



■ Habitat pavillonnaire



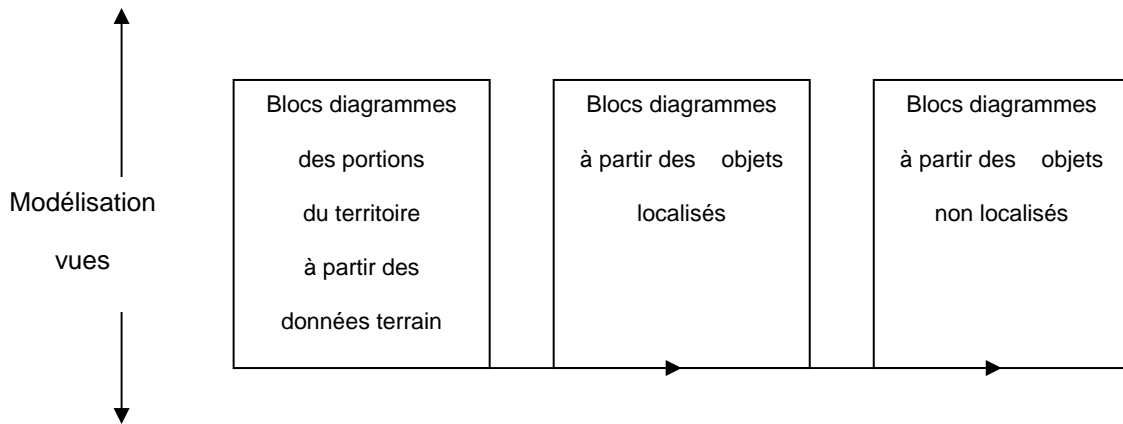
R : intéressant de voir qu'on se retrouve en majorité la zone de transition (Sauf pour Chas mais qui subit aussi un fort développement urbain).

R : faible mais quand-même présente

E: faible sauf pour le cas d'Isserteaux.

E: illustrerait l'enjeu de préserver la silhouette des bourg face à

Modélisation des objets à partir de blocs diagrammes paysagers



Archétype du Paysage Identitaire



Le développement l'habitat individuel non maîtrisé – secteur inondable - zone N = zone A < U

Vision Chercheur 2020



Construction de l'archétype secteur 2 Billom Centre

Vision PLU 2018

Le développement l'habitat individuel et des infrastructures – l'aménagement paysager camouflage – zone N > zone A



Annexe 10: Participants aux ateliers du PLU de Billom

1. Nombre de participants

	Exploitants	Municipalité	Autres	total
1^{ère} réunion	16	3	6 (2 PNRLF, 1 ChAgri, 2 propriétaires, 1 ENITAC)	25
Retours	15 (sans réponse)		1 (propriétaire)	16
2^e réunion	11 (4 excusés et 1 sans réponse)	2	7 (2 secrétaires, 2 animateurs, 1 PNRLF, 1 ChAgri, 1 DDAF)	20

2. catégories des acteurs participants à la démarche participative

Gestionnaires		Aménageurs / Observateurs	
16 Agriculteurs (dont 5 retraités)	1 Habitant 0 Touristes 0 Artisans/ commerçants	Elus (maire et 1 ^{er} adjoint)	2 Architectes/ urbanistes
Organismes décentralisés (2 Chbre. d'agri., 1 DDE)	2 Associations environnement et patrimoniales	Collectivités territoriales (2 PNR, 2 communauté de communes)	Elus locaux (adjoint à l'urbanisme, et 14 conseillers et adjoints municipaux)
Producteurs	Utilisateurs	Commanditaires	Décideurs

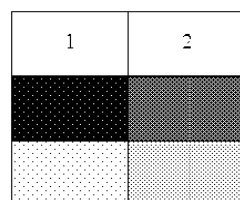
Sources : C. POIX et Y. MICHELIN (CEMAGREF, 1998, p. 187-192, C. PLANCHAT (CERAMAC 2004, UMR Metafort 2007)

3. Répartition des catégories des acteurs participants

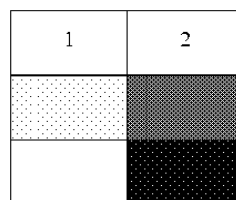
Répartition des catégories d'acteurs participants

1 GESTIONNAIRES	2 OBSERVATEURS
1.1 PRODUCTEURS	2.1 COMMANDITAIRES
1.2 UTILISATEURS	2.2 DECIDEURS

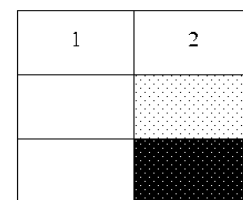
Catégories d'acteurs participants



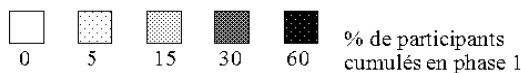
Phase 1 : une majorité d'agriculteurs



Phase 2 : une majorité de décideurs



Rédaction du PLU par les décideurs, les gestionnaires sont concertés à l'enquête publique



Sources : CPH 2007 – démarches participatives PLU Billom

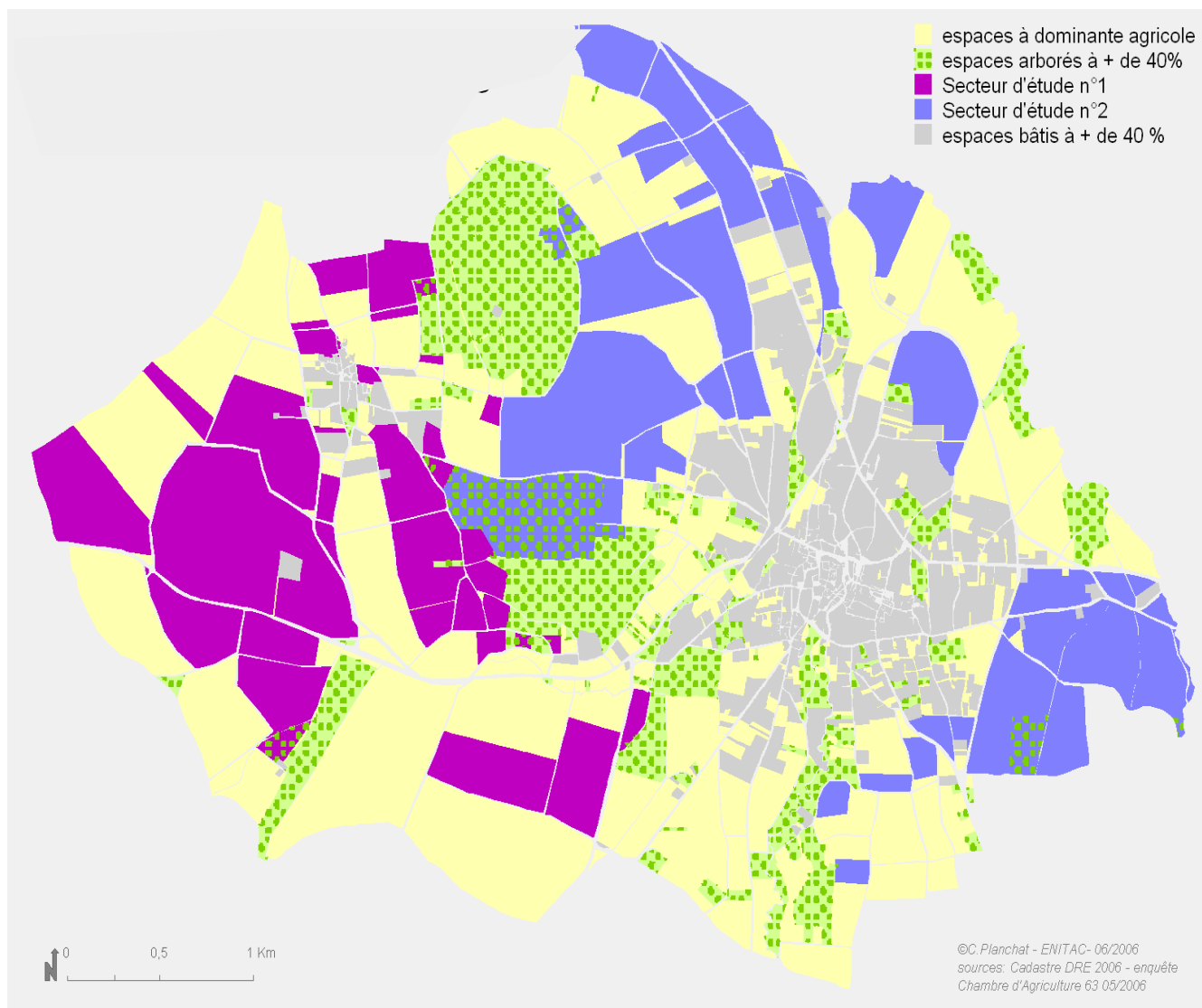
Annexe 10: Participants aux ateliers du PLU de Billom

Carte des secteurs enquêtés produite à partir des tracés des agriculteurs sur la maquette lors de la réunion avec la Chambre d'Agriculture (2006)



Tracé sur la maquette par les exploitants et propriétaires de foncier agricole de leur parcellaire - traduction ci-dessous par carte

Par rapport à l'analyse de la deuxième partie de cette synthèse, on retiendra pour modéliser les blocs diagrammes support de dialogue aux ateliers seulement deux secteurs : le n°1 qui correspond à la partie ouest de la commune et le n°2, la partie est. La partie centrale, en référence aux Turlurons, est introduite dans ces deux secteurs, du fait de son contexte de zone majoritairement protégée.



PLAN LOCAL D'URBANISME

Carte Communale

Commune de :

Date :



L'EXPLOITANT

Exploitation individuelle

Exploitation Sociétaire

Nom :

Prénom :

Adresse :

Age :

Date d'installation :

Téléphone :

Autre activité :

Nom de la Société :

Associés (noms, prénoms, âges)

*

*

*

Adresse :

Date de création :

Téléphone :

L'EXPLOITATION

1 - Surface exploitée

Surface totale _____ ha

dont en propriété _____ ha

en fermage _____ ha

Commune	surface (en ha)

2 - Siège social

n° parcelle

Lieu-dit

_____	_____
_____	_____
_____	_____

3 - Les bâtiments - Joindre obligatoirement un plan cadastral

Type	n° parcelle	nombre d'animaux logés

4 - Les bâtiments - suite

Sont-ils en état ? OUI / NQN Sont-ils suffisants en capacité OUI - NON

5 - Règlementation environnementale, est-elle soumise à :

RSD (Règlement Sanitaire Départemental)

Installations Classées soumises
à déclaration

Date d'installation

Installations Classées soumises
à autorisation

Date d'autorisation

Date de mise aux normes _____

6 - Les productions

Animales	nbre	Végétales	surface
Bovins lait		Céréales	
Bovins viande		Betteraves sucrières	
Veaux de boucherie		Vigne	
Ovins		Maraîchage	
Porcs		Autres	
Volailles			
Equidés			
Autres			

7 - Surfaces contractualisées

en PHAE OUI - NON

en CAD/CTE OUI - NON

en Plan d'épandage OUI - NON

- Avez-vous à ce jour des contraintes environnementales en terme ?

voisinage OUI - NON de route OUI - NON
captage OUI - NON autres (à préciser)
stockage d'effluents OUI - NON

L'AVENIR

1 - Dans le cas où vous approchez de la retraite

visagez-vous de bénéficier de la retraite à 60 ans ? OUI - NON
succession de l'exploitation est-elle assurée ?

	OUI	NON *	Quel délai ?
Par un conjoint			
Par un enfant			
Par un tiers			

* Devenir du siège de l'exploitation : _____

- Envisagez-vous d' :

Accroître votre surface ? OUI NON
Augmenter votre cheptel ? OUI NON
Augmenter vos droits à produire ? OUI NON
Développer de nouvelles productions ? _____

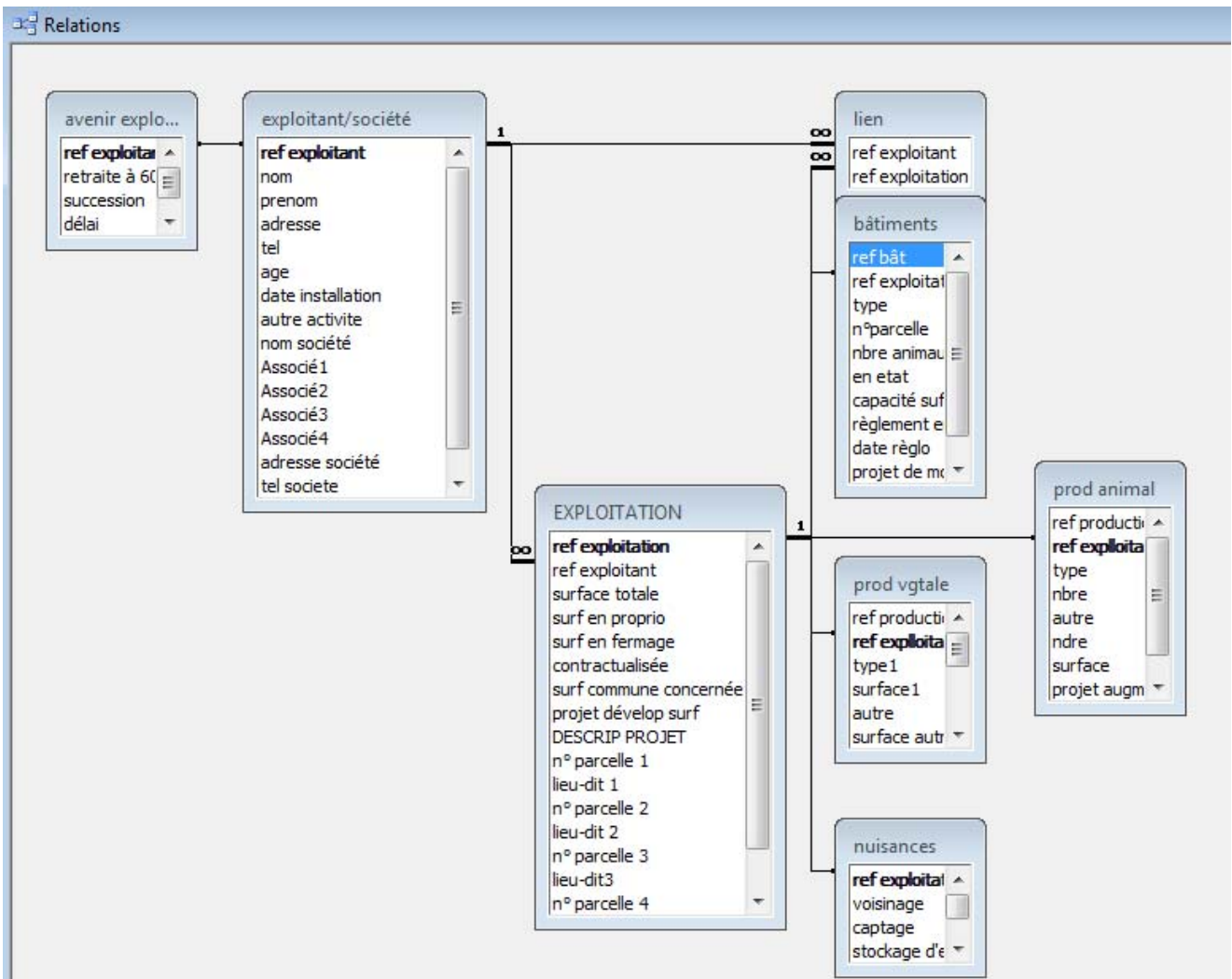
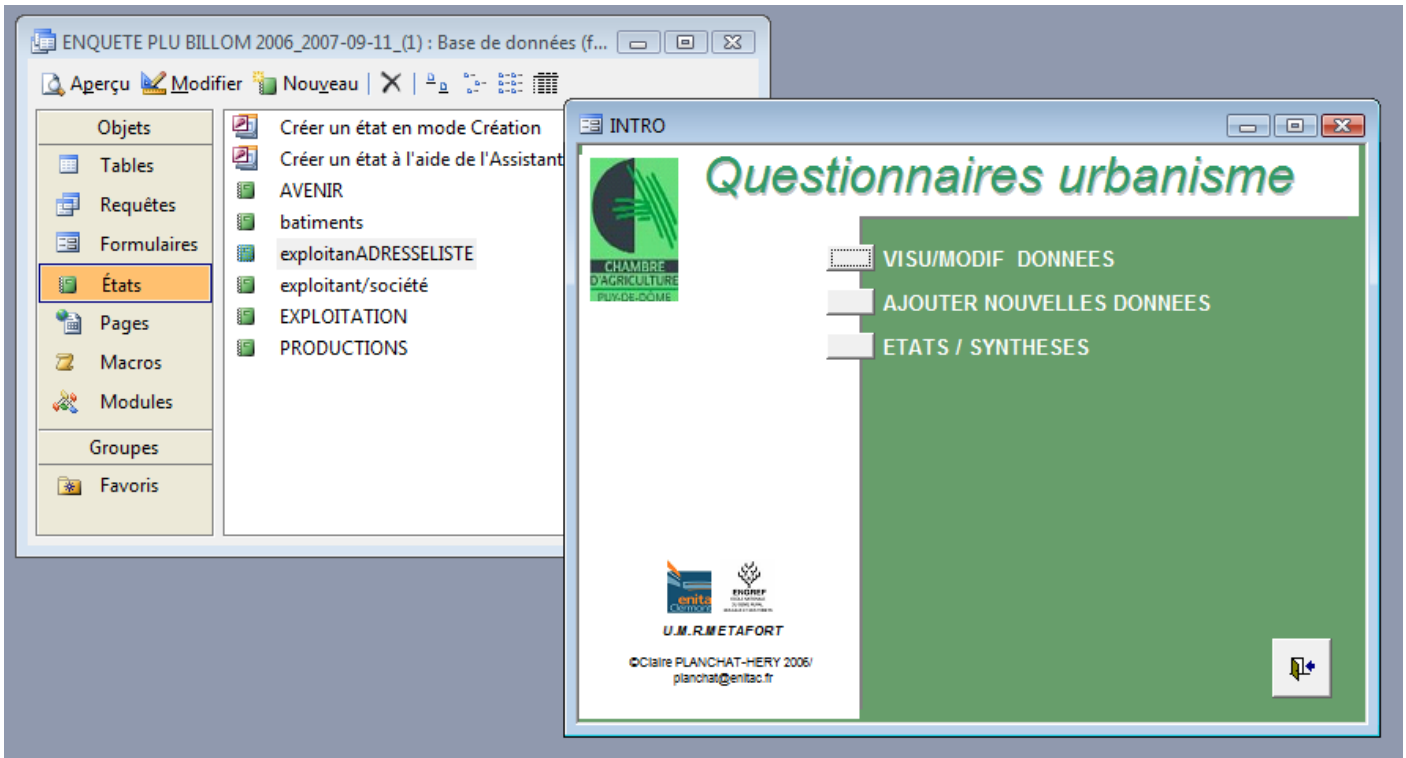
- Vos bâtiments et installation

Envisagez-vous de nouvelles constructions ou modifications ? OUI - NON

Si OUI, lesquelles (à détailler : ex ; maison d'habitation, stabulation, agrandissement hangar, gîte, etc... ?

Préciser le lieu d'implantation (à côté de bâtiments existants ou ailleurs) : Joindre obligatoirement un plan cadastral

Annexe 12 : Extraits Base de données Access® -Billom



Annexe 13 : questionnaire d'enquête des exploitants et propriétaires des foncier agricole –Attert

Questionnaire Exploitant



Attert 2007

D'après le questionnaire de laChambre d'Agriculture, complété au niveau des questions de spatialisation

Claire Planchat-Héry
Tel +336
planchat@enitac.fr

Village :

Exploitant / Société

Exploitant

ref nom prénom âge.....

Adresse.....

.....

.....

tel.....

date installation.....

autre(s) activité(s) professionnelles.....

Exploitation

ref exploitation

date création.....

contractualisée non oui - type de contrat :.....

Identité

Nom de Société

Associé2.....

Associé4.....

nom et âge des associés

Associé1.....

Associé3.....

adresse société :

.....

.....

.....

tel

société..... Surfaces en ha

TOTALE EN PROPRIETE EN FERMAGE SUR COMMUNE CONCERNEE

Type de production	Nombre d'animaux	Surface exploitée en élevage (ha)
Bovins lait		
Bovins viande		
Veaux		
Ovins		
Porcs		
Volailles		
Equidés		
Cervidés		
Autre :		

Projet d'augmenter le nombre de bêtes :

oui non

Projet de développer ces surfaces :

oui non

Production végétale

Type de production	Surface exploitée en culture (ha)	Type de production	Surface exploitée en culture (ha)
Céréales (blé, maïs,...)		Maraîchage	
Oléagineux		Forêt	
Betterave à sucre		Jachère	
Vigne		Autre :	
		

Projet de développer ces surfaces :

oui non

Commentaires :

Gestion du patrimoine bâti

Inventaires de l'immobilier (maison, granges, silos...)

1. entourer sur la carte d'un  bleu vos bâtiments et numérotez-les

2. complétez le tableau suivant :

N°	Type de bâtiment (grange, hangar...)	Nombre d'animaux logés	Etat (neuf, à rénover, ...)	capacité suffisante	Projet de modification	Description du projet	Classement pour l'environnement (volaille, porcs, ...) et date
1.				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Date : Class :
2.				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Date : Class :
3.				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Date : Class :
4.				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Date : Class :
5.				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Date : Class :
6.				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Date : Class :
7.				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Date : Class :
8.				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Date : Class :
9.				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non		Date : Class :

Quel avenir (d'ici 5 à 10 ans)?

Activité : retraite autre activité :

Dans un délai précis :

Devenir du siège : pas de succession vente de l'exploitation succession

reprise par un tiers changement d'activité :

Date de changement :


Orthophoto plan de la Commune d'Attert joint au questionnaire



.....
.....
.....
.....
projet de développer ces surfaces : oui non

Parcellaire

Colorier sur la carte :

En  les parcelles dont vous êtes propriétaire et que vous exploitez

En  les parcelles dont vous êtes propriétaire et que vous faites exploiter

En  les parcelles dont vous n'êtes pas propriétaire et que vous exploitez

Vos projets :

1. Dessinez une x rouge sur les parcelles où vous avez un projet
2. numérotez chaque x sur la carte et décrivez votre projet dans le tableau ci-dessous :

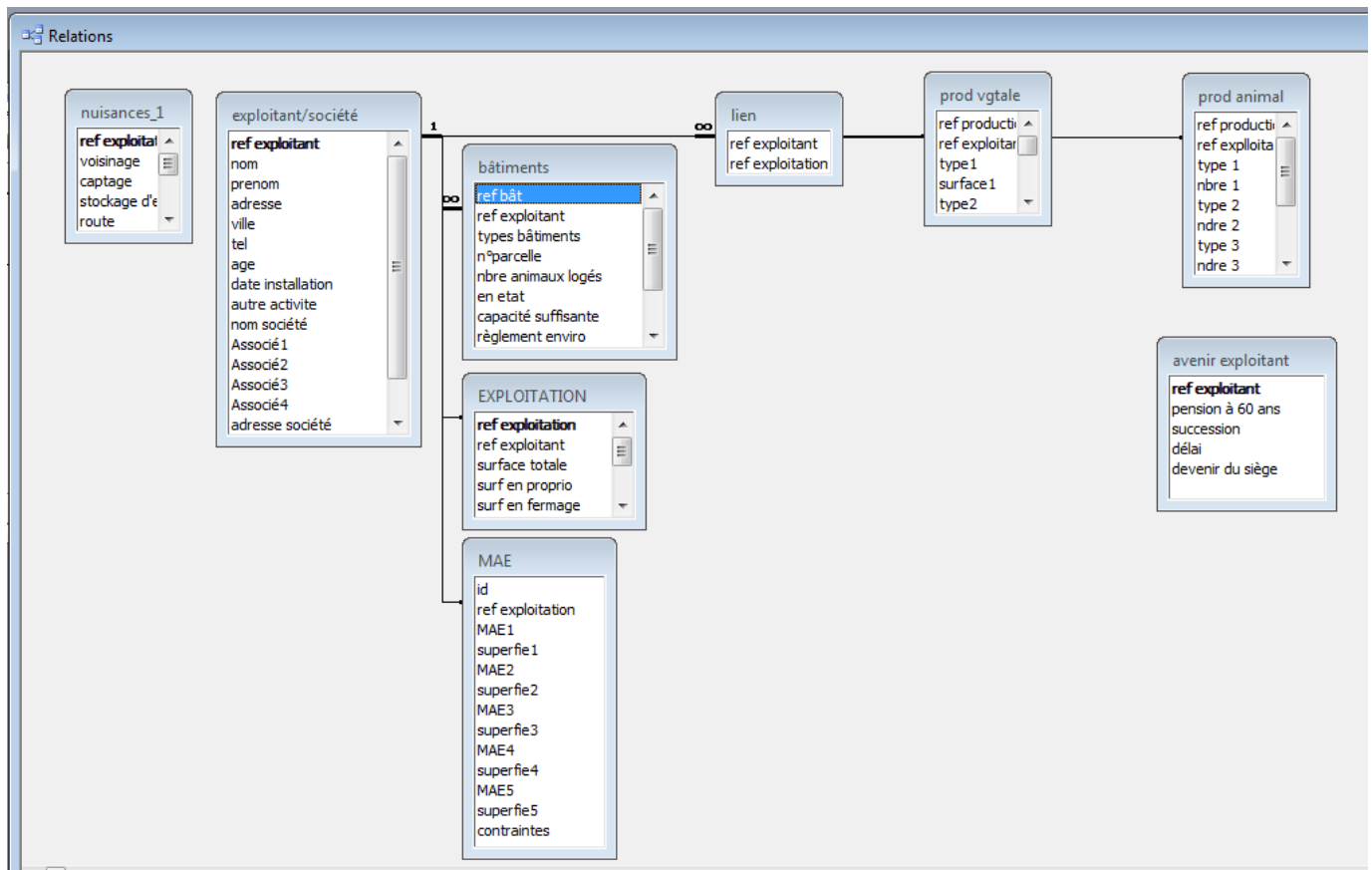
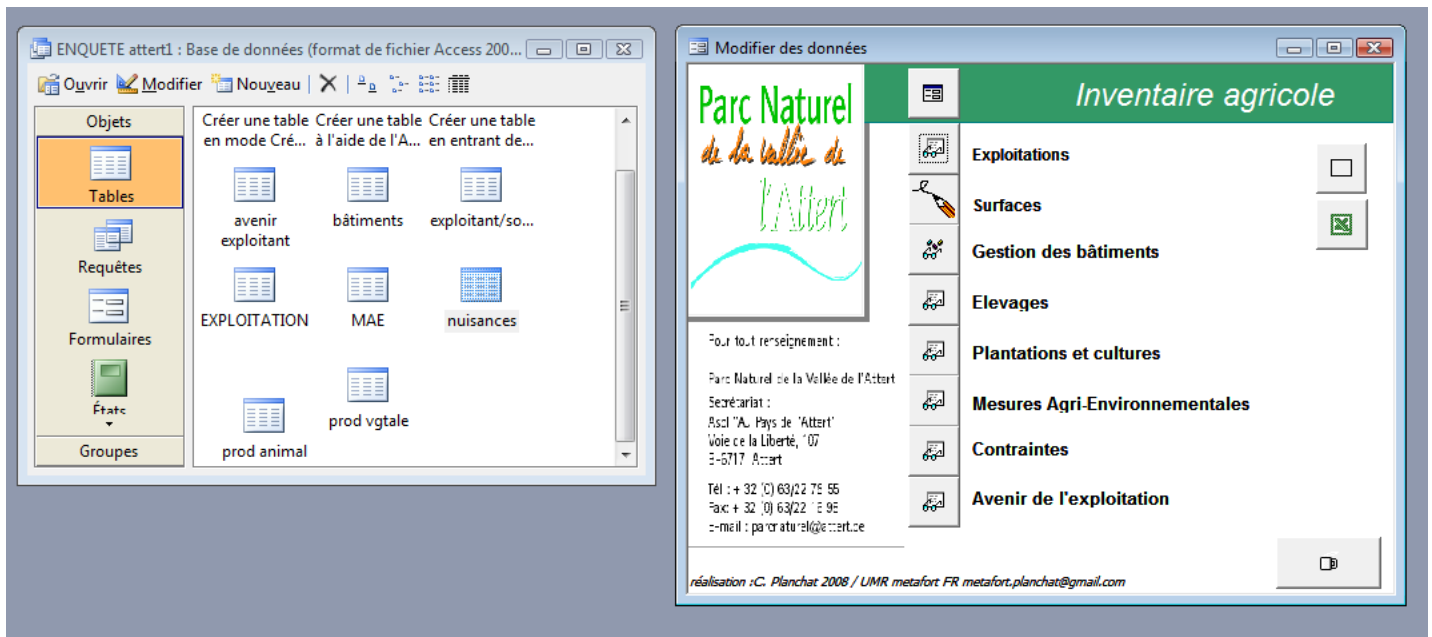
exemples : à vendre pour urbanisation, regroupement, plantations d'arbre,

1.	2.	3.
4.	5.	6.
7.	8.	9.
10.	11.	12.
13.	14.	15.
Commentaires		
...		

Productions

Productions animales

Annexe 14 : Extraits Base de données Access® -Attert



Annexe 15 : guide d'entretien semi-directif des élus

GRILLE D'ENTRETIEN INDIV. 2^e PHASE

Presentation :

- choix de participer au conseil municipal, fonctions
- A déjà participé aux ateliers de Démarche Participative de la phase 1 ?
- Visite** des points de vue **depuis la maison**, laisser expliquer, décrire
- Se dire sur une échelle de 0 à 5 se qu'on **ressent** et pourquoi ? pendant la balade (LCA)
 - ☞ Rural - urbain
5 4 3 2 1 0 1 2 3 4 5
 - ☞ Naturel - humanisé
5 4 3 2 1 0 1 2 3 4 5
 - ☞ Soigné - dérangé
5 4 3 2 1 0 1 2 3 4 5
 - ☞ Fragile - solide
5 4 3 2 1 0 1 2 3 4 5
 - ☞ Inchangé - transformé
5 4 3 2 1 0 1 2 3 4 5
 - ☞ Proposer sa propre échelle s'il devait poser cette question à quelqu'un d'autre
- Faire **le portrait paysage** pour montrer le paysage qui nous ressemble

Nom :
Prénom :
♀ ♂
Date :
Lieu de rencontre :
Heure :
Age :

SUR LA MQUETTE

Territoire vécu, territoire perçu

- qui êtes-vous ? (trajectoire de vie)
- Depuis quand habitez-vous Billom (installation, où, déménagement, ...)
- Membres de la famille
- Est-ce que vous vous rendez sur Clermont souvent ?

- Dessiner sur la maquette **les endroits** de Billom, (ou sur la carte de la Com com pour savoir les autres endroits) **où** :
 - ☞ il aime à se balader (vert)
 - ☞ il se rend faire les courses (rouge)
 - ☞ fait d'autres activités (marron)
 - ☞ va travailler (bleu)
 - ☞ rencontre des problèmes de circulation (chemin, route, ..) -
jaune
 - ☞ souhaiterait aller mais n'ose pas : pour quelles raisons -
violet

Paysage :

- Dessiner, ou dire, ou marquer avec des **nuances de couleur** sur la maquette les éléments du paysage
 - ☞ qu'on souhaiterait en carte postale de Billom (éléments remarquables : rouge)
 - ☞ qu'on souhaiterait faire visiter à des amis, où on va avec sa famille(mémoire ;vert)
 - ☞ qu'on ne souhaiterait pas montrer (« ce qu'on trouve moche mais dont on ne peut rien faire ») :jaune)
 - ☞ qu'on voudrait que ça change (transformation, - projet de réaménager. bleu)
 - ☞ qu'on souhaiterait enlever (disparition violet)

- 3 questions mots :
 - ☞ 3 mots pour paysage
 - ☞ 3 mots pour patrimoine
 - ☞ 3 mots pour qualité de vie

- Qu'est-ce qu'il attend de cette démarche de participation,

- votre âge ?






Parcours et connaissances des lieux — Portrait de territoire

1. traçage des itinéraires







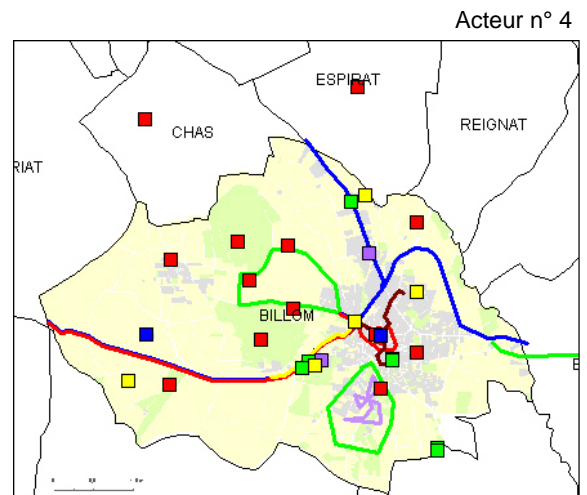
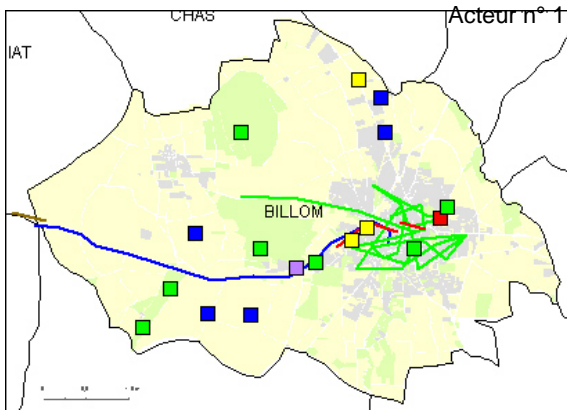
2 synthèses cartographiques individuelles

Trajets

-  se balader
-  faire les courses
-  d'autres activités, loisirs, culturels, sportifs
-  aller travailler, réaliser sa mission d'élu
-  connaître les endroits où se rencontre des problèmes de circula-

Objets

-  Les secteurs et éléments « qu'on ne veut pas montrer »
-  trer »
-  Les secteur et éléments qu'on veut voir disparaître.
- 



Les participants de l'atelier participatif de Vision Prospective

Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

L'atelier participatif s'est déroulé en une seule soirée, à la maison communale (mairie, siège du Parc et de l'Asbl). Habituellement, le déroulement de la démarche dure 3 h. Dans ce cadre et en raison du temps accordé à la restitution de l'étude des étudiants de la Faculté de Gembloux, l'atelier a duré 1h30, raccourcissant les temps de débat.

Différents acteurs ont été invités à participer aux ateliers : les membres du comité de gestion du Parc, les conseillers communaux, les membres de l'Asbl et les agriculteurs enquêtés. Pour animer la démarche, les étudiants de la Faculté d'Agronomie de Gembloux et le professeur C. Feltz nous ont accompagné en tant que modérateurs. Certains participants détenaient plusieurs statuts : agriculteur et membre de l'ASBL, ou de la commission du Parc. Deux groupes ont été constitués en fonction des territoires d'action des acteurs présents (exploitation et domicile). Soit la répartition suivante :

Participants ATTERT - 07/12/2007					
	Groupe Est	Groupe Ouest	total	types acteurs	
agriculteurs	3	4	7	12	agriculteurs
agriculteurs + Parc	2	1	3		
agriculteurs + commune	0	2	2		
ASBL	2	2	4	16	décideurs
Parc	4	2	6		
Commune	1	1	2		
Parc + commune	2	1	3		
Bourgmestre/ Echevin	0	1	1		
total	14	14	28	28	au total

Modérateurs ATTERT - 07/12/2007			
	Groupe Est	Groupe Ouest	Total
Animateurs	2	1	3
Observateurs	2	1	3
Secrétaires	1	2	3
total	5	4	9

Annexe 17 : Tableaux guides pour le déroulement de l'animation et de l'observation des ateliers de Vision Prospective



Mairie de Billom
Puy-de-Dôme
63160



Marc MICHEL,
Chambre
d'Agriculture du
Puy-de-Dôme
Service Urbanisme -
Aménagement Rural
Formation
04 73 44 45 69



U.M.R.METAFORT

Claire Planchat
Equipe REPER –
POPTER
Doctorante
Ingénieur d'étude

Engref BP90054
24 av. des Landais
63171 Aubière
cedex
04 73 44 06 00
Poste 866

Outils de démarche participative et de concertation

Plan Local D'urbanisme de la commune de Billom

*Comment les activités agricoles influencent la qualité du territoire. Observer, analyser
et imaginer le changement de l'espace, du patrimoine et des paysages agricoles de
la commune de Billom*

FICHE TECHNIQUE A L'USAGE DES MODERATEURS

*Ateliers participatifs 9 juin 2006 – Mairie de Billom
RDV 13H*

ETAPE 1 : prise en main

1- A faire 1-2 jours avant :

- connaissance des thèmes abordés, bref topo sur le territoire de la ville de Billom et ses environs (voir copie des panneaux et se contacter)
- connaissance des supports PPT utilisés pendant l'atelier (cartes – photos- bloc diag.)

2- En arrivant à 13h

- Briefing sur les éléments de connaissance du territoire, appropriation des thèmes présents sur les panneaux d'expo.
- prise en compte des personnes qui participent à votre groupe, connaissance des questionnaires d'enquête (tableaux de synthèse et questionnaire à votre arrivée)
- Aider à finir d'installer la salle.

Ce qu'il convient de bien gérer :

- Entraînement à la manipulation des supports
- Connaissance minimum des enjeux collectifs et individuels des acteurs et du territoire

ETAPE 2 : accueil des participants, présentations, exposition (14h – 15h)

- accueil : être à disposition des gens pour éventuellement répondre à quelques questions (choisir des panneaux de l'exposition sur lequel on peut faire discuter)
- Description des objectifs de l'atelier participatif (Maire, Adjoint à l'Urbanisme, Claire) et du contexte de ce travail de recherche en cours
- Présentation de chacun, présentation des animateurs et des secrétaires par groupe

- Distribution des acteurs par groupe (petit cartouche – nom, rôle, n° de groupe en papier à remettre)
- Présentation des principaux constats issus des enquêtes, dont l'objectif est de discuter collectivement
- Temps laissé à la visite de l'exposition et à l'installation des 2 groupes

⇒ **Le rôle du secrétaire** : script en charge de noter les réflexions, les idées posées, remplir le tableau de critique de l'outil exposition

⇒ **Chaque secrétaire disposera** des fiches d'évaluation et critique de chaque phase et outil

Ce qu'il convient de bien gérer :

1- l'exposition

- Cette première phase est une entrée en matière. Les panneaux présentent quelques éléments (cartes, photo, statistiques, ...) qui touchent directement ou indirectement l'activité agricole, qui ont un impact plus ou moins directe sur l'espace, qui se voient plus ou moins dans les paysages communaux.
- Ce sont essentiellement des images avec très peu de texte. Un encart en bas de panneau pose 3 questions dont l'objectif est de pouvoir y répondre ou d'en poser d'autres lors de l'atelier 100 à minutes.
- La présence des modérateurs est indispensable pour donner des explications si nécessaire.

2- l'installation des groupes

- répartition des acteurs dans les groupes (observer le choix des places de voisinage)
- distribution du tableau des changements de zonage du POS au PLU

ETAPE 3 : atelier en 100 minutes pour décider (15h – 16h40)

⇒ **Ne pas oublier le rôle de l'animateur** : il **organise** le travail, il distribue la parole, il veille au respect du temps.

⇒ **Le rôle du secrétaire** : **script** en charge de noter les réflexions, les idées posées, remplir le tableau de critique de l'outil atelier... **et rapporteur** en fin d'atelier pour la quatrième étape.

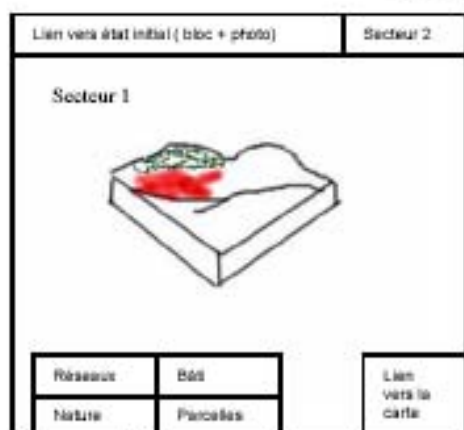
⇒ **Chaque modérateur disposera :**

- des fiches individuelles des membres de son groupe (à utiliser uniquement en cas de gros dilemme)
- d'une fiche conductrice des questions et du déroulement de l'atelier
- du matériel de projection prêts à utiliser avec un power point déjà installé
- du paper-bord et « ustensiles » d'écriture de dessin
- 2 plans cadastraux modifiés + craies pour les dessins d'acteurs

Ce qu'il convient de bien gérer :

Rappel des règles

L'objectif : produire une représentation **de ce que l'on ne veut pas voir sur un bloc diagramme** (les points noirs paysagers, les risques liés aux difficultés de gestion des espaces agricoles) et **ce que l'on veut voir à 5-10ans** (les projets collectifs, l'évolution des espaces) **sur une carte**.



Le temps : 2X 50 min

- 50 min pour le secteur Ouest de la commune, et 50 min pour le secteur Est

- penser à faire un tour de table des propos émis par chacun

Les outils :

- un bloc diagramme pour chaque secteur (est et Ouest)
- Pour les premières 50 min, un bloc diag interactif est projeté sur un paper-bord : on peut passer de la représentation de l'état initial, avec l'affichage ou non des principaux éléments structurants à un bloc diagramme vierge
- Faire faire dessiner sur le bloc vierge (donc sur le support papier – le contour du relief est projeté) les zones et objets **qu'on ne veut pas ou plus voir** (symboles à inventer) à 5 -10 ans, ce qui pose problème lié à l'exploitation ou ayant un impact sur l'exploitation.
- L'animateur projette les éléments structurants en fonction de la demande, mais surtout pour coordonner et organiser les thèmes à aborder : éléments naturels, réseaux, bâti, parcelles agricoles
- Le rapporteur positionné au tableau relève et dessine les termes qui paraissent importants pour le groupe.
- Parallèlement, travailler avec le **plan cadastral modifié** pour faire dessiner **ce que l'on veut voir** (représentation par zone, points, linéaires), ce que l'on souhaite.
- Laisser le bloc diagramme affiché ainsi que les thèmes. Selon le déroulement et la réflexivité des acteurs, choix de l'animateur de faire travailler en même temps sur les deux outils ou non.
- Au bout de 50min, passer au deuxième secteur de la commune et procéder au même principe

- Il faut amener le groupe à réfléchir à ce qui fonde la représentation collective et ce qui est de l'ordre des «désaccords» ou plutôt des divergences dans les choix opérés. L'animateur suggère d'utiliser les éléments de l'exposition pour argumenter les choix des acteurs.

ETAPE 4 : travail de synthèse de l'ensemble des groupes autour des cartes et de la maquette (17h45 –17h30)

Le but de chaque groupe est de présenter sa production et d'arriver à un consensus représenté sur la maquette.

- Voter ou désigner au choix d'une personne du groupe qui fait la présentation et la synthèse de son groupe à l'autre.
- Le secrétaire ou l'animateur sont là pour compléter s'il y a un manque ou un blocage.
- Claire va relever les choix et les représenter sur la maquette, Yves arbitre les discussions, les secrétaires veillent au temps



Ce qu'il convient de bien gérer :

- La personne qui va faire la synthèse doit également décrire le processus, la justification qui a conduit à la réalisation de ces choix (accords, désaccords...).
- Gérer le temps et l'arbitrage des désaccords.
- Penser au secrétaire de noter cette phase également et de critiquer l'outil

Rappels liés aux objectifs de la démarche :

- Projet collectif autour des zonages et des enjeux de l'avenir de l'aménagement de la commune.
- On part du principe qu'un aménagement peut se voir dans le paysage. D'autres bien sûr qui ne se voient pas sont aussi à prendre en considération et davantage dans la question des futurs zonages du PLU. L'important est-il de préserver au mieux l'espace agricole ?
- On discerne les projets d'aménagement que l'on souhaite voir et ceux que l'on ne souhaite pas voir. Plusieurs thématiques, issues des panneaux d'exposition sont présentées, et correspondent au fil rouge de l'atelier de groupe.

Exemples d'enjeux « qui peuvent se voir », relevés dans les questionnaires individuels :

- passage à l'élevage, mise en prairie, disposition des terres en herbe,

- passage de l'élevage à la culture quel type de production (grandes cultures, vigne, ail, maraîchage
- Pas de succession, parcelle de 2 ha au cœur de la zone A, qu'est-ce qu'on fait : on propose de la laisser devenir en friche, rachat ou fermage par un exploitant (ce qui semble être la tendance), ...
- Montrer que c'est plus facile et rentable de passer ses parcelles à proximité du bourg en zone constructible, que de conserver les espaces verts et de les entretenir ! Quelles solutions ?
- Attention, possibilité de voir apparaître le discours défaitiste que le revenu agricole est surtout lié aux primes et avec un avenir certain. La relève est prévue par le rachat des terres par les GAEC,
- Conversion en site touristique : base d'aviation, chalets, camping
- développement du bâti, maison d'habitation, piscine
- Réduction de la forêt, enrichement de la vigne, échange de parcelles pour la gestion....

Matériel :

- Boite de feutres de couleur et marqueurs
- Stylo laser, et porte clé
- Pour que tout le monde puisse choisir ce qu'il pointe
- 2 papers bord
- 2 vidéo projecteurs
- 2 ordinateurs
- grilles d'exposition
- 4 tables
- 20 chaises
- cahier de remarques, de doléances, de frustrations
- punaises
- élastiques
- Post-it, étiquettes
- 2 Panneaux « regard sur notre paysage » sur Billom
-

Exemple déroulement d'atelier pour la phase 2 avec les élus

Déroulement
Regroupement des secteurs TINLHAT – MARCILLAT à 90% AGRICOLE et BILLOM

Participants, matériel et objectif de l'atelier pour les animateurs et observateurs :

2 ordinateurs, 2 paper board, séparation des zones Tinlhat et Billom, mais ateliers communs.

2 animatrices : Claire anime le débat avec les acteurs sur les deux zones (ou la zone de Billon uniquement s'il y a beaucoup de participants), Lydie gère les réponses sur le paper board et intervient en cas d'oubli (ou anime Tinlhat si beaucoup de participants).

3 observateurs qui notent ce qui se dit, l'ambiance, les mots clés.

3 principaux objectifs :

- amener les acteurs à définir un zonage sur la base de l'existant, notamment entre zones agricoles et naturelles
- faire ressortir les arguments avancés par les acteurs pour justifier l'zonage et permettre une prise en compte effective dans le futur PLU :
 - arguments sur le paysage et l'architecture
 - arguments portant sur le territoire et ses dynamiques / enjeux
 - arguments portant sur l'occupation du sol et qui permettent de distinguer usages et fonctions (ex chemin PR)
 - arguments portant sur les réseaux (aériens et souterrains)
- Cet atelier doit aboutir à la rédaction d'une synthèse pour les architectes

Outils :

- 2 PC
- 2 paper board
- feutres
- 2 video projecteurs
- cartes du zonage pour les participants

Temps 0 : exposition : 30 min

1^{er} temps Introduction : 10 min

	Action	Priorité	animateur		acteur		Objectif
		temps	dit	fait	Dit	Fait	
1	Présentation des participants de chaque groupe et de sa fonction dans la commune. intervenants et du thème et des outils de l'atelier avec ses objectifs	2 min	<p>Objectif : à partir du travail mené auprès des agriculteurs et des entretiens réalisés avec certains élus, il s'agit de débattre sur les espaces de désaccord et de définir de façon consensuelle des propositions de zonage pour le PLU.</p> <p>Les outils :</p> <p>Présentation power point</p> <p>Bloc diag = espace commun visible par tous = c'est un schéma, représentant quelques éléments structurant du visible (route, forêt, bâti, parcelles), ce n'est pas une photo, pas strictement la réalité</p> <p>carte= dans un premier temps pour se repérer et dans un 2^{ts}, supports de dessins des zones A et N, voire U</p>		Se présente	Pose des questions de compréhension	<p>Mise en route</p> <p>Prise de connaissance de l'atelier et de son déroulement par l'ensemble des participants</p> <p><u>A partir de l'existant</u></p> <p>Bloc = CE QU'ON NE VEUT PAS VOIR, MAIS CE QUI RISQUE D'ARRIVER</p> <p>Carte : CE QU'ON VEUT, VOIR POUR LES FUTURES ZONES A</p>

2ème temps Description de l'espace : 15 à 20 min

Ce 2^{ème} temps doit être très rapide, ne rajouter aux éléments du bloc que ce qui paraît avoir du sens pour les acteurs et qui manque.

	Action	Priorité	animateur		acteur		Objectif
		temps	dit	fait	Dit	Fait	
							Est-ce qu'il y a des éléments qui manquent vraiment et que les acteurs souhaitent rajouter ?
1	Clic sur état initial	2min	Faire remarquer les différentes structures du schéma sur lesquelles il va falloir présenter ce qu'on ne veut pas voir	Possibilité de faire défiler les différentes structures par clic Pour comprendre la composition animateur dessine sur une des feuilles du paper si besoin	Réagit sur le repérage de la zone et des éléments	Acteur repère dessus carte à la demande	Repérage de la zone Commencer à faire parler
2	Clic sur « ? » = état vierge relief nu	5min	On va placer les réseaux , routes (linéaires), éléments (objets) et espaces (zones) qu'on n'aimerait pas voir d'ici 5 à 10 ans	Feuille paper-bord vierge	Voir, sans rien, ce que ça donne		Rentrer dans le délire du tout ou rien de tous les projets possibles et inimaginables
3	Clic sur réseaux	-	Imaginer de nouvelles routes, plus de chemins entre les parcelles De les goudronner	Dessine à la demande	Propose des projets	Proposer d'écrire une liste d'éléments à conserver pour la carte	

	Action	Priorité	animateur		acteur		Objectif
		temps	dit	fait	Dit	Fait	
			Imaginer plus de drains, de l'irrigation, un canal ? Proposer des projets loufoques pour faire réagir				
4	Clic sur forêt	- +	Imaginer de la forêt au-delà des Turlurons Replanter des peupliers et des haies sur tous les chemins Enlever de la forêt parcelles érodées	Dessine à la demande	Propose des projets		
5	Clic sur bâti	+	Essayer de répartir des horreurs partout 25 ha de pavillonnaire Que des exploitations Village discontinu	Dessine à la demande	Propose des projets		
7	Clic sur parcelle	++	Que de l'herbe, que de la vigne, que des céréales De la friche sur les pentes Une seule et unique parcelle	Dessine à la demande	Vont demander à repasser d'un clic à l'autre		Sous-entendu , repérer finalement les espaces qui doivent uniquement rester agricoles

3^e temps : débat sur les zones de friction : 45 min

paper board et bloc diagramme sur power point sur lequel sont représentés les points que les personnes interrogées ont cité en entretien de façon positive ou négative.

	Action	Priorité	animateur		acteur		Objectif
		temps	dit	fait	Dit	Fait	
1	Réexpliquer le déroulement et les objectifs		Les éléments avec les bonhommes contents ou pas contents représentent des éléments qui sont ressortis durant les enquêtes auprès de 7 personnes de la commune. Il s'agit donc d'une base de réflexion et non pas d'un schéma représentatif. A partir de ces points, il va falloir débattre ensemble pour trouver une solution aujourd'hui .				Amener les acteurs à comprendre ce qui fait paysage pour les uns et les autres et à discuter sur leur traduction dans les zonages des documents d'urbanisme. Comprendre l'espace agricole du territoire et l'intérêt de l'approche paysagère dans les documents d'urbanisme.
2	Clic sur points de friction zonage N puis A puis U	2min	Fait discuter les acteurs autour de chaque élément voire au-delà si les participants en font émerger d'autres.	Les points de friction, positifs et négatifs sont représentés par zonage. Dessine ce qu'on garde pour chaque point ou ce que l'on préconise.	Réagit sur le repérage de la zone et des éléments Débat et propositions		Pour chaque point représenté, qu'est ce qu'on change ? Ou qu'est ce qu'on préconise en terme de gestion et de réglementation, et à quelle échelle ? Amener les acteurs à débattre et faire ressortir des arguments

4 ^e te m ps	Action	Priorité	animateur		acteur		Objectif
		temps	dit	fait	Dit	Fait	
1	Discussion autour de la carte du zonage	30 min	Maintenant que tous les points non consensuels ont été débattus, il faut observer le zonage sur le bloc diagramme et débattre sur ses modifications éventuelles en fonction de ce qui vient d'être dit dans la phase précédente. Vous devez trouver un consensus et faire des propositions aujourd'hui.	Fait discuter les acteurs autour de chaque limite et fait ressortir les arguments Dessine à la demande	Réagit sur le repérage de la zone et des éléments Propose des projets		Quel zonage les acteurs préconisent-ils et avec quels arguments ?

4^e temps : définition des propositions de zonage : 30 min

UNIQUEMENT SI CLAIRE A ANIME LES DEUX SECTEURS EN MEME TEMPS

paper board et affichage du zonage sur chaque bloc diagramme. Le groupe se scinde pour travailler séparément sur les deux secteurs, Billom, et Tlnhat.

	Action	Priorité temps	animateur		acteur		Objectif
			dit	fait	Dit	Fait	
1	Division de la salle en deux parties		On va former deux groupes qui travailleront séparément sur le zonage de Billom, et celui de Tlnhat. On sépare au centre du groupe			Forment deux groupes	
2	Affichage d'une carte par secteur 1 animateur par groupe : Claire pour Billom et Lydie pour Tlnhat	30 min	Maintenant que tous les points non consensuels ont été débattus, il faut observer le zonage sur le bloc diagramme et débattre sur ses modifications éventuelles en fonction de ce qui vient d'être dit dans la phase précédente. Vous devez trouver un consensus et faire des propositions aujourd'hui.	Fait discuter les acteurs autour de chaque limite et fait ressortir les arguments Dessine à la demande	Réagit sur le repérage de la zone et des éléments Propose des projets		Quel zonage les acteurs préconisent-ils et avec quels arguments ?

5^e temps : restitution des résultats : 20 min

	Action	Priorité temps	animateur		acteur		Objectif
			dit	fait	Dit	Fait	
1	Explication des résultats de chaque groupe	15 min			Réagit au zonage de l'autre groupe		
2	Explication de la suite des événements	5 min	Explique comment les acteurs pourront récupérer les résultats		Pose des questions		

Déroulement 6 décembre

Secteur Est : ATBERT à 65% AGRICOLE - Parette, Nothomb, Grendel, Tontelange, Atbert,
Post, Schocville, Metzert, Heinstert, Louchert

!!! EVITER D'UTILISER LE MOT PAYSAGE !!!

Action	Priorité temps	animateurs		acteur		Objectif	
		M Dit	B Fait	Dit	Fait		
1	Rappeler brièvement <u>les règles et le rôle des supports en deux temps</u> 2 min	<p><u>Bloc diag</u> = espace commun visible par tous = c'est un schéma, représentant quelques éléments structurant du visible (route, forêt, bâti, parcelles), ce n'est pas une photo, pas strictement la réalité</p> <p>feuille de papier avec ce qui manque,</p> <p><u>carte</u>= dans un premier temps pour se repérer et dans un 2^e tps, supports de dessins des zones Agricoles de qualité (agronomique, de pratiques), et zones Agricoles Sensibles (gestion écologique, difficile d'accès, problèmes divers, ...), d'Habitat, de Service et d'Artisanat</p> <p>Les secteurs sensibles qui nécessiteraient une attention particulière dans la charte paysagère</p>	PREVOIR au moment de la synthèse Présenter ces 2 supports avec les deux groupes réunis	Pose des questions de compréhension		<p><u>A partir de l'existant</u></p> <p>Bloc = CE QU'ON NE VEUT PAS VOIR d'ici 5 à 10 ans, (MAIS CE QUI est en train d'arriver ou autre)</p> <p>Carte : CE QU'ON VEUT, VOIR POUR LES FUTURES enjeux Agricoles environnementaux et paysagers d'Atbert</p> <p>Objectifs principaux :</p> <p>1) faire émerger les argumentaires, les conflits et les opinions communes pour la mise en évidence des secteurs d'équilibre paysager et de fortes évolutions.</p> <p>2) mesurer l'implication des acteurs dans la réflexion sur l'échange du porté à connaissances des activités respectives</p>	
Action	Priorité temps	animateurs		acteur		Objectif	
		M Dit	B Fait	Dit	Fait		
2	Clic sur état initial 2 min (19h30)	<p>Faire remarquer les <u>différentes structures</u> du schéma sur lesquelles il va falloir présenter ce qu'on ne veut pas voir</p> <p>Laisser les gens faire</p>	<p>Note au fur et à mesure les éléments qui apparaissent dans l'ordre d'échelles :</p> <p>1 Objets - 2 groupement d'objets - 3 entité</p>	<p>Réagit sur le repérage de la zone et des éléments</p> <p>Présente par chaque binôme les résultats</p>	<p>Acteurs (en binôme écrit sur le papier) et repèrent dessus la carte à la demande</p>	<p>Repérage de la zone</p> <p>Commencer à faire parler</p>	
Faire défiler les éléments pour monter des exemple de réflexion 3 min							
3	Clic sur « ? » = état vierge relief nu	-	<p>On va <u>placer</u> les réseaux, routes (linéaires), éléments (objets) et espaces (zones) qu'on n'aimerait <u>pas voir d'ici 5 à 10 ans</u></p>		<p>Voir, sans rien, ce que ça donne</p>	<p>Acteurs (en binôme écrit sur le papier) et repèrent dessus la carte à la demande</p>	<p>Rentrer dans le <u>délice</u> du tout ou rien de tous les projets possibles et inimaginables :</p> <p>- Secteur peu pentu quelques endroits d'érosion (tonnières)</p>
4	Clic <u>sur</u> <u>parcelle</u>	++	<p>Que de l'herbe, de la vigne, que des céréales</p> <p>Que de la forêt</p> <p>Une <u>seule et unique</u> parcelle</p>	Dessine à la demande	<p>Vont demander à repasser d'un clic à l'autre</p> <p>Attention risque de focaliser sur les Luxembourgeois</p>	<p>Acteurs (en binôme écrit sur le papier) et repèrent dessus la carte à la demande</p>	<p><u>Sous-entendu</u>, repérer finalement les espaces qui doivent uniquement rester agricoles</p>
5	Clic <u>sur</u> <u>réseaux</u>	-	<p><u>Imaginer</u> de nouvelles routes, plus de chemins entre les parcelles</p> <p>De les goudronner</p> <p>Autoroute, élargissement des voiries</p>	Dessine à la demande	Propose des projets	<p>Acteurs (en binôme écrit sur le papier) et repèrent dessus la carte à la demande</p>	<p>- chemins agricoles près de la nationale, et contournement des villages, haute tension, remembrement, chemins forestiers</p>

Annexe 18 : exemple de panneau de débat

Etape de reconstruction

ESPACES A

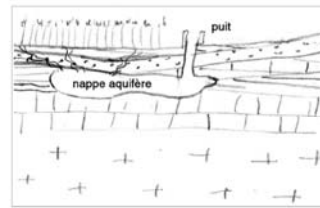
PROTEGER



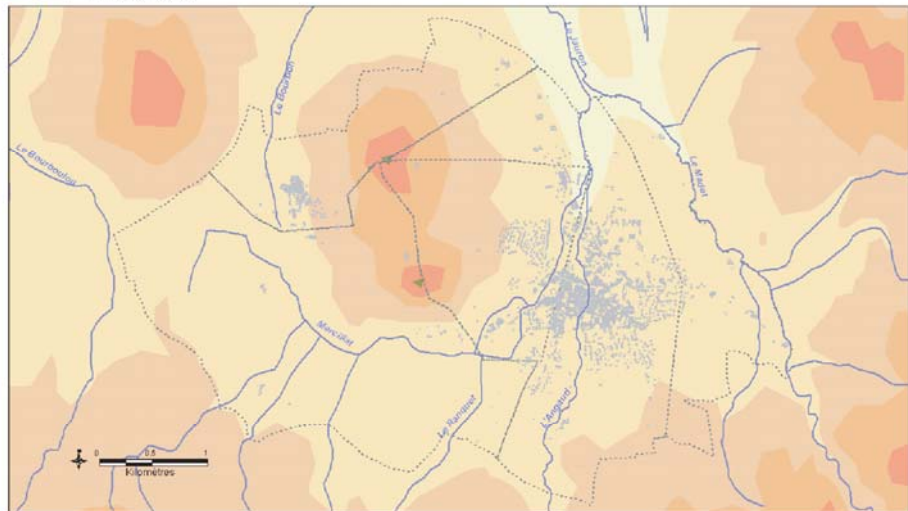
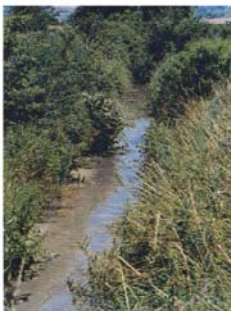
Principaux bassins Versants du Pays de Billom St-Dier

HYDROLOGIE

Système et géologie des nappes aquifères des Turlurons

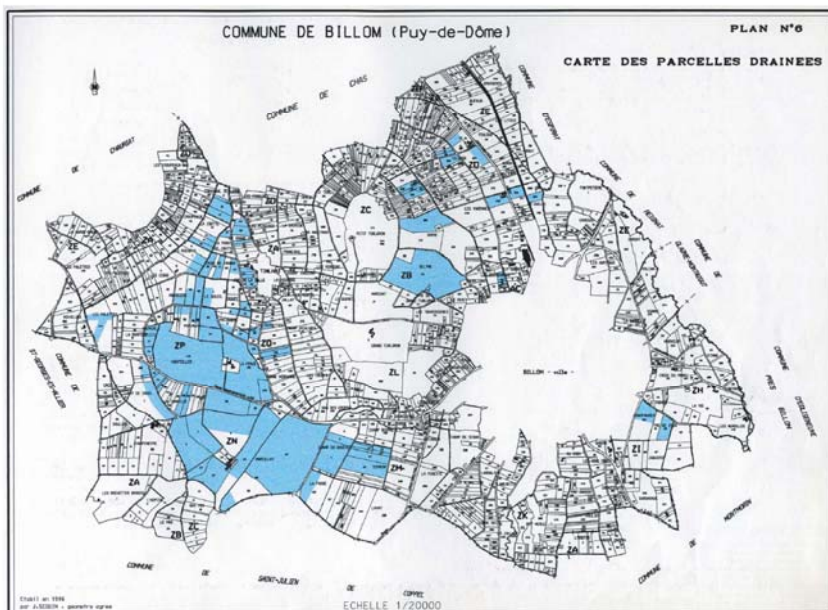
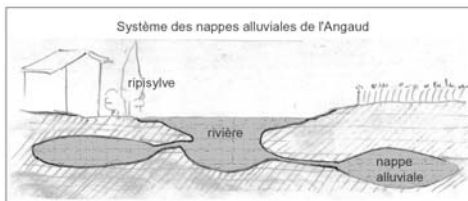


- BASALTE DU TURLURON
- DEPOT ARGILO-SABLEUX
- DEPOT MARNO-CALCAIRE
- SOCLE GRANITIQUE



La qualité des eaux des rivières de l'Angaud et du Madet est remarquable de part la présence d'écrevisses autochtones.

Un couvert végétal important permet la protection de la rivière. Par contre, il existe un problème davantage au niveau des nappes alluviales et aquifères qui répuèrent les eaux de ruissellements contenant les intrants agricoles.



L'irrigation concernait seulement 3 exploitations en 1999. Il n'y avait pas de projet d'extension à l'époque. En existe-t-il aujourd'hui ?

Le drainage est réalisé par le réseau des fossés le long des chemins. Le drainage actuel remplit-il correctement son rôle ?

La gestion des nappes et des rivières est-elle prise en compte dans vos systèmes de production ?

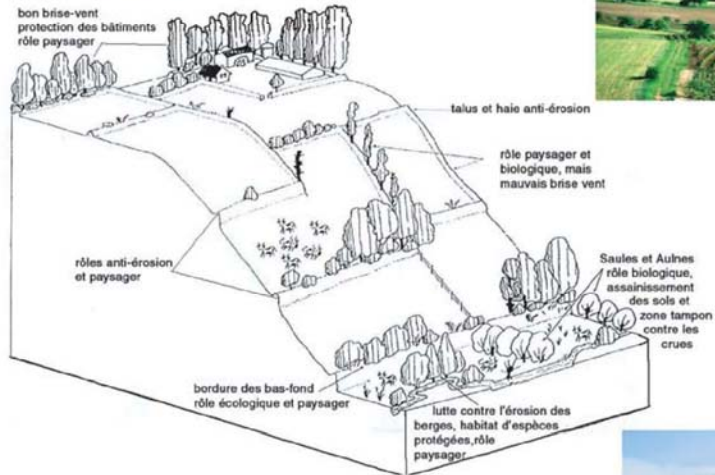
REALISATION: C. PLANCHAT entiac engref 06/2006
SOURCES: Cadastre DRE Auvergne 2006, Remembrement 1999
BD carthage IGN 1999 - 2004-PRGA - ENITAC 2006 -

Annexe 18 : exemple de panneau de débat

Etape de reconstruction

ESPACES A

GERER



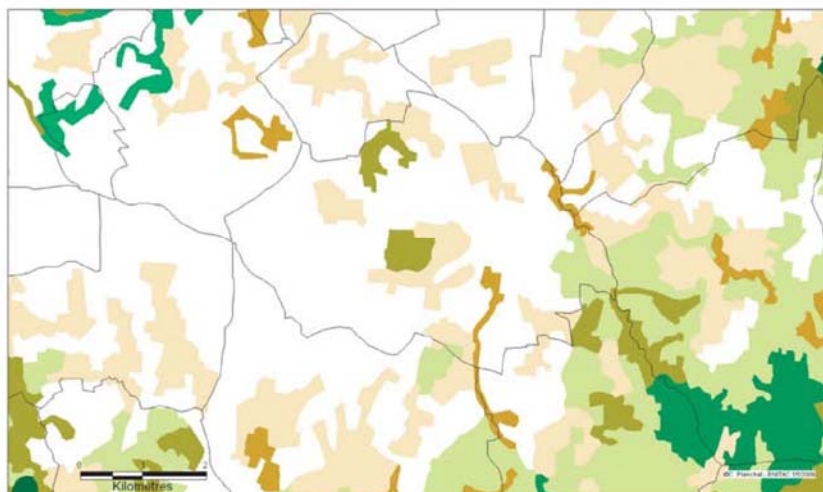
1999



Ces deux représentations des espaces boisés correspondent à des données moyennes. On observe surtout en 2004 une simplification des résultats, ayant pour conséquence la disparition de la forêt sur la carte, alors que dans la réalité il s'agit seulement d'une réduction des boisements.



2004



Les deux derniers remembrements ont profondément modifié les espaces boisés et arborés.

Au-delà du classement forestier du Grand Turluron, quels autres espaces arborés sont-il à préserver?

Etes-vous concerné par la gestion d'espaces arborés d'une berge, d'un drain, d'un talus ? quel est votre mode de gestion de ces espaces?

REALISATION: C. PLANCHAT en/tae engr/ef 06/2006
 SOURCES: Corne Land Cover IFEN 2006, remembrement 1999
 BD ORTHO IGN 1999 - 2004 PRGA - ENTAC 2006 - OPTMC BILLOM

Exemple de panneau de débat Etape de reconstruction

zone	POS		zone	PLU		AVENIR ? VOS PROJETS
	Avantages	Inconvénients		Avantages	Inconvénients	
ND	<ul style="list-style-type: none"> - protection de l'espace agricole - protection des espèces et habitats naturels - protection des boisements - zones inondables gérées 	<ul style="list-style-type: none"> - pas de construction possible - pas d'accès au réseau d'eaux usées 	N	<ul style="list-style-type: none"> - Souplesse entre protection de, production et gestion du patrimoine agricole - Préservation de l'environnement 	<ul style="list-style-type: none"> - Espaces de pluriactivités : production, protection et tourisme, risque de conflits d'usage 	<ul style="list-style-type: none"> - Diversification de l'activité agricole - Protection de l'environnement
NC	<ul style="list-style-type: none"> - activité agricole dominante - intérêt paysager - construction autorisée sous condition 	<ul style="list-style-type: none"> - fragilité des espaces : terre facilement mobilisée pour le développement urbain - pluriactivités empêchant l'activité agricole 	A	<ul style="list-style-type: none"> - activité agricole uniquement : terre et bâti - protection de l'activité, réduction « des conflits non agricoles » de voisinage 	<ul style="list-style-type: none"> - renforcement des règles de construction et du droit des sols : uniquement pour l'activité agricole 	<ul style="list-style-type: none"> - Devenir du patrimoine familial non agricole - Protection des paysages
2Nag NB	<ul style="list-style-type: none"> - bâti et exploitations acceptés - qualité paysagère 	<ul style="list-style-type: none"> - construction réservée - rattaché à l'espace urbain (conflits de voisinage) 	U	<ul style="list-style-type: none"> - avantages de la proximité de la ville : commerces, services, ... - intérêt paysager 	<ul style="list-style-type: none"> - mobilisation du foncier agricole pour l'extension des zones urbaines 	<ul style="list-style-type: none"> - Gestion des conflits de voisinage
			N	<ul style="list-style-type: none"> - production et image de qualité dans un espace protégé 	<ul style="list-style-type: none"> - production soumise au strict respect des normes environnementales - éloignement de la ville 	<ul style="list-style-type: none"> - Choix d'une production de qualité

Annexe 19 : représentations supports , ateliers de vision prospective

France

Belgique

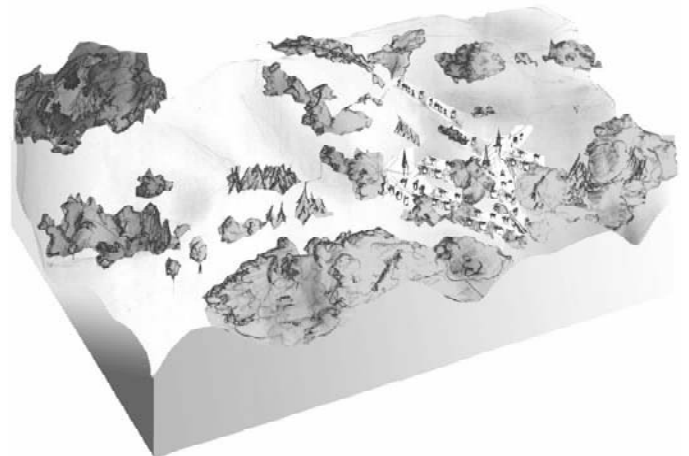
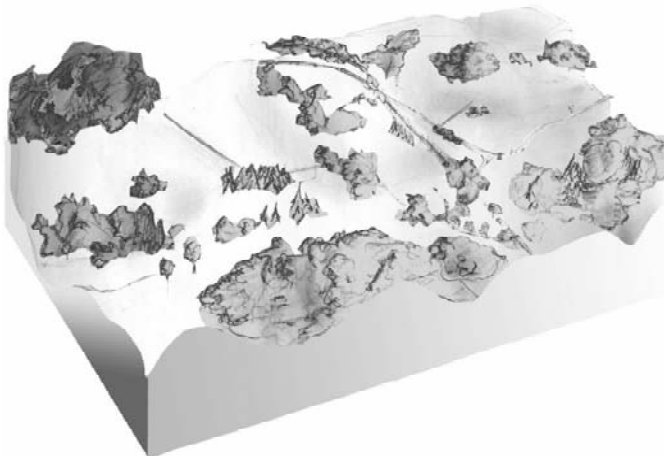
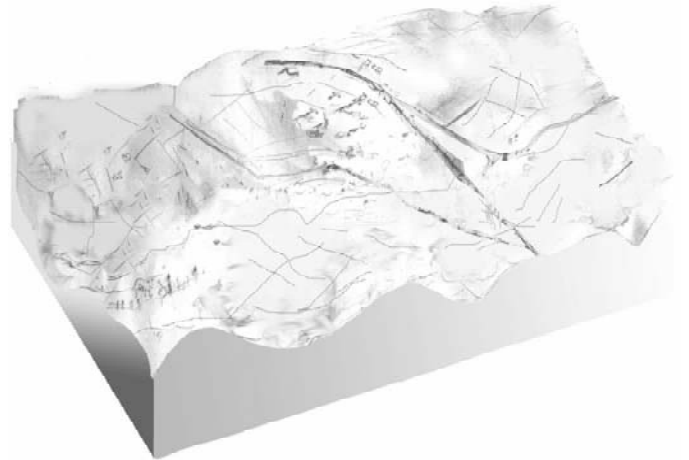
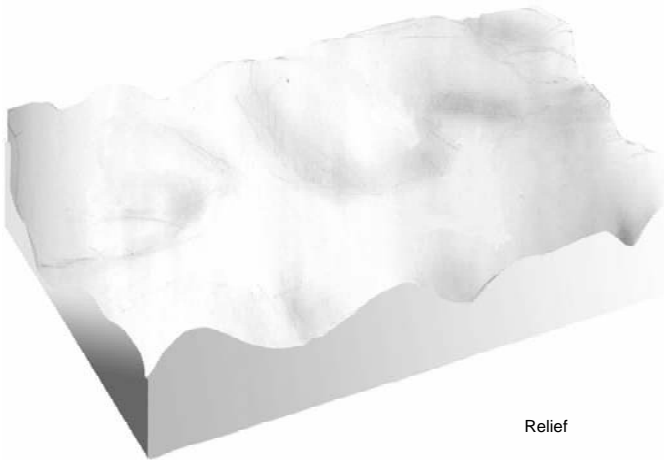
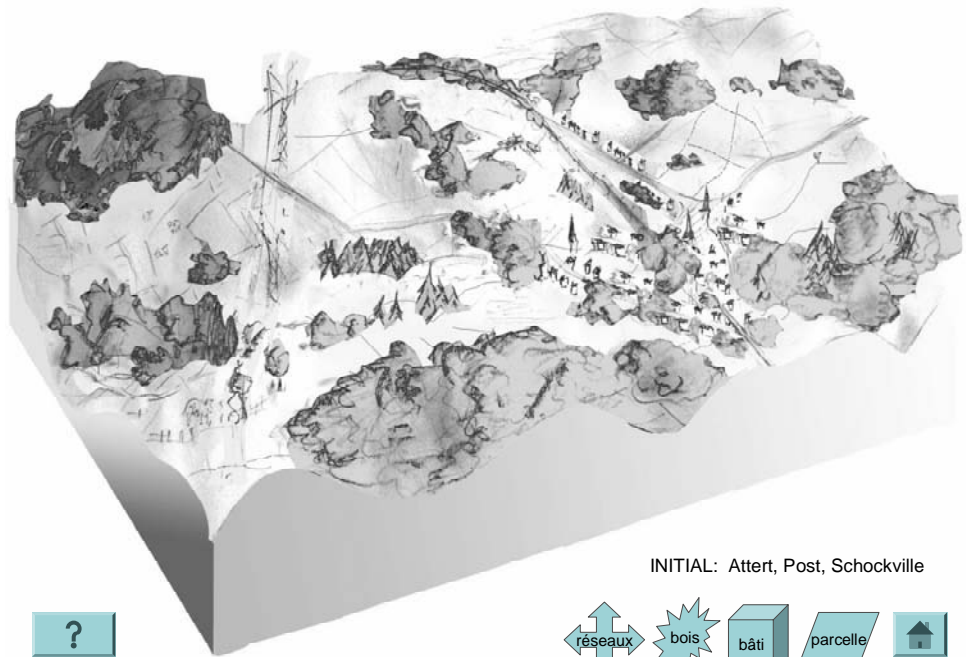
Projection du Bloc diagramme de Vision Prospective Négative sur Paper board et dessin par les acteurs



Utilisation de la cartographie simplifiée pour la Vision Prospective Positive



représentations supports ,
ateliers de vision
prospective
Présentation
Power Point du
Bloc Diagramme
VPN –
décomposition des
objets paysagers
selon le
déroulement de
l'animation



Annexes

Chapitre IV

Annexe 20 : caractéristiques géomorphologiques : plaine alluviale et volcanisme

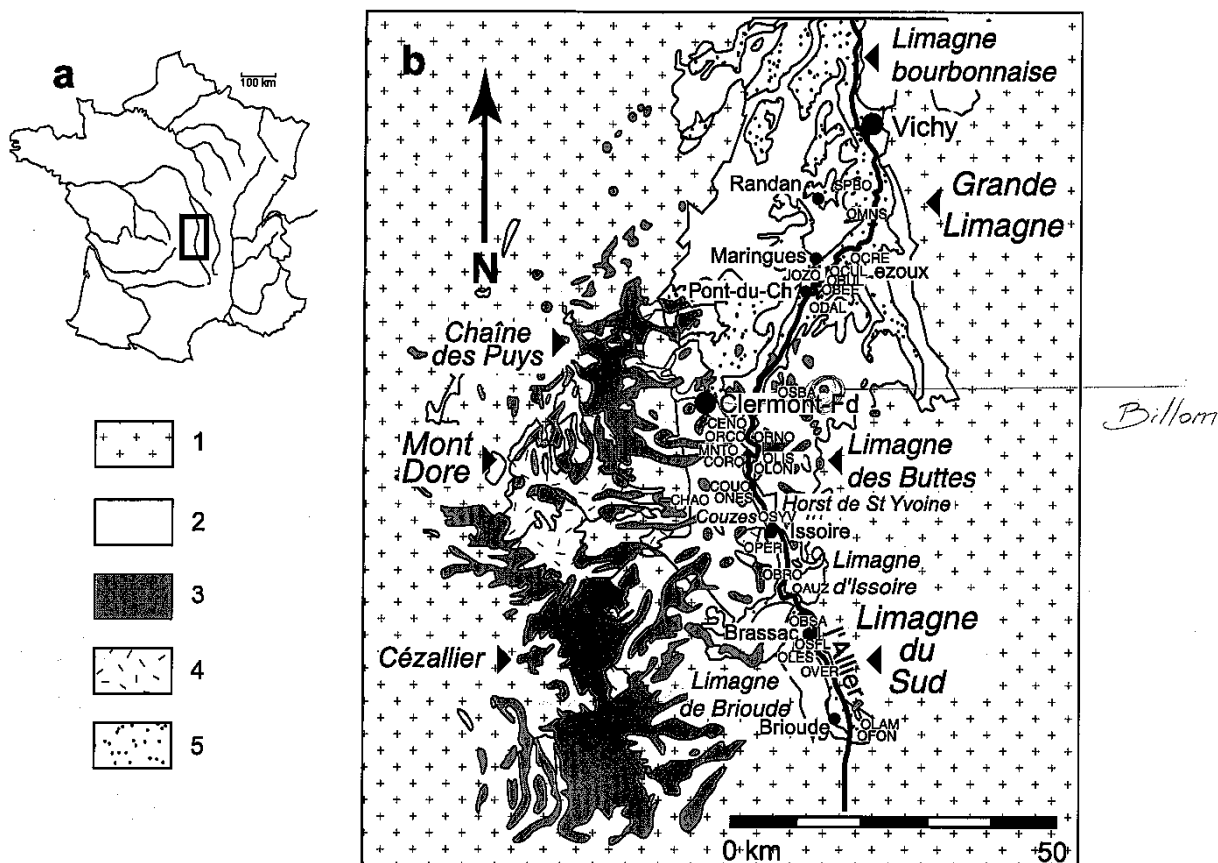


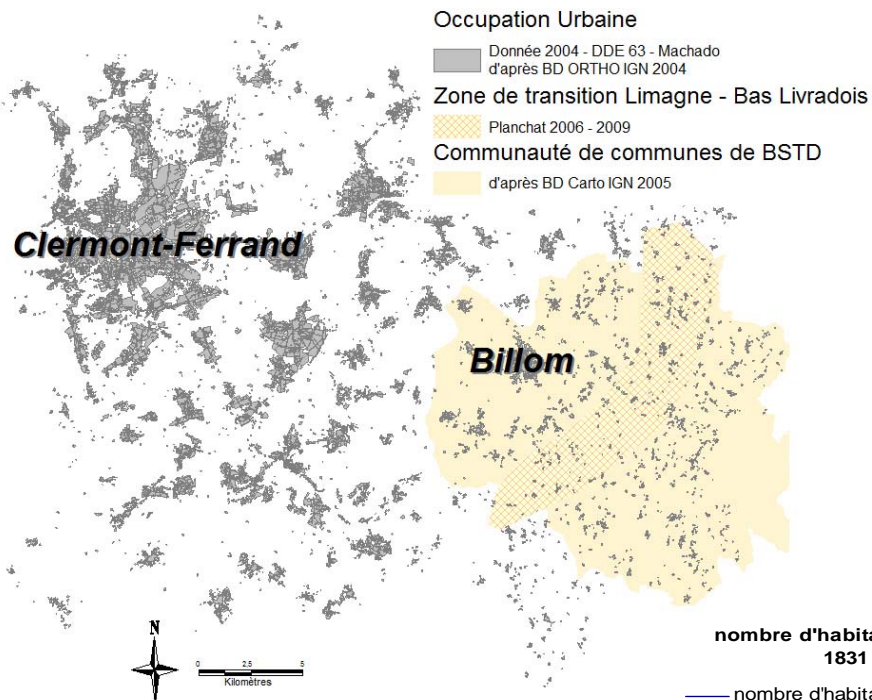
Fig. 1 : Cadre général de la moyenne vallée de l'Allier en Limagne. a) Localisation de la région étudiée – b) Carte générale de la Limagne et du volcanisme bordier. 1. Socle hercynien – 2. Sédiments tertiaires (Oligocène, principalement) – 3. Volcanisme basaltique pliocène et pléistocène – 4. Volcanisme différencié et pyroclastites – 5. Sédiments quaternaires (alluvions, principalement).

Localités citées dans le texte (Limagne d'Allier) : AUZ : Auzat-sur-Allier – BRO : Le Broc – BSA : Beaulieu-sur-Allier – BEE : Beaugard-l'Évêque – BUL : Bulhon – CHA : Champeix – CEN : Le Cendre – COR : Corent – COU : Coudes – CRE : Crevant-Laveine – CUL : Culhat – DAL : Dallet – FON : Fontannes – JOZ : Joze – LAM : Lamothe – LEN : Lempdes (N-E Limagne des Buttes, Puy-de-Dôme) – LES : Lempdes (Aval Allagnon, Limagne du Sud, Haute-Loire) – LIS : Lissac (Saint-Maurice) – LON : Longues (Vic-le-Comte) – MNS : Mons – MNT : Monton – NES : Neschers – ORC : Orcet – PER : Perrier – RNO : La Roche-Noire – SBA : Saint-Bonnet-lès-Allier – SFL : Sainte-Florine – SPB : Saint-Priest-Bramefant – SYV : Saint-Yvoine – VER : Vergongheon.

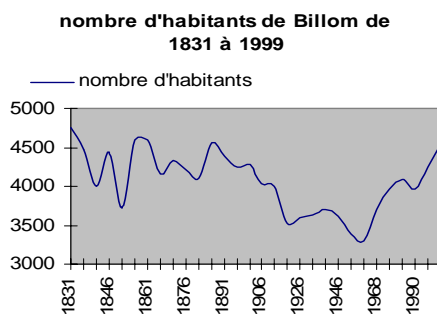
Fig. 1: Sketch of the middle part of the river Allier valley in Limagne a) Location of the studied area – b) General map of the Limagne graben and of the surrounding volcanism – 1. Hercynian basement – 2. Tertiary sediments (mainly Oligocene) – 3. Pliocene and Pleistocene basaltic volcanism – 4. Differentiated volcanism and pyroclastites – 5. Quaternary sediments (mainly fluvial deposits). AUZ to VER Localities cited in the text.

Annexe 21 : zone de transition entre Limagne et Bas Livradois.

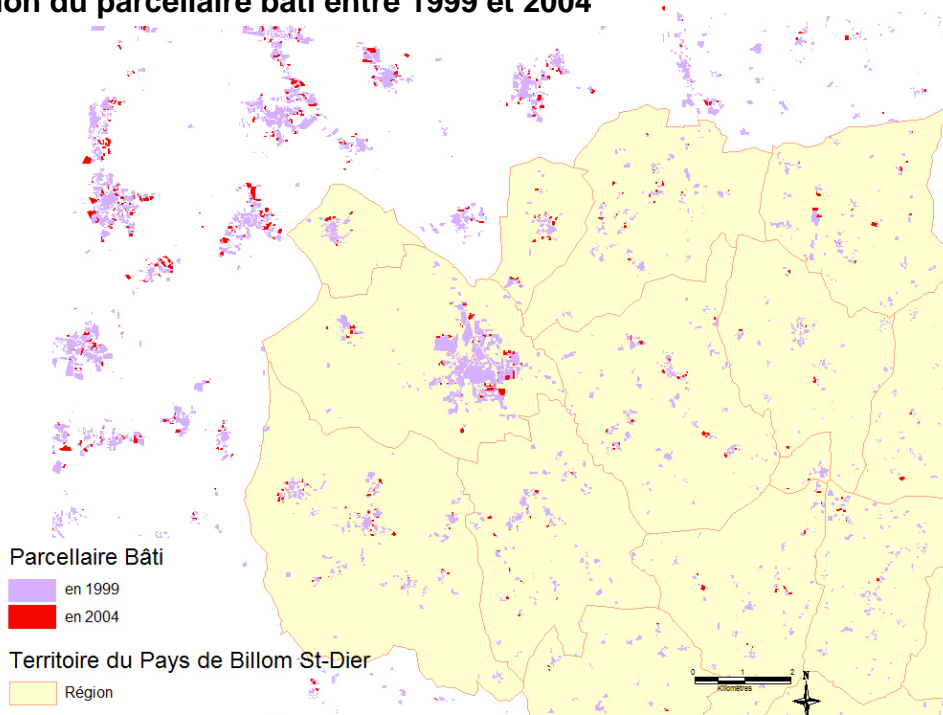
1. Formes de l'urbanisation du BSTD, et transition de l'influence de l'agglomération du Grand Clermont



L'augmentation de population n'est pas un critère de périurbanisation à Billom (même nombre d'hab. qu'au début XXe - INSEE, RGP 1999), comme peut l'être le développement de zones résidentielles en périphérie des bourgs.

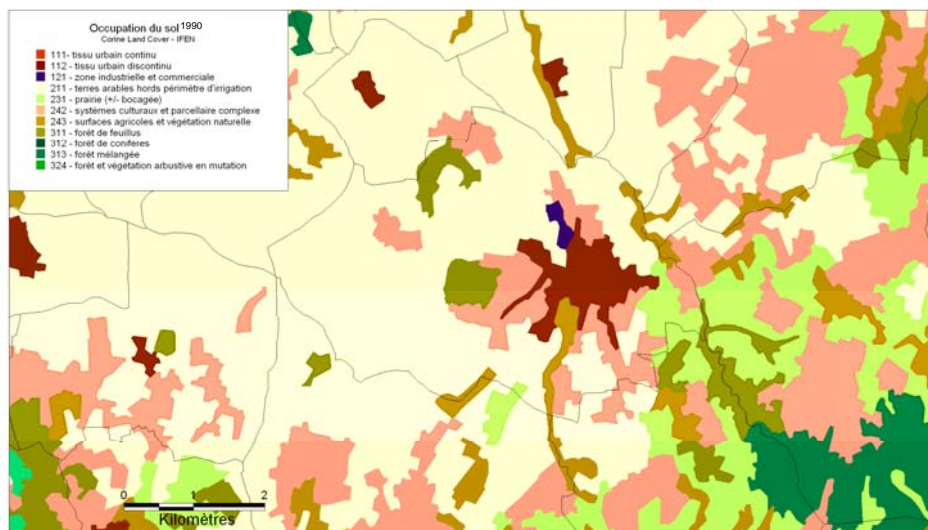


2. Evolution du parcellaire bâti entre 1999 et 2004

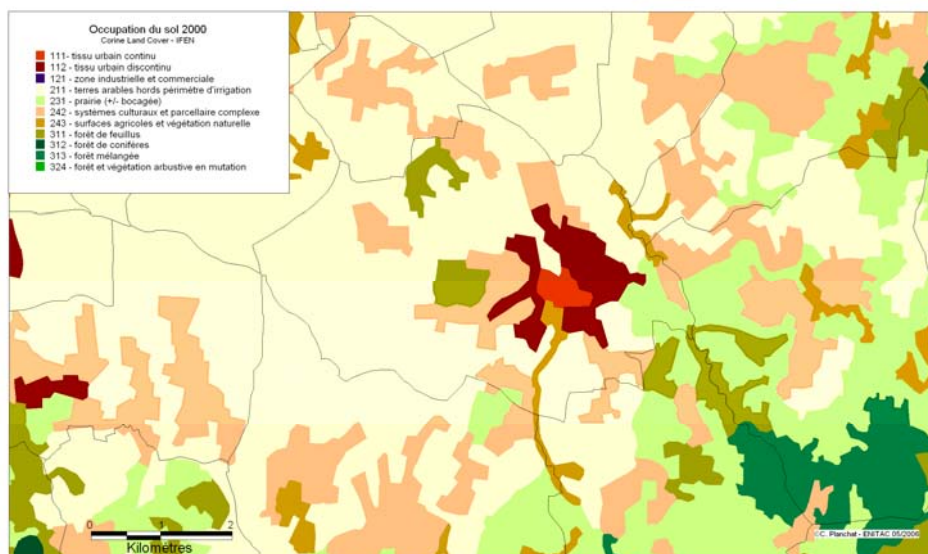


Annexe22 : Evolutions des Espaces agricoles

1. Diachronie de l'occupation du sol 1990 - 2000



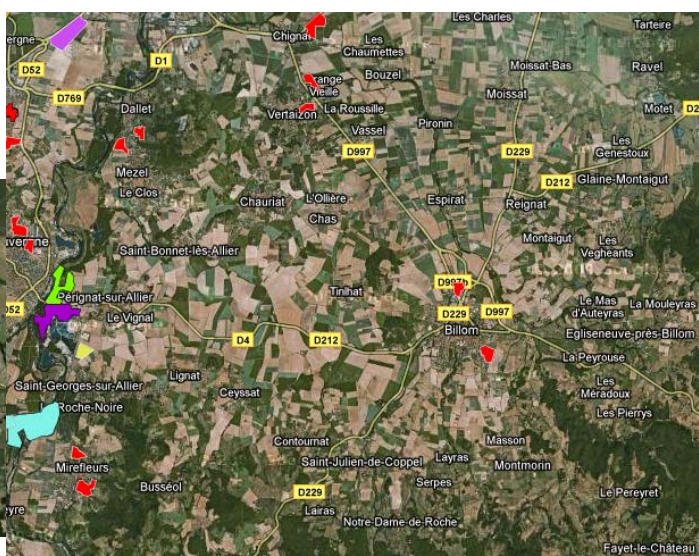
L'analyse diachronique entre 1990 et 2000 réalisée par l'IFEN ne révèle pas de changement d'occupation du sol remarquables. Les changements de couleurs observés sont une modification des critères de lecture des zones proposée par l'IFEN.



2. Diachronie de l'occupation du sol 2000 - 2006

L'analyse diachronique entre 2000 et 2006 réalisée par l'IFEN des changements d'occupation du sol révèle deux nouvelles zones d'urbanisation discontinue : une en zone inondable au nord. Et une au sud sur un système agricole complexe (polyculture, pâture, vignes, vergers voir planche n° ...).

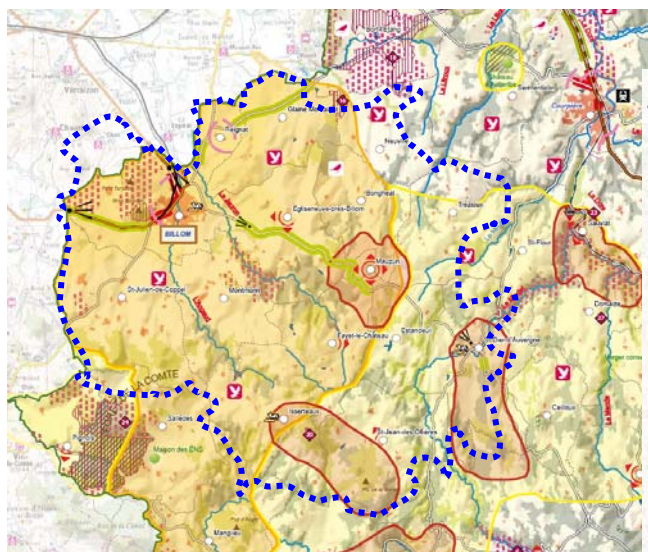
L'influence urbaine de Clermont-Ferrand à l'ouest du territoire de Billom s'observe en terme de développement d'un urbanisme diffus et le développement de zones d'activités commerciales.



Sources :
 Corine Land Cover 1990 - 2000 - 2006, IFEN - Portraits régionaux , accès internet : <http://sd1878-2.sivit.org/>

Annexe 23: Le point de vue du Parc Naturel Régional

1. Extrait du Plan de Parc de la charte du Parc Naturel Régional du Livradois Forez



Dans le Plan de la future charte du PNR Livradois Forez, le territoire de BSTD est inventorié selon les trois degrés d'intérêt paysagers. On constate que Billom fait l'objet de divers enjeux notamment au niveau de ces buttes volcaniques et de la plaine céréalière où le Parc les définit comme des zones d'intérêt écologique nécessitant un plan de gestion. Cette approche justifie bien que la question agricole est en majorité perçue par ces aspects spatiaux en priorité, selon des valeurs esthétiques et écologiques. À travers la lecture du diagnostic de la Charte, on observe que l'agriculture est encore perçue sous les deux aspects : activité et espace, la démographie agricole n'est pas nommée.

Axe 1 : Un "socle patrimonial" facteur d'appartenance

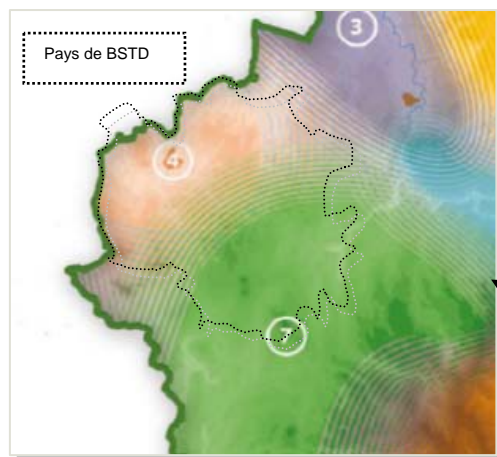
1.1 Maintenir la biodiversité et diversifier les habitats naturels

- Zone d'intérêt écologique disposant d'un plan de gestion ou d'une mesure de protection
- Zone d'intérêt écologique inventoriée ne disposant pas de plan de gestion ou de mesure de protection
- Zone d'intérêt écologique prioritaire pour mettre en place un plan de gestion ou des mesures de protection
- Zone de nature quotidienne (Chouette Chevêche, Vanneau huppé / Courlis cendré) à mieux gérer

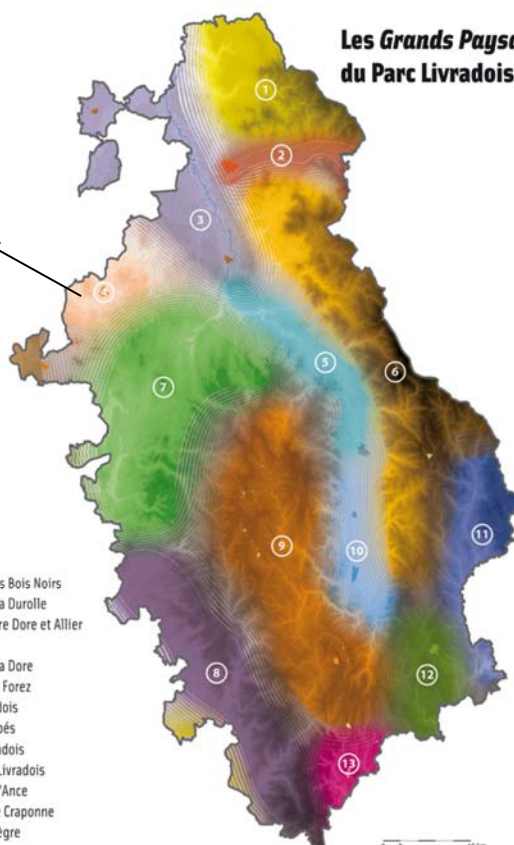
1.2 Construire les paysages de demain

- Site remarquable à doter d'outils garantissant le maintien des structures paysagères et n'ayant pas vocation à accueillir d'aménagements et d'infrastructures à fort impact paysager
- Haut lieu sur lequel mettre en place une démarche globale et concertée de protection et de valorisation
- Espace d'intérêt paysager devant faire l'objet de démarches de valorisation patrimoniale et touristique
- Silhouette de village à préserver
- Coupure verte à préserver
- Clairière à garder ouverte
- Point de vue depuis les axes à fort enjeux
- Périmètre de la communauté de communes de BSTD

2. Extrait du Schéma Paysager du PNR LF



Les Grands Paysages du Parc Livradois-Forez



- 1 Les monts des Bois Noirs
- 2 La vallée de la Durolle
- 3 La plaine entre Dore et Allier
- 4 Le Billomois
- 5 La vallée de la Dore
- 6 Les monts du Forez
- 7 Le Bas-Livradois
- 8 Les Pays coupés
- 9 Le Haut-Livradois
- 10 La plaine du Livradois
- 11 La vallée de l'Ance
- 12 Le plateau de Craponne
- 13 Le pays d'Allègre

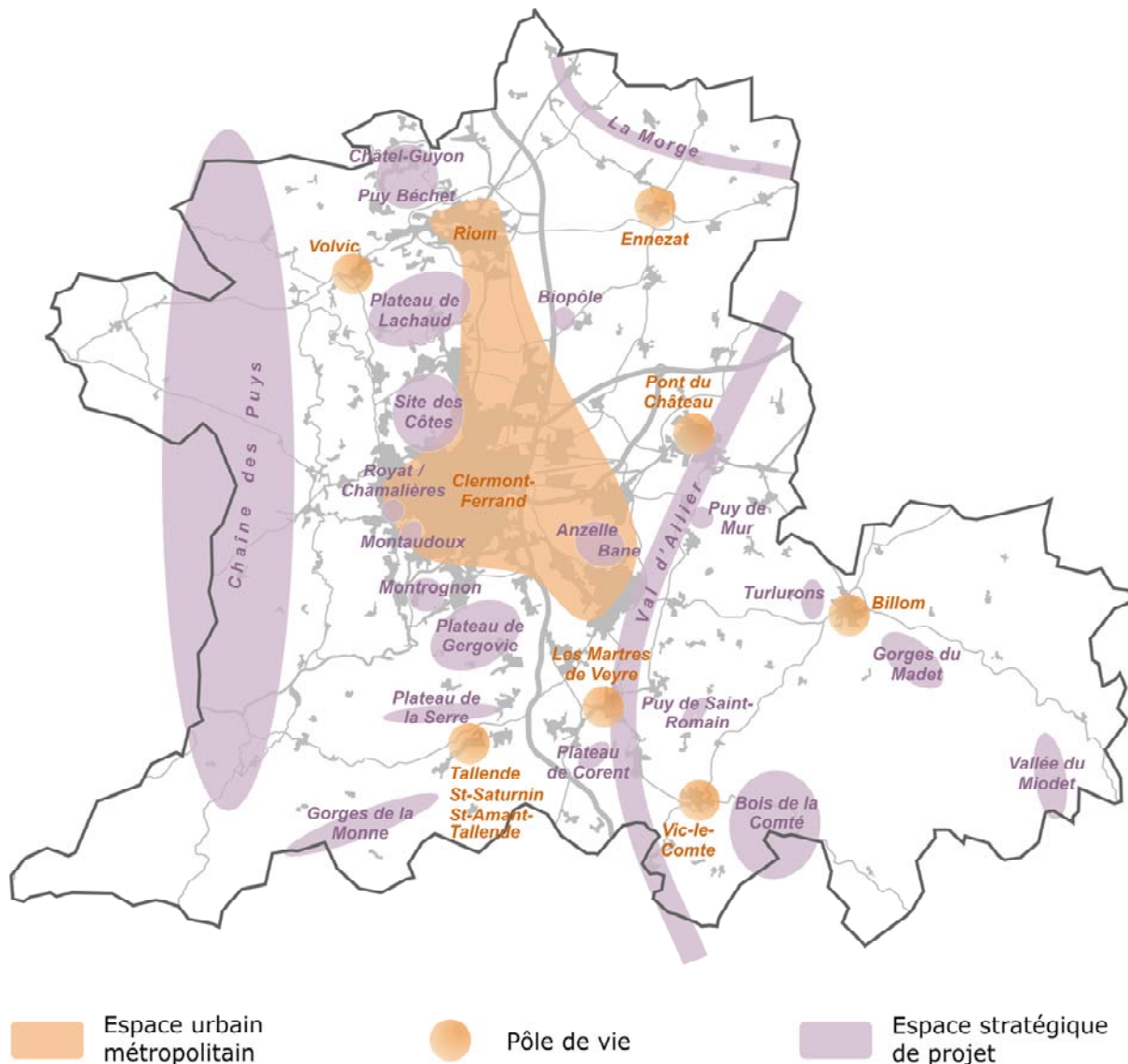
Le Schéma paysager du PNR, recense entités paysagères. La pertinence de ce schéma est de ne plus penser en terme de zonage mais de secteurs avec des zones tampons: il permet d'articuler les aspects physiques mais aussi culturels du paysage. On observe bien sur le secteur de BSTD, une hétérogénéité articulée à deux entités dominantes: le Billomois et le Bas Livradois.

Extrait de Carte des enjeux prioritaires du Schéma Paysager - « Les Grands Paysages du Parc Livradois Forez » - (Cabinet Miramand, 2008)

Annexe24: Le point de vue du Pays du Grand

1. représentation cartographique du diagnostic

La politique d'un développement des polarités urbaines montre qu'au final la question agricole est représenté comme ce qui « reste en blanc sur la carte », et sans projets stratégiques spécifiques. Sur Billom les Neks volcanique des Turlurons et la Vallée du Madet demeurent néanmoins reconnus.



2. L'angle de la « qualité de vie » - présentation publique du Diagnostic du SCOT

La question agricole apparaît dans l'articulation entre paysage et espaces agricole dans le contexte de la qualité de vie .

Un étalement urbain retardé



Est-ce une raison pour ne rien faire ?

Peut-on raisonnablement continuer à s'étaler dans un contexte de crise énergétique ?

UN TERRITOIRE QUI MARQUE PAR SA QUALITE DE VIE

Des paysages exceptionnels et des coupures vertes préservées

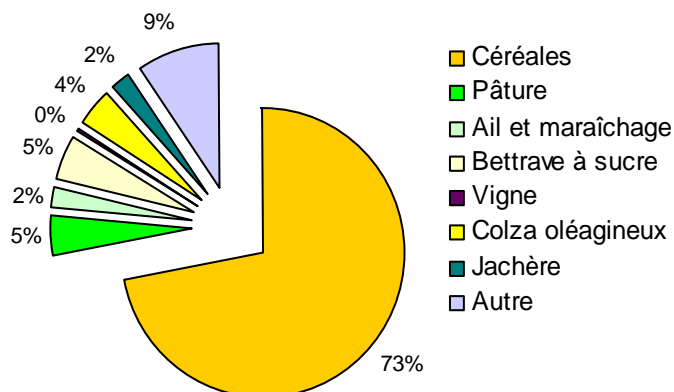


Avons-nous vraiment conscience de notre chance ?

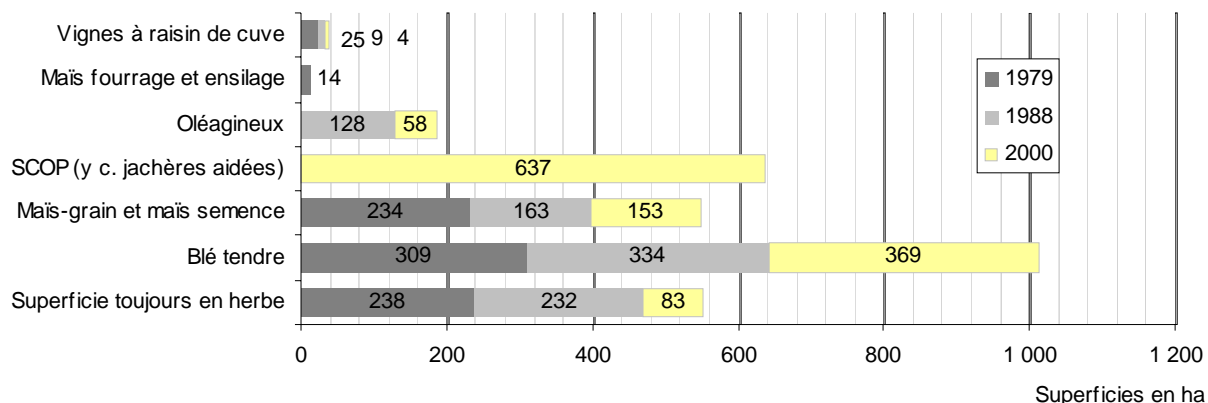
Annexe25 : Systèmes de production présents à Billom

Part des productions végétales

selon les agriculteurs enquêtés communes de Billom et alentours - Chambre d'Agriculture 63, mai 2006



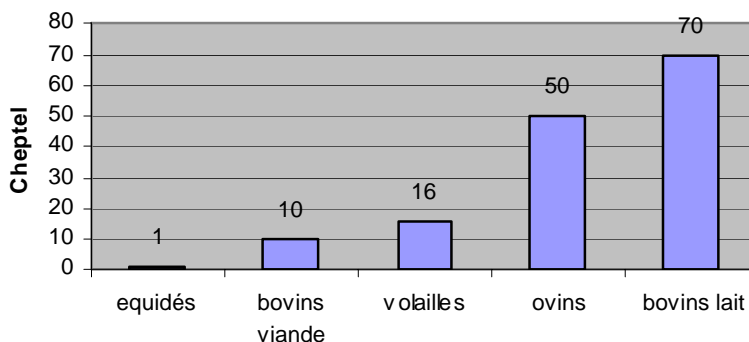
Evolution des surfaces de productions végétales selon le RGA pour la Commune de Billom



À constater la quasi disparition de la vigne, réduction de la STH, la diminution des surfaces en maïs et la progression des céréales, production d'ail et de maraîchage tellement faible que le RGA ne peut pas le prendre pas en compte.

Nombre total de têtes du cheptel par type d'élevage

Productions animales des agriculteurs enquêtés, commune de Billom - Chambre d'Agriculture 63, mai 2006

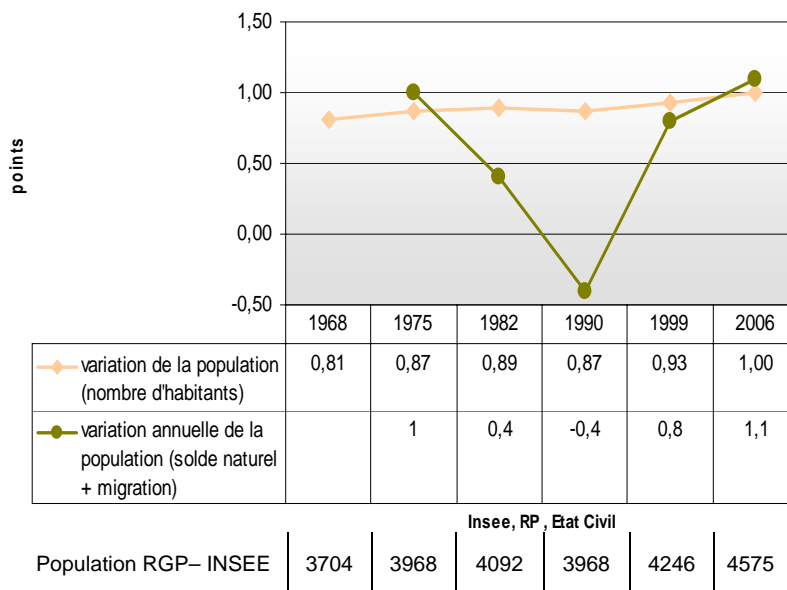


Annexe 26 : Socio-démographie de la population totale et agricole billomoise

1. Taux de variation annuelle de la population totale de la commune de Billom

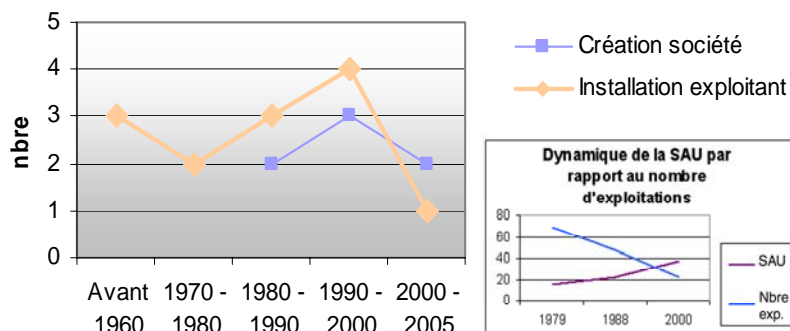
Le nombre d'habitants de la commune de Billom entre 1968 et 2006 a connu une croissance progressive, malgré une nette diminution au recensement de 1990. A partir de 1963, le collège de l'école militaire est fermé. Est-ce que des familles auraient quitté la ville des suites de cette fermeture ? Nous n'avons pas à ce jour trouvé d'explication à ce phénomène.

Parallèlement, dans les années 1980, le territoire de Billom a fait l'objet d'un engouement certain pour le développement des résidences principales individuelles et mais aussi familiale et secondaire. La tendance politique actuelle serait de contribuer à cette progression démographique afin d'atteindre le seuil des 5000 habitants et de pouvoir ainsi souscrire à la Dotation de Solidarité Urbaine et de cohésion sociale (DSU - loi de finances locale du 26 mars 2006). LA DSU est une composante de la Dotation Globale de Fonctionne-



2. Dynamique de la Surface Agricole Utile du territoire et des installations enquêtées

Périodes d'installation des exploitants et de création de sociétés



Les enquêtes des exploitants et propriétaires fonciers présents en 2006 sur Billom nous indiquent une croissance du nombre d'installations mais aussi de création (ou de reprise) de société (individuelles ou à Revenus Limités). C'est à partir des années 1990 que la création ou l'installation est moins dynamique.

Parallèlement, les données du Recensement Général Agricole soulignent un phénomène récurrent des territoires périurbains: le nombre d'installation ou de création d'activité est beaucoup trop faible par rapport à la cessation d'activité. On observe ainsi une diminution permanente du nombre d'exploitations agricoles, engageant par conséquent, les exploitants restant à augmenter leur surfaces à cultiver.

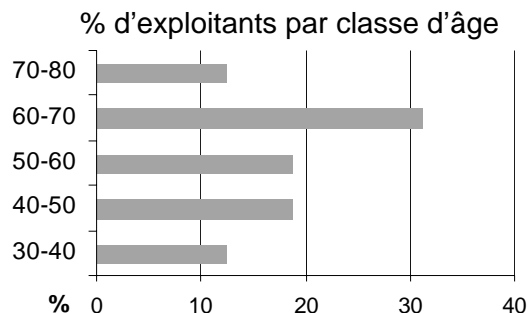
Sources - RGA 2000 - Enquête Chambre d'Agriculture 63 - CPH 2006

Chambre d'Agriculture 63 ENITAC CP.mai 2006

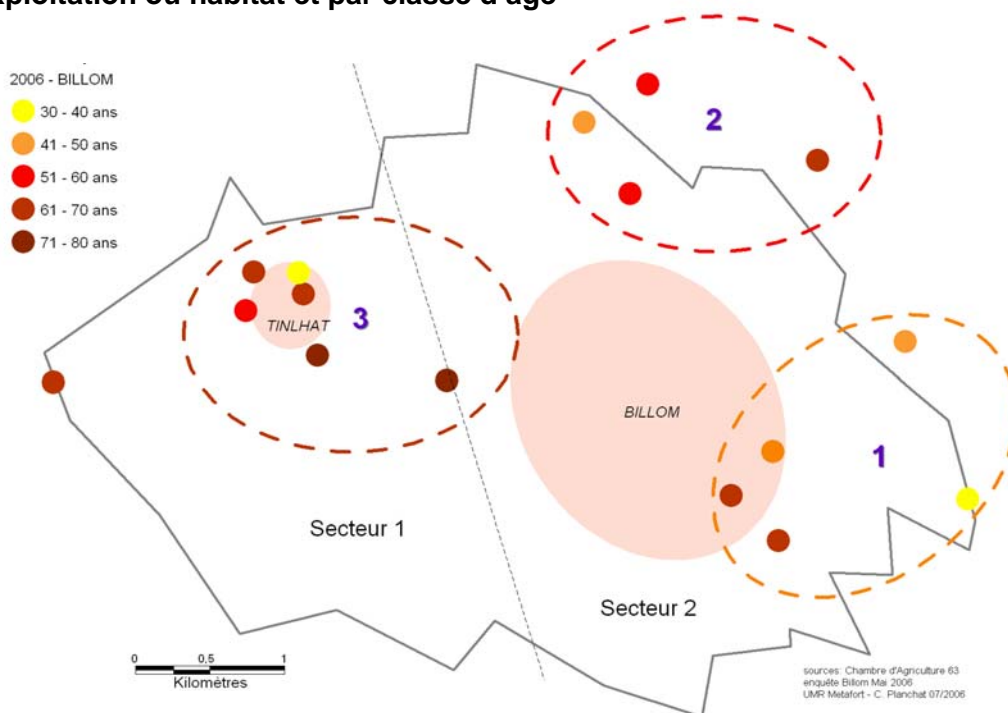
Annexe 27: Socio-démographie de la population agricole enquêtée

1. Statut et classa d'âge des exploitants et propriétaires de foncier agricole

Statut	Total
Retraité agricole	4
Exploitant	3
Salarié société agricole	6
Salarié autre secteur	3
Total	16



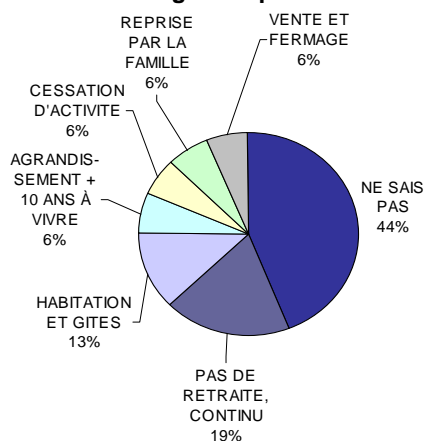
2. Répartition spatiale des exploitants et propriétaires de foncier agricole par sièges d'exploitation ou habitat et par classe d'âge



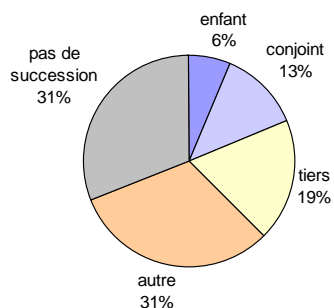
classe d'âge des agriculteurs enquêtés
Chambre d'Agriculture 63 ENITAC CP.mai 2006

3. Projets de succession

Devenir du siège d'exploitation



Succession par...



Annexe 28: Socio-Qualité des bâtiments d'exploitation

Type de patrimoine recensé	Total de bâtiments	capacité suffisante	trop petit	en état	en mauvais état
BATIMENTS AGRICOLES (non détaillé)	3	1	2	1	2
BERGERIE	1	1		1	
CAVE	1		1		1
CELLULE A GRAIN	1	1		1	
ETABLE	1		1	1	
EXPLOITATION	2	2		2	
GRANGE	14	1	13	4	10
HANGAR	9	4	5	7	2
HANGAR AVIATION	1		1	1	
LOCAL PHYTO	1		1		1
HABITATION	12	7	5	7	5
POULAILLER	2	2		2	
REMISE	6	3	3	3	3
SECHOIR AIL + ATELIER CONDITIONNEMENT	1	1		1	
total	55	23	32	31	24
%	100	42	58	56	44

Annexe 29: représentations « internes » du territoire

1. Pourcentage d'acteurs ayant validé les critères de représentation du territoire selon les cotations de l'échelle d'Osgood

Nous avons demandé aux élus de désigner sur une échelle allant de 1 à 5 des adjectifs antinomiques permettant de qualifier le territoire de Billom. Ce système de cotation correspond à l'échelle d'Osgood (Rouay-Hendrickx, 1991). Nous l'avons appliquée pour les adjectifs antinomiques suivants : Urbain-Rural, Naturel-Humanisé, Soigné-Désordonné, Fragile-Solide, Stable-Transformé comment les acteurs se positionner en termes d'attachement lieux toujours dans un objectif de discerner les processus et les arguments sur les intentions d'aménagement

Votre territoire est						
	Plus ?		Mitigé?		Plus ?	
	2	1	0	1	2	
rural	0%	21%	36%	43%	0%	urbain
naturel	0%	14%	36%	36%	14%	humanisé
soigné	14%	21%	43%	21%	0%	dérangé
fragile	7%	36%	21%	29%	7%	solide
stable	0%	0%	57%	43%	0%	transformé

2. extraits d'entretien des élus

Elu n°4 : « pour vous le Turluron c'est un espace agricole ou naturel ?

c'est un espace naturel... ben oui, ... agricole, on n'en n'a plus beaucoup hein...

vous avez encore 21 agriculteurs qui exploitent la commune là comparer de Cournon où il y a en a que trois !

oui mais enfin c'est pas...

vous préféreriez qu'il en ait plus ?

ben ça m'est égal ! c'est... c'est pas que je ne voudrais pas c'est indépendant de ma volonté ; c'est les raisons économiques qui poussent à ...à réduire le nombre d'agriculteurs

Pourtant, il y a une production intensive sur Billom, justement M.C., M. R., ce sont des exploitants qui ont pas mal de parcelles quand-même...

oui oui mais enfin... après eux, je ne pense pas que c'est la relève hein ! M. C., il a des filles qui ne sont pas prêtes...

si un agriculteur venait à s'installer sur Billom justement, vous en tant qu'élus où est-ce que vous préconiserez son installation ?

euh....

Vous seriez embêtée pour lui répondre ?

Oui hihhi !

Et vous feriez appelle à qui pour vous indiquer ?

Aux Chambres d'Agriculture

Quelle est votre image de l'agriculture sur Billom ?

Sur Billom, oh ben, j'en connais quelques uns, c'est principalement des producteurs d'ail, ce n'est pas de très grosses entreprises quoi.... »

Elu n°6 : « ...j'ai toujours aimé parler de Billom, car Billom c'est en somme un cul de sac, on arrive par le côté d'Espirat c'est un des coins les plus riches de la Limagne. Tinlhat, ses terres agricoles qui sont très riches, bon après on butte sur Montmorin, on butte sur Egliseneuve et après bon, je ne vais pas dire que c'est le coin pauvre mais bon c'est plus bocageux quoi ! ».

Annexe30 : illustrations des points soulevés par les acteurs en atelier de Vision Prospective Négative

1. Plantation récente de haies composées entre sentier agricoles et cultures - Secteurs de Tinlhat



© Planchat - Mars 2007

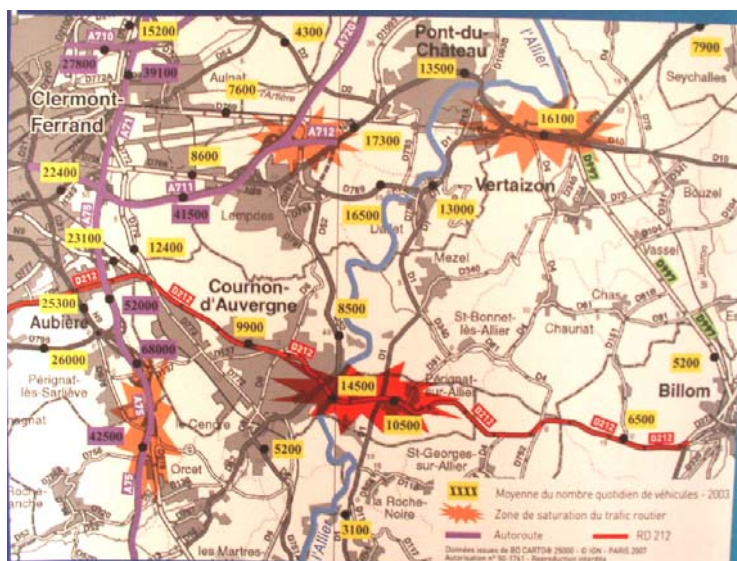
2. "Une concertation pour mieux décider"

Panneaux d'information exposés en mairie de Billom. Ils illustrent la démarche de concertation menée par le Conseil Général du Puy-de-Dôme en mars 2007 pour le projet de construction d'un nouveau pont sur la Rivière Allier en vue d'une déviation sud pour désengorger la commune de Pérignat s/ Allier et rejoindre la D212 à Billom par le secteur de Tinlhat.

Panneau du Conseil Général



Carte des enjeux routiers en 2003



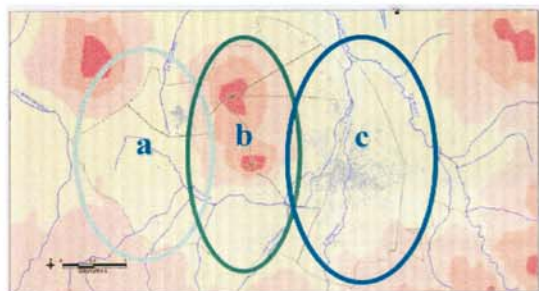
Carte des différents scénarios de déviations



Annexe31: intégration directe de certains résultats de notre démarche dans le PLU

Une agriculture qui reste gestionnaire d'une grande partie du territoire communal

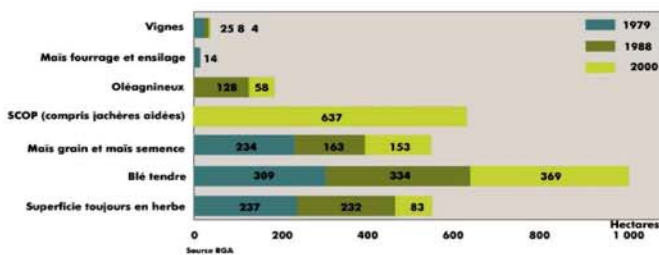
de la synthèse de l'étude de C. PLANCHAT de l'ENITA Clermont-Ferrand



- 66 % du territoire communal est constitué de terres agricoles, par des espaces boisés et des grandes cultures. Une forte poussée de l'urbanisation.
- Les deux remembrements réalisés en 1975 et 1999 ont ménagé d'importants espaces ouverts.
- La commune est caractérisée par la présence de terres argilo-calcaires fertiles consacrées à la polyculture, les céréales, les vergers, les vignes. Le territoire peut être divisé en trois grands secteurs :
 - A) le secteur Ouest de Tinlhat avec des terres agricoles occupées et des domaines agricoles épars consacrés à la culture des céréales.
 - B) le secteur central qui correspond aux Turlurons et a conservé une agriculture de pentes diversifiée (vignoble, vergers, ails, prairie, céréales...). Une faible urbanisation gagne le bas des pentes.
 - C) un secteur urbanisé avec encore quelques espaces agricoles, des espaces boisés et des cours d'eau créant des zones inondables.

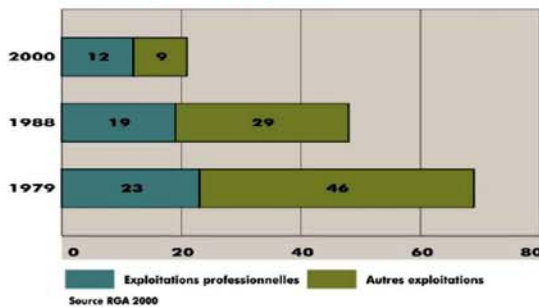
→ Une caractéristique de la commune de Billom est sa proximité de Clermont-Ferrand et la forte demande de terrains à bâtir qui s'en suit. Cela peut engendrer une pression foncière, notamment dans le secteur A qui subit fortement « l'avancée du front de l'agglomération clermontoise ».

EVOLUTION DES PRODUCTIONS SUR LA COMMUNE DE BILLOM ENTRE 1979 ET 2000

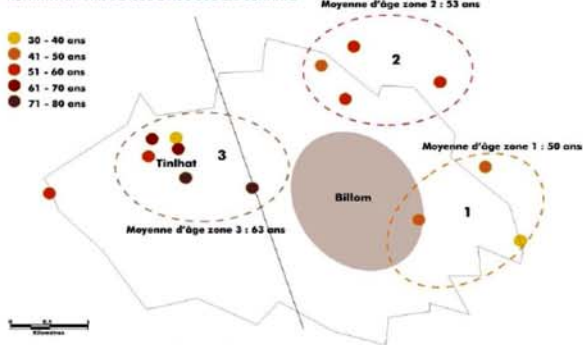


→ Billom connaît les mêmes évolutions que la plupart des communes du département, avec une forte diminution du nombre d'exploitations, une superficie agricole totale qui diminue légèrement et une augmentation de la SAU par exploitation. Ce sont les exploitations de moins de 50 ha qui ont le plus baissé mais parallèlement se sont créés des regroupements agricoles de plus de 150 ha pouvant exploiter des terres sur plusieurs communes : ce phénomène concerne plus particulièrement les cultures céréalières. Les actifs agricoles ne représentent qu'1,4 % des actifs de la commune.

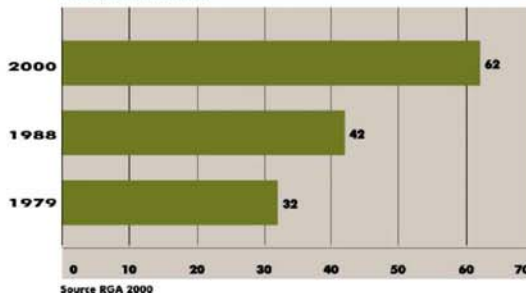
EVOLUTION DU NOMBRE D'EXPLOITATIONS



REPARTITION PAR CLASSE D'AGE DES EXPLOITANTS



EVOLUTION DE LA SAU MOYENNE DES EXPLOITATIONS PROFESSIONNELLES

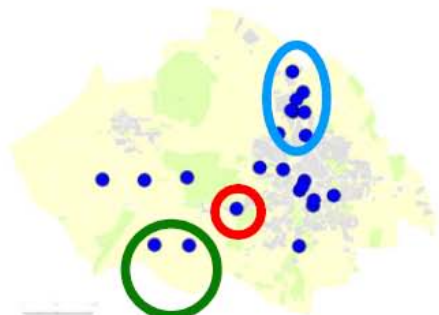


→ La plupart des exploitants de la commune sont relativement jeunes et la pérennité des structures à 10 ans est assurée. Une moyenne d'âge d'environ 50 ans sur le secteur ouest de la commune, 63 ans sur le secteur de Tinlhat.

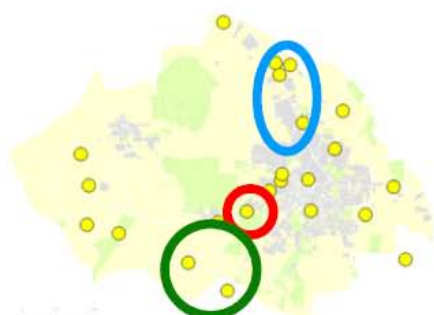
→ Il est à noter que sur les 781ha de SAU totale, 693, soit 89%, sont en terres labourables.

1. Objets paysagers issus des enquêtes individuelles auprès des élus - Etape 2, IMVP 2008

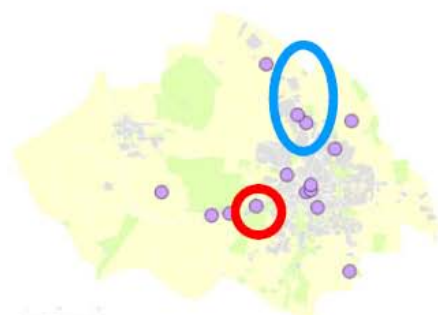
Les secteurs qu'on souhaite voir aménagés



Les secteurs qu'on "ne veut pas montrer"



Les secteurs qu'on veut faire disparaître, enlever



2. Extraits photographiques du rapport Initial de l'Environnement Sycomore 2007

○ Entrée de ville sud



○ Entrée de ville nord et zone artisanale



○ Manque de haies

Les structures végétales qui organisaient le paysage agricole (haies, arbres) ont pratiquement disparu notamment en raison des nouveaux modes de cultures. Il subsiste toutefois quelques haies hautes (chênes pédonculés, frênes, charmes...) et basses (sureau noir, noisetier, prunellier, aubépine...). On trouve également de rares arbres isolés essentiellement des fruitiers qui se détachent nettement dans ces paysages très ouverts.



Annexes

Chapitre V

Annexe 32 : Partenariat avec la Faculté d'Agronomie de Gembloux

1. Collaboration scientifique



Terrain avec le Prof. Christians

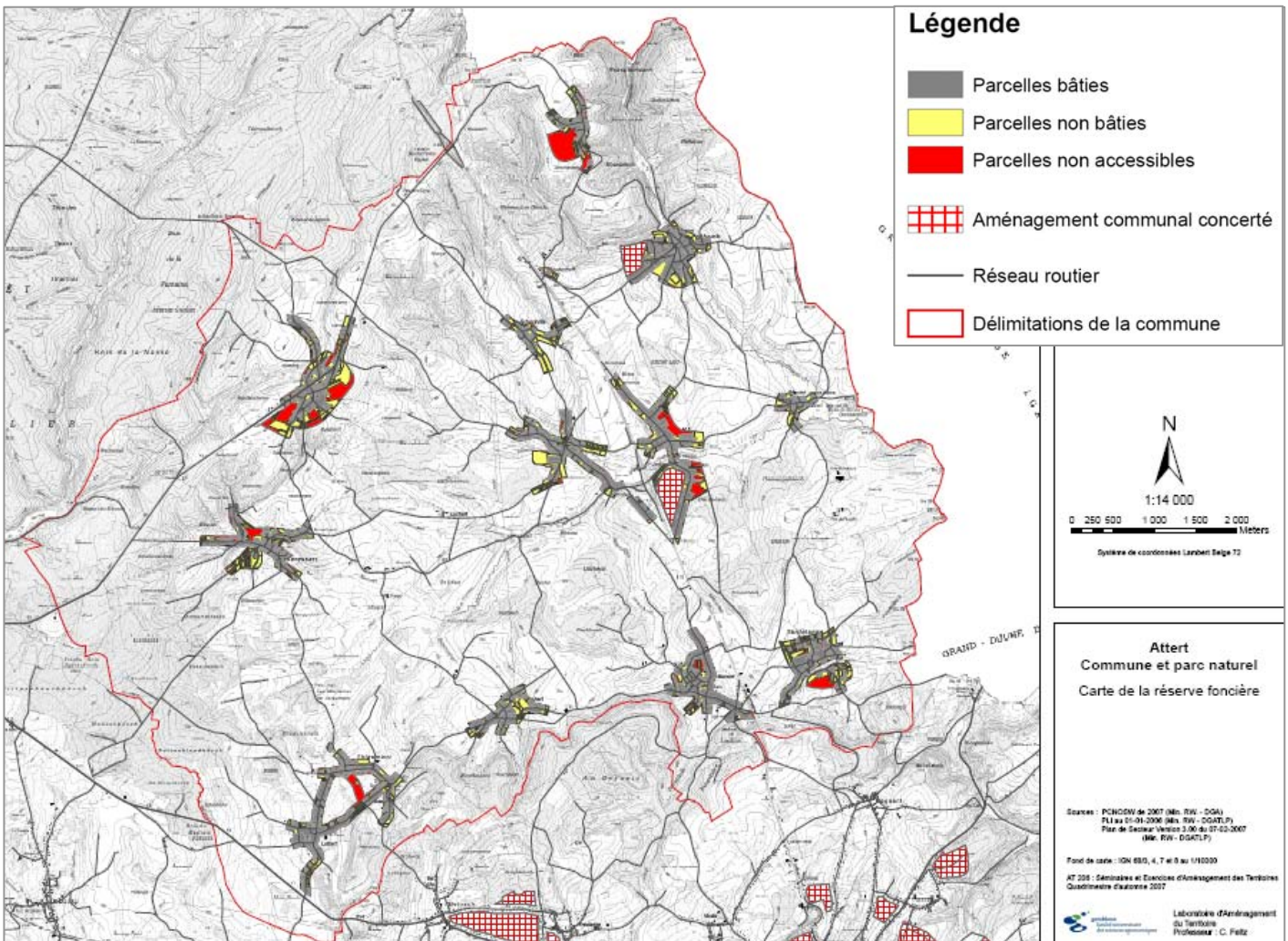


Lecture de paysage avec le Prof. Feltz

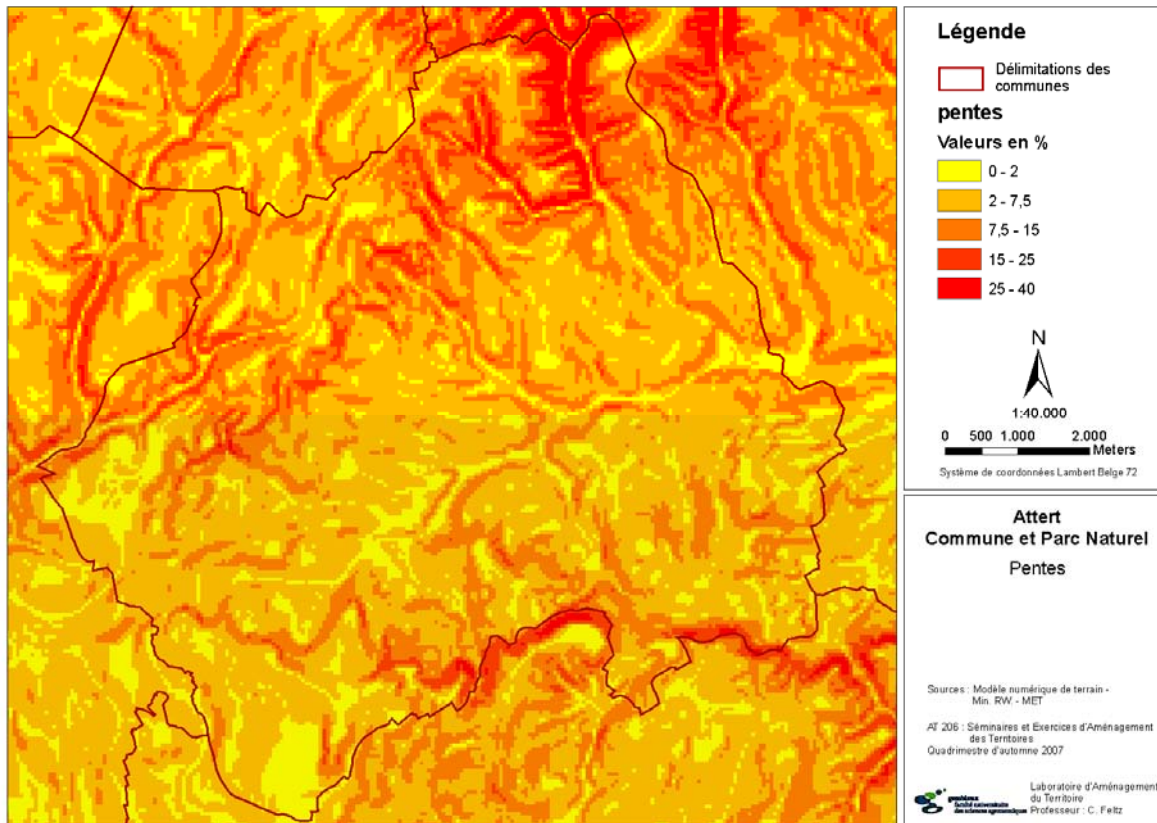


Travail avec les étudiants sur les chorèmes

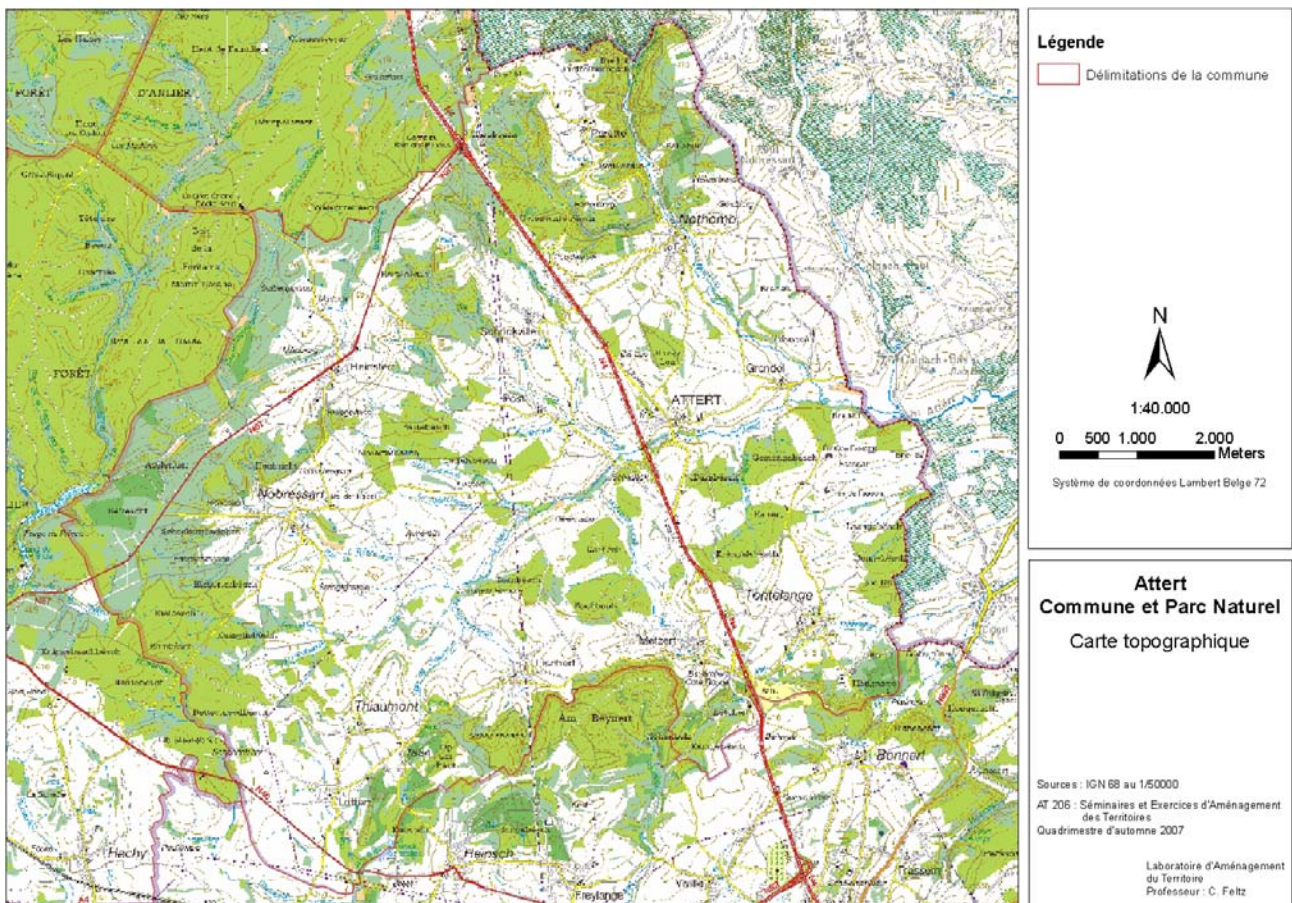
2. Carte des réserves foncières : production de l'étude d'Attert par les étudiants de Gembloux 2007



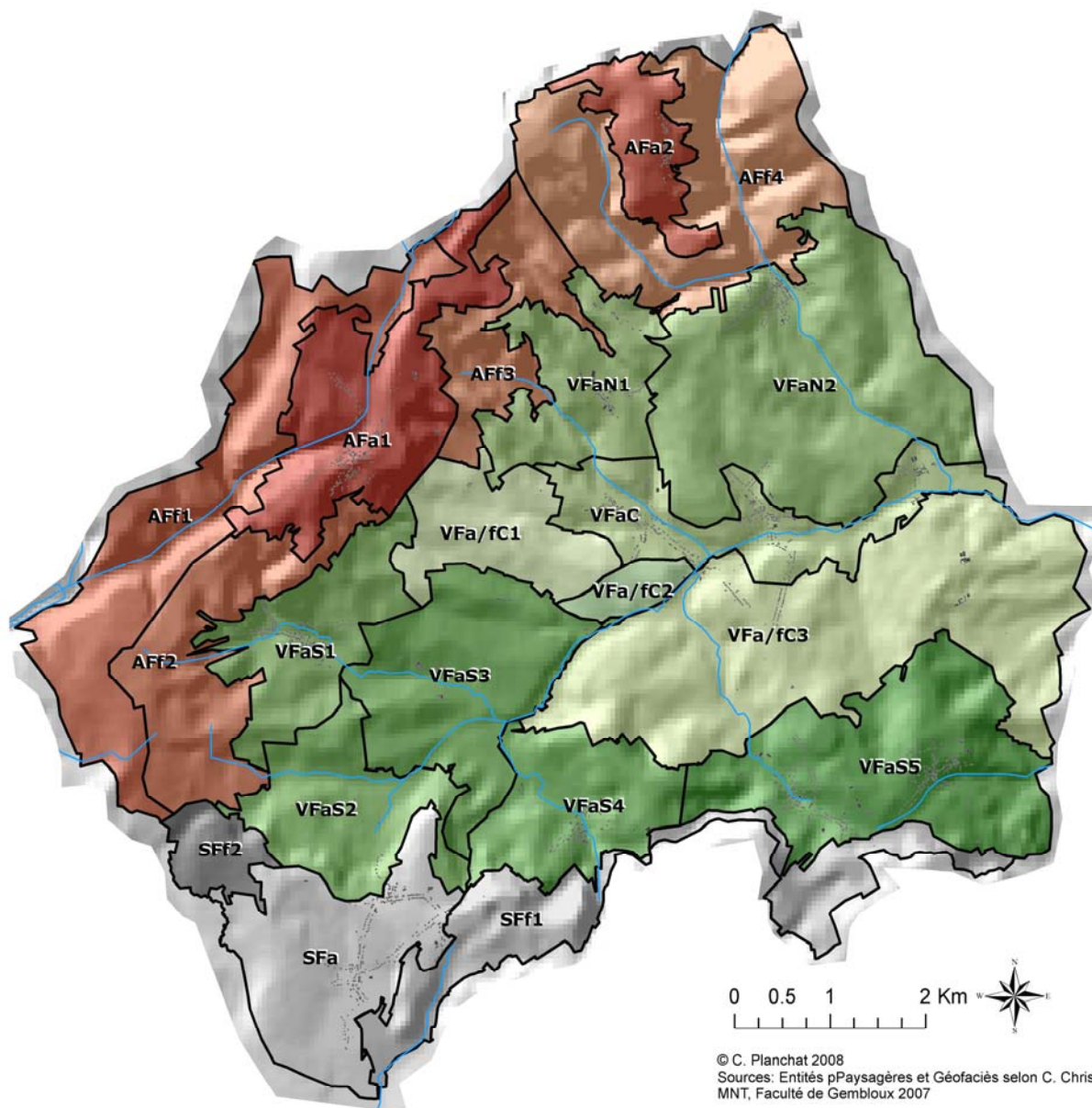
3. Carte des pentes : production de l'étude d'Attert par les étudiants de Gembloux 2007



2. Carte topographique de la Vallée de l'Attert



Annexe 33 : Entités Paysagères selon les géofaciès de la Vallée de l'Attert



© C. Planchat 2008
Sources: Entités pPaysagères et Géofaciès selon C. Christians, 2007
MNT, Faculté de Gembloux 2007

Légende

Charles Christians

Géosystèmes rattachés à la retombée ardennaise

- Afa1 Faciès de Heinster
- Afa2 Faciès de Parette
- AFF1 Faciès des Rulles
- AFF2 Faciès du Haut Attert
- AFF3 Faciès des Hauts ruisseaux de Post et de Schockville
- AFF4 Faciès de La Lamisch et La Nothomb

Géosystèmes rattachés à la cuesta sinémurienne

- SFa Faciès agricole de Thiaumont
- Sff1 Faciès du Front de cuesta
- Sff2 Faciès de Bettschleedbësch

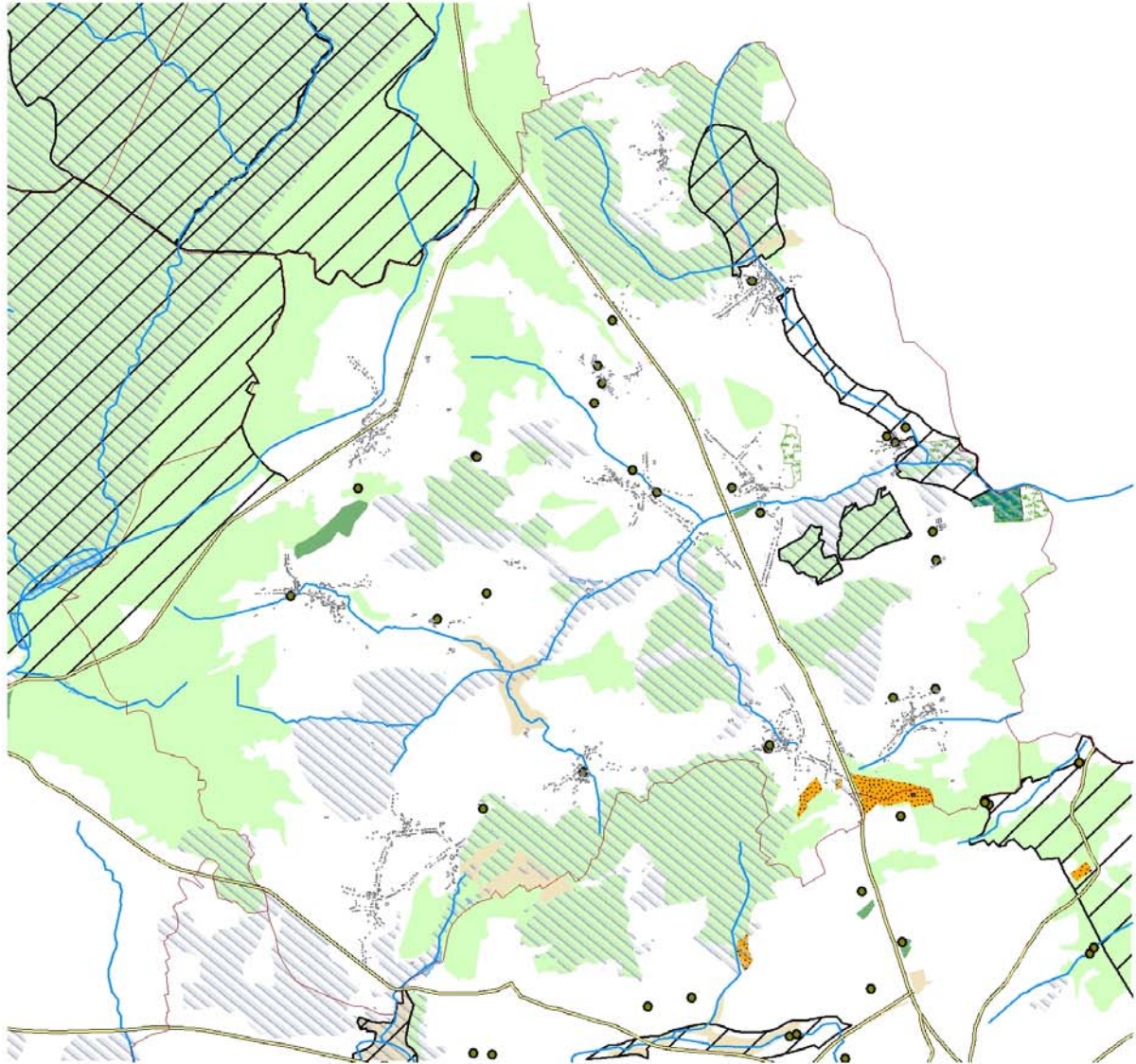
Géosystèmes de la vallée de l'Attert et affluents

- VFa/fc1 Faciès du Foulterfless
- VFa/fc2 Faciès de Luxeroth
- VFa/fc3 Faciès du Faascht

- VFaC Faciès de Post Attert Grendel
- VFaN1 Faciès de Schockville
- VFaN2 Faciès de Nothomb
- VFaS1 Faciès de Nobressart
- VFaS2 Faciès de Lischert
- VFaS3 Faciès de Thiaumont
- VFaS4 Faciès de Louchert Almeroth
- VFaS5 Faciès de Tontelange Metzert

Sensibilités écologiques sur la Vallée de l'Attert

UMR Metafort - C. Planchat 2009



Légende

Affectations Plan de Secteurs

- | | | |
|------------|------------------|--|
| Agricole | Surface en Eau | Zones de Captage |
| Forestière | Espaces verts | NATURA 2000 |
| Loisirs | Extraction | réserves naturelles Attert non incluses en zones d'inventaires |
| Naturelle | Intérêt paysager | |

0 0.35 0.7 1.4 Km
©C. Planchat 2008

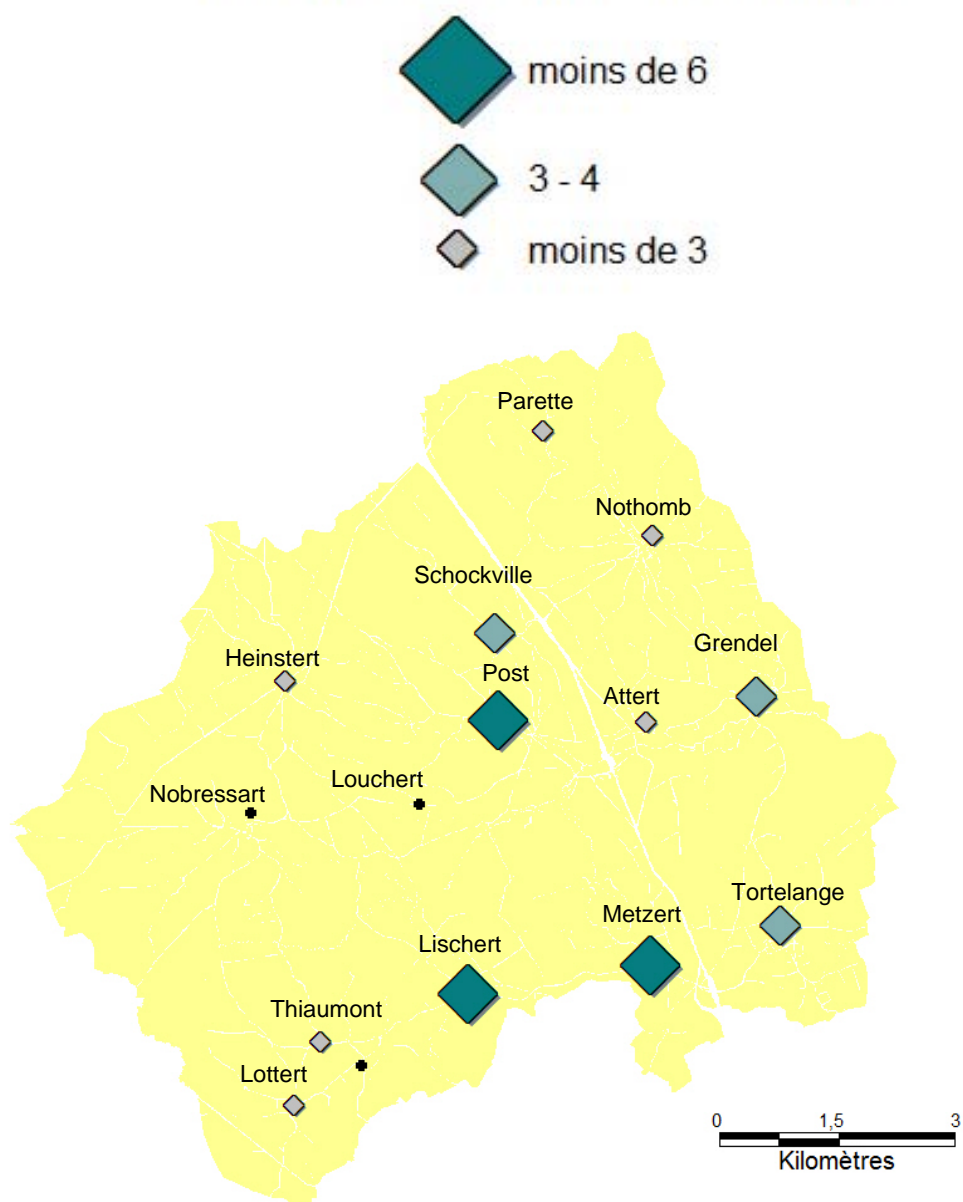


Sources: Université de Gembloux - www.attert.be / <http://biodiversite.wallonie.be>

Sources : Faculté d'Agronomie de Gembloux, Laboratoire d'Aménagement www.attert.be – [www.http://biodiversite.wallonie.be](http://biodiversite.wallonie.be)

Nombre de sièges d'exploitation par commune

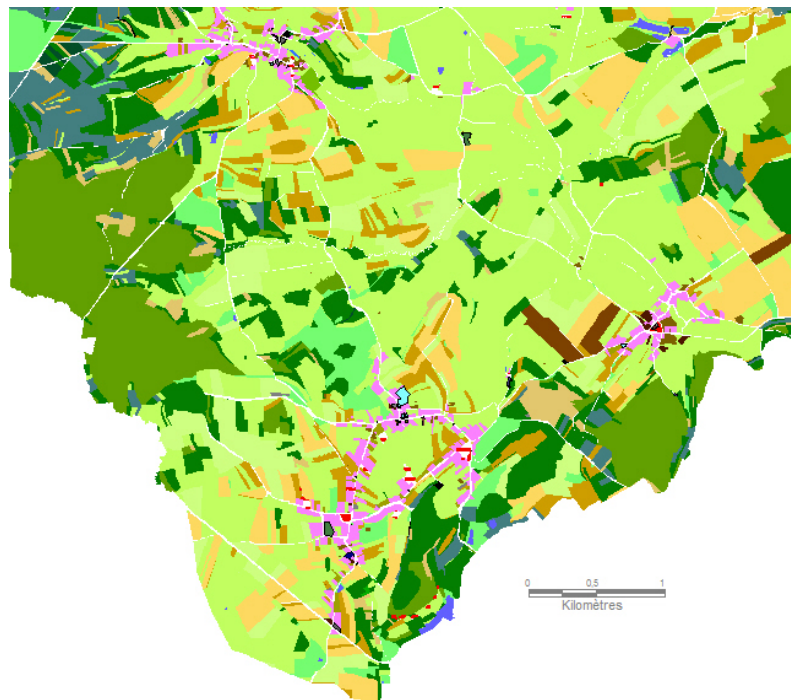
source: 2007 PNR Vallée de l'Attert - Planchat UMR Metafort



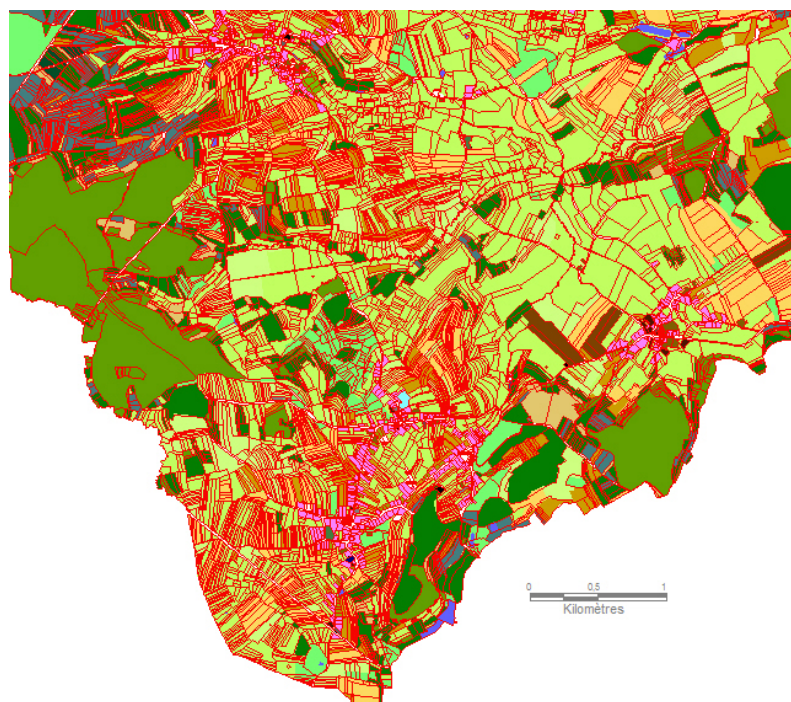
Annexe 37 Morcellement cadastral et systèmes agraires, comment contrôler la gestion foncière et la mosaïque paysagère ?

Sources DGA ; PLI 2007 PPNC – FUSAGx - Planchat 2007

Occupation du sol

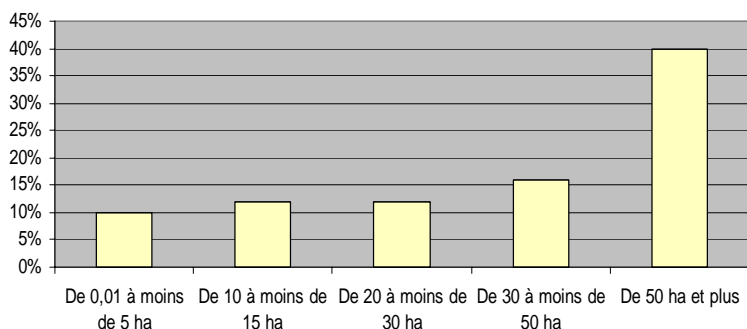


Occupation du sol + cadastre



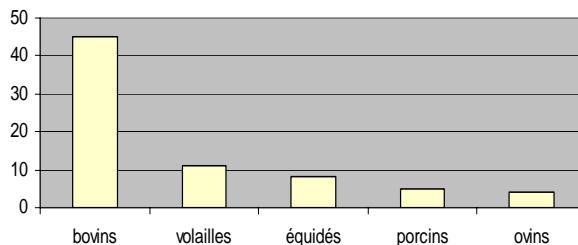
Annexe38 Systèmes de productions basés sur l'élevage

Tailles des superficies exploitées



Sources DGA portail de la région wallonne mai 2007

Nombre d'exploitations par type d'élevage



Sources DGA portail de la région wallonne mai 2007

Tableau d'identification et de hiérarchisation des systèmes d'élevages en fonction des productions prioritaires et des opérations techniques exigeantes

Production primaire	Production secondaire	Production complémentaire		Opérations techniques Exigeantes	
				Printemps-été	Automne-hiver
bovins lait 462 têtes 4 exploitants	bovins viande 155 têtes 3 exploitants	taurillons		Fauches tardives	Labour et semis
	veaux		équidés	Pâturage	
	veaux				
bovins viande 1322 têtes 12 exploitants	bovins lait 403 têtes 7 exploitants	équidés		Distance des bâtiments, traite	Ensilage
		veaux	équidés	Maintien des normes des bâtiments	
		volailles	volailles		
	porcs	volailles	ovins	lutte contre les sécheresses	Distance et accès des parcelles Gestion des excès d'eau sur certains secteurs humides
	veaux	cervidés		estivales	
		équidés			
		volailles	équidés		

Sources : enquêtes Planchat 11/2007 –(d'après Benoît,



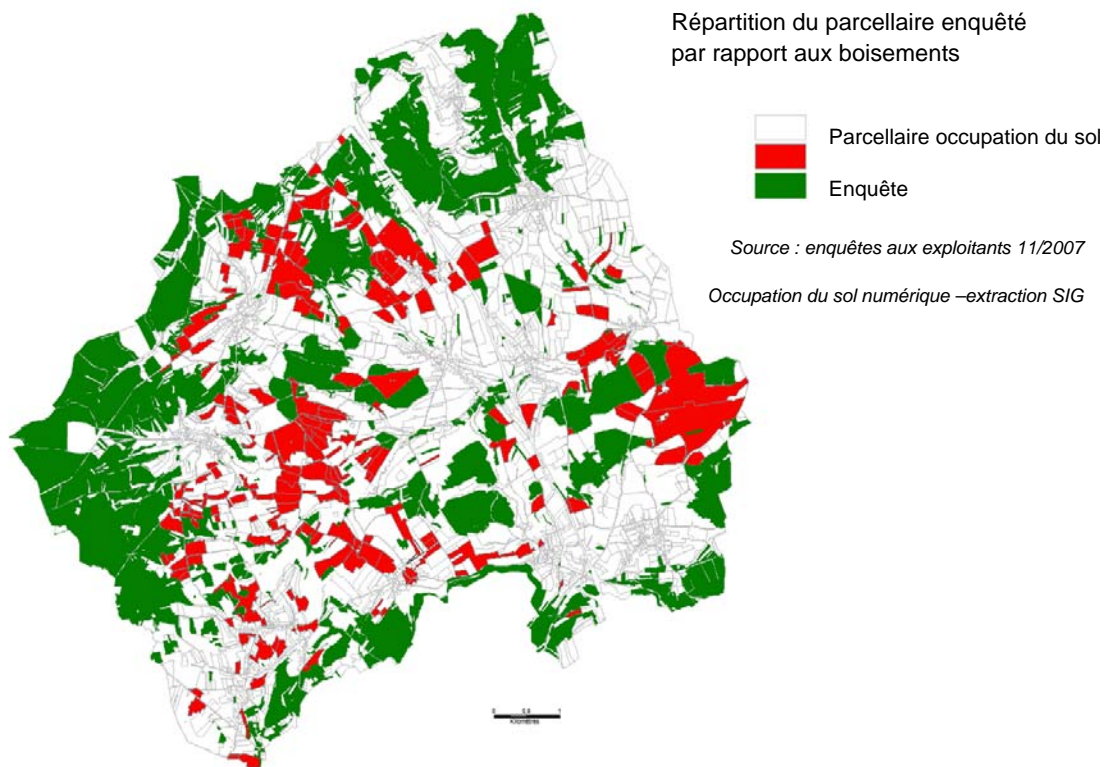
Taurillons de race Blanc Bleu Belge

gestion de la production élevage

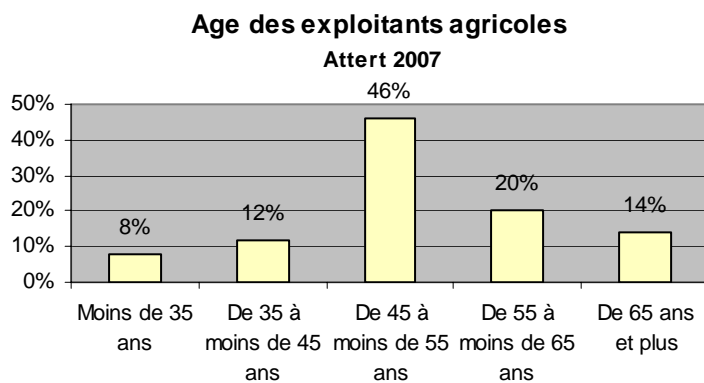
Sources enquêtes 11/2007

le nombre de bêtes	projet d'augmenter la surface		
	non	oui	total
non	4/8	2/8	3/4
oui	1/8	3/8	2/4
total	2/4	2/4	1

Annexe39 Structures d'exploitation 1



La carte figure 18 représente en rouge la répartition du parcellaire non boisé relevée par l'ensemble des exploitants enquêtés. L'enquête totalise 1267ha dont seulement 741ha sur le territoire d'Attert. Le parcellaire, en blanc, non identifié provient d'exploitants non enquêtés, plus particulièrement sur Parette et Tontelange, mais aussi de ceux dont le siège d'exploitation est à l'extérieur de la commune et enfin des propriétaires non exploitants bailleurs de foncier agricole.



Sources DGA portail de la région wallonne mai 2007

Annexe40 Structures d'exploitation 2

Qualité des Bâtiments d'exploitation

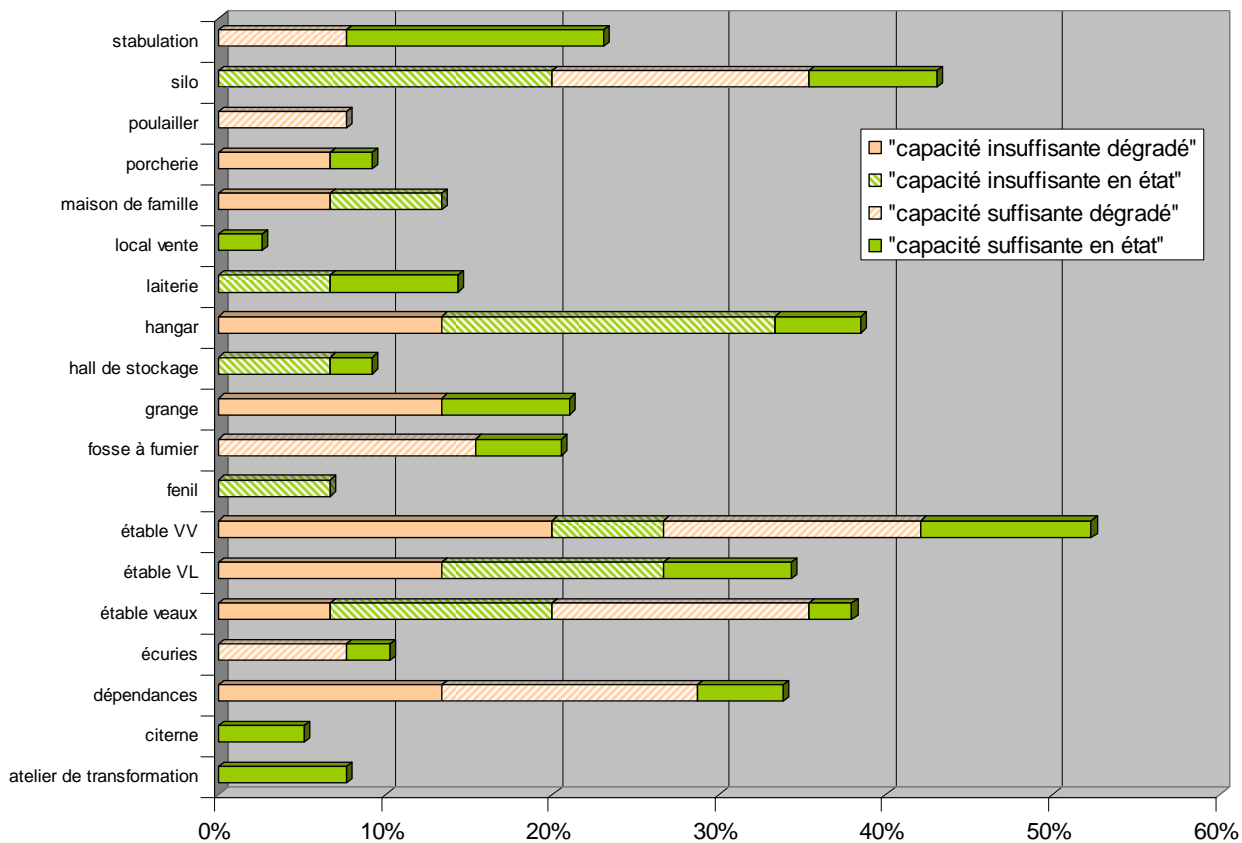
Bâtiments traditionnels 18e s.



Bâtiments contemporains construction 2005



Capacité et qualité des bâtiments

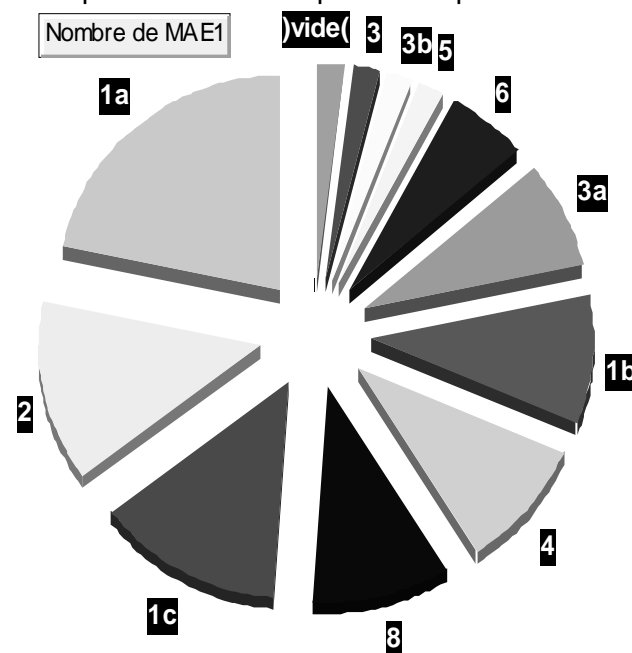


Sources : enquêtes Planchat 11/2007

% des bâtiments enquêtés

Annexe41: Pratiques environnementales et représentations paysagères

Principales MAE citées par les enquêtés



Légende

- 1a Haies & bandes boisées
- 1b Arbres, arbustes ou buisson isolés, arbres fruitiers à haute tige & bosquets
- 1c Mares
- 2 prairie naturelle
- 3a Tournière enherbée en bordure de culture
- 3b Bande de prairie extensive
- 4 Couverture hivernale du sol
- 5 Culture extensive de céréales
- Animaux de races locales menacées
- 8. Prairie de haute valeur biologique

Sources : Arrêté du Gouvernement wallon de 2008 relatif à l'octroi de subventions agro-environnementales

Photographies prises avec les agriculteurs depuis leur exploitation



Annexe 42 : Fiches support distribuées aux participants pour énoncer les mots et composants paysagers à positionner sur le bloc diagramme

<i>Attert 6 décembre 07</i>		
<i>Atelier débat</i>		
Noms :		
<u>Les éléments de l'espace:</u>		
qu'on <u>ne</u> souhaite <u>pas</u>		Qui nous pose <u>problème</u> (gestion, protection, partage, etc...)
voir <u>apparaître</u> d'ici 10 ans:	voir <u>disparaître</u> d'ici 10 ans	

Illustrations de la Vision
Prospective Négative
par photomontage
des objets placés
sur les blocs diagrammes



*sources : mots cités en
ateliers – Planchat 2008*

Du paysage aux intentions d'aménagement : Usage des représentations paysagères pour la planification de l'agriculture dans les territoires périurbains

Élaboration d'un Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective pour le Plan Local d'Urbanisme de Billom (France) et la Charte Paysagère du Parc Naturel de la Vallée d'Attert (Belgique)

Claire Planchat

Résumé

Dans les documents d'urbanisme, l'espace agricole est souvent considéré selon sa valeur spatiale et foncière en tant qu'espace disponible pour l'urbanisation. Les exploitants et propriétaires fonciers ont-ils les mêmes considérations ? Nous proposons et analysons un dispositif participatif basé sur l'usage de représentations paysagères pour favoriser le dialogue entre porteurs de projets d'aménagement, agriculteurs et propriétaires. Le dispositif que nous avons conçu vise à aider les acteurs à construire leurs intentions d'aménagement vis-à-vis de l'agriculture. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur le cas de deux communes européennes francophones, soit deux contextes de procédures d'aménagement différents. Il s'agit de la commune de Billom (France) à travers la mise en œuvre de son Plan Local d'Urbanisme (2006-2008) et de la commune d'Attert (Belgique) dans le cadre de la future Charte Paysagère du Parc Naturel Communal (2007-2009). Nous posons l'hypothèse que la mobilisation des représentations paysagères comme support de dialogue entre élus et agriculteurs, à travers un dispositif méthodologique spécifique, permet de révéler leurs intentions d'aménagement (agricoles et urbanistiques). Ce dispositif vise également à accompagner la maîtrise d'ouvrage dans l'intégration à la procédure de ces intentions d'aménagement.

La complémentarité des applications du dispositif en France et en Belgique nous a permis de construire un Itinéraire Méthodologique de Vision Prospective (IMVP). Ce dispositif permet de s'inscrire dans un processus d'aide à la décision pour les agriculteurs et les élus dans la définition de la place de l'agriculture dans leur projet de territoire. Il offre aux aménagistes des grilles de lecture pour la construction et l'analyse des intentions d'aménagement des acteurs d'un territoire dans les démarches de concertation. L'IMVP peut également servir de guide méthodologique, répondant ainsi à la demande croissante d'outils de dialogue et de visualisation des enjeux du territoire pour accompagner la planification.